
000748437

RÉPUBLICAIN RADICAL
RADICAL-SOCIALISTE

32E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A PARIS

Les 24, 25, 26 et 27 Octobre 1935

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

32e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A PARIS

Les 24, 25, 26 et 27 Octobre 1935

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

32ME CONGRÈS
DU
PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A PARIS
LES 24, 25, 26 ET 27 OCTOBRE 1935

PREMIERE SEANCE

Jeudi 24 octobre, matinée

La séance est ouverte, à 9 heures 45 minutes, sous la présidence de M. RENAUX, secrétaire général de la Fédération de Maine-et-Loire, assisté de MM. STEEG, sénateur de la Seine, BOUESSE, député de la Mayenne, BRIQUET, député de l'Eure, comme vice-présidents, et de MM. SIRACH, secrétaire général de la Fédération des Bouches-du-Rhône, DELMAS, de l'Indre-et-Loire, POULET, secrétaire général des Côtes-du-Nord, GUYOTI, secrétaire général de la Fédération de l'Aisne, MIQUEL, président de la Fédération du Lot, AULERY, secrétaire général de la Fédération du Pas-de-Calais, PLAA, président de la Fédération des Bas-

ses-Pyrénées, Mme Chaskin, déléguée de l'Oise, comm secrétaires, ainsi que de MM. Raoul Aubaud, secré taire général, et Louis Besse, trésorier du Parti.



ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le Président. — Citoyens, je déclare ouvert l 32e Congrès du Parti Républicain Radical et Radica Socialiste.

Comme vous le savez, cette séance a un but admi nistratif et nous allons, si vous le voulez bien, nou mettre rapidement au travail.

Laissez-moi pourtant, à la minute où débutent no assises, vous remercier au nom du Bureau de nou avoir appelés à présider cette première séance.

Pour ce qui me concerne, je n'aperçois, en vérit qu'une raison de ma présence à cette place : c'es ma seule qualité de militant. Elle a suffi à notre a fectionné secrétaire général, mon ami Raoul Aubau pour que sa bienveillance songe à me faire réserve par vous le grand honneur d'ouvrir nos travaux. J lui en exprime ma gratitude.

Messieurs, à chacun de nos Congrès, quelque beaux esprits, étrangers à notre Parti, éprouvent un joie que nous leur laissons bien volontiers : celle d nous marquer leur dédain en nous appelant des co mitards! Une fois de plus, ne leur en déplaise, indi férents à des railleries vraiment bien usagées, le comitards vont aborder, avec toute leur foi de dé mocrates, l'examen des angoissants problèmes d notre temps, et réfléchir aux solutions que ces pro blèmes réclament, plus impérieusement que jamai

Militants radicaux,

Animés de cet esprit d'équité internationale don il me sera permis, songeant à des jours récents et di

ficiles, de dire notre fierté qu'il n'ait cessé d'éclairer la route de notre cher président Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Soucieux de voir réaliser par des actes — et non plus seulement en paroles — cette défense républicaine à laquelle nous appelait dans son discours de Bordeaux le président Daladier;

Attentifs à observer l'indispensable discipline qui fait la force, — notre vice-président d'honneur et ami Perney ne vient-il pas de la prouver hier encore par son fructueux exemple? — vous allez, en citoyens libres qui défendront s'il le faut résolument et jusqu'au bout leur liberté, démontrer une nouvelle fois par le sérieux constant et la conscience, même parfois passionnée, de vos délibérations, votre souci de découvrir les chemins qui conduiront le peuple républicain de France vers plus de calme, vers plus de bonheur, vers plus de justice. (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant, messieurs, à l'ouvrage!

Je donne la parole à M. Raoul Aubaud, secrétaire général du Parti, qui désire vous faire une communication relative à l'organisation des travaux du Congrès.



CONSTITUTION DES COMMISSIONS DU CONGRES

M. Raoul Aubaud, *secrétaire général.* — Le secrétaire général du Parti doit une communication au Congrès sur l'organisation de ses travaux.

Je n'ai pas besoin de souligner devant vous l'importance exceptionnelle de ce Congrès en raison des événements qui se déroulent à l'heure présente tant

au point de vue extérieur qu'au point de vue inté-rieur. J'en trouverais, s'il en était besoin, une preuve nouvelle dans le très grand nombre de délégués que nos Fédérations départementales ont envoyés ici.

A cette occasion, je tiens à remercier et à féliciter nos Fédérations et leurs comités de base pour le tra-vail permanent de recrutement et de propagande au-quel ils se livrent dans des circonstances souvent difficiles. Ces organisations ont été en contact régu-lier avec les services centraux du Parti. Ainsi le Comité exécutif et le Bureau ont pu se tenir en liai-son avec nos Fédérations et les Comités de base, et un fécond échange de vues a pu s'établir entre eux pour le plus grand bien du Parti.

Nous avons à constituer ce matin les grandes Com-missions du Congrès, car vous savez que chaque question principale traitée au cours de nos assises est confiée à l'examen préalable d'une Commission.

Ces Commissions réglementaires, traditionnelles sont : la Commission de vérification des pouvoirs, la Commission de politique agricole, la Commission de politique extérieure, la Commission de politique générale et la Commission de la déclaration du Parti. Voici quelles sont les propositions que vous soumet votre Bureau pour la constitution de ces différentes Commissions.

***

Commission de vérification des pouvoirs

MM. La Paillerie, Tête, Albert Chevalier, Rolland, député du Rhône, Chaligné, Lucien Wicker, Robert Lange, Fabius de Champville, Joutel, Emile Coreil, Maurice Laffitte, G. Dangon, G. Lamblin, Pierre Couquet, Delacour. Suppléants : MM. Tabamou, Es-piard.

M. Dubois-Hubert (*Somme*). — J'entends qu'o

propose pour faire partie de la Commission de vérification des pouvoirs le citoyen Chaligné, qui est, je crois, membre du Bureau. Il me semble que la fonction de membre du Bureau et celle de membre de la Commission de vérification des pouvoirs sont incompatibles. Je demande qu'aucun membre du Bureau ne puisse être désigné pour faire partie de cette Commission.

M. le Président. — Je ne crois pas qu'il y ait incompatibilité entre les deux fonctions.
La parole est à M. Blond.

M. Blond (*Seine*). — Je demande comment et par qui ont été désignés les noms qui nous sont proposés. Cette Commission a un rôle très important à remplir. Nous devrions être libres de choisir nous-mêmes ceux qui seront appelés à vérifier les pouvoirs des délégués.

M. Raoul Aubaud, *secrétaire général*. — Il est bien entendu que le Congrès est souverain dans le choix des membres qui feront partie de ses diverses Commissions. C'est précisément la raison pour laquelle je me borne en ce moment à vous soumettre la liste des commissaires qui vous sont proposés par le Bureau du Parti. Il appartient au Congrès, ou d'adopter cette liste telle que nous la lui soumettons, ou de la modifier comme il le jugera convenable.

M. Fabius de Champville. — Je propose d'ajouter à cette liste les noms de MM. Kahn, Blond et Villernaut.

M. Dubois-Hubert (*Somme*). — Je rappelle qu'au congrès de Clermont-Ferrand se sont produites des malversations dans les cartes des délégués. A la veille des grands débats politiques qui nous attendent, il ne faut pas qu'elles puissent se reproduire et nous voulons avoir toutes garanties que les délégués qui sont ici ont bien été mandatés par leurs Fédérations.

M. Louis Ripault (*Vienne*). — Notre ami M. Fabiu de Champville nous a proposé d'ajouter à la list dont notre secrétaire général nous a donné lectur trois noms nouveaux. Aucun de nous ne fera d'op position à cette proposition.

Quant à notre collègue de la Somme, qui s'e étonné de la présence, sur cette liste, de M. Chal gné, membre du Bureau, je lui réponds que non se lement il n'y a pas incompatibilité entre les deu fonctions, mais que j'y vois même un avantage, en sens qu'un membre du Bureau, qui connaît bien pa là même l'administration du Parti, est particulièr ment apte à se livrer à des opérations de vérific tion de pouvoirs.

Je suis donc d'avis de maintenir M. Chaligné su cette liste. Et, puisque notre camarade de la Somm veut avoir toutes garanties, je demande qu'il y so inscrit également. (*Rires et applaudissements.*)

M. le Président. — Il n'y a pas d'oppositio (*Non! Non!*)

La Commission de vérification des pouvoirs e donc constituée ainsi que l'a proposé notre secr taire général, avec les adjonctions suggérées p M. Fabius de Champville et par M. Ripault.

***

Commission de l'agriculture

M. Raoul Aubaud, *secrétaire général*. — Voici liste que le Bureau vous soumet pour la Commissi de l'agriculture :

Tous les membres faisant partie de la Commissi de l'agriculture du Comité exécutif, ainsi que l parlementaires suivants appartenant aux Commi sions d'agriculture de la Chambre et du Séna MM. Amat, Augé, Briquet, Carron, Courtehoux, Gu chard, Léculier, Liautey, Longuet, Mitton, Perfet

Perrot, Roy, Borgeot, Benoist, Carrère, Cencelme, Dauzier, Judet, Patizel, Rouart, Tanguy, Vasseux, Donon.

(Cette liste est adoptée, avec l'adjonction de MM. Hubert et Gondre, dont les noms sont proposés par divers membres du Congrès.)



Commission de politique extérieure

MM. Guernut, Fribourg, Ferrand, Campinchi, Margaine, Métayer, J. Piot, de Tessan, Plaisant, René Besnard, Merlin, Mollard, Lucien Saint, Albert Sarraut, Steeg, Aimé Berthod, H. Ducos, Miellet, colonel Raynal, Coreil, Liautey, Mme Denise, général Sauvage, Terray, Dr Rabourdin, Mazenou, Pezzini, Tanchou, Wagner, Fonteny, Carron, Pierre Cot, Zousmann, Ripault, Mme Eliane Brault.

(Cette liste est adoptée.)



Commission de politique générale

MM. Gaston Martin, Martinaud-Deplat, Mounié, Ravel, Jacques Kayser, Secqueville, Bauzin, Maze, Fonteny, Lapaillerie, Jammy Schmidt, Ripault, Aimé Berthod, Chauvin, Pierre Cot, Campinchi, Delbos, Guernut, Hérard, J. Piot, Rucart, J. Caillaux, Daladier, Chautemps, Albert Sarraut, Steeg, Albert Milhaud, Maurice Sarraut, Peytral, Perney, Robert Lange, Mme Eliane Brault, Anxionnaz, Sableau, Monnerville, Marchandeau, Mme Schreiber, Rigollet, Lichtenberg, Ducatel, Brossier, Lorgère, André Joseph, Lenoir Piccasset, Astre, Pouchu, Salomon Hirsch, Potut, Pécherot, Schmitt, Doberva, Mme Brunschvicg, Emile Roche, Mme Chaskin, Miramy, Emile Seitz,

Sindra, Raphaël, Mme Bresson, Lampore, Albert Baye Christen, Bernheim, Wasserstrom.

(Cette liste est adoptée, avec l'adjonction des nom de MM. Madurell, Lucien Le Foyer, Crutel, Guer Cornu, Guy-Aroud, Lefouin, Adret, Bouillon.)

***

Commission de la déclaration du Parti

M. Raoul Aubaud, *secrétaire général.* — La Com mission de la déclaration du Parti se compose, au termes mêmes du règlement :

des présidents d'honneur : MM. Daladier, Caillau Maurice Sarraut;

des membres du Bureau du Comité exécutif;

des membres du Bureau du Groupe parlemen taire : MM. Yvon Delbos, Campinchi, Perfetti, Raud René Richard, Jammy Schmidt, Jouffrault, Brachar Camille Ferrand, Martinaud-Deplat, Mazé, Rucart;

des rapporteurs de la déclaration du Parti aux pr cédents Congrès et des rapporteurs du Congrès a tuel : MM. Camille Chautemps, Delthil, Cuminal, Is raël, Steeg, Malvy, Delbos, Aimé Berthod, Gaston H lin, Hérard, Bastid, Jammy Schmidt, André Mari Ducos Albert Milhaud, Liautey, A. Dupuis, Léculie Hollier-Labrousse, Pignet, Turbat, Augé, Le Bail, S lomon Hirsch, Julien, Kræmer-Raine, Corsin, Miche Martinaud-Deplat, Mme Kæmer-Bach, MM. Potut, C reil, Brissaud-Desmaillet, Jean Zay, Odet-Denys, A bert Kahn.

***

Communication relative aux élections du Bureau du Parti

M. Raoul Aubaud, *secrétaire général.* — Citoyen les élections au Bureau du Parti auront lieu, confo

mément au vœu maintes fois exprimé par la majorité de nos Congrès, dimanche matin, c'est-à-dire après le débat sur la politique générale.

A ce sujet, je tiens à bien affirmer devant le Congrès que les opérations électorales se déroulent ici dans des conditions de sincérité et d'indépendance qui ne peuvent et ne doivent laisser place à aucune suspicion.

Tout à l'heure, pour bien établir la sincérité de ces opérations, je demanderai au Congrès de bien vouloir désigner un militant qui viendra lui-même tirer au sort la lettre qui commandera l'ordre d'inscription des candidats sur les bulletins de vote.

D'autre part, le Bureau du Parti m'a chargé de faire connaître au Congrès la composition exacte par départements et par régions de son Bureau. Le Bureau, comme vous le savez, est composé de 33 membres. Sur ces 33 membres, la Charente-Inférieure est représentée par un délégué, le Rhône par cinq, la Marne par deux, la Seine par trois, le Maine-et-Loire par un, la Drôme par un, la Vienne par un, la Haute-Saône par un, le Nord par un, l'Ardèche par un, l'Oise par un, la Manche par un, les Pyrénées-Orientales par un, l'Indre par un, les Hautes-Pyrénées, le Tarn, l'Ardèche, la Creuse, la Gironde, la Seine-et-Oise, l'Ariège, la Savoie, l'Eure-et-Loir, par un. Le Bureau, en me chargeant de cette mission, a entendu montrer au Congrès qu'il est bien la représentation et l'émanation de toutes les régions.

Vous allez maintenant vous réunir dans vos Commissions. En terminant, je fais appel, et sans doute est-ce un appel superflu, à l'union qui doit régner dans vos débats, avec la volonté bien ferme de servir le pays et la République. (*Applaudissements.*)

M. Seitz. — N'y aurait-il pas lieu de constituer une Commission des questions économiques?

M. Raoul Aubaud, *secrétaire général*. — Nous avons pensé qu'après le Congrès extraordinaire de Lyon,

qui a été consacré à l'examen approfondi des ques-tions industrielles et commerciales, il n'y avait pa lieu de constituer une Commission spéciale pour ce objet.

M. le Président. — Je suis saisi de la motion su vante :

« En présence de la gravité de la situation inter-nationale, le Congrès décide, à titre exceptionnel, l fusion des Commissions de politique générale et d politique extérieure. »

M. Corsin. — Chacune de ces Commissions a un besogne suffisante sans qu'il puisse être question d les fusionner.

M. Robert Lange. — Sans envisager la fusion, o pourrait prévoir, le cas échéant, le travail en com-mun des deux Commissions.

M. le Président. — Je mets aux voix la motio dont j'ai donné lecture.

(Cette motion est adoptée.)

M. le Président. — Il nous reste à procéder a tirage au sort de la lettre qui déterminera l'ordr alphabétique d'inscription des candidats au Burea du Comité exécutif.

J'invite le Congrès à désigner un militant qui pro-cédera au tirage au sort.

(Le Congrès délègue M. Moirez, du 1er arrondisse-ment de Paris, pour procéder à cette opération. L sort désigne la lettre A.)

M. le Président. — Personne ne demande plu la parole?

La séance est levée.

(La séance est levée à 10 heures 15 minutes.)

DEUXIEME SEANCE

Jeudi 24 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Ernest PERNEY, vice-président d'honneur du Parti, président de la Fédération de la Seine, assisté de MM. les membres du Bureau du Comité exécutif en exercice, ainsi que de MM. les membres de la Fédération de la Seine et de MM. Raoul AUBAUD, secrétaire général et Louis BESSE, trésorier général du Parti.

ALLOCUTION DE M. Ernest PERNEY

M. Ernest PERNEY, *Président*. — Mes chers Collègues, il y a quatre ans dans cette même salle, j'avais déjà l'honneur, au nom des Militants de la Seine, de saluer les Représentants de toutes les Fédérations et de tous les Comités radicaux et radicaux-socialistes de France.

Le sentiment que j'exprimais alors n'a point perdu de son intensité, puisque aussi bien, l'importance de cette assemblée n'est point inférieure à celle de 1931 et que la cordialité de la bienvenue que je vous adresse à tous est aussi profonde et aussi sincère.

Selon la tradition, Paris est fier à la veille de chaque consultation législative, d'être le point de rassemblement de tous les Républicains que nous som-

mes. Réunis en Congrès, pour y discuter du prése et pour fixer les règles de l'avenir, nous délibér rons une fois de plus, j'en suis persuadé, avec tou l'ardeur dont nous sommes capables, mais avec l respect indispensable des contradictions nécessaire

La Seine est heureuse de vous recevoir et de se tir pour quelques courts instants battre plus pr d'elle le cœur de nos chères provinces avec lesque les elle demeure en complète solidarité affectueus (*Applaudissements.*)

Et pourtant, au cours des derniers événement quelle mauvaise presse, avait dans nos département ce Paris tumultueux où, pour mieux affirmer la n cessité de l'ordre public on organisait avec soin l désordre le plus complet. Dans vos gais villag ou dans vos riantes cités, dans la beauté de vos sit ou dans la rigueur de vos agrestes régions, vous avi peine à comprendre comment le bonheur du mond du travail, pouvait dépendre d'une flambée d'aut bus ou de l'incendie du ministère de la Marine. (*Ap plaudissements.*)

Peut-être n'avez-vous pas encore réalisé le bonheu que l'on vous promet, quand à votre intention, o organise des spectacles à grand orchestre, dans les quels, au nom, d'une vie meilleure, c'est une tête d mort qui tient la première place? Mais, du moins pouviez-vous dans un calme relatif, à l'abri de c bon sens qui est peut-être la meilleure de vos vertu du moins pouviez-vous réfléchir et vous garder d'un excessive nervosité.

Et pourtant, quelles inquiétudes et quelles discussions soulevaient, à travers le pays radical cett adhésion spontanée de militants de la Seine à la propagande du « Front Populaire ». (*Applaudissements.*) Car il est bien exact que nous avons collaboré et que nous continuerons à le faire à ce qu nous avons considéré, et que nous considérons comme une besogne de défense des libertés publiques. (*Applaudissements.*) Nos militants ne me par-

donneraient pas de m'en excuser auprès de vous, mais ils me sauront gré de m'en expliquer loyalement avec vous.

Notez que vous nous retrouvez au lendemain d'une victoire républicaine, qui a montré l'attachement sincère, profond, indéracinable du peuple parisien au régime républicain. (*Applaudissements.*)

Cette preuve définitive qui vient d'apparaître dans le scrutin sénatorial, elle était amorcée par les manifestations immédiates et presque spontanées qui avaient suivi ces jours affreux où des trublions sans scrupules, exploitant des mécontentements respectables et même pour certains légitimes, avait tenté de conduire des braves gens à la guerre civile.

Ce ne sont pas, en effet, quelques chefs de troupes ou quelques douzaines de comitards, qui se sont portés le 14 juillet sur la place de la Bastille, pour se diriger en cortège vers la Porte de Vincennes, ce sont les travailleurs aux mains calleuses, les employés, à la modeste vêture, ce sont les ouvriers de la plume, travailleurs manuels et intellectuels, petite bourgeoisie, c'est le peuple de Paris, celui qui a renversé les trônes et les dictatures, qui affirma sa foi dans la République et qui proféra un serment. (*Applaudissements.*)

Il veut lutter pour la Liberté, pour le Pain, pour le Travail et pour la Paix. (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est dans un même sentiment où se fondaient toutes les divergences d'écoles, de doctrines et de Partis, que le peuple de Paris a montré sa foi inébranlable dans la doctrine républicaine, pour sauvegarder l'organisation naissante du monde nouveau, contre le fléau dévastateur de la guerre.

Résistant à toutes les campagnes d'excitation, il a répudié l'antique conception belliciste des impérialismes, et c'est encore dans la même conception que, dimanche dernier, il allait aux urnes pour assu-

rer le triomphe des libertés républicaines. (*Applaudissements.*)

La Fédération de la Seine est fière d'avoir largement contribué à ces manifestations, en réalisant par son action propre, l'union de tous les Républicains.

Est-ce vous généreux Démocrates de toujours, qui voudriez lui en tenir rigueur?

Deux dates s'opposent avec éclat :

6 Février 1934,
14 Juillet 1935.

Deux formules s'affrontent avec passion :

Le fascisme avec la Dictature

Ou la Liberté.

Vous connaissez notre choix à nous radicaux-socialistes de la Seine.

La suite des travaux de ce Congrès nous permettra de dégager le sentiment de notre Parti.

Il faut évidemment s'attendre à quelques discussions.

Mais notre ami Jean Zay, ne tardera pas sous la présidence de Camille Chautemps à s'attaquer au morceau de résistance, c'est-à-dire à la politique générale.

« Ce sera, disait dans une communication récente notre dévoué secrétaire général, Raoul Aubaud, *la grande bataille.*

« Soyez assuré, ajoutait-il aussitôt, que cette bataille se terminera par un vote d'unanimité dans l'unité du Parti. » (*Applaudissements.*)

Aux noms des militants de la Seine je m'associe de tout cœur à cette indispensable conjonction de nos forces.

Il ne peut pas, il ne doit pas en être autrement.

Après avoir réalisé une grande union contre le fascisme, présage de dictateurs, il nous faut l'union absolue dans notre Parti, pour qu'il puisse, dans le cadre élargi de l'action commune, apparaître avec

toute la force de sa doctrine et de son rayonnement.

Quand nous avons vu des hommes comme le président Edouard Herriot (*vifs applaudissements prolongés*), le président Daladier (*vifs applaudissements*), et le président Camille Chautemps (*vifs applaudissements*) pour des motifs divers, à des périodes, différentes aux prises avec la dictature de la calomnie, de l'injure, voire même menacés de mort. nous avons le devoir absolu de nous tenir à leurs côtés. (*Applaudissements.*)

Nous avons aussi la joie de leur renouveler ici publiquement l'expression de notre affectueux dévouement, car c'est, pour le surplus, à l'aube de nos débats, le plus sûr moyen de réaliser notre unité.

J'ai terminé, mes chers collègues. Je vous prie d'acclamer avec moi notre Parti radical uni et qui ne se divisera jamais, en criant : « Vive la République. » (*Applaudissements prolongés.*)



DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Parti

M. le Président. — La parole est à M. le président Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Citoyens, en dépit d'une indication trop solennelle, portée à notre ordre du jour, je ne prononcerai pas un long discours. J'aurai cetainement à intervenir au cours de ce Congrès, soit pour vous rendre compte de mes actes, soit pour m'associer à vos travaux. Mais, puisqu'au terme de mon mandat j'ai l'honneur d'ouvrir, à côté de notre ami Perney, cette séance, je veux du moins remercier notre Bureau et notre secrétaire général du soin avec lequel ils ont préparé nos assises.

J'entends saluer aussi notre grande Fédération de la Seine, de qui nous sommes les hôtes, et son président Perney, avec lequel j'ai si longuement, si cordialement collaboré, et qui, tout récemment, a prouvé une fois de plus l'ardeur de sa conviction et la sincérité de son désintéressement. (*Applaudissements.*)

Par notre Fédération de la Seine et son président, j'adresse notre commun hommage au peuple républicain de Paris.

On a pu croire à certaines heures qu'il sommeillait. Dans le silence auquel il s'était contraint, on n'entendait plus que les défis des adversaires du régime, les provocations au meurtre, les appels à la guerre civile, les menaces des serviteurs de l'argent. (*Applaudissements.*)

On pouvait se demander ce qu'était devenue cette grande force qui, aux heures héroïques de notre histoire, s'est portée au secours de toutes les idées généreuses. Mais, suivant un mot célèbre et toujours vrai, le peuple a des entrailles : il s'est ému des attaques dirigées contre nos institutions démocratiques.

Tout, jusqu'à son calme, et surtout ce calme, a démontré sa volonté d'opposer victorieusement sa puissance massive à toute tentative de dictature, ainsi qu'aux temps où il défendait tout ensemble la République et la Patrie, où, défini par un Michelet, par un Hugo, il apparaissait à la France et au monde comme le défenseur d'office de toutes les libertés. (*Vifs applaudissements.*)

Au reste, citoyens, l'occasion est favorable pour dire devant vous, en votre nom, que nos provinces françaises, chacune avec son accent, expriment la même résolution.

La République démocratique est entrée dans nos mœurs; elle fait partie de notre vie; le paysan n'oublie pas qu'elle l'a libéré. Il faut dire, une fois pour toutes, à certains qu'il est vain de se livrer à des

gesticulations ridicules. (*Vifs applaudissements.*) La République est notre bien commun. Qu'on se le dise : nul n'y pourra porter la main. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

C'est sous ce signe que nos délibérations vont s'ouvrir.

Notre force, elle s'affirme déjà dans ce concours immense. Elle se manifestera mieux encore par l'ampleur et l'ordre de vos délibérations.

Les problèmes les plus importants se présentent à vous. Vous aurez, une fois de plus, à traiter de la question financière. Vous le ferez, n'est-il pas vrai, avec réflexion, avec méthode, avec le souci de voir la réalité elle-même telle qu'elle résulte des chiffres et des faits. Notre souci est toujours pareil : réaliser tout le possible, mais ne promettre que le possible; servir, et non tromper en se trompant soi-même. (*Applaudissements.*)

Mais les mêmes circonstances qui ont placé au-dessus des questions d'intérêt le devoir de défense républicaine, ont aussi ramené devant nous, sous une forme aiguë, le problème de la paix.

Je suis de ceux qui pensent que, pour le traiter, il n'y a qu'à se montrer fidèle au grand serment de la fin de la guerre, à la politique extérieure pratiquée par tous les gouvernements de la France et, pour tout dire d'une formule, à la Société des Nations (*applaudissements*), si injustement attaquée ou méconnue contre le devoir et l'intérêt évidents de notre pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je suis convaincu que, si nous sommes sages, les sujets d'espérance dominent les sujets d'inquiétude puisque, à l'occasion d'un conflit que nous aurions voulu à tout prix éviter, on a vu, pour la première fois avec cette netteté, s'affirmer à Genève ce fait nouveau de la conscience internationale. (*Applaudissements.*)

Nous reviendrons sur ce sujet. Dès maintenant, il conviendra sans doute à ce Congrès de dénoncer

une coalition de fanatiques, de dupeurs et de dupés, qui essaie de représenter comme les défenseurs du pacifisme tous les sectateurs de l'impérialisme, du militarisme, de la violence, et de nous représenter comme des bellicistes, par un sophisme imbécile que le bon sens public a, dès la première heure, démasqué. (*Vifs applaudissements.*)

Ces quelques vérités seront, j'en suis sûr, reprises et affirmées par nos orateurs au cours de nos débats. Je me borne à les inscrire au fronton de notre Congrès.

Dès ce matin, il m'a semblé, mes chers amis, discerner parmi vous une gravité peut-être inquiète. Notre fraternité, notre calme, notre unité montreront au pays la confiance qu'il doit garder en lui-même et en notre Parti. Et je sais que, tenu sous les regards attentifs de la France, entendu et écouté, ne l'oubliez à aucun moment, au delà même de nos frontières, ce XXXII[e] Congrès du Parti radical et radical-socialiste gardera la haute tenue que lui assurent l'importance de l'heure présente et notre dévouement sans limite au régime et au pays. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — Je passe la présidence à notre ami Queuille. Nul n'est mieux que lui qualifié pour diriger les débats qui s'institueront dans un instant. Je l'assure en votre nom de notre affectueuse sympathie. (*Applaudissements.*)

(*M. Queuille, Député, ancien ministre, remplace M. Perney au fauteuil de la présidence de l'assemblée.*)

***

Présidence de M. Queuille

M. le Président. — Après avoir remercié M. Perney de ses aimables paroles, je donne tout de suite

la parole, car notre ordre du jour est très chargé, à M. Fabius de Champville, président et rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs.

RAPPORT
DE LA COMMISSION DE VERIFICATION
DES POUVOIRS

M. Fabius de Champville, *rapporteur*. — Mes chers amis, la Commisison de vérification des pouvoirs que vous avez désignée ce matin m'a fait, une fois de plus, le grand honneur de me charger de vous présenter ses conclusions.

Mon rapport sera cette année extrêmement bref. Il comportera tout d'abord une plainte. Un certain nombre de Fédérations départementales ont omis de se plier aux exigences du règlement et n'ont pas envoyé à temps, place de Valois, la liste de leurs délégués au Congrès ainsi que leur liste de présentation de candidats aux sièges vacants du Comité exécutif. Il ne faut pas que cet oubli se renouvelle. L'an prochain, si nous n'avons pas ces listes cinq jours avant l'ouverture du Congrès, il nous sera impossible de nous acquitter de nos fonctions.

Ceci dit, je tiens à remercier les services centraux du Parti, en particulier notre secrétaire général, M. Raoul Aubaud, dont le concours empressé a grandement facilité la tâche de la Commission de vérification des pouvoirs. Grâce à leurs soins, les pointages et les vérifications nécessaires avaient été préalablement faits, ce qui a beaucoup aidé notre travail.

Je dois faire remarquer qu'un certain nombre de Fédérations nous ont envoyé un plus grand nombre de candidatures que celui auquel elles ont droit. Nous espérons que cet errement ne soulèvera pas de

difficultés, et nous croyons devoir les prier de revenir à une plus juste appréciation de leurs droits.

Sous réserve de ces observations, et aucune contestation ne nous étant parvenue, votre Commission vous propose de valider les pouvoirs de tous les délégués au Congrès. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, qui tendent à valider tous les pouvoirs qui lui ont été soumis.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses décisions valables.

*
**

LES QUESTIONS AGRICOLES

RAPPORT GENERAL DE M. ANDRE LIAUTEY

Député de la Haute-Saône

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions agricoles.

La parole est à M. Liautey, rapporteur général de la Commission de l'agriculture.

M. André LIAUTEY, rapporteur général. — Mesdames, citoyens, on commence à revenir de l'erreur de concentrer toute la protection agricole sur quelques cultures privilégiées. Toutes les branches de l'agriculture sont solidaires; il faut les protéger toutes, pour maintenir entre elles l'équilibre nécessaire.

Sous peine d'aboutir à de regrettables concurrences, les pouvoirs publics ne doivent point séparer,

dans leur sollicitude, l'agriculture coloniale de l'agriculture métropolitaine.

La politique agricole ne peut être traitée à l'écart des autres productions françaises. Tous les produits de l'économie nationale sont liés.

Le pouvoir d'achat de 20 millions de paysans commande l'écoulement des produits industriels, qui à son tour conditionne la capacité des travailleurs industriels d'acheter des produits agricoles.

Production et consommation, industrie, commerce, agriculture, se trouvent étroitement associés. Ils forment un seul problème : celui de l'économie française.

Cette économie est durement atteinte par la crise. Pour la relever, il faut lui donner comme solide fondement une agriculture vigoureuse et prospère.

La politique que nous proposons au Parti radical d'adopter s'inspire de ces principes : solidarité de toutes les productions de l'agriculture métropolitaine et coloniale, solidarité de toutes les branches de la production française, solidarité aussi du consommateur et du producteur.

C'est en fonction de cette solidarité que nous allons vous demander de résoudre le grand problème qui vous est posé et dont il faut considérer l'aspect social plus encore peut-être que l'aspect économique.

La misère de l'agriculture française

Depuis 1931, malgré les multipes efforts tentés par les pouvoirs publics pour relever l'agriculture française, il y a mévente et baisse de tous les produits de la terre. Bien loin de s'améliorer, cette situation s'est aggravée encore du fait que les économies amassées au cours des bonnes années sont maintenant épuisées et que le paysan, frappé par la dépréciation de ses produits, ne peut plus compter

sur ses réserves pour subsister, même médiocrement. A nouveau, l'agriculture française s'endette, et la terre, libérée par les belles années d'après guerre, se couvre d'hypothèques.

La baisse des denrées agricoles se présente avec un double caractère : baisse par rapport à la monnaie, c'est-à-dire chute des prix; baisse par rapport aux produits industriels et au coût de la vie, c'est-à-dire diminution de la valeur des denrées agricoles par rapport aux autres marchandises.

La chute des prix agricoles

Depuis le début de la crise actuelle, les prix agricoles ont baissé de 50 %; quelques-uns ont même fléchi davantage. Par rapport à 1913, ils sont au coefficient 2,5 ou même au coefficient 2, alors que le franc vaut 5 fois moins. Entre mai 1934 et mai 1935, l'indice des prix de gros agricoles a baissé de 24 %. Toutes les catégories de produits du sol sont frappées et elles le sont toutes très durement.

Le blé valait 155 francs en 1931-1932, 102 francs en 1932-1933, 95 francs en 1933-1934. Il oscille aujourd'hui autour de 80 francs malgré les mesures exceptionnelles de protection dont il a été l'objet. Pour les autres denrées, la chute est beaucoup plus accentuée. Les œufs, les volailles, tous les produits de la ferme se vendent à des prix de misère. Le veau se paie 4,75 à 5 francs le kilo poids vif; le bœuf, 2,90 à 3,10; le porc, 4,70.

La valeur du cheptel a baissé de plus de 50 % en 3 ans. D'après le D[r] Chauveau, sénateur de la Côte d'Or, la valeur de la production agricole française, qui s'élevait à 66 milliards en 1932, est tombée à 45 milliards en 1934.

Cependant, une légère amélioration semble se dessiner. Les indices des prix de gros qui viennent d'être publiés par la Statistique générale de la

France pour le mois de septembre marquent une augmentation de l'indice général et de celui des denrées alimentaires. La base étant de 100 en juillet 1914, l'indice général passe de 343 fin août à 346 fin septembre, l'ensemble des denrées alimentaires de 339 à 344, les aliments végétaux de 294 à 304, les aliments animaux de 364 à 365, le sucre, le café et le cacao de 383 à 386.

La dévalorisation des produits agricoles par rapport aux produits industriels et par rapport au coût de la vie

La valeur des produits agricoles a considérablement baissé par rapport aux produits industriels et au coût de la vie. L'écart s'est aggravé entre le prix des produits agricoles à la ferme et les prix auxquels ils sont vendus au consommateur. Alors que les prix agricoles sont aujourd'hui, comparés aux prix de 1914, au coefficient 2 à 2,5, les prix des produits industriels que le paysan doit acheter (tels que les machines agricoles et certains engrais) sont passés au coefficient 5 ou 6.

Depuis le début de l'année 1934, la disparité s'est accentuée entre le prix des denrées agricoles à la production et le prix de ces denrées à la consommation. Au cours des derniers mois s'est produit un renversement complet de la position relative des prix de gros agricoles (si tant est qu'on puisse considérer comme tels les prix agricoles à la production) et des prix de gros industriels. Depuis 1931, c'est-à-dire depuis le début de la crise en France, les prix de gros des produits agricoles et alimentaires avaient fléchi moins rapidement que les prix de gros industriels. Au contraire, à partir du mois de janvier 1934, la baisse des prix agricoles s'est accélérée et a dépassé l'allure de la baisse des produits industriels.

Entre mai 1934 et mai 1935, l'indice des prix agricoles a baissé de 24 % tandis que l'indice des produits industriels ne baissait que de 1,40 %. Cependant, pour le mois de septembre 1935, l'indice des denrées alimentaires est passé de 294 à 304 pour les aliments végétaux et de 364 à 365 pour les aliments animaux.

Quant au coût de la vie, il est loin d'avoir diminué dans la même proportion que les prix agricoles à la production. En 1914, le kilo de pain coûtait 0 fr. 40; il coûte aujourd'hui 1 fr. 60. Le kilo de pommes de terre était à 0 fr. 20 en 1913, il est maintenant 0 fr. 70. Le kilo de poitrine de bœuf est passé de 1 fr. 30 à 3 fr. 80. Le litre de lait de 0 fr. 30 à 1 fr. 20. Le complet de confection qu'on payait 80 à 90 francs se paye aujourd'hui 250 à 350 francs. Les loyers d'avant-guerre sont au coefficient 3, les impôts directs au coefficient 30.

Depuis le début de la crise, la baisse des prix agricoles à la production n'a eu pour conséquence qu'une trop faible réduction des prix de détail. Entre 1930 et 1934, les prix de vente au détail dans l'alimentation ont subi une baisse moyenne de 21 % tandis que dans le même temps, le prix à la production des denrées correspondantes est tombé à la ferme de 50 à 60 %. Dans le bassin parisien, le lait a baissé de 17 % et de 6 % dans les boutiques. Le prix du vin à la propriété a baissé de 33 % mais seulement de 15 % chez le marchand de vins.

Pendant la même période 1930-1934, le prix du blé a diminué de 50 % alors que le prix de la farine ne diminuait que de 20 %. Entre le prix de 100 kilos de blé et le prix de 100 kilos de pain, l'écart était de 70 francs en 1931-1932; de 77 francs en 1932-1933, de 100 en 1933-1934 il est de 95 à 105 francs en 1934-35. Ainsi s'est gravement accusée la différence entre les ressources du cultivateur et les dépenses qu'il doit supporter.

Les causes de la baisse des prix agricoles

Les causes de la baisse des prix agricoles en France sont trop connues pour mériter de longs développements. Les répercussions de la crise mondiale n'ont pas épargné notre pays : le déséquilibre entre les quantités de denrées offertes sur notre marché intérieur et le pouvoir d'achat de plus en plus réduit des consommateurs, la fermeture des débouchés extérieurs s'accompagnant de la concurrence des importations des pays à monnaie dépréciée, ont amené chez nous comme ailleurs la surproduction, la mévente et la dépréciation des produits agricoles.

D'autres causes plus particulières à notre pays ont contribué à y précipiter la chute des cours. Telles l'insuffisance du crédit agricole qui a laissé les petits paysans sans défense vis-à-vis des intermédiaires et des spéculateurs et l'inorganisation des cultivateurs qui en a fait une proie facile pour les grandes féodalités économiques des engrais, de la métallurgie, de l'électricité et des transports.

Il y a eu aussi les importations étrangères qui, en 1931, grâce à d'injustifiables complaisances, ont envahi notre marché. Notre ami Jaubert en a dénoncé les désastreux effets avec une précision et une éloquence qui rendent superflu tout autre commentaire. Notons tout de même que ces importations excessives ont constitué une des plus graves difficultés rencontrées par les ministres radicaux dans leur œuvre de redressement des erreurs des gouvernements précédents. Il est enfin une autre cause dont ceux qui dirigent notre opinion publique et qui régissent notre vie économique sont grandement responsables. C'est la mystique de la baisse des prix qui a été répandue systématiquement dans le pays depuis plusieurs années et dont les résultats sont

aujourd'hui jugés par l'expérience. (*Applaudissements.*) Confondant plus ou moins volontairement la baisse des prix avec la vie à bon marché, on a voulu faire croire au peuple français que sa prospérité était liée à l'abaissement du cours des denrées agricoles. Il s'est laissé prendre à cette illusion de vie facile, sans songer que la réduction excessive des prix agricoles réduirait dans la même proportion le pouvoir d'achat de la classe paysanne qui constitue pour l'industrie française le meilleur et le plus sûr des débouchés. Vieille illusion qui fut celle de tous les souverains depuis le moyen âge et dont on retrouve la trace dans les ordonnances et les édits royaux concernant la police des denrées.

Une telle conception était peut-être explicable en des siècles où la menace de disette était permanente et où la recherche des métaux précieux imposait, croyait-on, une politique d'exportation systématique pour laquelle des salaires très bas et des denrées à vil prix semblaient nécessaires. Elle est beaucoup moins justifiable à l'époque actuelle où elle a grandement contribué à paralyser la production agricole, fondement essentiel de l'économie française.

Conséquence de la baisse des produits agricoles:

Réduction du pouvoir d'achat de la classe paysanne

Suivant M. le sénateur Chauveau, la valeur de la production agricole française était de 66 milliards en 1932 et de 45 milliards seulement en 1934, soit un déficit de 21 milliards de francs.

D'après M. Lucien Romier, le montant global des recettes faites par les cultivateurs français pour les produits livrés au commerce et à l'industrie a été de 57 milliards 100 millions de francs en 1932; il a été ramené en 1934 à 37 milliards 550 millions.

soit une perte d'environ 20 milliards. Si l'on tient compte que l'année 1932 enregistrait déjà par rapport aux années précédentes une réduction très importante, et que les prix de 1935 sont dans l'ensemble inférieurs à ceux de 1934, on mesure toute la perte subie par l'agriculture française par suite de la dépréciation de ses produits. C'est donc d'au moins 20 milliards par an que le pouvoir d'achat de la classe paysanne s'est trouvé réduit depuis 1932; la réduction annuelle atteint presque 40 milliards si l'on se reporte aux années de prospérité.

Comme on l'a vu plus haut, la baisse des prix agricoles n'a été compensée ni par une baisse équivalente des prix industriels, ni par une réduction correspondante du coût de la vie. C'est dire que la condition déjà si précaire des travailleurs de la terre est devenue plus pénible encore. Malgré leur esprit d'économie et malgré le courage avec lequel ils ont accepté les privations imposées par la crise, beaucoup de cultivateurs ne peuvent faire face aux charges qui les accablent.

La situation est surtout angoissante pour les cultivateurs qui ont emprunté il y a quelques années seulement pour s'installer à grands frais. Quelle que soit leur bonne volonté, la dépréciation de leurs produits les met dans l'impossibilité de payer leurs dettes.

Un très grand nombre de jeunes paysans renoncent à entreprendre la culture à leur compte parce qu'ils savent qu'avec l'effondrement actuel des ressources qu'on peut tirer du sol, il leur faudrait plus de vingt ans pour payer leurs frais d'installation. On ne connaît pas assez la misère de ces jeunes gens des campagnes que la terre ne peut plus nourrir et qui ne peuvent plus comme autrefois s'en aller vers la ville pour y trouver une situation depuis que le chômage sévit dans l'industrie et que le recrutement des emplois publics est pratiquement arrêté. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'est pas seulement pour la classe paysanne que la baisse des prix agricoles a des conséquences funestes. Elle a des répercussions sur toute l'activité économique du pays. La réduction du pouvoir d'achat des paysans entraîne la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs de l'industrie et du commerce, d'où nouvelles restrictions de la demande de produits agricoles, mévente et chute des prix. Ainsi la mévente des produits industriels vient aggraver la crise de l'agriculture; l'effondrement des cours des produits de la terre réduit des millions de travailleurs à la misère et les livre sans défense à la démagogie des agitateurs de tous ordres.

On pouvait lire récemment dans le *Bulletin des informations économiques* ces lignes significatives : « Si la baisse récente des produits de la terre n'est pas enrayée, c'est l'agriculture qui à son tour se trouvera dans l'impossibilité d'acheter les produits de l'industrie. Il serait à souhaiter qu'un équilibre stable s'établît entre ces deux grandes catégories de productions. »

Si l'on commence à s'émouvoir dans des milieux qui jusqu'ici n'avaient pas témoigné aux paysans une très grande sollicitude, c'est que le danger est grave et que pour conjurer la crise générale, il faut sauver d'abord l'agriculture française en lui rendant son pouvoir d'achat. (*Applaudissements.*)

Le but à poursuivre :

Restaurer le pouvoir d'achat des paysans sans surcharger les consommateurs

Comme l'ont dit récemment les présidents des chambres d'agriculture, l'existence du pays est liée au sort de ses cultivateurs : commerce, industrie, agriculture sont solidaires. Ce sont les prix des produits de la terre qui fixent le pouvoir d'achat des

masses paysannes, base de l'activité commerciale et industrielle de la nation.

C'est vers l'immense clientèle des paysans que doit se tourner l'industrie française. Il y a tant de besoins à satisfaire ou même à faire naître dans nos campagnes. Les produits de luxe n'y ont guère leur place, mais que de travail pour leur donner l'hygiène et le confort dont elles manquent souvent encore! Une seule condition pour que l'industrie française trouve là un marché profitable : c'est que les paysans français gagnent assez d'argent pour lui acheter ses produits. C'est donc non seulement pour résoudre la crise de mévente et de dévalorisation des produits du sol, mais aussi pour assurer le redressement de toute l'économie française que les efforts des pouvoirs publics doivent s'orienter en premier lieu vers le relèvement du pouvoir d'achat de la classe paysanne.

Le problème consiste non pas tant à faire hausser les cours des produits agricoles qu'à accroître le pouvoir d'achat des producteurs ruraux. Les deux expressions ne sont pas synonymes, car l'augmentation du pouvoir d'achat peut se réaliser sans demander au consommateur des sacrifices qu'il ne pourrait supporter.

Les moyens

Comment parvenir à relever ce pouvoir d'achat si fortement déprimé. Les moyens sont nombreux et simples à concevoir. Le premier qui vient à l'esprit est la hausse du niveau des prix agricoles. Il faut y ajouter notamment l'augmentation des quantités vendues par les producteurs nationaux et la diminution des prix de revient.

La hausse des prix, nécessaire dans certains cas pour rétablir un juste équilibre, doit rester suffisamment modérée pour ne pas dépasser les facultés

d'achat des consommateurs et pour ne pas risquer ainsi de provoquer la mévente qui engendre elle-même la dépréciation.

L'augmentation des ventes et la diminution du prix de revient permettent au contraire de concilier les intérêts des producteurs avec ceux des consommateurs, mais elles peuvent se heurter aux puissants intérêts de certains trafiquants nationaux et internationaux.

La hausse des prix à la production

Pour beaucoup de gens, la hausse des prix à la production apparaît comme le moyen le plus simple et le plus efficace d'augmenter le pouvoir d'achat de la classe paysanne.

La plupart de ceux qui parlent de revalorisation des produits agricoles pensent uniquement au relèvement des cours, mais les choses sont peut-être moins simples qu'ils ne le croient.

Faut-il vraiment rechercher la hausse des prix agricoles comme le remède qui suffira à conjurer la crise? Si oui, est-il possible de réaliser effectivement cette hausse? Dans quelle mesure et par quels moyens? C'est ce que nous allons examiner brièvement.

La hausse des prix est-elle souhaitable? Tel n'est point certainement l'avis de ceux qui croient pouvoir fonder la prospérité du pays — ou tout au moins celle de quelques individus — sur l'exportation des produits industriels. Ceux-là vont rejoindre les vieux doctrinaires du mercantilisme pour préconiser le bas prix des denrées agricoles afin, disent-ils, que les salaires et les prix de revient de l'industrie française restent assez peu élevées, pour qu'elle puisse conquérir les marchés extérieurs. On voudrait ainsi sacrifier le niveau de vie du paysan et de l'ouvrier français à une politique d'exporta-

tion à tout prix, cela à une époque où les ventes à l'étranger deviennent sans cesse plus difficiles du fait que tous les Etats barricadent leurs frontières économiques, à un moment où le payement des marchandises exportées est rendu quasi impossible par le blocage des moyens de payement usité dans certains Etats. Inutile de dire que le parti radical, s'il croit à la nécessité du redressement de notre commerce extérieur, n'accepterait jamais que ce redressement fût édifié sur l'aggravation de la détresse de vingt millions de paysans.

On rencontre cependant des esprits fort distingués pour croire à la possibilité de concilier des prix agricoles élevés à la production avec des prix modiques à la consommation. Ainsi le ministère Laval qui poursuit la déflation générale des prix, s'applique par ailleurs à la revalorisation des produits agricoles. Entreprise louable qui, à en juger par les débuts de l'expérience, ne paraît pas orientée vers un éclatant succès. (*Applaudissements.*) La réduction de l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation peut bien donner quelques résultats : elle ne suffira certainement pas à relever le pouvoir d'achat du producteur paysan au taux qu'il devrait normalement atteindre. Au reste, nos agriculteurs ont pu apprécier en connaissance de cause les conséquences de la déflation qu'ils subissent depuis quatre ans plus que toutes les autres catégories de citoyens : équilibre des prix rompu au détriment des agriculteurs; dépréciation des stocks et du cheptel; aggravation du poids des dettes; difficulté de faire face aux charges permanentes qui n'ont presque pas varié, aux impôts toujours aussi lourds, aux fermages qui — malgré toutes les mesures législatives — restent souvent hors de proportion avec les revenus actuels de la production agricole.

L'expérience est faite. La cause est entendue. Les quelques groupements agricoles qui s'étaient joints

aux ligues de contribuables pour réclamer la déflation sont revenus aujourd'hui de leur erreur. Le monde paysan tout entier semble gagné à la vieille conception physiocratique : « Il n'y a que le haut prix qui puisse procurer et maintenir l'opulence... par les soins de l'agriculture. »

Les avantages d'une hausse des prix à la production ne semblent d'ailleurs pas contestables. Le pouvoir d'achat du cultivateur s'en trouve augmenté, son stock et son cheptel augmentent de valeur, ses dettes deviennent moins lourdes, le prix de son fermage se trouve allégé. Le paysan alors redouble d'efforts. « Cherté foisonne », comme disaient nos pères qui voulaient exprimer par là que les hauts prix stimulent la production, ce qui est une bien belle chose, à condition que la consommation se trouve pareillement accrue et financée.

A l'objection parfois soulevée, que la hausse risque d'aggraver la rupture des prix français et des prix mondiaux, on peut répondre que cette rupture ne semble pas être un si fâcheux événement, car elle implique un renforcement de la protection du travail français.

Il y a un risque cependant. Il est d'importance. C'est que les prix agricoles ne s'élèvent plus vite que les ressources des consommateurs. Dans ce cas, la hausse des prix se traduira par la mévente qui ne tardera pas à entraîner elle-même la chute des cours. La hausse des prix doit donc rester limitée à la mesure du pouvoir d'achat des consommateurs. Procédant par paliers successifs, elle *doit tendre surtout à rétablir l'équilibre existant avant la crise entre les prix agricoles et les prix industriels, à redresser certains prix que la crise a réduits de façon anormale. Elle doit viser surtout à garantir aux paysans un prix rémunérateur.*

Voilà dans quelles limites la hausse des produits agricoles nous apparaît souhaitable. Pour qu'elle soit possible, il faut d'abord que ceux qui nous régis-

sent cessent de répandre cette mystique de la déflation qui a paralysé l'activité économique de notre pays. Une fois cette condition remplie, il sera possible d'obtenir la hausse nécessaire de certains produits, mais il faudra que cette hausse soit progressive et régulière, si l'on veut que le bénéfice en reste aux producteurs au lieu d'aller à la spéculation. Les fluctuations désordonnées des prix seraient un nouvel élément de trouble pour l'agriculture française qui désire surtout la sécurité et la stabilité.

Abstraction faite des mutations monétaires que nous repoussons, la hausse peut être obtenue par des moyens multiples : taxation, limitation de la production, protection douanière (par des taxes, des contingentements et même des prohibitions d'entrée), augmentation de la consommation intérieure, exportation, élimination des excédents, stockage et échelonnement des ventes, perfectionnement du crédit à la production permettant aux cultivateurs dans la gêne de résister aux exigences de la spéculation qui veut rafler la récolte à vil prix.

L'étude détaillée de ces divers moyens dépasserait le cadre de ce trop long rapport, mais quelques observations peuvent être utiles sur certains d'entre eux. Insistons d'abord sur la nécessité de résorber les excédents autrement que par la destruction de denrées alimentaires propres à la consommation humaine. En cette période de surabondance des produits, de telles destructions sont un défi à la misère des chômeurs et des pauvres gens qui ne mangent pas à leur faim.

La façon rationnelle de faire disparaître l'excédent des denrées produites, c'est de procéder à de larges distributions de vivres aux hommes qui ont faim parce que le chômage, l'âge ou la maladie les mettent dans l'impossibilité de gagner leur subsistance. (*Applaudissements.*)

Ces distributions devraient même, dans la plu-

part des cas, être substituées aux exportations artificiellement stimulées par des primes. Des répartitions gratuites de bon pain ne serviraient-elles pa mieux l'économie française que des primes à l'exportation des blés? (*Applaudissements.*)

Disons aussi que la limitation de la productio par la contrainte légale, à l'exemple des ordonnance royales d'il y a plusieurs siècles, ne peut guère passer pour une mesure de progrès. L'évolution démocratique du monde moderne devrait conduire l'augmentation de la consommation des masses plutôt qu'à cette « grande pénitence » qui a privé tan d'hommes de leur droit au travail et au pain. (*Applaudissements.*)

Les restrictions à la production ont pourtant constitué une des pièces maîtresses de la politique d M. Roosevelt, et notre pays est entré à son tour dan la voie des limitations d'emblavures et de plantations, encourageant l'arrachage des vignes, taxan les hauts rendements. Nous nous garderons de critiquer ces mesures parce qu'il est certaines urgence qui doivent faire céder les principes. Mais nou avouons notre préférence pour une autre politiqu que ce malthusianisme économique, à savoir un système de limitation de certaines protections, soit e les réservant aux petits paysans, soit en les appliquant seulement à une certaine quantité de produit par exploitant. *Le surplus de la production, étan ainsi exclu du bénéfice de certains avantages, s réduirait peu à peu par le jeu des lois économique naturelles jusqu'au point d'équilibre où la restrictio de l'offre lui apporterait à nouveau un prix rémunérateur.*

Quant au perfectionnement du Crédit agricole, l'excellent rapport d'Albert Le Bail vous montrera l rôle fondamental qu'il doit remplir dans la revalorisation des produits du sol et dans la réorganisation de l'agriculture française.

Telles sont les conceptions que notre Commission d'agriculture a défendues depuis trois années et que vous avez déjà, sur ses propositions, sanctionnées dans plusieurs de nos congrès.

A Clermont-Ferrand, notre parti s'était déclaré « résolument opposé à la déflation des produits agricoles à la production ». A Nantes, il a renouvelé avec force cette affirmation en ajoutant qu'il était favorable à toutes les mesures capables de concilier les intérêts des petits producteurs et des consommateurs.

Peut-être était-il utile de rappeler ainsi que depuis longtemps le radicalisme a vu juste et que sa clairvoyance a précédé celle d'autres partis qui semblent l'avoir oublié. (*Applaudissements.*)

Accroissement des ventes de produits nationaux

Nous l'avons dit déjà à Clermont-Ferrand, avec l'approbation de la grande majorité du Congrès : Plus encore que de revaloriser les produits de la terre, il s'agit de faciliter à notre agriculture la vente de ses produits, car cette solution est propre à concilier les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs.

L'agriculteur se contenterait volontiers de prix modérés s'il avait la certitude de vendre des quantités de produits suffisant à lui procurer, à ces prix modérés, une rémunération capable de lui assurer une existence convenable.

En effet, les gains de l'agriculture ne sont pas seulement fonction du niveau des prix; ils dépendent aussi de la quantité produite. Il faut donc non seulement assurer au cultivateur l'écoulement de tous ses produits, mais aussi l'inciter et l'aider à développer sa production actuelle. Les moyens les plus efficaces pour éviter la mévente de notre pro-

duction actuelle et pour augmenter à l'avenir les quantités produites nous paraissent être :

A. — LA PRIORITÉ DES PRODUITS AGRICOLES FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ NATIONAL.

B. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLYCULTURE ET LE RETOUR A CERTAINES PRODUCTIONS AGRICOLES TOTALEMENT ABANDONNÉES.

C. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

D. — L'EXPORTATION.

A. — La priorité des produits nationaux sur le marché français

Si l'on veut que les producteurs nationaux écoulent toutes les denrées qu'ils produisent, si l'on veut qu'ils soient amenés à développer leurs cultures, il faut que le marché français leur soit réservé par priorité. C'est pourquoi notre parti, à plusieurs reprises, s'est déclaré partisan de la « *prohibition absolue des denrées agricoles qui peuvent être produites par la France métropolitaine ou coloniale dans des conditions normales de qualité, de quantité et de prix* ».

Principe qui paraît simple et dont l'application devrait se faire tout naturellement. S'il est tellement discuté, c'est qu'il se heurte à beaucoup d'intérêts, quelques-uns légitimes, par exemple ceux des transporteurs ferroviaires et maritimes, d'autres aussi dont la légitimité est bien moins évidente.

Priorité des produits agricoles français sur le marché national, c'est-à-dire :

Pour les denrées que le sol de la France peut produire en quantités suffisantes, dans des conditions normales de qualité et de prix : prohibition absolue des produits étrangers. Pour les denrées que la

France produit en quantités insuffisantes : réduction des contingents au strict nécessaire et attribution des licences d'importation par petits lots, en adjudication publique.

Est-il besoin de noter que ces principes ne sont point appliqués d'une façon rigoureuse et que malgré l'effort considérable des gouvernements de gauche qui ont mis fin à l'invasion massive de notre marché par les produits étrangers, il entre encore chez nous, en quantités réduites il est vrai, des produits agricoles que la France métropolitaine et coloniale produit ou pourrait produire en quantités suffisantes, pour alimenter la consommation nationale?

La France importe aujourd'hui plus de denrées alimentaires qu'elle n'en importait autrefois et ceci n'est dû qu'en partie au développement de la consommation de certains produits exotiques (tels que les bananes, oranges, ananas, riz, etc..).

Si on compare la moyenne des importations des objets d'alimentation (catégorie qui ne comprend pas tous les produits agricoles) on enregistre pour les années 1913 à 1935 les constatations suivantes :

ANNÉES	POIDS Milliers de tonnes	VALEUR Millions de francs
1913	5.512	1.817
1929	6.712	13.167
1930	6.373	11.814
1931	9.101	14.001
1932	8.607	10.960
1933	6.898	9.604
1934	5.902	7.451
1935 (9 mois)	3.979	4.553

On peut remarquer que depuis 1932 les importations de denrées alimentaires sont allées en décroissant. Pour les 9 premiers mois de 1935, elles présentent une diminution de 322.000 tonnes et de 1.025

millions de francs par rapport aux mois correspon
dants de 1934.

La plus large part de ces importations alimentair
nous est d'ailleurs fournie par la France d'outr
mer. C'est ainsi que pour 1934 les importations d
produits alimentaires en provenance des coloni
se sont élevées à 3.844.000 tonnes valant 4.695.700.00
francs, tandis que celles qui provenaient de l'étra
ger n'atteignaient que 2.058.000 tonnes valant 2 mi
liards 755.271.000 francs.

Pendant cette même période 1913-1935, on nota
que les exportations françaises de produits alime
taires vers l'étranger et la France d'outre-mer avaie
marqué un fort recul qui ressort du tableau suivant

ANNÉES	POIDS Milliers de tonnes	VALEUR Millions de franc
1913	1.459	1.868
1929	1.513	12.568
1930	2.143	9.990
1931	1.601	7.179
1932	1.167	2.923
1933	1.210	2.543
1934	1.452	2.566
1935 (9 mois)	1.496	1.777

En ce qui concerne l'année 1934, les exportatio
de denrées alimentaires vers l'étranger ont été d
896.000 tonnes valant 1.463.346.000 francs; vers l
colonies, elles ont été de 557.750 tonnes valant 1 mi
liard 102.882.000 francs.

Existe-t-il des importations de denrées que le s
de la France métropolitaine ou coloniale produit c
pourrait produire en quantités suffisantes pour
consommation nationale? Ce n'est malheureusemen
pas douteux. On connaît les doléances des produ
teurs de bois.

Malgré la mévente des bois français, les contingents d'importation pour 1935 sont encore de 921.719 tonnes et les importations pour les six premiers mois ont été de 249.000 tonnes.

Le papier consommé en France est dans la proportion de 90 % fabriqué avec des matières premières importées alors que ces matières premières abondent sur notre sol et que nos fabriques de pâtes à papier sont contraintes de fermer leurs portes.

Quant au blé, la Commission chargée de rechercher les quantités totales de blés étrangers entrés en France depuis le 1[er] mai 1933 a constaté qu'il n'y avait eu aucune fraude ni aucune importation de blé tendre si ce n'est du fait de l'admission temporaire. Ces conclusions ont d'ailleurs été contestées et les récents scandales de l'administration des douanes ont été invoqués parfois pour justifier un certain scepticisme à l'égard de ces conclusions officielles.

En ce qui concerne les pailles étrangères, M. Max Hymans vient d'adresser au ministre de l'Agriculture une protestation contre certaines entrées anormales.

Les importations, dit le député de l'Indre, ont été de 302.377 quintaux pour la période de sept mois de janvier-août 1935, alors qu'elles ne s'étaient élevées qu'à 46.452 quintaux et 34.060 quintaux pour chaque année entière en 1935 et 1933.

Autre exemple d'importations inutiles : un arrêté publié au *Journal officiel* le 31 mars a fixé pour les deuxième et troisième trimestres de 1935 les contingents d'importation suivants : chevaux de boucherie, 800 têtes; ovins, 20.000 têtes; volailles vivantes, 2.000 quintaux; viandes fraîches, 5.000 quintaux; viandes congelées, 10.000 quintaux; œufs en coquille, 6.000 quintaux; orges de brasserie, 10.000 quintaux; maïs, 500.000 quintaux; légumes secs, 90.000 quintaux; fruits frais : pommes et poires, 31.000 quintaux; amandes, prunes, groseilles, pêches, abricots,

fraises, cerises, raisin de table, etc. : 117.500 quin-taux; oignons, 4.100 quintaux; légumes frais autres que les oignons et autres que les chicorées de Wit-loof dont l'importation est libre : 17.600 quintaux.

Pendant le troisième trimestre 1934, les impor-tations effectives s'étaient élevées à 8.051 quintaux pour les amandes, prunes, pêches, cerises, etc..., à 1.690 quintaux pour les oignons, à 9.700 quintaux pour les autres légumes.

Pour les œufs et les volailles, les contingents glo-baux pour les œufs et les volailles ont été les sui-vants :

Volailles (vivantes et mortes). Contingents :

1932	1933	1934	9 premiers mois 1935
47.000 qx	28.500	18.400	8.150

Œufs (en coquille, blanc d'œuf, jaune d'œuf, œufs entiers) :

1932	1933	1934	9 premiers mois 1935
77.000 qx	62.000	53.000	33.500

On sait combien l'importation des fromages suisses en France a suscité de protestations surtout de la part des producteurs francs-comtois. Or, malgré l'ac-tion énergique menée en faveur de nos produits nationaux par le Dr Lécullier, député du Jura, et plusieurs de nos amis, les contingents de fromages suisses ont été maintenus à un taux excessif.

Non compris les contingents frontaliers, les con-tingents ouverts pour l'importation des fromages s'élèvent à 45.000 quintaux pour les 9 premiers mois de 1935.

Pour le mouton que la France produit en quan-tité insuffisante alors qu'elle pourrait facilement

amener sa production au niveau de sa consommation, les contingents fixés ont été les suivants :

1932..	85.000 têtes pour 9 derniers mois.	32.000	55.000
1933..	106.500 têtes.	29.500	60.000
1934..	71.500 têtes.	18.000	51.000
1935..	35.000 têtes pour 9 derniers mois.	9.000	20.000

Le maïs étranger entre encore chez nous en quantités importantes et vient concurrencer la féculerie française.

Pour le miel, de 1930 à 1934, l'excédent de nos importations sur les exportations a été de 55.881 quintaux.

Les endives belges (dites Witloof) entrent en France à raison de 50.000 kilogrammes par an alors que l'on pourrait trouver l'équivalent dans les régions françaises productrices de salades : Pyrénées-Orientales, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, région parisienne, Nord.

Le tabac, le lin, le chanvre, les plantes oléagineuses sont en partie délaissées au profit des produits étrangers.

Existe-t-il des importations de produits étrangers au delà des contingents régulièrement fixés? M. Joseph Faure l'a affirmé en 1934 à l'assemblée des chambres d'agriculture dont il est président, en appelant l'attention de ses collègues sur le fait que pendant le troisième trimestre 1934, on a importé 1.750.000 quintaux de céréales secondaires (riz non compris) alors que le contingent était fixé à 500.000 quintaux. Nombre de cas semblables pourraient être cités.

Que penser du système actuel de protection de la production française contre la concurrence étrangère? Cette protection est assurée essentiellement par des prohibitions, des droits de douane et des contingentements; les taxes sur les licences d'impor-

tation ont depuis quelques années renforcé ce système qui suscite des critiques en sens divers.

D'une façon générale, les industries exportatrices se plaignent vivement de l'excès de la protection agricole parce qu'elles s'imaginent — à tort, croyons-nous — qu'une diminution de cette protection permettrait au commerce extérieur de la France un vigoureux essor.

Cependant, M. Etienne Fougère, président de l'Association nationale d'expansion économique n'a pas hésité à se montrer beaucoup plus équitable pour les producteurs agricoles.

Et notre ami Paul Bastid, président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des députés, s'exprimait de façon non moins nette lorsqu'il écrivait il y a quelques semaines : « *Les contingents doivent être maintenus en matière agricole.* »

Comment donc pourrions-nous avoir une autre opinion?

Est-il concevable qu'il y ait sur notre marché pléthore de blé, de viande et de la plupart des denrées agricoles et que malgré la mévente et la dépréciation de nos produits, on autorise des marchandises étrangères à venir les concurrencer? Est-il tolérable qu'à cause de certaines importations inutiles le pouvoir d'achat de la classe paysanne soit fortement réduit et que des travailleurs français soient réduits au chômage et à la misère? Est-il possible qu'on accorde à l'étranger des licences d'importation pour des denrées que notre sol produit en abondance? Allons-nous laisser avilir le niveau de la vie de nos paysans en laissant le champ libre à la concurrence des pays qui ont une monnaie dépréciée ou qui pratiquent systématiquement le dumping?

A toutes ces questions, *une seule réponse paraît s'imposer :* IL FAUT INTERDIRE A L'ÉTRANGER DE VENIR CONCURRENCER SUR NOTRE MARCHÉ TOUTES CELLES DE NOS PRODUCTIONS NATIONALES QUI ONT UN DÉVELOPPEMENT SUFFISANT.

A ceux qui nous objecteront que les concessions faites aux importations étrangères sont la contre-partie des concessions obtenues par les exportateurs français, nous répliquons ceci : S'il s'agit d'exportations industrielles, nous ne voulons plus que l'agriculture soit l'habituelle monnaie d'échange de nos négociateurs lorsqu'ils veulent favoriser l'exportation des produits de l'industrie française ou lorsqu'ils essaient de faciliter quelque combinaison politique. S'il y a conflit entre les exportateurs de denrées agricoles et les cultivaturs produisant pour le marché intérieur, ce sont ces derniers qui doivent avoir gain de cause à moins que des caisses de compensation ne soient créées à leur profit.

Quant aux licences d'importation, malgré les réformes accomplies, il apparaît qu'elles prêtent encore à un très grand nombre d'abus. Il serait désirable que les représentants qualifiés des producteurs et notamment les délégués des coopératives aient un rôle prépondérant dans la fixation des contingents, comme l'a demandé notre ami Margaine.

Il faudrait aussi supprimer le trafic des licences qui constitue un scandale intolérable. Un journal de notre parti ne signalait-il pas qu'un représentant de nationalité étrangère avait obtenu pour le second trimestre 1933 trois licences totalisant 1.350 quintaux de légumes d'Italie sur un contingent total de 2.700 quintaux, et que ces licences se cédaient au prix de 100 francs le quintal, ce qui représente 135.000 francs pour les licences précitées? Est-il bien sûr que de tels errements ont pris fin?

Rien ne décourage davantage le paysan français que le sentiment d'être la victime de pareils trafics où il croit apercevoir la complicité des administrations avec des mercantis sans scrupules.

Pour moraliser le système des licences, pour enlever tout prétexte aux soupçons et garder à l'administration tout le prestige qu'elle mérite, une solution s'impose : la répartition des licences par petits

lots aussi fractionnés que possible, et la mise de ces lots en adjudication publique après une large publicité. (*Applaudissements.*) Voilà qui procurera des rentrées au Trésor public et qui compensera la diminution des recettes douanières dont on fait grand grief aux partisans de la protection agricole.

Le même souci de droiture et de rigueur doit inspirer l'application des mesures de contingentement. Pas de licences exceptionnelles (sauf si elles sont la contre-partie officielle de concessions obtenues d'un Etat étranger), plus de faveur, plus de passe-droit, plus de fraude.

Vous cherchez le moyen de donner un coup de fouet à l'activité économique. Le voici tout trouvé. Donnez au paysan la garantie que ses produits ne seront plus avilis par des importations illicites. Apportez au commerçant honnête l'assurance que ses prévisions légitimes ne seront plus déjouées par l'intrigue et par la fraude. Alors vous verrez en ce pays un instant découragé renaître l'enthousiasme et la confiance. La confiance sans laquelle on n'obtiendra aucun redressement, quoi qu'on en dise. La confiance qui ne se gagnera point par les mesures de panique que certains nous préparent, mais par cette sécurité que peut donner à chaque citoyen la conviction qu'une moralité rigoureuse préside aux affaires publiques et à la vie économique du pays. (*Applaudissements.*)

B. — Développement de certaines productions agricoles et extension de la polyculture

Aux termes des conclusions du Conseil national économique, l'enquête qu'il a menée « a démontré qu'*il reste quelques branches non accessoires de l'agriculture telles que la production des textiles, celles du mouton, celle des œufs et des produits de ferme, et dans certains cas celle des fruits et légumes*

secs où les besoins du consommateur ne peuvent être satisfaits qu'en recourant à des importations de l'étranger dont l'intérêt général ne semble pas toujours commander le maintien. »

Il est certain que le développement de ces productions partiellement abandonnées à la concurrence étrangère constituerait un moyen très important d'accroître la quantité de denrées vendues par nos cultivateurs et par conséquent, d'augmenter les recettes de nos producteurs nationaux sans qu'il en résulte un supplément de charges pour les consommateurs nationaux. C'est l'étranger qui ferait les frais de ce redressement nécessaire.

Alors que certaines de nos cultures comme le blé et le vin sont d'une façon générale largement excédentaires, d'autres branches de la production agricole n'assurent pas la totalité de la consommation française qui fait appel à un apport extérieur très important. Il en est ainsi notamment pour la production ovine, le lin, le chanvre, les plantes oléagineuses, le maïs, les produits laitiers, les légumes, les fruits, le miel, les volailles et les œufs. Quant au tabac, sa situation est particulière puisque les superficies cultivées sont fixées par l'administration qui fait une large part aux tabacs étrangers (26 millions de kilos en 1933; 24 millions 800.000 kilos en 1934) pour satisfaire à certaines exigences des consommateurs. On pourrait souhaiter cependant que la production des tabacs français soit plus largement développée, car elle constitue pour certains départements pauvres une précieuse ressource. Suivant les termes mêmes du Conseil national économique : « *Rien ne devrait être négligé pour provoquer le remplacement des cultures excédentaires par d'autres à débouchés plus faciles.* »

Pour favoriser les cultures déficitaires actuellement concurrencées par l'étranger, pour leur permettre d'être développées, la protection douanière doit être complétée par l'allocation de primes. C'est

ainsi que les encouragements accordés à la cultu du lin ont donné des résultats satisfaisants ain qu'en témoignent les chiffres suivants :

Années	Superficies ensemencées en Ha	Production en de filasse
—	—	—
1931-1932	6.000	146.313
1932-1933	9.000	103.941
1933-1934	15.000	108.497
1934-1935	23.700	140.750
1935-1936	33.000	185.000 envir

Notre pays aurait d'ailleurs tout intérêt à div sifier sa production et à pratiquer systématiqu ment la polyculture.

L'effort des pouvoirs publics concentré sur blé a eu pour conséquences l'extension et la surpr duction de cette culture, au détriment de celle d céréales secondaires. Ce sont toutes les branch de l'activité agricole qui doivent être soutenues développées d'une façon normale afin de rétab l'équilibre de notre production, de façon à ne p engorger les débouchés et à assurer la divison d risques. On peut dire que la polyculture en gara tissant le maximum de sécurité aux petits culti teurs est un facteur puissant de stabilité sociale économique.

Multiplions donc dans toute la mesure possib les branches d'activité qui peuvent apporter au cul vateur des revenus supplémentaires, aidons-le à tir parti de toutes les ressources de la ferme trop so vent négligées. S'il sait rechercher la qualité, s sait s'organiser pour améliorer les conditions de présentation et de la vente, ce sont des reven abondants qui entreront dans la trésorerie paysann

Est-ce donc un régime d'autarchie que nous pré nisons? Entendons-nous bien. Nous voulons q notre pays avec ses ressources naturelles et cel de son empire puisse en cas de conflit avoir s

existence assurée, même s'il ne peut plus compter sur des concours extérieurs. Nous voulons qu'en temps de paix, notre économie nationale puisse fonctionner en *assurant à nos producteurs des prix équitables et rémunérateurs* dans les meilleures conditions possibles pour les consommateurs. NOUS VOULONS FONDER L'ÉCONOMIE FRANÇAISE SUR UNE AGRICULTURE LIBRE ET PROSPÈRE. Puis la solidité et l'indépendance de notre vie économique se trouvant ainsi assurées, nous sommes prêts à développer largement nos échanges avec l'extérieur, à condition que ces échanges se fassent sur la base d'une réciprocité équitable et qu'ils ne compromettent jamais la vitalité de l'agriculture française. Pourvu que la sécurité de notre foyer national soit garantie, nous sommes tout disposés à avoir avec l'étranger toutes les relations nécessaires pour améliorer les conditions matérielles de l'existence et pour entretenir parmi les peuples les liens de collaboration utiles au maintien de la paix.

L'agriculture française se sent pleinement solidaire de toutes les autres branches de la production française. Bien avant d'être elle-même suffisamment protégée, elle avait admis une protection renforcée de l'industrie française. Aujourd'hui encore, elle est prête à supporter toutes les conséquences des mesures qui seraient nécessaires pour défendre notre industrie nationale contre ses concurrents. Elle n'ignore pas que l'aggravation de la protection agricole peut avoir sur certains intérêts légitimes des répercussions fâcheuses. Tel est le cas notamment des transports maritimes et des ports qui sont plus particulièrement atteints par le ralentissement des échanges internationaux. Les paysans comprennent tout cela parfaitement et ils sont les premiers à reconnaître que les intérêts ainsi lésés doivent recevoir de justes compensations. Mais nos populations maritimes notamment ne pourraient-elles trouver la contre-partie des privations qu'elles subissent au-

jourd'hui, dans des mesures telles que le dévelo
pement rationnel de la consommation du poisso
le resserrement et l'intensification des relations d
colonies et de la métropole, l'organisation d'un to
risme populaire qui permettrait à nos masses r
rales de mieux connaître les beautés et les riches
de nos régions côtières et même de la France d'out
mer?

Quant à notre industrie exportatrice, qu'elle ch
che à remplacer les débouchés extérieurs aujourd'h
perdus par un élargissement du marché intérie

L'industrie anglaise a subi au cours des trois d
nières années une évolution profonde. De nombr
ses entreprises fabriquant les articles destinés à l'
portation ont été remplacées par des sociétés n
velles spécialisées dans les produits de consomm
tion courante à écouler sur le marché intérie
D'après le *Bulletin économique et financier,*
usines ont clos leurs portes en 1932 et 1933, m
elles ont été remplacées par 1.100 nouvelles expl
tations qui ont trouvé sur le marché des capita
les fonds nécessaires à leur développement. Da
l'ensemble, l'activité des affaires s'est sensiblem
développée.

L'industrie française est certainement capable
suivre cet exemple et de procéder aux changeme
d'orientation nécessaires. Son intérêt est donc
favoriser l'augmentation du pouvoir d'achat de
classe paysanne, car c'est là désormais qu'est
principal débouché qui présente sur les marc
extérieurs l'incontestable supériorité de la sécur
des paiements.

Ce que nous ne saurions accepter en aucun
c'est de sacrifier l'essentiel à l'accessoire, le natio
à l'international, la sécurité du paysan françai
des combinaisons mercantiles. Ces conceptions
seront sans doute pas du goût de tout le mo
puisqu'elles vont heurter certains intérêts et

taines routines. Elles seront, j'en suis sûr, celles du parti radical puisqu'elles sont la condition du salut de vingt millions de paysans. (*Applaudissements.*)

Développement de la consommation intérieure

Plus la demande de produits agricoles sera forte, plus leur prix tendra à s'élever et mieux ils se vendront. Le développement de la consommation est donc un moyen d'éviter la mévente et de raffermir le prix des denrées.

Comment développer la consommation ? Tout d'abord en augmentant les moyens d'achat des consommateurs. Problème d'ordre général qui nous obligerait à traiter l'ensemble de la question des prix et à sortir des limites dans lesquelles doit se renfermer le présent rapport.

Mais il existe d'autres moyens de stimuler la consommation que nous pouvons étudier. Telles sont l'amélioration de la qualité et de la présentation des produits; la baisse des prix à la consommation par la réduction de l'écart entre les prix de vente à la production et les prix de vente à la consommation ainsi que par la suppression des intermédiaires et des profits inutiles; l'élimination des excédents par les achats de l'Etat en vue de distributions aux consommateurs, la mise en œuvre d'un grand plan d'outillage des campagnes qui en apportant des ressources aux consommateurs ruraux facilitera la vente des produits de la terre.

Amélioration de la qualité et de la présentation des produits

L'amélioration de la qualité et de la présentation des produits est évidemment un moyen de stimuler, par conséquent de développer, la consommation.

Cette idée d'accroître la qualité pour inciter les con sommateurs à développer leurs achats est à la bas de la loi sur le lait, rapportée par notre très compé tent collègue et ami le Dr Léculier. Elle inspire éga lement les mesures qui ont été prises pour l'arra chage progressif des cépages produisant des vins d qualité inférieure, depuis longtemps réclamé pa notre ami Emile Pignet.

Il est certain que si le consommateur se trouv en présence de produits bien présentés dont il a p déjà apprécier la qualité, il se trouve mis en appé tit, et il achète s'il en a les moyens.

L'organisation de la production par le système d coopératives tel qu'elle a été pratiquée avec succè dans certains pays, notamment en Italie, en Ho lande et au Danemark, est un procédé qui a fait se preuves. La sélection et la standardisation des pro duits, l'élimination des denrées douteuses, l'appo sition d'une marque, la garantie de la provenance ne peuvent manquer d'élever la consommation; elle peuvent même permettre de conquérir ou de retrou ver certains débouchés qui ont été enlevés par l concurrence étrangère mieux organisée.

M. le sénateur Turbat vous exposera dans son rap port sur la production fruitière tout ce qui a ét fait par nos concurrents et tout ce que nous de vrons faire dans cet ordre pour rétablir notre situa tion.

Il ne faut cependant pas méconnaître qu'e France, un effort en vue de l'amélioration de l qualité est actuellement poursuivi sans bruit ma avec beaucoup d'efficacité par les directeurs d services agricoles dans certaines régions. En appre nant aux cultivateurs les méthodes scientifiques d sélection, l'utilisation de bonnes semences et d bons géniteurs, ils sont arrivés à améliorer consid rablement la qualité des produits culturaux.

Le concours régional de l'Est qui s'est tenu cet

année a montré notamment l'excellence des résultats obtenus, en particulier les magnifiques progrès de la race montbéliarde.

Il est regrettable qu'on envisage actuellement la suppression des offices agricoles qui ont grandement facilité cette tâche et qui méritent au contraire d'être aidés et encouragés.

La baisse des prix à la consommation

Par la réduction de l'écart entre ces prix et les prix à la production, dans cette période où le pouvoir d'achat de tous les Français se trouve si sévèrement restreint, la baisse des prix à la consommation peut certainement favoriser un développement de la vente des produits agricoles en les mettant à la portée de bourses devenues très modestes.

Réserve faite de ce qui sera dit de la diminution des prix de revient, cette hausse ne doit pas être recherchée par la baisse des prix à la production déjà trop fortement comprimés; elle doit être obtenue par la réduction de l'écart entre les prix à la ferme et les prix de vente au détail. Telle a été certainement l'intention du gouvernement lorsqu'il s'est attaché à faire baisser le coût de la vie en même temps qu'il travaillait à la revalorisation des denrées agricoles. Le fait qu'il a échoué (les prix de détail remontent) prouvent que l'entreprise était difficile; il ne démontre pas sa complète impossibilité.

Que l'écart reste trop grand entre les prix à la production et les prix à la consommation, c'est un fait que personne ne conteste.

Sur le prix payé par le consommateur, seule une part dérisoire rémunère le producteur. Les prix de détail ont baissé moins que les prix de gros. Le mouton est vendu par l'éleveur 2 fr. le kilo poids vif,

mais dans les boucheries parisiennes, le gigot vaut 22 fr., les côtelettes 26 fr.

On cite le cas d'un agriculteur du Sud-Ouest qui ayant expédié au mois d'août dernier aux Halles centrales de Paris 200 melons fut avisé quelques jours plus tard que non seulement il ne toucherait rien, mais qu'il devrait rembourser au mandataire une somme de 5 fr. 95 pour frais divers.

Des chasselas de Fan et de Moissac vendus sur place 1 fr. 25 et 1 fr. 50 le kilo ont été revendus à Paris de 8 à 10 fr.

D'après M. Marchand, secrétaire de l'Union nationale des éleveurs de porcs, pour un porc de 100 kilos, le transport est de 30 francs, la taxe à l'abattage de 25 francs, les frais d'octroi de 48 francs, ce qui représente 30 % du prix de l'animal à la ferme.

M. Chauveau, sénateur de la Côte d'Or, cite le cas d'un bœuf de 1.600 francs qui paie 500 francs pour arriver chez le boucher parisien.

D'après le journal *La Production Française*, un producteur ayant envoyé 11 kgs de raisins aux Halles centrales n'a pas touché un centime, le transport absorbant 70 % du prix de vente, le reste est passé aux frais extérieurs.

Comment réduire l'écart des prix à la production et des prix de vente au détail? En réduisant les profits excessifs des intermédiaires, en réduisant aussi dans toute la mesure possible les frais qui grèvent le produit entre le cultivateur et le magasin du détaillant. Ces frais comprennent le transport et la manutention des produits, parfois les frais de transformation, des frais généraux, les impositions propres aux personnes ou aux entreprises qui effectuent ces opérations (patentes, licences, contributions mobilières, bénéfices industriels et commerciaux, assurances sociales, etc...).

Quant aux profits des intermédiaires, ils peuvent être réduits, soit en diminuant le nombre de ces

intermédiaires, soit en ramenant à un taux moindre le profit de chacun d'eux. Le nombre des intermédiaires est presque toujours excessif et la chose ne date pas d'aujourd'hui. Dans sa lutte pour la baisse des prix, la monarchie française s'est surtout attaquée à ces *regrattiers* qui lui paraissaient être des parasites inutiles.

Ce n'est d'ailleurs point au petit commerce en contact direct avec les consommateurs qu'il convient de s'en prendre. Il remplit un rôle nécessaire de répartition et souvent de crédit. Lorsqu'on le taxe de profits excessifs, on oublie souvent qu'il est un collecteur d'impôts et que dans le prix qu'il perçoit, une grande part revient à la fiscalité. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'intermédiaires seraient à supprimer parce qu'ils sont sans utilité et parce qu'ils grèvent les produits de frais qui pourraient être évités.

Les abus sont particulièrement intolérables en ce qui concerne les spéculateurs qui gravitent autour des Bourses de Commerce et des grands marchés. La réforme de ces Bourses et de ces marchés s'impose et, en premier lieu, celle des Halles centrales. Il faut notamment favoriser l'accès des producteurs, de leurs syndicats, et des représentants des coopératives, qui désirent vendre eux-mêmes et directement leurs marchandises, aux grands marchés comme les Halles centrales; il faut éliminer tous les rouages qui n'ont pas une utilité incontestable et qui s'interposent entre le producteur et le consommateur.

Le sentiment personnel de votre rapporteur est qu'il faudrait aller plus loin encore et soustraire aux aléas de la spéculation les denrées de première nécessité. N'est-il pas immoral, en effet, que des denrées dont dépend l'existence précaire de millions d'hommes, tant consommateurs que producteurs, soient livrées au jeu de quelques-uns dont les gains sont un scandale quand on les compare à la misère de

ceux qui travaillent pour gagner leur vie. (*Applau-dissements.*)

Les remèdes que nous préconisons sont donc : l réorganisation des Halles centrales et des Bourse du Commerce qui sont les régulateurs des prix agri coles en France, la réduction d'un certain nombr d'intermédiaires et la limitation des profits exce sifs grâce aux coopératives agricoles. Le statut donn à la coopération par le décret-loi du 8 août 193 constitue un sérieux effort pour donner satisfactio aux véritables coopératives agricoles en les prot geant contre la concurrence déloyale des fausse coopératives et en réglant de façon à peu près sati faisante leur régime fiscal.

Le décret du 5 septembre prescrivant le remplac ment de l'impôt sur le chiffre d'affaires en ce q concerne les dérivés et sous-produits consommabl du lait par une taxe unique, est moins favorab aux coopératives puisqu'il les astreint au payeme de la taxe de 2 % dans les mêmes conditions que l commerçants.

Des crédits plus faciles à un taux réduit au pro des coopératives et même des commerçants pou raient agir aussi dans le sens d'une réduction d prix de détail. Il en est de même d'une réductio des prix de transport, mais nous étudierons ces de questions lorsque nous examinerons la diminuti des prix de revient.

Pour terminer, signalons l'heureux effet que pou rait avoir le développement du tourisme sur la co sommation des produits agricoles. Le tourisme no amène de l'étranger de nouveaux consommateurs il enrichit les producteurs français qui peuve ainsi consommer davantage. Tout ce qui sera fa pour attirer l'étranger chez nous et pour lui rendre vie facile et agréable stimulera certainement la co sommation des denrées agricoles.

Résorption des excédents par achats de l'Etat et distributions aux chômeurs

La destruction des produits en excédent est trop souvent employée dans le monde moderne pour soutenir les cours. On a pu lire dans la presse que, dans certains pays, on a tué et incinéré 6.200.000 porcs, qu'on a jeté à l'égoût 200.000 litres de lait, qu'on a arraché 80.000 pêchers, qu'on a jeté à l'eau 20 millions de sacs de café, qu'on a détruit des stocks de laine, des stocks de cuir.

Quand l'Etat achète ainsi les denrées agricoles pour les détruire, elles n'en sont pas moins éliminées du marché et leur disparition agissant dans le sens de la raréfaction de la marchandise et de la restriction de l'offre tend à faire hausser les prix. Mais si de telles destructions constituent bien des consommations au sens économique du mot, elles ne sont vraiment pas des consommations au sens humain de ce terme.

Quand des hommes ont faim, quand ils manquent des choses les plus nécessaires à la vie, quelle tristesse que de voir un régime économique embarrassé par la surabondance des produits ne trouver d'autre solution que la destruction de ces produits dont tant de malheureux sont privés! C'est une chose intolérable que la destruction de produits sains pouvant servir à l'alimentaion humaine. Il faut remplacer cette mesure monstrueuse par la distribution gratuite de denrées aux malheureux, notamment aux chômeurs et aux pauvres gens sous-alimentés. Un certain nombre de municipalités sont déjà entrées dans cette voie. Si on pouvait le faire sur une plus grande échelle, ce serait le meilleur moyen de rétablir l'équilibre entre la production et la consommation. Il est regrettable que la situation financière ait conduit les pouvoirs publics à préférer l'abattage des ani-

maux inconsommables à l'achat de grandes quantit de viande saine qui aurait pu être distribuée au consommateurs trop pauvres pour en acheter eu mêmes.

Voici longtemps déjà que votre Commission d'Agri culture a réclamé des distributions de vivres. El admettrait d'ailleurs que les sommes nécessair soient prélevées pour une partie sur les crédi affectés au chômage et à l'assistance.

Tel qu'il pourrait être réalisé pratiquement l'heure actuelle, ce système serait un moyen haut ment recommandable pour alléger le marché to en venant en aide aux victimes de la crise.

L'exportation

En dehors des recettes qu'elle apporte aux produ teurs, l'exportation, en éliminant du marché int rieur certaines quantités de produits, tend à fai hausser les prix. Nous croyons cependant qu l'heure actuelle, son rôle n'est pas primordial da la politique que nous voulons entreprendre en v du relèvement du pouvoir d'achat des paysans.

Quand un régime est fondé — comme nous vo lons que ce soit — sur la protection des produ teurs nationaux contre la concurrence extérieur c'est-à-dire sur la restriction ou la prohibition d importations, il ne doit pas compter beaucoup s la possibilité d'exporter ses marchandises à l'étra ger. Nous vivons à une époque où, dans tous l pays, l'opinion publique se trouve poussée à réc mer tout à la fois l'interdiction de l'entrée des ma chandises étrangères et le développement des expo tations. Politique qui peut conduire à bien des déce tions, car elle se heurte aux mesures de défense q chaque gouvernement prend pour protéger son ma ché intérieur. Presque partout, on pratique le du ping et la réciprocité est de règle.

Pourtant, un pays comme le nôtre ne peut renoncer complètement à l'exportation des produits agricoles qui a joué pendant longtemps un si grand rôle dans l'économie nationale.

Nos vins renommés sur le marché mondial, nos pommes de terre appréciées par le public britannique, constituaient autrefois des éléments très importants de notre commerce extérieur. La situation n'est plus la même. Cependant, la France peut compter encore sur l'exportation de certaines denrées parce qu'elles sont des produits de qualité dont l'étranger éprouve le besoin. Pommes de terre bretonnes, beurres d'Isigny, fromages de Roquefort, fruits et primeurs du Vaucluse, grands vins du Bordelais, de la Bourgogne et de la Champagne ont une telle réputation qu'ils trouveront toujours à l'étranger des amateurs.

L'exportation de nos produits se heurte, à l'heure actuelle, à un obstacle parfois insurmontable : la dépréciation des monnaies par laquelle certains pays ont voulu résoudre leur situation financière, protéger leur marché intérieur et conquérir des débouchés. Dans la plupart de ces pays, nos produits — s'ils sont admis — ne peuvent être payés à des prix rémunérateurs. Souvent même, ils ne sont pas payés du tout, parce que les gouvernements s'opposent à l'exportation des devises. Il faut donc, comme le demande le Conseil national économique, « faire une sage discrimination entre ce qu'il est possible et utile d'exporter et ce qu'il convient désormais d'écarter des marchés extérieurs ».

Dans ces conditions, *il semble que les exportations doivent s'orienter surtout vers des produits de qualité que peuvent encore lui acheter des pays à niveau de vie élevé, ayant une civilisation comparable à la nôtre.*

L'organisation des producteurs en vue d'amélio-

rer la présentation des produits ainsi que les m thodes d'exportation paraît également indispensab

Il faut s'attendre d'ailleurs à ce que les pa étrangers nous réclament, s'ils accueillent nos p duits, des avantages du même ordre. En échange contingents d'exportation de produits français q nous obtiendrons, on nous demandera de concé des contingents d'importation de produits étrang pour une valeur sensiblement équivalente. Il souhaitable que nous n'accordions qu'à titre tou fait exceptionnel des contingents d'importation produits agricoles, et que, dans ce cas, les p ducteurs lésés reçoivent d'équitables compensatio

De telles négociations peuvent d'ailleurs don lieu à bien des manœuvres dont les intermédiai seront presque toujours les profiteurs, et les prod teurs trop souvent les victimes.

Le commerce extérieur, par suite du bouleve ment des monnaies, a été profondément transfor Sans revenir jusqu'au troc comme le pratiquent c tains Etats, il faut admettre que le commerce ex rieur ne peut être basé que sur la concession d'av tages réciproques. Pour que la production agric française ne soit pas sacrifiée, il est nécessaire qu' soit représentée dans les négociations commerci susceptibles de l'affecter. Avec l'évolution de t les pays vers le nationalisme économique, il sage de ne pas fonder trop d'espoir sur les po bilités immédiates de l'exportation. mais il est p mis de préparer l'avenir, en améliorant notre p duction, en préparant les organismes et les métho nécessaires à son exportation. D'ores et déjà, attachés commerciaux pourraient rechercher p notre agriculture tous les débouchés possibles. L SENTIEL EST QU'EN AUCUN CAS, L'AGRICULTURE FR ÇAISE NE SOIT SACRIFIÉE AUX ÉCHANGES EXTÉRIEURS DIFFICILES, SI PRÉCAIRES ET SI PEU SURS.

La diminution des prix de revient

Quand le cultivateur arrive à réaliser une diminution de son prix de revient, tout en vendant la même quantité de denrées et au même prix, il réalise un gain supplémentaire. Si donc on parvient à faire baisser les prix de revient agricoles, il sera possible d'assurer au cultivateur un gain plus élevé sans que les prix de vente soient augmentés.

La diminution des prix de revient doit être obtenue suivant les cas par la réduction du prix des engrais, des machines agricoles, de l'électricité, des transports ferroviaires et par l'allégement de certaines charges fiscales et du taux de l'intérêt des emprunts.

L'allégement des charges fiscales qui frappent les cultivateurs n'est pas chose facile, étant donné surtout que les impôts communaux et départementaux peuvent être difficilement réduits à une heure où les collectivités locales ont tant de peine à équilibrer leurs budgets.

Enregistrons comme une mesure heureuse la récente réduction des droits de mutation sur les immeubles de 13,50 à 8 % qui facilitera l'installation des jeunes cultivateurs.

La réduction des taux d'intérêts, la possibilité de trouver de l'argent à bon marché peuvent également alléger sensiblement les prix de revient. Tout en renvoyant sur ce point au rapport d'Albert Le Bail, je ne puis manquer de souligner le rôle capital que le crédit à bon marché est appelé à remplir dans le redressement de l'économie française.

Le prix de l'électricité dans les campagnes est trop souvent excessif. Les cahiers des charges qu'on a fait signer à certaines municipalités sacrifient complètement les intérêts des consommateurs. Pour mettre fin à ces abus, notre ami Gentin a fondé la Fédération Nationale des Collectivités électrifiées

dont les efforts viennent d'être couronnés d'un pr
mier succès.

Le décret du 16 juillet 1935 a abaissé les prix d
vente de l'électricité par une réduction générale d
index (l'index basse tension est abaissé de 14 poin
ce qui se traduit par une réduction des prix d
vente de 2 à 5 centimes par kw.; l'index haute te
sion est réduit de 5 points).

En outre, à partir du 1er août 1935, les prix d
vente sont réduits de 10 % et des maxima sont fix
Des mesures sont prises pour la suppression d
contrats (minima de consommation et primes fixe
et pour réduire les frais de compteurs et de bra
chements.

Ces mesures, bien qu'elles soient insuffisantes
appellent des modifications, permettront certain
ment le développement de la consommation de l'éle
tricité dans les villages tout en allégeant les charg
du cultivateur.

En ce qui concerne les transports, le monde rur
est unanime à se plaindre de leur coût élevé. P
rapport à l'avant-guerre, les prix de transport atte
gnent souvent le coefficient 9; ceux des denré
transportées sont au coefficient 2 ou 2,5. Comm
nous l'avons dit plus haut, ils représentent une pa
excessive dans le prix de vente des produits agr
coles.

Depuis 1933, sauf pour les animaux vivants,
n'est pas intervenu de mesures générales compo
tant un abaissement du prix de transport. Le go
vernement et les réseaux estiment que des rédu
tions généralisées sur les tarifs ne seraient pas d
nature à développer le trafic. Le prix de transpo
disent-ils, ne peut jouer aucun rôle dans la co
pression du prix de vente au détail, car il est inf
rieur à la variation des cours de halle dans u
même journée. Des abaissements massifs se tradu
raient par des pertes de recettes non compensé
par une augmentation corrélative du trafic.

Telle est la thèse officielle. Elle ne peut être la nôtre. L'abaissement des prix de transport permettrait, tout en facilitant la circulation des produits, d'alléger les charges qui les grèvent et, d'autre part, contribuerait grandement à leur revalorisation en développant considérablement leur consommation. La grande pensée qui semble inspirer les hauts dirigeants de nos réseaux semble être de faire circuler le moins de trains possibles. Nous pensons au contraire que le fonctionnement de nos transports ferroviaires coûte assez cher à l'Etat pour que celui-ci exige un abaissement du prix des transports qui accroîtrait considérablement le trafic et, en tous cas, contribuerait à ranimer l'activité économique.

Signalons cependant les quelques efforts qui ont été faits en ce sens. En vue de simplifier les tarifs dans le cadre du décret du 19 janvier 1934 et d'apporter un dégrèvement substantiel aux prix de transport des bestiaux, les grands réseaux viennent de soumettre à l'homologation une proposition qui est l'aboutissement d'une série de mesures antérieures ayant eu pour effet de réduire déjà sensiblement les tarifs pour le transport des animaux. Les principales caractéristiques du nouveau tarif peuvent se résumer comme suit :

A l'avenir, le transport des animaux se fera à une vitesse unique dont les délais seront analogues à ceux de la grande vitesse. Quant aux prix, ils seront établis de manière à n'apporter dans l'ensemble, aucun relèvement, mais par contre, à accorder des réductions qui atteindront annuellement au total une somme de plus de 10 millions. C'est ainsi, par exemple, que pour les bovins, le nouveau tarif fera ressortir, pour les distances entre 0 et 500 kms un abaissement moyen de 20 % sur les tarifs actuels de la grande vitesse et de 10 % sur ceux de la petite vitesse.

Cela revient à dire que, sur les distances usuelles, le transport des bœufs coûtera, sous le régime de la

vitesse unique, 10 % de moins qu'avec le tarif de petite vitesse en vigueur.

Par ailleurs, le nouveau tarif proposé par les réseaux comporte une innovation intéressante, celle d'un tarif pour les groupes d'animaux inférieurs au chargement d'un wagon. Ce tarif, intermédiaire entre celui à la tête et celui au wagon complet, facilitera l'approvisionnement économique des petits marchés.

Des réductions temporaires sur les tarifs de transports des vins à grande distance ont été imposées aux réseaux par le ministre des Travaux Publics à plusieurs reprises. Elles viennent d'être prorogées jusqu'au 31 décembre 1935, mais le Conseil supérieur des Chemins de Fer a fait remarquer maintes fois au Gouvernement que les intermédiaires auraient été toujours les seuls bénéficiaires de cette disposition.

Enfin, de nombreux aménagements locaux de tarifs ont eu lieu depuis 1933 concernant à peu près toutes les denrées agricoles, mais c'est en somme la systématisation du régime des faveurs et ces faveurs ne sont pas toujours réparties d'une façon équitable.

C'est un abaissement général des prix de transport des denrées agricoles que nous réclamons. S'il en résulte une aggravation du déficit des réseaux, elle sera compensée par une recrudescence de l'activité des échanges.

Les engrais

Depuis l'année 1929, la consommation de l'acide phosphorique et de la potasse a subi une diminution sérieuse; quant à celle de l'azote, elle est restée à peu près constante jusqu'à la campagne 1934-1935 où elle a marqué une régression considérable. La raison de cette diminution est que les engrais sont trop chers et que le cultivateur — tout au moins le petit cultivateur — n'a pas les moyens nécessaires pour en acheter.

En ce qui concerne les engrais azotés, le ministre de l'Agriculture a, à diverses reprises, prescrit des diminutions qui ont été de 8 % en 1932-1933 et de 6 % en 1933-1934.

En 1934-1935, l'Office National Industriel de l'Azote ayant été dans l'impossibilité de baisser ses prix, le Comité interministériel économique décida que, pour cette campagne, les prix de vente seraient maintenus, mais qu'une réduction de 4 % serait effectuée par une péréquation opérée au moyen du versement exigé des importateurs de nitrate de soude et d'une contribution consentie par les industriels français sur tous les engrais azotés minéraux produits et vendus par eux pendant la campagne. A cet effet, un décret du 6 juin 1935 a autorisé l'ouverture à la Caisse Nationale de Crédit Agricole d'un compte « Fonds de compensation du marché des engrais azotés ». Enfin, en août 1935, le ministre des Travaux publics vient de prescrire à l'Office National Industriel de l'Azote de réduire de 10 % ses prix de vente, compte tenu de la réduction de 4 % de la campagne 1934-1935. En résumé, il résulte de ce qui précède que depuis 1931, le prix des engrais azotés a subi une baisse de 34 %.

Quant aux engrais potassiques, les sels de potasse déjà en baisse dans le courant de 1934 viennent d'être diminués, du fait des décrets-lois, de 5 %.

Malgré l'effort important qui a été réalisé pour faire baisser les engrais, on peut estimer qu'ils sont encore beaucoup trop chers pour que le petit cultivateur puisse en profiter.

Malheureusement, le prix de ces engrais est régi en grande partie par des trusts qui ne veulent pas réduire les profits excessifs qu'ils réalisent au détriment des agriculteurs français.

Quant aux machines agricoles, leur baisse a été insignifiante par rapport à la baisse des recettes des agriculteurs. Nos cultivateurs qui se plaignent de la cherté des fournitures du maréchal et du

charron reçoivent comme réponse que le fer et l'acier sont toujours aussi chers. Il n'est pas admissible que le fer soit si cher en France, alors que la grande métallurgie en exporte de telles quantités en Allemagne pour l'usage que l'on sait, sans qu'elle ait même la certitude d'être payée. On aperçoit ici toute la lourdeur et l'iniquité du joug que font peser sur l'agriculture française les féodaux modernes. Ces barons du rail, de la banque, des engrais, du fer, rançonnent les producteurs ruraux comme ils rançonnent les consommateurs. En même temps qu'ils vendent très cher aux cultivateurs les produits qui leur sont indispensables, ils ont organisé une campagne pour avilir les denrées agricoles à des prix de misère. Ils sont les grands responsables de la crise actuelle. C'est à l'organisation professionnelle, appuyée par l'Etat, qu'il appartiendra de libérer l'agriculture française de la tutelle de ses exploiteurs.

A cette tâche de justice et de liberté, le concours de notre parti ne fera pas défaut.

POUR MAINTENIR AU SOL UNE RACE D'HOMMES LIBRES. — MESURES POUR VENIR EN AIDE AUX PETITS PAYSANS VICTIMES DE LA CRISE.

Les petits paysans ont été spécialement frappés par la crise. Ils n'avaient pas de réserves et la dépréciation des produits agricoles les a tout de suite plongés dans la misère.

Trop souvent, par une ignorance très explicable des textes légaux — si nombreux et parfois si confus — ils n'ont pu mettre à profit les mesures législatives dont les grandes exploitations bien outillées techniquement et financièrement ont au contraire largement bénéficié.

Pressés par le besoin d'argent, les petits paysans

ont dû maintes fois subir la loi des spéculateurs et ils ont vendu leurs récoltes à vil prix.

Un parti comme le nôtre a le devoir de venir en aide à cette démocratie rurale qui lutte et qui souffre. *Il y a un intérêt social, politique et national à maintenir au sol une race libre de vingt millions de paysans.* C'est pourquoi le relèvement du pouvoir d'achat de l'agriculture française doit être poursuivi au profit des petits et moyens cultivateurs, propriétaires, fermiers ou métayers, qui travaillent eux-mêmes la terre. LE SOUCI DE NOTRE POLITIQUE AGRICOLE DOIT ÊTRE MOINS DE PROTÉGER DES PRODUCTIONS QUE DE SAUVER DES HOMMES MENACÉS DE SOMBRER SI LES POUVOIRS PUBLICS NE LEUR PORTENT SECOURS.

Il y a un an déjà, parlant de la politique du blé au Congrès de Nantes, j'avais proposé d'instituer un droit de priorité de vente jusqu'à concurence de 100 quintaux par exploitant et de faire bénéficier ces blés de priorité d'un prix minimum. Mon but était alors seulement de marquer ce que j'estimais être une orientation nécessaire de la politique agricole de notre parti en faveur des petits paysans. Je n'avais donc pas demandé au Congrès de se prononcer par un vote sur cette proposition.

Je crois utile de vous inviter à vous prononcer cette année sur la proposition que j'avais faite à Nantes. Je vous demande d'approuver le principe de l'institution d'un droit de priorité de vente jusqu'à concurrence de 100 quintaux par exploitant, dans la limite de la production moyenne des trois dernières années et sous réserve de la justification des surfaces emblavées. Ce droit de priorité de vente devrait selon moi être complété par le rétablissement d'un prix minimum en faveur des blés bénéficiant de la priorité. L'économie du système pourrait se résumer comme suit :

1° Tout chef d'exploitation agricole — propriétaire exploitant, fermier ou métayer — recevrait au

moment de la récolte un bon de priorité de vente pour une quantité de blé égale à sa production moyenne des trois dernières années, jusqu'à concurrence de 100 quintaux. Pour éviter des fraudes faciles à concevoir, les bons seraient délivrés seulement après justification que les quantités admises à la priorité correspondraient aux déclarations d'emblavements et aux surfaces effectivement cultivées.

2° Les bons de priorité de vente, groupés autant que possible par communes ou par cantons seraient assignés à des moulins déterminés. En vue de faciliter la répartition des bons entre les moulins, les achats de l'Intendance seraient effectués dans les départements où la capacité d'écrasement de la minoterie est inférieure à la production. Les meuniers n'auraient le droit de procéder à des achats d'autres blés qu'après avoir acquis tous les blés assignés à leur moulin. Par contre, dès que les bons auraient été entièrement apurés, les meuniers pourraient acheter à leur guise des blés français libres, au cours et au lieu qui leur sembleraient convenables.

3° Les blés de priorité bénéficieraient seuls d'un prix minimum fixé chaque année par le Gouvernement aux environs de 100 francs.

4° Pour faciliter la trésorerie des petits meuniers et pour inciter la minoterie à acheter tous les blés de priorité dans le plus bref délai, ces blés pourraient être payés au cultivateur à la livraison, à raison des trois quarts en espèces et d'un quart en « traites agricoles », dotées d'avantages spéciaux. Ces traites devraient porter, outre la signature du meunier, celle d'un boulanger client du meunier ou celle d'un avaliseur solvable; la deuxième signature pourrait être remplacée par un dépôt de titres ou toute autre garantie équivalente. Ces traites agricoles (dont l'usage pourrait être

étendu à d'autres productions) seraient escomptées par un organisme à déterminer (Caisse de Crédit, Banque de France, ou même banque spéciale des céréales comme celle dont notre ami Brachard a préconisé l'an dernier la création) à un taux exceptionnellement réduit de 1 %, aux frais des meuniers.

Les avantages d'un pareil système s'aperçoivent aisément :

1° Le cultivateur vend *tout de suite après la récolte*, à *un prix rémunérateur*, une *quantité de blé importante*. Pour le petit paysan, cette quantité atteint même la totalité de sa production de sorte qu'il récupère en peu de temps ses frais de production auxquels s'ajoute un gain appréciable. Il se trouve ainsi assuré d'un gain aussi stable que le permettent les conditions spéciales de la production agricole.

2° Le meunier, pour reprendre au plus tôt sa liberté, se trouve incité à acheter rapidement les blés de priorité assignés à son moulin. Cet achat lui est facilité par la possibilité de payer partiellement en traites à trois ou six mois.

3° La liberté du commerce devant jouer sans entraves pour les blés exclus de la priorité, la concurrence remplira son rôle en faisant baisser le prix de ces blés et par répercussion le prix moyen du pain, mais des mesures devront être prises pour éviter les trop gros écarts entre les prix du pain durant l'année, ce prix devant rester aussi stable que possible.

4° Ce système ne coûte pas un sou aux finances publiques; il n'exige donc aucun sacrifice du producteur ou du consommateur sous forme de taxes destinées à le financer. Tout au plus pourrait-on demander à l'Etat de faire les avances nécessaires au règlement des quelques traites qui seraient im-

payées, avances qui pourraient être récupérées au moyen d'une caisse de compensation et de garantie alimentée par les meuniers.

5° *Le fait que ce système n'entraîne aucune dépense budgétaire permet de réserver entièrement la question de la protection à accorder aux producteurs de blé plus importants.* Cette production pourra-t-elle être maintenue ou devra-t-on laisser totalement ou partiellement au libre jeu des lois économiques le soin de réduire les excédents de production, c'est tout le problème du blé que mon collègue et ami Armand Dupuis a bien voulu accepter de vous exposer.

J'insiste en tout cas sur le fait que LA QUESTION DE LA RÉDUCTION DE LA PRODUCTION DU BLÉ AU NIVEAU DE LA CONSOMMATION DOIT ÊTRE RÉGLÉE SANS SACRIFICE DES PETITS CULTIVATEURS, CAR CEUX-CI ONT DROIT A LA GARANTIE D'UN MINIMUM VITAL QUE LEUR PRODUCTION ACTUELLE SUFFIT A PEINE A ASSURER ET QUE LES MESURES PRÉCONISÉES ICI PERMETTRAIENT PRÉCISÉMENT DE LEUR DONNER DE FAÇON CERTAINE.

Le système qui vient d'être rapidement esquissé laisse place à bien des critiques de détail qui pourraient d'ailleurs être rapidement écartées si nous en avions le loisir. Que le Congrès veuille bien au moins retenir les principes sur lesquels il est basé : *S'agissant de politique agricole, un parti comme le nôtre doit s'inspirer de considérations sociales plus encore qu'économiques.* Le but n'est pas d'aider les producteurs d'une marchandise privilégiée à réaliser des bénéfices, quelles que soient leur fortune et l'importance de leur entreprise. Il est d'aller au secours des petits et moyens cultivateurs qui, sans cette intervention des pouvoirs publics, finiraient par sombrer et disparaître. Pour venir en aide aux petits paysans, le blé paraît être l'instrument le mieux qualifié, parce qu'il constitue une

production répandue à peu près dans tout le pays, mais il ne faut jamais perdre de vue que la fin poursuivie doit être de faire acte de solidarité sociale en faveur de modestes travailleurs qui se débattent à grand peine au milieu de la crise agricole.

Cette conception sociale du problème devrait d'ailleurs être étendue à l'ensemble de la question agricole. Elle devrait notamment nous inciter à *soustraire les denrées de première nécessité aux aléas de la spéculation et aux caprices d'une législation sans cesse mouvante,* non seulement pour protéger les consommateurs contre la rapacité de certains intermédiaires, mais aussi pour donner aux producteurs ruraux *la sécurité et la stabilité qu'ils désirent avant toutes choses.* (*Applaudissements.*)

A côté de ces mesures qui tendent à rendre la production plus rémunératrice pour les petits cultivateurs, il y a lieu de prendre d'urgence des dispositions destinées à atténuer les misères nées de la crise. En premier lieu, il faut venir en aide aux débiteurs paysans qui se trouvent dans l'incapacité de faire face à leurs engagements. L'endettement de la classe paysanne ne cesse, en effet, de s'aggraver. Comment, pourrait-il en être autrement, en cette période de chute verticale des cours? Tel cultivateur qui a emprunté 100.000 francs il y a quatre ans pour payer son cheptel ne pourrait réaliser plus de 35.000 francs s'il le mettait aujourd'hui en vente, car les prix du bétail se sont effondrés. Pour retrouver la valeur d'une seule de ses bêtes au moment de la constitution du cheptel, il faudrait qu'il vende aujourd'hui au moins trois têtes de bétail. Comme l'a fort bien dit Lucien Romier, le poids d'une obligation agricole a plus que doublé. Nous pourrions ajouter que, dans beaucoup de cas, il a même triplé.

Il importe donc de donner au crédit agricole une

vigoureuse impulsion pour qu'il puisse venir au secours des petits paysans. Il faudrait que ceux-ci puissent rembourser les prêts dont les taux sont excessifs en trouvant à bon compte auprès des caisses de crédit l'argent nécessaire à ces remboursements. Il faudrait aussi de toute urgence consentir des délais aux débiteurs, arrêter les saisies, aménager les annuités des dettes hypothécaires au profit des débiteurs qui cultivent eux-mêmes leurs terres et qui ne bénéficient pas de la réduction accordée aux propriétaires d'immeubles ruraux dont le loyer a été réduit en vertu du décret-loi du 8 août 1935. Les propriétaires exploitants sont aussi dignes d'intérêt que les fermiers, dont ils sont trop souvent les égaux dans la misère.

Faut-il aller plus loin encore? Procéder comme le président Roosevelt l'a fait à une conversion générale des dettes agricoles? Faut-il adapter toutes les créances à la conjoncture économique pour les réduire en proportion de la baisse des prix agricoles. C'est un point sur lequel il y a lieu de réfléchir, mais qu'il sera nécessaire de trancher si la dépréciation des denrées agricoles continue à s'aggraver.

Quant aux baux ruraux, nul n'ignore la terrible situation des fermiers qui ayant contracté au moment où les prix agricoles étaient au plus haut, se sont trouvés dans l'incapacité d'exécuter leurs engagements lorsque la mévente et la dépréciation des produits agricoles ont à peu près tari leurs ressources. Les lois du 8 avril 1933 et du 27 juillet 1935 ont tenté de redresser cette situation d'une façon équitable au profit des fermiers, comme la loi du 9 juin 1927 l'avait fait en des circonstances inverses au profit des propriétaires.

Postérieurement, un décret-loi du 8 août 1935 a décidé de réduire de 10 % le prix des baux à ferme en vue d'alléger les charges des cultivateurs durement frappés par la mévente de leurs denrées.

On ne saurait trop rendre hommage à l'effort

accompli par notre ami Augé, député de Seine-et-Marne, rapporteur de la loi du 27 juillet 1935, qui a apporté au monde rural des améliorations attendues avec impatience. (*Applaudissements.*) Sans doute, serait-il possible de la perfectionner encore, comme on le réclame de divers côtés. Les uns demandent que le droit de résiliation soit réservé au seul fermier, d'autres qu'il soit complètement supprimé. Certains même réclament des mesures plus hardies comme l'institution d'un bail mobile sur la base des prix de vente des produits agricoles, système analogue à celui que consacra le Parlement de Paris dans un arrêt du mois de novembre 1573 décidant que les baux de terres labourables seraient « faits à grain et non à prix d'argent » et que les baux antérieurs seraient « réduits à grain » pour le temps restant à courir.

En face de ces tentatives d'accommodation des contrats aux circonstances, le parti radical s'appliquera à rechercher des solutions conformes à la prudence et à l'équité.

D'une façon générale, il s'attachera à aider l'agriculture française à surmonter la crise, en concédant aux débiteurs de bonne foi des facilités qui leur permettent de faire face aux obligations qu'ils ont assumées sur la base de prix agricoles deux ou trois fois plus élevés que ceux d'aujourd'hui.

Il apportera de même son concours à tous les efforts qui seront tentés pour l'amélioration du sort des métayers et pour la défense des ouvriers agricoles dont les salaires doivent être sauvegardés et dont la participation à toutes les lois sociales doit être assumée par un statut définitif.

Il n'oubliera pas que parmi les victimes de la crise agricole figurent les communes forestières dont les budgets se trouvent bouleversés par la chute rapide des cours du bois.

A toutes ces mesures devront s'ajouter des garanties contre les calamités agricoles, ainsi qu'un programme d'équipement des campagnes en vue de

doter nos populations rurales du confort, des moyen de communication et de l'hygiène dont elles on besoin.

Contre les calamités agricoles

Ses économies étant dissipées, le paysan a besoi plus que jamais que l'Etat lui vienne en aide lors qu'il est frappé par les calamités agricoles.

On sait qu'une Caisse de solidarité contre les cal mités agricoles a été créée par la loi de Finances d 31 mars 1932 (article 136). D'après cette loi, de indemnités sont allouées aux personnes qui ont sul des pertes provenant du gel, des inondations et de ouragans. A titre transitoire, des allocations sont éga lement attribuées, mais pendant une période de cin ans, aux victimes de la grêle non assurées encor contre ce fléau.

Les sommes versées aux agriculteurs par la Caiss de solidarité se sont élevées au 1er juin 1935 52.447.929 francs, réparties entre 92.705 agriculteur appartenant à 57 départements.

Un décret du 18 mars 1933 prévoit l'attributio aux Caisses d'Assurances mutuelles contre la grêl des subventions de premier établissement et de plei fonctionnement.

Des prêts peuvent être consentis par la Caisse na tionale de Crédit agricole à ces Mutuelles.

L'Etat prend, dans certains cas, sa part dans le primes demandées aux cultivateurs.

En l'état actuel de la législation, la protection co tre la grêle reste insuffisante. C'est pourquoi, sur l'in tiative de notre ami Mahagne, le groupe radical adopté une proposition de loi tendant à assurer au agriculteurs le remboursement des récoltes détruite par la grêle. D'après cette proposition, l'assuran contre la grêle serait rendue obligatoire dans tous le départements où la demande en serait faite par Chambre d'agriculture et le Conseil général. Le tau

de l'assurance serait fixé pour 1936 à 0,75 %, en ce qui concerne les céréales et les plantes sarclées, à 3 % pour le tabac, les fruits et la vigne.

L'aménagement des campagnes

Il y a beaucoup à faire encore pour donner aux paysans le confort, l'hygiène et les facilités de transport auxquelles ils ont droit. Depuis longtemps, le parti radical s'est attaché à cette œuvre sous l'impulsion de nos amis Queuille et Jaubert. Des résultats importants ont pu être obtenus, mais la crise financière est venue ralentir leur entreprise.

D'autre part, malgré les interventions de notre groupe parlementaire, certains programmes d'outillage national ont trop négligé les agriculteurs : le plan Marquet notamment — qui faisait une si large part à l'embellissement des grandes cités — négligeait d'apporter à nos campagnes l'eau, la lumière et les voies de communication qui leur font trop souvent défaut. On a pu lire dans la brochure de notre ami Jaubert, l'exposé des résultats obtenus par l'action de notre parti.

L'électrification rurale

L'électrification des campagnes commencée en 1920 a abouti à électrifier plus de 35.000 communes. Pendant les années 1933, 1934 et au cours des premiers mois de l'année 1935, la Caisse nationale de crédit agricole a continué à apporter aux collectivités d'électrification rurale l'aide prévue par la loi du 2 août 1923. Le taux de ces prêts a été fixé à 2,80 % pour l'année 1933, à 2,50 % pour les années 1934 et 1935.

Pour tous les travaux d'électrification rurale et d'alimentation en eau potable, l'Etat apporte le con-

cours du Génie rural et son concours financier sous la forme de subventions.

Depuis le 1er janvier 1933 jusqu'au 1er août 1935, le montant des subventions allouées a été de 390 millions pour les adductions d'eau et de 593 millions pour l'électrification des campagnes; 145 millions ont été répartis pour les autres travaux (irrigations, assainissement et drainage, chemins et moyens de transport, établissements coopératifs tels que laiteries, beurreries, silos et magasins à blé, etc...).

En outre, des crédits ont été accordés par la loi du 16 avril 1935 pour permettre la création et l'aménagement d'abattoirs.

La situation financière oblige actuellement l'Etat à réduire son effort, mais le Gouvernement a décidé que les économies réalisées par les collectivités secondaires en vertu des décrets-lois pourraient servir à engager des emprunts destinés à alimenter les travaux d'équipement.

Un décret du 8 août 1935 a permis d'utiliser ces économies à concurrence de 30 % et parfois de 50 % au service d'emprunts à contracter pour la réalisation des travaux locaux.

Enfin, la Caisse de Crédit aux départements et aux communes a été organisée par notre ami M. Paganon, ministre de l'Intérieur, en vue d'accorder des bonifications d'intérêts aux collectivités locales disposées à entreprendre des travaux.

L'organisation des transports dans les campagnes.

Il reste encore beaucoup à faire pour doter nos campagnes de voies de communication en bon état. Malgré les sacrifices consentis par les collectivités locales, un grand nombre de communes rurales sont dépourvues de chemins convenables et dans beau-

coup d'entre elles, les chemins ruraux sont à peu près complètement négligés.

Quant aux moyens de transport, ils sont en pleine réorganisation. La concurrence de l'automobile au rail, l'exploitation déficitaire de la plupart des chemins de fer d'intérêt local, nécessitent une profonde réforme que le Gouvernement tente d'accomplir avec les plans de coordination qui sont actuellement élaborés.

Il est à craindre que les méthodes singulières utilisées pour cette coordination et les conditions dans lesquelles elle s'accomplit ne compromettent les intérêts des collectivités locales (qui ne sont pas représentées dans les comités techniques départementaux) au profit d'intérêts privés. Il est à craindre aussi que la coordination ne se réalise en se préoccupant davantage des intérêts des transporteurs, que des intérêts des usagers. (*Applaudissements.*) Enfin, beaucoup de petits entrepreneurs de transports qui n'exploitent pas des lignes régulières mais sont quand même à la disposition des populations rurales sont menacées de disparition par suite du formalisme excessif dont on fait preuve à leur égard.

Il appartient au parti radical de surveiller de près cette coordination dans laquelle la décision finale appartient au ministre et d'exiger qu'un plan d'ensemble soit établi ayant pour but de coordonner les transports au mieux des intérêts des collectivités locales et des populations.

L'utilisation judicieuse des circuits d'automobiles postales peut permettre d'assurer dans la plupart des communes de France un moyen de transport public pour les voyageurs et les messageries, mais il y a lieu de se préoccuper aussi du transport des denrées agricoles qui peut se trouver gêné par la suppression des chemins de fer d'intérêt local.

En ce qui concerne notamment le transport du blé, du bétail, du bois, notre parti devra donc veiller tout spécialement à ce que des moyens de trans-

port public soient partout assurés aux produits du sol. En facilitant la circulation des produits, il leur permettra de conquérir de nouveaux débouchés et en développera la consommation, surtout s'il obtient parallèlement un abaissement du prix des transports.

La réorganisation des transports dans nos campagnes est un problème d'une importance capitale non seulement en ce qui concerne les facilités de déplacement qu'elle doit apporter aux populations rurales, mais aussi en ce qui concerne la revalorisation des produits agricoles qu'elle peut grandement faciliter. (*Applaudissements.*)

La production métropolitaine et coloniale doit être harmonisée et équilibrée.

Le redressement de l'agriculture française exige qu'elle soit largement réorganisée en vue de mettre en harmonie la production métropolitaine et la production coloniale en même temps que de rétablir un équilibre rationnel entre les cultures en excédent et les productions déficitaires.

Nous avons déjà exposé d'une façon suffisante combien il est nécessaire de réduire les productions excédentaires pour protéger au contraire les productions qui sont déficitaires par rapport à la consommation nationale.

Cette mise en équilibre doit se faire de façon méthodique après une sérieuse étude des possibilités de production et de consommation. Dans cette tâche, le Conseil National Economique doit être appelé à jouer un rôle important, de même que l'Observatoire Economique dont nous parlerons plus loin et qui sera chargé d'assurer la liaison entre les diverses branches de l'économie française. C'est à ces organismes qu'il appartiendra d'établir en accord avec les organisations professionnelles un plan de remplacement des cultures excédentaires par d'autres cultures à débouchés plus faciles.

De plus en plus, les produits coloniaux pénètrent sur le marché métropolitain, tandis que près de 30 % des exportations métropolitaines sont absorbées par les colonies. Mais au lieu d'être complémentaires, les productions de la métropole et de la France d'outre-mer sont trop souvent concurrentes. C'est ainsi que les blés et les vins de l'Afrique du Nord viennent alourdir notre marché intérieur déjà surchargé. Les bœufs malgaches, les oignons de Syrie, les riz d'Indochine, les bananes de Guinée, les œufs du Maroc, prennent dans la consommation nationale la place de produits métropolitains.

L'unité française exige que les travailleurs des colonies ne soient pas sacrifiés, mais elle veut aussi que les producteurs métropolitains ne soient pas ruinés par l'invasion des produits coloniaux. D'où nécessité d'une harmonisation des productions de la métropole et de la France d'outre-mer qui doit commencer par un inventaire des ressources de l'empire français et par la création d'un organisme de statistique et d'information placé sous l'autorité du Conseil National Economique.

Un plan d'ensemble s'impose pour la reconstruction de notre économie agricole.

Il est des gens qui, pour réaliser cet objectif, font à l'Etat une confiance excessive. On nous propose de créer des offices généraux ou spéciaux qui seraient acheteurs exclusifs et répartiteurs des produits agricoles. Nous pensons que ce système qui transformerait les travailleurs de la terre en fonctionnaires ou même en hommes de corvée d'Offices collectivistes, porterait une grave atteinte aux libertés paysannes. Nous pourrions cependant admettre des offices d'Etat, gérés en collaboration avec les producteurs et les consommateurs s'il s'agissait seulement de l'importation ou de l'exportation des denrées agricoles. Le commerce extérieur en effet, par sa nature même, échappe aux petits paysans et dépasse même pour l'instant les possibilités d'adapta-

tion de leurs coopératives. Mieux vaudrait un m nopole des échanges extérieurs au profit de la coll tivité que la concentration de ces échanges au pr de quelques trafiquants.

Par contre, en ce qui concerne les transacti intérieures, l'assujettissement du cultivateur à offices étatistes qui régenteraient sa production seraient acheteurs exclusifs de ses produits nous raît inacceptable.

Les conceptions collectivistes étant écartées, nous propose d'un autre côté de remettre entièrem la direction de l'économie agricole à des organ tions coopératives, complètement indépendantes l'Etat.

Peut-être, ce système sera-t-il pratiquable un j mais à l'heure actuelle, il nous semble inoppor et inapplicable. Tout d'abord parce que la crise nomique a contraint les Etats à des interventi répétées dans le domaine économique en vue venir au secours des producteurs nationaux, en les protégeant contre la concurrence étrang soit en favorisant les exportations par divers cédés de dumping, soit encore en protégeant la duction intérieure au moyen de primes.

L'Etat français ne peut donc se désintéresser la bataille où lui seul est capable de lutter à ar égales contre l'interventionnisme des Etats étr gers. A elle seule, en pareil cas, l'organisation pro sionnelle serait nettement insuffisante.

En définitive, *la classe paysanne ne trouvera l'a lioration de son sort que dans une collabora loyale et méthodique entre les collectivités pu ques et les organisations professionnelles.*

Le rôle de l'Etat n'est pas de substituer aux p ducteurs; il est de les aider sous de multiples for information, protection, contrôle, crédit, régulat

Quant à l'organisation professionnelle elle-mê son rôle est de rechercher l'équilibre de la pro tion et de la consommation et de faciliter l'éco

ment des produits en améliorant leur qualité, ainsi que les méthodes de présentation et de vente.

Cette organisation professionnelle ne doit être fondée que sur la libre adhésion des cultivateurs et non sur la contrainte.

La démocratie rurale doit être incitée à s'organiser pour la défense de ses intérêts :

1° par l'enseignement et la propagande des services agricoles et des offices départementaux;

2° par la concession d'importants avantages aux syndicats, coopératives et mutuelles agricoles.

Quant aux modalités d'organisation de la profession agricole et à la détermination des rapports de cette organisation avec les Pouvoirs publics, il est inutile d'aller chercher bien loin ou d'échafauder des plans révolutionnaires.

En réalité, nous possédons déjà tous les éléments nécessaires à une organisation rationnelle de la production, organisation qui — le crédit agricole mis à part — peut s'esquisser ainsi :

De grands groupements nationaux défendant les intérêts généraux de l'agriculture suivant des tendances politiques ou sociales diverses.

D'importantes associations spécialisées comme celles des producteurs de blé, des producteurs de pommes de terre, des producteurs de fruits, auxquelles on fait parfois le reproche plus ou moins justifié de ne pas représenter les petits producteurs.

Des Chambres d'agriculture départementales et régionales qui constituent la représentation officielle des cultivateurs auprès des pouvoirs publics.

Des Offices agricoles qui collaborent avec les *directeurs des Services agricoles* à l'éducation des producteurs paysans et à la propagande des méthodes nouvelles.

Des Syndicats agricoles communaux, cantonaux ou départementaux, des *coopératives* de production

et de vente, des *associations spécialisées* à carac
local.

Dans tous ces éléments un peu disparates qui n
entre eux que des liaisons insuffisantes, il y a
bases d'une organisation rationnelle de l'agricul
en dehors de toute contrainte.

On fait parfois grief aux Chambres d'Agricul
de ne pas être suffisamment l'expression de la
mocratie rurale et de tenir à l'écart les petits
sans. Si ces reproches étaient fondés, il faudrai
faire porter la responsabilité aux cultivateurs qu
font pas usage de leur bulletin de vote. La par
pation aux opérations électorales des Cham
d'Agriculture est en effet dérisoire. Pourquoi? P
que les agriculteurs ne comprennent pas suffi
ment l'intérêt de ces Chambres.

Il y a là une question d'éducation : faire
prendre à l'individualisme paysan les bienfaits
groupements organisés. Pour cette œuvre d'éd
tion, on peut compter sur les directeurs des Ser
agricoles qui ont gagné la confiance des agr
teurs par les services qu'ils leur ont rendus, en
fectionnant les méthodes de culture, en amélio
les productions, en favorisant l'aménagement
campagnes. Peu à peu, sous leur influence,
vieilles routines finissent par céder, la jeunesse
rale se trouve gagnée à la coopération et à la
darité.

Un jour prochain quand les paysans auront
pris pleinement leur intérêt et leur devoir, la
tion de l'organisation démocratique de l'agricul
sera résolue et voici de quelle façon :

A la base des syndicats agricoles commun
cantonaux ou départementaux défendant les
rêts généraux des agriculteurs. A côté d'eux,
coopératives et des associations spécialisées qu
relieront à des unions départementales, région
et nationales. Tous les groupements locaux coll

reront avec les directeurs des services agricoles au perfectionnement des méthodes de culture et à l'amélioration des conditions de vente. Dans chaque département, les Chambres d'Agriculture, tout en conservant leurs attributions actuelles, éliront des délégués à une section agricole qui sera créée au sein du Conseil National Economique. Les groupements nationaux spécialisés éliront également des délégués au Conseil National Economique. La Section agricole de ce Conseil sera chargée de collaborer à la préparation des lois intéressant l'agriculture tandis que les organismes locaux surveilleront l'application de ces lois. Cette section sera obligatoirement consultée sur toutes les mesures nouvelles de protection douanière et notamment sur la fixation des contingents de produits agricoles.

A côté du Conseil National Economique, placé sous son autorité, sera institué un Observatoire économique, organisme central d'études et de statistiques, chargé de recueillir toutes les données utiles, de déterminer les besoins du marché intérieur et du marché mondial, afin de rétablir l'équilibre entre la production et la consommation, d'assurer la coordination des productions agricoles métropolitaines et coloniales, de préparer la liaison entre les diverses branches de l'économie française, mais aussi d'étudier le remplacement des cultures excédentaires par d'autres cultures à débouchés plus faciles. Cet Observatoire économique sera indépendant de tous les ministères. Il devra aussi contrôler le fonctionnement des contingents et la répartition des licences d'importation. Eventuellement, des offices chargés des échanges extérieurs pourraient compléter ce système, sous la surveillance du Conseil National.

La représentation de la démocratie rurale se trouvera assurée du fait de l'influence prépondérante des masses paysannes dans les Chambres d'Agriculture,

si ces masses consentent à faire usage de leur b
letin de vote.

Telle est l'organisation qui est la plus capa
d'assurer le redressement de l'agriculture franç
et la sauvegarde des intérêts des petits paysans.

Sans porter aucune atteinte à l'autorité de l'E
cette organisation doit être réalisée en dehors
querelles électorales, grâce au rassemblement
bonnes volontés paysannes librement associées,
respectant l'esprit d'indépendance des paysans
est une des grandes idées républicaines et une
grandes forces morales de notre pays.

Dans leur très grande majorité, les agricult
français n'accepteront jamais d'être embrigadés d
des groupements dont les dirigeants effectifs n'
jamais travaillé la terre. Ils refuseront d'être fo
tionnarisés par des Offices collectivistes autant
d'être asservis sous le joug des puissances d'arg
Le parti radical comprend et approuve ces conc
tions si conformes à ses propres doctrines. Il s'
pliquera à les faire prévaloir.

A s'en rapporter aux conclusions du Conseil
tional Economique, la politique agricole qui a
suivie au cours des dernières années est moins
politique au sens exact du mot qu'un effort disc
tinu d'adaptation dans une période de transiti
Certes, il serait injuste de méconnaître les difficu
de la tâche que les gouvernements ont eu à acc
plir et les résultats auxquels ils sont malgré t
parvenus. Il faut rendre hommage notammen
l'effort énergique des ministres radicaux qui
arrêté l'invasion des produits agricoles étrangers
tolérée par les ministres précédents — et qui se s
efforcés de redresser la situation dans des circ
tances difficiles.

Mais le moment est venu de donner à l'agricult
française qui a droit à la stabilité et à la sécurité
statut qui la mette à l'abri d'improvisations pr

pitées et de changements incessants. C'est ce que n'ont point compris les agitateurs qui dans nos campagnes s'en vont prêcher la violence et la guerre civile contre le régime démocratique sans se soucier le moins du monde d'apporter des remèdes efficaces à la misère paysanne. (*Applaudissements.*) Contre ces trublions, notre parti fera son devoir; il les combattra comme il combat tous les ennemis du régime républicain. Mais ceux-là mis à part, il considère avec sympathie tous les efforts qui sont faits — même en dehors de lui — en faveur des cultivateurs. Il est prêt à se concerter pour une action commune avec tous les hommes et tous les groupements qui veulent servir la cause de l'agriculture française dans le cadre de la légalité républicaine.

Il est bien entendu qu'une telle collaboration ne peut comporter aucune abdication de nos principes essentiels et qu'elle ne doit pas servir au noyautage et à l'absorption de notre parti par des groupements pour qui la défense paysanne est presque une nouveauté.

Le parti radical n'a pas besoin d'aller chercher le salut de l'agriculture française ailleurs que dans sa propre doctrine.

Le programme que nous vous soumettons respecte les libertés fondamentales des paysans de France. Il cherche à soulager les misères nées de la crise et à améliorer les conditions d'existence dans nos campagnes. Il veut assurer à l'agriculture française un statut qui lui donne la sécurité avec la juste rémunération de son labeur.

Il permet de concilier les intérêts des producteurs et des consommateurs; il s'efforce de réaliser un juste équilibre entre les diverses branches de l'activité nationale, métropolitaine et coloniale.

Solidarité, justice, liberté, ce sont les principes essentiels de notre doctrine politique comme de notre doctrine économique. C'est à eux seulement que nous avons recours pour sauver l'agriculture

française. Ayons donc confiance en la valeur notre idéal. Si le radicalisme veut rester lui-mê ces mots d'ordre, dans nos campagnes, seront éc tés et suivis et les masses paysannes, ayant épro le néant des vaines démagogies, entendront l'ap du bon sens et de la raison. (*Vifs applaudissemen*

Voici les conclusions que votre Commiss d'Agriculture vous propose d'adopter :

PROGRAMME

1° Pour résoudre la crise de mévente et de dé lorisation des produits du sol, les efforts des p voirs publics doivent s'orienter tout d'abord vers relèvement de pouvoir d'achat de la classe paysan qui conditionne et qui commande toute l'écono française.

2° Ce relèvement peut être obtenu non seulem par *la hausse du niveau des prix,* mais aussi *l'augmentation des quantités vendues* par les p ducteurs nationaux et par la *diminution des prix revient.*

3° Il y a lieu de rechercher LA HAUSSE, pour produits dont le cours a fléchi d'une façon anorm en évitant cependant de porter les cours à un veau qui dépasse les facultés d'achat des cons mateurs. Abstraction faite des mutations monétair la hausse peut être obtenue, notamment par moyens tels que la taxation, la protection douani (taxes et contingentements), le développement de consommation, la restriction de quelques prod tions, la résorption de certains excédents, le st kage et l'échelonnement des ventes, le perfection ment du crédit à la production (par l'escompte taux réduit de traites agricoles, la réforme du régi hypothécaire, l'accroissement de la dotation Caisses de crédit).

4° La diminution des prix de revient doit être obtenue suivant les cas par la réduction du prix des engrais, des machines agricoles, de l'électricité, des transports ferroviaires et par l'allégement de certaines charges fiscales.

5° L'augmentation des quantités vendues par les producteurs nationaux doit être réalisée comme suit :

A. *Priorité des produits agricoles français* sur le marché national, c'est-à-dire :

Pour les denrées que le sol de la France peut produire en quantité suffisante, dans des conditions normales de qualité et de prix : *prohibition absolue des produits étrangers.*

Pour les denrées que la France produit en quantités insuffisantes : réduction des contingents au strict nécessaire et attribution des licences d'importation par petits lots, en adjudication publique.

B. *Développement de la polyculture* et notamment de certaines productions, actuellement concurrencées sur notre marché par les importations étrangères, mais qui avec une protection suffisante sont susceptibles de faire face aux besoins de la consommation nationale (production ovine, lin, chanvre, maïs, légumes, fruits, miel, plantes oléagineuses, œufs, volailles, etc...).

C. *Développement de la consommation intérieure* qui peut être obtenu par de multiples moyens : amélioration de la qualité et de la présentation des produits (sélection, standardisation, marque d'origine, garantie et contrôle). Baisse des prix de vente à la consommation par la réduction de l'écart entre ces prix et les prix à la production; coopératives de producteurs remplaçant certains intermédiaires inutiles, police des marchés, réorganisations des Halles centrales; lutte contre les féodalités des engrais, de la métallurgie, de l'électricité, des trans-

ports qui rançonnent les producteurs et les cons
mateurs. Mise des denrées de première néces
hors du jeu et des aléas de la spéculation. Supp
sion des destructions intolérables de produits s
pouvant servir à l'alimentation humaine et dis
bution gratuite de vivres aux chômeurs et indig
sous-alimentés.

Grand plan d'outillage des campagnes bénéfic
à toutes les communes de France et leur appor
l'hygiène, les facilités de circulation et le con
dont elles ont besoin (chemins, transports pub
eau, électricité, etc...).

D. *Exportation* dans toute la mesure compat
avec la restriction des importations qui est la c
dition primordiale du redressement de notre a
culture. Négociation de contingents suivant les p
cipes de réciprocité, les produits agricoles ne de
plus servir de monnaie d'échange habituelle p
favoriser d'autres branches de la production
pour faciliter des combinaisons politiques.

Mesures en faveur des petits paysans

Le redressement du pouvoir d'achat de l'agri
ture doit bénéficier par priorité aux petits pays
durement frappés par la crise. La protection s
ciale qui leur est due peut leur être donnée par
mesures telles que : droit de priorité de vente,
néfice d'un prix minimum, exonérations fisca
moratoire des dettes, suspension des saisies, r
sion des baux, garanties spéciales contre les c
mités agricoles, aide particulière aux petites c
munes rurales victimes de la crise forestière.

Institution d'un droit de priorité de vente jus
concurrence de 100 quintaux de blé par exploit
dans la limite de la production moyenne des
dernières années, sous réserve de la justification
surfaces emblavées. *Rétablissement du prix* m

mum en faveur des blés bénéficiant de la priorité. Escompte à taux très réduit des « traites agricoles » remises en paiement de ces blés.

Réorganisation de la production

Pour réorganiser l'agriculture française sur des bases rationnelles : Création conformément aux conclusions du Conseil National économique, d'un Observatoire Economique, organisme central d'Etude et de statistique, chargé de recueillir toutes les données utiles, d'assurer la coordination des productions agricoles métropolitaines et coloniales, la liaison entre les diverses branches de l'économie française et le remplacement des cultures excédentaires par d'autres cultures à débouchés plus faciles.

Représentation des Chambres d'Agriculture et des associations agricoles au sein d'une section spéciale du Conseil National Economique.

Rôle des pouvoirs publics et de l'organisation professionnelle

Collaboration des pouvoirs publics et des Organisations professionnelles agricoles pour la confection des lois agricoles et pour leur application ainsi que pour les négociations économiques avec l'étranger.

L'organisation professionnelle de l'Agriculture doit rester libre mais la Démocratie rurale doit être incitée à s'organiser pour la défense de ses intérêts :

1° par l'enseignement et la propagande des Services agricoles;

2° par la concession d'importants avantages aux syndicats, coopératives et caisses de crédit agricole.

Telles sont les conclusions générales que j'ai l'honneur de vous proposer au nom de la Commission d'agriculture.

Mesures spéciales de la production agricole concernant diverses branches

Nos collègues Dupuis, Pignet, Lécullier, Holli Larrousse, Augé et Le Bail vous présenteront conclusions relatives au blé, au vin, aux produ laitiers, à la production animale, aux baux ruraux au Crédit agricole.

Les questions des céréales secondaires, des po mes de terre et des bois m'ayant été départies, vo en ce qui les concerne, les conclusions que je vo demande d'approuver :

Pour les céréales secondaires

1° Prohibition complète de l'importation avoines, seigles, orges et sarrasins.

2° Fixation des droits de douane applicable tous les maïs en grains à 40 francs en tarif mi mum et 80 francs en tarif général.

3° A défaut de la suppression de l'admission te poraire des maïs, modification du régime d'adm sion temporaire des maïs étrangers destinés amidonneries.

4° En attendant la suppression complète des portations étrangères de maïs, obligation de n porter en France ou dans les colonies que des gr colorés.

5° Institution pendant 5 années de primes culture du maïs.

Pour les pommes de terre

1° Protection du marché métropolitain et de France d'Outre-Mer contre les importations étr gères. Réduction au minimum des contingents fr

liers. Suppression progressive, dans le plus bref élai possible, des importations de semences étranères.

2° Renforcement du contrôle et de la protection e la féculerie contre les produits amylacés d'oriine étrangère et leurs sous-produits. Contrôle de amidonnerie et de la glucoserie. Réforme de l'adission temporaire et du droit d'accise.

3° Amélioration des tarifs de transport.

4° Négociations en vue de la réouverture de certains marchés étrangers.

5° Lutte contre les ennemis des cultures sans mesures vexatoires pour les producteurs et les commerçants.

Pour les bois

1° Sauvegarde de la forêt française contre l'importation des produits forestiers que la France possède sur son sol en quantités suffisantes. Réduction permanente des contingents d'importation de tous es bois étrangers ayant leur équivalent dans la sylviculture française. Prohibition d'entrée provisoire, pendant une année, de tous les bois étrangers susceptibles de concurrencer la forêt française, sans empêcher l'introduction de certains bois du Nord indispensables à notre industrie. Suppression dans le plus bref délai possible des ristournes accordées aux bois autrichiens.

2° Protection spéciale du patrimoine forestier des communes. Réforme immédiate des droits de régie et de garderie. Etablissement d'un pourcentage forfaitaire unique à prélever sur le produit des ventes de coupes.

3° Abaissement des tarifs ferroviaires pour les bois français.

4° Révision des cahiers des charges prescriv l'emploi de bois étrangers et obligation faite [illegible] services publics de réserver par priorité leurs ach aux produits nationaux.

5° Protection rigoureuse des bois et pâtes à [illegible] pier contre la concurrence étrangère sans qu'il résulte une surcharge pour la presse.

6° Recherche de nouveaux emplois pour les pe bois actuellement sans valeur. Développement [illegible] gazogènes à bois et au charbon de bois; emploi ob gatoire d'un certain nombre de véhicules à ga gène par l'Armée et les Services publics.

Avant de laisser la parole aux autres rapporteu je remercie le Congrès d'avoir bien voulu, dans u matière aussi aride, surtout pour une majorité citadins, écouter avec autant de patience le lo rapport que je viens de développer devant lui. le remercie au nom des cultivateurs républicains q se réjouiront certainement de ce que notre gra Parti radical continue à leur témoigner toute sollicitude. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — S'il était besoin, une fois plus, de faire la démonstration que la Parti radic place au premier rang de son programme et de s soucis l'intérêt des populations agricoles, et ce po des raisons d'ordre social, d'ordre républicain pour des raisons de justice, cette démonstrati serait faite par l'exposé si complet, si conscienci et si clair de notre ami André Liautey.

Sans doute, certaines de ses conclusions app lent-elles de votre part des observations et plusieu orateurs se sont fait inscrire dans la discussi générale qui va s'ouvrir immédiatement.

Mais, quelles que soient ces observations, je su certain d'être d'accord avec l'unanimité des co gressistes en adressant à M. Liautey, pour le trav si remarquable qu'il vient de présenter, nos reme

ciements et l'expression de notre sincère reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Dans la discussion générale, la parole est à M. Rétoré, vice-président de la Fédération de la Charente.

***

LE CRI D'ALARME DES POPULATIONS RURALES

Intervention de M. Rethoré, délégué de la Charente

M. Rethoré (*Charente*). — Je ne monte pas à cette tribune pour chercher des effets oratoires; je n'en ai ni le goût ni le talent. L'an dernier, au Congrès de Nantes, j'avais déjà pris la parole pour signaler la grande misère dans laquelle se débat l'agriculture. Et je dois avouer, sans vouloir médire de l'excellent rapport que nous avons entendu, que nous attendions autre chose.

On nous avait fait des promesses l'an dernier. Comment ont-elle été tenues? Aujourd'hui, nous vendons notre blé sur la base de 55 à 60 francs et il nous est impossible — c'est un rural qui vous parle — que nous soyons propriétaires terriens, fermiers ou métayers, de pouvoir vivre. De là, chez nos populations rurales, un mécontentement profond qui se traduit par ces manifestations à caractère agraire auxquelles Dorgères a donné un certain retentissement.

Or, je crois qu'au parti radical-socialiste nous commettons une erreur. Nous avons le tort de sous-estimer cette misère paysanne. Beaucoup, parmi nous, en sont encore à la vieille formule de Marie-Antoinette, à la veille de la Révolution, qui s'amusait à jouer à la bergère à Trianon. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas ici faire le prophète de malheu
mais il est de mon devoir de militant radical et, su
tout, de militant paysan, de venir, dans la capita
de notre pays, jeter le cri d'alarme.

Pendant mille ans, avant 1789, nos populatio
rurales ont crié : « Vive le Roi! » Pendant mille a
on a cru qu'on pouvait impunément les pressur
les brimer, les négliger et Marie-Antoinette croy
encore qu'on crierait vive le Roi quand on a c
vive la République.

Si vous voulez que, demain, la France paysan
continue à crier « vive la République », il faut l
apporter autre chose que des promesses, autre ch
que des discours : il faut des actes. (*Vifs appl
dissements.*)

Ces actes, nous les avons attendus. Je vous pa
comme maire d'une des plus petites communes
France qui contient deux cents habitants qui s
deux cents ruraux. En cette qualité, je suis obli
d'intervenir auprès du crédit agricole qui veut fa
vendre sur saisie les popriétés des petits pays
qui ont emprunté; j'interviens auprès du percept
qui veut faire saisir les paysans qui n'ont pas p
leurs impôts.

Je m'adresse non seulement aux Parisiens, m
aux délégués ruraux. Est-ce que nos populations r
rales seront satisfaites d'apprendre que nous l
apportons, pour payer le percepteur, pour faire fa
aux échéances de la Caisse de crédit agricole,
promesse aléatoire que demain sera mieux, même
demain, c'est la saisie, même si demain nos p
priétés sont vendues parce que nous ne pouvo
plus payer? (*Applaudissements.*)

Nous commettons également une autre erreur.
problème agricole revêt un double aspect : un asp
purement professionnel, si je puis dire, celui
drame de cette terre qui ne peut plus nourrir c
la travaille. Il y a, en effet, autour de nous, c
fils de paysans qui ont fait leurs études; la vi

ne sait qu'en faire, car elle a des chômeurs. Qu'en ferons-nous? Où irons-nous?

Il y a un autre aspect, dont nous n'avons pas discuté dans notre Parti : c'est l'aspect politique.

Ne commettons pas l'erreur de négliger cette poussée que nous avons remarquée dans des élections où le candidat radical a battu par dix ou onze voix le candidat agraire. Il y a là autre chose qu'une poussée réactionnaire, il y a un mécontentement profond de la classe paysanne. (*Vifs applaudissements.*)

Croyez-moi, si Dorgères peut se vanter de disposer d'un million de feuilles d'impôts, ce n'est pas là une vantardise d'orateur de réunion publique. Il y a ce fait que, sans distinction d'étiquette ou de drapeau, nous ne pouvons plus payer nos impôts.

Aujourd'hui, je voudrais qu'en sortant d'ici on dît à la classe paysanne que le Parti radical-socialiste, qui est à l'axe même de notre vie politique, lui apportera, à elle qui attend et qui souffre, des actes et non pas encore et toujours des mots. (*Applaudissements.*)

Je voudrais aussi qu'à la veille des élections, le Parti éditât des brochures dans lesquelles il ait le courage de dire que les auteurs de la banqueroute de notre politique agricole, les responsables de cette misère qui pèse sur 20 millions de ruraux, ce sont les hommes de l'ancienne législature, c'est ce grand bourgeois qui s'appelle André Tardieu. (*Applaudissements.*)

A une heure où Dorgères va courant le pays en disant que les radicaux, les républicains sont incapables d'assurer le redressement rural, qu'attendent les orateurs et les organisations de propagande de notre Parti pour situer les responsabilités et pour dire que si M. Tardieu n'avait pas importé ces blés et ce bétail étrangers, nous n'en serions pas, en cette fin de 1935, à nous demander de quoi demain nous vivrons. (*Applaudissements.*)

Je voudrais que les anciens ministres — il y en a ici — voulussent bien me dire dès maintenant avec quoi nous paierons nos impôts, qui ne diminuent pas, en vendant du blé à 60 francs et quelles solutions on a décidé de prendre, de façon qu'en regagnant nos départements, nous puissions dire que le Parti radical s'est soucié de la classe paysanne autrement qu'en faisant des discours et des promesses, qu'il a accompli des actes et que ces actes, c'est le blé à 120 francs le quintal.

Hors de là, tout est littérature, tout est chimère, tout est théorie. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que cela va peut-être à l'encontre des fameux décrets-lois. Mais, pour la classe paysanne, ces décrets n'ont réussi qu'à instituer une égalité dans la misère et à nous faire passer sur les Fourches Caudines d'un nivellement général. Peu nous importe, à nous, ruraux ce que gagne Pierre ou Paul. On fait une politique qui cherche à opposer les républicains en dressant les uns contre les autres aux élections prochaines, ruraux, fonctionnaires, citadins, paysans. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons que faire de cette politique. Peu m'importe qu'un fonctionnaire gagnera l'an prochain ce qu'il gagnait avant les décrets-lois, pourvu que je vende mon blé 120 francs le quintal.

On nous dira que les décrets-lois ont prévu une réduction de 10 % sur les prêts hypothécaires et sur les fermages. Mais prenez l'exemple d'un paysan qui verse 5.000 francs par an à son propriétaire. Le décret-loi Laval lui ristourne 500 francs, mais il en perd 10.000 par suite de la baisse des produits agricoles.

Encore une fois, croyez-vous que c'est avec des promesses, toujours répétées et jamais tenues, qu'on arrivera à sauver l'agriculture? Non.

Dans cette crise agricole, une seule catégorie d'individus a fait fortune dans mon département comme dans les autres départements français. C'est un scan-

dale douloureux pour un républicain, de voir ces petits paysans ruinés pendant que des spéculateurs ramassent des centaines de milliers de francs quand ce ne sont pas des millions. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que la robe de Marianne couvre tout cela. Mais nous, radicaux, héritiers des Jacobins, est-ce que nous avons fait la révolution de 1789 pour que 20 millions de paysans travaillent et souffrent pendant que quelques gros spéculateurs ne sont pas inquiétés et — je vais plus loin — ne seront jamais inquiétés? (*Applaudissements.*)

On nous a dit, au Congrès de Nantes, qu'on materait la spéculation. Avons-nous lu dans les journaux l'arrestation d'un seul spéculateur?

Je n'adresse pas de critique à l'égard des hommes de mon Parti; c'est simplement parce que je suis jeune et que je crois que la jeunesse est encore dirigée vers le radicalisme, c'est parce que j'aime passionnément le Parti radical-socialiste que je lui crie casse-cou et que je lui dis qu'il est temps de suivre une route nouvelle et de nous apporter des actes, rien que des actes et non des discours. (*Applaudissements.*)

Je conclus. Dans cette question agricole comme dans la question plus importante, peut-être, des ligues que vous aurez à traiter ici, le pays n'attend plus de discours, mais des actes. Il y a eu, dans l'antiquité, un homme qui s'appelait Philippe de Macédoine. Il disait qu'on amusait les enfants et les hommes avec des promesses.

Si, demain, en ce qui concerne les ligues, en sortant de la salle Wagram, on ne dit pas au pays que les ligues seront dissoutes, non pas dans dix ans, mais tout de suite (*vifs applaudissements*), ce sera un coup terrible porté à notre Parti.

Je vous en conjure, radicaux de Paris et de toute la France, ne nous laissons duper ni pour la question agricole ni pour la question des ligues. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Vous aurez tout à l'heure, sur les conclusions des rapporteurs spéciaux, à préciser les moyens qui vous apparaissent les meilleurs pour atteindre le but que nous poursuivons tous : soulager la misère paysanne, comme l'a éloquemment demandé M. Rhetoré.

Avant d'arriver à ces rapports spéciaux, un certain nombre d'orateurs sont encore inscrits dans la discussion générale. Je leur demande d'être aussi rapides que possible, afin de respecter l'ordre du jour du Congrès.

La parole est à M. Elbel, député des Vosges.

*
**

NOTRE PRODUCTION FORESTIERE

Intervention de M. Elbel, député des Vosges

M. Elbel (*Vosges*). — J'ai demandé la parole pour mettre l'accent sur quelques-unes des propositions dont fourmille le rapport excellent de M. Liautey; mais aussi pour faire une réserve en ce qui concerne l'une de ses conclusions.

Je tiens en particulier à appuyer ce que M. Liautey a dit, touchant notre production forestière. Je vous demande de considérer qu'environ 20 % de la surface de notre territoire sont couverts de forêts. Si ces forêts appartiennent, pour une part, à l'Etat ou aux communes, il y a — fait trop souvent méconnu — plus d'un million et demi de petits propriétaires ruraux qui possèdent des bois. Or, le bois traverse, en ce moment, une crise terrible.

Nos communes forestières sont dans un état déplorable, leurs budgets ne s'équilibrent plus. De là, une situation angoissante pour toute une vaillante population de bûcherons, de voituriers, d'ouvriers forestiers, pour les contribuables eux-mêmes.

A cette crise, on a essayé d'appliquer le remède classique, c'est-à-dire la protection douanière. Il s'est révélé insuffisant. Il n'y a qu'un moyen, c'est de développer la consommation.

Or, la consommation boude de plus en plus le bois pour ses usages habituels. N'oublions pas que le bois peut servir à la carbonisation, qu'il peut permettre de développer l'emploi de ce qu'on a appelé le « gaz des forêts », que des expériences concluantes ont été faites à ce sujet et qu'ici encore, nous rencontrons une fois de plus les grandes congrégations économiques qui s'opposent à ce développement si utile, si nécessaire pour notre pays.

Un autre emploi du bois, c'est la cellulose. Là aussi, nous rencontrerons l'opposition de certains intérêts économiques puissants.

Je demande donc au Congrès de prendre en considération la situation difficile de nos populations forestières et d'ajouter aux vœux qui seront tout à l'heure votés une disposition en faveur de l'emploi du bois pour la carbonisation et la production de la cellulose.

Les deux autres points sur lesquels je veux mettre l'accent dans l'excellent rapport si plein d'idées, si vivant et si vibrant de M. Liautey, c'est d'abord la résorption des excédents agricoles en faveur des classes sous-alimentées.

Liautey a dit là-dessus des choses excellentes. Je me fais honneur d'avoir été le premier, je crois, à porter cette question à la tribune de la Chambre.

Je vous demande de considérer l'horrible paradoxe qu'il y a à voir, en face d'une classe rurale qui souffre de pléthore et qui ne sait que faire de ses greniers pleins et de ses celliers qui regorgent, des millions de Français qui ne mangent pas à leur faim.

M. Liautey a parlé de distribuer aux chômeurs les excédents alimentaires. Je répète qu'il y a bien d'autres gens que les chômeurs qui ne mangent pas

aujourd'hui à leur faim : il y a peut-être dix millions de Français sous-alimentés, ou mal alimentés. Et, puisque tout à l'heure, dans cette éloquente improvisation que vous avez applaudie, un collègue nous demandait des mesures réelles, des actes et non des paroles, voilà un acte auquel je convie le Parti radical et la France entière. (*Applaudissements.*)

Un deuxième point que M. Liautey a traité et sur lequel je veux insister, c'est celui de la nécessité absolue de restaurer la qualité française. Il faut absolument que nous produisions des produits de qualité supérieure, des produits de choix, bien présentés. Pourquoi l'étranger nous a-t-il battus jusque sur notre propre marché? Grâce à la supériorité d'une organisation révélant une avance de dix années sur nous.

J'ai eu l'honneur, il y a dix-huit mois, de déposer une proposition de loi, contresignée par le groupe radical-socialiste tout entier, tendant à la création d'une marque nationale de la qualité française, marque unique pour tous les produits agricoles ou industriels, et administrée par les corporations elles-mêmes, marque dont la détermination, dont le contrôle obligerait la classe agricole à s'organiser.

Je déplore que cette proposition de loi dorme encore dans les cartons de la Chambre.

J'arrive au dernier point de mon exposé, et qui en est le plus délicat. Je tiens à faire — et je sens le poids des responsabilités qui pèsent sur le représentant d'un arrondissement agricole en disant cela — je tiens à faire des réserves expresses sur une des conclusions de mon ami Liautey.

M. Liautey a demandé qu'on augmente encore les mesures de protection dont bénéficie l'agriculture française, qu'on ferme la porte à toutes les productions pour lesquelles notre pays se déclare en état de faire face aux besoins de la consommation et que, pour les autres produits, on augmente encore la protection si c'est nécessaire.

M. Liautey s'est défendu d'aller ainsi à l'autarchie économique. Je me permets de lui crier casse-cou.

Savez-vous ce que ces mesures de protection, dont la France n'a pas le monopole et qui, malheureusement, se sont répandues dans le monde entier, coûtent actuellement à notre pays? Un seul chiffre : il y a six ans, la France faisait pour 110 milliards de commerce avec les pays étrangers. Cette année, ce commerce extérieur tombera à 35 milliards.

Admettons, comme tout permet de l'affirmer, que sur cet ensemble de marchandises, l'Etat prélève par incidence, par impôts directs et indirects, 20 % seulement. C'est 15 milliards de déficit dans nos recettes.

Voilà l'explication majeure du marasme dans lequel se trouve aujourd'hui le budget français. (*Applaudissements.*)

Ajoutez à cela que la crise du commerce international atteint nos compagnies de navigation, nos ports, nos industries exportatrices, nos moyens de transport, que nous sommes obligés de subvenir à leurs budgets défaillants et que, sous forme de primes, de soutiens, de toute espèce, nous distribuons chaque année, en raison de cette crise des échanges, 6 ou 7 milliards de subventions. Quinze et sept, vingt-deux. Voilà donc un déficit de l'ordre de grandeur de 22 milliards.

Mais la restriction des échanges a eu d'autres conséquences. Elle a tué chez nous le tourisme. (Nous avions en France, il y a six ans, 2 millions et demi de visiteurs; nous en avons eu 700.000 cette année. Nous faisions 10 milliards de recettes sur ces visiteurs; nous n'en avons pas fait 2 milliards cette année.)

Elle a tué les transports intérieurs.

C'est elle enfin qui est à la base de la mévente des produits agricoles et de la misère trop réelle, hélas! dans laquelle se débattent nos agriculteurs.

Messieurs, avant de demander des mesures extrê-

mes et de voter une motion dans laquelle vous réclamerez la fermeture toujours plus hermétique de nos frontières, je vous demande donc de réfléchir, de peser le pour et le contre, et de dire que ce n'est pas dans le repliement et dans la restriction, mais au contraire dans le développement de l'activité économique que nous retrouverons un nouvel essor. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai fini. Je me déclare d'accord avec tout ce qu'a dit M. Liautey sur la nécessité de restaurer le pouvoir d'achat de la classe rurale. Comme lui, je crois que nos 20 millions de paysans constituent l'armature la plus solide de notre économie et les défenseurs les plus sûrs de la démocratie. Comme lui, je suis persuadé qu'il faut autre chose que des paroles et qu'il faut en leur faveur passer aux actes. Je demande seulement que ces actes soient réfléchis et qu'avant de nous engager dans une politque qui ne serait pas celle du Parti radical- socialiste, nous pesions mûrement les mesures que nous allons préconiser.

Certes, je ne suis pas intransigeant, ni un dogmatique. J'admets que, dans la situation actuelle, nous devons continuer à protéger efficacement notre agriculture. Mais je voudrais que dans la motion qui sera votée par le Congrès se trouvent quelques lignes qui éveillent un peu l'espoir, et que nous y marquions que cette politique n'est qu'une politique provisoire, une politique de pis-aller, et que c'est dans un plus libre développement des échanges économiques que nous trouverons enfin la voie du salut. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vous venez d'entendre un fort intéressant exposé, que M. Elbel vous a fait avec sa compétence bien connue.

M. Elbel a eu, bien des fois, comme directeur au ministère du Commerce, à négocier au nom de la France, et je puis lui donner ici le témoignage

qu'en ces occasions il a toujours eu le souci de servir les intérêts de l'agriculture française.

Je crois qu'en conclusion des observations qu'il nous a présentées, on peut, dès à présent, proposer au Congrès des vœux relatifs à la politique forestière, ainsi qu'à la marque nationale qui favorisera cette politique de la qualité que M. Liautey nous a demandé d'encourager dans la mesure du possible.

Reste une troisième question sur laquelle un désaccord paraît s'élever entre M. Elbel et M. Liautey. Je demande à nos deux collègues de se mettre dès à présent en rapport pour faciliter la conclusion du débat, d'autant qu'il me semble que la contradiction est plus apparente que réelle, puisque M. Liautey nous demande de pratiquer une politique de la qualité déterminée par l'institution de la marque nationale, politique qui facilitera aussi l'exportation. Or, il est certain que nous ne pourrons exporter que si, à la faveur de traités commerciaux, nous pouvons donner des compensations aux pays dans lesquels nous enverrons notre production.

Je prie donc nos deux collègues de chercher une formule d'accord, à moins que M. Elbel n'admette, ce que croit M. Liautey, que les conclusions de celui-ci sont de nature à lui donner satisfaction.



LE TAUX DE L'ELECTRICITE DANS NOS CAMPAGNES

Intervention de M. Anxionnaz

Délégué de la Savoie,
Secrétaire du bureau du Comité exécutif.

La parole est à M. Anxionnaz.

M. Anxionnaz (*Savoie*). — Je voudrais, en quelques minutes, apporter un complément que je crois

utile au rapport général de M. Liautey, d'autant plus que le problème dont je veux brièvement vous entretenir ne fait pas l'objet d'un rapport spécial : il s'agit de l'électricité.

Je pourrais dresser rapidement devant vous une belle affiche électorale. Je pourrais parler de bénéfices excessifs que la crise n'a pas entamés. Je pourrais opposer ce secteur industriel protégé par les barêmes sanctionnés par les Pouvoirs Publics au secteur économique non protégé, et montrer cette disparité choquante entre les bénéfices sans cesse croissants du premier et les misères qui frappent le second.

Je veux simplement aujourd'hui vous convier à une tâche plus simple, plus modeste, mais que je crois d'application plus immédiate. Le fait, le voici.

Dans nos campagnes, dans nos communes reculées, dans nos lointains villages, le courant électrique est actuellement payé à un taux tel que ce prix équivaut à une prohibition. (*Très bien!*)

Cette prohibition est d'autant plus catégorique qu'elles sont moins privilégiées, qu'elles sont plus éloignées des centres de civilisation et privées de moyens de communication .

Examinons quels moyens sont à notre portée pour faire cesser ce que je considère comme un véritable scandale.

Je ne vous ferai pas une analyse approfondie du prix du courant électrique. La tarification en matière de courant est un des problèmes les plus complexes de l'économie industrielle. Je ne m'occuperai que du facteur de ce prix de revient qui joue le plus grand rôle dans la détermination du prix de vente, et sur lequel une action immédiate permettrait d'obtenir un abaissement massif du prix de vente du courant.

Les experts en la matière, les distributeurs, les ingénieurs des services de contrôle objectent tous que l'élément déterminant du prix de revient du

courant électrique est le coût excessif des lignes de distribution de nos communes éloignées. Comment faire pour obtenir une baisse du prix du courant?

Permettez-moi de faire ici une comparaison avec certains grands services publics, indispensables aussi à la vie économique, et qui connaissent un traitement privilégié. L'Etat ne prélève plus aucun péage sur les routes; non seulement il a pris à sa charge la construction et l'entretien des routes, c'est-à-dire tous les éléments fixes du prix de revient des transports routiers, mais, même, par le jeu de certaines subventions, il prend à sa charge des frais d'exploitation en matière de transports.

Pouquoi n'agirait-il pas dans le même sens en matière de distribution de courant électrique? Je pense en tenant ce langage à certaines Caisses de solidarité que connaissent nos maires ruraux, qui évitent la surcharge massive due à l'entretien de la petite voirie dans certaines communes et qui la répartissent sur toutes les communes environnantes. Je voudrais que, dans un cadre élargi, non pas départemental, mais régional, on établisse une sorte de ventilation des dépenses d'installation des lignes, afin qu'on ne voie plus, comme dans des départements du Sud-Est, cependant gros producteurs de courant, l'électricité tarifiée à 2 francs le kilowatt-heure pour l'éclairage ou la force.

Un autre remède m'a été suggéré par un décret-loi paru aujourd'hui au *Journal officiel.* Ce décret autorise certaines municipalitsé à demander la résiliation de certaines concessions de transports publics jugées trop onéreuses. Cette mesure sera certainement la bienvenue parmi les municipalités urbaines, mais je puis dire qu'elle touchera très peu les municipalités rurales ou les communes isolées. Pour elles, ce qui compte, dans le domaine des concessions, c'est la distribution de courant électrique, et il serait bon que la mesure de possiblité de résiliation fût étendue aux concessions de distribution

d'électricité. Bien entendu, il ne s'agit ici que d'une possibilité, et d'une application à des cas spéciaux; je ne demande pas une mesure générale. Mais il faut mettre fin à des scandales qui provoquent dans nos campagnes une véritable indignation. Il est impossible que subsistent des cahiers des charges qui ligotent nos municipalités pour quarante ans. (*Applaudissements.*)

C'est, du reste, je crois, l'esprit d'une proposition de loi déposée il y a quelques mois sur le Bureau du Sénat par trois de nos amis radicaux-socialistes, M. Antoine Borrel, M. François Milan et M. Maurice Mollard, dont dimanche dernier a vu la belle réélection.

Je voudrais que le Parti radical prît en considération cette réforme, qui est capitale pour nos campagnes.

Pensez à ces jeunes gens qui, au retour du régiment, se trouvent face à face avec des difficultés sans nombre, qui ne peuvent écouler des produits dont les prix s'avilissent chaque jour, qui voient menacer sans cesse les libertés publiques auxquelles ils tiennent plus qu'à tout. Ils voudraient pouvoir utiliser dans leurs exploitations agricoles ce courant électrique qui joue un si grand rôle dans l'économie paysanne, par le confort qu'il apporte à la vie rurale, par la substitution qu'il permet de l'effort mécanique à l'effort individuel. Quelles peuvent être, je vous le demande, les méditations de ces jeunes qui regardent l'avenir avec crainte, qui voient passer au-dessus de leur tête ces lignes de force qui transportent au loin un courant produit souvent sur leur sol et qui leur est refusé parce qu'on veut le leur vendre à des prix prohibitifs!

Citoyens, il faut secouer l'inertie des Pouvoirs Publics. L'heure est venue d'agir avec fermeté. Obtenez enfin qu'on pense à nos paysans, car, je le dis en radical et en républicain, je suis convaincu qu'ils

représentent notre dernière chance de salut. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements montrent que vous êtes d'accord avec M. Anxionnaz. Je demande à notre collègue de rédiger un vœu qui sera tout à l'heure présenté à l'Assemblée comme sanction de son intervention.

Je crois cependant devoir signaler à l'Assemblée que, dans le domaine de la distribution du courant électrique à bon compte aux agriculteurs, un travail a été fait par M. Jaubert, indiquant les avantages que l'on peut tirer des récents décrets-lois en matière de modification de tarifs. Ce travail sera imprimé et distribué incessamment. M. Anxionnaz pourrait, pour la rédaction de son vœu, se mettre d'accord avec M. Jaubert.

La parole est à M. Heuillard.

⁂

LA DEFENSE REPUBLICAINE ET LES MASSES RURALES

Intervention de M. Heuillard

Délégué de la Seine-Inférieure.

M. Heuillard (*Seine-Inférieure*). — Mesdames, citoyens, j'ai été fort ému tout à l'heure, par les paroles sincères qu'a prononcées le délégué de la Charente. C'est également dans le sens de la défense paysanne, indissolublement lié à la défense de la

République, que je me propose d'intervenir en ce moment.

Je ne vous parlerai — je n'en ai pas le temps, rassurez-vous — ni du blé, ni du vin, ni du bétail, ni des fourrages. Je veux simplement souligner qu'on exploite en ce moment la détresse qui étreint l'agriculteur français pour se livrer ouvertement, avec la facilité que vous savez, à des campagnes qui tendent non à adoucir la crise paysanne, mais à ouvrir une crise de régime. (*Applaudissements.*)

Il faut que l'action du Parti républicain tout entier contrebalance l'œuvre des Dorgères et compagnie!

Il faut que le Parti radical-socialiste, qui a trouvé sa source vivante dans ces masses rurales qui sont comme sa citadelle de province, confie à travers tout le pays à des groupes de militants courageux le soin de porter la contradiction, de poursuivre une œuvre contraire à celle de Dorgères, de développer un plan opposé à celui qu'il préconise à la solde de ces puissances qui veulent ramener la paysannerie de France aux temps révolus.

La Bastille a été prise. Il se reconstruit dans nos communes rurales de petites Bastilles qui menacent de plus en plus non seulement notre Parti, mais aussi un régime qui nous est cher. (*Applaudissements.*)

Bien que je sois complètement d'accord avec les rapports si lumineux de nos amis Liautey et Dupuis, je me permets de dire qu'il y manque cependant un chapitre concernant les baux ruraux; je ne vise pas seulement leurs conditions pécuniaires; je vise surtout leurs clauses morales. C'est ainsi que, dans ma commune, le châtelain, lieutenant-colonel comte et Croix de Feu du Front paysan, fait signer à ses fermiers, malheureuses victimes, des baux qui portent des clauses dégradantes pour la dignité de l'individu : ils doivent fournir des volailles à date fixe, ils doivent entretenir le jardin et le parc du château, ils doivent souffrir à toute heure du jour

et de la nuit leur propriétaire chez eux, ils doivent conduire Monsieur à la gare et Madame à la messe; il n'y a que le droit de jambage qui n'est pas inséré dans leurs baux, on n'a pas encore osé. (*Rires.*)

Il faut que l'action du Parti restitue à nos paysans une liberté qui ne doit pas être seulement l'apanage des citadins. Combattez pour les bons républicains que sont les paysans; insérez dans vos rapports ces paragraphes qui leur donneront chaud aux cœur, et vous verrez qu'aux prochaines consultations électorales le résultat sera à l'actif de notre Parti.

Combattez Dorgères, ce laboureur aux mains blanches, semant la haine en cultivant la démagogie. Combattez Dorgères, ce paysan nomade aux yeux rougis beaucoup plus par la lumière des rampes que par l'action caustique des cyanamides et des nitrates de chaux. Combattez Dorgères et sa bande, cet éleveur en chambre, plus propre à traire ces vaches à lait que sont les fils des émigrés de Coblentz que d'aller traire dans l'herbe, parmi la rosée matinale, le trayon tari d'une mamelle autrefois généreuse.

J'en appelle à mon Parti, parce qu'au-dessus des discussions agricoles, il y a la question de la dignité de l'agriculteur. Je fais confiance aux militants du Congrès pour que demain, dans les circonscriptions rurales, ils aillent à la bataille en apportant à nos meilleurs amis le réconfort auquel ils ont droit.

La classe paysanne a maintes fois sauvé la République, que ce soit dans les sections de vote, que ce soit dans la Somme ou en Champagne. Aujourd'hui, citoyens, la République se doit de sauver la paysannerie, et ce sera justice. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je rappelle aux orateurs qui se sont fait inscrire que seule la discussion générale est ouverte et que ceux qui ont à parler sur des questions particulières doivent reporter leurs obser-

vations au moment où les rapports spéciaux seront discutés.

La parole est à M. Decreton.

***

L'INDUSTRIE PORTUAIRE

Intervention de M. Decreton

Délégué du Nord.

M. Decreton (*Nord*). — Mesdames, citoyens, c'est en tant que délégué de la région industrielle du Nord, en particulier de Dunkerque, ville vivant de l'industrie portuaire, que j'ai demandé la parole.

Vous avez pu remarquer que les déclarations des différents orateurs qui se sont succédés à cette tribune ont évoqué un point qui intéresse particulièrement l'industrie portuaire des régions industrielles.

J'ai eu l'honneur de remettre entre les mains des Pouvoirs Publics, il y a quelques mois, au nom de la Confédération générale du Travail, des syndicats ouvriers de Dunkerque, des dockers, des marins de commerce, de la batellerie, des employés de commerce, des cheminots, ainsi qu'au nom des armateurs et maisons maritimes intéressées de la place de Dunkerque, un rapport dont je vous demande la permission de vous faire connaître quelques extraits pour situer la question. Il s'agit des attaques que l'on mène, à l'heure actuelle, contre l'admission temporaire.

Deux propositions de résolution, disions-nous dans ce rapport, portant respectivement les numéros 4.266 et 4.935, sont actuellement déposées sur le Bureau de la Chambre des Députés.

L'une comme l'autre invitent le Gouvernement à

modifier le régime de l'admission temporaire dont bénéficient les maïs étrangers employés par les amidonneries.

S'il n'appartient pas aux auteurs du présent rapport de s'immiscer dans la partie technique de la question ainsi soulevée, les Pouvoirs publics admettront très sûrement que tous les organismes privés ou publics, directement ou indirectement intéressés, ont le devoir de se préoccuper du sujet et, partant, d'attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences graves que pourraient entraîner toutes dispositions nouvelles en ce domaine.

En effet, les amidonneries de maïs, par suite du régime de l'admission temporaire, sont de ces industries qui, dans la crise mondiale, sont parvenues à maintenir un courant d'échanges sur les marchés extérieurs et, partant, un certain trafic pour les ports dont la seule existence est indiscutablement liée à ces échanges.

Qu'une décision malencontreuse ou hâtive vienne à être prise, toute une filière d'intérêts respectables seront touchés et, en ne nous plaçant qu'au seul point de vue du département du Nord, déjà grandement atteint par la crise de chômage, nous pouvons dire qu'à nouveau des milliers de besogneux seront rejetés du marché du travail.

Certes, notre agriculture a le droit de se préoccuper de tout ce qui la touche, mais la question présente la touche-t-elle de près? Nous ne le croyons pas, puisque le maïs n'est pas une céréale cultivée dans la métropole, les quelques semis en France n'étant destinés qu'à servir, avant maturité, à la nourriture du bétail.

A vouloir se protéger au-delà de ses possibilités de production, l'agriculteur atteint dès lors le commerce et l'industrie, c'est-à-dire les consommateurs directs de ses produits.

Nous assistons à ce dilemme économique : la suppression des moyens de consommation par la grande

masse, qui entraîne, sans contredit, la surproduct agricole et, par voie de conséquence, la baisse produits de la ferme. Ce jeu nous précipite pet petit vers un bouleversement social des plus dan reux.

Est-ce bien cela le désir de nos agriculteurs?

De voir se resserrer davantage encore et jours leurs possiblités d'écoulement, ne tomben pas dans ce travers que le mieux est parfois l nemi du bien?

Mais revenons aux conséquences directes que rapport a pour but de faire ressortir?

Les amidonneries de maïs sont exercées et l portation des produits extraits du maïs, tels l'amidon, est rigoureusement contrôlée. Par aille les chiffres le prouvent et les services de dou sont là pour l'affirmer, la quasi-totalité des s produits (exempts de tous droits à l'importati sont également exportés, les éleveurs français n lisant pas ces sous-produits.

Que reste-t-il donc à craindre pour nos agri teurs vis-à-vis de l'industrie de l'amidonnerie?

Simplement que le pourcentage d'amidon re du maïs ne corresponde pas exactement à 47 % que le complément reste sur le marché français, quant ainsi de ralentir l'écoulement de produits remplacement qu'on nous présente, tels que pomme de terre.

Ici, encore, la chose vue du point de vue tech que, d'autres que nous la réfutent dans des rapp solidement étayés : ils concluent à l'inexactitude ces griefs.

Nous ne verrons donc la question, de notre qu'au point de vue pratique, et sous la forme du sens français.

En admettant, pour un instant, que les ami niers de maïs établis en France arrivent à récup un excédent d'extraction (ce qui n'est pas pro poussera-t-on la jalousie professionnelle jusqu'à

obliger à faire exercer toutes les usines établies sur le territoire, ne faisant exception pour aucune, et pour en arriver par exemple à obtenir la certitude que tel brasseur ne met pas plus de X... litres d'eau pour X... kilos d'orge et de houblon, parce que la bière est une boisson qui concurrence le vin et atteint dès lors les intérêts de nos viticulteurs?

Songe-t-on à cette armée de fonctionnaires qu'il y aurait lieu d'engager si nous continuons à nous lancer au travers d'un contrôle dont l'arbitraire emporterait toute liberté commerciale, tous les secrets professionnels, pour finir par éteindre tous les commerces, toutes les industries?

Que nos agriculteurs, comme les adversaires des amidonniers de maïs, dont les intérêts directs ne sont pas toujours liés avec les intérêts des premiers, se pénètrent bien de ceci : nos industries nationales ont à compter sur les marchés étrangers avec la concurrence, elles ont à supporter des charges énormes que les industries concurrentes d'autres pays n'ont pas à subir, car nul n'ignore que la situation internationale actuelle veut que notre pays soit celui où les charges de toutes sortes sont les plus élevées, compte tenu naturellement du marché des changes.

Que même si ces industries bénéficiaient d'un avantage directement établi ou indirectement reconnu, ce ne pourrait être qu'un point d'aide et de justice, un encouragement oserions-nous dire, sans leurs efforts louables vers le maintien d'une production française sur les marchés mondiaux.

Tout ce qui est humain ne peut-être absolument parfait et il ne peut entrer dans l'esprit de quiconque de vouloir retirer soit de l'application d'une loi économique comme d'une loi sociale la quintessence absolue du but louable et judicieux que visent ceux qui les ont légiférées.

Et c'est bien là où nous voulons parvenir au cours

de cette étude objective que nous traduisons d le présent rapport.

Certes, nous souhaiterions vivement que les P voirs Publics ne voient dans notre exposé au but ni aucun désir de défendre un intérêt privé un ensemble d'intérêts privés au détriment d'autr mais qu'au contraire nous nous attachons à lier intérêts locaux, départementaux et régionaux, p se parfaire en intérêts nationaux et internationa

L'industrie exportatrice, comme l'amidonnerie maïs, en créant l'échange par delà les fronti françaises, entraîne un contact permanent entre multitude d'individus de nationalités différentes on nous permettra tout de même de supposer ces rapports quotidiens influent passablement les relations de pays à pays, de gouvernement gouvernements.

Faut-il, en un mot, abattre les dernières de industries qui subsistent? Puisque, il faut bien reconnaître, seules subsistent encore, à l'he actuelle, les industries françaises qui ont la po bilité d'user de l'admission temporaire de mati importées à l'état brut ou semi-brut pour les exp ter ensuite en produits fabriqués.

En portant le problème sur le terrain de l'éco mie nationale, n'arrive-t-on pas à déduire que to la transformation subie par le produit ainsi imp pour être réexporté laisse comme seule trace apport pécuniaire considérable que n'absorb exclusivement que salaires et impositions fisca donc un rapport net pour but de la différence valeur existant entre la matière première lors son importation et le produit fabriqué exporté?

Allons-nous contrarier tout cet échafaudage, fois construit péniblement et patiemment par activités de bons industriels? Allons-nous frapp inconsidérément la base de ces échafaudages, étages desquels œuvrent d'innombrables ouvri et employés? Allons-nous, en frappant au bas

sapins ou en enlevant les cuveaux qui les supportent, abattre l'échafaudage tout entier, et consequemment une partie de l'économie nationale?

Nous avions le droit et surtout le devoir d'intervenir pour éviter de laisser se faire une telle erreur. Nous le faisons, certes, comme étant les uns et les autres une branche intéressée à ce que la sève de l'arbre continue à monter et permette à la fleur d'éclore, c'est-à-dire à ce que les organismes qui en dépendent subsistent.

Nous les énumérons ci-après :

1° Armateurs fréquentant les ports intéressés et dont les navires transportent les maïs importés comme les produits exportés; 2° agents d'armement et consignataires; 3° Compagnies d'assurances maritimes, fluviales, etc.; 4° courtiers maritimes; 5° transitaires, pilotage, Sociétés de remorquage; 6° Chambres de Commerce avec leurs multiples services concédés, grutiers, etc.; 7° services maritimes des Ponts et Chaussées avec leurs subdivisions, éclusiers, pontiers, service de santé, etc.; 8° groupements d'employeurs de main-d'œuvre des établissements maritimes; 9° syndicats d'employés; 10° syndicats de dockers; 11° syndicats des marins de commerce; 12° syndicats de la batellerie; 13° groupements des camionneurs et charretiers; 14° Compagnies de chemins de fer; 15° transporteurs automobiles; 16° entreprises de traction sur les voies navigables; 17° affrêteurs fluviaux; 18° nous passerons sur les services par l'Etat lui-même et desquels dépend un grand nombre de fonctionnaires : douane, régie, pontiers et éclusiers sur les canaux; 19° l'industrie de l'amidonnerie ne manquera pas de faire ressortir l'importance du personnel de tous ordres qu'elle emploie.

Indistinctement, par suite du cours de l'argent et de la position géographique du point où nous sommes établis, les affaires languissent et elles arrivent difficilement à subsister.

L'industrie portuaire se meurt.

Accentuer ou créer de nouvelles protections dehors de nous entraînera comme conséquence i luctable que les affaires perdront un équilibre d difficilement maintenu et qu'il sera impossible rétablir.

Conséquences : chômage pour beaucoup d'i vriers et employés de toute catégorie; soucis n veaux pour les municipalités, les préfectures l'Etat; moins-value considérable pour les estimati budgétaires en rentrée d'impôt problèmes nouve et quasi-insolubles pour les ministères intéress Commerce, Travail, Prévoyance et Assurances ciales, Marine marchande, Travaux publics, Fin ces.

En conclusion, nous demandons donc :

1° Le rejet pur et simple des propositions de ré lution mentionnées en tête du présent rapport;

2° Le retrait du rapport n° 5473 de M. Thell député;

3° Le maintien vigoureux du *statu quo,* non s lement pour l'industrie nominativement mention mais encore pour toutes celles qui bénéficient du gime de l'admission temporaire.

M. le Président. — La discussion générale close.

Avant de mettre aux voix les conclusions du r port général de M. Liautey, je dois faire conna à l'Assemblée que, pour donner satisfaction aux servations de M. Elbel, et d'accord avec lui, M. Li tey propose de modifier ses conclusions imprim en indiquant que la politique protectionniste tuelle, renforcée comme il le demande, ne doit maintenue que pendant le temps où la situa économique internationale empêchera de reve à un meilleur régime des échanges.

Je mets aux voix les conclusions du rapport général de M. Liautey, ainsi complétées.

(Ces conclusions, ainsi complétées, sont adoptées.)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons aux rapports particuliers.

La parole est à M. Armand Dupuis, député de l'Oise, pour présenter son rapport sur les blés et céréales secondaires, les betteraves et pommes de terre.



BLES ET CEREALES SECONDAIRES BETTERAVES ET POMMES DE TERRE

Rapport de M. Armand Dupuis

Député de l'Oise.

M. ARMAND DUPUIS, *rapporteur*. — Messieurs, vous avez entendu le rapport général de M. Liautey sur l'agriculture. Vous avez entendu aussi les interventions d'un certain nombre de militants que ces questions intéressent et qui ont fait entendre à cette tribune avec éloquence la voix des campagnes.

Je voudrais leur dire qu'emportés par la flamme avec laquelle ils ont défendu leurs comettants, ils ont peut-être commis quelque injustice envers ceux qui, depuis trois ou quatre ans, au Parlement, se sont penchés chaque jour sur la détresse de nos campagnes.

Ils ont oublié que c'est le Parti radical — je puis en parler personnellement — qui, dès 1932, a engagé la bataille au Parlement sur le plan agricole. Ils oublient que, le 17 novembre 1932, le Front populaire existait déjà à la Chambre et que nous avons, dans un ordre du jour important, situé toute la po-

litique agricole que nous devions suivre dans ce législature.

Cet ordre du jour a été rédigé par notre ami Ja bert, avec nos collègues du Parti socialiste. Il av réuni la presque unanimité de la Chambre.

Nous n'avons pas eu la possibilité de le fa appliquer au cours de la législature. Mais il ne fa pas en rejeter la faute sur votre Parti. Il y a dans la politique générale des causes profondes q ont annihilé, comme j'espère vous le démontrer ra dement, les efforts que nous avons faits.

Vous rappellerai-je qu'en 1933 un Gouverneme auquel nous devons rendre hommage parce qu'il compris que c'est sur la paysannerie française sur la prospérité agricole qu'on pouvait redress l'économie nationale, le Gouvernement du présid Daladier a bien voulu accepter, par la voix de s ministre de l'Agriculture d'alors, M. Queuille, q préside aujourd'hui cette séance, le principe de loi sur le prix minimum?

Il n'est pas dans mon esprit, comme il n'était p dans l'esprit de ceux qui ont voté cette loi, pas pl que dans l'esprit du Gouvernement qui l'a propos de prétendre que le principe du prix minimum éta la solution idéale à la crise du blé. Nous croyo qu'à ce moment, par suite des importations dont dénonçait tout à l'heure les excès, par suite du ma que d'organisation de la profession agricole, n'était pas possible de faire mieux. Nous avo pensé qu'il fallait fixer le prix du blé pour mett un frein à la débâcle qui s'annonçait catastroph que en 1933.

Dans la propagande que vous ferez dans le pa vous pourrez mettre en parallèle l'effort considéra déployé par notre Parti, dont les ministres, penda leur passage au pouvoir, ont maintenu le prix blé autour de 100 francs, avec l'action des gouv nements d'Union nationale qui avait fait tomber blé jusqu'au cours de 45 francs. Si vous faites

compte de l'argent que nous avons ainsi donné à la classe paysanne française, vous verrez que nos efforts n'ont pas été vains. Nos actes suffisent à montrer l'intérêt que nous lui portons.

Cependant, nous avons eu des difficultés d'application. Ces difficultés sont venues de ce que l'organisation professionnelle que nous préconisons n'était pas au point. Nous devons rendre hommage à M. Queuille d'avoir été le meilleur ouvrier de l'organisation coopérative agricole de ce pays.

Que de fois, dans son cabinet, l'avons-nous entendu discuter avec les représentants de l'agriculture française! Que d'efforts il a dû déployer pour les amener à cet esprit coopératif qui pourra seul libérer nos paysans de la tutelle qu'on dénonçait tout à l'heure! (*Applaudissements.*)

Il n'a pas dépendu de lui, pas plus que de nous-mêmes, que la loi ne fût pas respectée, que les emblavements n'aient pas été plus considérables. Il n'a dépendu de personne qu'une discipline nécessaire ait aiguillé nos cultivateurs dans une voie meilleure que celle que nous avons suivie.

Puis, pour relever l'économie de ce pays, un autre Gouvernement, celui de M. Flandin, a pratiqué une politique différente de celle de M. Daladier. Mais nous pouvons dire que c'est pendant le passage au ministère de l'Agriculture d'un membre de notre Parti, M. Cassez, et grâce à ses efforts, que 20 millions de quintaux de blé excédentaires ont été résorbés.

Quand un Parti peut, à son actif, présenter à ses militants paysans des résultats aussi importants que ceux que je viens de signaler, il n'a pas à craindre le jugement des électeurs. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'est pas notre faute si, depuis que le Parlement a été mis en grandes vacances, depuis que les Assemblées départementales ne se sont plus réunies, la politique de déflation qu'on a inaugurée au mois de juin dernier a entraîné la chute verticale

des prix agricoles. Sur cette question importante, je crois que notre Parti sera unanime pour dire qu'à la rentrée des Chambres, que j'aurais désirée prochaine, le Parlement fera savoir aux populations agricoles qu'il ne tolérera pas une seconde de plus les prix de famine qu'on a dénoncés ici.

Ce n'est donc pas à nous qu'il faut en vouloir. Nous ne sommes pas responsables de la situation présente. Comme vous, militants, nous dénonçons chaque jour les fautes commises. Comme vous, nous déplorons la misère de nos campagnes, que nous ne voulons plus revoir. Cette misère, je suis bien placé pour la connaître. Je sais la détresse de nos planteurs de betteraves comme de nos producteurs de blé. Je n'ignore pas qu'ils ne peuvent plus faire face à leurs échéances, qu'ils sont sous la domination de ceux qui les exploitent et leur imposent leurs prix.

Il devrait en être tout autrement si nos agriculteurs avaient une organisation professionnelle démocratique placée sous le contrôle de l'Etat, organisation qui leur permettrait d'être les maîtres du marché. C'est une question sur laquelle vous allez être appelés à délibérer, qui a une importance capitale, et au sujet de laquelle notre Parti ne peut pas clore ses assises sans avoir pris la décision qui convient.

On vous disait tout à l'heure : « Des actes! » Ces actes, vous ne les obtiendrez que par la propagande que vous ferez autour de vous, en obligeant le Gouvernement à modifier la politique qu'il a entreprise.

Toute la politique économique de ce pays repose sur la prospérité agricole. Si l'on ne réalise pas immédiatement la hausse des produits agricoles, il est inutile de chercher à équilibrer le budget et à redresser le crédit financier du pays. On ne fera aucune œuvre utile tant que la prospérité agricole ne sera pas revenue.

Ce qui est important pour rétablir cette prospérité

ce n'est pas seulement d'ailleurs de protéger le producteur, c'est aussi de venir en aide à l'ouvrier agricole. Dans nos campagnes, surtout dans nos provinces du Nord, les ouvriers agricoles reçoivent des salaires misérables, ils n'ont pas accès à la loi sur la protection familiale, ils vivent dans des conditions lamentables. On ne peut guère en faire grief à leurs employeurs dont la situation difficile ne leur permet pas de faire plus pour leurs ouvriers. C'est au Gouvernement qu'il appartient de faire pour eux l'effort nécessaire.

Une partie importante du rapport que je vous ai présenté a trait à la revalorisation des produits de la terre. En ce qui concerne particulièrement le blé, je crois qu'il convient de supprimer la taxe de 4 francs, qui ne se comprend plus actuellement, car le cultivateur se plaint qu'il paye la taxe pour maintenir les cours du blé à un taux raisonnable et qu'il n'obtient pas des prix en rapport avec les sacrifices qu'il consent.

Quant aux producteurs de betteraves, dont on a laissé croire à beaucoup de gens ignorants de la question qu'ils faisaient des fortunes considérables, je pourrais, si j'en avais le temps, vous montrer, comptabilités à l'appui, que de gros betteraviers de mon département, l'Oise, n'ont pas réalisé, pas plus que les producteurs de blé, un sou de bénéfice depuis plusieurs années.

Ceci vous montre une fois de plus combien il importe de lier la prospérité économique du pays à sa prospérité agricole. L'une dépend de l'autre. Si nous ne faisons pas d'abord une politique de prospérité agricole, nous ne pourrons pas poursuivre une politique de prospérité industrielle.

J'ai entendu ici un orateur parler des difficultés de la maïserie. J'ai entendu M. Elbel parler de la misère de l'industrie du bois, de la nécessité d'encourager les industries exportatrices. Nous ne pourrons pas donner à ces industries l'aide qu'elles méritent

si nous n'avons pas d'abord assuré par une politique appropriée la prospérité de notre France paysanne.

Tel est le résumé de mon rapport.

Notre Parti doit poursuivre son œuvre dans la voie qu'il s'est tracée depuis plusieurs années.

Les résultats que nous avons obtenus ne sont pas négatifs.

Je vous ai montré au surplus que la situation grave devant laquelle nous nous trouvons et que nous déplorons n'est la faute ni de nos militants, ni celle de vos représentants.

Aucun de nous, en effet, n'approuve la politique qui a ruiné nos paysans. Dès la rentrée du Parlement, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour que cette politique ne se continue pas. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Sur le rapport de M. Dupuis qui est un des plus actifs représentants du Parti Radical au Parlement, M. Brachard, qui est intervenu souvent à la tribune de la Chambre pour défendre la politique du Parti, a demandé la parole. Je la lui donne.

*
**

L'ORGANISATION DU MARCHE DU BLE

Intervention de M. Emile Brachard

député de l'Aube

M. Emile Brachard (*Aube*). — Si j'ai demandé la parole sur l'exposé des conclusions de mon collègue et ami M. Dupuis, ce n'est pas pour leur opposer une contradiction. Je suis, en effet, d'accord avec ses déclarations. Je veux simplement ajouter à son intervention une précision, un complément que je

crois nécessaire en ce qui touche l'organisation du marché du blé.

Vous entendrez tout à l'heure lecture des conclusions de notre ami Dupuis. Vous verrez qu'à côté de certaines mesures d'organisation du marché, il préconise un système général d'organisation professionnelle qui sera chargée de diriger le marché des céréales.

C'est ici que j'appelle votre attention, car je voudrais que sortît de ce Congrès une pensée précise.

J'ai développé cette question au Congrès de la Fédération de l'Est, à Châlons-sur-Marne, il y a quinze jours. Permettez-moi aujourd'hui de vous exposer très rapidement dans quelle mesure le Parti Radical doit, à mon sens, préciser sa pensée sur l'organisation du marché du blé.

Nous avons le choix à l'heure actuelle entre trois systèmes.

C'est d'abord le vieux système de l'économie libérale, qui consiste, comme vous savez, à établir des différences, se traduisant toujours par des pertes pour les producteurs. Ce système, je crois, est abandonné. Je ne le défends pas, et je n'insiste pas autrement.

Nous avons à envisager ensuite l'intervention du pouvoir législatif. M. Dupuis vous a rappelé, et l'an dernier, au Congrès de Nantes, je vous l'ai dit également quand j'ai eu l'honneur de rapporter les questions agricoles, que nous sommes un certain nombre de députés et de sénateurs à l'origine de la mesure qui a donné naissance au prix minimum. Nous ne nous déjugerons pas.

Pourquoi l'intervention législative sur le marché du blé n'a-t-elle pas produit les effets que nous attendions? C'est que la réceptivité n'était pas et n'est pas encore suffisante dans le monde agricole et que l'organisation coopérative et professionnelle est encore dans ce pays à l'état embryonnaire, du point de vue de la vente des produits, j'entends.

Nous pourrions vous citer ce qui se fait à cet égar
dans certains pays du Nord de l'Europe, comme
Danemark, ou la Hollande, mais ceci nous entraîn
rait trop loin, et je ne le ferai pas. Je me borne
vous signaler une cause principale d'échec de la l
du prix minimum. L'intervention législative pe
être tenue en réserve, mais je ne pense pas qu'el
puisse se manifester à nouveau comme elle l'av
fait lors de la loi de juillet 1933 sur le prix minimu

Reste une troisième série de solutions : les offic

Je pense que la création d'un Office d'Etat, q
remettrait à l'Etat la charge totale de l'absorpti
de la production et de la répartition de la récol
ne répond pas au sentiment des paysans de ce pay
Je suis de ceux qui croient que l'étatisation ne do
pas être poussée à outrance et qu'il convient de lai
ser à la profession organisée le minimum de liber
auquel elle tient et auquel elle a le droit de tenir.

Dans les offices, nous avons donc à écarter, to
au moins pour un temps, l'Office national qui re
drait l'Etat seul acheteur et distributeur. Nou
sommes alors en face de la solution des offices pro
fessionnels.

Quels offices professionnels? C'est le point préc
sur lequel j'ai demandé à intervenir.

Une brochure du Comité d'action paysanne, qu
vous connaissez peut-être, après avoir consacré à l
question un long exposé des plus suggestifs, about
à cette conclusion : l'installation du corporatism
dans le monde agricole. Je n'ai pas besoin de vou
dire que les paysans de la terre de France sont tro
attachés à la République et aux libertés démocr
tiques, qui ont fait d'eux ce qu'ils sont, pour, a
prix d'une illusoire satisfaction passagère, aliéne
une liberté qui leur est chère, renier des opinion
anciennes et bien arrêtées, et verser dans ce qui
été organisé en Italie, par exemple, dans le corpo
ratisme professionnel.

Je vous demande de ne pas vous solidariser avec ces solutions.

Le seul moyen qui convienne, me semble-t-il, au tempérament et à la tournure d'esprit politique des cultivateurs que nous représentons est la constitution d'un office dans lequel la profession serait largement représentée, mais où il est nécessaire que les pouvoirs publics le soient en permanence, et où il faut également, à mon sens, que la majorité soit acquise aux véritables producteurs.

Cet organisme, qui devra tendre à assurer la protection permanente des intérêts des producteurs, aura deux objets essentiels à remplir : d'une part, comme je l'ai demandé assez souvent à la Chambre et dans les séances de commissions de notre Parti, organiser d'une façon définitive la résorption des excédents par l'exportation, par un système de stockage avec ventes échelonnées, ou tous autres moyens qu'il y aura lieu de mettre en œuvre, système qui puisse se déclencher immédiatement dès qu'apparaît une récolte excédentaire; il faut que, dès le mois de juin, on sache quel sort définitif sera fait à l'excédent qui devra disparaître pour ne pas peser sur la récolte pendant la campagne entière; d'autre part, organisation de la vente sur les marchés de céréales.

Alors, si les excédents sont résorbés, si l'organisation de la vente des produits est faite, et alors seulement, je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on rende au marché du blé cette liberté dont on parle, cette liberté mitigée, cette liberté réellement défendue, car à l'heure actuelle on nous a dotés d'un système qui, sous le vocable de liberté défendue, n'est qu'une illusion et une duperie. Le paysan, comme le disait M. Rétoré, a la liberté de vendre, mais à des prix de famine; il a la liberté de mourir de faim à côté de récoltes qu'il ne peut écouler. Cette liberté vraiment défendue, elle doit être organisée de la façon que je viens d'indiquer. (*Applaudissements.*)

Quant au corporatisme auquel on vous convie p
ailleurs, il tendrait à ressusciter l'opposition
pouvoir économique au pouvoir politique. Or, da
une démocratie comme la nôtre, comme en défi
tive c'est le pouvoir politique qui doit avoir le d
nier mot, il n'est pas nécessaire de créer à côté
pouvoir politique un pouvoir économique, sous pei
d'aller à un conflit entre les deux. Imaginez qu'
organisme purement corporatif exige la résorpti
d'un excédent important par le moyen d'expor
tions, qu'il ne puisse l'assurer lui-même; qu'il
tourne vers le gouvernement et que celui-ci, po
des considérations d'échanges internationaux ou d
nécessités diplomatiques, ne puisse pas y donn
suite assez rapidement; immédiatement le conf
éclate. Un tel système ne peut que conduire à
graves déboires.

Je dénonce cette duperie. J'indique à mes am
cultivateurs que la solution du corporatisme est u
illusion, une chimère, qu'on les trompe et qu'
doivent faire attention de ne pas tomber dans
piège.

Je concrétise ma pensée en disant que ce n'est p
le moment, alors qu'à travers les déceptions justi
fiées, les rancœurs que nous comprenons, on exploi
une certaine politique tendant à ruiner le crédit
régime républicain, ce n'est pas le moment, dis-
de multiplier les points de conflit en créant ce po
voir économique rival du pouvoir politique.

Si M. Dupuis n'y voit pas d'inconvénient, et
crois qu'il se ralliera à ma suggestion, on pourra
dans les conclusions de son rapport, en ce qui con
cerne cet organisme que nous envisageons tous po
la régularisation et la stabilité du marché des c
réales, insérer une phrase ainsi conçue :

*« Création d'un organisme professionnel compr
nant une représentation permanente des pouvoi
publics et constitué de façon qu'il comporte u
majorité de producteurs. »*

Voilà les deux points essentiels : la collaboration permanente des pouvoirs publics et la majorité des producteurs agricoles. Si M. Dupuis est de cet avis, je n'insiste pas et je demande au Congrès de se prononcer dans ce sens. D'ailleurs, dans son congrès réuni dans la salle des fêtes de Châlons-sur-Marne, la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste de l'Est a adopté les mêmes dispositions que celles que j'ai l'honneur de vous soumettre. (*Applaudissements.*)

J'ai encore un mot à dire. Je rejoins d'ailleurs les conclusions de M. Dupuis qui vous demande également que, dans une pensée d'humanité et d'apaisement, il soit sursis aux poursuites exercées contre les cultivateurs qui ne peuvent s'acquitter des dettes professionnelles qu'ils ont dû contracter et, par voie de conséquence, si l'on suspend les saisies, qu'on suspende également les ventes sur saisie.

Il y a à cela deux raisons principales, et vous les sentez bien : une raison d'humanité et aussi une raison d'opportunité, parce que c'est un des tréteaux sur lesquels montent volontiers tous les démagogues du parti agraire et autres agitateurs du front paysan et si, par ces mesures d'humanité et de justice, vous leur retirez un des principaux éléments d'agitation, vous aurez bien travaillé pour la classe paysanne. (*Applaudissements.*)

Je dépose donc un second amendement demandant que le Bureau du Parti fasse une démarche urgente auprès du gouvernement afin d'obtenir l'arrêt de ces saisies et ventes sur saisies.

M. le Président. — Je remercie MM. Dupuis et Brachard de leurs intéressantes interventions.

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Dupuis ayant trait à la protection des blés et céréales secondaires, betteraves et pommes de terre.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — Je mets également aux voix les deux amendements proposés par M. Brachard.

(Ces deux amendements sont adoptés.)

***

LES PRODUITS LAITIERS

Rapport de M. Léculier

député du Jura

M. le Président. — La parole est à M. Léculier député du Jura, rapporteur de la question des produits laitiers, qui a été l'artisan d'une loi protectrice dont il vous parlera tout à l'heure.

M. Léculier, *rapporteur.* — Mesdames, citoyens je ne vous imposerai pas la lecture de mon rapport sur la production laitière. Je vous rappelle que vous avez approuvé à Vichy un rapport complet relatif à la question laitière, rapport qui vous indique exactement la situation actuelle de la production, à deux modifications près. L'une, c'est qu'en ce moment il y a, ainsi que nous l'avions prévu à Vichy, une diminution de la valeur des produits laitiers.

L'autre modification importante qui est survenue dans cette question, c'est qu'une loi a été votée le 2 juillet à propos des produits laitiers. Cette loi, qui est maintenant en application, a été étudiée pendant toutes les vacances par le Comité du lait qu'elle a prévu. Nous ne pouvons actuellement rien en dire tant que nous n'en connaîtrons pas les effets.

Dans ces conditions, nous pouvons vous proposer les conclusions que votre rapporteur général M. Liautey, a adoptées :

1° Diminuer la concurrence faite aux produits laitiers français par les produits étrangers, en renfor-

çant la protection douanière des produits laitiers — en particulier contre la concurrence des gruyères suisses — et en interdisant complètement l'importation de toute graisse d'origine étrangère, à destination alimentaire;

« 2° Augmenter la consommation en France :

« *a*) en améliorant la qualité des produits fabriqués (par la création d'écoles, de laboratoires de recherches, de fromageries, beurreries et laiteries d'essai);

« *b*) en garantissant au public les qualités nutritives et hygiéniques du lait (minimum de matières grasses, propreté du lait, pasteurisation quand elle est nécessaire);

« 3° Alléger le marché français en facilitant l'exportation en cas de surproduction saisonnière. »

Ces mesures, préconisées par M. Liautey, sont toutes contenues dans la loi que nous avons votée le 2 juillet. Nous espérons qu'elles recevront rapidement leur application. Je tiens à signaler que cette loi présente le caractère particulier de ne pas imposer de charges nouvelles à l'agriculture, que, d'autre part, elle n'apporte aucune contrainte, que nous avons voulu procéder par l'éducation du cultivateur et par la persuasion.

Enfin, elle vous donne la certitude que, quand elle sera appliquée, nous aurons moins de concurrence étrangère puisqu'on interdira l'entrée des matières grasses alimentaires et des fromages étrangers.

Elle permettra d'augmenter la consommation, étant donné que nous avons prévu une amélioration de la qualité et, indéniablement, toutes les fois que la qualité d'un produit augmente, sa consommation s'accroît.

Si vous adoptez ces mesures, nous aurons rendu un très grand service à l'agriculture française et à

la production laitière qui est une de ses principales ressources. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Léculier.

(Ces conclusions sont adoptées.)



LA PRODUCTION ANIMALE

Rapport de M. Hollier-Larousse

M. le Président. — La parole est à M. Hollier-Labrousse, rapporteur de la question de la production animale.

M. Hollier-Larousse, *rapporteur*. — Appelé à vous exposer l'ensemble de la production animale de notre pays, sa situation actuelle dans la crise présente et les remèdes qu'un grand parti comme le nôtre est appelé à suggérer pour donner à notre population rurale un apaisement à son anxiété et une confiance accrue en notre régime républicain, je dois me borner, en raison de l'ampleur du sujet, à en tracer les grandes lignes.

Je devrai, chemin faisant, faire appel aux chiffres et ceux-ci, en cette matière, parleront d'eux-mêmes, ce ne sera pas un vain mot que d'affirmer qu'ils ont leur éloquence.

Si labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France, il nous faut convenir que ce sont des mamelles abondamment garnies, puisque la valeur de leurs produits dépasse de très loin celle de toutes les autres industries nationales. En 1930, on a pu chiffrer à 37 milliards et demi les richesses créées par l'élevage. En 1934, l'ensemble des revenus mis

en circulation dans le pays étaient tombés à 25 milliards, soit un déficit de 12 milliards et demi.

Si l'on réfléchit que, d'autre part, les autres productions agricoles comme le vin, le blé, les céréales secondaires, les pommes de terre, les fruits et les légumes donnent des chiffres analogues, 27 milliards et demi environ, et que la baisse les a frappées aussi durement que l'élevage, on arrive à totaliser un déficit de plus de 25 milliards pour l'ensemble de la production agricole en 1934 par rapport à 1930.

En 1935, du moins à ses débuts, la courbe descendante s'est encore accentuée. De telles sommes, soustraites à l'économie du pays, éliminent du nombre des consommateurs la moitié des Français, expliquent, plus encore que l'arrêt des transactions mondiales, le marasme de notre industrie et de notre commerce.

Privée de clients, l'usine s'arrête, le chômage s'établit, réduisant à son tour la clientèle de l'agriculteur qui, lui-même, voit tomber à zéro sa puissance d'achat. Et ce cercle, qu'on peut qualifier d'infernal, se resserre chaque jour davantage, précipitant la ruine du pays et créant la possibilité de remous sociaux d'autant plus sérieux qu'ils puisent leur violence dans une misère imméritée.

Les productions animales comprennent les animaux d'élevage, la viande, les graisses, le lait, la laine, les cuirs, le miel, la soie, pour ne citer que les principales et, enfin, les produits de basse-cour.

Les bovins sont au nombre de 15.700.000 environ. Ce chiffre est supérieur de 1 million de têtes à celui de 1915, mais, en tenant compte du cheptel des provinces recouvrées, l'augmentation réelle est de 700.000 têtes environ.

C'est dans l'effectif des vaches laitières que l'accroissement est des plus sensibles, les taureaux et les jeunes élèves marquant plutôt une légère régression. Cela tient à ce que le lait a été un des derniers produits atteints par la baisse.

Les porcs représentent une ressource en vian d'une valeur de plus de 2.800 millions. Ce troup est en progression constante, mais, en raison de chute constatée à la fin de la guerre, il a à pe dépassé le nombre de 7 millions de têtes qui ét déjà celui de 1913.

Avant la guerre, les moutons, animaux de pays culture extensible, étaient en recul continu. Celui n'a fait que s'accentuer. Leur nombre est tombé moins de 10 millions de têtes contre plus de 16 m lions en 1913.

Les chevaux, enfin, ont eu à subir l'assaut d moteurs inanimés. Ils sont en diminution de plus 400.000 têtes sur les effectifs d'avant-guerre. Po de multiples raisons, en ces dernières années, l'h bage a pris le pas sur le labour.

Les hauts prix de la viande, pendant la pério de facilité, joints à la difficulté de l'élevage che lin, avaient incité de nombreux éleveurs à s'orien de ce côté, d'où une abondance qui est responsa des marchés pléthoriques dont nous avons été témoins à la Villette, centre qui donne à la Fra entière la cotation de la viande, d'une façon d'a leurs tout à fait arbitraire et comparable à l'acti factice de la Bourse du commerce sur le cours d céréales et des sucres.

Cette abondance des animaux aux abattoirs, co trairement à ce qu'on pourrait croire étant donn les difficultés des temps présents, n'a pas coïnci avec un ralentissement de la demande, bien au c traire. Les statistiques notent, en 1935, une augm tation légère, mais ininterrompue, de la consom tion de la viande.

Seul, l'excès de production est la cause de l'eff drement des prix. Pour le fait, bornons-nous à no que, malgré l'augmentation certaine de la produ tion, la capacité de consommation, comparée à ce des autres pays, est encore très loin d'avoir attei un degré normal.

Il y a donc là une voie ouverte dans l'aide à apporter aux producteurs. La loi récente sur le lait va fortement y contribuer.

L'élevage du cheval et du mulet est peut-être celui qui a le plus souffert. Là, il n'y a pas à incriminer la production, sauf pour les chevaux de pur sang, de 1925 à 1930, mais l'extension considérable des moyens de locomotion. Des régions entières qui s'étaient consacrées à l'élevage du cheval de trait ou de trait léger se sont vues privées totalement de leurs débouchés. Malgré la leçon que nous offre l'Allemagne — et j'attire votre attention spécialement sur ce point parce qu'il est d'une extrême gravité — l'état-major français n'a plus de cavalerie a sa disposition. Actuellement, l'Allemagne intensifie sa production, tandis que la France l'a si bien encouragée qu'elle est tombée pour ainsi dire à zéro. Si, par hasard, on avait des déceptions en ce qui concerne la motorisation, nous n'aurions plus de chevaux et nous serions dans un état d'infériorité terrible par rapport à notre ennemi, malgré l'immense service que la cavalerie nous a rendu pendant la guerre lors de la fameuse course à la mer du Nord.

Enfin, nous noterons à l'actif des animaux de basse-cour une somme de 5 milliards tant pour la viande que pour les œufs, 100 millions pour le miel et, avec regret, nous enregistrons le chiffre relativement bas de 2 millions pour la soie naturelle contre 15 en 1930.

Sonnons le glas d'une production française éminemment intéressante, battue en brèche chaque jour davantage par la concurrence venue d'Extrême-Orient où, paraît-il, un producteur agricole peut se contenter, pour lui et sa famille, d'un standard de vie basé sur 0 fr. 80 par jour.

La soie artificielle, contrefaçon lointaine et nullement comparable à la soie naturelle, est venue con-

tribuer au recul de notre sériciculture qu'il impor de revivifier.

Toutes ces productions si diverses ont, entre elle un caractère commun déjà mis en évidence par l chiffres comparés que je viens d'énoncer. Elles s bissent les effets de la crise ou, pour être plus exa les effets d'une évolution entièrement nouvelle d à la possibilité de surproduire tandis que les besoi à satisfaire s'amenuisent souvent de leur côté.

A cette mévente que nous nous refusons à acce ter comme définitive, quels remèdes pouvons-no préconiser? Si l'Etat, les pouvoirs publics amb tionnent à eux seuls d'assumer le fardeau de la tâc qui s'impose, disons tout de suite que l'échec est ce tain. Une amélioration durable et profonde ne pe venir que de la collaboration avec les groupemen professionnels soutenus et encouragés.

L'action à engager est double : parer au pl pressé en usant des contingentements, en modifia les barêmes des transports, en édifiant des abatto régionaux, mesures dont certaines sont en cou d'application. Par ces moyens et par d'autres sim laires, il est possible d'apporter un soulagement m mentané aux difficultés qui assaillent les produ teurs.

Mais nous ne devons pas nous illusionner sur l'e ficacité durable de ces remèdes. Encore qu'ils n soient que des palliatifs d'attente, on peut néanmoi souhaiter qu'ils ne soient pas contre-battus et amoi dris par d'inopportunes tentatives de déflation da un domaine où celle-ci n'a que faire, car supprim un concours général agricole, comme il en est qu tion à l'heure actuelle, procéder à des prélèveme inattendus sur les maigres ressources mises à la d position de l'élevage dans les recettes du Paris-M tuel, réduire les subventions déjà si parcimonieus des offices agricoles, c'est méconnaître qu'il est ce taines dépenses rentables et aussi des économ onéreuses.

De toute façon, on ne peut éluder la nécessité de s'attaquer au mal, à sa cause profonde, par une énergique et harmonieuse réforme économique. La production animale peut et doit être organisée. Les syndicats de producteurs, appuyés sur les pouvoirs publics, pourraient s'acquitter de cette tâche qui, nous n'en disconvenons pas, est peut-être considérable, mais inéluctable.

Qu'on le veuille ou non, nous nous acheminons vers une extension des unions dans le cadre des professions : ramasseurs de lait, acheteurs de bestiaux, marchands d'engrais et bien d'autres. Cette situation dicte la ligne de conduite des producteurs agricoles qui ne peuvent demeurer isolés et désarmés. Le Parlement doit leur apporter les moyens légaux de défendre leur droit à la vie.

Pour arriver à ce résultat pratique, c'est-à-dire englober la presque totalité de la production, point n'est besoin d'avoir recours à des moyens d'autorité ou de coercition. Que les avantages assurés par les groupements à leurs adhérents soient substantiels, ceux-ci renonceront à leur individualisme. Le cas des planteurs de betteraves est significatif à cet égard. Nous avons été précédés dans cette voie par d'autres pays, notamment par le Danemark et par la Suisse.

Ces méthodes auront d'autant plus de chances de réussir dans notre pays que notre production est diverse, polymorphe, donc plus facile à équilibrer et que notre consommation est apte à en absorber la presque totalité.

La liberté individuelle, si respectable dans le domaine privé, doit s'arrêter au seuil des disciplines collectives. Il n'y a plus place, dans les sociétés prochaines, pour l'anarchie libérale et pour son corollaire, le profit. Mais une ère nouvelle s'esquisse : celle de l'organisation du travail et de la production, assurant à chacun la possibilité de vivre, lui et les siens. Des moyens rudimentaires encore, mais

perfectibles parce que sans limite, s'offrent à no
Ils doivent nous conduire de la période de la su
bondance anarchique à celle de l'abondance or
nisée.

Le syndicat producteur, groupement moderne
mocratique du monde du travail, soutenu par
législation adaptée aux nécessités nouvelles,
l'unique solution de demain. (*Applaudissements*

M. le Président. — Je mets aux voix les con
sions du rapport de M. Hollier-Larousse.

(Ces conclusions sont adoptées.)



LA VITICULTURE

Rapport de M. Emile Pignet

Vice-Président du Parti

M. le Président. — La parole est à M. Emile
gnet, pour présenter son rapport sur les questi
viticoles.

M. Emile Pignet. — Après l'exposé du rapp
général, présenté par mon ami André Liautey,
nom de la Commission d'agriculture, il ne me r
que quelques mots à dire sur la question vitic
Mon rapport a d'ailleurs été distribué et, en rais
de l'heure tardive, j'abrège mon exposé.

Nous avons entendu beaucoup de critiques : to
n'étaient pas justifiées, car, depuis longtemps dé
en particulier ces derniers mois, un louable effo
été tenté pour enrayer la crise redoutable qui
quait de troubler la paix publique.

J'ai le devoir de féliciter les associations vitic
et les parlementaires de notre Parti qui ont défe

notre cause auprès du Gouvernement. Celui-ci a compris, étudié et agi.

Lorsqu'on a le droit de critiquer les hommes au pouvoir, on a le devoir de les féliciter lorsqu'ils concourrent de toute leur autorité, comme nos ministres des Finances et de l'Agriculture, Marcel Régnier et Pierre Cathala, à la réalisation d'une mesure salutaire au pays.

Grâce aux mesures prises et envisagées, la situation actuelle se présente sous de meilleurs aspects : la baisse a été enrayée, les prix d'achat à la propriété se sont relevés, le marché des vins s'est sensiblement amélioré : on peut espérer une atténuation du chômage chez les ouvriers agricoles et une revalorisation de la production viticole.

Hier, c'était la panique et la misère.

Aujourd'hui, ce n'est pas encore le bonheur, mais *l'espérance.*

J'ai indiqué dans mon rapport les mesures prises en vue de résoudre la crise et d'en éviter le retour, mais, à l'action du gouvernement, doit s'ajouter le concours de la production et du commerce des vins.

Il faut ne livrer à la consommation que des produits excellents des vins de qualité irréprochable.

Les vins mal constitués doivent être distillés. Du reste, l'article 6 de la loi du 8 juillet 1933 est l'aboutissant heureux de notre politique pour la défense du bon vin et des droits du consommateur, que nous ne devons jamais oublier dans notre action; il indique qu'il sera fixé par décret, avant la récolte, pour chaque région, un degré minimum et la composition que doivent avoir les vins récoltés pour être considérés comme propres à la consommation. Cette partie de la réforme est une des pièces maîtresses de la défense du bon vin.

La politique du bon vin est plus que nécessaire, elle est indispensable.

Notre grand Pasteur disait : « Le vin est la plus saine et la plus hygiénique des boissons. »

Pour rester fidèles à son appréciation, vend
du bon vin, car *le bon vin, c'est le vin qu'on* b
Avant de terminer, j'appelle l'attention des mi
tres de l'Agriculture et des Finances sur la néces
de simplifier les formalités de prêts qui doivent
consentis à la propriété et aux Coopératives
coles par la Banque de France et les Etablissem
de crédit.

Mais il faut agir vite afin que l'espoir devie
une réalité.

Voici les conclusions que je vous demande d'ad
ter :

Maintenir et exécuter les mesures prises par
lois et décrets en vigueur :

1° sur la distillation;

2° sur le blocage;

3° sur le principe du degré minimum;

4° sur la réglementation de l'alimentation
marchés;

5° sur les appellations d'origine;

6° sur la protection de la petite propriété;

7° sur le crédit à intérêt réduit accordé aux
culteurs, mesure appréciable sous réserve de la s
plification des formalités de prêts.

Augmenter la consommation :

1° En obtenant des tarifs de transport réduits
dégressifs, des pays de production aux centres
consommation, de façon à pouvoir vendre de b
vins à des prix raisonnables;

2° En facilitant par des conventions interna
nales l'exportation des champagnes et de nos gra
vins;

3° En intensifiant la propagande, dans le pays
à l'étranger, en faveur des vins de France;

4° En favorisant la vente des raisins et l'ou
ture de nouvelles stations uvales;

5° En ne livrant que des vins excellents et irréprochables; pour cela :

Améliorer la qualité des vins :

1° Par l'arrachage progressif des cépages produisant des vins de qualité inférieure;
2° Par l'emploi des meilleurs procédés de culture et de vinification;
3° Par le renforcement de la répression des fraudes.

Par une *discipline librement consentie* de la production et du commerce des vins, nous pouvons envisager le retour à la prospérité de nos régions viticoles, parure de notre terre de Fance. (*Vifs applaudissements.*)

⁂

LA DEFENSE DU VIN

Intervention de M. Dellac
délégué de la Gironde

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dellac.

M. DELLAC (*Gironde*). — Devant la rigueur du destin qui vient d'atteindre de nombreux viticulteurs de notre région, dont la plupart font confiance à notre Parti, — vous ne trouverez à cela rien d'étonnant, car nous sommes le seul Parti à la fois agraire et démocratique, — la Fédération de la Gironde a étudié le problème de la défense du vin et a voté à l'unanimité des conclusions qui ont été transmises au Bureau.

La réunion de la Commission de l'agriculture ayant été écourtée dans des conditions telles qu'elle n'a pu en discuter, j'avais demandé au rapporteur

général de vouloir bien vous soumettre ses conclusions. Je le lui avais demandé avec insistance; il a mis une insistance au moins égale à demander que je prenne moi-même la parole; je n'en abuserai pas.

Je ne m'étendrai pas sur la dépendance étroite qu'il y a entre les questions économiques et la politique internationale — questions de transport, de droits de douane, de traités de commerce et même problème des monnaies — et aussi avec la politique intérieure, car les denrées s'écoulent d'autant plus facilement que le pouvoir d'achat des masses est plus grand et plus généralisé ou qu'il est, au contraire, plus réduit.

Mais il n'est pas douteux, et l'un des parlementaires les plus distingués du département de la Gironde, notre ami Roy, l'a prouvé par l'action, il n'est pas douteux qu'il est possible d'obtenir, dans le seul cadre intérieur, une amélioration sensible pour cette catégorie de travailleurs.

Que demandent, en effet, à l'heure actuelle, les viticulteurs? Ils demandent trois choses : que le cours du vin soit stabilisé à un taux commercialement établi, de telle façon que leur travail soit rémunéré; que, lorsqu'ils sont dans le besoin, soit à la suite d'un cataclysme, comme celui qui vient de se produire là-bas, soit pour toute autre raison, ils trouvent de l'argent à un taux réduit et qu'enfin, lorsqu'ils perdent le fruit de leur récolte d'une année, la grêle s'étant abattue sur un point du vignoble national, — et, bien souvent, ce n'est pas seulement la récolte d'une année qui est perdue, mais aussi, en partie, celle de l'année suivante et même de la troisième année, — ils demandent que, dans ce cas, ils puissent récupérer la plus grande partie de leurs pertes.

Ils ne demandent pas une indemnité de chômage, mais ils veulent qu'il y ait un organisme qui leur permette de récupérer en grande partie la valeur de leurs produits.

Ils tiennent compte de la situation financière et les conclusions que nous demandons au Congrès de voter ne demandent, dans les circonstances actuelles, aucun appui financier au gouvernement.

L'octroi de prêts à taux très réduit existe déjà pour une catégorie de Français. En effet, le crédit agricole fait de tels prêts aux anciens combattants agriculteurs. Nous savons tous que cet argent est fourni par les super-dividendes de la Banque de France. Mais, dans les circonstances même pénibles, même douloureuses que nous traversons, il n'y a pas que la Banque de France qui ait des super-dividendes. D'autres industries, celles de la guerre, par exemple, en réalisent. Il n'est peut-être pas excessif de leur demander d'en consacrer une partie au rétablissement du pouvoir d'achat de l'ensemble des viticulteurs français qui sont plusieurs millions et de contribuer à remettre en marche la machine économique.

Etant donné que la plupart de ces messieurs, lorsque leurs affaires sont déficitaires, nous ont prouvé qu'ils savaient très bien tendre la main à l'Etat pour se faire renflouer avec l'argent des contribuables, nous sommes persuadés qu'il auront la pudeur de ne pas parler d'étatisme en la circonstance et, d'ailleurs, ils n'auraient qu'à s'incliner devant une politique énergique qui les obligerait comme elle a obligé la Banque de France.

Voilà pour l'argent à taux réduit. Pour les sommes qui devraient revenir aux viticulteurs, non pas sous forme d'indemnités de chômage, mais en remboursement de la valeur de leurs produits, au moins jusqu'à concurrence de 80 %, il y a déjà un exemple : les planteurs de tabac ont une caisse d'assurance obligatoire. Cela pourrait être réalisé pour les viticulteurs et l'indemnité qui est versée en cas de calamité agricole pourrait, pour la part qui revient à la viticulture française, servir de premier fonds de constitution de cette caisse. Mais, pour qu'elle ait

toute son efficacité, il faut que, comme pour les planteurs, l'assurance soit obligatoire.

J'arrive à la revalorisation du vin. Dans les mois qui ont précédé l'époque actuelle, le cours du vin était maintenu à un taux, sinon acceptable, du moins qui n'était pas l'affaissement total que nous avons constaté par suite de l'achat des alcools par l'Etat. Il suffirait donc d'augmenter le taux d'achat et les quantités achetées, de façon à réaliser la revalorisation suffisante pour que le viticulteur puisse vivre.

On me dira que tout cela met en cause des ministères divers : les Finances, l'Agriculture, et implique peut-être l'établissement d'un monopole d'Etat comme pour les tabacs. Mais, précisément, le Congrès doit marquer sa volonté qu'à travers les cloisons étanches qui semblent séparer les divers ministères, l'entente se fasse. C'est parce que nous avons quatre ou cinq ministres qui s'occupent à l'occasion des intérêts des viticulteurs que nous ne sommes trop souvent défendus par personne ou que nous ne sommes pas suffisamment défendus.

L'union nécessaire doit se réaliser dans ces circonstances et je vous demanderai, par conséquent, de voter les conclusions suivantes :

« Le Congrès, considérant que le problème de la revalorisation du vin et les questions connexes se rattachant à la question viticole, de même que l'ensemble des questions économiques, sont liés à l'orientation de la politique internationale et se trouvent, dans une certaine mesure, sous la dépendance des décisions concernant les droits de douane, les traités de commerce et les transports, la monnaie, etc., qu'ils sont également sous la dépendance de la politique intérieure, politique financière et du travail, notamment, qui détermine le pouvoir d'achat de la masse, mais que, cependant, des mesures éminemment utiles ont été prises et doivent être maintenues et complétées;

« Qu'en face des désastres qui ravagent trop sou-

vent diverses parties du vignoble national, il importe que le législateur, par de nouvelles mesures, mette fin à une situation qui laisse les viticulteurs sans garantie et sans crédit et procède à la stabilisation définitive du cours des vins à un taux établi commercialement et de nature à rémunérer équitablement le producteur;

« Demande instamment :

« 1° que le crédit agricole, suffisamment alimenté par un prélèvement sur les superdividendes des grandes entreprises financières, industrielles et autres, prélèvement opéré aujourd'hui sur les superdividendes de la Banque de France, mette à la disposition des viticulteurs les crédits qui leur sont nécessaires, dans les conditions de taux et de garantie stipulées pour les anciens combattants et victimes de la guerre;

« 2° qu'une caisse d'assurance obligatoire contre les calamités agricoles, grêle et gelée, soit instituée en faveur des viticulteurs, dans les mêmes conditions que celle qui fonctionne au sein du monopole des tabacs en faveur des planteurs, l'Etat versant à cette caisse une subvention correspondant à la part qui revient à la viticulture française dans le crédit voté chaque année pour les calamités agricoles;

« 3° que les achats d'alcool de vin par l'Etat soient effectués à des taux plus élevés et en quantité suffisante en augmentant, s'il y a lieu, les versements des intéressés, de façon à assurer la revalorisation des vins et la stabilisation des cours à un taux équitable et déclare que l'établissement, au profit de l'Etat, du monopole de l'achat et de la vente en gros des alcools de bouche lui apparaît comme devant faciliter la réalisation de ces mesures. »

Mais vous remarquerez que je n'en fais pas une condition *sine qua non.*

Nous comptons sur vous pour donner cette marque de sympathie à l'ensemble de la viticulture fran-

çaise et aux viticulteurs girondins en particuli
(*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Roy, dé
puté de la Gironde.



POUR ECOULER LA SURPRODUCTION

Intervention de M. Roy

député de la Gironde

M. Roy (*Gironde*). — Je ne pensais pas interven
dans ce débat; mais, après le discours de M. Réto
je viens, avant de lui reprocher de ne pas avo
apporté de solution, lui donner mon accord sur u
point : les conséquences de la crise agricole.

On parle beaucoup, à toutes les tribunes, pour s
gnaler les difficultés, et on ne conclut jamais.
comprends qu'on recherche des solutions à la cris
mais il faudrait les exposer devant les assemblé
et obtenir de ces dernières l'autorisation de les d
fendre devant le Parlement.

La crise viticole ressemble à la crise agricole, el
affecte bien des travailleurs et fait naître une gran
inquiétude dans le monde paysan.

Je ne vais pas étudier les causes de cette cris
vous les connaissez. Qu'il y ait surproduction, c
n'est pas douteux; qu'il y ait sous-consommation, c
n'est pas moins vrai. Je veux traduire cela par un
expression acceptée par tout le monde : « Déséqu
libre entre la production et la consommation
C'est la cause du mal dont nous souffrons.

On a dit tout à l'heure qu'il faudrait distribu
les excédents aux chômeurs; on pourrait égaleme
distribuer du vin aux soldats. Mais si ce sont d

moyens à étudier, ils ne peuvent, seuls, résoudre le problème viticole.

Il est donc nécessaire de chercher à écouler cette surproduction sur les marchés qui sont capables de l'absorber : le marché intérieur et le marché extérieur.

En ce qui concerne le premier, les mesures qui viennent d'être préconisées peuvent faciliter le développement du marché national et permettre de réaliser l'équilibre.

En ce qui concerne le marché extérieur, l'ouverture de débouchés est plus difficile, il y a toute la question des échanges qui se pose. Et je rejoins notre ami M. Elbel en disant qu'il y a peut-être une politique à étudier, celle du libre-échange, pour le jour où les conditions le permettront.

Mais il y a aussi le problème colonial dont on ne parle pas assez. Les Gouvernements pourraient répartir entre toutes nos colonies les produits dont notre marché regorge.

Il faut aider l'écoulement de nos vins par une large propagande en leur faveur, suivre une politique de la qualité et prendre des mesures sévères contre la fraude. Pour les vins à appellation d'origine, toute une politique est à faire; j'espère qu'on tentera l'impossible pour sauver cette richesse de notre pays.

Il y a, également, la question des calamités dont M. Dellac a parlé tout à l'heure. Il faut assurer le travailleur français contre les calamités qui le ruinent.

Je signalerai très rapidement la nécessité de réprimer les bénéfices illicites faits par de nombreux intermédiaires, et de réduire les charges qui pèsent sur les producteurs.

Un dernier problème doit être posé, c'est celui des dettes. Je ne l'étudierai pas ici, mais vous comprendrez qu'il est urgent de le faire. Il est inadmissible qu'on impose les mêmes charges aux débiteurs alors

que la valeur de leur sol et des produits a dimin
de plus de 50 %. Il n'est plus possible de rempl
les engagements qui ont été pris il y a cinq ans.

La solution est simple : revalorisation des produi
de la terre et mise en demeure des emprunteurs d
tenir leurs engagements, ou, si le Gouvernement n
peut relever les prix, réduction des dettes au pr
rata de la diminution de la valeur du sol et des pr
duits de la terre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les concl
sions du rapport de M. Pignet et les conclusions pr
posées par M. Dellac, au nom de la Fédération d
la Gironde.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — La parole est à M. Currolli
président de la Fédération de Mont-de-Marsan
Saint-Sever.



LA MISERE DES RURAUX LANDAIS

Intervention de M. Currollis

délégué des Landes

M. Currollis (*Landes*). — Des orateurs sont ve
crier, avec beaucoup d'éloquence, la misère rura
Je vais, comme eux, dire la misère d'une catégor
de ruraux : des ruraux landais.

Notre rapporteur général, au cours de son expo
magistral, a posé cette question : est-il possib
d'admettre que l'Etat accorde des licences d'imp

tation pour des denrées que le sol national nous permet de produire en quantité suffisante?

C'est sur la réponse que je crois pouvoir faire à cette question que je me permets d'appeler votre attention. Ce faisant, je me fais le porte-parole du président de la Chambre d'agriculture des Landes qui est en parfait accord avec les présidents des organismes similaires des Basses et Hautes-Pyrénées.

On a beaucoup parlé de la protection du blé. On semble ignorer qu'il est des régions pour lesquelles le blé ne constitue pas la culture principale.

Dans le département des Landes, 70.000 hectares sont consacrés à la culture du maïs, 30.000 à celle du blé alors que 16.000 hectares seulement sont réservés à la vigne. Par conséquent, le maïs, quoique céréale secondaire, constitue pour cette population une denrée de premier ordre.

Alors que les produits de la forêt landaise sont dévalorisés, que l'élevage ne rend plus, alors que cette population, qui vivait de l'élevage et des produits de la forêt, voit ses moyens d'existence diminuer, comment ne songerions-nous pas à nous tourner vers cette production que le soleil et la nature nous ont réservée?

Il y a, ici, un intérêt régional qui s'accorde parfaitement avec l'intérêt général.

Vous parlez de la limitation des emblavures, vous préconisez l'arrachage des vignes, vous êtes inquiets de cet excédent de récolte. Je vais vous offrir un moyen de diminuer vos inquiétudes à ce sujet.

Comment l'idée ne vous vient-elle pas d'encourager les paysans du Sud-Ouest dans la culture du maïs, puisque leur sol s'y prête? Ils vous abandonneront certainement avec beaucoup de plaisir les surfaces qu'ils réservent au blé ou aux prairies; ainsi, les excédents de blé diminueront.

Par conséquent, j'appelle votre attention sur la nécessité d'inciter cette population à faire du maïs

et à réduire les ensemencements en blé qui vient mieux dans d'autres régions et qu'il est naturel d'y favoriser.

Pourquoi la culture du maïs n'est-elle pas encouragée? Parce qu'il y a un an, il valait 90 francs le quintal et que, cette année, il a baissé de 50 %, les prix actuels étant de 45 et 50 francs.

Cette population n'est plus défendue. Cependant, nous avons besoin d'acheter des millions de maïs à l'étranger; nous les importons sans nous préoccuper de la situation de cette population qui n'a que cette culture à sa disposition.

Il y a, dans le Nord, une industrie qui utilise les produits dérivés du maïs; mais elle n'a pas songé au maïs du Sud-Ouest. Des frais de transport vont certainement grever leurs frais généraux.

Messieurs les parlementaires, c'est à faire baisser ces frais généraux que je vous invite. Si les frais de transport diminuent, le maïs du Sud-Ouest trouvera dans le Nord un débouché, car l'Institut national agronomique français a fait des expériences qui ont montré que le maïs national convient très bien aux industries de la meunerie et de la féculerie. (*Applaudissements.*)

Je vous demande d'adopter le vœu suivant qui va donner quelque espoir et rassurer ces braves cultivateurs, non seulement des Landes, mais des départements du Sud-Ouest :

« Le Congrès émet le vœu suivant :

« Considérant que le maïs est la principale culture du département des Landes et de toute la région du Sud-Ouest, que cette culture familiale est parfaitement adaptée aux petites exploitations et qu'elle constitue avec l'élevage la principale source de revenus des propriétaires et métayers;

« Considérant qu'une baisse de 50 % s'est produite sur les cours de l'an dernier; que nous importons cependant en moyenne 6 à 7 millions de quin-

taux pour satisfaire à nos besoins agricoles et industriels;

« Considérant que le Sud-Ouest pourrait produire une partie importante de maïs nécessaire à nos industries de l'amidonnerie et de la glucosine du Nord, attendu que les analyses effectuées au laboratoire de l'Institut national agronomique ont montré que notre produit pouvait parfaitement convenir aux usages industriels;

« Considérant que la protection efficace du maís assurerait à toute une importante région agricole un minimum d'existence si souhaitable mais, qu'en outre, cette protection aurait la plus heureuse répercussion sur toute l'agriculture nationale puisque les agriculteurs du Sud-Ouest seraient incités à réduire les surfaces qu'ils consacrent aujourd'hui au blé, à la vigne en dépit de faibles rendements.

« Pour ces motifs le Congrès propose les mesures suivantes :

« 1° Limitation très sévère de l'importation de tous maïs étrangers;

« 2° Application uniforme du droit de douane de 40 francs par quintal sans réduction ni ristourne pour aucune catégorie de maïs dont profitent actuellement les maïs dits de « Bessarabie » et les maïs yougoslaves;

« 3° Contrôle de l'origine des maïs entrant en franchise sous le nom de maïs coloniaux;

« 4° Application intégrale du droit de douane à tous les maïs étrangers entrant en industrie;

« 5° Aménagement des tarifs de transport à consentir aux maïs du Sud-Ouest destinés à l'industrie du Nord. »

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu présenté par M. Currollis.

(Ce vœu est adopté.)

QUESTIONS HORTICOLES, MARAICHERES, FRUITIERES

Rapport de M. Turbat

Sénateur du Loiret

M. le Président. — La parole est à M. le sénateur Turbat, rapporteur des questions horticoles, maraîchères et fruitières.

M. Turbat, *rapporteur*. — L'heure s'avance; je ne vais pas vous donner lecture de mon rapport *in extenso*. Je vais, tout simplement, vous donner son introduction, les principales conclusions et faire une déclaration finale.

Il nous a paru absolument nécessaire d'évoquer devant vous l'actuelle situation de plusieurs branches de notre production agricole qui n'ont pas été l'objet, dans le passé, de toute l'attention nécessaire, d'abord des pouvoirs publics, mais aussi des propres producteurs eux-mêmes.

J'estime, en effet, qu'il s'agisse de l'arboriculture fruitière, de la culture maraîchère, de l'apiculture, de l'horticulture ou de toutes autres spécialités, que ces diverses branches méritent d'être encouragées, utilement dirigées et dotées de moyens efficaces de défense leur permettant de faire face aux dures exigences de la situation actuelle, avec la même sollicitude et au même titre que les grandes branches de la production agricole : culture des céréales, élevage du bétail, aviculture, viticulture, dont la place absolument prépondérante qu'elles tiennent dans l'économie nationale est telle qu'on s'est rendu compte qu'il fallait à tout prix attirer l'attention des cultivateurs sur la nécessité de rationaliser leurs méthodes de culture, en même temps qu'on s'efforçait de leur apporter aide dans la mesure du possible.

Pour les spécialités culturales sur lesquelles j'attire votre attention et qui ont été pratiquées en France depuis des temps immémoriaux, il a, avant tout, manqué à leurs pratiquants l'esprit nécessaire d'organisation économique, ce qui a été cause que leurs concurrents des autres nations ont pu, sans la moindre difficulté, prendre possession du marché national, sachant faire valoir leurs produits qui ont, peu à peu, pris la place de notre production nationale.

Ce n'est qu'après cet envahissement presque complet qu'un réveil trop tardif s'est dessiné chez certains producteurs tendant à une amélioration de la production en qualité et quantité, mais qui s'est montré jusqu'ici impuissant à freiner les importations considérables de produits étrangers dont nous n'avons, le plus souvent, qu'un très faible besoin et qui sont venus concurrencer sans ménagement notre production nationale, au grand détriment de notre balance commerciale.

Il est du devoir de notre Parti de prendre la tête du mouvement nécessaire pour indiquer aux populations rurales françaises qui pratiquent ces spécialités culturales, ce qu'elles ont à faire pour se défendre, aussi pour éclairer les pouvoirs publics et le gouvernement sur les erreurs du passé, sur les exigences de la situation présente et sur ce qu'il est indispensable de faire pour redresser une situation pénible qui n'aurait jamais dû exister.

Ces cultures ne doivent plus demeurer des productions accessoires; elles doivent prendre leur place dans l'économie nationale; elles doivent être suivies de très près par leurs exploitants, elles doivent être encouragées et défendues par les pouvoirs publics au même titre que les grandes spécialités agricoles.

Dans ce travail, je ne me suis pas étendu sur tous les aspects de ce qu'on peut appeler la polyculture. Je me suis borné à traiter en détail les problèmes qui intéressent l'arboriculture fruitière, la culture

maraîchère et l'apiculture. J'ai laissé de côté, pour le moment, les productions telles que l'horticulture, les pépinières, les plantes officinales et autres, qui feront l'objet d'une communication ultérieure.

Je vais maintenant vous donner les simples conclusions qui concernent l'arboriculture fruitière. Dans leur esprit, elles représentent également ce qui devrait être fait pour les autres spécialités dont j'ai parlé.

En ce qui concerne les fruits, il est indispensable de faire remarquer qu'il y a les fruits de notre production nationale et les fruits exotiques. En ce qui concerne les légumes, il y a également les primeurs.

Il est indispensable que nous indiquions les moyens de défendre la production nationale, les moyens de la revaloriser, la défense contrôlée contre les importations étrangères, la défense contre les ennemis des cultures et les insectes. A ce sujet, je dois mentionner spécialement l'aide qui a été apportée par M. Queuille, alors ministre de l'agriculture, quand il a institué la Commission spéciale pour l'emploi des toxiques en agriculture, Commission qui a déjà, depuis qu'elle est en mesure de travailler, amélioré les moyens de défense contre les insectes.

Ainsi que vous auriez pu vous en rendre compte si j'en avais fait l'exposé général, nous nous sommes laissés envahir, au cours des quinze dernières années et, plus particulièrement, au cours de celles qu'on a appelées les années de prospérité, par une quantité considérable de produits de l'arboriculture étrangère, produits que nous possédons dans notre pays et dont une grande partie est demeurée invendue. Cette situation a été cause aussi que nous n'avons pu augmenter certaines productions naturelles qui auraient pris place dans notre économie générale et qui auraient remplacé certains produits de grande culture que nous récoltions en trop grande quantité.

Pour arriver à nous battre plus spécialement

dans notre pays, nos concurrents étrangers, organisés commercialement d'une manière supérieure à la nôtre, ont conduit contre nous une guerre menée par l'application de droits de douane élevés chez eux et l'envoi de vendeurs qualifiés chez nous où ils ont opéré avec la plus grande facilité. Ils ont accentué leur offensive au cours des dix dernières années.

Pendant que nous nous endormions en croyant que nous étions devenus les gens les plus riches du monde, opinion qui, jusqu'à ces mois derniers, était très répandue en dehors de nos frontières, des vendeurs étrangers, aidés des commerçants, des importateurs, de commissionnaires français ont réussi chez nous une véritable invasion économique qu'il nous faut maintenant refouler si nous ne voulons pas nous laisser submerger complètement.

La tâche va être difficile, parce que, en outre des protestations des gouvernements des pays intéressés, il va falloir compter avec les intérêts des compagnies de transport, des transitaires, des commissionnaires et autres intermédiaires que ce trafic d'importation a fait naître et grandir et qui ne semblent pas décidés à modifier profondément leurs méthodes.

Cette situation des intermédiaires français qui, dans cette question des produits de l'arboriculture française, se sont beaucoup plus préoccupés, dans les quinze dernières années, d'importer des produits étrangers que d'exporter des produits français, va gêner considérablement nos moyens de défense, car nous n'avons pas, dans les pays étrangers, une situation analogue à celle dont le commerce étranger des fruits dispose actuellement en France.

C'est pourquoi nous devons surtout nous appliquer d'abord à reconquérir notre marché intérieur.

Pour cela :

« 1° Il faut nous appliquer à ne présenter sur notre marché que des fruits très sains;

« 2° Les producteurs doivent s'organiser en coopératives de vente et poursuivre une politique d'entente avec les commissionnaires et commerçants sérieux, installés un peu partout en France, pour les intéresser à vendre chez nous des fruits français au lieu des produits étrangers. Dans l'un et l'autre cas, il faut s'appliquer à créer des courants commerciaux intérieurs comme l'ont fait chez nous les commerçants espagnols en fruits et primeurs;

« 3° Nous devons demander au gouvernement le maintien absolu des contingentements et lui affirmer qu'ils ne doivent être supprimés sous aucun prétexte, même pas par celui de l'application des droits de douane plus élevés;

« 4° Pour la fixation trimestrielle ou semestrielle des contingentements, il est indispensable que le gouvernement considère que ces contingentements représentent des mesures de protection et non pas un système de développement des échanges internationaux;

« 5° Il est indispensable de reviser les droits de douane actuels, de manière à amener les nôtres au niveau de ceux des pays étrangers, et cela, sans suppression des contingentements;

« 6° Nous devons demander au gouvernement que, pour les conversations, les négociations qui ont lieu de temps en temps avec les gouvernements étrangers, les négociateurs officiels soient toujours accompagnés d'un ou plusieurs délégués de la production culturale et arboricole française. »

Je n'ai plus qu'à vous faire la déclaration que j'ai annoncée tout à l'heure et qui a trait à l'autarchie économique mondiale.

Je tiens à déclarer que l'esprit dans lequel j'ai

présenté ce premier rapport sur les cultures annexes en France n'est pas celui d'un protectionniste convaincu.

Ma formation personnelle, ma profession m'ont conduit et maintenu, jusque vers 1923, dans l'esprit de libre-échangisme absolu. Ce n'est que dans les années suivantes, lorsque je me suis rendu compte que les nations étrangères s'armaient économiquement, dressaient des barrières économiques infranchissables et, notamment, établissaient des prohibitions totales basées sur la défense sanitaire des végétaux et sur d'autres motifs analogues, qu'elles instituaient des tarifs douaniers très élevés, contingentement des marchandises et des devises, etc., que j'ai modifié ma manière de voir et de faire.

Je tiens à rectifier l'opinion qui a été habilement répandue en France, selon laquelle c'est nous qui, au cours de ces quinze dernières années, avons exagéré notre système protecteur. C'est une grave erreur en ce qui concerne l'apiculture en arboricultue et en horticulture.

S'il est possible que certains de nos droits de douane concernant les produits industriels soient plus élevés que les droits étrangers, — ce que je ne puis affirmer, ne les ayant pas étudiés en détail — je déclare nettement que, pour tous les produits des cultures que nous venons d'examiner, nos mesures de protection sont nettement inférieures à celles des pays étrangers.

C'est de là que vient notre infériorité, c'est à cause de cela que nous nous sommes laissés envahir et que la crise sévit sur nos productions terriennes, productions qu'il faut revivifier par tous les moyens, qui sont à notre disposition.

J'insiste auprès des représentants des diverses cultures sur lesquelles j'ai attiré votre attention pour qu'ils défendent énergiquement leur profession et je demande au gouvernement français de s'inspirer de

ces idées dans les conversations que nous pouvo
avoir avec l'étranger. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — M. Turbat vous a parlé d
questions qu'il connaît d'une façon toute spécia
étant président de la grande Fédération hortico
française.

En votre nom, je le remercie d'associer le Par
Radical à la défense d'une production aussi intére
sante que la production horticole, maraîchère e
fruitière.

Je mets aux voix les conclusions de son rappo

(Ces conclusions sont adoptées.)



LES BAUX RURAUX

Rapport de M. Fernand Augé

Député de Seine-et-Marne

M. le Président. — La parole est à M. Fernan
Augé, député de Seine-et-Marne, pour présenter so
rapport sur la question des baux ruraux.

M. Fernand Augé, *rapporteur*. — Mesdames, ci-
toyens, à l'heure où nous sommes, et après une jour-
née si bien remplie, vous comprendrez que j'ai l
devoir d'être très bref. J'avais cependant reçu mis-
sion de rapporter devant vous la question des baux
ruraux et de vous faire à ce sujet un exposé plus
complet que celui que je vais pouvoir vous faire.

Vous savez que l'après-guerre a fait surgir un cer-
tain nombre de lois qui ont revêtu un caractère tout
à fait exceptionnel et dérogatoire au droit commu
Le respect des contrats, que nous voulons autant
que possible observer, a reçu des infractions mul-
tiples. Les événements qui ont suivi la guerre ont

causé, en effet, une telle perturbation économique qu'on s'est vite rendu compte que l'exécution des contrats était souvent rendue impossible par des circonstances indépendantes de la volonté des contractants.

Sans doute le principe est que tout contrat de bonne foi doit être observé, à moins qu'il n'y ait vol, fraude ou lésion. Aucun de ces éléments ne s'est retrouvé pour justifier la rupture ou la modification de ces contrats. Mais un élément nouveau est apparu, qui se rapproche assez singulièrement de la lésion, c'est ce que la jurisprudence a baptisé du nom d'imprévision.

L'imprévision est le fait qu'aucun des contractants n'a pu envisager ni prévoir, et par conséquent c'est un fait assimilable au cas de force majeure.

C'est à l'abri de cette théorie, qui a été consacrée par les plus hautes juridictions dès la fin de la guerre, que des lois multiples sont intervenues qui ont été basées sur le même principe. En particulier les lois sur les baux ruraux se sont inspirées de cette théorie et se sont abritées derrière cette même jurisprudence.

Le preneur et le bailleur, qui avaient fait des contrats de longue durée, ont vu apparaître une modification absolue des conditions de l'existence. Le pouvoir d'achat était considérablement diminué, l'augmentation du coût de la vie se faisait très durement sentir, les impôts et les primes d'assurances, les dépenses d'entretien des bâtiments s'étaient aussi élevées d'une façon telle qu'on peut dire d'une façon certaine que l'équilibre qui doit résulter des conventions conclues était complètement rompu.

C'est de cet ensemble de considérations qu'est née la première loi du 9 juin 1927.

A vrai dire, il faut signaler tout de suite qu'une fois entrés dans la voie de ces lois exceptionnelles, il a fallu légiférer pour ainsi dire à jet continu dans

des circonstances identiques, ou même dans des circonstances contraires.

En matière de baux ruraux, un certain nombre de lois sont intervenues à des époques différentes. La première est celle du 9 juin 1927, la seconde est du 8 avril 1933, la dernière est du 3 juillet 1935.

La première avait pour effet de permettre au bailleur de réclamer une majoration du prix de leurs fermages. Ici, le bailleur, voyant le contrat rompu à son préjudice et le déséquilibre lui préjudiciant, s'est trouvé dans la nécessité absolue de réclamer à son fermier une majoration de fermage qui lui permette de faire face aux charges de la propriété et aux besoins de la vie.

Mais cette situation s'est modifiée très rapidement. A la faveur de cette période de prospérité apparente et passagère, il s'est conclu des baux à des taux tellement élevés que bientôt les preneurs, par suite de la diminution du prix des produits agricoles, se sont trouvés dans l'impossibilité de faire face à leurs engagements et que, les revenus qu'ils pouvaient tirer de leur exploitation étant hors de proportion avec les dépenses de la ferme, ils devaient cesser leurs paiements; ils demandèrent donc aux pouvoirs publics d'intervenir.

C'est ainsi que la seconde loi a été votée, le 8 avril 1933. La loi de 1933 a été la contre-partie de celle de 1927. Ici, ce n'était plus le bailleur qui réclamait une majoration, c'était le preneur qui demandait une diminution de loyer.

Je vous fais grâce des dispositions assez semblables qui ont été introduites dans ces diverses dispositions de loi. Il s'agissait, bien entendu, non pas de modifier la durée et les conditions générales du contrat, mais d'en réajuster le prix pour le mettre en harmonie avec les circonstances et d'organiser la procédure, de fixer les délais pour engager l'action, de savoir si la possibilité de revision des contrats s'appliquerait seulement aux baux payables en

argent ou en nature. Toutes ces questions ont été tranchées dans la loi de 1933.

Mais comme les événements vont plus vite que les hommes et dominent les faits, il est arrivé que, dès 1935, un nouvel abaissement du prix des produits agricoles s'est manifesté. Alors que les locataires pouvant réclamer le bénéfice de la loi de 1933 avaient obtenu des diminutions de peu d'importance, ou même avaient négligé d'engager une action pour ne pas se mettre en conflit avec leurs propriétaires, on a vu la situation s'aggraver d'une façon telle que les pouvoirs publics ont été à nouveau saisis.

Les cultivateurs ont adressé aux parlementaires des requêtes nombreuses dans lesquelles ils ont exposé qu'il ne leur était plus possible de rester dans cette situation qui risquait pour beaucoup d'entre eux de devenir catastrophique, et nous avons saisi le Parlement de dispositions nouvelles qui sont devenues la loi du 3 juillet 1935.

La loi du 3 juillet 1935, qui est toute récente, est encore susceptible d'application, puisque le délai prévu pour engager l'action, qui est de six mois, n'expirera que le 3 janvier prochain.

Les conditions prévues dans cette loi sont à peu près les mêmes que dans les lois précédentes. Je vous fais grâce de la procédure et des délais.

La particularité de cette dernière loi est que tous les baux conclus avant le 1er juin 1935, qu'ils aient été ou non précédemment revisés, qu'ils aient fait ou non l'objet d'accords amiables antérieurs au sujet d'une diminution de prix, sont susceptibles d'être revisés, que le prix soit payable en argent ou en nature. La loi contient en outre cette autre stipulation que les baux qui avaient été revisés en vertu de la loi de 1927 au profit du bailleur peuvent être revisés en sens inverse au profit du preneur.

Telles sont les conceptions qui ont présidé à l'élaboration de ces trois dispositions législatives.

La dernière est très brève. Elle n'est que la suite logique de la loi précédente, avec les distinctions que je viens néanmoins de vous signaler. J'ajoute que, par une disposition spéciale, cette loi prévoit que toutes conventions et actes de procédure afférents à la loi seront dispensés de tous droits de timbre et d'enregistrement.

Voilà quelle a été, en résumé, cette législation particulière, exorbitante du droit commun, qui a suscité de nombreuses discussions souvent passionnées sur des points où les deux assemblées parlementaires étaient en désaccord. C'est à la suite de nombreuses navettes que la Chambre et le Sénat ont fini par accepter des textes transactionnels, et qui dit transaction dit abandon et sacrifice de prétentions mutuelles.

Aussi je m'empresse de vous dire, ne voulant pas monter ces lois en épingle, qu'elles sont sujettes à critique. Elles ne peuvent pas y échapper, parce que ce sont des lois d'exception, et que les intérêts qu'il s'agit de concilier sont nettement opposés.

Quoi qu'il en soit, et malgré ces imperfections, le Parlement, à mon avis tout au moins, a su mettre à la disposition des agriculteurs une législation qui les a aidés dans une certaine mesure à conjurer la crise actuelle.

La question du prix des baux n'est néanmoins, vous le comprenez, qu'un des aspects de détail d'un problème beaucoup plus vaste et complet qui vous a été exposé tout à l'heure, et vous devez vous dire que c'est une petite réforme à côté de celle dont on vous a montré la nécessité. C'est vrai, mais il ne faudrait cependant pas en sous-estimer l'importance.

Le fermier souffre actuellement surtout de la disproportion des prix des produits agricoles et des prix des marchandises qu'il est obligé d'acheter pour l'exploitation de sa ferme. Le fermage est donc

un des éléments qu'il convenait d'adapter aux circonstances du moment.

Au surplus, et c'est la conclusion à laquelle tout homme raisonnable doit aboutir, le meilleur des fermiers, qui a conclu un bail au moment où le cours du blé était à 150 francs le quintal, serait obligé de cesser ses paiements ou serait dans un état voisin de la faillite lorsque le prix du blé tombe à 60 francs, si cet état de choses devait durer longtemps. Le meilleur moyen de transiger ces sortes de difficultés est de demander que la partie qui souffre, c'est-à-dire le preneur, soit aidée par le créancier, en l'espèce le bailleur. La loi nouvelle confère ainsi certains avantages au locataire, mais elle n'est qu'une loi d'exception qui comporte des critiques indiscutables.

Sous ces réserves, nous pensons qu'elle a contribué à apporter une pierre à l'édifice agricole et qu'elle a manifesté la sollicitude des pouvoirs publics à l'égard d'une classe sociale qui souffre de telle façon, on l'a dit et répété et c'est la vérité, que, si cet état de chose devait se perpétuer, ce serait la ruine de la paysannerie française.

Depuis que les Chambres sont en vacances, le Gouvernement a pris une mesure un peu inattendue, étant données les lois qui étaient précédemment intervenues : il a pris un décret-loi aux termes duquel tous les baux, quels qu'ils soient, devront subir automatiquement une diminution de 10 %. Cette diminution doit s'appliquer aussi bien aux fermages payables en argent que payables en nature.

Je sais que certaines objections sont soulevées à cet égard. Mais vous n'ignorez pas que le décret-loi doit être soumis à ratification.

J'ajoute que le décret-loi et la loi peuvent se cumuler. Le fermier qui bénéficie des 10 % du décret-loi peut quand même se réclamer de la loi de 1935 pour demander un complément de réduction. Mais le juge est alors tenu de tenir compte, dans la fixa-

tion du nouveau prix, des 10 % accordés par le décret.

Tel est le résumé du rapport dont j'ai voulu vous épargner la lecture à cette heure tardive. Je persiste à penser que la Chambre, en cette occasion, n'a pas fait que des promesses; dans la mesure où elle l'a pu, mesure de sagesse et de conciliation, elle a apporté au monde agricole une réalité.

J'en aurais terminé si je ne voulais vous présenter une dernière observation. Je crois que l'instabilité persistante des cours des denrées agricoles doit nous suggérer ou bien d'appliquer à tous les baux le système de l'échelle mobile, ou bien, suivant une proposition que j'ai soumise à la Commission de la législation civile de la Chambre, d'autoriser la révision des baux à dates fixes. La loi prévoit un délai pour les demandes en révision. L'instabilité des cours peut se prolonger; elle peut même s'accentuer dans l'avenir à tel point que preneurs ou bailleurs se trouvent dans l'impossibilité de demander une modification du prix de leurs baux dans les délais prévus. C'est pour remédier à cet inconvénient que j'avais déposé un amendement, que je me propose de reprendre, aux termes duquel l'une ou l'autre partie pourraient, tous les trois ans, demander un rajustement des prix de leurs baux lorsque les cours des denrées agricoles auraient subi, dans un sens ou dans l'autre, une modification de 20 ou 25 %.

Telle est la suggestion que je voulais vous soumettre à la fin de cet exposé, que je vous remercie d'avoir écouté avec une très bienveillante attention. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Avant de mettre aux voix les conclusions du rapport de M. Augé, je veux réparer un oubli, qui ne me surprend pas de sa part. M. Augé vous a fait l'historique de la législation qui permet la révision des baux ruraux. Ce qu'il a oublié de vous dire, par modestie, c'est la part prépondérante qu'il a prise dans l'élaboration des textes dont il

vous a indiqué quelles étaient à la fois la valeur et l'insuffisance. (*Applaudissements.*)

(Les conclusions du rapport de M. Augé sont mises aux voix et adoptées.)

*
**

CREDIT ET MUTUALITE AGRICOLE

Rapport de M. Albert Le Bail,

Député du Finistère

M. le Président. — La parole est à M. Le Bail, député du Finistère, pour présenter son rapport sur la question du crédit et de la mutualité agricole.

M. Albert Le Bail, *rapporteur.* — Les questions de mutualité et de crédit agricole prennent une importance toute particulière à l'époque où l'agriculture traverse une crise si dure.

Nous allons examiner l'une et l'autre de ces questions, sans avoir, du reste, la prétention de les aborder dans toute leur ampleur, qui est considérable.

L'étude agricole à laquelle se livre notre Congrès aurait été, en tout cas, bien incomplète si nous avions négligé à leur sujet de faire le « point ».

Le crédit agricole

Il est inutile de revenir sur les principes qui ont précédé à la naissance et qui dirigent la vie de cette admirable institution.

Son but essentiel est d'une part de procurer aux cultivateurs les ressources nécessaires pour acquérir une petite propriété et d'autre part d'avancer aux exploitants le fonds de roulement nécessaire pour les

dépenses d'exploitation, au cas où celles-ci excéderaient temporairement leurs possibilités.

La crise qui sévit dans nos campagnes a amené des à-coups sérieux dans le fonctionnement du crédit agricole. Beaucoup de cultivateurs ont pris des engagements, qui auraient pu facilement être tenus en période normale, mais qui n'ont pu l'être étant donné la baisse des produits de la terre.

Il est indispensable que des mesures d'allégement soient prises en faveur des débiteurs de bonne foi qui se trouvent dans cette pénible situation.

La solution la plus raisonnable et efficace à la fois nous semble être la prorogation des délais d'amortissement.

C'est la solution préconisée par M. Palmade dans son remarquable rapport du XXIII[e] Congrès National de la Mutualité et de la Coopération agricole, qui eut lieu à Toulon en juin 1935.

C'est également l'avis de notre distingué collègue M. Perfetti, rapporteur de la Commission de l'agriculture.

Enfin, MM. Palmade, Jaubert et leurs collègues du Groupe radical-socialiste, ont déposé en janvier 1935 une proposition de résolution, étudiant minutieusement les conditions dans lesquelles pourraient avoir lieu cette prorogation de délais, qui aurait le mérite d'alléger sensiblement les charges des débiteurs du Crédit agricole et de laisser l'institution intacte.

Cette proposition invite le Gouvernement à bien vouloir préciser, en accord avec la Caisse nationale et la Caisse des Dépôts et Consignations, les modalités susceptibles de réaliser dans le plus bref délai cette prorogation d'amortissement aux fins d'allégement des annuités des débiteurs, sans toutefois suspendre le rythme des prêts nouveaux.

Signalons d'autre part que, dès novembre 1932, MM. Perrot, Cadoret, Le Bail et un certain nombre de leurs collègues radicaux-socialistes avaient invité

le Gouvernement à réduire le taux d'intérêt des prêts du Crédit agricole.

Ainsi qu'on le voit, notre Parti ne s'est jamais désintéressé de la question du crédit agricole.

Notre doctrine nous le commandait impérieusement.

Nous sommes attachés à la propriété individuelle, mais nous voulons qu'elle soit répartie entre le plus grand nombre possible de citoyens. Nous voulons que chacun puisse accéder à cette propriété, qui lui donnera un peu plus de sécurité dans le présent, un peu plus de confiance dans l'avenir.

Le Crédit agricole a « fait » de nombreux propriétaires en France. Si le législateur n'intervenait pas rapidement, cette institution serait détournée de son but. Elle contribuerait, en étant impitoyable pour ceux que le malheur des temps a frappés, à diminuer la petite et la moyenne propriétés, base solide de la France et de la Démocratie. (*Applaudissements.*)

Les Mutuelles agricoles

Une autre question particulièrement importante est celle des Mutuelles agricoles.

Les Caisses d'assurance mutuelle agricole sont de nouveau menacées dans leur existence même. Le ministère des Finances a songé, en effet, à préparer un décret-loi qui limiterait considérablement leur champ d'action et causerait le plus grand tort à leurs adhérents.

En 1934, déjà à la suite de démarches de représentants de Compagnies d'assurances, une offensive semblable n'avait été écartée que grâce à une opposition énergique du ministre de l'Agriculture d'alors, M. Queuille. Et, l'échec de cette tentative avait eu d'ailleurs des échos caractéristiques dans certains journaux d'assurances.

Au début de 1935, la Présidence du Conseil était

saisie d'un mémoire remis par le Syndicat National des Courtiers d'assurances terrestres et l'association centrale des Assureurs français tendant à l'abrogation de la loi du 4 juillet 1900 sur la Mutualité agricole.

Aujourd'hui, à quelques jours seulement de la date à laquelle expire pour le Gouvernement la possibilité d'opérer par décret-loi la même offensive reparaît, qui est d'ailleurs, il faut l'avouer, en concordance avec les réclamations présentées par les organes des Compagnies d'assurances directement intéressées en la matière.

Il n'est pas inutile de signaler tout d'abord combien seraient inopportunes des mesures qui priveraient l'agriculteur, si éprouvé déjà, des dispositions favorables de la loi du 4 juillet 1900. Il n'est pas douteux que les transformations profondes prévues dans leur régime actuel troubleraient considérablement le fonctionnement des 26.000 mutuelles agricoles réparties dans tout le pays et provoqueraient certainement parmi leurs adhérents un mouvement de protestation violente qui aurait une grave répercussion dans l'opinion du monde agricole.

Ce n'est pas, en effet, à l'heure où par tous les moyens on cherche à venir en aide aux agriculteurs qu'il convient d'accroître leurs charges et de risquer de détruire des institutions qui possèdent toute leur confiance et qui n'ont cessé de se développer depuis le vote de la loi Viger du 4 juillet 1900.

Par avance, d'ailleurs, les intéressés avaient protesté contre toute modification du régime qui leur est fait par la loi du 4 juillet 1900, puisque le XXIIIe Congrès National de la Mutualité et de la Coopération agricole avait adopté le 13 juin dernier à l'unanimité le vœu suivant :

Le Congrès,

Considérant les très grands services rendus à

l'agriculture par les Caisses d'assurances mutuelles agricoles contre l'incendie, contre la mortalité du bétail et contre la grêle,

Considérant également l'importance du rôle des mutuelles agricoles dans l'application de la législation sur les accidents du travail en agriculture et leur intervention dans celle des assurances sociales,

Emet le vœu qu'il ne soit porté nulle atteinte au statut des Mutuelles agricoles fixé par la loi Albert Viger du 4 juillet 1900.

M. Queuille, Président du Congrès et M. Palmade, ancien ministre du Budget, avaient eux-mêmes tenu à présenter ce vœu à M. Régnier, ministre des Finances, en attirant sur son importance l'attention de ce dernier.

Il n'est pas douteux, en effet, que toute modification de leur statut, toute limitation à leur activité sur le terrain leur était concédé par la loi, serait fatale aux organisations mutualistes agricoles, d'une part en restreignant considérablement leurs ressources; d'autre part, en sapant le crédit moral qu'elles ont, à juste titre, acquis en agriculture. Ce serait la grande majorité des risques qu'elles ont assumés et toujours bien gérés qui leur serait ainsi retirée et notamment la totalité des risques des sociétés coopératives agricoles qui, tout naturellement, doivent appartenir aux Mutuelles agricoles.

Ce serait la désorganisation à brève échéance d'un mouvement qu'on n'a cessé d'encourager et de développer depuis 35 ans et dont les services rendus à l'agriculture ne se comptent plus.

L'initiative prise par le ministère des Finances à ce sujet paraît donc tout à fait inopportune et risquerait de créer de graves désordres dans le pays.

Nous vous proposons donc de faire nôtre le vœu du XXIII[e] Congrès de la Mutualité et de la Coopération agricole.

Le Congrès,

1° Considérant que l'admirable institution du Crédit agricole doit constituer à s'inspirer des principes, auxquels elle doit sa force et son utilité.

Mais considérant que la crise actuelle exige que des mesures urgentes soient prises pour empêcher que l'institution se retourne contre le but pour lequel elle a été créée.

Emet le vœu qu'un aménagement des dettes intervienne le plus tôt possible, suivant les modalités proposées dans la proposition de loi de M. Palmade, Jaubert et du groupe radical-socialiste.

Je demande instamment au Congrès d'adopter les deux vœux que je lui ai soumis. Ils sont nécessaires pour que les paysans de nos campagnes, lorsque se sera améliorée la situation générale de l'économie française, puissent reprendre leur marche vers un avenir de liberté et de prospérité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mon cher collègue, je vous félicite de votre rapport, qui a été un modèle de brièveté et de clarté.

Je mets aux voix les conclusions de votre rapport.

(Les conclusions du rapport de M. Le Bail sont adoptées.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ensemble des conclusions du rapport général de M. Liautey. (*Adopté.*)

Nous avons épuisé l'ordre du jour de la séance de l'après-midi.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 heures 10 minutes.)

TROISIEME SEANCE

Vendredi 25 octobre, matin

La séance est ouverte à 9 heures 15 minutes, sous la présidence de M. Lamoureux, député de l'Allier, ancien ministre, assisté de MM. Hérard, député de Maine-et-Loire; Lévy-Alphandery, député de la Haute-Marne; Decroze, sénateur de l'Oise; Jean Bosc, sénateur du Gard, Jammy-Schmidt, député de l'Oise; Julien Durand, député du Doubs; Cuminal, sénateur de l'Ardèche; Mounié, sénateur de la Seine, comme vice-présidents, et de MM. Narodetsky, délégué de la Seine; Gallois, délégué de la Seine; Laurens, délégué de la Seine; Robert Renaud, délégué de la Seine; Fabius de Champville, délégué de l'Orne, comme secrétaires, ainsi que de M. Raoul Aubaud, secrétaire général du Parti.

M. le Président. — Nous avons ce matin un ordre du jour très chargé. Après avoir entendu le rapport général de la Commission du commerce et de l'industrie, doivent venir, en effet, les rapports particuliers sur les travaux du Groupe parlementaire, sur l'industrie et l'artisanat, sur les vœux émis au Congrès de Lyon, et sur la protection de l'enfance. Nous devons, j'y insiste, avoir terminé l'examen de ces rapports à 11 heures, afin d'aborder dès ce matin l'important sujet des finances.

Je donnerai donc moi-même l'exemple en ne pre-

nant la parole que pour vous donner ces indications et pour adresser aux orateurs un appel pressant en faveur de la brièveté de leurs interventions.

Cette concision s'impose d'autant plus, sur les questions concernant le commerce et l'industrie qu'une place spéciale leur a été réservée au dernier Congrès de Lyon, où elles ont été longuement examinées. Ce terrain ayant été ainsi déblayé par avance, il apparaît que ces questions pourraient être aujourd'hui plus sommairement traitées.

Cette observation faite, je donne sans tarder la parole à M. Salomon Hirsch, rapporteur général de la Commission du commerce.



LE PARTI REPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE ET LES REVENDICATIONS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Rapport général de M. Salomon Hirsch

M. Salomon Hirsch, *rapporteur général*. — Je m'empresse de déclarer que je déférerai très volontiers au désir exprimé par M. le président Lamoureux, et que je serai extrêmement bref. J'estime comme lui qu'ayant tenu à Lyon, au mois de mars dernier, un Congrès où les questions économiques et commerciales ont été très largement traitées, il n'y a pas lieu de s'y appesantir aujourd'hui, et je n'occuperai pas la tribune plus de dix minutes.

J'ai présenté maintes fois dans nos Congrès, en ma qualité de président de la Commission du Commerce et de l'Industrie de notre Parti, les doléances et les revendications du commerce français.

A notre Congrès de Lyon du mois de mars dernier, tenu spécialement pour connaître les questions intéressant le commerce et l'industrie, de nombreux vœux furent discutés, et adoptés.

Ces vœux vous seront rappelés par notre distingué collègue, le citoyen Kraemer-Raine, secrétaire général de notre Commission.

Je n'y reviendrai donc pas; cela abrègera d'autant mon intervention à la tribune.

J'aborderai sans plus tarder la question des décrets-lois. Ceux-ci ont-ils apporté un adoucissement à la crise qui étreint notre commerce et notre industrie?

Assurément non, au contraire.

En frappant d'une retenue de 10 % les traitements des fonctionnaires, les revenus immobiliers des propriétaires, les coupons de rentes françaises et en élevant le taux de prélèvement sur les coupons de tous titres, les décrets-lois ont diminué le pouvoir d'achat de la grande masse des Français moyens.

La répercussion de ces retenues s'est immédiatement fait sentir sur le chiffre d'affaires des commerçants et des industriels.

Les décrets-lois ont permis au Gouvernement d'équilibrer son budget, tout au moins temporairement, mais ils n'ont pas aidé à la reprise des affaires, loin s'en faut!

Les commerçants restent en présence de leurs charges fiscales, de leurs frais généraux, toujours accrus et de la mévente grandissante de leurs produits.

Les Pouvoirs publics ne leur consentent ni aide ni allégement fiscal.

Plus favorisés sont les agriculteurs qui ont trouvé en tous temps, ils le doivent à leur nombre, l'appui des gouvernements qui se sont succédé au pouvoir : la culture a toujours été favorisée par le fisc.

Ils viennent d'obtenir que la Banque de France donne son concours aux Caisses de crédit agricole.

pour leur permettre de recevoir les avances nécessaires au moment où la récolte se terminerait.

Les commerçants n'ont jamais trouvé devant eux un ministre des Finances qui demande à la Banque de France d'intervenir auprès des grands établissements financiers pour qu'ils leur tendent une main secourable.

Les Pouvoirs publics devraient accorder le même appui aux produits de l'industrie qu'aux produits de la terre.

Un grand économiste n'a-t-il pas dit que les deux mamelles de la France étaient le commerce et l'agriculture?

Si les établissements financiers n'apportent pas à notre commerce national l'aide à laquelle il aurait droit, il en est un qui a inscrit en sous-titre des enseignes de ses agences :

« Société pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie. »

Mais cette enseigne n'a que la valeur de celle de Figaro : « Demain on rasera gratis. »

Quant à la Banque de France, qui escompte si difficilement le papier du petit et du moyen commerçant, elle n'hésita pas à escompter plus de cent millions de « cavalerie » à un grand aventurier.

Les commerçants sont toujours les éternels sacrifiés : ils paient à eux seuls, je ne saurais trop le répéter, 50 % des charges fiscales, tandis qu'ils ne représentent que 6 % de l'ensemble des contribuables.

Si encore une juste répartition des impôts frappait les commerçants! mais il n'en est rien.

Certains d'entre eux paient trop, et d'autres pas assez.

Le contrôle fiscal s'exerce avec trop de rigueur pour les uns, tandis qu'il est insuffisant pour certains autres.

Si chaque commerçant payait sa juste part, le fardeau fiscal serait moins lourd pour la masse.

Dans un autre ordre d'idées, je rappellerai que les commerçants sont tenus d'apposer des timbres mobiles sur toutes les quittances qu'ils délivrent, tandis que certaines professions libérales échappent à cette obligation, tels que les avocats, les docteurs et les chirurgiens.

Il y a là un manque d'égalité qui demanderait à être rectifié.

Je ne veux pas abuser de mon tour de parole et j'en arrive à mes conclusions.

Pour rétablir, ou tout au moins pour faciliter la reprise des affaires, il faudrait :

Arriver à la stabilisation des monnaies et à la reprise des échanges internationaux, comme l'a préconisé notre ministre du Commerce, Georges Bonnet, dans son magistral discours de Genève.

Il faudrait aussi et surtout consentir au commerce et à l'industrie de sérieux allégements d'impôt.

Il faudrait réviser et simplifier sans plus tarder la loi sur les assurances sociales, révision souvent annoncée, mais non encore réalisée, sauf le geste que vient de faire M. Frossard, mais qui est absolument insuffisant, et qui demandera à être poursuivi.

Il faudrait obtenir des compagnies concessionnaires de services publics : eau, gaz, électricité, de sérieux abaissements sur leurs tarifs, abaissements compatibles avec les difficultés de l'heure.

Les réductions qui leur ont été demandées sont absolument insuffisantes.

Les exigences de ces compagnies ont pesé trop lourdement sur leurs usagers, qu'ils soient industriels, commerçants ou particuliers.

Il suffirait de comparer sur leurs bilans les bénéfices réalisés depuis quinze ans et la progression des cours de leurs actions en Bourse, pour se convaincre de l'exagération de leurs tarifs.

Il faudrait enfin poursuivre l'intensification de la lutte contre le chômage, non pas seulement en met-

tant en chantier des travaux au compte-gouttes, mais bien en organisant des travaux de large envergure et avec continuité. Mon collègue de la Commission du commerce et de l'industrie, M. Ducatel, a demandé la parole pour développer ce sujet à cette tribune.

Il faudrait également faire renaître le tourisme français, et il faut louer M. Laurent-Eynac, ministre des Travaux Publics, pour les récentes mesures qu'il a prises à cet effet. Le renaissance du tourisme français est une question primordiale pour la reprise des affaires.

Je ne veux pas terminer ce rapide tour d'horizon de la détresse que subit depuis si longtemps notre commerce national, sans parler de la thésaurisation qui en est une des causes initiales.

Lorsque les événements de politique intérieure et de politique extérieure auront permis au Gouvernement de faire l'effort nécessaire dans tous les domaines de l'activité économique pour rétablir la confiance dans le pays, les thésauriseurs desserreront les cordons de leur bourse, l'argent circulera à nouveau et les affaires reprendront leur cours normal.

Je sais bien que cela n'est pas toujours facile et que souvent les obstacles imprévus dépassent le bon vouloir de nos hommes d'Etat, mais nous avons foi en l'avenir et nous faisons confiance à notre président Edouard Herriot qui a apporté au Gouvernement sa haute et loyale collaboration pour l'aider à réaliser le rétablissement économique et financier si impatiemment attendu; nous faisons confiance aussi à nos amis qui sont au Gouvernement et plus particulièrement aux citoyens Marcel Régnier et Georges Bonnet, qui, tous deux, au ministère des Finances et au ministère du Commerce, s'efforcent de rétablir l'ordre et la prospérité dans les affaires du pays. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements, messieurs, ont traduit la gratitude que vous éprouvez pour notre ami M. Salomon Hirsch, qui vient de formuler en termes très précis et très clairs les conclusions dont l'avait chargé la Commission du commerce du Parti.

Les conclusions du rapport de M. Salomon Hirsch, mises aux voix par le Président, sont adoptées.

La parole est à M. Ducatel.

*
**

LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Intervention de M. Ducastel

M. Ducastel (*Nord*). — Notre ami M. Salomon Hirsch a traité avec une compétence indiscutée les questions intéressant directement le commerce et l'industrie. Si j'interviens dans ce débat, c'est pour exprimer le sentiment de la Nation tout entière, à savoir que nous attendons la grande expérience française, celle qui permettra la reprise des transactions commerciales, la renaissance de l'activité économique, la réouverture des usines, la reconstitution des profits.

Toutes ces questions sont liées à celle du pouvoir d'achat des ouvriers et des cultivateurs. Il suffit de les évoquer pour aborder, en somme, la question de la rénovation économique de la Nation.

Sur ce point, je fais confiance à notre ami Jean Zay, qui nous dira demain comment accomplir ce miracle économique, comment supprimer l'anarchie actuelle du crédit que nous ne pouvons plus supporter parce qu'elle profite seulement aux spéculateurs et jamais aux éléments sains de la Nation. (*Applaudissements.*) Il nous dira aussi comment assurer d'une façon radicale la soumission à l'Etat des puis-

sances financières et économiques, malgré les forces mobiles qu'elles ont organisées pour la défense de leurs privilèges. (*Applaudissements.*)

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance quelques minutes d'attention soutenue pour traiter cette question essentielle de la reprise de l'activité économique par la réalisation de grands travaux d'outillage national.

Nos adversaires nous disent qu'un plan de grands travaux ne viendra pas à bout de nos difficultés parce que la renaissance de l'activité économique ne durera que le temps d'exécution de ces travaux.

Ils nous disent encore : nous avons 332 milliards de dette publique (chiffre donné par notre ami Jammy Schmidt hier à la Commission de politique générale); il ne peut être question d'engager des dépenses aussi importantes que celles nécessitées pour l'exécution de grands travaux; nous ne pourrions pas les payer sans mettre notre franc en danger.

Sur le premier grief, je me permets de répondre que nous vivons actuellement dans un système de capitalisme nationaliste. Mais nous avons le droit d'espérer que notre ami Georges Bonnet, à l'action de qui je veux rendre hommage, aura raison de nos adversaires, et qu'un jour les hommes, plus raisonnables, mettront sur pied une union économique mondiale.

Nous avons le devoir de nous préparer à occuper la place qui nous revient dans cette union économique. Cette place sera une des premières, si nous nous y préparons.

Comment nous y préparer?

Tout d'abord en mettant nos industriels dans la possibilité d'améliorer leur outillage industriel, par la reconstitution des profits.

Puis, en mettant à leur disposition, à bas prix, les énergies nécessaires à la marche des machines.

Ces avantages leur permettront d'être bien placés vis-à-vis des concurrences malgré les salaires de

nos nationaux qui resteront plus élevés que ceux des indigènes, lesquels ignorent les besoins créés par la civilisation.

Grâce à cela, notre activité économique sera maintenue ensuite pendant de nombreuses années. J'ai répondu au premier argument.

Sur le second. Je voudrais faire sentir au Congrès l'énorme différence qu'il y a entre le coût apparent et le coût réel des grands travaux.

Tout d'abord la fiscalité.

Afin d'éviter un fastidieux exposé, je citerai un chiffre sur lequel mon éminent ami Emile Roche m'a donné son accord. Quand l'Etat paye 100 francs à un industriel, le budget reçoit 33 francs. Etant donné la compétence de Roche, je ne pense pas à une contestation de ce chiffre.

Et si l'on considère les différents prélèvements du fisc à chacune des remises en circulation des fonds dépensés, on constate *que les grands travaux constituent pour la Nation, à 25 ou 30 % près, le bénéfice de la circulation des capitaux.*

Aucune excuse donc à ne pas ranimer de suite l'activité économique au moyen de l'exécution de grands travaux.

Mais il y a des précautions à prendre.

1° Faire cesser l'inorganisation actuelle et la politique onéreuse de subventions à fonds perdus;

2° Mettre fin au scandale des travaux réservés aux trusts parce qu'ils sont rentables.

J'ai donc le droit de dire que si nous ranimons l'activité économique, si nous la maintenons pendant quinze ans grâce à l'exécution d'un plan de grands travaux, nous serons alors en mesure d'occuper une des premières places dans l'union économique mondiale, ce qui permettra à notre activité économique de se maintenir pendant de longues années.

Sur le second argument : coût des grands travaux, notre ami Emile Roche, à l'intelligence et au travail de qui je veux rendre hommage, a reconnu un fait

essentiel : quand l'Etat paie 100 francs, le budget reçoit 33 francs. Etant donné la compétence d'Emile Roche, son accord me permet de vous éviter un exposé aride que réclamerait une démonstration de cette affirmation. Je puis faire une différence entre le coût réel et le coût apparent des grands travaux et dire : Si l'activité économique est maintenue, si les profits sont reconstitués, si les capitaux par conséquent s'emploient, si l'on tient compte de la fiscalité et des recettes budgétaires, il est permis de dire que les *grands travaux constituent pour une Nation le bénéfice de la circulation des capitaux* à 25 % près. Je suis à votre disposition pour le démontrer à ceux d'entre vous qui m'en feront la demande. Mais je veux abréger; je suppose que vous êtes d'accord avec moi sur ce point.

Si nous faisons des grands travaux, je voudrais que cesse l'inorganisation actuelle, que cesse la politique actuelle de subventions à fonds perdus qui est un scandale, et qui fait que des travaux sont exécutés par des trusts sous le prétexte qu'ils sont rémunérateurs, qu'ils sont rentables.

Je sais que les présidents des Conseils d'administration de ces Sociétés sont, en général, ces messieurs les régents de la Banque de France. Mais ce n'est pas une raison.

Sur le premier point : Nécessité de faire cesser l'inorganisation actuelle; je vous demande d'inviter le Gouvernement à réunir en un seul service, placé sous la haute autorité d'un ministre compétent, les services du Génie rural, ceux des Ponts et Chaussées, les services hydrauliques du ministère de l'Agriculture et les services des Eaux de Versailles, de Marly et de Saint-Cloud; ensuite d'établir un plan d'ensemble de grands travaux; puis des plans régionaux, départementaux et communaux.

Permettez-moi maintenant de vous dire comment je comprends un plan de grands travaux.

Les plus urgents à exécuter sont les travaux rémunérateurs, rentables directement.

En tête de ces travaux doit figurer l'eau pure pour tous. Je vous renvoie sur ce point à l'excellent projet de notre ami Alfred Lacourt, dont le Congrès devrait demander un vote rapide par la Chambre des Députés. Il s'agit de 20 milliards de travaux rémunérateurs à 3 %.

En second lieu viennent les travaux concernant l'électricité.

Il reste à faire l'électrification des chemins de fer et des campagnes. Il y a 5.600.000 chevaux-vapeur hydrauliques à utiliser, qui permettraient de supprimer l'importation de 30 millions de tonnes de charbon qui nous coûtent environ 700 millions de francs par an.

Rémunération indiscutable par l'économie à réaliser et par la vente du courant électrique.

Soit 20 milliards de travaux rémunérateurs à 3 ou 4 %.

D'autre part, on peut compter sur 10 milliards de travaux rémunérateurs pour la distribution du gaz rural.

Il faut encore citer les travaux à exécuter pour la suppression des îlots insalubres, la construction de logements sains en vue de remplacer les taudis, soit 20 milliards de travaux si l'on considère la France entière. Travaux rémunérateurs par les loyers à percevoir.

Puis, les travaux d'assainissement des villes, travaux rémunérateurs par les recettes à provenir des taxes de déversement à l'égout. Environ 15 milliards de travaux.

Voilà, en tout, 85 milliards de travaux rentables, à 3 ou 4 %.

Les travaux d'outillage national, routes, ports, canaux à exécuter d'ici une quinzaine d'années peuvent être évalués à 30 milliards.

Enfin les travaux sociaux : sanatoria, hôpitaux, etc..., atteindraient de 20 à 25 milliards.

C'est un total de 150 milliards de travaux que nous pourrions faire en quinze ans, à raison de 10 milliards par an, de telle sorte que nous aurions non seulement donné le coup de fouet à l'activité économique, mais que nous l'aurions maintenue pendant de longues années comme je vous l'ai démontré tout à l'heure.

Quant à la nécessité de mettre fin à ce scandale qui consiste à réserver aux grands trusts les travaux rémunérateurs, je rappellerai simplement qu'en 1934, année de crise, le trust de l'électricité a pu déclarer 1 milliard et demi de bénéfices, le trust des industries hydrauliques a réalisé 500 millions de bénéfices et le trust du gaz, 800 millions. Dans dix ans, ces trusts réaliseront annuellement de 8 à 10 milliards de bénéfices si nous n'y prenons garde. Voilà plus qu'il ne faut pour rémunérer les emprunts nécessaires à l'exécution des travaux que je préconise, surtout si l'on considère que les travaux ne coûtent que 20 à 30 % du montant des commandes passées par l'Etat.

Vous aurez à dire si vous m'approuvez lorsque je demande au Gouvernement de prendre ses dispositions pour réaliser les travaux rémunérateurs au profit de la collectivité.

Je vous demandeai de voter l'ordre du jour que je dépose sur le bureau du Congrès dans lequel je réclame la nomination d'une Commission chargée d'étudier les divers moyens de faire cesser le scandale signalé, et de choisir entre les Nationalisations, les Sociétés Nationales et les Contrôleurs avec fiscalité spéciale pour les monopoles de fait.

Vous aurez à dire si vous êtes décidés à faire cesser la politique économique actuelle qui nous a conduit au paradoxe de la misère individuelle dans l'abondance collective, et d'y opposer la politique hardie que je préconise, pour la Rénovation écono-

mique de la Nation, dans l'Intérêt du Parti radical, de la République et de la Démocratie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picard.

*
**

LE COMMERCE DETAILLANT

Intervention de M. Picard

M. Picard (*Seine*). — Lorsqu'hier nous avons entendu notre camarade Rétoré, nous avons eu l'impression que les questions intéressant les agriculteurs se relient de plus en plus à celles qui intéressent les commerçants.

Il y a des points du rapport de M. Liautey et de l'intervention de M. Rétoré qui ont attiré plus spécialement mon attention et qui, je crois, attireront la vôtre.

Lorsque M. Rétoré demande l'interdiction des importations, il nous fait craindre des représailles, et nous pouvons redouter que, les recettes douanières fléchissant, la situation financière s'en ressente.

Lorsqu'il demande la diminution des prix de revient, est-ce la suppression du morcellement des terres qu'il désire par le développement du machinisme, ou la refonte de la législation des successions?

Lorsqu'il demande la revalorisation des produits agricoles, je suis d'accord avec lui; mais j'ajoute que la conséquence normale en sera la revalorisation des fonds de commerce. Au surplus, cette revalorisation des produits agricoles peut-elle s'accorder avec la baisse du coût de la vie que l'on désire?

Je crois que ce sont là des vues incompatibles, et sur lesquelles il serait bon de prendre une décision.

L'illusion du Gouvernement est de croire que la baisse des prix peut amener une solution du problème. Pour ma part, je crois que c'est impossible, car on tend à nous ramener ainsi tous à l'égalité, mais à l'égalité dans la misère.

Lorsque les impôts sont trop lourds, ce qui est le cas à l'heure actuelle, comment peut-on dévaloriser à chaque instant?

Croyez-vous que certains biens acquis au fur et à mesure des années peuvent être supprimés d'un seul coup?

Il y a là des problèmes qu'il ne suffit pas de poser, qu'il faudra qu'on se donne un jour la peine d'étudier pour en rechercher la solution.

M. Liautey a suggéré de répartir les produits du sol excédentaires entre les chômeurs. Le commerce l'accepte, si cette répartition a lieu avec le concours des commerçants déjà établis. Ce serait d'ailleurs assez normal, et cette solution ne poserait qu'une question d'organisation de la part des communes et des commerçants, donc des groupements organisés. Cela n'est pas impossible. Non seulement c'est possible, mais c'est sans doute désirable. Cette solution donnerait satisfaction à toute la partie de la population sous-alimentée; c'est un crime de détruire des marchandises qui peuvent lui servir. C'est d'autant plus stupide qu'en regard des destructions de produits on voit payer à des agriculteurs du blé 100 francs pour le revendre 40 francs à l'étranger. Toutes les sommes qui ont été ainsi retirées de la circulation auraient pu, et avec beaucoup plus de raison, être employées dans le pays en faveur des chômeurs, des agriculteurs et des commerçants.

Les agriculteurs se plaignent des spéculateurs et de leurs exploiteurs. Ils ont leurs vautours, comme nous avons les nôtres.

Mais, en plus des spéculateurs, nous avons depuis quelque temps des magasins qui nous portent un

préjudice considérable. Ces magasins, dits magasins à prix uniques, portent tort non pas seulement à nous, mais à toute l'industrie, car il faut bien se mettre dans l'idée que, s'ils ont pu se développer dans des conditions aussi anormales, c'est parce qu'ils peuvent vendre à des conditions qui leur permettent d'étrangler nos industriels et nos artisans, c'est aussi parce que, n'ayant pas besoin d'un personnel spécialisé, ils emploient une main-d'œuvre d'employés auxquels ils ne donnent que 400 ou 500 francs par mois. Cette situation des magasins à prix uniques devrait beaucoup plus qu'actuellement retenir l'attention du Parlement. (*Applaudissements.*)

Je sais que, dans certains milieux, on est partisan de la suppression du commerce de détail. C'est un fait. Mais, si c'est un fait, qu'on le dise franchement, loyalement, hardiment.

S'il y a trop de commerçants, qu'on les exproprie! Mais qu'on nous fasse connaître aussi quelle sera la vie future du petit commerce. On nous avait dit jusqu'ici que nous étions un des piliers de la République. Si ce pilier doit être remplacé par un autre, qu'on nous le dise. Il est impossible que nous restions sous le coup de cette menace, sans qu'une solution soit prise à notre égard.

A l'heure actuelle, de nombreux commerçants, par suite de la crise, et même aussi, je dois vous le dire, par sympathie, vont vers les méthodes communistes. On leur a dit : « Venez à nous. Vous ne serez sans doute plus commerçants dans le sens où vous comprenez aujourd'hui ce mot; vous ne serez que des répartiteurs. Mais vous aurez au moins cet avantage d'avoir une vieillesse assurée. » Ils prêtent l'oreille à ces propos, car aujourd'hui aucun d'eux n'a plus de pain pour ses vieux jours. (*Applaudissements.*)

Le fait brutal est là. Si l'on ne fait rien pour diminuer cette crise, que l'on pourrait résorber, ce sera

bientôt la misère pour tous les commerçants. Nous avons tous mangé nos économies; nous n'en avons plus. Nous voyons le nombre des faillites augmenter tous les jours. Ceux qui tiennent encore le coup sont ceux qui avaient mis de côté un peu d'argent avec lequel ils pensaient adoucir leur vieillesse. Eh bien! que ceux ici qui ont encore quelques économies lèvent le doigt!

On nous dit que les intermédiaires sont cause du renchérissement de la vie. Soit! je veux bien l'admettre. Il en est, nous dit-on, qui sont utiles, et c'est exact; d'autres qui n'ont aucune utilité, et je l'admets encore. Mais, toujours parler des mêmes questions et ne jamais les résoudre, cela me chiffonne un peu!

Si l'un de nos ministres responsables — ne parlons pas de ceux qui sont ici, on dit toujours que seuls les absents ont tort — suivant l'exemple d'Aroun-Al-Rachid, allait étudier ce qui se passe aux Halles, aux Abattoirs, dans les marchés, croyez-vous qu'après un certain temps il n'aurait pas une vue exacte des transactions qui s'y font et ne pourrait pas prendre des décisions en conséquence? Alors, on ne parlerait plus indéfiniment des intermédiaires; une solution interviendrait à leur égard.

Il serait peut-être exagéré de dire qu'on n'a rien fait pour nous. On a supprimé, cette année, la taxe de 10 % appliquée en cas de retard dans le paiement des impôts.

Mais ce n'est pas suffisant. En effet, on ne nous a consenti aucune réduction sur les impôts arriérés dont nous n'avons pu encore payer le principal et qui ont été majorés de 10 %; il en est de même des impôts sur saisies-ventes.

Je voudrais que les parlementaires ici présents nous donnent l'assurance qu'à la rentrée, ils agiront en vue d'obtenir :

1° L'exonération de toutes les surtaxes qu'on

nous a imposées ces dernières années, alors que nous ne pouvions payer nos impôts;

2° Un moratoire, pour nous permettre de payer et de rétablir notre situation.

A ce point de vue, je suis d'accord avec les agriculteurs qui, hier, ont présenté une revendication semblable. Nous souffrons tous, en effet, des mêmes maux.

Je ne dirai rien des grands travaux, car on en a parlé. Mais si l'on ne veut pas redonner de la vitalité à ce pays, tout ce qu'on pourra dire et faire n'aboutira à rien.

On en parle dans chaque Congrès, on en a parlé notamment à Clermont-Ferrand et à Nantes; mais, depuis, aucun programme n'a été établi.

Il paraît qu'il n'y avait pas d'argent. Comment se fait-il qu'un mois avant les élections sénatoriales, on ait pu, comme par hasard, dégager 4.500 millions pour faire des grands travaux? (*Applaudissements.*)

Lorsque nous lisons, sur la page gauche du journal, que les impôts ne rentrent pas, et, sur la page droite, qu'on peut disposer de 4.500 millions, c'est de la plaisanterie.

Ou cet argent existait; pourquoi ne l'a-t-on pas fait servir? Dans ce cas, vous vous êtes rendus complices du malheur des gens, parce que vous les avez laissés se sous-alimenter, alors que vous pouviez leur donner, non pas le bien-être, mais leur part à l'existence.

Ou cet argent n'existe pas, et vous avez trompé le pays.

Je me permets de faire remarquer que ce sont les questions économiques qui, à l'heure actuelle, dominent tout le problème social. (*Applaudissements.*) C'est leur solution qui peut refaire l'unité dans le

pays, parce que, qu'on soit commerçant, agriculteur, ouvrier, le premier besoin, c'est de manger, et vous aurez beau dire à votre gosse que, demain, la société sera la plus belle de la création, lorsque le soir, en rentrant, il vous dit : « J'ai faim », il faut lui donner à manger. (*Applaudissements.*)

Or, il est regrettable et navrant que, dans chaque Congrès, la discussion des problèmes économiques soit ainsi écourtée. A Nantes, par exemple, on a trouvé moyen de l'étouffer. Elle a eu lieu le dimanche, devant une assistance absolument dérisoire. Il en est de même aujourd'hui. Toute l'après-midi de la séance d'hier a été consacrée à nos camarades agriculteurs.

M. le Président. — Nous avons tenu un Congrès spécial à Lyon pour discuter des questions économiques.

M. Picard. — Quelle solution avez-vous apportée à ces questions? Si nous ne sommes ici que pour émettre des vœux, je vous avoue que nous en avons assez. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous invite à conclure.

M. Picard. — J'aime les choses pratiques. Oui ou non, nos représentants au Parlement sont-ils disposés à agir en vue d'obtenir la suppression de toutes les charges supplémentaires imposées aux commerçants qui n'ont pas payé leurs impôts et — c'est une demande que je vous adresse énergiquement — un moratoire pour tous les impôts commerciaux ainsi qu'en faveur des agriculteurs? (*Applaudissements.*)

LES « PRIX IMPOSES »

Intervention de M. Escalier

Délégué des Hautes-Alpes.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Escalier.

M. ESCALIER (*Hautes-Alpes*). — Il me semble scandaleux de permettre à des sociétés privées et à des particuliers d'imposer des prix de vente.

La pratique qui consiste à inscrire sur les objets mis en vente la mention : « Prix imposés », ne date que d'après-guerre; elle a été admise sur la demande de mercantis qui trouvaient que d'honnêtes commerçants, se contentant d'un bénéfice raisonnable, leur faisaient une trop dure concurrence.

Seul, l'Etat, dans l'intérêt général, doit pouvoir imposer un prix de vente. Cette pratique doit être interdite à tous les producteurs quels qu'ils soient.

Une disposition législative doit être votée, réservant ce privilège à l'État et punissant d'une amende de 100 à 1.000 francs toute Société ou tout individu qui s'arrogerait ce droit. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi de deux ordres du jour.

Le premier, de M. Salomon Hirsch, est présenté au nom de la Commission du commerce.

Le second m'a été remis par M. Ducastel, à la suite d'explications très complètes et très intéressantes qu'il a fournies au Congrès. Je ne peux pas le mettre aux voix, car je suis obligé, conformément au règlement, de le renvoyer à la Commission des vœux.

Quant à la proposition de M. Picard, à laquelle je

ne fis personnellement aucune objection, il m'est impossible de prendre seul un engagement au nom du groupe parlementaire. Je puis seulement demander au Président du groupe d'inscrire la question à l'ordre du jour d'une de ses prochaines réunions.

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Salomon Hirsch.

(Ces conclusions sont adoptées.)



L'ACTION ECONOMIQUE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

Rapport général de M. Julien,

Député du Rhône.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion des travaux du groupe parlementaire.

La parole est à M. Julien, député du Rhône.

M. JULIEN, *rapporteur*. — Les orateurs qui m'ont précédé n'ont pas salué avec une sympathie particulière les malheureux parlementaires appelés devant vous aujourd'hui à déposer des rapports.

Je voudrais cependant essayer de vous démontrer quelle a été, au cours de ces quatre années, l'action de ceux de vos mandataires que vous avez délégués dans les Commissions du commerce et de l'industrie et, d'autre part, dégager, d'une façon aussi rapide que possible, les textes que la crise avait, en quelque sorte, rendus nécessaires; je reconnais tout de suite que ces textes ont été souvent impuissants à porter remède à tant de misères et tant de souffrances injustement subies par la plupart des commerçants français.

La crise nous a incités, au cours de ces quatre années de 15e législature, à formuler des propositions ou à suivre des projets qui tendent, les uns, à la défense du commerce, en particulier du petit commerce, les autres, à la protection de l'industrie et de l'artisanat; d'autres vers des mesures d'ordre général se rapportant à la crise économique et, enfin, des mesures pour la protection de l'épargne; ces dernières étaient nécessitées par le relâchement de la moralité, corollaire lamentable de la crise.

Si les textes votés n'ont pas toujours atteint le but que nous recherchions, il est tout de même juste de reconnaître qu'ils ont aidé de nombreux commerçants à lutter et qu'ils ont préservé de l'anéantissement total des entreprises qui assurent l'existence de familles menacées, d'une misère égale à celle qui atteint le chômeur de l'usine ou l'artisan sans travail.

Il faut rappeler que, dès l'ouverture de cette législature, ce sont des radicaux-socialistes, nos amis Gruet, Massimi et Brachard, qui ont déposé des propositions de résolution tendant à maintenir, pendant un temps alors indéfini, dans les lieux loués, les locataires commerçants menacés d'expulsion. De ces propositions est née la loi du 19 juillet 1932. Ce fut, d'autre part, l'action longtemps soutenue qui devait nous conduire, après de nombreuses « navettes de la Chambre au Sénat », au vote de la loi du 13 juillet 1933 qui étend le champ d'application de la loi de 1926 sur la propriété commerciale.

Il serait injuste de méconnaître l'effet de cette législation nouvelle. Combien d'intéressés, atteints par la forclusion, ont bénéficié des ultimes délais! Combien de commerçants, exposés à subir des conditions ruineuses pour le renouvellement d'un bail essentiel à l'exploitation, ont pu, ainsi, conserver leur local! Combien, enfin, de locataires, victimes du droit de reprise du propriétaire, ont, au bénéfice de cette loi, évité l'expulsion!

C'est, en deuxième lieu, la réglementation des billets de fonds qui a fait l'objet des travaux d'un certain nombre de parlementaires appartenant à notre Parti. Notre groupe s'est étroitement associé, dès le mois de juin 1932, aux propositions qui tendaient à accorder aux acquéreurs, victimes de la crise, des délais pour le paiement de leurs billets.

Ainsi, a été votée la loi du 5 juillet 1933. Une longue lutte fut entreprise pour obtenir le vote d'un texte portant réduction du prix de vente des fonds de commerce.

Je n'ai pas besoin de souligner ici les efforts qui ont été accomplis par le président de cette séance, notre ami Lamoureux, et par M. Marchandeau pour le vote de mesures tendant à permettre l'action en réduction du prix des fonds de commerce qui avaient été acquis avec cette croyance que les bénéfices mirifiques de la fausse période de prospérité se prolongeraient jusqu'au paiement total du prix de ces fonds, alors que les exagérations mensongères de certains vendeurs ou de quelques intermédiaires sans scrupules s'étaient donné livre cours.

La loi du 29 juin 1935 a autorisé l'action en réduction du prix. Elle permet d'obtenir la réduction et même la suppression des intérêts, en même temps qu'elle règlemente d'une façon étroite l'exercice du métier d'intermédiaire et qu'elle met à l'abri de l'action néfaste de certains intermédiaires les commerçants désireux d'acquérir un fonds de commerce.

C'est aussi la réglementation, préparée par la Chambre, des magasins à prix uniques. Cette proposition tendait vers un but : lutter contre un système d'encerclement économique pratiqué par la finance commercialisée sous la forme des magasins à prix uniques.

Vous savez que la Chambre a adopté la contre-proposition Massimi à la quasi-unanimité. Ainsi, nous pouvons nous acheminer, après le vote du

Sénat, vers la réglementation de ces magasins d'une manière stricte, qui protégera efficacement le petit commerce.

Un Délégué. — Cette proposition dort au Sénat; il n'y a rien à faire.

M. Julien, *rapporteur*. — Je résume devant vous l'action du groupe parlementaire de la Chambre pour la 15e législature. Vous me permettrez de laisser de côté tout ce qui concerne l'action au Sénat.

Le même Délégué. — Ce qui nous intéresse, ce sont les résultats obtenus.

M. Julien, *rapporteur*. — Il serait injuste de méconnaître les efforts de ceux qui ont préparé ou qui peuvent préparer encore ces résultats.

Il serait également singulier que des congressistes, qui ont mandaté des parlementaires à la Chambre, se refusent à entendre l'examen détaillé de tout ce qui a été fait par les membres de cette Chambre au cours de ces dernières années, même si leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès.

Une question est encore à l'étude que vous avez sanctionnée par votre vote du mois de mars dernier : la défense du commerce français contre la concurrence du commerçant étranger. Toute une série de propositions a été soumise à la Commission des Finances en vue de l'adoption, pour le crédit au commerce, de dépositions analogues à celles qui ont été prises en faveur de l'agriculture.

Il faut noter aussi les propositions de notre ami Liautey, tendant à l'adoption d'un régime de règlement transactionnel et de conciliation commerciale en faveur du commerçant éprouvé par la crise.

Notre Commission a marqué aussi une position favorable à la substitution de la taxe unique à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

C'est, enfin, la réglementation du contrat de loca-

tion-vente. Nous avons, sur ce point, voté des textes qui doivent mettre un terme aux agissements des locataires acquéreurs dépourvus de scrupules et trop prompts à détourner ou à dissiper la marchandise avant de l'avoir payée.

En ce qui concerne la protection de l'industrie et de l'artisanat, M. Elbel, et notre président, M. Hérard, ont, par leurs travaux, préparé le vote de la loi du 24 mai 1934 qui réprime la fraude dans la vente de la soie. M. Liautey se proposait de protéger le fabricant de dentelles et de broderies à la main.

Nous avons porté devant la Chambre le rapport tendant à réprimer les abus dans la vente des tissus de laine, de cuir. La protection des dessins et modèles et la protection des marques de fabrique font l'objet d'un texte nouveau.

Dans le même ordre d'idées, la marque nationale artisanale est demandée dans un rapport de M. Elbel, qui préconise aussi un régime favorable à la création de groupements d'achats en commun pour les commerçants détaillants.

Ce sont, toujours dans le même ordre d'idées, nos travaux en la protection des industries exportatrices qui trouvent leur expression, à cette heure, dans un décret-loi qui tend au développement des Caisses de compensation pour le bien de ces industries exportatrices.

En troisième lieu, ce sont des mesures d'ordre général pour remédier à la crise économique. Vous avez, en mars dernier, à notre Congrès de Lyon, sanctionné par votre approbation le texte relatif aux ententes professionnels, soumis au Sénat. Ce texte tend à lutter contre la concurrence étrangère par l'organisation interne de notre production nationale.

La réorganisation du ministère du Commerce, qui ne paraît pas adapté d'une façon suffisante à la lutte nécessaire à l'étranger, a fait l'objet des tra-

vaux de MM. Elbel, Marchandeau, Georges Bonnet et Lamoureux.

Un décret-loi récent s'est borné à reprendre à peu près intégralement les propositions de notre Commission relatives aux commissaires aux comptes et aux bilans, pour la protection de l'épargne.

En ce qui concerne les chèques et les lettres de change, c'est un ministère radical qui a voulu réglementer l'émission des chèques postaux sans provision et nous nous appliquons actuellement à obtenir l'unification internationale de la législation en matière de lettres de change et de chèques.

Nous nous sommes associés aux travaux relatifs à l'organisation du marché de la viande et du lait. Nous avons homologué les rapports qui nous avaient été présentés sur le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, sur la suppression des actions à vote plural.

La revision des baux commerciaux a été préparée par notre groupe et par la Commission. La protection du logeur et de l'hôtellier contre la grivèlerie sera assurée dès que le vote du Sénat aura ratifié le vote de la Chambre.

Je ne veux citer pour mémoire que les propositions de M. Lévy-Alphandéry concernant la réglementation de l'artisanat. Nous avons présenté un rapport sur la substitution du forfait des petits commerçants à l'impôt actuel sur les bénéfices.

Ce sont là des considérations qui méritent, me semble-t-il, d'être présentées dans une assemblée comme la nôtre, à l'issue de cette législature.

Je vous demande de considérer que le groupe parlementaire s'est attaché à donner satisfaction, dans la mesure du possible, à des nécessités pressantes. Il n'a, hélas! pas pu supprimer tant de misères injustement subies ou même y remédier. Reconnaissez-lui le mérite d'avoir accompli une action parfois fort utile.

C'est dans cette pensée que je vous soumets très

simplement le résumé de ses travaux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements traduisent la gratitude que vous avez à l'égard de M. Julien pour un exposé très complet et très clair des travaux parlementaires en ce qui concerne les questions commerciales.

A vos applaudissements, je désire joindre mon hommage personnel, car M. Julien, pour modeste qu'il soit, mérite d'être signalé au Congrès tout entier pour la vigueur et la vigilance avec lesquelles, au sein du Parlement et de la Commission du commerce, il a défendu, en chaque circonstance, les intérêts du commerce français. (*Applaudissements.*)

Ce débat, qui est simplement d'information, ne comporte aucune sanction.

Je donne la parole à M. Kraemer-Raine qui va vous faire un exposé sur le résultat des vœux qui ont été émis au Congrès de Lyon.

***

LES VŒUX DU CONGRES DE LYON

Intervention de M. Kraemer-Raine

Avocat à la Cour d'appel de Paris,
Secrétaire général
de la Commission du Commerce et de l'Industrie.

M. Kraemer-Raine, *rapporteur*. — Je vais, très rapidement, vous résumer les travaux du Congrès de Lyon.

Avant de le faire, vous me permettrez de rendre hommage au président Salomon Hirsch qui fut l'organisateur de ce Congrès.

Comme M. Picard le faisait remarquer tout à l'heure, à chacun de nos Congrès, nous avons attiré la bienveillante attention des Pouvoirs publics sur la situation angoissante dans laquelle se trouve le monde du commerce, et en particulier les petits commerçants. Grâce aux interventions répétées de M. Salomon Hirsch et d'autres militants, le Comité exécutif a décidé qu'un Congrès extraordinaire serait tenu à Lyon pour exposer les doléances du commerce et de l'industrie.

Vous savez que ce Congrès, tenu en mars dernier, a remporté un succès éclatant. Désormais, nos adversaires ne pourront plus dire que le Parti radical, s'il s'intéresse justement aux questions agricoles, se désintéresse complètement du monde du commerce et de l'industrie.

Désormais, la doctrine du Parti, en matière commerciale, est fixée. A Lyon, le Parti a fait œuvre constructive, et si certains vœux adoptés ne correspondent pas encore à une réalité vivante, on ne peut pas en faire le reproche aux militants. Ils sont allés à Lyon, ils ont discuté les questions avec un grand sérieux, ils ont apporté les connaissances qu'ils pouvaient avoir, ils ont fait œuvre constructive. C'est à nos amis du Parlement de faire, à leur tour, leur devoir.

Maintenant, et je m'excuse d'une énumération qui sera peut-être un peu fastidieuse, mais je serai complet et rapide à la fois, j'ai le devoir de résumer, pour les militants qui, appartenant à certaines Fédérations un peu lointaines, n'ont pas pu assister au Congrès de Lyon, les décisions qui ont été prises.

Tout d'abord, une question qui, je crois, passionne le monde du commerce et de l'industrie : celle des magasins à prix uniques. M. le sénateur Binder fit un remarquable exposé sur cette question. Après avoir critiqué l'existence même des magasins à prix uniques dont la création fut si dangereuse au point de vue social, après avoir indiqué que ces

magasins, qui s'appuient sur des capitaux venant en grande partie de l'étranger, permettent l'écoulement de marchandises standardisées de qualité médiocre et provoquent dans les campagnes la vente par camions-bazars, ruinant ainsi le petit commerce de province, le rapporteur fit voter, par le Congrès, un ordre du jour aux termes duquel on émettait le vœu que :

1° la vente par échelons de prix soit supprimée, ce qui entraînera l'obligation, pour les magasins, d'avoir des marchandises de qualité différente et, surtout, l'obligation d'avoir des stocks;

2° que les camions-bazars soient mis hors d'état de nuire;

3° enfin que les charges fiscales soient aussi lourdes pour les magasins à prix uniques que pour les autres.

Puis, le Congrès aborda la discussion de la propriété commerciale et des baux commerciaux.

Comme il s'agit là de mon rapport personnel, je me permets de vous renvoyer à la lecture d'une brochure qui paraîtra sur cette question et sur le Congrès de Lyon.

Puis, le Congrès décida d'entendre M. Schultz, qui présenta un rapport fort intéressant sur les questions de crédit et la renaissance de la notion de confiance. Le Congrès devait apporter une attention particulière à cet exposé, car M. Schultz est un militant très écouté à Lyon et je tiens à attirer l'attention sur ce fait qu'on ne peut reprocher aux rapports présentés d'avoir été faits uniquement par des parlementaires et de n'avoir pas laissé la place aux militants.

Je résume l'argumentation de M. Schultz : pour qu'il y ait crédit, il faut croire à la parole donnée ou écrite. Pour que la confiance reprenne sa place, trois éléments sont indispensables : la foi dans la signature du billet, la foi dans la signature apposée

au bas des lois et des traités, la foi dans la paix publique intérieure et extérieure.

En ce qui concerne spécialement la législation en matière de faillite, le rapporteur émit le vœu qu'en cas de mauvaise foi prouvée, l'interdiction totale du commerce soit prononcée pour les faillites et pour les sociétés déclarées en faillite, qu'aucune homologation de concordat ne soit accordée au-dessous de 50 % des créances chirographaires dans un délai de cinq ans.

Le Congrès, après un militant, devait entendre un parlementaire, M. le sénateur Rolland, qui présenta un rapport fort intéressant sur la question du tourisme.

Après avoir exposé les raisons du déclin du tourisme en France, après en avoir recherché les causes, parmi lesquelles le rapporteur veut voir avant tout le défaut d'organisation et l'absence d'action gouvernementale, M. le sénateur Rolland suggéra les remèdes suivants :

a) Donner à l'Office national du tourisme les moyens nécessaires pour faire connaître à l'étranger que la France est toujours belle et accueillante; que ses stations thermales sont justement réputées, que l'on y trouve une bonne hôtellerie, une table excellente, des vins incomparables, au meilleur prix, par suite des compressions considérables des hôteliers;

b) Faire sur les réseaux de chemins de fer les mêmes réductions de transports, les mêmes facilités de circulation que les autres pays;

c) Réduire les charges fiscales qui pèsent trop lourdement sur l'hôtellerie;

d) Inviter le gouvernement à faire rentrer l'élément touristique dans l'établissement des traités de commerce et obtenir la suppression de l'interdiction de sortie des capitaux des autres pays vers la France.

M. Julien, qui devait, à Lyon, nous réserver un accueil si charmant, succéda à M. le sénateur Rolland pour présenter un remarquable rapport sur une question d'actualité : la protection du commerce français.

Le rapporteur, dans ses conclusions, se rallie à la proposition de loi qui tend à ne point permettre à un commerçant étranger son installation en France et son inscription au registre du commerce s'il ne justifie pas de cinq ans de présence et, pour l'exercice de la profession de banquier, de dix ans de présence.

Enfin, le rapporteur suggère d'introduire dans la législation une disposition aux termes de laquelle les sociétés étrangères seront soumises au droit de contrôle.

M. Julien devait profiter de son passage à la tribune pour présenter un autre rapport fort intéressant sur la création d'une caisse centrale de compensation pour les exportateurs.

Le Congrès de Lyon approuva les déclarations de M. Julien et, à l'unanimité, s'associa au vœu invitant le gouvernement à créer la caisse autonome de paiements aux exportations compensées.

M. Margaine présenta ensuite un rapport sur les ententes industrielles. Après avoir exposé les différentes thèses en présence et s'être déclaré hostile au projet du gouvernement, pour des raisons précises que vous trouverez reproduites dans la brochure qui vous sera bientôt distribuée, le rapporteur devait se rallier à la proposition de M. Ducastel, que vous avez entendu tout à l'heure, et qui fit voter le vœu suivant :

« Le Congrès considérant la puissance des cartels industriels occultes exploitant des monopoles de fait au détriment du pouvoir d'achat de tous les citoyens;

« Estime que le Gouvernement doit pouvoir op-

poser à leur énorme puissance une puissance formidable de répression;

« Invite le gouvernement à réclamer les armes pour cette action et, notamment, une loi l'autorisant à racheter, à dire d'experts, une affaire industrielle. »

J'en arrive au résumé de la dernière séance du Congrès qui devait être particulièrement importante, puisque la question des billets de fonds devait y être discutée, sur le rapport de notre éminent ami M. Lamoureux et les questions fiscales, rapportées par M. Mendès-France.

Dans son rapport, M. Lamoureux introduit la notion de revision des contrats dans la loi, en tenant compte équitablement des intérêts en présence. L'acheteur ne peut demander la revision du prix de son fonds qu'à certaines conditions; les droits du vendeur sont sauvegardés.

C'est dans ces conditions que le Congrès adopta le rapport de M. Lamoureux et que M. Seitz, qui, au cours de ce Congrès, devait apporter une contribution si intéressante, non seulement sur les questions de loyer, mais aussi sur la question des billets de fonds, faisait voter un vœu ainsi conçu :

« Le Parti Républicain Radical estime qu'un des principaux remèdes à la crise économique consiste à parachever l'œuvre de déflation généralisée commencée par les divers gouvernements de la législature;

« Que, pour attendre, il faut libérer le commerce français, source de toute activité économique, de l'étreinte meurtrière des loyers trop chers et, partant : des patentes trop élevées, des intérêts trop lourds, des impôts ravageurs et, notamment, de la charge accablante du prix de fonds de commerce souscrit en période de fallacieuse prospérité;

« Estime que l'atteinte portée à la loi des contrats est dictée par une nécessité économique et sociale, car la vie commande la loi;

« Dans ces conditions, le Congrès décide de faire siennes les conclusions du rapport de M. Lamoureux. »

Ces conclusions furent adoptées à une grande majorité.

Pour terminer, M. Mendès-France devait faire un exposé remarquable sur les questions fiscales. Il faisait constater que l'impôt cédulaire sur les bénéfices commerciaux avait été profondément remanié en 1934 et que les soi-disant dégrèvements avaient abouti, en définitive, à une surcharge parfois très lourde. Et le rapporteur de souligner vigoureusement tous les inconvénients de ce système qu'il juge inique. Il propose alors un certain nombre d'idées : l'impôt sur le revenu doit être basé sur le revenu. S'il n'y a pas de revenu, il ne doit pas y avoir d'impôt. L'essentiel, c'est de revenir à cette notion saine, telle que l'avaient comprise nos chefs.

En ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires, le rapporteur émettait le vœu qu'on adoptât la même discrimination pour cette taxe que pour l'impôt cédulaire sur les bénéfices commerciaux.

Formellement convaincu que la taxe unique à la production est un système admissible et juste, il demande qu'il soit étendu de plus en plus à un plus grand nombre de marchandises.

Enfin, nous entendîmes un exposé très applaudi de M. Rolland, député du Rhône, sur la limitation du taux de l'argent et sur la réduction des prix des produits de base. Le rapporteur demanda au Congrès de poursuivre une action en vue de l'abaissement des taux d'intérêts et de prévoir une organisation rationnelle du crédit au petit commerce et à la petite industrie et, par ailleurs, une action administrative énergique et une pression efficace par la voie des tribunaux administratifs.

Tels sont, brièvement exposés, les résultats des travaux de notre Congrès de Lyon.

Comme je vous le disais au début de mon exposé, ce Congrès extraordinaire fut l'œuvre des militants. C'est grâce à leur énergie et à leur travail persévérant qu'il a pu avoir lieu, malgré beaucoup d'obstacles. C'est grâce à eux que les questions les plus importantes intéressant le monde du commerce et de l'industrie y ont été traitées. Chacun y a apporté un sérieux et une bonne volonté incontestables. Grâce aux militants, un travail constructif a été réalisé.

Je conclus. Comme on le disait tout à l'heure, aux hommes politiques, à nos représentants au Parlement à faire maintenant leur devoir. Les militants que nous sommes leur font confiance. Mais ils insistent respectueusement, mais énergiquement, pour que les vœux du Congrès se traduisent par des réalisations tangibles. Sinon, ce serait à désespérer de notre bonne volonté, ce serait à désespérer aussi de l'avenir du Parti dans les milieux des commerçants et des industriels. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous venez d'entendre le très complet et très intéressant exposé de M. Kræmer-Raine.

Mme Kræmer-Bach, une de nos militantes les plus intelligentes, les plus courageuses aussi, car elle va dans nos provinces, toujours avec succès, porter la bonne parole radicale, est inscrite à l'ordre du jour pour nous présenter maintenant, avec un talent dont vous allez juger et devant lequel je m'incline, un rapport sur l'enfance déficiente. Je lui donne la parole.

⁂

L'ENFANCE DEFICIENTE

Rapport de Mme Kræmer-Bach

Mme KRÆMER-BACH, *rapporteur*. — Citoyens, l'actualité a mis en vedette — une triste vedette — les

enfants délinquants. L'an dernier, à notre Congrès Eliane Brault a fait adopter un certain nombre de vœux concernant ces malheureux enfants.

Mais remontons des effets aux causes et nous verrons que, dans la plupart des cas, les enfants délinquants sont des enfants déficients, des enfants arriérés, des enfants anormaux qu'il eût fallu soigner à temps et qu'on eût pu sauver, adapter, récupérer utilement si on leur avait appliqué à temps les méthodes médico-pédagogiques modernes.

Malheureusement, il existe 80.000 enfants anormaux en France sur lesquels 2.000 à peine sont soignés et éduqués convenablement. Les autres vont, soit grossir l'armée des vagabonds, des délinquants et des criminels, soit dans les asiles d'aliénés où ils restent toute leur vie à la charge de l'Etat.

Il faut soigner et éduquer ces enfants; malheureusement la législation et les institutions sont insuffisantes.

Quelle est la législation qui s'applique aux enfants déficients?

Il y a, d'abord, la loi de 1838 sur les aliénés. Il est absurde d'appliquer cette loi aux enfants. Pourquoi? Parce que la loi sur les aliénés est pour les adultes : elle permet de prendre à leur égard les mesures de placements nécessaires; elle permet aussi de gérer leurs biens. Rien de tel lorsqu'il s'agit des enfants qui sont sous la protection de l'autorité tutélaire ou de l'autorité paternelle, laquelle prend, à leur égard, les mesures de placement nécessités par les circonstances et qui gère leur fortune s'ils en ont.

Cependant, lorsqu'il faut obtenir le placement d'un enfant anormal dans un établissement, on exige un certificat d'internement qui constate que cet enfant, même s'il a deux ou trois ans, est une cause de danger public.

Vous constatez qu'on arrive à des résultats absurdes, grâce à des principes qui sont illogiques.

Nous demandons par conséquent que la loi de 1838 ne puisse plus s'appliquer aux enfants anormaux.

Il y a ensuite la loi de 1905 sur les infirmes et les incurables. Elle ne concerne les enfants qu'à partir de treize ans et elle ne s'applique aux enfants plus jeunes qu'en cas de maladie intercurrente.

Or, en matière d'enfance anormale, il ne s'agit pas d'assistance, mais surtout d'une éducation compensatrice.

Il y a enfin la loi de 1909. Cette loi est excellente; seulement, elle stipule une faculté au lieu de stipuler une obligation. Elle dit que les communes auront le droit, la possibilité de créer des classes annexes dans les écoles primaires, destinées aux enfants arriérés, et la possibilité de créer des internats-écoles de perfectionnement pour les enfants déficients.

Mais, comme c'est une faculté au lieu d'être une obligation, le résultat est qu'il y a beaucoup trop peu de classes annexes et d'internats-écoles.

En outre, ces classes et ces internats ne sont pas sous la surveillance d'un médecin psychiâtre. Il n'y a pas de sélection, les enfants arriérés légers sont en contact permanent avec des enfants arriérés graves et ce fait constitue un très grave danger.

Enfin, ces enfants quittent l'école à treize ans. A ce moment, ils ne savent rien ou presque rien. Ils vont dans des ateliers, en contact avec des adolescents normaux pour lesquels ils sont une cause de trouble et de perturbation, ils sont souvent l'objet de leurs risées, ils ne peuvent pas faire convenablement leur métier, n'ayant pas appris à le faire avec des méthodes qui leur conviendraient et ils deviennent une charge, sinon quelquefois une menace pour la société.

Le président Herriot a dit : « Il est impossible que l'enfant quitte l'école à treize ans, au moment où il commence seulement à comprendre les choses de la vie. »

C'est encore plus vrai lorsqu'il s'agit des enfants anormaux qui, à treize ans, ayant un retard scolaire de deux, trois ou quatre ans, ne savent à peu près rien encore. Il conviendrait, par conséquent, d'instituer pour ces enfants une éducation professionnelle, une orientation professionnelle, un enseignement manuel et spécial qui leur soit spécialement destiné pour pouvoir récupérer utilement toutes ces forces qui sont, non seulement perdues pour la société, mais qui sont quelquefois pour elle un péril.

Un certain nombre d'établissements et d'œuvres privées se sont créés pour suppléer à la carence des pouvoirs publics. Mais, dans ces œuvres privées, on pratique souvent des gaspillages. On y exploite quelquefois le travail de l'enfant.

Il y a aussi des œuvres confessionnelles. On m'a cité, par exemple, une école de prêtres, dans le Nord de la France, dont les garçons sortent à l'âge de dix-huit ans n'ayant appris aucun métier.

Or, nous discutons ici d'éducation. Cette tâche incombe à l'Etat. C'est l'Etat qui doit organiser l'éducation, qu'il s'agisse des enfants normaux ou des enfants anormaux (*applaudissements*), qu'il s'agisse de ces malheureux petits infirmes ou de ces pauvres enfants aveugles à propos desquels notre ami M. Corsin a déposé, sur le bureau de la Chambre, une remarquable proposition de loi dont il vous entretiendra tout à l'heure.

Il s'agit, pour l'Etat, de prendre en charge tous les anormaux, tous les infirmes et de leur donner l'éducation à laquelle ils ont droit, comme les autres enfants ont droit à l'éducation et à l'instruction.

Ce geste élémentaire de solidarité sera en définitive utile et constituera une économie pour l'Etat, car le budget des prisons et celui des asiles d'aliénés sont extrêmement lourds. Je vous assure que l'organisation des internats-écoles et des classes annexes que nous réclamons coûterait beaucoup moins cher que l'entretien des aliénés dans des asiles et des dé-

linquants et des criminels dans les prisons. (*Applaudissements.*)

Il est possible de récupérer la plupart de ces enfants déficients et de ces enfants anormaux, en éveillant leur attention au moyen d'images et de jeux. Il y a toute une série de méthodes qui sont employées avec succès à l'étranger et qui ont pourtant pris naissance en France, puisque c'est en France qu'on a connu en premier les tests « Binet-Simon ».

En Amérique, les écoles pour arriérés s'appellent les écoles Binet; on y sauve 80.000 enfants arriérés par an; en Allemagne, 68.000. En France, on en sauve à peine 2.000. Ces chiffres sont éloquents et se passent de tout commentaire.

Evidemment, c'est un travail difficile, c'est une tâche lourde. Il y faut une patience, une attention extrême et c'est en ces matières surtout que la patience atteint une sorte de génie.

Il faut se pencher sur ces petits cerveaux et lentement leur apporter la lumière au milieu des ténèbres dans lesquelles ils sont plongés. Mais il n'est pas de tâche plus noble et plus belle et elle est digne d'une démocratie, cette tâche qui consiste à secourir tous ces petits êtres et à essayer de les sauver pour en faire des hommes sains et utiles à la société. (*Applaudissements.*)

Il est possible que cette œuvre soit difficile, mais je vous assure qu'elle ne coûterait pas très cher. Nous vous demandons de prendre pour base d'étude le projet de M. Queuille qui, alors qu'il était ministre de la Santé publique, a déposé un projet de loi remarquable qui n'a pas encore eu le bonheur d'être discuté par le Parlement. Ce projet édicte que la loi de 1838 sur les aliénés ne s'appliquera plus aux enfants déficients; que la loi de 1909 deviendra obligatoire et qu'on créera obligatoirement des internats-écoles et des classes annexes dans les écoles communales pour les enfants arriérés qui seront sui-

vis et sélectionnés convenablement par un médecin psychiâtre.

Il édicte encore que les maîtres soucieux de se consacrer à cet enseignement spécial recevront une instruction spéciale et un diplôme spécial.

Il faut que nous obtenions de nos amis du Parlement qu'ils votent rapidement cette loi si juste, si généreuse et si nécessaire, car, n'est-il pas vrai, dans une société vraiment noble, vraiment civilisée, toutes les âmes se tiennent. La différence des talents doit être compensée par la communauté des vertus. (*Applaudissements.*)

Mettons à même les enfants déficients de France d'être utilisés et récupérés pour devenir des hommes sains, des hommes normaux, des hommes utiles. Nous aurons rempli notre devoir de solidarité envers les plus déshérités, les plus misérables de ces enfants et nous aurons rempli notre devoir de bons républicains et de bons Français. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements ont rendu à M[me] Kræmer-Bach un meilleur hommage que celui que j'aurais pu lui adresser.

Je suis certain, messieurs, d'être votre interprète en lui disant que nous avons hautement apprécié son talent, auquel s'ajoute un charme auquel le Congrès ne peut être insensible. (*Très bien!*)

La parole est à M. Corsin, député de la Loire, qui a bien voulu se charger d'un rapport sur la question des enfants aveugles.

*
* *

LES ENFANTS AVEUGLES

Rapport de M. Henry Corsin

Député de la Loire

M. Henry CORSIN, *rapporteur.* — Vous venez d'entendre le remarquable exposé de M[me] Kræmer-Bach

qui n'a pas craint d'apporter, dans ce congrès politique, une note sociale vraiment intéressante, puisqu'elle concerne l'enfance, problème auquel notre grand Parti doit s'attacher.

Elle vous a parlé de l'enfance déficiente, c'est-à-dire de ces petits enfants qui viennent au monde dans des conditions physiques diminuées et qui, toute leur vie, sont poursuivis par cette naissance anormale et que la société est bien obligée de diriger dans toute la mesure possible.

Mais il est une enfance déficiente qui doit retenir tout spécialement notre attention, je veux parler des aveugles. Vous savez quels sentiments de pitié, de sympathie nous avons pour ces malheureux qui, toute leur vie, sont dans la nuit et qui mènent une existence lamentable.

Depuis longtemps déjà, des philanthropes se sont penchés sur le problème des aveugles pour essayer d'améliorer leur sort. Le progrès est venu. Maintenant, l'aveugle, dans la vie, peut être quelqu'un, il peut être un citoyen instruit, intelligent et pouvant jouer un rôle utile dans la société.

Les aveugles ne veulent plus être des citoyens diminués; ils veulent avoir droit à une vie normale.

Une proposition de loi, signée par plus de quatre cents députés, a été déposée sur le bureau de la Chambre. C'est dire combien les parlementaires portent intérêt à cette question.

Cette proposition a pour but de réglementer le statut civil des aveugles en France. Il faut que la société apporte des soins, l'enseignement et l'assistance aux aveugles. J'ai le grand honneur d'être le rapporteur de cette proposition de loi et je vous assure que j'éprouverai une grande joie le jour où elle sera adoptée par le Parlement.

En voici très succinctement les grandes lignes. Il s'agira d'abord de définir ce que c'est qu'un aveugle. Si, bien qu'au point de vue militaire, on ait déterminé médicalement ce qu'était un aveugle, en matière or-

dinaire, la définition n'existe pas et ce sont des conflits sans fin avec des inspecteurs qui n'y connaissent rien, mais qui n'en disent pas moins : « Vous n'êtes pas suffisamment aveugle pour avoir droit à l'assistance. »

Il est donc absolument nécessaire que, comme en matière militaire, on détermine ce que c'est qu'un aveugle civil.

Il faudra aussi rendre obligatoire la déclaration des petits aveugles. Quelquefois, dans les campagnes reculées, on n'aime pas montrer le petit enfant qui naît aveugle, on le cache et on ne le déclare pas. Et, toute sa vie, il est privé des soins que pourrait lui donner la société.

Il faudra déterminer, en outre, la capacité civile des aveugles.

Le point important de cette proposition de loi est l'instruction des aveugles. Les aveugles veulent que leurs enfants bénéficient de l'instruction de l'Etat comme les enfants des voyants, et c'est bien naturel.

Faut-il faire, à cet effet, une nouvelle législation? Je dis que c'est inutile. La loi de 1882, dans son article 4, a décidé qu'un règlement déterminerait les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aveugles.

Depuis cinquante-trois ans, cette question n'a jamais reçu de solution et il n'y a pas d'écoles primaires où les enfants aveugles peuvent s'instruire. Il n'y a, en France, que sept écoles officielles pour aveugles; mais il y a une grande quantité d'écoles privées qui reçoivent près de dix mille petits Français.

Vous comprenez d'où vient la résistance. L'enseignement privé s'est fait un monopole de l'instruction des enfants aveugles. Et, si l'on prétend vouloir donner, dans nos écoles nationales, l'instruction aux enfants aveugles, on se heurte à l'enseignement privé qui ne veut pas lâcher son privilège.

La proposition de loi insiste néanmoins pour que

dans les grandes villes notamment, des écoles soient créées pour arriver à donner l'instruction aux enfants aveugles. C'est absolument nécessaire. Je sais que les difficultés seront grandes, que des questions se poseront notamment au sujet des frais d'internat qui incomberont à l'Etat pour recueillir les enfants dans ces écoles.

Mais ce n'est pas une tâche impossible. Le Parti Radical doit agir pour que ces milliers d'enfants aveugles reçoivent l'instruction comme les enfants des voyants. Nous aurons ainsi fait une bonne œuvre.

Je n'insiste pas. Je ne suis venu à cette tribune que pour compléter les explications si éloquemment données par Mme Kræmer-Bach. Je demande au Congrès — et je crois que c'est l'objet d'un vœu de la Commission de politique sociale du Parti — d'insister pour le vote rapide de la proposition de loi en question pour que nous donnions enfin, dans un but philanthropique, dans un but de solidarité nationale, leur part de vie aux aveugles.

Je crois qu'en agissant ainsi le Parti Radical fera encore une fois une très bonne œuvre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je donne la parole au Dr Rosenthal, président de la Commission de politique sociale.



LES ENFANTS SOURDS-MUETS

Intervention du Dr Rosenthal

Président de la Commission de politique sociale

M. le Dr Georges Rosenthal (*Seine*). — Messieurs, j'aurai en effet le record de la brièveté.

Vous avez entendu le beau rapport de Mme Kræ-

mer-Bach sur l'enfance déficiente. Vous avez entendu l'allocution de M. le député Corsin sur les enfants aveugles. A côté des enfants aveugles, qui sont au nombre de 15.000 hors la loi, à part quelques exceptions minimes, il y a 15.000 enfants sourds-muets dont personne ne s'occupe.

Nous avons bien pour eux, à Paris, quelques établissements, ainsi qu'à Bordeaux, à Lyon, et en Alsace-Lorraine. Mais, d'une façon générale, on peut dire qu'au moins 10.000 enfants sourds-muets n'apprennent ni à lire ni à écrire, qu'ils sont des Français de troisième zone, des parias, et que cette situation ne peut plus durer.

Pour amorcer ce problème et pour donner une base à notre action, je dépose sur le Bureau du Congrès le vœu suivant au nom de la Commission de politique sociale dont j'ai le grand honneur d'être président :

« Le Congrès émet le vœu que, selon la proposition de loi Corsin, signée par 400 parlementaires, les enfants aveugles et sourds et muets ne soient plus injustement exclus des bienfaits de l'enseignement obligatoire dû à tous les enfants. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Conformément au règlement, le vœu dont il vous a donné lecture est renvoyé à la Commission des vœux.



LA POLITIQUE SOCIALE DU PARTI

Rapport de M. Rolland

Député du Rhône

M. le Président. — Avant d'aborder le débat financier, je donne la parole à M. Maurice Rolland, député du Rhône, secrétaire parlementaire du Bu-

reau du Comité exécutif, pour présenter un rapport sur la politique sociale du Parti.

Mais le débat financier, auquel les circonstances présentes donnent une particulière importance, devant — je le rappelle — être abordé dans la séance de ce matin, je crois me faire l'interprète du Congrès en priant M. Maurice Rolland d'abréger son intervention dans toute la mesure possible.

M. Maurice ROLLAND, *rapporteur*. — Je comprends que notre Président m'invite à la brièveté. Mais si les questions financières doivent occuper une place importante dans les débats de ce Congrès, je crois que notre Parti, qui est un Parti socialiste, quoi qu'on dise, et dans le meilleur sens du mot, ne doit pas et ne peut pas escamoter l'ensemble du problème social.

Il serait inadmissible, en effet, que notre Parti, à la veille d'élections générales importantes, ne renouvelle pas sa doctrine en la matière, ne fasse pas le rappel et, s'il le faut, le procès de l'œuvre accomplie jusqu'ici, et n'indique pas les réformes nécessaires et urgentes qu'il se propose de réaliser.

On a dit que le Parti Radical serait social ou qu'il ne serait pas. La formule est plus vraie que jamais. Il paraît inutile d'affirmer, d'ores et déjà, que l'existence même de notre Parti, qui est le Parti de la République, ne saurait se maintenir sans le progrès social.

Nous devons nous opposer d'abord à ceux qui ont tendance à rogner, en période de crise, sur les conquêtes sociales; et, d'autre part, nous devons marcher de l'avant et procéder immédiatement aux aménagements nécessaires, aux réformes indispensables, en subordonnant à ces réformes et à ces aménagements non seulement toute collaboration, mais aussi toute action gouvernementale.

Il fut un temps, dans les périodes de prospérité, où l'on aurait peut-être pu réaliser de façon plus

utile un certain nombre de revendications incontestablement légitimes réclamées par les travailleurs. On ne l'a pas fait. Et aujourd'hui, où, malgré les statistiques officielles, les ravages du chômage s'étendent, il est temps que notre Parti donne la place qui convient au problème social.

Je veux me garder de toute démagogie, en marquant ici la position du Parti Radical-Socialiste. Il ne faut pas que la question sociale soit considérée comme la plate-forme électorale de certains partis. J'estime qu'il n'y aurait rien d'aussi dangereux pour le régime démocratique, et cela pour deux raisons :

D'abord, parce que c'est un procédé détestable en matière sociale que de se livrer à des excès de démagogie verbale. Nous avons dénoncé maintes fois, et je la dénonce encore, cette tactique des conservateurs sociaux qui consiste à saboter par la surenchère la législation ouvrière; il suffit de rappeler à titre d'exemples les assurances sociales et les allocations familiales.

D'autre part, parce que c'est manquer de respect envers ceux qui travaillent et qui souffrent que de jouer avec leurs misères, en provoquant des espoirs insensés suivis d'amères désillusions.

Nous devons par conséquent éviter ces deux écarts. Servir le peuple, tel doit être notre unique but.

Nous savons que ce sont les excès de la misère qui risquent de jeter les masses vers le fascisme. L'exemple de l'étranger le démontre.

C'est pourquoi il nous faut préciser notre programme. A ce sujet, je résume l'ensemble de mes observations en trois chapitres :

d'abord, la lutte contre le chômage; dans un Congrès radical, on doit, au premier chef, s'en préoccuper;

ensuite, l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs;

enfin, l'aide et la protection assurées aux faibles et aux déshérités.

Je ne dirai rien de ce dernier chapitre, auquel d'autres orateurs ont consacré leurs interventions. Par contre, je veux donner quelques développements à la question du chômage, parce qu'elle comporte des points sur lesquels notre Parti se doit de prendre position, et qu'on ne peut penser régler par prétérition certains problèmes.

Tout d'abord, il est indispensable de mettre au point et de réaliser sans retard un certain nombre de grands travaux qui absorberont la main-d'œuvre inemployée.

A cet égard, il y a le programme de la C. G. T. Il y a eu, dans notre Parti, des initiatives heureuses, notamment celle de notre collègue M. Jaubert. Toutes se sont heurtées à des objections tirées du financement des travaux. Là-dessus, il nous sera permis de faire quelques observations.

Il faut, autant que possible, faire porter l'effort sur des travaux rentables, tels ceux qui concernent notre outillage économique, extension et aménagement des voies de communication, les ports, l'électrification, les projets d'adduction d'eau, le reboisement, l'équipement sanitaire.

Il serait désirable que, dans leur effort en matière de réalisation de grands travaux, les Pouvoirs publics montrent un peu plus d'intelligence et de compréhension de la situation. Je ne voudrais pas employer des mots trop sévères à leur égard, et je m'explique.

Il leur appartient, s'ils lancent un emprunt de grands travaux, de faire comprendre aux épargnants qu'ils sollicitent qu'il s'agit de travaux rentables, c'est-à-dire que les capitaux engagés dans l'opération seront rémunérés d'une façon certaine, qu'ils seront garantis par des immeubles, que le service de l'emprunt sera géré non par les administrations centrales, mais par des collectivités locales. Voilà des données certaines qui permettent de rassurer l'épargne et de faciliter la réussite de l'emprunt.

D'autre part, au fur et à mesure des réalisations, l'épargne doit être exactement renseignée sur l'œuvre accomplie et sur son fonctionnement par une publicité objective et appropriée. Cela se fait dans tous les autres pays. Chez nous, au contraire, il faut constater avec regret que l'œuvre quand elle est entreprise n'est pas suivie par l'opinion publique avec assez d'intérêt et ainsi on n'arrive jamais aux résultats psychologiques attendus. Il y a sur ce point un effort particulier à faire, sur lequel j'attire l'attention du Congrès.

En second lieu se pose la question de la semaine de quarante heures. On en parle. Quelques initiatives parlementaires se sont fait jour. Aucune solution n'est encore intervenue. Je me demande même si l'opinion radicale est unanime à son sujet. Je pose donc le problème.

La semaine de quarante heures se heurte à des objections, d'une part, sur le principe même de cette réforme, ensuite sur son application. Je veux répondre aux unes et aux autres.

Sur le principe, on dit : la semaine de quarante heures créera des charges nouvelles à notre industrie nationale.

Je réponds. Cette objection a déjà été faite en 1919 lorsqu'a été votée la journée de huit heures, et sa vanité a été démontrée par l'application même de la réforme. La preuve? Depuis 1920, aucun des gouvernements, et même des gouvernements conservateurs, car il y en a eu, qui se sont succédé au pouvoir n'a osé porter la main sur la journée de huit heures. Il serait même amusant de constater que c'est un gouvernement d'union nationale, celui de M. Poincaré, qui, en 1926, a étendu, par un grand nombre de décrets, le champ d'application de la loi.

D'autre part, j'indique que la réduction de la journée de travail se justifie du point de vue économique par l'accroissement de la productivité, conséquence du progrès technique. Le développement

du machinisme se traduit par une augmentation de la productivité, et il est juste que les deux facteurs de la production, le travail comme le capital, bénéficient de ce progrès.

On peut encore soutenir qu'il est démontré par les expériences scientifiques auxquelles il a été procédé que, suivant une formule technique indiscutable, le rendement individuel de l'ouvrier est inversement proportionnel à la fatigue. Il est prouvé que ce sont les dernières heures de travail qui sont les moins productives, que la huitième heure est responsable de bien des accidents et de bien des malfaçons et qu'elle est pour le producteur beaucoup plus une charge qu'un avantage. Aussi est-ce, à notre avis, une erreur que de s'entêter dans la pratique anti-économique non seulement des heures supplémentaires, mais même d'une trop longue journée de travail.

On a fait à la semaine de quarante heures un autre reproche. On a dit : elle infériorisera notre industrie nationale par rapport aux industries étrangères.

On pourrait répondre que nos exportations sont au second plan de nos préoccupations. Je ne le ferai pas. Ce serait une erreur, et ce serait hypothéquer l'avenir.

Mais nous pourrons réduire à néant cette objection en montrant que l'expérience a été faite dans certains pays étrangers. Je peux citer l'exemple de l'Union des républiques soviétiques, celui des Etats-Unis, de l'Italie, de l'Allemagne. Ces pays ont-ils été affectés dans leur production, ont-ils été infériorisés par une réduction de la journée de travail? Rien n'est moins prouvé.

Toutes ces objections doivent donc être écartées, à mon sens, et notre Parti doit envisager la réduction de la journée de travail sur le plan national.

Je passerai vite sur les autres chapitres de cet exposé. Un rapport a été préparé à ce sujet. Il est à

l'impression et sera probablement édité dans les documents radicaux. Je n'ai pas l'outrecuidance de penser qu'il peut constituer la charte de notre Parti en matière sociale. Il me suffira de vous en signaler les principaux chapitres en ce qui concerne la défense des conditions de travail de la classe ouvrière.

Ce problème de la réduction de la journée de travail est lié à celui de la défense des salaires. Il ne suffit pas d'employer des formules, de parler de la réduction de la journée de travail sans diminution des salaires; il faut aussi mettre au point les mesures indispensables pour éviter cette diminution.

Actuellement, la diminution des salaires est intervenue; le nombre des heures de travail est resté le même.

Ces mesures doivent tendre à instituer, pour la main-d'œuvre spécialisée, le *contrat collectif obligatoire,* pour la main-d'œuvre non spécialisée et non organisée un *minimum vital et légal de salaires.*

Enfin, il faudrait se décider à organiser, depuis le temps que les économistes et les juristes en parlent, pour le cas des conflits collectifs qui ne peuvent être évités, un système d'*arbitrage obligatoire.*

Voilà, dans les grandes lignes, comment nous entendons défendre les salaires ouvriers, qui jusqu'à présent n'ont pas été suffisamment protégés, on peut l'affirmer quand on constate que dans certaines industries le taux de réduction, depuis 1932, a atteint 50 %.

Je passe rapidement sur tous ces points, que vous retrouverez dans mon rapport, et j'en arrive à mes conclusions.

Depuis le début de la législature, aucune grande réforme sociale n'a trouvé sa consécration dans l'action parlementaire. Il faut avoir le courage de l'avouer, et chacun de nous doit prendre en cette matière ses responsabilités.

Elles incombent peut-être à ceux qui, sous prétexte d'aller plus loin et plus vite, ont paralysé à

certains moments l'action des gouvernements républicains. Elles incombent aussi à la lenteur de certaines délibérations parlementaires, notamment celles de la Haute Assemblée. On est surpris de constater que des réformes votées par la Chambre, telles que celles concernant l'institution de congés payés, ou la revision de la loi de 1898 sur les accidents du travail, dorment dans les cartons du Sénat depuis quatre ou cinq ans.

Les républicains du Sénat, notamment ceux de nos amis qui viennent de voir renouveler ces jours derniers leur mandat, doivent être soucieux de l'avenir du pays. Je suis persuadé que, cet avenir étant lié à celui du régime, ils ne manqueront pas en des jours prochains de remédier d'urgence aux lenteurs du passé. (*Applaudissements.*)

Le Parti Radical-Socialiste, et c'est ma seconde conclusion, fidèle à sa doctrine, n'entend négliger aucun des problèmes sociaux. Il prend sérieusement parti, et souvent avec audace, sur ceux que d'aucuns règlent par des formules sommaires, et d'autres par des prétéritions volontaires et égoïstes.

Il le fait en tenant compte des réalités financières et en prévoyant pour chaque chapitre les possibilités d'un sain financement.

Son programme social s'efforce de répondre aux problèmes de l'heure. Ce n'est point un programme d'hier, ni un programme idéal pour après-demain. C'est un programme pour aujourd'hui, qui s'adapte aux circonstances actuelles, embrasse les difficultés présentes et formule des solutions immédiatement et directement applicables.

N'est-ce pas la meilleure manière de consolider le sentiment républicain des masses laborieuses et la foi qu'elles ont dans le régime démocratique? N'est-ce point sceller l'attachement du peuple à la République, et à notre Parti qui se confond avec elle dans ses destinées?

Aussi, pour terminer, je me contente de rappeler

cette formule qui devrait être, selon moi, le mot d'ordre de notre pays tout entier. C'est une parole que j'ai entendu prononcer, il n'y a pas très longtemps, par notre Président Herriot : le Parti Radical, en matière sociale, comme en toute autre, a surtout un programme socialiste, parce que pratiquement social, un programme qui a pour méthode la science, pour guide la raison, et pour but la justice. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Mon collègue et ami M. Maurice Rolland a comblé une lacune de notre ordre du jour, qui a trait aux questions sociales. Il l'a fait avec un talent auquel vous avez rendu hommage. Je l'en remercie et l'en félicite, et je donne la parole à M. Potut, député de la Nièvre.



LES QUESTIONS FINANCIERES

Rapport général de M. Potut

Député de la Nièvre

M. LE PRÉSIDENT. — Notre ordre du jour appelle maintenant l'examen des questions financières.

Je donne la parole au rapporteur général, mon jeune collègue et ami Georges Potut, député de la Nièvre, qui est un des techniciens avertis du Parlement en matière financière.

Vous allez apprécier son talent, sa clarté d'exposition, sa compétence. Mais je ne veux pas retarder le plaisir que vous aurez à l'entendre, et je le prie de développer devant le Congrès le rapport dont il a été chargé.

M. Georges POTUT, *rapporteur général*. — Mesdames, citoyens, Diminuer les impôts, amener une dé-

tente fiscale immédiate, est assurément le vœu de l'ensemble de l'économie française qui, écrasée sous le fardeau des contributions, accueillerait cette mesure comme un soulagement indispensable.

Je n'ai pas l'intention, dans le court exposé que je dois vous faire à cette heure, de reprendre point par point les différents chapitres du rapport exceptionnellement copieux que je vous ai soumis, et je me bornerai à vous donner quelques explications, qui me paraissent indispensables, sur des points essentiels, notamment sur le problème fiscal, dans la mesure où celui-ci rejoint la question de l'équilibre budgétaire et celle de la reprise de la vie économique jusqu'à se confondre avec elles.

Dans tous les partis, dans tous les groupements, dans toutes les associations économiques, la détente fiscale est demandée avec une angoissante insistance. Il n'est pas douteux, en effet, que le poids de la fiscalité est d'autant plus lourd pour l'ensemble des producteurs et des commerçants que celle-ci est assise sur une matière imposable rétrécie du fait même de la crise.

D'ailleurs, l'entassement des taxations, l'amoncellement des impôts, arrivent à décourager les initiatives nécessaires sans lesquelles il n'est plus dans un pays de véritable espérance de prospérité. C'est pourquoi nous avons le droit de dire ici, selon une formule qui a fait fortune, qu'au delà d'un certain chiffre et d'un certain taux « l'impôt se dévore lui-même ».

Nous sentons donc la nécessité de diminuer les impôts, non pas ceux qui frappent la richesse oisive ou qui atteignent les capitaux acquis, mais ceux qui pèsent sur le mouvement des affaires et sur les transactions.

Comment cette diminution d'impôts, si nécessaire à l'heure présente, pourra-t-elle être réalisée? Faut-il partager à ce sujet l'opinion d'un de nos plus distingués chroniqueurs financiers qui, hier soir, dans

l'Intransigeant, dans un esprit au surplus bienveillant, me reprochait de ne pas envisager, parallèlement à la détente fiscale, de nouvelles diminutions de dépenses?

Je prétends que ce n'est pas ainsi qu'en vérité le problème doit être posé. L'effort de compression de dépenses réalisé depuis trois ans et demi, et dont nous nous apprêtons à recueillir les bénéfices, a été tel qu'à moins de désorganiser les services publics je ne crois pas qu'il soit possible désormais d'aller beaucoup plus loin dans la voie des économies où, quant à nous, nous nous étions courageusement engagés.

Nous avons une conception différente de la méthode à suivre pour réaliser cette réforme.

Une détente fiscale entraînera, nous dit-on, une aggravation du déficit budgétaire. Soit! Je l'accepte, mais sous deux conditions : d'une part, que celui-ci soit limité, de l'autre que le Gouvernement en reste maître de manière à éviter qu'il prenne des proportions dangereuses.

C'est qu'en considérant notre déficit, on néglige en général de faire une distinction, à mon avis, essentielle. Il y a, dans le déficit du budget de ce pays, deux éléments nettement distincts, parce qu'ils tiennent à des causes essentiellement différentes. Le premier est dû aux augmentations inconsidérées de dépenses qui, de 1926 à 1932, ont accru de 50 % le total des dépenses budgétaires; c'est la partie du déficit qu'à bon droit j'appellerai « un déficit de gabegie » et que nous avons le devoir de réduire par tous les moyens en notre pouvoid, ce que, pour notre compte, nous avons fait. (*Applaudissements.*)

Mais il y a un autre élément du déficit qui est la conséquence naturelle et fatale de la crise économique, et qui est dû au rétrécissement de la matière imposable. Celui-là, hélas! il n'a pas dépendu de notre volonté qu'il ait été déjà supprimé, car il est bien certain qu'aussi longtemps que les transac-

tions ne seront pas ranimées il est appelé à subsister dans nos comptes publics. C'est ce déficit que j'ai le droit d'appeler maintenant « le déficit de crise ».

Aussi la solution à laquelle nous nous arrêtons, et qui a reçu l'approbation unanime de la Commission de réformes fiscales de notre Parti, tend-elle, au prix même d'une aggravation du déficit de crise qui ne sera qu'accidentelle et momentanée, à rendre à la vie économique l'élasticité et la souplesse qu'elle a perdues. C'est pourquoi nous avons l'ambition de transformer ce déficit de crise en un véritable déficit de reprise économique qui sera la conséquence d'allégements fiscaux permettant à notre économie paralysée de reprendre son essor et de rétablir sa prospérité déchue. (*Applaudissements.*)

Ainsi donc, messieurs, nous lions dans notre pensée deux problèmes qui, dans la réalité des faits, se rejoignent et s'entre-croisent dans une étroite connexité : je veux dire celui de la vie économique et celui des finances publiques.

Nous voulons redresser les finances publiques, nous voulons assurer un assainissement financier que nous continuons à considérer comme indispensable, parce qu'un Etat dont les finances ne sont pas saines et qui est amené à implorer à tout instant le concours des établissements privés de crédit n'est pas un Etat libre. Mais, en assurant son redressement financier, nous voulons assurer du même coup sa libération économique. (*Applaudissements.*)

Après avoir souligné d'un mot cette nécessité, républicaine pourrais-je dire, de l'assainissement financier, j'aurais peut-être le droit de rappeler ici, sans aucune intention de polémique, que nous nous sommes pendant trois ans et demi, nous Parti Radical, attelés à une tâche singulièrement ingrate, mais nécessaire. Nous serons unanimes à penser que si l'effort d'économie avait été conduit dès le début avec la promptitude et l'énergie auxquelles nous con-

viaient nos chefs, que nous avons quant à nous suivis sans défaillance, la situation financière serait sans doute déjà rétablie; il ne serait plus question dans tous nos débats de ce problème angoissant.

J'ajoute que les sacrifices demandés auraient été certainement infiniment moins lourds. On nous fait parfois grief d'avoir permis, en accordant notre concours au Gouvernement actuel, d'effectuer un prélèvement de 10 % sur toutes les parties prenantes du budget, sur les combattants mêmes. J'ai le droit de répondre que nous avons tous été étroitement groupés autour de gouvernements républicains qui ont été renversés par d'autres et qui, pourtant, demandaient des sacrifices moindres comportant des exonérations et des abattements à la base, et qui, à côté de ces sacrifices indispensables, proposaient des réalisations infiniment hardies telles que la semaine de quarante heures, ou le contrôle de la fabrication privée des armes de guerre. Ce n'est pas notre faute si ces gouvernements n'ont pu aller jusqu'au bout de la tâche qu'ils s'étaient assignée. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, abordant l'exposé de la doctrine financière que, je l'espère, vous approuverez, j'ai le devoir de répondre à quelques-unes des critiques qui nous ont été faites.

J'ai entendu soutenir, avec des arguments qui pouvaient frapper l'opinion, que le Parti Radical était en train d'opérer une volte-face, de renier la politique de rectitude et de discipline financière qu'il s'était jusqu'ici courageusement imposée.

Eh bien! m'appuyant sur les débats de nos précédents congrès, laissez-moi vous dire, citoyens, que chaque homme de bonne foi est obligé de reconnaître la continuité de vues et l'unité de pensée de la politique financière de notre Parti, et je tiens à déclarer ici que, s'il semblait que notre Parti s'était engagé dans une route nouvelle, ce ne serait pas assurément le même rapporteur qui serait à cette tribune pour défendre un rapport qui s'inspire

d'idées que vous avez maintes fois approuvées. (*Applaudissements.*)

On a voulu nous faire ce reproche : les radicaux, qui ont été les partisans fanatiques de l'équilibre du budget, y renoncent maintenant.

A ce reproche, je demande la permission de répondre en rappelant les termes d'une simple phrase du rapport que je développais devant vous au Congrès de Vichy. Je disais alors :

« Le devoir de la démocratie est donc de lutter contre l'inflation, sans qu'il nous soit d'ailleurs interdit de favoriser à un moment donné le développement de l'économie par une politique de crédit plus libérale et mieux adaptée aux nécessités. Si nous voulons instituer le jour venu une politique dynamique du crédit en faveur de l'économie nationale, c'est à condition d'avoir au préalable rétabli sur des bases solides et saines les finances publiques de ce pays. »

Qu'avions-nous donc l'ambition de faire, sinon de restaurer au plus vite l'équilibre du budget et l'aisance de la Trésorerie, non pas pour assurer simplement en lui-même un équilibre abstrait tout intéressant qu'il fût, mais bien pour pouvoir garantir la solidité du terrain sur lequel une politique audacieuse du crédit nous permettrait de vivifier l'économie nationale?

C'est pour pouvoir pratiquer cette politique que nous vous soumettrons, au nom de la Commission des réformes fiscales unanime, une motion qu'inspire un sens profondément averti de cette matière fiscale infiniment délicate et complexe, motion rédigée par mon ami M. Catalan, qui, traduisant le rapport que j'ai déposé en formules concrètes, propose les moyens par lesquels nous voulons faire de la détente fiscale et des allégements d'impôts une réalité pratique.

M. Catalan vous exposera lui-même le bien fondé

de cette motion. Laissez-moi seulement vous dire brièvement que nous envisageons simultanément la diminution des charges pesant sur les prix de revient, au premier rang desquelles il faut placer l'impôt sur les transports, la réduction des charges affectant le pouvoir d'achat — nous faisons allusion ici au chiffre d'affaires — et enfin l'allégement du fardeau pesant sur la circulation des capitaux, par lequel nous voulons instituer un régime moins draconien en faveur des valeurs mobilières, car l'accumulation de charges fiscales excessives sur le capital mobilier n'a pour résultat que de déterminer l'appauvrissement général du pays et de servir bénévolement le développement des grandes places financières qui nous font concurrence : Londres, Berlin, New-York et Bruxelles. (*Applaudissements.*)

Dans une deuxième partie de cette motion, nous proposons un réaménagement plus judicieux et plus exact de la fiscalité directe. Nous entendons que la fraude fiscale soit poursuivie avec une rigueur impitoyable. Nous désirons aussi que les méthodes d'imposition et de contrôle soient perfectionnées et assouplies, en introduisant une discrimination nécessaire entre les gros revenus, dont il faudra par des moyens d'investigation plus précis s'efforcer de déterminer le montant exact, et les petits et moyens revenus qui doivent bénéficier d'exonérations plus humaines.

Une voix. — Il faut instituer pour cela la carte d'identité fiscale.

M. Georges Potut, *rapporteur.* — La carte d'identité fiscale et toutes autres mesures qui méritent d'être mises au point et perfectionnées pour que l'application en soit simple et fructueuse.

J'arrive ici au point assurément le plus délicat de l'exposé que j'ai à faire devant vous; mais vous n'imaginez pas un instant que j'éluderai les ques-

tions épineuses. J'ai l'obligation de vous parler de ce qu'a été et de ce qu'est encore notre attitude à l'égard d'une question qui soulève infiniment de récriminations et de protestations, je veux parler de la question des décrets-lois.

Je dois reconnaître immédiatement que le procédé des décrets-lois, que la majorité des radicaux, il faut le dire, a rendu possible, est cependant, pour l'unanimité d'entre nous, quelque chose qui heurte des consciences républicaines.

Nous avons, quant à nous, à tous les instants de cette législature, voté non pas allégrement, mais avec le sentiment raisonné du devoir, les mesures de redressement financier les plus impopulaires. Ce n'est pas notre faute si, depuis 1934, cet effort de redressement n'a pu être poursuivi par des procédures parlementaires normales.

Mais, tout en constatant que les décrets-lois ont apporté une contribution au redressement financier de la nation, contribution qui, sans doute, sera incomplète, j'ai le droit de demander à ceux, s'il en est, qui sont partisans de leur suppression intégrale, quelles ressources immédiates de remplacement ils entendent substituer à cette mesure?

Il est cependant un point sur lequel nous serons intransigeants et irréductibles : c'est que les décrets-lois, dans la forme où ils sont établis, comportent des injustices, voire des iniquités, spécialement à l'égard des plus modestes et des plus humbles d'entre les travailleurs, et que nous exigeons, en ce qui nous concerne, que les décrets-lois soient soumis à un travail de rectification et de réaménagement, de façon, si l'on est obligé d'atteindre l'utile, qu'on ménage au moins l'indispensable, c'est-à-dire le minimum nécessaire à l'existence des moins fortunés. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi nous tenons essentiellement à ce que les plus modestes des fonctionnaires, qui ont été frappés d'un prélèvement de 3 %, soient exoné-

rés le plus rapidement possible d'un sacrifice dont on a dit qu'il était exceptionnel et temporaire, et que d'autre part soit confirmée à l'égard des combattants la pensée des républicains de ce pays, à savoir qu'ils ont sur nous une véritable créance morale, et que, s'ils ont en des moments difficiles accepté de consentir en principe à verser leur part de contribution, il est nécessaire que le caractère privilégié des engagements de la nation à leur égard soit maintenu. (*Applaudissements.*)

Nous voulons aussi que soient mises en œuvre certaines formules d'ordre pratique, telles par exemple que celle qu'hier encore notre collègue Ducos concrétisait dans une proposition de loi interprétant la pensée profonde du groupe parlementaire du Parti, proposition tendant à un réaménagement de la dette envers les combattants par l'institution très prochaine de la caisse des pensions que depuis longtemps nous demandons. (*Applaudissements.*)

Voilà quelques-uns des problèmes essentiels sur lesquels je voulais appeler votre attention.

Dans une dernière partie de ce rapport oral, qui sera — rassurez-vous — très courte, je voudrais vous indiquer comment cette politique de déflation fiscale, que nous concevons dans l'intérêt même des contribuables et des producteurs, doit servir en même temps à vivifier et à ranimer l'activité économique.

Si, dans un souci de logique et de méthode, nous avions souhaité, nous les radicaux, que l'assainissement financier fût intégralement effectué afin de nous permettre d'aborder avec une entière liberté de manœuvre une grande politique de renaissance économique, le retard apporté à ce redressement nous oblige à envisager aujourd'hui de faire chevaucher nécessairement deux opérations qui auraient dû en réalité se succéder.

Nous savons que la politique de soutien et d'encouragement à l'économie, j'y insiste, comporte des

risques. Nous savons que les pratiques de dilatation de crédit appliquées sans précaution ont toujours entraîné des avatars ou des crises monétaires, parce que le déficit persistant du budget et la nécessité de faire constamment appel à l'épargne créaient mécaniquement l'inflation et détruisaient non moins mécaniquement l'équilibre et la stabilité de la monnaie.

C'est là un danger que je veux indiquer en passant et qui nous obligera à pratiquer une politique de crédit plus libérale, avec infiniment plus de prudence que si nous avions complètement éliminé le risque monétaire.

Quoi qu'il en soit, je suis convaincu que cette politique est indispensable et qu'elle est devenue urgente, parce que nous sommes obligés à la fois de provoquer une sorte de stimulation de la production et d'élargissement de la consommation.

Notre politique économique, qui sera un puissant adjuvant aux finances publiques et au budget, devra agir simultanément dans les deux domaines.

D'une part, elle se propose d'encourager la consommation, en activant la circulation des capitaux là où elle est déficiente, en développant le pouvoir d'achat là où il manque, spécialement dans ces régions rurales si déshéritées à cet égard où nous espérons qu'une revalorisation méthodique des produits du sol, combinée avec l'exécution d'un grand programme de petits travaux départementaux et communaux, permettra de transformer en salaires des capitaux thésaurisés, accroissant ainsi le pouvoir de consommation de populations qui en sont à l'heure actuelle presque complètement dépourvues. (*Applaudissements.*)

D'autre part, parallèlement à cet encouragement à la consommation, notre politique économique a pour but de vivifier la production par les allégements d'impôts dont j'ai parlé tout à l'heure, par la baisse nécessaire du loyer de l'argent et du taux de l'intérêt, par une amélioration de nos méthodes de crédit

qui permette à la moyenne entreprise, au petit commerçant, au modeste artisan de trouver à des conditions abordables les ressources de crédit dont ils ont besoin.

A ce sujet je veux dire que, si je suis résolument hostile à une politique imprudente de nationalisation du crédit qui n'aurait d'autre conséquence que l'évasion des capitaux apeurés, pour le plus grand profit de nos concurrents et de nos rivaux étrangers, je considère avec vous qu'il n'est pas moins nécessaire que les sources mêmes du crédit soient soumises au contrôle éminent de la nation.

Ici se pose tout naturellement la question du régime de la Banque de France. Nous la posons avec la conviction que ce contrôle éminent de la nation ne saurait s'exercer utilement par une sorte de surveillance minutieuse de toutes les opérations de la Banque, qui n'aurait fatalement pour conséquence que d'entraîner la subordination complète de notre Institut d'émission au Gouvernement. Quelle tentation, je vous le demande, pour des ministres des Finances embarrassés, éprouvant des difficultés à faire face à une échéance, à équilibrer un budget! Avec la nationalisation complète de la Banque de France, plus d'équilibre et de stabilité monétaire possible! Mais, si le contrôle de la nation ne doit pas s'exercer dans les actes et en quelque sorte sur les choses, nous sommes tous en revanche convaincus qu'il doit s'exercer sur les personnes et que le Gouvernement doit être représenté au Conseil de régence de la Banque non seulement par le gouverneur qu'il nomme et révoque, non seulement par trois régents pris dans l'administration des finances, mais par un nombre supérieur de régents qui pourra être déterminé par une loi et inscrit dans une convention nouvelle.

En résumé, c'est sur les personnes beaucoup plus que sur les choses, c'est-à-dire sur les actes d'administration, que l'autorité supérieure de la nation de-

vra contrôler et surveiller les sources du crédit qui vivifie l'économie du pays.

Arrivé au terme d'un exposé plus long que je ne pensais, et je m'en excuse, je voudrais appeler l'attention du Congrès sur l'extrême délicatesse et la fragilité, si je puis dire, des problèmes sur lesquels nous nous penchons.

Si nous avons tous le même ardent désir d'opérer une sorte de rénovation dans nos finances et notre économie, ce n'est qu'à force de prudence et de circonspection qu'on arrivera à des résultats utiles.

De toutes parts, des esprits inquiets cherchent des solutions susceptibles de mettre fin à la crise, et l'on voit foisonner des systèmes et des plans dont chacun supposerait des études approfondies et de longues méditations.

Mais il faut toujours savoir éviter de séparer la théorie de la réalité concrète, et je ne puis m'empêcher d'être un peu inquiet lorsque je vois des plans magnifiques, tel que celui du « rassemblement populaire », basés sur des évaluations de rendement singulièrement hasardeuses.

Dans tous les systèmes que nous nous efforcerons d'élaborer, nous devrons prendre le plus grand soin d'éviter tout ce qui pourrait porter atteinte au crédit public et troubler les conditions psychologiques et morales dans lesquelles doit se mouvoir notre vie économique. (*Applaudissements.*)

Citoyens, j'en ai fini. Mais au moment de quitter la tribune, à cette heure où nous sentons tous que les événements de demain, dans l'ordre intérieur comme dans l'ordre extérieur, exigeront de nous beaucoup de courage pour traverser les épreuves qui nous attendent encore, j'ai le devoir de rappeler que les pays qui surmontent les périls pour reprendre allégrement le chemin de leur destinée sont ceux qui ont été à la fois les plus laborieux et les plus sages, ceux qui, par de longues traditions d'économie, ont constitué des réserves, ceux qui ont intro-

duit dans leurs mœurs, au cours de leur histoire, des méthodes de prudence et de travail.

Aujourd'hui plus que jamais, ce sont les pays qui « tiendront le coup » dans leurs finances publiques comme dans leur monnaie qui surmonteront l'effroyable crise que traverse le monde.

Aussi sommes-nous heureux de constater une fois de plus que la politique suivie en matière financière par le Parti Radical et la doctrine à laquelle il reste attaché sont marquées par cette continuité de vues que j'ai essayé de souligner tout à l'heure, par son attachement à de judicieuses méthodes de redressement financier, par son souci d'aménager les bases solides sur lesquelles pourra se déployer une politique de crédit capable de vivifier et de ranimer l'économie.

C'est grâce à cette politique et à cette doctrine, qui ne s'inspirent pas d'une orthodoxie abstraite ou de traditions aujourd'hui périmées, mais qui reposent sur une étude attentive des réalités et des difficultés qu'elles comportent; c'est grâce à son souci de déployer, avec autant de courage que de persévérance, cet effort continu dont la démocratie de ce pays a donné tant d'exemples, que le Parti Radical, qui reste à l'avant-garde de la démocratie, saura élaborer les formules pratiques et efficaces qui permettront à notre économie intérieure, allégée de l'excès de ses charges fiscales, de retrouver son activité, son optimisme, et sa confiance justifiée dans l'avenir. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos applaudissements, citoyens, ont rendu à notre ami Georges Potut l'hommage qui lui était dû pour le magnifique exposé qu'il vient de faire devant vous.

Nous aimons notre ami Potut à la Chambre, parce que c'est un des jeunes qui ont beaucoup de compétence et de talent, et qui se les font pardonner par une grande modestie et une courtoisie parfaite.

L'exposé qu'il vient de vous faire ne comporte aucune conclusion immédiate. Les conclusions du débat financier seront jointes, en effet, au débat de politique générale et seront soumises demain à votre approbation.

La parole est à M. Albert Kahn.

*
**

LA PROTECTION DE L'EPARGNE

Intervention de M. Albert Kahn

M. Albert KAHN. — Dans le remarquable rapport de notre ami M. Potut, je relève une omission.

On parle toujours de la protection de l'épargne, mais on ne prend jamais de décision. Sans entrer au fond de la question, je vous demande de joindre aux conclusions de la Commission de politique générale, le vœu suivant :

Le Congrès demande au groupe parlementaire de la Chambre des députés de bien vouloir insister auprès de la Commission de la législation civile pour que, par la procédure d'extrême urgence, soient discutées les modifications à la loi du 24 juillet 1867 et à celle du 7 mars 1925 sur les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilité limitée.

Je n'entre pas dans le détail, car vous devez comprendre l'importance de ce vœu.

M. LE PRÉSIDENT. — Conformément au règlement, ce vœu est renvoyé à la Commission des vœux.

Je vais maintenant donner la parole à mon jeune collègue et ami M. Catalan, qui doit défendre devant vous un ordre du jour adopté par le Bureau du Comité exécutif.

M. Catalan, que je n'ai pas besoin de vous présenter, est un des techniciens les plus avertis et un des esprits les plus pratiques du groupe parlementaire Radical-Socialiste qu'il représente à la Commission des finances. C'est également un collègue modeste, et je suis convaincu que, de même que vous l'avez fait pour M. Potut, vous lui réserverez le meilleur accueil.

Je lui donne la parole.



LA QUESTION DES IMPOTS

Intervention de M. Catalan

Député du Gers

M. Catalan (*Gers*). — L'intervention dont je suis chargé par la Commission financière du Parti se rapporte exclusivement à la question des impôts.

Elle a deux objets : en premier lieu, l'examen des modalités de réalisation de l'une des conclusions essentielles du brillant rapport financier de mon ami M. Potut : la détente fiscale; en second lieu, la mise au point d'un programme de revision du système actuel des impôts sur le revenu.

Ce sont ces deux questions qui font l'objet de l'ordre du jour que la Commission soumet à votre examen et qui vient de vous être distribué.

En ce qui concerne les réformes immédiates de détente fiscale, je me permets d'insister sur la nécessité de ne pas procéder à l'élaboration d'une liste de dispositions de détail dont l'opportunité peut être fonction des circonstances économiques, variables à l'infini à l'heure actuelle, mais de préciser les objectifs essentiels à atteindre.

C'est en adoptant une telle méthode qu'un grand Parti comme le nôtre montrera son amour de la logique, sa hauteur de vues et son sens profond de l'interêt du pays.

Atténuer les charges qui pèsent sur les prix de revient, favoriser, dans la mesure du possible, le pouvoir d'achat des masses, donner une plus grande activité au mouvement des capitaux, tels sont les buts que les Pouvoirs publics devront s'efforcer d'atteindre dans le choix des dispositions fiscales qu'il y aura lieu de prendre.

Mais il y a une contre-partie. Le Parti Radical-Socaliste a toujours placé au premier rang de ses préoccupations celle de l'équite et de la solidarité.

Or, la première mesure qui a été prise au lendemain de l'émeute du 6 février 1934 a été une réduction considérable de la participation des classes les plus fortunées aux charges de la collectivité. Le décret-loi du ministère Laval, instituant un prélèvement supplémentaire sur les revenus supérieurs à 80.000 francs, est loin de compenser cette faveur inopportune. Vous serez unanimes pour demander son abrogation et pour proclamer que, dans la crise de misères et de souffrances que traverse le pays, il est une classe de citoyens dont il ne saurait être question de diminuer les charges : ce sont ceux qui bénéficient, au plus haut degré, des bienfaits de la vie collective et de l'organisation sociale. (*Applaudissements.*)

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le deuxième point. Le Parti Radical-Socialiste pourra toujours s'honorer d'avoir été le principal artisan d'un progrès décisif en matière de justice fiscale, qui a consisté dans la substitution aux anciennes contributions directes du système d'impôts sur les revenus.

Mais cette réforme est déjà vieille. Malgré les imperfections de détail qu'elle présentait à l'origine, elle constituait un ensemble cohérent. Aujourd'hui,

elle est submergée par une multitude d'anomalies et de complications qui font le désespoir des contribuables et des agents de l'administration, mais, en même temps, le bonheur des hommes d'affaires et des maisons de contentieux. (*Applaudissements.*) Un fourmillement d'iniquités, de détails et de contradictions rend nécessaire l'inventaire, pour chacune des manifestations de la vie économique, des charges qu'elle supporte.

Il faut substituer, à la notion des recherches fractionnelles de l'équité, celle de la justice générale de répartition.

Il est temps de poser le problème des contribuables intégraux et celui de ces assujettis à l'impôt général sur le revenu qui bénéficient, pour la vérification de leurs dossiers, d'une rapidité qui est en raison directe de l'accumulation des travaux secondaires sur le bureau des contrôleurs.

Qui pourra décrire, d'autre part, les perturbations apportées à l'application de la législation par les différences de conception sur les mêmes objets, entre les diverses régies, par la dualité de jurisprudence, par l'indécision sur les principes, qui conduit aux évolutions de doctrine les plus capricieuses?

C'est, encore, la multiplicité déconcertante des rappels d'impositions, provenant de l'impossibilité, pour les agents, de vérifier chaque année la totalité des dossiers, rappels qui annihilent toute sécurité et qui jettent le trouble dans la fixation des prix de revient et même dans l'établissement des budgets privés.

Voilà, citoyens, des raisons impérieuses qui nécessitent la revision méthodique de la législation. Certes, il n'est pas de notre rôle d'établir ici des propositions de loi. Ce n'est pas à nous à fixer des dispositions de détail, car, il faut bien le dire, le défaut de cohésion de l'ensemble de notre système fiscal provient, pour la plus grande part, de cette multitude

d'amendements votés depuis vingt ans, au hasard des initiatives individuelles dont chacun, sans doute, portait en lui-même son apparente justification, mais qui, par leur dispersion et l'absence de parallélisme, ont fait d'une construction harmonieuse, dont on aurait pu, par des retouches savantes, améliorer indéfiniment le style, une bâtisse informe et un labyrinthe.

Notre rôle, ici, consiste, non pas à rédiger des textes, mais à dire notre pensée. Ce que nous devons établir, ce sont les doctrines de base, les principes directeurs qui correspondent à notre souci d'ordre et d'équité.

Ce que nous avons à demander, c'est qu'on donne les définitions juridiques des termes techniques, qu'on recherche l'exactitude du revenu lorsque existent les moyens d'y parvenir; qu'on précise les modalités d'utilisation des signes extérieurs lorsqu'il est nécessaire d'y recourir.

Ce que nous avons à demander, c'est la classification des revenus selon leur nature et le degré d'approximation des bases d'imposition; ce sont les dispositions légales ne donnant pas lieu, dans l'application des travaux, à des taux dont l'importance ne serait pas en rapport avec les résultats obtenus. Ce que nous avons à demander, c'est la lutte contre la fraude, par des moyens pratiques et efficaces, dont le choix est fonction de la contexture des divers impôts à l'égard desquels elle s'exerce.

Ce que nous avons enfin à demander, c'est qu'il soit tenu compte, pour les formalités et obligations à imposer aux contribuables, de leurs possibilités professionnelles en matière d'organisation comptable.

Tel est le résumé du programme dont vous avez pu prendre connaissance et qui vous est soumis. Cette œuvre, le Parti Radical-Socialiste est particulièrement qualifié pour en assurer la réalisation, parce que, selon la formule du président Herriot, le

Parti Radical est un Parti de rationalisme et de méthode cartésienne et parce qu'il s'agit d'un effort de clarté qui est la vertu dominante de l'esprit français. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport que vient de développer M. Catalan. Ces conclusions ont été examinées par le Bureau du Comité exécutif et vous ont été distribuées. Je n'en donne pas lecture, car elles sont très nombreuses. Elles ne doivent, d'ailleurs, comporter aucune difficulté étant donné qu'elles visent à une refonte de la législation fiscale en matière de contributions directes.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. le Président. — La parole est à Mme Brunschvicg.



LE BUDGET DE LA SANTE PUBLIQUE

Intervention de Mme Brunschvicg

Mme Brunschvicg. — Je désire attirer l'attention du Congrès sur la question du budget de la Santé publique. En qualité de vice-présidente de la Commission de politique sociale, je crois devoir appeler votre attention sur quelques chiffres de ce budget.

Le projet de budget de la Santé publique, pour l'année 1936, s'élève à 1.128.000.000, en augmentation de 86 millions sur l'exercice 1935.

Les augmentations visent les chapitres 46, 52, 53, 55, 61, 63, 64, qui, tous, sont chapitres d'Assistance.

Notons, entre autres, l'Assistance aux tuberculeux,

qui subit une augmentation de 5.000.000 de francs.

Il va de soi que nous pourrions nous réjouir de ces crédits supplémentaires si nous ne constations, dans le chapitre des diminutions, des faits qui ont motivé cette intervention.

Nous constatons, en effet, que les 24 millions d'économie projetée, portent, uniquement, sur la Prévoyance Sociale, tout particulièrement sur les questions touchant la lutte contre la tuberculose et la lutte contre les maladies vénériennes.

A quoi bon augmenter l'Assistance aux tuberculeux de 5 millions et demi, et diminuer le crédit des dispensaires de 3.245.000 francs (chapitre 73)?

Ne vaut-il pas mieux essayer de guérir des tuberculeux que de voter des crédits d'assistance? Plus on diminuera la Prévention, plus on sera obligé d'augmenter les crédits d'assistance, et, si l'on devait continuer dans cette voie il est évident que les crédits d'assistance seraient de plus en plus importants.

Il en est de même pour les maladies vénériennes où le budget subit une diminution de près de 2 millions (chapitre 74).

Ne vaut-il pas mieux avoir des dispensaires qui soignent les femmes enceintes et les nourrissons hérédo-syphilitiques, que d'avoir, ensuite, d'énormes frais d'assistance concernant les mères malades et leurs enfants?

De même, nous voyons au chapitre 83, la subvention en faveur de l'Education Physique, diminuée de 1.235.000 francs. Si l'on voulait bien regarder le budget français, par rapport aux budgets étrangers, on verrait, pourtant, que le budget préalable de 7 millions et demi est très inférieur aux efforts faits dans les autres pays.

Soulignons, encore, la lutte contre le cancer, dont le budget est diminué de 180.000 francs, alors que le budget de l'an dernier n'atteignait pas un million (chapitre 72).

En résumé, ce que nous souhaitons, c'est que la politique de la Santé Publique soit dirigée, non point vers l'Assistance, mais vers la prévention et que l'effort de ce Ministère soit moins un effort de secours qu'un effort contre les fléaux sociaux et en faveur de la Santé Publique.

Je regrette de vous entretenir de questions aussi importantes dans une fin de matinée, mais j'espère que les parlementaires voudront bien tenir compte de ces quelques remarques avant de voter le prochain budget. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je remercie Mme Brunschwicg des observations qu'elle vient de présenter. Nous en ferons part à nos collègues de la Commission des Finances et, comme nous avons la bonne fortune de compter parmi nous notre collègue M. Catalan, qui est membre de cette Commission, je lui demande de se faire l'écho des observations que vous venez d'entendre pour essayer de faire modifier, dans la mesure du possible, les crédits budgétaires en question.

Personne ne demande plus la parole?

La séance est levée à 12 h. 5.

QUATRIEME SEANCE

Vendredi 25 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 heures 35 minutes, sous la présidence de M. Caillaux, sénateur, assisté de MM. Guernut, Fribourg, de Tessan, Jouffrault, députés; René Besnard et Alexandre Israël, sénateurs, *comme vice-présidents* et de MM. Leduc, Raphaël, Maurice Poissant, Simonnet, général Brissaud-Desmaillet, Anquetin, Wagner, Gilbert Jules, colonel Roux, Fonteny, général Sauvage, Ducas et Curinier, *comme secrétaires*, ainsi que de M. Raoul Aubaud, secrétaire général du Parti.

*
**

RAPPORT GENERAL

PRESENTE PAR M. PAUL BASTID

Président de la Commission
des Affaires Etrangères de la Chambre.

M. le Président. — La parole est à M. Paul Bastid, pour présenter son rapport sur la politique extérieure.

M. Paul Bastid, *rapporteur général.* — Mesdames, citoyens, à l'heure émouvante où nous sommes, nul rôle n'est plus difficile que celui du rapporteur de politique étrangère et je suis autorisé, je crois, à solliciter toute la bienveillance du congrès.

Que ce débat se déroule dans le calme et dans l'ordre, il y va, de toute évidence, de l'intérêt du parti et peut-être même du pays tout entier.

Si nous donnons au dehors, comme j'en ai le

ferme espoir, l'impression d'une volonté unanime, claire, exprimée sans provocations inutiles, nous rendrons un service important à la cause de la paix qui est, n'est-il pas vrai, notre premier et, avec la liberté, notre seul idéal.

Dans la mesure modeste de mes moyens, je ferai tout pour éviter d'opposer les radicaux les uns aux autres, pour tenir compte de toutes les tendances qui se sont fait jour au sein du parti et pour en réaliser la synthèse.

Certaines fonctions que j'exerce ailleurs m'ont déjà un peu habitué à ce rôle d'appareil enregistreur, rôle peut-être incolore, mais à coup sûr malaisé.

Ce n'est pas, au surplus, croyez-le bien, que ma pensée soit aujourd'hui, à aucun degré, flottante et incertaine. Mais l'objectivité étant la règle de ma charge, je m'y tiendrai, parce, même au prix de quelque froideur, elle peut être utile dans ce débat.

Dans le rapport dont vous avez le texte imprimé sous les yeux, c'est avec la plus extrême rigueur que je m'y suis conformé. Certains passages correspondent moins à mon opinion personnelle qu'à ce que je supposais être le sentiment moyen du parti; et l'événement a montré que je ne m'étais pas trompé, puisque ce rapport a reçu hier l'approbation unanime de la commission de politique générale.

Une erreur typographique — je le signale d'emblée — s'est produite; et je serais presque tenté de dire qu'elle est heureuse. L'une de mes rubriques, à savoir « la Société des Nations », dont j'étudiais le fonctionnement en général avant de parler des ententes particulières entre Etats et du conflit italo-éthiopien, est devenue, entre les mains des protes, le titre de l'ensemble. Ainsi, se trouve soulignée, d'une manière que je n'avais pas prévue mais que j'accepte volontiers, l'inspiration générale de mon travail.

Nous sommes ici, en effet, avant tout, pour dire

notre foi tenace et agissante dans l'institution de Genève, c'est-à-dire dans le seul embryon d'organisation internationale qui existe (*Applaudissements*), dont nous n'ignorons ni les insuffisances, ni les faiblesses, mais que nous voulons à tout prix sauver de la tourmente actuelle et promouvoir à des destinées meilleures. (*Applaudissements.*)

Sur ce point, je pense, aucune hésitation ne saurait se glisser parmi nous. Faut-il rappeler la série ininterrompue des résolutions de nos congrès ? Faut-il évoquer la tradition créée et entretenue par nos chefs et que Léon Bourgeois et Edouard Herriot, entre autres, ont rendue si populaire parmi nous?

Défendre la Société des Nations, c'est devenu une maxime banale, énoncé d'une vérité première, disent dédaigneusement quelques sceptiques, sans profit réel pour la cause de la paix ni, bien entendu, pour l'intérêt de la France. Politique d'idéologie ou de verbalisme funeste, ajouteront d'autres. Et je voudrais pouvoir passer ici sous silence ceux qui, journellement, représentent le seul foyer international où s'élaborent quelques timides tentatives pour élever l'humanité au-dessus d'elle-même et pour faire reculer le spectre de la guerre, comme le mauvais lieu où se compromettent, où s'adultèrent, où s'anéantissent nos traditions et nos destinées nationales. (*Applaudissements.*)

« L'assemblée de Genève va se réunir, le Parlement aussi, un malheur n'arrive jamais seul », écrivait l'autre jour, dans une manchette flamboyante, un journal que vous avez pu lire, mais que je préfère ne pas nommer.

Eh bien, non! Contre ce défi porté à toute volonté de conciliation, à tout effort d'aménagement pacifique de l'Europe et du monde, contre cette négation sarcastique et hargneuse de tout progrès humain, le parti radical et radical-socialiste se dressera d'un seul élan. (*Applaudissements.*)

Dans ce combat, les plus modérés d'entre nous, ceux qui, par tempérament, répugnent à toutes les querelles artificielles ou superficielles, ne seront pas à l'arrière-garde. Si même, au milieu des périls qui menacent le pays, nous pouvions songer à nous-mêmes et si quelque réconfort pouvait nous venir, ce serait, devant le tragique des événements, de voir se retremper notre énergie et se ranimer notre foi.

Au cours des années qui viennent de s'écouler, le doute — pourquoi ne pas le dire — a envahi plus d'un d'entre nous. Débordés par des événements confus, contradictoires, incohérents, soit dans le domaine de la politique intérieure, soit dans le domaine de la politique étrangère, nos militants sentaient vaciller leur force combative, parce que, au plus fort du brouillard, ils n'apercevaient pas de lumière directrice. Beaucoup d'entre nous se sont certainement demandé sur quels thèmes, par exemple, allait se faire la prochaine consultation électorale.

Au dehors, on nous reprochait d'être un parti sans mystique, conservateur de situations acquises, mais incapable de flamme parce que privé d'idéal.

Eh bien! aujourd'hui, la politique extérieure nous redonne une âme, à supposer que nous l'ayons perdue. La politique extérieure fournira au rassemblement républicain que nous souhaitons tous sa base la plus large, sa base la plus sûre, sa base la plus saine. (*Applaudissements.*)

Au commencement de cet été, a eu lieu en Angleterre un vaste referendum sur la fidélité au pacte de Genève et sur la politique de paix par la sécurité collective. Onze millions de suffrages ont répondu.

« Manifestations platoniques de pacifistes illuminés sans portée pratique sur les destinées du monde », a-t-on dit. Mais les faits répondent. Ce plébiscite massif est à l'origine de l'attitude actuelle du gouvernement britannique. C'est en s'appuyant sur la quasi-unanimité de la nation que le cabinet

de Londres a tenu, en ce qui concerne la défense de la paix, ce langage viril, direct, péremptoire, que nous attendions de lui et qui a dû émouvoir, en particulier, le promoteur du protocole de 1924, notre président Edouard Herriot, qui en était l'auditeur silencieux. (*Applaudissements.*)

Est-ce que l'opinion publique française, régulièrement consultée, aurait eu une réaction différente? Est-ce que notre démocratie, qui est le partisan le plus ancien du système de la sécurité collective, se sentirait ébranlée par le doute à l'heure où d'autres se rallient à des méthodes que nous n'avons cessé de préconiser et avec lesquelles pendant quinze ans — passez-moi cette expression — nous avons « tympanisé » le monde?

Quels lendemains singuliers elle se préparerait, car nous ne pouvons poursuivre cette politique étrange qui consisterait à demander demain pour nous ce que nous aurions, aujourd'hui, refusé à d'autres. (*Applaudissements.*)

La solidarité comporte des devoirs si elle crée des droits. Nos principes et nos intérêts concordent ici pour nous dicter la seule attitude qui soit conforme avec les uns et avec les autres : une politique de fidélité loyale et sans réticence aux engagements que nous avons souscrits et dont, un jour, dans d'autres conflits, nous pourrions réclamer le bénéfice. (*Applaudissements.*)

Solidarité en toutes circonstances de temps et de lieu, a dit justement la France à Genève. Résistance ferme et collective à tout acte d'agression non provoquée, avait déclaré la Grande-Bretagne. Paix indivisible, a répondu la Russie.

Le droit et la force sont, en réalité, du même côté. Je pourrais comprendre, à la rigueur, qu'un peuple menacé dans son existence sacrifiât ses principes à ses intérêts; la détresse excuse bien des choses. Mais je ne puis concevoir que, dans une minute d'égarement, il soit tenté de faire table rase

des uns et des autres à la fois. (*Applaudissements.*)

Il est évident que toutes les circonstances qui peuvent se produire dans le domaine international, que tous les conflits qui peuvent surgir en Europe et ailleurs n'intéressent pas au même degré tous les Etats. Il est certain que, dans le conflit présent, nos destinées propres sont moins directement en cause que celles de l'Empire britannique. Mais il faut faire justice tout de suite de certaines accusations insensées qui ont été proférées contre la politique de l'Angleterre (*Applaudissements.*) qu'on a représentée comme n'intervenant dans cette affaire que pour la défense d'intérêts égoïstes.

Ces imputations injurieuses ont été répandues à profusion par une presse désaxée dont je ne veux pas chercher ici quels sont les mobiles. (*Applaudissements.*) L'honneur britannique est, du reste, fort au-dessus de certaines calomnies plus ou moins désintéressées formulées par quelques folliculaires tapageurs. (*Applaudissements.*)

Mais je saisis cette occasion pour proclamer que l'amitié britannique nous est, à un triple titre au moins, infiniment précieuse. (*Applaudissements.*) Non seulement, elle évoque à notre esprit le souvenir de luttes longues et douloureuses menées en commun pour la défense du droit; non seulement, elle symbolise à nos yeux les titres de noblesse les plus anciens que la liberté et la dignité humaines possèdent dans le monde (*Applaudissements.*), mais l'Angleterre n'est-elle pas aussi avec nous la plus vieille, la plus sûre et la plus puissante ennemie de la guerre? (*Applaudissements.*)

En vertu de quelle aberration a-t-on pu, dans le présent débat, représenter la Grande-Bretagne comme une force d'imprudence et comme une puissance d'aventure prête à déchaîner sur le monde des catastrophes? Est-ce que ce grand Etat, dont le patrimoine moral est si riche, attaché à une forme de civilisation politique que nous considérons, nous,

radicaux, comme la plus haute qui soit, n'offre pas l'indiscutable privilège d'être dans l'humanité, par tempérament autant que par tradition l'un des principaux éléments pondérateurs? Sa maturité, sa sérénité, son flegme historique ne répugnent-ils pas à ces incartades dont, seuls, peuvent se rendre capables des Etats jeunes et turbulents?

J'ai l'air, ici, de plaider la cause de l'Angleterre. Certains Français insinueront, peut-être, que ce n'est pas mon rôle. Mais il y a, devant l'opinion de ce pays, des mises au point qui s'imposent après des campagnes de presse méprisables qui n'ont fait de tort, du reste, qu'à nous-mêmes. (*Vifs applaudissements.*)

(*A ce moment, M. le président Herriot entrant en séance est salué par les vifs applaudissements de l'assemblée.*)

Le président Herriot arrive fort opportunément dans ce débat puisque les campagnes de presse auxquelles je viens de faire allusion ont été dirigées par la même occasion contre lui-même en même temps que contre la grande puissance voisine et amie. (*Applaudissements.*)

Ces campagnes n'ont porté de préjudice qu'à la France. La démocratie de notre pays flétrit ces insultes et elle doit le dire.

Citoyens, pour soulever contre la Grande-Bretagne et contre Genève le peuple de ce pays, on lui a dit que la Grande-Bretagne et Genève voulaient nous entraîner dans une aventure guerrière, car nous avons retrouvé en 1935, sur des lèvres françaises, l'affirmation des timorés de 1924, qui n'étaient pas alors dans notre pays et contre lesquels nous nous insurgions au nom de notre défense nationale. Cette formule, c'est : Sanctions = Guerre.

Or, en 1935, il n'est même pas question de sanctions militaires. M. Laval et sir Samuel Hoare l'ont répété avec la même précision et avec la même énergie. Il n'est pas question de sanctions militaires; et,

sans doute, faut-il s'en féliciter, car ces sanctions, qui n'ont pas été organisées d'avance, qui n'ont pas été précédées par des désarmements nationaux massifs, qui seraient créées à l'occasion du présent conflit, dans des conditions spécialement hâtives et spécialement défavorables, pourraient amener des complications internationales dangereuses.

Tout de même, il m'est permis, chemin faisant, de relever que l'idée de sanctions militaires qui paraît aujourd'hui sacrilège à la presse de droite, n'a pas toujours eu le don d'exciter de sa part une semblable fureur.

Le 5 février 1932, avec l'approbation unanime de cette même presse, le gouvernement français et, si mes souvenirs sont exacts, c'était un gouvernement Tardieu-Laval, le gouvernement français déposait un projet devant la conférence pour la réduction et la limitation des armements. Ce projet prévoyait la création d'une force internationale. On organisait une force de police internationale pour prévenir la guerre, un premier échelon de forces de coercition pour la réprimer et pour porter un secours immédiat à tout Etat victime d'une agression. La force de police devait être constamment disponible, avec droit de libre passage pour occuper, en période de crise, les régions où aurait surgi une menace de conflit et pour y appuyer l'action des commissaires de la Société des Nations, ainsi que pour contribuer à l'application de toutes mesures conservatoires, etc. Cette force de police devait être formée de contingents à fournir par chacune des parties contractantes dans une proportion à déterminer. La France se déclarait prête à y contribuer par une brigade mixte, une division navale légère et un groupe mixte d'aviation d'observation et de chasse.

Vous voyez donc qu'il ne convient pas de déblatérer *a priori* contre toute idée de contrainte internationale et d'accuser ceux qui veulent faire fonc-

tionner modestement les rouages de Genève de précipiter leur pays et le monde dans la voie des cataclysmes.

J'approuve, du reste, de quelque côté qu'il vienne, le projet d'organiser, préalablement à tout conflit, une force armée internationale. Ce n'est, après tout, que le vieux système de Léon Bourgeois dont l'adoption, en 1919, aurait épargné au monde bien des inquiétudes. (*Applaud.*)

Si cette armature existait, pourrait-on avoir deux poids et deux mesures? Pourrait-on s'abstenir d'en user dans une espèce determinée, en raison de sympathies, même profondes, même légitimes, que l'on éprouverait pour tel ou tel Etat agresseur? Je pose la question.

C'est le même problème, en tout cas, qui est soulevé par l'application des sanctions économiques et financières qui, elles, ont été étudiées depuis longtemps, si elles n'ont pas encore été effectivement mises en œuvre jusqu'ici. Car, dans le cas qui nous occupe, il y a tout de même eu une agression. C'est la première fois que je prononce le mot et vous m'êtes témoins que je ne le prononce pas sur un ton agressif. Je suis, professionnellement, un homme circonspect, mais 50 Etats ont déjà dit ces choses à Genève et je crois que, sans le moindre scandle, un congrès républicain français peut les répéter après eux. (*Applaudissements.*)

Or, si nous distinguons entre les agressions, nous tombons dans l'arbitraire, nous laissons s'effriter cette notion de la légalité internationale dont les linéaments nous ont coûté tant de peine à établir, nous nous inclinons devant la force et nous nous inclinons devant elle avant d'en être les victimes. (*Applaudissements.*)

Si nous voulions refuser, dans l'espèce présente, si délicate qu'elle soit pour nous, en raison d'accords sur lesquels je reviendrai tout à l'heure et dont je ne sous-estime ni la valeur ni la portée,

l'application du pacte, alors il faudrait aller plus loin : il faudrait lever le masque, il faudrait dire clairement que la Société des Nations n'est, à nos yeux, qu'une coalition contre une puissance déterminée, contre le Reich; il faudrait dire que nous ne voulons la faire jouer qu'en face d'une agression germanique, et encore d'une agression dirigée contre nous. (*Applaudissements.*)

Cela, c'est du nationalisme, c'est du nationalisme défensif peut-être, c'est une forme de nationalisme infiniment moins dangereuse, je suis le premier à le proclamer, que le nationalisme d'expansion et de conquête, mais c'est du nationalisme tout de même. (*Applaudissements.*)

Or, sur ce terrain indéfendable, quels sont, je vous le demande, les Etats qui nous suivraient? Il y aurait, en tout cas, sur ce point, entre la Grande-Bretagne et nous, un divorce profond et irrémédiable.

Relisez le discours que prononçait, l'autre jour, aux Communes, sir Samuel Hoare. Il affirmait que la Société des Nations est le pont jeté entre la Grande-Bretagne et l'Europe, c'est-à-dire que l'existence de la Société des Nations, et j'ajouterai de la Société des Nations comme institution efficace, est la condition d'une participation britannique aux affaires continentales. Et, avant d'en arriver à cette affirmation, sir Samuel Hoare avait défini l'institution de Genève en ces termes : instrument d'une justice impartiale et non pas organisation travaillant contre tel ou tel pays ou tel groupe de pays. (*Applaudissements.*)

Ces conceptions sont les vôtres. Il est fâcheux qu'elles n'aient point encore pénétré tous les esprits.

Je reviens au présent conflit, dont je ne me suis détourné qu'en apparence. Il y a une circonstance favorable à l'application des sanctions économiques et financières, une circonstance qui devrait enlever, me semble-t-il, toute hésitation aux plus timides.

M. Mussolini lui-même, dans un discours retentissant que vous n'avez pas oublié, en a admis l'idée. Il a dit qu'à ces sanctions l'Italie résisterait par sa discipline et par son esprit de sacrifice. C'est donc qu'il avait prévu l'impossibilité pour Genève de ne pas mettre son mécanisme en branle.

Comment se fait-il que, dans une partie de la presse française, on ait été moins genevois que le duce lui-même? Comment se fait-il qu'on ait parlé d'un refus de toute collaboration, sous quelque forme que ce fût, à la Société des Nations? (*Applaudissements.*)

On nous dit : mais les sanctions sont inopérantes. Si elles sont inopérantes, pourquoi vous en occupez-vous puisqu'elles ne doivent pas même causer, de l'aveu du Duce, une cause d'irritation diplomatique supplémentaire?

En réalité, leur inefficacité ne me paraît nullement démontrée. Certes, il y aura des fuites. La Société des Nations n'est pas universelle et il a, dans son sein, quelques Etats dissidents; la pression ne jouera pas à plein. Est-ce une raison pour y renoncer? Est-ce une raison pour ne pas saisir cette occasion unique de perfectionner à l'expérience un système qui, je le proclame après d'autres, n'est pas fait pour blesser un Etat, qui n'est pas une arme de haine, mais qui est un instrument destiné à rendre impossible la continuation même de la guerre? (*Applaudissements.*) S'il existe à cet effet d'autres moyens, qu'on les emploie parallèlement, nous y souscrivons de grand cœur.

On parle beaucoup d'une conciliation diplomatique et certains opposent un procédé à l'autre. Il n'y a pas opposition et je m'élève avec énergie contre l'antithèse qu'on cherche ainsi à établir; il y a combinaison ou superposition de moyens, si l'on veut, en vue d'un but qui est clairement défini et qui s'impose à tous. Ce but, c'est l'arrêt, aussi rapide que possible, de ces hostilités que, dix-sept ans à

peine après la guerre mondiale, nous considérons comme un défi à la civilisation et comme une honte pour l'humanité. (*Vifs applaudissements.*)

Mon exposé serait incomplet s'il s'arrêtait ici. Il ne suffit pas de se lamenter sur les catastrophes; il faut aussi travailler à en éviter le retour. Nous condamnons l'agression et nous la jugeons en tout état de cause sans excuse. Mais nous nous expliquons certains besoins qu'éprouvent des peuples enserrés dans leurs frontières et qui demandent à s'épandre au dehors.

Si, dans l'organisation internationale, un certain nombre de soupapes n'étaient pas prévues, n'étaient pas aménagées, il serait à craindre que des explosions comme celle-ci ne vinssent à se reproduire au détriment d'Etats innocents. L'Italie est surpeuplée, elle affirme qu'elle manque d'espace. Il se peut qu'elle ait contribué elle-même à ses propres embarras en pratiquant une politique de natalité excessive et déréglée. (*Applaudissements.*) Mais le fait est là. Le problème qui se pose pour elle peut se poser d'ailleurs pour d'autres Etats. C'est toute la vaste question des territoires coloniaux et de la distribution des matières premières.

Sur ce dernieer point, sir Samuel Hoare a fait, à Genève, un certain nombre de suggestions qui méritent, je crois, d'être retenues et étudiées et où l'Italie aurait pu voir, d'ailleurs, des raisons de ne pas déclencher un conflit armé, si elle n'avait pas, malheureusement, recherché certaines satisfactions de prestige. (*Applaudissements.*)

Ces ajustements sont, du reste, infiniment délicats, car il faut voir où ils nous conduisent. Je ne sais pas très bien si ceux qui les demandent aujourd'hui en faveur de l'Italie seraient disposés à en envisager le bénéfice au profit d'autres Etats, au profit d'une puissance quelconque.

Nous avons en France, ailleurs aussi bien entendu, la regrettable habitude d'examiner quelque-

fois les problèmes de politique extérieure, non pas en eux-mêmes, mais à travers le prisme déformant de nos sympathies ou de nos antipathies. (*Applaudissements.*)

Quoi qu'il en soit, la recherche de solutions efficaces s'impose à toutes les nations; elle s'impose au moins à celles qui regardent vers l'avenir et qui ne se laissent pas dominer par un conservatisme étroit.

Il s'agit, en un mot, de savoir si nous prétendons figer le monde pour l'éternité dans la situation de 1919.

La Société des Nations se doit de préparer les ajustements rendus indispensables. Oui! mais qu'il soit entendu aussi que l'agression ne sera pas tolérée et que l'agresseur ne recevra aucune récompense pour son infraction à la loi. (*Applaudissements.*)

Citoyens, je me trouve n'avoir parlé jusqu'ici que du conflit italo-éthiopien et du rôle que la Société des Nations est appelée à jouer. C'est qu'aussi bien le péril actuel absorbe toutes vos pensées, qu'il renferme en raccourci tous les autres. Ne disons pas, en effet, qu'il ne s'agit que d'une querelle lointaine, où les intérêts de l'Europe ne sont pas en cause.

J'ai écrit dans mon rapport que ce conflit était comme une épreuve de force entre l'ordre et l'aventure.

Il y a peut-être de par le monde des gens qui espèrent qu'à la faveur de l'orage présent va sombrer tout ce que l'humanité pantelante avait essayé de construire au lendemain de la guerre et pour en éviter la résurrection. Si l'organisation internationale faiblit, après s'être moqué d'elle aujourd'hui on la piétinera demain, et on célébrera sur ses ruines le retour à la barbarie ancestrale, le déchaînement de toutes les passions et de tous les appétits, qui se disent volontiers sacrés lorsqu'ils sont collectifs. (*Applaudissements.*)

« Nous assistons à une des plus grandes expé-

riences qu'ait tentées le monde depuis plusieurs générations », disait l'autre jour le secrétaire d'Etat britannique au Foreign Office. « Pour la première fois, le mécanisme de la sécurité collective est pratiquement essayé. S'il fonctionne, un progrès immense aura été accompli. S'il fait faillite, une terrible déception s'abattra sur tous ceux qui veulent éliminer la guerre comme instrument de politique nationale; une responsabilité également lourde retombera sur ceux dont l'action sera restée vacillante. »

Nous répondrons à sir Samuel Hoare que la volonté des républicains de ce pays ne vacille pas. (*Applaudissements.*)

Citoyens, c'est une partie sévère qui se joue. Mais cette partie serait-elle perdue d'avance?

Il ne faudrait tout de même pas se représenter la Société des Nations comme un assemblage de nations infirmes, incapables de dire leur volonté pacifique et d'en imposer le respect.

A l'heure où le langage de la force n'est pas encore aboli, nous avons le droit de souligner que la puissance est toujours du côté de l'ordre.

Derrière la Société des Nations, il y a, en effet, à côté de la France, les ressources mondiales de l'Empire britannique, il y a l'inépuisable réservoir d'hommes et de matériel que représente l'Union soviétique, sans parler de la coalition naturelle, matérielle ou morale, de petits Etats dont certains sont nos anciens et nos fidèles alliés. (*Applaudissements.*)

La politique de la France doit précisément consister à élargir sans cesse le cercle de ses amitiés. Il faut poursuivre ce but en faisant abstraction de toute prévention, de tout préjugé contre un Etat quelconque. A cet égard, ni distinction entre les démocraties et les dictatures, ni distinction même entre les anciens alliés et les anciens ennemis. La paix n'a pas de couleur. Elle vaut bien, en tout cas,

qu'on discipline ses sentiments et qu'on impose silence à ses nerfs. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi la République a eu raison de rechercher l'amitié soviétique. (*Vifs applaudissements.*) C'est pourquoi elle a eu raison de rechercher l'amitié italienne. C'est pourquoi elle aurait tort d'exclure de ses prévisions une réconciliation définitive avec l'Allemagne, même si le réarmement intensif de cette puissance nous inspire les plus légitimes et les plus persistantes inquiétudes. (*Applaudissements.*)

Personnellement, je ne crois même pas que nous puissions dans la pratique nous borner à terminer l'organisation pacifique de l'Europe par l'Allemagne, en présentant à cette puissance un plan tout préparé, dans lequel elle n'aurait plus qu'à accepter la place qui lui aurait été d'avance réservée. Il faut tenir compte de l'amour-propre des Etats.

C'est du reste ainsi que la Grande-Bretagne entend les choses, puisque les conversations entre Londres et Berlin continuent sans arrêt, et je ne vois pas très bien quel intérêt représenterait pour nous, en présence de ces faits, une attitude de systématique abstention.

Nous ne faisons pas une politique de coalition, nous ne faisons pas une politique d'encerclement.

Nous voulons construire une Europe pacifiée par la collaboration égale de tous, dans une atmosphère d'objectivité intellectuelle et de détente morale.

Certes, nous ne sommes en aucune manière des rêveurs, et nous entendons défendre un territoire odnt nous sommes comptables aux générations à venir. Le parti radical n'a sur ce chapitre de leçons à recevoir de personne. (*Applaudissements.*)

Mais, ces précautions prises et maintenues, nous n'avons de haine contre quiconque. Nous ne voulons mettre personne hors la loi, ni même en quarantaine.

Est-ce que certains des rapprochements dont je

vous parlais tout à l'heure n'ont pas soulevé des difficultés qu'on aurait pu croire insurmontables Demandez au président Herriot à quel raz de marée il a dû faire face lorsqu'il a eu l'idée, en apparence singulière, de jeter un pont entre la France républicaine et la Russie soviétique! (*Vifs applaudissements. Cris de : « Vive Herriot! »*)

Ce pont existe néanmoins aujourd'hui. Nous allons même l'inaugurer prochainement en ratifiant les accords de Moscou. Le rapporteur de la commission des affaires étrangères sera désigné dès mercredi.

Les mêmes obstacles se sont rencontrés, n'en doutez pas, lorsqu'il s'est agi de l'Italie fasciste avec laquelle, en Europe, sinon, hélas! en Afrique, nous avons travaillé pour la paix; et à ce propos je veux évoquer — les vivants qui sont ici me le permettront — la mémoire d'un homme qui n'appartenait pas à notre parti, mais qui, patricien de l'intelligence, était voisin de toutes choses, et dont nous déplorons la perte prématurée : Henri de Jouvenel. (*Applaudissements.*)

Non, la solidarité latine ne sera pas plus reniée aujourd'hui que la solidarité franco-slave; je crois devoir le dire, je tiens même à le souligner, parce que je ne poursuis dans cette salle aucune besogne ténébreuse de discorde intérieure, ni de division internationale. (*Applaudissements.*)

Ici, une seule passion doit nous animer : la paix.

Pour demander la paix aux autres, il ne suffit pas d'être armé. Les armes peuvent être nécessaires en vue de résister à une agression; l'expérience montre qu'elles ne la préviennent pas toujours. Une autre condition essentielle, c'est de s'imposer d'abord la paix à soi-même, c'est de maîtriser ses réflexes, c'est de chercher à comprendre le point de vue d'autrui. Nous ne sommes pas seuls dans l'humanité; nos conceptions ne sont pas maîtresses du monde; nous ne pouvons pas plus les imposer

aux autres que nous ne tolérerions l'ingérence de l'étranger dans nos propres affaires.

Mais, au-dessus de tous ces disparates, nous voulons croire quand même et toujours qu'il y a chez tous les peuples un élément humain par lequel, en dépit de leurs incohérences, en dépit de leurs querelles souvent misérables, ils se peuvent atteindre, appréhender et émouvoir : c'est cet élément que, de toute notre volonté que rien ne décourage, nous travaillons, nous radicaux, à extraire et à affranchir de la gangue obscure qui l'enveloppe. (*Vifs applaudissements.*)

Et maintenant, citoyens, j'ai le devoir de vous lire le projet de résolution qui a été adopté hier à l'unanimité par la commission de politique générale. Il est ainsi libellé :

« Le parti républicain radical et radical-socialiste,

« Emu par les redoutables progrès des doctrines de violence qui, prenant naissance en tous pays sur le terrain de la politique intérieure, ne tardent pas à produire dans le domaine international leurs plus graves effets;

« Constatant qu'une angoissante menace pèse à l'heure actuelle sur la civilisation et qu'un drame poignant met aux prises deux conceptions des relations entre Etats,

« l'une fondée sur le respect mutuel et sur l'ordre, sans exclure d'ailleurs aucun ajustement pacifique reconnu nécessaire du droit écrit aux faits, admettant même expressément une adaptation normale et régulière du monde aux conditions variables de l'économie et de la démographie,

« l'autre inspirée par la seule volonté de puissance qui ne reconnaît dans les textes ni dans les usages existants aucun obstacle,

« Retrouvant dans ce duel tragique l'opposition entre le régime plus rationnel et plus humain que la Société des Nations s'est ingéniée à introduire

dans le monde et les procédés les plus odieux de la vieille diplomatie d'avant-guerre,

« Fidèle aux relations cordiales que, sans distinction entre les régimes politiques, la République française s'est efforcée de nouer et d'entretenir avec le plus grand nombre possible de pays et résolu à ne prononcer aucune parole inamicale contre quelque peuple que ce soit,

« Mais estimant qu'il serait contraire à l'intérêt national aussi bien qu'à sa propre doctrine d'hésiter sur les difficultés en cours,

« Protestant contre toute tentative d'ingérence étrangère dans les affaires de la France et résolu à prendre ses décisions en pleine indépendance,

« Affirme avec plus d'énergie que jamais son attachement à la politique de collaboration internationale et de sécurité collective dont Genève est le centre, qui, sans éliminer aucune des puissances, a toujours cherché à réaliser entre elles l'égalité et dont les forces conjuguées de la Grande-Bretagne, de l'U.R.S.S. et de la France représentent en fait, à l'heure actuelle, la principale armature,

« Voit dans la continuation de cette politique, en dépit de tous les obstacles, la seule garantie d'indépendance pour les petits Etats et de tranquillité pour tous. » (*Vifs applaudissements répétés.*)



LA SAUVEGARDE DE LA PAIX

Intervention de M. Jean Goldsky

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jean Goldsky.

M. Jean GOLDSKY (*Seine*). — Mesdames, citoyens, je m'excuse, après le si émouvant discours que vous

venez d'entendre, de prendre la parole dans un tel débat. Rassurez-vous, je serai très simple et très bref. Mais il est essentiel, à certaines heures, que chacun de ceux qui mènent dans ce pays une lutte qu'ils croient d'accord avec leur conscience prennent leurs responsabilités. Si je m'étais trouvé à prendre la parole quelques heures plus tôt, il est probable que j'aurais provoqué, dans certaines fractions de cette Assemblée, des clameurs de protestation. Heureusement pour moi et pour vous, heureusement en tout cas pour notre pays et pour l'Europe, les informations que nous avons aujourd'hui et les réalités que nous pouvons soupçonner à travers certaines affirmations ou certains démentis nous permettent de croire ou tout au moins d'espérer que l'union des hommes qui, en France, ont lutté pour la paix a, une fois de plus, sauvé la paix. (*Applaudissements.*)

Et cela, surtout après les explications lumineuses de M. Bastid, va simplifier ma tâche.

Il ne faut pas qu'à l'issue de ce débat on puisse interpréter nos décisions d'une façon qui serait contraire à la fois aux intérêts de la France et à ceux de la paix, qui sont solidaires. Il ne faut qu'à aucun instant on puisse croire que le Parti radical a subi des influences extérieures, alors qu'au contraire il est tout entier dressé, quelles que soient nos impressions personnelles sur le détail des événements, dans une même direction, qui est de vouloir assurer, avec la sécurité française, la paix de l'Europe.

Nous savons fort bien, je le rappelle au risque de provoquer quelque surprise, que le président Caillaux avait prévu certaines des graves erreurs des traités qui engendrent constamment en Europe des germes de guerre, contre lesquels nous avons tant de mal à nous défendre. (*Applaudissements.*)

Nous savons très bien que la paix de 1919 ne peut être définitive qu'à la condition qu'on sache jour après jour qu'elle devient (car elle est une créa-

(on continue) une paix de justice. Or, pour qu'elle devienne une paix de justice, il faut que nous sentions que les intérêts de notre pays sont solidaires des intérêts de la paix.

Eh bien! nous qui sommes, à Genève et ailleurs, des observateurs et des témoins, nous avons toujours cette inquiétude de voir que nos querelles intérieures, comme l'a souligné M. Bastid, rejaillissent sur notre politique extérieure. Alors qu'il serait possible que la France reste le coryphée des Nations, notre absence d'union, nos discordes, notre manie d'opposer un chef à un chef (*vifs applaudissements*), font qu'à l'étranger on croit à des manifestations d'influences obscures, regrettables et redoutables, et qu'on ne peut pas, aux heures décisives, parler au nom de la France avec assez d'autorité.

Or, actuellement, après les discours de M. Churchill et de M. Baldwin, après des déclarations qui viennent aussi bien de Rome que de Londres, nous avons l'espoir, nous avons même la certitude que nous voyons la fin du conflit, que le cauchemar dont nous sortons sera bientôt terminé. Encore faut-il comprendre que la solution du conflit n'aura de sens profond qu'à la condition essentielle d'y voir non pas le triomphe d'un Parti sur un autre Parti, mais le triomphe de l'opinion française tout entière pacifiste, qui a réagi différemment, avec des opinions divergentes, voire opposées, mais dont les réactions mêmes ont fait comprendre, à Rome, que la France était unanime à vouloir les sanctions, et, à Londres, que, tout en voulant des sanctions en droit international, la France voulait aussi être assurée d'une sécurité totale, d'autant plus qu'à d'autres époques on avait refusé de se rappeler qu'il y avait un Pacte. (*Applaudissements.*)

Nous ne voulons pas servir d'autres intérêts que les intérêts français, étant bien entendu qu'ils sont, je le répète, solidaires de la paix.

Citoyens, j'en ai terminé. Demain, sur le plan de

la politique intérieure, nous aurons peut-être beaucoup à dire. Mais nous parlons aujourd'hui de politique extérieure. Si vous voulez sauver la paix, sur laquelle pèsent de si graves menaces, il faut un effort total de cohésion. Le Parti radical, expression de la démocratie, doit donner l'exemple de cette union et de cette cohésion.

Tout ce que vous ferez dans le sens de l'union, vous le ferez pour la paix. Tout ce que vous ferez contre l'union, vous conduira à la guerre. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jacques Kayser.

⁂

INTERVENTION DE M. JACQUES KAYSER

Vice-Président
du Bureau du Comité Exécutif du Parti

M. Jacques KAYSER. — Citoyens, la gravité des circonstances nous oblige à nous évader de toute considération doctrinale ou théorique et à rechercher, en face du déroulement des faits, quel est l'intérêt de la France.

Les déchaînements de passions partisanes ont laissé croire à l'opinion que nous étions en face d'un dilemme, que nous avions à choisir entre Londres et Rome, entre la liberté utile pour notre frontière des Alpes et le concours nécessaire des inépuisables réserves britanniques.

Je comprends qu'au moment où l'on pose également à la France un autre dilemme : « fonctionnement ou carence de la Société des Nations », l'opinion marque un instant de surprise, parce qu'elle a été trop longtemps habituée à la faiblesse de la Société des Nations, parce qu'elle a souffert trop long-

temps de son inaction et de ses silences, parce qu'elle a été amenée à la considérer plus comme une construction théorique que comme un mécanisme pratique.

Au surplus, — et je pose cette question parce que je crois qu'elle est au fond même du débat, — l'opinion française, depuis quinze ans acquise à l'idée de la Société des Nations, a-t-elle suffisamment réalisé que la Société des Nations n'est pas seulement le bouclier de sa propre sécurité, mais qu'elle est aussi le bouclier de toutes les autres sécurités nationales? A-t-elle compris que tous les avantages que nous attendions de la Société des Nations avaient pour contre-partie automatique la prise d'engagements équivalents? A-t-elle mesuré que nos droits, que nous voulions considérables, entraînaient des obligations correspondantes? A-telle, en un mot, assimilé le principe même de la Société des Nations, à savoir qu'elle exclut « le sens unique » et que, participant éventuellement au bénéfice de son organisation, nous participions aussi à ses risques et à ses responsabilités? (*Applaudissements.*)

Je comprends parfaitement qu'au moment où la position de créancier permanent, que nous croyions être la nôtre, se transforme d'un seul coup en position de débiteur, où nous n'avons rien à recevoir et où nous avons à donner, je comprends parfaitement, dis-je, que l'opinion française, insuffisamment éclairée pendant quinze ans, marque un temps d'hésitation.

Mais comment cette hésitation peut-elle prendre fin?

Pour répondre à la question, il faut examiner la situation locale et ses incidences sur la situation internationale.

Au point de vue local, c'est-à-dire au point de vue du conflit italo-éthiopien, deux éléments doivent être examinés : un élément de fait, un élément de droit.

La situation de fait tient en un seul mot : la guerre, mais, ajoute-t-on aussitôt, comme si l'on pouvait amoindrir la guerre : la guerre en Afrique, une guerre à caractère colonial.

La situation de droit est aussi simple. Il y a eu volonté déterminée de recourir à la guerre, refus d'examiner des propositions de conciliation, violation de quatre traités internationaux, rupture du Pacte de la Société des Nations.

Ceci n'est contesté par personne, pas même l'agresseur. (*Applaudissements.*)

Le droit international stipule que l'Etat agresseur est considéré, du fait même de son agression, comme ayant commis un acte de guerre contre les Etats membres de la Société des Nations et qu'il encourt des sanctions économiques et financières.

Je ne commente pas, je constate simplement.

Ceci établi, quelles conséquences en tirons-nous?

De la situation de fait, qu'il faut mettre un terme à la guerre.

De la situation de droit, qu'il faut appliquer les sanctions.

D'où la nécessité d'une double action étroitement solidaire, car les deux choses sont liées; j'ai la conviction que la négociation aboutira d'autant plus vite que la menace de sanctions économiques et financières paraîtra plus sérieuse et que l'application des sanctions sera plus efficace. (*Applaudissements.*)

Mais ici une confusion a été volontairement établie. Jusqu'où l'application des sanctions? Je réponds pour ma part : application de toutes les sanctions économiques et financières, rien de moins, mais pas au-delà. (*Applaudissements.*)

Le but des sanctions est double : arrêter la guerre et, plus encore pour l'avenir que pour aujourd'hui, démontrer que l'agression ne paye pas.

Ce n'est pas arrêter la guerre que de la générali-

ser. Ce n'est pas apporter la démonstration souhaitée que d'entraîner des milliers et des milliers de morts.

J'entends dire : « Les sanctions économiques, c'est la guerre. » Ce qui serait la guerre, sinon immédiate, du moins prochaine, ce serait l'échec résultant du sabotage des sanctions économiques. On supprimerait, en effet, l'un des rares moyens de coercition pacifique sur lequel on pouvait fonder quelque espoir. (*Applaudissements.*)

Et je veux ici répondre, en tout cas pour mon compte, à une objection lancée par la démagogie : « En prenant des sanctions contre l'Italie, vous voulez abattre le fascisme. »

Ai-je besoin de rappeler que j'ai fait adopter, au Congrès de Vichy, une résolution par laquelle le Parti demandait à la France de développer avec tous les pays, quel que soit leur régime, les relations destinées à raffermir la paix?

Hostile à toutes les guerres, je ne crois pas à la vertu d'une croisade des démocraties; pas plus en 1919 et en 1920 contre l'Union Soviétique, qu'en 1935 contre l'Italie fasciste, que plus tard contre l'Allemagne hitlérienne. Je constate seulement un fait. Si certains régimes de dictature admettent la guerre dans le système de leur morale, nous, ce n'est pas sur la guerre que nous fondons nos espoirs pour faire triompher notre morale. (*Applaudissements.*)

L'exemple ne serait probant que si le fascisme se détruisait lui-même, en montrant qu'en dépit de l'indiscutable essor qu'il a apporté dans certains domaines, il est, en fin de compte, par la fatalité même de son système, générateur de misère et de guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne trouvons nulle part une volonté d'amener dans les fourgons de l'étranger un nouveau régime pour l'Italie. Les déclarations britanniques ré-

pétées à la Chambre des Communes mettent fin, je pense, à un malentendu trop longtemps prolongé.

Mais, citoyens, combien d'autres malentendus à tenter d'aplanir! Je veux surtout parler des relations entre la France et la Grande-Bretagne.

Je reviens de Londres, et j'ai pu y mesurer la profondeur de la blessure dont les récents événements ont frappé l'Entente cordiale. (*Bravo! Bravo! et vifs applaudissements.*)

Un Anglais, venant en France, ferait une constatation analogue.

Je sais toutes les déceptions que la politique britannique a provoquées ici. Je sais que nous n'avons ni compris, ni admis le voyage de sir John Simon à Berlin après les entretiens franco-britanniques de Londres et la déclaration de réarmement aérien de l'Allemagne. (*Applaudissements.*) Je sais qu'avec raison nous avons été stupéfaits et choqués, pour ne pas dire plus, par la conclusion de l'accord naval anglo-allemand après la formation loyale du front de Stresa. (*Vifs applaudissements.*)

Et je sais aussi qu'avec raison nous avons reproché à la Grande-Bretagne de refuser de s'engager, de chercher à s'évader du Pacte.

Or, voici qu'elle nous dit : « Du Pacte, j'en suis! Je demande son application intégrale. Le Pacte, rien que le Pacte, tout le Pacte. Je reprends à mon compte la formule française. Je comprends enfin la vertu de la sécurité collective. »

Et, au moment où elle nous tient ce langage, — qui fut toujours le nôtre. — c'est nous qui reprenons contre elle les arguments qui furent les siens et que nous critiquâmes avec ardeur et sincérité. (*Vifs applaudissements.*)

Je sais. On m'objectera : « L'Angleterre agit ainsi parce qu'il lui faut défendre ses intérêts impériaux. »

Je retiens l'argument.

Mais je veux d'abord dire qu'il y a eu en Grande-Bretagne, depuis l'avènement de l'hitlérisme, une poussée plus compréhensive des réalités continentales, que le fameux *Peace Ballot* en témoigne, qu'il ne s'agissait pas alors de l'Italie, d'intérêts impériaux en Afrique, de la sécurité des communications entre la Métropole et l'Extrême-Orient! Or, plus de 11 millions d'électeurs se sont alors librement prononcés pour la Société des Nations et pour les sanctions économiques, et même plus de 6.700.000 électeurs contre 2.300.000 se sont prononcés pour des sanctions militaires.

Mais je veux admettre pour les besoins de ma discussion que, contrairement à ma conviction, le service d'intérêts matériels soit exclusivement à la base de la politique britannique.

Est-ce que cela doit modifier notre attitude? (*Applaudissements.*)

Nous aussi, nous avons recouvert de l'idéal de solidarité internationale, pendant quinze ans, des formules destinées à protéger notre frontière du Rhin; et nous n'aurions pas à nous formaliser aujourd'hui si, à Londres, on faisait la même chose pour la Méditerranée et pour la mer Rouge, jugées, à tort ou à raison, par l'Amirauté britannique et par le Gouvernement britannique, aussi vitales pour eux que le Rhin l'est pour nous. (*Applaudissements.*)

Si la Grande-Bretagne recherche ses propres intérêts, la France, se plaçant sur le seul terrain de ses intérêts nationaux, doit réaliser que son action pour leur défense est parallèle à l'action que la Grande-Bretagne mène pour la défense des siens.

L'Entente cordiale a été blessée, et même si demain, comme je l'espère, la situation diplomatique venait à s'améliorer, la blessure faite, si douloureusement ressentie par nos amis anglais les plus éprouvés, ceux qui nous furent fidèles même pendant la Ruhr, serait bien longue à cicatriser.

L'Entente cordiale a été blessée bien plus par notre attitude, par nos manières, que par le fond même de notre politique. Si nous avions, dès le début, fixé avec exactitude et franchise les limites d'une collaboration immédiate et scrupuleuse, nous aurions causé bien moins de préjudice à l'Entente qu'en paraissant suivre à regret le sillage qu'il aurait dépendu de nous de tracer. (*Applaudissements.*)

Je ne veux pas dramatiser. Ce que nous avons perdu, ce n'est sûrement pas le soutien de la Grande-Bretagne en cas d'agression directe non provoquée. Ce que nous avons peut-être perdu, c'est l'annonce préalable de ce soutien.

Tout notre effort, depuis des années, a consisté à obtenir que la Grande-Bretagne applique la devise de M. Eden : « Mieux vaut prévenir que guérir » ; et, au moment où se faisait une évolution favorable, nous l'avons empêchée de se produire! Ce que nous avons perdu, ce n'est donc pas un concours certain dans une guerre éventuelle, c'est une solidarité préalable dont l'annonce aurait suffi à empêcher la guerre. (*Applaudissements.*)

Mais qu'on y prenne garde! Bien d'autres choses risquent aussi de s'écrouler.

La Société des Nations va-t-elle surmonter l'épreuve? Croyez-vous qu'elle n'a pas des adversaires acharnés qui se réjouissent, silencieusement encore, de la voir aux prises avec des difficultés qui pourraient lui être mortelles et qui souhaitent que la démonstration de son impuissance soit définitivement apportée? Il y a en Grande-Bretagne beaucoup d'isolationnistes qui seraient ravis d'en être délivrés! Est-ce notre intérêt de la laisser détruire, de couper le plus solide des liens qui unissent la Grande-Bretagne au continent?

Et ceux qui, chez nous, envisagent sans émoi sa disparition, que nous proposent-ils donc comme politique?

Leur action aurait pour conséquence, soit volontaire, soit automatique, la destruction de la Société des Nations, l'impossibilité pour nous de nous prévaloir, dans des circonstances plus dangereuses, des dispositions du Pacte que, par notre attitude, nous aurions stérilisées, l'isolement d'avec la Grande-Bretagne, la rupture de l'entente avec l'Union Soviétique, l'abandon des liens qui nous unissent aux jeunes Etats de l'Europe Centrale. (*Applaudissements.*)

Alors que reste-t-il après ces coups de hache?

J'interroge; car enfin il faut savoir où l'on va, et, si l'on rejette une politique, vers quelles destinées nouvelles on s'oriente?

Quelle est la politique de remplacement des saboteurs de la Société des Nations et de l'Entente cordiale?

Il ne peut y en avoir qu'une : remplacer les ruines qu'ils auraient provoquées par l'entente avec l'Allemagne.

Entente avec l'Allemagne! Sans doute répond-elle au désir profond du peuple français. Mais — attention! — elle peut être la meilleure ou la pire des choses. (*Applaudissements.*) Elle serait la meilleure si elle s'intégrait dans un système de paix organisée, si elle était le couronnement d'une politique menée avec tous nos amis, en un mot si elle formait le *total* de la paix. (*Applaudissements.*) Mais elle serait la pire des choses s'il apparaissait que la France ne s'y précipite que parce qu'elle n'est plus pour elle que la seule issue possible, parce qu'elle aurait détruit toutes les autres possibilités d'accords internationaux, parce que, ayant perdu ses autres appuis, elle se réfugierait, affaiblie, vers celui-là, en un mot si elle était le résultat d'une élimination. (*Applaudissements.*)

Quel paradoxe! Par la funeste note du 17 avril 1934, le gouvernement français repoussait un ac-

cord avec l'Allemagne, garanti par la Grande-Bretagne, qui accordait à la France une large marge de supériorité. Et ce seraient les responsables de cette faute qui acclameraient aujourd'hui un accord, garanti par la Grande-Bretagne, qui irait peut-être jusqu'à établir entre l'Allemagne et nous une parité non contrôlée!

D'ailleurs un tel accord contiendrait inévitablement d'autres clauses : il laisserait à l'Allemagne les mains libres à l'Est.

Je sais des hommes de bonne foi qui sont séduits par une telle perspective. Je leur pose cette question : Etes-vous sûrs qu'en tolérant un nouveau Sedowa vous ne permettrez pas de préparer un nouveau Sedan qui nous trouverait à nouveau isolés? (*Vifs applaudissements.*)

J'accepte d'autant moins le risque pour mon pays que, dans les circonstances présentes, c'est vers la force matérielle et financière britannique que l'Allemagne regarde et que demain, si la Grande-Bretagne reçoit la preuve de l'impuissance du système collectif, c'est elle qui, avant nous, s'entendra avec Berlin.

Je vois les inappréciables avantages d'un accord réalisé entre l'Allemagne et une France forte de ses amitiés et de ses collaborations; je vois les obstacles et les périls d'un accord entre l'Allemagne et une France affaiblie et isolée. (*Applaudissements.*)

Alors, vraiment, je le demande encore une fois : où mène la politique des saboteurs de la Société des Nations?

Elle conduit la France à se dérober devant des obligations solennellement acceptées.

Elle donne corps à cette abominable légende qui fait dire que la France ne tient ses engagements internationaux que dans la mesure où ils servent ses intérêts momentanés.

Elle laisse croire au monde, que nous avons excédé pendant quinze ans avec nos demandes répétées de renforcement de l'article 16 du Pacte, que nos refrains de désintéressement cachaient une déplorable hypocrisie.

Elle détruit enfin tout ce que la France a édifié depuis quinze ans. (*Applaudissements.*)

Quelle fut, en effet, la politique constante de tous nos gouvernements? Dans la crainte du danger allemand, ils ont voulu assurer la protection de la France en lui ménageant de solides et sûrs appuis. Et nous assisterions à ce paradoxe de nous isoler nous-mêmes au moment où l'Allemagne apparaît plus forte que jamais!

Devant le fait d'une France vulnérable, nos gouvernements successifs ont voulu lui garantir la protection de toutes les puissances. Ce fut, avec des degrés et des réussites divers, l'objectif de Briand et de Poincaré, d'Herriot et de Tardieu, de Barthou et de Laval. Le maximum d'efforts — je ne dis pas les plus utiles — a été accompli par André Tardieu, avec l'approbation de tous nos adversaires politiques. Que diraient-ils aujourd'hui si le plan Tardieu de février 1932 avait été adopté à Genève? Je rappelle simplement, après Paul Bastid, qu'il prévoyait que, pour des conflits hors d'Europe, la France devait envoyer immédiatement, automatiquement, aux côtés de la puissance victime de l'agression, — forces de police et de coercition, — deux brigades mixtes, deux divisions navales légères, deux groupes mixtes d'aéronautique, du matériel terrestre, des munitions. Ainsi, si le plan de nos adversaires avait alors triomphé, il y a des semaines que les Français se battraient en Ethiopie pour la défense de l'indépendance éthiopienne. (*Vifs applaudissements.*)

Nous restons, quant à nous, fidèles à notre politique. Nous constatons qu'elle est battue en brèche,

qu'on tourne le dos au désarmement, que Mussolini lui-même vient de compromettre pour longtemps l'application de l'article 19 du Pacte sur la revision pacifique des traités puisque, au lieu de se prévaloir de ses dispositions, il a préféré recourir à la guerre, à ce mode de revision que nous sommes unanimes à condamner.

Nous voulons assurer à la France la complète indépendance de sa politique extérieure, la libérer d'intolérables ingérences, car je n'admets pas plus notre intervention dans les affaires intérieures des autres Etats que je ne peux comprendre qu'on laisse la France passive devant le jeu d'influences étrangères, acceptant que sa politique intérieure, que sa politique extérieure deviennent le champ clos où ces influences se heurtent, allant jusqu'à compromettre, voire contrecarrer, l'action même de notre pays. (*Applaudissements.*)

Nous restons fidèles à la paix; et je pense avoir montré que nous ne pouvons la servir qu'en liaison avec les autres puissances, dans le cadre même de la Société des Nations, en recherchant aujourd'hui comme demain toutes les possibilités de conciliation, mais en appliquant aujourd'hui comme demain les sanctions économiques et financières qui résultent du Pacte. (*Applaudissements.*)

En apportant cette démonstration rapide, dépouillée de toute passion, j'ai fait volontairement abstraction de toute considération de doctrine, de tout idéal. J'ai recherché quel était l'intérêt direct de la France, et j'espère avoir réussi à prouver qu'il était lié à l'intérêt général des autres nations et que, même si la Société des Nations était morte, par le fait que notre intérêt consiste à trouver une base d'accord avec tous les pays désireux de maintenir et d'organiser la paix, nous aurions à recomposer une nouvelle ligue de nations.

Que nous le voulions ou non, notre géographie,

notre histoire, notre économie, notre empire colonial nous condamnent à la collaboration internationale.

Les circonstances aussi.

Jamais, vraiment, dans une situation tragique, le devoir n'a été aussi simple : le service des intérêts nationaux coïncide avec celui de l'idéal. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Président Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

*
**

DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Parti, Ministre d'Etat.

M. Herriot. — Monsieur le Président, mesdames, citoyens, les beaux discours que vous venez d'entendre ont déjà largement contribué à éclairer le grave sujet qui est soumis à vos délibérations. Mais vous trouverez naturel, et peut-être nécessaire, que je vienne à cette tribune vous rendre compte de mes opinions qui, je veux le croire, seront celles de toute notre Congrès.

La France, en effet, a été, dans ces dernières semaines, très troublée. Et ce ne serait pas un médiocre résultat si ce Congrès pouvait contribuer à informer et à rassurer tous les esprits indépendants. On y peut, je crois, parvenir, et même assez facilement, si l'on applique à l'étude de ce problème les méthodes de l'analyse.

On m'a beaucoup accusé — vous me permettrez, pour prendre mes responsabilités, de faire allusion à certaines mises en cause accompagnées quelquefois de menaces un peu mélodramatiques ou romanesques (*sourires*) — on m'a, dis-je, accusé d'avoir

fait preuve en l'espèce d'italophobie et d'anglophilie.

L'Italie? N'ai-je pas le droit de rappeler devant vous que c'est nous, radicaux et radicaux-socialistes, qui les premiers, solennellement, lors de notre Congrès de Toulouse, lui avons adressé un appel? (*Applaudissements.*)

Nous avons dit à ce moment, il vous en souvient, et nous le pensons toujours, qu'on n'avait peut-être pas assez rendu justice à ses efforts pendant la guerre où elle était entrée en un moment, certes, peu encourageant. Nous avons dit aussi que peut-être avait-elle eu raison de demander certaines améliorations du statut que les traités de Paix lui avaient donné.

Ces paroles, ce n'est pas aujourd'hui que je vais les renier, si je peux regretter qu'il n'y ait pas été, à ce moment-là, répondu.

Nous sommes tous, ou presque tous, nous Français, des héritiers, des tributaires de la culture latine. Pour ma part, je n'oublierai jamais l'émotion, non pas même intellectuelle, mais vraiment physique, dont se trouble un jeune professeur lorsque, pouvant enfin confronter les idées recueillies dans les livres avec les réalités, il aperçoit un jour, du haut d'une petite terrasse, entre deux palais du Capitole, ces quelques arpents de terre où s'est concentré tant d'histoire, les restes de la tribune où se sont débattues les règles de la vie libre et publique, les ruines de la maison d'où César est parti vers la mort, et cette voie, en ce temps mêlée de pierre et d'herbe, où tant de gloire a passé. (*Vifs applaudissements.*)

D'autres souvenirs aussi nous rattachent à l'Italie. Nous sommes d'une génération qui a entendu raconter par des témoins, membres de nos familles, l'enthousiasme de la France quand elle put collaborer à son unification.

Quant à moi, je professe ici que nous avons pour

le peuple italien le plus grand respect, car c'est un peuple sobre, laborieux, attaché à ses foyers comme à son sol.

On nous dit qu'il a besoin d'expansion. Peut-être! C'est une question à étudier, à débattre, comme à Genève quelqu'un d'autorisé l'a dit. On me permettra seulement d'énoncer que, si l'on se réfère aux démonstrations récentes, l'Italien, hautement civilisé, souhaite moins des explorations aventureuses que l'admission dans des pays où il trouve tout naturellement et immédiatement l'emploi de ses facultés ingénieuses, comme c'est le cas en France où si fraternellement nous l'accueillons. (*Applaudissements.*)

Voilà des pensées dont personne, je suppose, ne voudra contester la sincérité, car vous me les avez entendu parfois exprimer; elles sont en moi à la fois anciennes et toujours jeunes.

Et, puisque je veux m'expliquer librement, clairement, je dirai à mon tour, après M. Kayser, que ce n'est même pas la question du Gouvernement intérieur qui nous sépare de l'Italie. Nous avons nos idées. Mais, comme les hommes de la Révolution française, comme nos ancêtres de 1793, nous proclamons que chaque peuple est libre de son régime intérieur. (*Applaudissements.*) Le Gouvernement italien n'a de comptes à rendre qu'à son peuple et, en républicains de doctrine que nous sommes, nous ne consentirons jamais à interférer, comme on le fait si souvent autour de nous, une question de politique intérieure dans une question de politique extérieure. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà un premier point acquis. J'ajoute qu'à Genève, lorsque, dans des travaux auxquels j'ai eu l'honneur d'être associé, nous avons invité l'Italie, de la façon la plus pressante, à entrer dans la voie que lui indiquait le Comité dit des Cinq, nous l'avons fait dans le sentiment le plus fraternel, avec la conviction que nous donnions à ce moment à l'Ita-

lie le conseil le plus sûr et pour elle le plus fécond.

Mais, parce que nous voulons nous défendre de prononcer à aucun moment un seul mot blessant ou humiliant pour un grand peuple, nous sera-t-il interdit de dire aussi un mot de protestation contre les outrages adressés à une petite nation qui défend son indépendance? (*Applaudissements.*) Depuis quand, en France, insulte-t-on à la faiblesse? (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Est-ce ainsi que nous avons mérité, comme on l'a vu en 1914 et dans les années suivantes, d'être le centre d'attraction de toutes les Nations qui aiment la générosité? Et me sera-t-il défendu de demander que l'on évite toute injure à une nation à qui, hier encore, parce que telle était, disait-on, la meilleure voie d'assurer la Paix, on refusait des armes et qui, autorisée aujourd'hui à s'en procurer pour sa défense, n'a peut-être pas l'argent nécessaire pour les acheter? (*Applaudissements.*)

Si j'ai rendu hommage à l'Italie avec une sincérité qui sera ou non reconnue — peu m'en chaut! — est-ce une raison, comme on vous l'a dit avec tant d'autorité, et comme vous l'avez admis de façon si heureuse pour notre pays que votre attitude honore en ce moment, est-ce une raison pour méconnaître notre devoir, de respect d'abord, d'amitié ensuite, envers la nation britannique?

Nous, qui nous flattons d'être une Assemblée politique et par conséquent une réunion d'hommes soucieux de dominer ces appels de l'instinct qui se traduisent par des manifestations de passion, évitons donc de fixer nos jugements sur des assimilations, toujours trop faciles, de caractères nationaux.

Si nous cherchons dans le peuple anglais des affinités instinctives avec le nôtre, peut-être serons-nous déçus. Tout s'éclaire, tout se comprend, si l'on se dit : dans l'intérêt de ce qui reste de liberté dans le monde, pour la protection de ce qui subsiste de droit public, pour la défense de ce qui demeure de

sens constitutionnel, la France et la Grande-Bretagne sont deux peuples complémentaires. L'union, ou d'affection ou de raison, est indispensable entre eux pour la garantie des intérêts essentiels que nous défendons utilement à cette heure.

Je ne veux pas remonter bien loin dans le passé. Mais n'est-ce pas de l'association du travail anglais et du travail français, de la pensée anglaise et de la pensée française qu'est issu, vers la fin du XVIIIe siècle, ce grand mouvement de libération qui a apporté dans les institutions politiques et juridiques de l'Europe, puisque à ce moment les regards ne pouvaient s'étendre plus loin, tant d'amélioration? Est-ce que les mouvements mêmes qui ont créé notre statut moderne, ce statut qui nous tient tant au cœur, n'ont pas été précédés par un effort commun des philosophes anglais et des philosophes français? Voltaire, que certains d'entre nous, bien arriérés sans doute (*sourires*), *persistent à considérer* comme un représentant-type de l'esprit français, aurait-il été tout à fait Voltaire s'il n'avait pas laissé d'abord ses idées, les idées de l'auteur des *Lettres philosophiques*, se clarifier dans le filtre anglais?

Nations complémentaires, vous dis-je. Nous n'arrivons pas à des buts qui nous sont communs par les mêmes méthodes. Ils procèdent par induction; nous agissons par déduction. Ils s'élèvent à des notions comme celle de la liberté, peu à peu, à partir de leur vieille charte, par une sorte d'extension pragmatique de la notion du confortable; nous projetons du haut de notre intelligence des vérités que nous croyons justes, et nous les réchauffons de toute l'ardeur de notre cœur. En fin de compte, après ces démarches de caractère différent, nous nous retrouvons au but sur une ligne où les Anglais nous accompagnent, si même quelquefois ils ne nous ont pas précédés. (*Applaudissements.*)

Au cas où nous en aurions le loisir, je vous demanderais si par hasard ils ne sont pas sur

certains points plus libres que nous, et si, par exemple, ils tolèreraient contre la liberté individuelle, contre la sûreté individuelle, contre l'indépendance et la dignité de l'Etat (*vifs applaudissements répétés*) ce qu'ils considèrent comme des offenses à l'ordre dans la liberté et à la liberté dans l'ordre, je veux dire certains écarts de langage, certains abus, ou même les abus de certains pays où demeurent encore un nombre important de maîtres-chanteurs; ce n'est pas de Nuremberg que je veux parler. (*Sourires.*)

Voilà ce que nous, démocrates, nous ne pouvons oublier. Si de plein cœur, nous rendons hommage au peuple italien, aux combattants italiens que nous ne recevrons jamais trop bien quand ils viendront chez nous, et que nous ne saluerons jamais trop bas quand nous irons chez eux, faut-il oublier ce qui s'est passé entre 1914 et 1918? Permettez-moi un souvenir personnel que je vais verser au débat.

En 1914, dans les premières heures de si lourde angoisse de la guerre, je me rappelle qu'un officier français — pourquoi ne le nommerais-je pas? le général d'Amade — vint m'apporter un télégramme signé de celui qui n'était à cette époque que le général French. Ce télégramme n'était pas long. L'Anglais aime assez les épîtres courtes. Le télégramme contenait cette simple phrase : « Nous sommes lents, mais nous sommes sûrs, nous arrivons. » Je crois même me rappeler le texte anglais : « *We are slow, but we are sure, we come now.* »

Les Anglais arrivèrent. Ils étaient à la Marne. Ils moururent aux côtés des nôtres.

Ils firent ensuite cet effort dont seuls peuvent mesurer l'importance ceux qui connaissent les institutions de l'Angleterre : ils imposèrent la conscription obligatoire dans un pays qui a horreur de ce système. Et je n'ai pas à vous dire avec quelle fidélité ils sont restés à nos côtés.

Eh bien! je vous le demande, allons-nous laisser compromettre tout cela? (*Vifs applaudissements.*)

Nous, Français, aurons-nous le courage de calmer le sentiment pénible dont on nous parlait tout à l'heure et, si nous le pouvons, de cicatriser ce qu'on a appelé une blessure?

Certains d'entre vous portent en eux, je le sais, certains regrets, je n'ai pas dit certaines rancunes. Ils ont des griefs, ceux que l'on a dits tout à l'heure, et dont quelques-uns sont récents. Mais, voyez-vous, l'avantage de l'Anglais, c'est qu'on peut discuter durement avec lui quand il faut le faire, c'est qu'on peut lui dire la vérité, ou ce qu'on croit être la vérité, sans que jamais il se fâche. Il est sportif, même en politique. (*Rires et applaudissements.*)

Comme dans le sport, comme dans le match, il faut agir directement. Ensuite, l'explication intervenue, il ne reste rien.

Donc, je vous dis : « Si nous avons, et nous en avons eu, des griefs, discutons-les; si nous avons, et nous en avons eu, des reproches à faire, faisons-les. Mais ne blessons pas. »

Vous avez entendu les Anglais protester ces jours-ci. Je voudrais demander à mes compatriotes de renoncer à certains procédés de critique par lesquels on croit parfois affirmer une certaine supériorité qui n'est au fond que de la légèreté. Cela nous a déjà coûté beaucoup dans nos relations avec un certain peuple qui était assez près de nous il y a quelques années et qui, maintenant, nous donne l'impression qu'il est par rapport à nous dans la planète de Mars. (*Applaudissements.*)

N'allons pas déprécier les grands efforts; lorsque l'Anglais, qui a horreur du mensonge, vient solennellement vous dire à la tribune de Genève, vient répéter à la tribune de la Chambre des Communes : Je n'ai pas, dans le conflit actuel, de vues personnelles, je suis venu me mettre aux ordres de la Société des Nations, je vous dis : Si vous contestez cela, vous

faites à l'Anglais, au gentleman anglais, au Gouvernement anglais, à l'opinion publique anglaise, une impression — je n'emploie pas d'autre mot — dont les conséquences peuvent être infiniment graves pour les relations de nos deux pays.

Pour ma part, quand j'entends des ministres britanniques se prononcer avec cette clarté et avec cette force, je leur dis publiquement : Je vous crois. (*Vifs applaudissements.*)

Au reste — j'essaye de poursuivre avec ordre ma démonstration — si j'ai tenu à m'expliquer ainsi pour répondre aux uns et aux autres, il n'est pas question, en ce moment, de savoir si nous sommes italophiles ou italophobes, anglophiles ou anglophobes. Le problème qui se pose devant la France, qui se pose aujourd'hui devant vous, est le suivant : décidément, sommes-nous pour ou sommes-nous contre la Société des Nations? (*Vifs applaudissements.*)

Décidément, voulons-nous ou non faire la politique de la Société des Nations? Voulons-nous — notre explication sera claire et vous voyez qu'à la fin de ce débat la situation sera simplifiée, non seulement pour nous, mais, je l'espère, pour une grande partie de l'opinion française — voulons-nous nous appuyer sur l'institution nouvelle? Voulons-nous nous référer au serment fait aux morts de la Grande Guerre? (*Vifs applaudissements.*) Voulons-nous nous fonder sur la pensée de ceux qui ont dit : il faut clore l'ère ancienne et ouvrir une ère nouvelle? Où voulez-vous revenir au système ancien des alliances, des combinaisons, des équilibres de forces dont on sait très bien qu'il a conduit toujours à la guerre; car, dans le passé, qu'était-ce un traité?

Un traité dans le passé, c'était un armistice entre deux guerres, c'était un acte diplomatique qui enfermait en lui-même tant de causes de conflit, qu'il était la conclusion de la guerre antérieure et la préface de la guerre suivante.

Voulez-vous la reproduction de ces errements, ou,

malgré les difficultés, malgré les risques, malgré les lacunes, malgré la patience qu'il faut montrer pour subsister à un régime plusieurs fois millénaire, un régime nouveau, voulez-vous continuer dans la voie où ce Pays s'est engagé, et où nous ont conduit en particulier les chefs républicains de notre politique extérieure?

Votre réponse pour moi n'est pas douteuse. Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, mais le public. On lui dit, en essayant de restreindre son horizon, en essayant de concentrer ses regards sur les événements immédiats, en essayant de le rendre myope, on lui dit, à ce public : la Société des Nations a déjà échoué.

Je proteste avec force. Comment, elle a échoué! Voulez-vous me permettre de vous citer quelques exemples. Il y a un certain nombre de mois, nous étions tous préoccupés de savoir comment se ferait la liquidation du régime de la Sarre. Nous nous disions qu'il y avait peut-être là un tison qui allait mettre le feu à toute l'Europe. Grâce à la Société des Nations, et je dois le dire, parce que c'est la vérité, grâce à la souplesse habile du Président du Conseil, on est passé sans transition du régime ancien de la Sarre au régime nouveau. Il faut savoir s'en souvenir; il faut le reconnaître et en savoir gré à la Société des Nations.

L'année dernière, à peu près à cette époque, un événement affreux s'est produit : le roi d'une nation amie est tombé sur le sol de France et, à côté de lui, un ministre français, dont, en cette époque presque anniversaire, je salue le souvenir : Louis Barthou. (*Applaudissements.*)

Je sais bien le sentiment de douleur et de colère d'un peuple jeune, d'un peuple ardent, d'un peuple qui n'a pas peur, d'un peuple qui va loin quelquefois dans le courage, lorsque, cette jeunesse que son souverain reflétait, il la voit faucher dans un attentat. Cependant, sur cette douleur, sur cette colère, la

Société des Nations a mis son baume apaisant, et un événement qui aurait pu, comme en 1914, comme après Sarajevo, provoquer des conséquences redoutables, s'est atténué, s'est dilué et a été dirigé vers des solutions juridiques et internationales. Ce n'est point là un résultat?

Je vais en dire un autre et, pour cela, je vais revenir un peu sur ce qu'on a dit tout à l'heure. Parmi les campagnes qui se font en ce moment, il y en a une aussi qui se fait contre la Russie Soviétique. J'en prends ma part et je la prends avec courage; je ne désavoue pas mes idées. (*Applaudissements.*)

Plaçons-nous, non pas même sur le plan de la politique, mais sur le plan de l'intelligence, car il faudra bien tout de même que, quelque jour, le plan de la politique rejoigne à la fois le plan de l'intelligence et le plan de la morale. (*Applaudissements.*)

Il y a quelques années, il y avait un peuple, issu d'une révolution violente, qui s'était donné pour programme de tout bouleverser. Par le courage, par le sang-froid, par la large intelligence, par l'esprit de décision de certains de ses chefs, et en particulier de mon ami Litvinoff, oui, de mon ami Litvinoff (*vifs applaudissements*), ce pays vient s'asseoir à la Société des Nations. Il vous dit : je viens collaborer. Il vous apporte des propositions. Vous cherchez une définition de l'agresseur : il essaye d'y contribuer. Nous concluons avec lui un accord, il accepte que cet accord soit inscrit dans les cadres de la Société des Nations. Et nous serions assez fous, assez légers, assez ignorants pour ne pas porter à l'actif de la Société des Nations cette acquisition formidable qui nous crée des ressources, qui, dans notre pensée, ne sont dirigées contre personne!

Je suis celui qui a travaillé à faire entrer l'Allemagne à la Société des Nations et je suis celui qui travaillera à essayer de l'y faire rentrer. Je vous le déclare. (*Applaudissements.*)

Mais, lorsque nous voyons un pays comme celui

dont je parle qui entre à la Société des Nations, nous serions assez ennemis de la Paix, nous serions assez ennemis de notre propre intérêt pour ne pas porter cela à l'actif de la Société des Nations! Ce serait une bien dangereuse erreur!

C'est cela qu'il faut mesurer, c'est cela qu'il faut apprécier, c'est cela qu'il faut démontrer et que nous, nous avons compris.

Un incident s'est produit, comme il y en a eu toujours, et comme il y en aura probablement longtemps; il y aura des incidents dans la vie internationale, comme il y en a dans la vie nationale, comme il y en a qui troublent l'ordre des villes, l'ordre des Etats. Le progrès, c'est qu'on a fait des codes à l'intérieur; le progrès, c'est qu'on tente de faire un code pour l'extérieur. Le jour où un incident se produit, non pas, encore une fois, contre un peuple et pour un autre, mais pour la paix, il se produit ce fait dont j'ai été le témoin ému. On se demande ce que vont dire tant de nations qui ont des intérêts divergents; on attend ce que vont déclarer tant de peuples qui sont blessés par la crise économique qui, par la moindre transformation dans leurs relations, voient encore compromettre et réduire la situation souvent précaire dans laquelle ils se trouvent. Ces nations montent à la Tribune, et 50 pays, l'un après l'autre, appelés un à un, viennent dire : nous avons compris : nous sommes pour l'action en commun. Et, au moment où je vous parle ou plutôt dans les jours que je viens d'évoquer, s'élaborent trois grands faits nouveaux, trois faits immenses qui, d'ailleurs, se résument dans la même formule, car ce sont plutôt trois définitions différentes : l'apparition de la conscience internationale, la doctrine de l'indivisibilité de la Paix affirmée spécialement par le délégué des Soviets et la doctrine de la sécurité collective qui est à la base des déclarations de l'Angleterre.

Lorsque nous, qui avons voulu la Société des Na-

tions, nous voyons enfin se produire la conjonction de ces doctrines : formation de la conscience internationale, croyance dans la sécurité collective, croyance dans l'indivisiblité de la Paix, ce seraient des Français, ce serait une partie de l'opinion française qui viendrait tourner le dos à ce progrès? Allons donc! Si ce crime est commis par certains, ce ne sera pas par nous. (*Applaudissements.*)

Je vais avoir bientôt terminé, car ce que je veux encore dire est extrêmement simple. Les conclusions s'imposent, selon moi, avec une rigueur absolue.

La France, dirai-je d'abord, c'est la première de mes deux formules de conclusion, elle est liée à l'application du Pacte de la Société des Nations par le devoir et par l'honneur. (*Applaudissements.*) Permettez-moi de préciser pourquoi je suis spécialement fondé à le dire.

Lorsqu'en 1924 nous avons apporté le Protocole, à Genève, et que nous avons dit aux Nations : « Nous vous demandons de fonder avec nous la Paix sur la doctrine de l'arbitrage, de la sécurité et du désarmement », à ce moment, c'est nous qui avons demandé le système des sanctions.

Je me rappelle avoir été appelé à citer à la tribune de Genève cette phrase admirable de Pascal : « Il faut que la force soit juste, mais il faut que la justice soit forte. » (*Applaudissements.*)

A ce moment, qui avons-nous trouvé à distance de nous, pas tout à fait sur la même ligne? Certains Britanniques. Je ne veux pas citer de noms, mais je me rappelle très bien certains discours.

On nous disait : l'arbitrage a en soi une telle vertu qu'il s'imposera à la conscience des peuples. Nous insistions, nous disions aux Anglais : voyons! il n'y a pas de peuple qui croie plus fortement que vous à la nécessité des sanctions pour les manquements à la loi nationale et vous hésiteriez à refuser des sanctions pour manquements à la loi internationale? Il a fallu, dans de nombreuses conférences qui n'étaient

pas toutes officielles, convertir les hommes les plus représentatifs du pacifisme britannique et de l'opinion britannique.

Oui, il a fallu une dizaine d'années à l'opinion anglaise pour venir sur cet alignement. Rappelez-vous le télégramme de tout à l'heure : *We are slow.* Nos amis y sont venus, et c'est au moment où ils sont sur l'alignement que nous, Français, qui avons demandé cela, en 1924, nous viendrions dire : Oui, mais nous avons changé d'idée (*sourires*), maintenant, nous ne sommes plus partisans de la thèse des sanctions collectives. Le reproche de légèreté ne serait pas le plus grave de ceux qu'on nous adresserait.

Tout à l'heure, avec une force courageuse, Kayser, qui revient d'Angleterre, nous a dit quel était le danger. Je vais, à mon tour, vous le préciser en vous indiquant ma deuxième conclusion.

Je viens de déclarer : la France est liée à l'application du Pacte par sa fidélité au devoir et à l'honneur. Vieilles chimères, me dira-t-on. Le contrat, le devoir, l'honneur! Oui, vieux mots, vieilles chimères dans lesquelles je veux être enseveli (*applaudissements*), vieilles chimères auxquelles je veux rester fidèle pour ne pas cesser d'être pleinement Français, car être Français, ce n'est pas seulement appartenir à un territoire défini, c'est être l'héritier fidèle de toute une tradition qu'ont représentée nos hommes d'Etat dont je salue l'un d'eux qui, au moment d'Agadir, a su nous éviter la guerre.

Et notre intérêt, où est-il? Quel est donc le peuple qui, plus que nous, est intéressé à ce que, après la définition de l'agresseur, la mise en application des sanctions ait pour ainsi dire un caractère de fatalité automatique? (*Applaudissements.*)

L'Ethiopie est loin. Il y a des pays qui sont moins loin. Les navires sont rapides, les avions le sont plus encore, et alors, je dis solennellement : puisqu'on nous accuse de manquer à notre devoir envers ce

pays et puisque, une fois de plus, nous prétendons que c'est nous qui le servons avec toutes les clartés de l'esprit et toutes les fougues de l'affection, je dis : vous prenez pour l'avenir une responsabilité effrayante, vous, qui que vous soyez, où que vous soyez, si vous risquez de décourager ceux qui ont admis enfin la nécessité de rendre automatiques et rapides les sanctions contre l'agression. Vous m'avez compris. (*Vifs applaudissements.*)

J'ai fini cette démonstration qui a voulu être logique, à la française. On dit, on écrit que nous sommes des vendus. Oui, nous sommes acquis profondément à l'intérêt français dans l'intérêt général. Je termine avec l'espoir que vos délibérations et, au terme le plus pacifique du mot, les sanctions que vous allez leur donner, porteront bien au delà de cette enceinte. Nous disons au peuple français : comprends donc que ce sont les démocrates attachés à la Société des Nations qui défendent le mieux, pour l'avenir, contre des conjonctures éventuelles dont certaines sont redoutables, ton sol, tes maisons et surtout tes enfants. Nous avons profondément réfléchi, observé, raisonné. En parlant comme nous parlons, en agissant comme nous avons agi, et comme nous continuerons d'agir, nous servons à la fois les intérêts permanents de notre Patrie et la défense de la Paix dans le présent et pour l'avenir. (*Vifs applaudissements répétés; la salle, debout, fait une ovation prolongée à M. le Président Herriot.*)

*
**

(*M. Archimbaud, député de la Drôme, remplace M. Caillaux au fauteuil de la présidence.*)

M. le Président. — La séance est reprise.

Je suis saisi du vœu suivant :

« Le Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste décide la publication immédiate par

brochure des discours des citoyens Herriot, Bastid et Kayser. »

(Ce vœu est adopté.)

M. le Président. — Nous devions aborder le débat relatif aux anciens combattants, mais nos camarades reçoivent actuellement la confédération des anciens combattants.

Nous allons donc commencer la discussion des questions qui concernent la défense nationale.

La parole est au général Brissaud-Desmaillet, rapporteur.



LA DEFENSE NATIONALE

Rapport de M. le Général Brissaud-Desmaillet

M. le Général Brissaud-Desmaillet, *rapporteur*. — L'an dernier, je commençais ainsi mon exposé sur la Défense Nationale :

« La question du Désarmement n'a pas avancé d'un pas durant l'année 1933-1934.

« L'Allemagne, depuis son retrait de la S. D. N., a pu réarmer à sa guise. »

Cette année on peut dire qu'il n'est plus question de désarmement, que le réarmement bat son plein dans le monde entier et que celui de l'Allemagne est un fait accompli.

L'inquiétude du lendemain rend chaque jour ce réarmement plus intensif et plus fiévreux. La presse nous annonce continuellement des augmentations d'effectifs, des renouvellements de matériel, aussi bien chez les grandes puissances que chez les plus petites.

L'industrie de guerre triomphe. Jamais ses affaires

n'ont été plus brillantes. Jamais on n'a dépensé tant de béton, d'acier, de matières chimiques, etc..., pour les œuvres de destruction, pour les machines à tuer, et le total mondial des dépenses de toutes sortes, dites de sécurité nationale, est passé de 125 milliards en 1934 à 165 milliards en 1935.

Dans cette atmosphère de psychose guerrière que crée chaque jour la démence humaine, la France et surtout notre Parti contemplent avec une amère déception, qui n'est pas encore la désillusion complète, l'éclipse de cette sagesse qui paraissait naguère devoir triompher à la S. D. N. Notre Pays, plus directement menacé que d'autres nations, se préoccupe de sa sécurité, accentue ses mesures défensives, renforce la solidité du bouclier de ses frontières, maintient ses effectifs, malgré les années creuses, construit un matériel nouveau, met en chantier des cuirassés et des avions de plus en plus puissants.

Consciente de la portée du réarmement allemand, que ne compensent pas la résurrection de l'entente franco-russe et le rétablissement de l'amitié franco-italienne, la France se résigne à consacrer aux œuvres de protection nationale, de nouvelles centaines de millions qui lui seraient cependant si utiles pour les œuvres de construction et de vie. Mais elle veut que les pouvoirs publics tirent un rendement maximum de ses sacrifices financiers, du fardeau écrasant qui représente le quart de notre effort budgétaire.

Ce rendement est-il suffisant? Pouvons-nous dire qu'il est efficace et que nous sommes aujourd'hui à l'abri de tout danger? Ceux qui veulent rassurer l'opinion publique disent oui. Nous qui voyons clair, nous répondons non.

Et voici pourquoi :

Depuis dix ans, nous essayons de sortir une loi d'organisation générale de la nation armée, base indispensable de notre système de lois militaires pour les trois armées de terre, de mer et de l'air.

Nous ne l'avons pas encore. Nous l'aurons peut-être demain, nous assure-t-on. La Convention fut moins longue à sortir son décret de réquisition générale. Nous n'avons plus, hélas! la vigueur de pensée et de décision de ces grands patriotes que furent les Jacobins et dont le Parti radical est fier de se réclamer. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas réussi à organiser la coordination indispensable entre nos trois armées. Le haut Comité militaire ne constitue qu'un quart de solution. La solution complète c'est le ministère de la Défense Nationale, groupant sous une même direction les trois départements de la Guerre, de la Marine et de l'Air; c'est aussi le commandement unique exercé par un haut conseiller technique possédant la confiance du Gouvernement et destiné à assumer, par une délégation expresse qui peut lui être retirée à tout moment, le commandement général de toutes nos forces défensives. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas encore les chefs jeunes qu'il faut à nos organismes de défense. L'armée de l'air les a déjà. Les deux autres armées ne les ont pas. Il ne faut pas des chefs oscillants entre soixante et soixante-dix ans. Il nous faut des généraux et des amiraux entre cinquante et soixante ans comme le voulait Clemenceau. (*Applaudissements.*) Pourquoi? Parce que si un nouveau cataclysme nous menaçait, il serait autrement plus terrible que celui de 1914-1918 et ébranlerait davantage et plus rapidement les nerfs et les cerveaux des chefs.

Nous n'avons pas encore réalisé la Nation armée. Nos formations de réserve n'existent que sur le papier. Notre armée active diminue de solidité au moment même où elle doit donner à fond pour protéger la mise sur pied de nos armées de réserve, alors qu'il nous faudrait une armée toujours prête, toujours composée d'hommes instruits, n'ayant pas à passer plus de la moitié de ses effectifs perma-

nents aux formations mobilisées et à recevoir en échange de braves réservistes, dénommés disponibles, qui ne seront pas en mesure, malgré leur bonne volonté, de donner un rendement convenable, dans les premiers jours d'une bataille de couverture.

Nous n'avons pas encore la préparation militaire de la jeunesse, qui existe déjà dans tous les pays et qui était cependant la condition préalable. solennellement annoncée et décidée, de la mise en jeu de nos lois de 1928.

Nous vous demandons instamment de parcourir attentivement les conclusions et le document plus ample que la Commission de Défense Nationale a placés cette année-ci devant vos yeux et sur lesquels nous ne saurions nous étendre sans risquer de lasser l'attention bienveillante que vous prêtez toujours aux questions de sécurité nationale.

Voici cependant les faits les plus saillants pour chacune de nos trois armées.

Pour l'armée de Terre nous voyons que la mesure provisoire du service de deux ans, au lieu de servir exclusivement à étoffer nos effectifs de couverture, a servi aussi à ranimer nos divisions de l'intérieur qui ne devraient être que des écoles de recrues suivant la doctrine constante de notre Parti. Nos troupes de couverture ont toujours à instruire leurs recrues et à fournir des noyaux aux formations de réserve, deux éléments de faiblesse dont l'évidence saute cependant aux yeux.

Malgré tous les efforts faits souvent dans le vide, l'instruction de nos cadres de réserve est tout à fait insuffisante. Après deux timides expériences notoirement incomplètes, nous ne sommes pas encore exactement fixés sur le rendement de nos divisions de réserve.

Notre couverture fixe est au point, mais son occupation permanente est insuffisante, ce qui fait dou-

ter de son efficacité. Nous avons bien organisé notre front de Belfort à Dunkerque et le front alpin, mais il existe encore une trouée très dangereuse entre Belfort et les Alpes, trouée ouverte qu'il faut au plus tôt pourvoir d'organes défensifs permanents.

Nos grandes manœuvres sont des trompe-l'œil. N'y prennent part que des formations actives incomplètes qui ne seront pas celles qu'on emploiera sur la frontière. On fait des expériences instructives, mais on néglige l'expérience fondamentale de la *réalité :* l'emploi des grandes unités qu'on maniera réellement à la mobilisation.

Dans le domaine de l'armée de Mer, la situation paraîtrait meilleure si nous n'avions pas à envisager l'éventualité de mettre rapidement en service de nouvelles unités plus puissantes pour parer au danger allemand. Nous construisons trop lentement. Le personnel est merveilleux, mais le matériel est insuffisant.

Dans le domaine de l'Air, nous n'avons pas encore concentré dans une seule main les responsabilités de la défense aérienne totale qui incombent aujourd'hui à trois autorités différentes : ministère de l'Air, ministère de la Guerre, ministère de la Mer. Il importe de mettre fin à ce système absurde. (*Applaudissements.*)

J'abrège, pour ne pas trop lasser votre attention.

Les défauts de notre organisation de défense nationale sont connus. Ils sont précisés dans les documents que nous avons mis sous vos yeux. Les remèdes sont également connus.

Il suffit de vouloir pour réaliser ce qu'il nous faudrait. Nous hésitons trop, même lorsque notre Parti est au pouvoir. (*Applaudissements.*)

Le Pays n'en a pas pour son argent. Il faut que cela cesse.

Le Parti *radical* doit exiger des mesures *radicales*

pour mettre enfin sur pied un système qui nous assure une véritable sécurité, une sécurité complète au lieu d'une sécurité ébauchée et trompeuse.

En résumé, la Nation armée n'existe pas encore. Il faut la créer.

Mais il faut tout d'abord la vouloir. Et cette ferme volonté doit être inscrite en exergue dans le vœu que vous aurez à formuler. En voici le texte :

Fidèle à la doctrine qu'il a sans cesse affirmée, la paix dans la sécurité et approuvant :

1° l'ordre du jour voté en mars 1933 par le Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste;

2° l'ordre du jour voté par le groupe radical de la Chambre avant la discussion du problème des effectifs;

3° les vœux exprimés à l'unanimité, au cours de leurs travaux annuels, par les Commissions de défense nationale et des anciens combattants du Parti et transmis au Comité exécutif;

le Parti radical et radical-socialiste, réuni en Congrès, exprime son entière confiance dans l'heureuse issue des efforts combinés de la Société des Nations et du Gouvernement français en vue de l'établissement de la paix, si gravement compromise par le réarmement intensif de l'Allemagne;

il estime qu'en attendant la solution de sagesse que souhaitent ardemment toutes les nations du monde, c'est-à-dire le désarmement progressif, simultané et contrôlé, le Gouvernement de la République, fort de l'heureuse reprise des relations cordiales avec l'Italie et l'U. R. S. S. et aussi de la fidélité de l'amitié de la Grande-Bretagne, de la Petite Entente et de la Pologne, doit continuer à parfaire l'organisation défensive du pays, en collaboration constante avec le Parlement, dont le rôle principal est de contrôler

l'emploi des crédits militaires et de veiller à leur rendement maximum dans le cadre des lois militaires de 1928;

il affirme à nouveau que la défense nationale d'une démocratie doit reposer essentiellement sur le principe de la nation armée et, rappelant les enseignements de la campagne 1914-1918 *qui ont montré l'importance capitale des effectifs, s'élève contre la notion de l'armée de métier;*

enfin, le Congrès rappelant que le Parti radical et radical-socialiste s'est toujours attaché à faciliter le perfectionnement incessant de la défense nationale, adresse son salut fraternel aux trois armées de terre, de mer et de l'air de la République, éléments actifs et éléments de réserve, de plus en plus étroitement associées dans l'accomplissement du devoir commun et leur exprime son entière confiance dans leur loyalisme indéfectible, base indispensable de la discipline. (Applaudissements.)

M. le Président. — Je remercie en votre nom le général Brissaud-Desmaillet de son remarquable exposé. Le Parti radical est fier de compter dans ses rangs un homme qui, ne l'oublions pas, pendant la guerre, a commandé la 66e Division, la fameuse division alpine, l'alsacienne qui fut une des premières de France. (*Applaudissements.*) Le général Brissaud-Desmaillet est, à la fois, un bon soldat et un bon radical; nous sommes très heureux de le féliciter. (*Nouveaux applaudissements.*)

Avant de donner la parole à M. Cornu, permettez-moi, puisque j'ai l'honneur de présider cette séance consacrée à la défense nationale, de dire que je suis encore plus pessimiste que le général Brissaud-Desmaillet. Je suis plus pessimiste que lui en ma qualité de rapporteur du budget de la Guerre, que je rapporte en votre nom à *tous*, car, si je suis à la

Commission des finances c'est parce que le Groupe radical m'y a envoyé et je n'oublie jamais, même lorsque je fais un rapport sur le budget de la Guerre, que je parle en radical-socialiste.

Si notre ami Kayser nous a dit tout à l'heure qu'il arrivait de Londres et qu'il a pu nous apporter ainsi des renseignements fort intéressants, votre rapporteur arrive de Berlin.

Je dois, une fois de plus, sonner la cloche d'alarme. Je suis pessimiste parce que je sais, parce que j'ai vu et entendu. En ce moment, l'Allemagne n'a qu'un seul but : armer et se préparer à la guerre.

Avant la fin de l'année, elle aura une armée qui sera aussi forte que la nôtre et tous ses efforts tendent vers ce but : avoir une armée qui pourra égaler l'armée russe et l'armée française réunies.

Il est donc incontestable que notre devoir est de nous tenir sur nos gardes. Mais je tiens à déclarer que ce n'est pas parce que nous aurons dépensé des milliards pour la défense nationale, ce n'est pas parce que nous aurons même fait le service de trois ans, que nous pourrons assurer la sécurité de la France.

Cette sécurité ne pourra être assurée que d'une façon collective. Cette sécurité collective ne pourra être assurée que grâce à l'appui des autres nations.

En attendant que le pacte de Genève puisse fonctionner et que la sécurité de la France soit enfin assurée, notre devoir, à nous Républicains, c'est de faire le nécessaire pour que la France puisse résister à l'invasion. Pour cela, nous n'oublierons pas, comme l'a dit le général Brissaud-Desmaillet, que nous sommes les disciples et les descendants des Jacobins et des hommes de 1793. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Cornu, député des Côtes-du-Nord.

LA RENOVATION DE L'ARMEE DE L'AIR

Intervention de M. André Cornu

Député des Côtes-du-Nord

M. André CORNU (*Côtes-du-Nord*). — Je ne présenterai qu'une brève observation qui trouvera d'ailleurs sa conclusion logique dans la rédaction d'un vœu précis.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de ce vaste problème qu'est la défense nationale et qui, au surplus, a été remarquablement traité par le général Brissaud-Desmaillet.

Mais, en ma qualité d'aviateur de la guerre, je voudrais faire la suggestion suivante. Dans la répartition des crédits de la défense nationale, le ministère de l'Air, jusqu'à ce jour, a été traité en parent pauvre. Or, nul n'ignore que l'aviation est indispensable pour assurer la paix à laquelle le Parti radical est si fermement attaché.

En conséquence, je souhaite que le Congrès émette le vœu précis de demander qu'une meilleure répartition des crédits soit faite et que le ministère de l'Air reçoive une part importante.

Le plan de rénovation de l'armée de l'air, qui a été établi par notre ami Pierre Cot, comporte tout un programme qui doit doter nos escadrilles d'appareils modernes. L'aviation compte un personnel excellent qui, pendant la guerre, a fait preuve de qualités de technique et de courage qui peuvent être citées en exemple dans le monde entier.

A ces pilotes, il faut donner de bons appareils.

Ma deuxième suggestion est que le ministère de l'Air s'inspire de cette politique qui, à mon avis, est aussi un geste de paix, à savoir qu'il y a lieu de développer sans cesse l'aviation de bombardement

qui seule, dans une circonstance difficile, par les représailles qu'elle pourrait exercer, ferait certainement réfléchir l'adversaire sur les risques d'une guerre.

Ce sont les deux seules suggestions que je voulais faire et je souhaite que le Parti radical les fasse siennes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Ducas.

***

LES AVIATEURS PROFESSIONNELS

Intervention du Commandant Ducas

M. Ducas. — En ma qualité d'aviateur, je remercie le Congrès du parti radical de s'intéresser aux questions d'aviation.

Le Parti ne fait, en cela, que suivre la majeure partie des Partis politiques et, particulièrement, ceux qui sont à notre gauche. J'en veux pour preuve la très belle campagne qui fut menée sur l'aviation tout entière par *l'Humanité* récemment et, il y a quelque temps, par *le Populaire*, qui a pris une position très nette quand il s'est agi de la création d'une certaine ligne commerciale établie sur des bases peu solides au point de vue financier et inexistantes au point de vue technique. (*Applaudissements.*)

Je veux appeler l'attention du Congrès sur la situation des professionnels navigants de l'aviation qui sont journellement frustrés de leur gagne-pain par l'attitude du ministère de l'Air qui met à la disposition des maisons ou des compagnies des pilotes militaires appartenant soit à la Guerre, soit à la Marine, pour faire des raids ou des essais. C'est un

peu comme si un entrepreneur ayant besoin de terrassiers, on mettait à sa disposition une compagnie d'infanterie.

Nous avons des camarades dont le métier est de voler. Je sais que vous avez l'habitude de considérer les aviateurs comme des gens appartenant à une classe un peu fantaisiste. Ces gens gagnent leur vie, ils risquent leur vie, ils assurent le pain à leur femme et à leurs enfants en faisant ce métier pénible. (*Applaudissements.*)

Je vous demande de voter l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès souhaite que les droits des professionnels navigants de l'aviation soient respectés comme ceux de tous les travailleurs;

« regrette que le ministère de l'Air accepte de mettre en congé des pilotes des ministères de l'Air et de la Marine aux fins de mise au point d'avions et d'hydravions de raid; ces militaires conservent droit à pension, à retraite et, d'une façon générale, à tous les avantages réservés à l'armée, perçoivent indûment des salaires civils, prenant ainsi la place et gagnant le pain des pilotes professionnels de l'aviation, dont c'est le métier;

« le Congrès souhaite que le ministre de l'Air fasse, sans tarder, cesser ces pratiques inadmissibles. »

Je pense que le Congrès sera heureux de savoir, s'il ne le sait déjà, que, pour faire triompher ces revendications, il a, à la Chambre des Députés, deux de ses représentants éminents qui sont en excellente place, d'abord notre excellent ami, M. Pierre Cot, qui fut, ces derniers temps, si injustement attaqué (*applaudissements*), qui fut un grand ministre de l'Air, qui est maintenant président de la Commission de l'Aéronautique et notre ami Bernier, aux qualités duquel on a rendu hommage en le nommant rap-

porteur de la Commission des finances. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au colonel Roux.



Intervention du Colonel Roux

M. le colonel ROUX. — Sans être en contradiction avec l'ordre du jour qui a été présenté par le général Brissaud-Desmaillet, je vais vous proposer une addition à cet odre du jour.

Le général Brissaud-Desmaillet vous a parlé du manque d'organisation de nos divisions de réserve. Je rappelle qu'en 1926, le Congrès a adopté un système d'organisation générale de nos divisions de réserve qui, après le vote de la loi de 1928, aurait dû être mis à exécution.

S'il n'en a pas été ainsi, cela tient aux oppositions sournoises des professionnels militaires. Si l'on organise la nation armée avec divisions de réserve, il y aura diminution plutôt qu'augmentation du personnel militaire professionnel.

Il y a donc lieu de vaincre cette résistance. Or ces résistances ne sont pas nouvelles. Je rappelle qu'un président de notre Parti, le citoyen Berteaux, a dû, pour pouvoir les vaincre, déposer à la Commission de l'armée un projet de loi qui n'émanait pas du ministère de la Guerre. Le citoyen Berteaux, en effet, a fait voter la loi de 1905, qui a permis de former les hommes qui ont fait la guerre de 1914.

Je vous propose donc cette addition qui, rassurez-vous, n'implique pas une augmentation de dépenses, au contraire. Ma proposition permet le maintien du service d'un an, par conséquent, une économie considérable, car le maintien, pendant trois mois, de la dernière classe sous les drapeaux, a coûté 300 millions au budget de la Guerre. Ce serait donc une dé-

pense nouvelle de 1.200 à 1.500 millions si on portait le service à deux ans.

Il en résulterait donc une économie de temps et d'argent. En conséquence, pour tenir compte de la période des classes creuses qui va s'ouvrir, je vous propose l'addition suivante :

« Le Congrès, ému de la reconstitution rapide de la nation armée en Allemagne, rappelle à ses élus que le Congrès de Bordeaux, en 1926, a adopté l'ensemble d'une organisation simple et fort peu coûteuse de la nation armée française en nombreuses divisions de réserve;

« Il approuve de nouveau ce projet, ainsi que le nouveau rapport qui vient de lui être présenté par le lieutenant-colonel Roux, en vue de compenser, année par année, la faiblesse de nos classes de recrues de 1936 à 1941, en endivisionnant et entraînant avec elles nos quinze plus jeunes classes de réserve;

« Pour assurer, pendant cette période, une couverture suffisante dans nos zones frontières, le nombre de nos divisions actives de l'armée métropolitaine sera provisoirement porté de 20 à 24, sans augmentation du nombre des officiers ou ous-officiers de carrière.

« La classe 1936, ainsi que les classes suivantes seront appelées chaque année en quatre fractions régionales successives de trois en trois mois, et les jeunes soldats incorporés en unités au tiers environ de l'effectif de guerre.

« Chaque fraction de classe recrutée ainsi régionalement formera six divisions, fera trois ou quatre mois de service dans les garnisons de sa région, ensuite deux ou trois mois de routes et de camp pour entraînement et tirs de guerre; enfin, six mois d'occupation, de travaux de routes et de défenses dans diverses zones frontières.

« Ainsi, 12 divisions ayant plus de six mois de service pourront occuper en permanence ces zones

à partir de 1936 et, pendant cette occupation, des convocations individuelles successives des réservistes de leurs régions, des deux classes âgées de 26 ans et de 31 ans, compléteront ces divisions de couverture aux deux tiers de leur effectif de guerre.

« Au total, en couverture, environ 120.000 jeunes soldats et réservistes, tous instruits, non comprises les divisions coloniales ni les divisions de jeunes soldats ayant moins de six mois de service, ni les troupes de réserve locales. »

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour qui vous a été présenté par le général Brissaud-Desmaillet.

(Cet ordre du jour est adopté.)

M. le Président. — Je vous demande de prendre en considération l'ordre du jour du colonel Roux, mais de le renvoyer aux Commissions compétentes de la Chambre et du Sénat pour étude technique.

Cet ordre du jour, en effet, pose des questions techniques que nous ne pouvons pas trancher aujourd'hui. Nous ne pouvons pas savoir, par exemple, si nous devons avoir 20 ou 24 divisions d'active.

(L'ordre du jour du colonel Roux est pris en considération et renvoyé aux Commissions compétentes.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole...

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 heures.)

CINQUIEME SEANCE

Samedi 26 octobre, matin

La séance est ouverte à 9 h. 25, sous la présidence de M. Yvon DELBOS, député de la Dordogne, assisté de MM. BRACHARD, député de l'Aube; CATALAN, député du Gers; DE CHAMMARD, député de la Corrèze; CHAUVIN, député de l'Eure; CUMINAL, sénateur de l'Ardèche, *comme Vice-Présidents,* ainsi que MM. Camille FERRAND, député de la Creuse; ISORE, de la Fédération du Pas-de-Calais; BÉNÉ, de la Fédération de Seine-et-Oise; CHAMBON, de la Fédération de la Manche; LÉGER, de la Fédération de l'Allier; PIERMÉ, de Madagascar; VAYRAC, de la Fédération du Tarn-et-Garonne; le Dr JULLIAND, de la Fédération de la Savoie; COSTES, de la Fédération de la Seine, *comme Secrétaires,* et de M. Raoul AUBAUD, Secrétaire général du Parti.



LES ANCIENS COMBATTANTS

Rapport général de M. Emile Coreil

Président de la Commission des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Emile Coreil, président de la Commission des Anciens Com-

battants, pour présenter son rapport fait au nom de cette Commission.

M. Emile Coreil, *président et rapporteur de la Commission des Anciens Combattants.* — Mes chers camarades, mes chers collègues, la confiance des membres de votre Commission m'a, une fois de plus, pour l'exercice qui vient de s'écouler, investi de la mission de vous présenter le rapport annuel et ses vœux.

En me confiant la présidence de ses travaux, votre Commisison m'a fait un honneur auquel j'ai été sensible et dont je vous remercie tous.

C'est, en effet, parce que les délégués des Congrès qui se sont succédé depuis huit ans ont bien voulu, en adoptant mon rapport annuel, et les vœux que je présentais au nom des anciens combattants, approuver ma désignation que mon mandat a été renouvelé.

Mais je dois à la vérité de dire que je n'aurais pu assumer la lourde tâche du rapport général annuel, si je n'avais été efficacement secondé et guidé par la poignée de militants, membres du Comité exécutif, M. Fonteny, M. le général Sauvage, M. le colonel Roux, M. Espiaud, qui se sont groupés autour de moi dès la première heure et, en me laissant le mérite et l'honneur du travail, en ont été les meilleurs artisans.

Vous voudrez donc bien, en me réservant une fois de plus un accueil bienveillant, rendre hommage à l'effort de ceux au nom desquels je me présente et je parle.

La tâche, cette année, est particulièrement difficile : il s'agit de faire œuvre de conciliation et d'union, sans abandonner les justes doléances que les mutilés et anciens combattants doivent présenter à cette tribune, pour faire connaître à tous les militants de notre Parti les erreurs et les injustices commises. On a su faire appel à eux à l'heure où le ter-

ritoire national était en péril, et aujourd'hui on paraît vouloir leur retirer les modestes compensations, accordées à l'origine avec une largesse qu'expliquait la reconnaissance, et mesurées par la suite avec une parcimonie que l'ingratitude et l'oubli progressif des services rendus ont accentuée avec le temps, au point de rendre cette injustice intolérable. (*Applaudissements.*)

La question qui se pose en la circonstance est de savoir si ceux qui ont fait la guerre de 1914-1918, et qui ont été, sans doute par leur propre faute, tenus en marge des affaires de la Nation depuis 1919 et jusqu'à ce jour, vont se trouver coïncés entre les générations qui étaient avant et celles qui sont venues depuis.

J'ai la conviction que, grâce à la sollicitude de notre Parti, Parti de la moyenne France, les droits des anciens combattants, qui ont tenu une juste place dans ses préoccupations, seront sauvegardés, et qu'enfin nous obtiendrons les satisfactions que nous sollicitons en faveur de nos droits non seulement reconnus, mais stabilisés.

Cependant, il faut dire que, depuis 1919, la gestion des affaires publiques aurait dû être assumée par ceux qui, ayant fait la guerre, étaient seuls qualifiés pour organiser la paix. Nous avons peut-être eu le tort de ne pas prendre le pouvoir au lendemain de la guerre et, après avoir conduit notre pays à la victoire, de ne pas lui avoir assuré une paix tranquille dans la sécurité.

Mais les années passent, et notre intervention se fait de plus en plus urgente. Au surplus, c'est votre faute à tous si elle n'a pas encore eu lieu, car je pense qu'il y a ici une grosse majorité d'anciens combattants qui, à des titres divers, ont contribué à la défense du pays.

Le traité de Versailles, que je ne discuterai pas, a été sans doute insuffisamment charpenté et mal équilibré. Il s'est peut-être trop inspiré de la formule :

« *Vae victis!* » des vainqueurs d'autrefois. Il ne paraît pas avoir été dans toutes ses dispositions une œuvre de raison et de conciliation. Il semble que la convoitise et la rapacité, dans sa rédaction, l'ont emporté sur la sagesse. Et aujourd'hui, nous sommes obsédés par l'impérieuse exigence de la justice immanente qui réclame son dû.

Les anciens combattants, au lendemain de la guerre, auraient dû demander à être consultés; il est vraisemblable qu'alors certaines dispositions du Traité de Versailles auraient été modifiées.

La génération du feu a trop laissé faire pendant quelque dix années. Elle n'est pas intervenue dans l'aménagement de la paix.

D'ailleurs, dans toutes les Nations engagées dans le conflit, les mutilés immobilisés par leurs souffrances physiques, les anciens combattants préoccupés par leurs souffrances morales, les uns et les autres abandonnés au désarroi du retour et à la reconstitution difficile de leur foyer, sont restés éloignés des affaires publiques, laissant à ceux qui, dans les nombreux pays du monde, avaient provoqué ou accepté la guerre le soin d'organiser la paix, justifiant aujourd'hui le juste reproche des générations nouvelles, de n'avoir pas su aller jusqu'au bout du sacrifice, et, après avoir tout donné de leurs forces physiques, de ne pas avoir consacré les ressources de leur esprit à prendre en mains les rênes du gouvernement et à faire mettre la guerre hors la loi, non seulement par des déclarations solennelles, mais en imposant des institutions neuves inspirées des enseignements du front et ouvrant pour les générations futures une ère de paix et d'équilibre économique et social.

La Confédération nationale des Anciens Combattants a peut-être été créée trop tard; elle a groupé trop tard les victimes de la guerre. Mais son œuvre est aujourd'hui consistante, et nous sommes heureux de constater que le Parti radical est en complet accord, non seulement, comme il l'a déclaré les an-

nées dernières, au point de vue économique et social, avec la C.G.T., mais, au point de vue des revendications de la génération du feu, avec la C.N. A.C.

Hier, au moment où j'allais prendre la parole, la Confédération nationale s'est présentée, au siège du Congrès, au groupe parlementaire pour se déclarer solidaire de notre effort, dire à nos élus qu'elle fait siennes mes conclusions, affirmer sa confiance dans votre effort pour conjurer la crise et dire sa fidélité aux institutions républicaines de notre pays et sa foi dans la Société des Nations. Nous ne pouvons, mes chers camarades, qu'être sensibles à cet hommage, rendu par la grande organisation d'anciens combattants. Et je crois pouvoir dire que toutes les Associations d'Anciens Combattants de tous les Partis et de tous les pays, les mutilés et victimes de la guerre, doivent rendre hommage à notre grand Parti politique qui n'a pas hésité à inscrire à l'ordre du jour de chacun de ses Congrès les revendications matérielles et morales des générations de la guerre.

Nous nous trouvons aujourd'hui une fois de plus dans la commune pensée des souffrances vécues, car, je le disais tout à l'heure, le Parti compte une majorité d'anciens combattants. Depuis huit ans, toutes nos revendications vous ont été exposées. Vous y avez fait droit, par le vote unanime des vœux que nous avons eu l'honneur de vous présenter. A Reims, à Grenoble, à Toulouse, à Vichy, et enfin à Nantes, nous avons été suivis par les délégués de nos Fédérations qui ont homologué les rapports et les conclusions de votre Commission, et nous avons pu faire état d'un certain nombre de satisfactions accordées par le Parlement.

Mais, ce qui nous heurte profondément, c'est que la génération du feu n'a pas obtenu toutes les compensations auxquelles elle aurait droit. Et déjà on voudrait lui retirer le peu qui lui a été consenti.

Certes, nous n'avons pas toujours obtenu satisfac-

tion, et nombreux sont encore les vœux qui n'ont pas été exaucés.

Aujourd'hui, nous sommes atteints. Nous avons élevé des protestations.

Est-ce notre faute, à nous, si les compensations accordées ont été quelquefois mal réparties?

Nous venons demander à l'Etat de donner aux anciens combattants la délicate mission de répartir eux-mêmes entre leurs camarades les allocations, les pensions, la retraite. Et alors nous disons que, satisfaction sur ce point nous étant donnée par la création de la Caisse des pensions, les revendications matérielles de la génération du feu seront satisfaites.

La création de la Caisse des Pensions, demandée par nous depuis des années, que les Congrès de notre Parti a d'ailleurs déjà votée à plusieurs reprises, que la Confédération nationale des Anciens Combattants réclame avec nous, est la seule solution. Le service des pensions, retraites et indemnités allouées aux mutilés anciens combattants et victimes de la guerre continue à peser sur le budget, parce que notre demande de création d'une Caisse des Pensions, corollaire de la fusion des offices, n'a pas été suivie.

Exigez de nos élus, par un vote catégorique et massif, le vote par le Parlement du projet Ducos sur la Caisse des Pensions, et vous en aurez fini avec les doléances annuelles de ceux qui ont tant souffert pour sauvegarder votre liberté. (*Applaudissements.*)

A plusieurs reprises, un vœu, transmis par le Bureau du Parti, et dont nos élus ont dû être saisis, rappelait l'intangibilité des droits des mutilés anciens combattants et victimes de la guerre, mais il indiquait que la Commission était certaine que les anciens combattants, soucieux de participer à l'équilibre du budget, consentiraient à la création d'une Caisse de Pensions qui allégerait le budget des dépenses.

Cette question d'une Caisse autonome des Pensions dotée et garantie par l'Etat, à l'abri des fluctuations des budgets, forfaitairement pourvue et disposant d'un capital donnant à son fonctionnement plus de souplesse et plus d'efficacité, est la charnière du problème matériel à résoudre pour les générations du feu.

La création de cet organisme indispensable apportera l'apaisement dans l'esprit de nos camarades injustement atteints par des mesures de restriction qui auraient dû, plus qu'à tous autres, leur être épargnées, et qui, malheureusement, au contraire, n'atteignent pas les citoyens les mieux partagés.

Les victimes de la guerre, nous l'avons à plusieurs reprises déclaré, ont des droit intangibles que nous ne voulons pas leur discuter.

Les victimes de la guerre veulent coopérer au redressement national. Donnez-leur la satisfaction qu'elles sollicitent.

Enlevez du budget la lourde charge des pensions et des retraites. Créez la Caisse autonome des Pensions, et vous aurez ainsi, non seulement obtenu l'économie que vous recherchez, mais donné aux anciens combattants les satisfactions morales et matérielles que, j'en suis certain, vous désirez autant qu'eux. (*Applaudissements.*)

Citoyens, je ne veux pas vous retenir longuement. Vous avez certainement pris connaissance de mon rapport que vous avez en mains depuis plusieurs jours.

Je passe sur l'opinion des anciens combattants touchant les décrets-lois, sur les abrogations et les améliorations qu'ils demandent au Gouvernement. La Commission du Parti, j'ose même dire le Parti tout entier, sont d'accord avec les doléances présentées à ce sujet par la Confédération nationale des Anciens Combattants. Vous trouverez dans mon rapport des exemples qui vous démontreront les erreurs ou les injustices des dispositions prises par le Gouverne-

ment et qui, j'en suis certain, feront l'objet d'un nouvel examen.

En résumé, la formule justificative, en ce qui concerne les revendications matérielles des anciens combattants, paraît pouvoir se résumer dans la règle générale suivante :

La pension doit correspondre au dommage matériel;

La retraite est à la fois la rémunération d'un service effectivement accompli et une compensation de principe;

Les mesures de reclassement social sont l'obligation par l'Etat de rétablir l'égalité de base entre tous les citoyens;

Les faveurs et les privilèges, expression de la gratitude de la nation, ont été acceptées par les victimes de la guerre qui n'en demandent pas le maintien.

Quant à nos revendications morales, je vous les ai également indiquées. Elles sont résumées dans les conclusions que je vais vous lire. Mais j'ai la grande satisfaction de vous dire aujourd'hui que ce ne sont pas seulement les anciens combattants du Parti radical-socialiste qui demandent la dissolution des Ligues factieuses, de toutes celles qui visent la modification ou la suppression des institutions républicaines. (*Applaudissements.*) Hier, dans la démarche faite auprès du Congrès, les Anciens Combattants de toutes les organisations affiliées à la Confédération nationale sont venus apporter au groupe parlementaire, dans un geste qui est un symbole, le vœu suivant qui marque le rapprochement de tous les anciens combattants dans la foi républicaine :

« Le Conseil d'administration de la Confédération nationale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, préoccupé par l'activité de certains groupements qui tendent à préparer l'opinion publique de ce pays à l'idée d'une guerre civile;

« Fermement attaché au régime républicain qui suppose une évolution permanente;

« Résolu à défendre les libertés qui en sont la base;

« Déclare indispensable d'adapter dans le calme nos institutions aux nécessités nouvelles pour permettre à la France, par la légalité et dans l'ordre, d'assurer son redressement économique, la justice sociale, sa sécurité intérieure et extérieure. » (*Applaudissements.*)

J'en ai terminé. Les conclusions que je propose au Congrès d'adopter, en même temps que les termes généraux du rapport qu'il a sous les yeux et que je me suis efforcé de résumer devant vous, sont les suivantes :

« Le Congrès faisant droit aux légitimes protestations des Mutilés Anciens Combattants et Victimes de la Guerre :

« 1° Demande aux élus parlementaires du Parti de poursuivre l'abrogation ou la modification des décrets-lois qui les ont privés de partie des dotations légitimement accordées et définitivement acquises par l'inscription faite ou promise au grand Livre de la Dette publique, ou par des décisions de justice passées en force de chose jugées et intangibles;

« 2° Donne acte aux Mutilés Anciens Combattants et Victimes de la Guerre de leur volonté de contribuer à l'équilibre du budget, par un aménagement équitable du budget des Pensions, par le redressement des abus et sous réserve du respect des droits justement acquis;

« 3° Se déclare une fois de plus d'accord avec les intéressés et demande de toute urgence à ses élus d'obtenir du Parlement l'examen et le vote du projet Ducos sur la création d'une Caisse autonome des Pensions qui, tout en allégeant le budget des dépenses de l'Etat, en limitant son concours au versement

d'une annuité forfaitaire équitablement calculée, permettra la suppression de l'abattement de 3 %, comme celle du prélèvement de 10 % frappant les pensions et les retraites des Mutilés Anciens Combattants et Victimes de la Guerre;

« 4° Prend acte des déclarations faites par la Confédération nationale des Anciens Combattants et donne son approbation une fois de plus aux vœux déjà émis par sa Commission et qu'il a votés aux fins de la dissolution des ligues de toutes tendances qui se sont déclarées ouvertement hostiles au régime républicain et à ses institutions. »

Mes chers camarades, je vous remercie de la bienveillante attention qu'une fois de plus vous avez bien voulu réserver au rapporteur de bonne volonté qui vous a présenté l'exposé de la situation des anciens combattants. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Terray.



LES DECRETS-LOIS

Intervention de M. Terray

M. TERRAY (*Seine-et-Oise*). — Je ne m'attendais pas à prendre la parole ce matin, et c'est un peu à mon insu qu'on vient de m'inscrire. Ma tâche d'ailleurs est singulièrement facilitée par l'excellent exposé de M. Coreil.

La position des anciens combattants est, d'une manière générale, dans ce pays, sans équivoque dans la bataille républicaine. Elle est aussi, sans aucune équivoque, dans la lutte pour leurs revendications matérielles.

Alors que les gouvernements qui se sont succédé

depuis 1918 n'ont pas eu le courage de faire rendre gorge aux profiteurs et mercantis de tout acabit (*applaudissements*), alors qu'on n'a pas voulu procéder à la revision des scandaleux marchés de la guerre et des non moins scandaleux marchés de l'après-guerre (*applaudissements*), alors qu'on n'a pas récupéré sur certaines banques les créances qu'elles avaient vis-à-vis de l'Etat, alors qu'il y a, d'après la déclaration de M. Piétri, 8 milliards de fraudes fiscales (*applaudissements*), on vient, après nous avoir pris 3 % sur le bras, sur la jambe restés dans les fils de fer barbelés, 3 % sur la retraite du combattant, on vient nous demander 10 %, parfois même 40 %, sans parler de la suppression de différents avantages, bien péniblement admis.

Tous les jours, une grande presse, aux ordres du haut capital, nous accuse d'être les « pilleurs, les détrousseurs du budget » et autres aménités de ce genre. Il paraît que nous sommes la grande partie prenante comme si de 1914 à 1918, nous n'avions pas été la partie donnante. (*Applaudissements.*)

N'avons-nous pas donné notre santé, notre jeunesse? Un million et demi des nôtres n'ont-ils pas donné leur vie pour assurer les biens de ces quelque deux cents familles qui tiennent la France sous leur férule? (*Vifs applaudissements.*)

On a voulu les pleins pouvoirs, il faut le dire, pour atteindre injustement et inconsidérément les anciens combattants, les victimes de la guerre, les petits rentiers, les fonctionnaires et peut-être, par répercussion, les travailleurs de l'industrie privée. (*Applaudissements.*)

En un mot, on a demandé les pleins pouvoirs pour frapper une fois de plus les déshérités de l'existence. Eh bien! nous, les anciens combattants, nous refuserons d'accepter pareilles mesures. (*Applaudissements.*)

Nous le refusons par principe. Nous le refusons aussi parce que nous ne voulons pas qu'un Gouver-

nement, quel qu'il soit, se serve de nous pour poursuivre une politique de déflation massive que l'histoire du monde nous permet de considérer comme inopportune et inopérante.

Nous le refusons encore parce que, en dépit des discours officiels les plus optismistes, le boucher et le boulanger n'ont que peu ou pas diminué les prix du pain et de la viande, alors que le paysan que je suis voit son blé s'entasser dans sa grange et son bétail se vendre à un prix de famine, ce qui démontre une fois de plus que certaines gens savent réaliser des bénéfices pour le moins illicites sur les souffrances des pauvres bougres. (*Applaudissements.*)

On vient nous dire, mes chers camarades, que les sacrifices sont les mêmes pour tous. Allons donc! On n'a rien demandé au capitalisme bancaire, ni au capitalisme industriel; on n'a rien pris ni sur les billets commerciaux, ni sur les comptes en banque; on n'a rien demandé aux magnats de l'industrie et du commerce, aux grands ravitailleurs, aux grands forbans de l'alimentation!

Il faut dire bien haut que les décrets-lois sont non seulement la plus grande injustice, mais la plus grande sottise de notre époque. (*Applaudissements.*)

Nous supplions nos camarades parlementaires, radicaux et socialistes de ne pas ratifier les décrets-lois, dans l'intérêt de notre Parti que nous aimons, dans l'intérêt de la République que nous voulons foncièrement démocratique, laïque et anti-capitaliste, dans l'intérêt même de la paix intérieure. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Varenne.

M. Varenne. — Mes chers amis, en tant qu'ancien combattant, et en tant que fonctionnaire touché à trois reprises parce que mutilé, je ne puis évidemment que m'associer aux paroles que vient de prononcer le précédent orateur. J'ajoute, pour l'édi-

fication du Congrès, que, si certains décrets-lois ont pu être nécessaires (il ne faudrait pas être injustes pour nos chefs), la plupart des décrets ont été voulus contre les anciens combattants et contre les fonctionnaires par les grands féodaux.

En voulez-vous une preuve? La voici :

J'ai eu l'honneur, en 1932, d'être candidat du Parti. Je suis allé trouver M. Georges Maus, qui représente, vous le savez, certains puissants intérêts du commerce et de l'industrie. Je lui ai demandé, puisque le programme de notre Parti intéresse les classes moyennes et petites de ce pays, dans quelles conditions je pourrais, le cas échéant, obtenir le concours de son organisation. Je n'avais d'ailleurs nulle espérance d'être élu. Je m'étais présenté dans cette circonscription pour stigmatiser la fripouillerie d'un Fernand Laurent et pour faire triompher, pa la suite, le candidat le plus près de la morale.

Savez-vous ce qui m'a été répondu à ce moment par mon interlocuteur? « Monsieur Varenne, nous ne donnerons notre appui à un candidat, quel qu'il soit, qu'à la condition qu'il prenne l'engagement, une fois élu, de diminuer de 10 % les traitements des fonctionnaires et tous autres. »

Ceci se passait dans la deuxième quinzaine d'avril 1932. Et, comme je faisais remarquer qu'à ce moment la situation budgétaire n'était pas telle que l'Etat fût obligé de se conduire irrégulièrement vis-à-vis de ceux envers qui il avait des obligations, il me fut répondu par ces paroles que je livre à vos méditations :

« Il ne s'agit pas de cela. Si l'Etat ne diminue pas ses dépenses de 10 %, comment voulez-vous que nous puissions diminuer les nôtres? »

Je lui ai dit : « Ainsi, il faut que l'Etat permette à tous ceux qui ont à payer des salaires, de ne pas tenir leur parole vis-à-vis de ceux qui leur donnent

leur travail et leur vie? C'est tout simplement permettre une flibusterie. »

On m'a répondu : « Il faut que l'Etat nous permette de diminuer nos charges, et nous ne pouvons les diminuer que dans ces conditions. »

Eh bien! comment l'ancien combattant que je suis, à qui l'on a reconnu 60 %, et il ne s'en fait pas gloire, pour la blessure qu'il a reçue comme commandant de fort en 1916, et qui a donné, pour 60 % d'invalidité, onze mois de souffrances qu'il paye encore aujourd'hui, ne serait-il pas révolté d'avoir à supporter un abattement de 10 % pour permettre aux féodaux de satisfaire leurs exigences?

Et maintenant, je passe à une question de détail. Je crois qu'il serait utile que le Congrès demandât au Parlement que les droits accordés aux mutilés, au titre des emplois communaux, soient rétablis.

Au lendemain de la guerre, les emplois communaux ont été confiés à des mutilés dans les mêmes proportions que les emplois des administrations de l'Etat. Il y a un an à peine, des emplois leur ont été retirés. Il est facile de comprendre que dans la présente crise de chômage, où le travail est si dur à trouver, la mesure prise à l'égard de ces employés communaux est de nature à leur porter le plus grave préjudice.

Les arguments invoqués pour la justifier sont d'ailleurs déloyaux. On prétend que certains employés communaux ont très mal tenu le poste qui leur était confié. C'est exact. Mais il est non moins exact de rappeler qu'on a omis de procéder, pour les emplois communaux, comme on l'avait fait pour les emplois des préfectures et des ministères, c'est-à-dire de dresser une liste de classement permettant de placer ls mutilés suivant leurs aptitudes. Si l'on avait agi de la sorte en ce qui concerne les employés communaux, on n'aurait pas eu à se plaindre de ce que certains ont cru pouvoir appeler des dilapidations en matière de finances communales.

Je demande donc à ce Congrès de justice, à ce Congrès de défense populaire, car le Parti Radical n'est pas un parti bourgeois, il est un parti populaire (*applaudissements*), de prier nos amis du Parlement, dont beaucoup sont maires de grandes villes, de marquer à cette occasion leur amour — le mot n'est pas trop fort — des anciens combattants.

Cette demande, je l'ai déjà adressée à des associations d'ancien combattants, et je dois dire ici que le seul appui que j'ai pu trouver, et je lui en rends grâce, a été celui de la Fédération nationale des combattants républicains.

Cet appui, je demande à ceux de nos amis républicains qui sont ici, ainsi qu'à tout le Congrès, de le ratifier, et je les en remercie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Granier.



FRAUDES FISCALES ET BENEFICES INDUSTRIELS

Intervention de M. Granier

M. Granier (*Orange*). — Je prends la parole en tant que délégué de la ville d'Orange, qui est représentée si brillamment par le président Daladier.

Je réclame de vous toute votre indulgence pour vous montrer, par des exemples typiques, quelle est l'étendue de la fraude fiscale que nos ministres n'ont rien fait pour conjurer, bien qu'elle soit dénoncée depuis cinq ans. Il est bon que le Congrès sache sur quelle échelle elle s'étend.

Il ne s'agira pas, au cours de cette intervention, d'affirmations lancées à la légère. Je ne ferai que porter à votre connaissance les indications données

par le Syndicat des Agents du Trésor. Ce syndicat, dont les membres sont liés par le secret professionnel, ne peut donner le nom des fraudeurs fiscaux, mais il a multiplié les exemples de fraude, en prenant l'entière responsabilité de les dévoiler au public. Ce sont quelques-uns de ces exemples, que j'ai recueillis dans une documentation très complète, dont je vais vous donner lecture.

X... Fortune évaluée à 15 millions. Propriétaire de châteaux dans quatre départements. Très connu dans les stations thermales. A un faible pour Vichy. Paie 215 francs à l'impôt général sur le revenu. (*Mouvements.*)

X... Riche veuve nantie de trois propriétés et de deux châteaux comportant un personnel *ad hoc*. Passe chaque hiver à Nice. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Riche cultivateur. Possède une ferme de 350 hectares, 45 chevaux, de nombreuses bêtes à cornes, une basse-cour importante. Voiture automobile, écurie de course. Pour 1932, le produit de la ferme a été calculé à 627.000 francs, non compris le bénéfice du bétail livré à la boucherie. Est inscrit à l'impôt général sur le revenu pour 35 francs. (*Exclamations.*)

X... Autre cultivateur, propriétaire d'une ferme de 250 hectares, 40 vaches laitières. Ensemence 70 hectares de blé. Réserve 30 hectares à la culture de la betterave. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Rentier et propriétaire habite une maison bourgeoise de 25 pièces, entourée d'un parc. Possède par ailleurs 270 hectares de terre. A à son service trois domestiques hommes, deux bonnes, un jardinier, un chauffeur pour son auto. Paie 47 francs au titre de l'impôt général sur le revenu. (*Protestations.*)

X... Gros propriétaire rural, 300 hectares de propriétés, deux domestiques, un chauffeur, un précepteur pour ses enfants, deux gardes-chasse. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Président bruyant d'une ligue de contribuables. Agent d'assurances. Propriétaire de deux villas. Impôt général sur le revenu : néant. Type parfait du contribuable pressuré. (*Rires.*)

X... Chirurgien très réputé. Dans la même localité, un autre chirurgien moins réputé, déclare 650.000 francs. Par contre, le chirurgien très réputé, déclare gagner moins de 40.000 francs, c'est-à-dire une somme nettement insuffisante pour payer les gages de son nombreux personnel.

X... Eleveur de parcs, possède deux camions de quatre tonnes. Propriétaire d'un bel immeuble. Possède une auto de tourisme de 50.000 francs. Non imposé à l'impôt général sur le revenu.

X... Hôtelier-restaurateur-cafetier. Plus de 56 chambres. Grosse clientèle. Déclare 5.000 francs de bénéfices en 1932. Pas imposé à l'impôt général sur le revenu.

X... Gros propriétaire. Immeuble : 1 million. Valeurs mobilières plus d'un million. Nombreuse domesticité. Impôt général sur le revenu : 62 fr. 63. (*Exclamations.*)

X... Docteur en médecine. Mène une vie très mondaine, réceptions, ventes. Très bonne clientèle. Propriétaire d'un vaste immeuble. Autos. Non imposé à l'impôt général sur le revenu.

X... Marchand de chaussures. Valeur locative de son magasin : 15.000 francs. Chiffre d'affaires pour 1932 : 1.100.200 francs. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Industriel, possède une usine, deux autos, quatre domestiques, terrains de chasse. Vit sur un pied de plus de 150.000 francs. Paie, au titre de l'impôt général sur le revenu, 284 fr. 37.

X... Restaurateur. Valeur locative du magasin : 20.000 francs. Chiffre d'affaires : 1.268.000 francs. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Propriétaire d'un superbe immeuble de quatre

étages, doté de tout le confort moderne. Possède automobile et domesticité. A pourvu, tout récemment, à l'installation de son fils comme commerçant. Co t : 350.000 francs. Non imposé à l'impôt général sur le revenu, ce qui lui permet de percevoir une pension d'ascendant de 1.920 francs.

X... Marchand de tissus. Possède trois autos, dont une de tourisme, deux domestiques. Propriétaire d'un grand magasin de nouveautés. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Concessionnaire d'un établissement thermal important, deux autos, cinq domestiques. Vit sur le pied de 100.000 francs par an. Impôt général sur le revenu : néant.

X... Président d'une ligue de contribuables, propriétaire d'un superbe immeuble. Domestiques et autos. Gros portefeuille d'assurances. N'est pas imposé à l'impôt général sur le revenu. (*Rires et exclamations.*)

X... Comte, gros propriétaire. Possède une demi-douzaine de fermes. Possède autos, nombreux chiens de chasse, trois gardes-chasse, sept domestiques. Imposé pour 14 fr. 82 à l'impôt général sur le revenu.

X... Docteur en médecine, ami d'un personnage politique influent. Figurait, il y a deux ans, sur le rôle des revenus supérieurs à 100.000 francs. A, depuis, augmenté sa clientèle, mais ne paie plus rien au titre de l'impôt sur le revenu.

X... Docteur en médecine, assermenté de l'Administration. Très grosse clientèle. Dirigeant actif d'une ligue de contribuables. Prend la parole dans tous les meetings de ce genre et déclare 32.000 francs comme produit de son travail.

Je pourrais allonger la liste de ces exemples, mais elle lasserait votre patience. (*Non, non!*)

Eh bien! nous, anciens combattants, qui avons des droits imprescriptibes sur la nation, droits inscrits

au frontispice de notre charte du 31 mars 1919, nous qui devions passer les derniers dans le sacrifice, nous sommes écœurés d'avoir été offerts en holocauste dans les décrets-lois.

Ces décrets-lois ont été imposés par une oligarchie financière. Pour les justifier, nous avons assisté à une vaste campagne entreprise dernièrement dans la grande presse d'information.

Or, je le demande aux anciens combattants, car ils savent réfléchir, quels sont ceux qui sont à la tête de cette presse stipendiée?

C'est Charles Mauras, qui n'a pas fait la guerre,

C'est Bailby, du *Jour*, qui n'a pas fait la guerre,

C'est Daudet, qui a fichu le camp à Bordeaux et qui est resté en panne à Nantes.

Quels sont les autres encore?

Il me suffira de citer de Wendel, l'homme du Bassin de Briey, dont la famille habitant moitié en Allemagne, moitié en France, a su revendre ses usines 12 milliards à Hitler.

Camarades, nous avons été trompés. Après le 6 Février, nous avons eu un Gouvernement de trêve qui, paraît-il, continue depuis 18 mois. Nous l'avons accepté. Nous lui avons fait un sacrifice de 3 %. Aujourd'hui, on nous dit que ce n'est pas suffisant, et nous avons des exemples qui nous prouvent que, par les mesures qui les frappent maintenant, certains de nos camarades sont atteints même d'une diminution de 40 %, lorsqu'ils sont à la fois fonctionnaires et anciens combattants.

Permettez-moi à cet égard de vous citer quelques exemples.

Prenons le cas d'un fonctionnaire, au traitement annuel de 12.000 francs, ayant un enfant, et pensionné à 50 %. Quelle est aujourd'hui sa situation? Il est bon que vous connaissiez ces chiffres, on ne se figure pas la gêne que la déflation a apportée dans les budgets de certains fonctionnaires anciens combattants.

Son traitement de 12.000 francs subit tout d'abord un prélèvement de 6 % pour la retraite et se trouve ramené à 11.280 francs. Il touche, d'autre part, une indemnité de résidence et des charges de famille, qui portent son traitement à 12.570 francs. D'autre part, sa pension se monte à 3.240 francs. Soit en tout un gain annuel de 15.740 francs.

En 1934, l'arrivée au pouvoir du président Doumergue a fait tomber son indemnité de résidence de 200 francs et a prélevé sur son traitement une diminution de 5 %, soit 564 francs.

Les décrets de M. Pierre Laval lui ont enlevé 10 % sur le tout, charges comprises, soit une somme de 1.173 francs.

Quant à sa pension qui, calculée sur le taux de 50 % atteignait 2.880 francs, elle s'est trouvée majorée de 360 francs pour un enfant, soit 3.240 francs. Les 3 % des mesures prises par M. Doumergue lui ont enlevé sur cette pension 97 francs. La suppression du cumul des charges de famille des décrets Laval s'est traduite par une diminution de 360 francs. Quant aux 10 % des décrets, ils représentent un abattement de 278 fr. 30 et de plus, conséquence bien inattendue des décrets, il paie sur son salaire un impôt, auquel il n'était pas assujetti auparavant, de 50 francs, car il ne faut pas oublier que les décrets Laval ont eu pour conséquence de diminuer sensiblement l'impôt cédulaire des hauts fonctionnaires, alors qu'ils ont assujetti au même impôt de petits employés qui, jusque-là, bénéficiaient d'une exonération à la base.

Au total, le revenu de ce fonctionnaire, qui était de 15.740 francs, se trouve diminué de 2.722 francs, soit plus de 18 %.

J'ajoute que, s'il n'a pas la carte de combattant, la réduction sur sa pension sera de 1.152 francs, de sorte que la diminution totale supportée par lui sera de 3.140 francs, soit plus de 20 %.

Prenons maintenant la situation d'un fonction-

naire qui, par l'effet des décrets-lois, a été déplacé par suppression d'emploi et muté à proximité. Ce fonctionnaire peut avoir des intérêts matériels dans la ville où il habitait, intérêts qui lui rendent tout déménagement impossible. Il habite, par exemple, une maison qu'il a fait construire sous le régime de la loi Loucheur, maison dont il lui faut payer les mensualités. Ou bien il a des vieux parents dont il ne peut se séparer. Sa situation nouvelle lui cause des frais supplémentaires de transport et de repas. Sans entrer dans le détail de ces frais divers qui se reproduisent pendant toute l'année, il supporte ainsi une charge supplémentaire de 2.460 francs. Il en résulte, s'il est combattant, qu'il subit une réduction totale de 33 %, et, s'il ne l'est pas, une réduction de 34,50 %.

Voulez-vous un autre exemple? Je le prends dans un établissement militaire où je travaille et où sont employées des femmes.

Une veuve de guerre non remariée, ayant deux enfants et touchant un salaire de 2 fr. 60 de l'heure, se fait un traitement annuel de 6.240 francs. La retenue à 6 % réduit son traitement à 5.865 francs. Si l'on fait le compte de ses charges de famille (1.620 fr.), de sa pension de réversion (1.560 fr.) et de sa majoration pour enfants (2.056 fr.), elle se trouve avoir un revenu annuel de 11.101 francs, soit 925 francs par mois.

Les mesures du cabinet Doumergue lui ont enlevé 102 fr. 50. Les décrets Laval lui ont supprimé 1.620 francs de charges de famille, 340 francs à titre d'abattement de 3 % sur le salaire, et 361 francs pour diminution de 10 % sur pension et majoration, en tout 2.429 fr. 50, soit un coefficient de 24 %.

Voilà pourquoi la Confédération Nationale des Anciens Combattants s'est prononcée pour l'abrogation des décrets-lois qui frappent aussi durement aussi bien les petits fonctionnaires que les anciens combattants.

Quand ces décrets-lois ont été promulgués, nous avons cru que le coût de la vie allait diminuer. M. Laval a fait appeler à Paris les 86 préfets de France pour les inviter à prendre des mesures décisives. Voici quel a été l'effet de ces mesures.

Dans la Vaucluse, il y a huit jours, nos paysans ne pouvaient vendre leur blé même à 60 francs. Le pain vient d'augmenter de 15 centimes par kilog. Voilà le résultat du déplacement des préfets à Paris!

Mais je vous disais tout à l'heure qu'une vaste campagne entreprise par la grande presse d'information, cherchait à nous influencer. Comment est dirigée cette grande presse? A cet égard, j'ai sous les yeux un document très suggestif, que je vous demande la permission de vous lire.

«Dans l'état actuel des choses, alors qu'elle ne dispose pas encore de troupes de répression, de miliciens à sa solde, l'oligarchie financière et industrielle ne pourrait pas impunément mettre en coupe réglée le pays si elle n'avait pas, pour façonner à son gré l'opinion publique, le monopole des informations par le moyen de ces deux merveilleux instruments : l'Agence Havas et le Consortium de la presse.

« L'Agence Havas — dont le capital est vite passé de 18 à 105 millions de francs en 1930, avec le concours de la Banque de Paris et des Pays-Bas — dirige toute la presse française par la publicité financière et les informations. C'est d'elle que dépendent l'intérêt documentaire et la situation budgétaire des journaux. Elle a, pour cela, affermé le groupe des quatre grands journaux parisiens, *Journal, Matin, Petit Journal, Echo de Paris* et 240 journaux de province, dont *la Petite Gironde, l'Ouest-Eclair, la Dépêche du Nord* et *l'Eclaireur de Nice*. Et, passant ouvertement sur le terrain politique, c'est encore elle qui fournit aux Hauts Fonctionnaires du Quai d'Orsay le bulletin de presse étrangère qui les documente sur l'activité de l'étranger, c'est elle qui impose sa volonté aux ministères pour l'écoulement de cer-

taines marchandises : en effet, par la publicité, elle dirige le marché de nombreux produits d'une grande importance économique (bière, riz indochinois, bananes, oranges), contraignant les ministères à lui confier le soin de la propagande des produits nationaux et à subir ses tarifs.

D'autre part, on ne se lassera jamais de l'indiquer, en dehors des journaux syndicalistes qui ne touchent qu'un public de syndiqués déjà convaincus de l'iniquité et des vices du régime, il n'y a pour ainsi dire pas en France de presse libre. Il n'y a ni presse de droite, ni presse de gauche; il n'y a qu'une presse asservie. *Le Temps, l'Ordre, l'Action Française, la Journée Industrielle* sont contrôlés par les Comités des Forges et des Houillères : *Paris-Midi* et *Paris-Soir* le sont par Jean Prouvost du Consortium lainier du Nord, *l'Intransigeant* l'est par Louis Dreyfus, roi du marché des grains; les quatre parisiens et *l'Ami du Peuple* le sont par l'Agence Havas, c'est-à-dire par la Banque de Paris et des Pays-Bas. »

Citoyens, à côté de cette déflation massive qui a frappé les petits artisans, j'ai à peine besoin de souligner devant vous que la crise n'a pas été dure pour tout le monde.

Alors que l'on veut rogner sur les pensions et la retraite du combattant ,les actions Schneider, qui étaient descendues en 1933 à 1.300 francs, en 1934 à 1.252 francs, sont passées, le 5 mars 1935, à 1.391 francs, le 5 avril à 1.707 francs, et le 7 mai à 1.795 francs; les actions Hotchkiss, qui étaient en 1933 à 1.132 francs, ont passé, le 5 mars 1935, à 1.211 francs, le 5 avril à 1.410 francs et le 7 mai à 1.565 francs; les actions des Moteurs Gnome et Rhône, qui étaient le 5 mars 1935 à 522 francs, ont coté le 5 avril 575 francs et le 7 mai 838 francs.

La France est aujourd'hui dirigée par une oligarchie financière-industrielle de moins de trois mille hommes (dont l'*Annuaire Chaix* donne les noms), placés aux leviers de commande ou qui tiennent

sous leur coupe en les payant ou en les faisant chanter ceux qui sont actuellement aux postes de commande.

Quand on voit, par la déflation massive des décrets-lois, demander tant de sacrifices aux travailleurs, quand on sait, comme cela a été rappelé par l'orateur précédent, que la déflation n'a été faite contre eux que pour conserver les bénéfices de l'industrie privée, nous pouvons dire que les travailleurs de tous ordres, ainsi que les anciens combattants, sont aujourd'hui brimés et spoliés. Cela, nous ne le voulons pas.

Je termine. La Confédération Nationale des Anciens Combattants a toujours pris sa responsabilité. Elle demande au Parti Radical de faire sien ce mot d'ordre : contre l'intérêt de quelques privilégiés, en avant pour l'intérêt de la collectivité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Wesserstein.



LA REVISION DES PENSIONS

Intervention de M. Wesserstein

M. Wesserstein (*Seine*). — Les applaudissements qui ont accueilli les révélations qui viennent de vous être faites quant aux effets des décrets-lois, soulignent que nous ne stigmatiserons jamais assez l'attitude des ministres qui, après avoir donné leur parole qu'ils ne toucheraient les combattants qu'en tout dernier lieu, se sont empressés de les frapper les premiers, et plus durement que tout autre catégorie de citoyens.

Non contents d'abaisser les pourcentages de leurs pensions, ils se sont préoccupés de faire reviser ces

pensions, et souvent de la façon la plus abominable qui soit. Et ce qui est remarquable à cet égard, c'est la servilité dont fait preuve le corps médical, lorsqu'il se met aux ordres du Gouvernement.

Vous vous rappelez certainement, vous, anciens combattants, comment nous étions reçus pendant la guerre par les médecins-majors, lorsqu'il leur était enjoint, pour que les troupes fussent disponibles, de ne pas avoir plus de 4 ou 5 malades par unité. (*Protestations. — Voix diverses : « C'est faux!* »)

Que ce soit pour des révisions de pensions demandées par les autorités, ou pour des refus opposés à des demandes d'augmentation de pensions formulées par des mutilés ayant subi une aggravation, le résultat est le même : on aboutit toujours à des diminutions.

Il faut demander aux Pouvoirs publics que les anciens combattants qui se présentent devant les Commissions de révision, aient toutes garanties, que ces révisions soient faites en toute connaissance de cause et avec la plus grande impartialité. Il faut demander en un mot que les magistrats que sont les membres des Commisisons de révision appliquent le principe de la séparation des pouvoirs, qu'on souhaiterait voir dans tous les domaines de la justice en France. (*Très bien!*)

***

LES DECRETS-LOIS ET LES CUMULS

Intervention de M. Charbonneau

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Charbonneau.

M. CHARBONNEAU (*Deux-Sèvres*).. — L'an dernier, j'ai eu l'occasion d'affirmer, à Nantes, le loyalisme républicain des anciens combattants. J'ai été heu-

reux de constater, tout à l'heure, que le Parti Radical fait confiance aux anciens combattants pour la défense et la sauvegarde des institutions républicaines.

Je désire appeler l'attention du Congrès sur deux points, à savoir que les pensions, que la retraite du combattant sont basées sur le principe du droit à réparation qui fut formulé par l'Union Fédérale *dès* son Congrès constitutif de 1917. Par conséquent, la pension ou la retraite du combattant ne sont pas seulement une récompense ni une prime, mais surtout une réparation. (*Applaudissements.*)

Je le dis, parce que, très souvent, nous lisons dans la presse ou nous entendons dans les couloirs du Parlement certaines rumeurs selon lesqueles on amenuiserait le taux des pensions, allant même jusqu'à parler de les supprimer à certaines personnes payant l'impôt sur le revenu. Dans ces conditions, nous retomberions dans les mêmes abus et dans le même scandale que nous avons connus lors des allocations servies pendant la guerre.

D'autre part, le critérium de l'impôt sur le revenu ne signifie absolument rien, car il y a des gens très fortunés qui ne paient nullement cet impôt.

L'an dernier, on nous a demandé de participer au redressement. Au moment de l'élaboration des décrets Doumergue, la Confédération Nationale avait demandé la suppression des cumuls. Vous savez ce que nous entendons par « suppression des cumuls » ; les orateurs qui m'ont précédé, l'ont suffisamment dit. Mais jamais, dans notre pensée, nous n'aurions cru que le fait de toucher un traitement de facteur ou de cantonnier et une pension d'invalidité pouvait constituer un cumul.

Or, c'est ce que nous avons constaté lors de la parution des derniers décrets-lois. Je voudrais que le Parti Radical demandât, sinon l'abrogation de ces décrets-lois, du moins un aménagement, un adoucissement.

Les anciens combattants ne sont pas des ennemis

des finances publiques, de l'intérêt général. Ils veulent faire leur devoir et ils le feront quand il faudra, mais à condition que les créanciers, qui ne sont pas des créanciers privilégiés, fassent le leur. (*Applaudissements.*)

En terminant, je veux dire que les décrets-lois concernant les anciens combattants ont produit une impression profonde dans le pays. Les anciens combattants sont en majorité foncièrement républicains. Mais je ne sais si, en les manœuvrant comme il faut, on n'arriverait pas à créer chez eux un doute fatal, car ils avaient cru à la fidélité de la parole donnée.

Véritablement, lorsqu'ils constatent que, dans les régions dévastées, on a réparé sans compter tous les dommages, que les maisons détruites ont été payées le décuple de leur prix, ils ne comprennent pas qu'on hésite lorsqu'il s'agit de réparer le dommage corporel. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Je mets aux voix les conclusions du rapport du citoyen Coreil.

(Ces conclusions sont adoptées.)



L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

Rapport général de Me Campinchi,

Député de la Corse.

M. le Président. — La parole est au citoyen Campinchi, pour présenter son rapport sur l'activité du Groupe parlementaire. (*Applaudissements.*)

Me Campinchi, *rapporteur.* — La tâche que j'ai à remplir a pu être lourde à certaines époques. Elle

ne sera, aujourd'hui, ni longue, ni fatigante. L'année 1935, en effet, a été une des moins chargées de travail parlementaire qu'il y ait eu depuis l'avènement de la IIIe République. Sous la direction de l'émeute, pour la première fois depuis 1848, le Parlement a dû se démettre de ses pouvoirs entre les mains de l'Exécutif. (*Applaudissements.*)

1934 a été l'année de la maladie, 1935 n'a pas été celle de la convalescence. Les médecins n'osent encore se prononcer et n'ont rien trouvé de mieux que de fermer la maison pour qu'on ne fît pas de bruit dans la chambre du malade. (*Applaudissements.*) Seulement, au silence de la tribune, ont succédé les clameurs de la rue et ce sont maintenant des minorités irresponsables qui prétendent gouverner le Pays. (*Applaudissements.*)

Le spectacle qu'on a pu voir au Palais-Bourbon depuis deux ans, a été affligeant : les députés désorientés erraient dans les couloirs déserts, les radicaux plus accablés encore que les autres. Ils cherchaient leurs chefs dont certains étaient dans les conseils du Gouvernement comme otages, sinon comme prisonniers (*applaudissements*) et dont les autres, férocement outragés, étaient chaque jour dénoncés comme des assassins, à une opinion surexcitée. (*Applaudissements.*)

Ce que je puis dire cependant, désirant ne dire qu'un mot de l'activité du Groupe parlementaire du Parti, c'est que la tenue de nos représentants a été empreinte de la plus haute dignité. Dans les scrutins les plus importants ils n'ont été guidés que par l'intérêt supérieur du Pays et il n'en est pas un, parmi nous, qui se soit décidé sur des motifs d'étroitesse, de mesquinerie ou d'ambition. Vous voudrez bien, dans un instant, en adoptant le rapport qui vous est soumis, rendre un solennel hommage à la bonne volonté, au labeur et au talent de ceux qui vous représentent à la Chambre. (*Applaudissements.*)

Tout cela est le passé, un passé récent, mais aboli,

et ce qui vous préoccupe, c'est moins les événements d'hier que ceux de demain. Tranchons le mot et soyons sincères : tout ce que vous avez entendu depuis deux jours c'est une préface et un lever de rideau, car vous n'êtes venus de vos lointaines provinces que pour résoudre une question qui domine la politique de l'heure présente. La Chambre a été, en fait, chassée comme l'avait été le Gouvernement après le 6 Février. Voulez-vous revoir cela? (*Non, non!*) Alors n'allons pas seuls à la bataille... (*Applaudissements.*)

Il en est parmi nous qui sont farouchement résolus et en employant le mot de « farouche », je n'ai pas besoin de les désigner davantage. Les autres sont encore hésitants. C'est à ces modérés que je m'adresse et plus spécialement à leur souriant champion, notre ami Albert Milhaud, et je leur dis : Comment l'hésitation serait-elle permise? Votre thèse fondamentale est que le Parti Radical doit demeurer lui-même. Nous sommes unanimes sur ce point, mais les deux Groupes qui siègent à notre gauche viennent à nous, en écartant résolument la partie extrême de leur programme. Que pouvons-nous exiger de plus? Pourquoi refuser de nous prêter à l'union des gauches? (*Applaudissements.*)

La question pouvait se poser il y a quelques mois. Partisan de la propriété individuelle et de la défense nationale, votant le budget, notre Parti était soucieux, avant tout, de garder son autonomie, en se différenciant nettement du socialisme et du communisme. Mais voilà que ces deux Partis, avertis par la disparition du socialisme italien et de la social-démocratie allemande, pensent avant tout, à sauver l'essentiel, c'est-à-dire la forme républicaine et les libertés pubiques, et nous font de si larges concessions de programme que les communistes sont maintenant bien plus radicaux que nous ne serons jamais communistes. (*Nouveaux applaudissements.*)

Leur chef, Staline, dans une déclaration retentis-

sante, a reconnu la défense nationale comme une nécessité, même chez les nations « bourgeoises ». A diverses reprises, à la tribune de la Chambre, les représentants du communisme ont déclaré, sans réticences, qu'ils étaient décidés « à voter pour un cabinet radical poursuivant la réalisation d'une politique radicale » (*applaudissements*); et quant aux socialistes, M. Paul Faure, qui n'est pas parmi les plus modérés, a écrit, dans une série d'articles récents du *Populaire* que son Parti ne met d'autres conditions à l'union avec nous, que la lutte contre le fascisme et l'interdiction de la fabrication privée des armes de guerre. (*Applaudissements.*) Assurés de n'être pas entraînés au delà de notre programme de gouvernement, nous devons répondre : présent! (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous ne sommes ni communistes, ni socialistes et nous combattons tout programme qui n'est pas le nôtre. Nous sommes et nous voulons demeurer des radicaux de Gouvernement mettant au-dessus de tout le culte de la Patrie que nous avons défendue et défendrons, s'il le faut, au péril de notre vie. Mais la République est menacée et nous convions tous les républicains à oublier un moment les divergences de doctrines pour concourir au salut des libertés civiques. (*Applaudissements.*)

On vient à nous, faisant toute la longueur du chemin, ne nous demandant d'autres garanties que la défense de la République et de la Paix, et nous refuserions la main qui nous est tendue? Prenons garde à ce que signifierait ce refus d'adhérer au programme du Front populaire ainsi précisé. Notre Parti se tournerait vers le centre, vers la droite? Cela voudrait dire que son programme ne diffère plus de celui des modérés, que nous n'avons plus rien à dire à la Démocratie française et que, fixés dans une immobilité mortelle, les radicaux se réfugieraient dans un opportunisme confus qui ne ferait bientôt plus de notre Parti qu'un souvenir historique, comme le

Parti libéral anglais. Nous sommes avec les modestes et les humbles, avec ceux qui peinent et qui souffrent, et qui, après toute une vie de dur labeur, parvenus à la vieillesse, n'ont pas le pain assuré. (*Applaudissements.*)

Il sera peut-être permis, dans ce Congrès qui va décider de l'action du Parti, d'évoquer la mémoire de nos grands aînés, de ceux qui ont créé l'idéologie et précisé la doctrine radicale, de Ledru-Rollin à Camille Pelletan. Quelle ne serait pas leur stupéfaction s'ils nous voyaient nous allier à la droite et aux opportunistes qu'ils ont toute leur vie si âprement combattus? (*Applaudissements.*)

Nos voisin de gauche nous font des concessions, nos voisins de droite en réclament et la différence est capitale. Concessions pour concessions, j'aimerais mieux en faire à mes amis de gauche qu'à mes adversaires de droite, car ce n'est pas seulement des questions de programme qui nous séparent de ces derniers, c'est aussi notre sensibilité politique. (*Mouvements divers.*) Aux premiers nous sommes unis par notre conception de la lutte pour la République contre les factions, de la Paix, contre le système des alliances bellicistes et notre pensée s'accorde sur toutes les questions qui touchent au fond de nous-mêmes, parce qu'elles sont faites de souvenirs glorieux et d'espérances ferventes : la liberté d'opinion, la notion de l'ordre républicain, la réalisation de la justice sociale et la lutte contre les oligarchies économiques qui tentent d'opprimer la nation. (*Applaudissements.*)

Cependant, citoyens, il faut y réfléchir. Une grande partie de l'opinion francaise n'est pas encore convaincue de cette nécessité d'union entre les Partis de gauche. C'est que le Front populaire qui a été une improvisation imposée par la nécessité et une réplique à d'intolérables provocations (*applaudissements*). a pris l'apparence d'une machine de guerre. Il est temps que les choses retrouvent leur véritable vi-

sage, ne serait-ce que pour interdire à nos adversaires une déformation de nos idées trop conformes à leurs intérêts. Il est des « fronts » sévères, il est aussi des fronts sereins. Le sourire est une forme de la propagande.

En prenant une attitude moins agressive, nous devons plus facilement conquérir cette partie hésitante de l'opinion publique, sans l'adhésion de laquelle il n'est pas de succès politique durable, je veux parler de la bourgeoisie qui doit cesser d'être conservatrice, puisque ruinée, elle n'a, hélas! plus rien à conserver (*applaudissements*), et de ces classes moyennes qui, composées de salariés de tout ordre, ont été si fortement touchées par la crise. Ne rien abandonner sur la doctrine, mais être conciliants sur la méthode... Or, ce n'est pas en lançant des mots d'ordre déclamatoires que nous amènerons à nous l'opinion modérée. La violence n'est que la caricature de la force.

Gardons le poing levé si vous voulez, puisque c'est un signe de railliement, mais comme à la longue ce peut être un geste fatigant, ayons aussi la main tendue. (*Très bien.*) Ce geste signifiera que le Front populaire n'est pas une menace, mais une barrière, qu'il n'est pas la révolution, mais le Gouvernement de demain (*vifs applaudissements*), avec l'ordre et la liberté pour moyen, et la prospérité pour but. (*Applaudissements.*)

Il reste une autre objection qui est de poids, il faut bien l'avouer et je me permets, avant de la formuler, de me tourner vers le chef du Parti, vers le président Herriot, que nous sommes fiers de voir à notre tête (*vifs applaudissements*), que nous aimons pour l'ampleur de son intelligence et la générosité de son caractère. (*Applaudissements.*)

Associé aux difficultés du Gouvernement de façon continue et trop souvent malgré lui (*applaudissements*), qui pourra reprocher à Edouard Herriot de se souvenir des tragiques journées de 1926 et com-

bien n'en est-il pas parmi nous, qui s'inquiètent de savoir s'il n'y a pas incompatibilité fondamentale entre le franc et la démocratie, entre la politique de gauche et la prospérité financière du Pays?

La question, citoyens, a autrement d'importance que celle des ligues. Les ligues, c'est une affaire de Gouvernement. Un ministère résolu, un ministre de l'Intérieur averti (*applaudissements*), un Parquet général soucieux de son devoir (*nouveaux applaudissements*) et l'affaire peut être réglée en 48 heures. (*Applaudissements.*) Tandis que si nous devions assister à une nouvelle chute de la monnaie, non seulement les Partis de gauche disparaîtraient, mais ce serait le crépuscule du régime et peut-être une ère de réaction qui se prolongerait pendant 25 ans. On ne décrète pas la confiance comme on ordonne une arrestation.

Il serait criminel de ne pas réfléchir profondément à cette question d'où peut dépendre l'avenir du Pays. Mais, nous nous rassurons en pensant à l'état de l'opinion telle qu'on la « fabrique », qu'on l'égare et qu'on l'inquiète, avec une presse qui feint de croire que les gauches menacent la prospérité nationale. (*Applaudissements.*)

L'expérience est donc à refaire, car « le mur d'argent a été artificiellement dressé contre nous en 1926. Si les Partis de gauche sont assez sages pour s'unir, non seulement dans l'action électorale, mais sur l'essentiel d'un programme positif et hardi, en vue d'une action gouvernementale (*applaudissements*), alors, alors oui, on pourra conjurer les périls qui peuvent assaillir la monnaie, mater les fastieux secrètement manœuvrés par les fabricants de matériel de guerre (*applaudissements*), et s'attaquer avec succès à ces Comités occultes qui se dressent en adversaires arrogants de la puissance publique, alors seulement on pourra assurer la primauté du spirituel sur les forces d'argent, l'avenir de la Paix, le salut

de la République et le respect de la liberté. (*Vifs applaudissements.*)

*
**

LE MANDAT DES PARLEMENTAIRES

Intervention de M. Escalier.

M. Escalier (*Hautes-Alpes*). — Mesdames, citoyens, c'est une espèce de paysan du Danube qui vient à cette tribune jeter à la face du Parti Radical et Radical-Socialiste, pour lequel il milite depuis sa jeunesse, quelques dures vérités qu'il est indispensable de faire entendre. C'est indispensable afin qu'il y ait un sursaut d'énergie pour abattre l'hydre du fascisme qui nous menace et rendre le calme et la paix au pays de France qu'une infime mais puissante oligarchie veut continuer de tondre et de conduire à la baguette.

Je m'adresserai surtout aux parlementaires, puisque ce sont eux qui doivent œuvrer nos ordres du jour pour les transformer en lois, qui choisissent nos gouvernants et qui doivent les contrôler.

Je m'étais figuré que les parlementaires, si heureux de se dire militants du Parti, une semaine avant les élections législatives et pendant celles-ci, étaient nos mandataires et, comme tels, devaient se faire un devoir strict d'assister à nos Congrès, d'être assidus à nos séances, pour suivre nos discussions et s'efforcer ensuite de faire aboutir nos conclusions.

Je ne parle pas pour le Congrès actuel; en effet, nos parlementaires sont chez eux et il est tout naturel qu'ils soient nombreux. Mais il n'en est pas de même quand nos Congrès se tiennent en province.

Or, que voyons-nous depuis longtemps? Certains ne daignent pas se déranger; d'autres veulent bien

venir y montrer leur silhouette une demi-journée et serrer la main àleur homme de confiance et aussi afin de pouvoir dire : j'étais au Congrès, un tel m'y a vu. Mais, besogner trois ou quatre jours durant, c'est bon pour des forçats. Et puis, il y a d'autres affaires plus pressantes.

Enfin, il y en a qui font leur devoir tout de même. Mais faites le pourcentage. Au Congrès de Clermont-Ferrand, une partie de ceux qui étaient cités à la barre de la Commisison d'épurement n'avaient pas daigné se déranger. Il fallut les appeler au téléphone et un certain nombre ne purent être touchés.

Voilà comment certains font fi du Parti; ils s'en servent au besoin, c'est tout. (*Applaudissements.*)

Cela est intolérable. Les parlementaires qui se réclament du Parti doivent être là, toutes affaires cessantes; une seule excuse : la maladie. Les délégués font des centaines de lieues et à leurs frais pour prendre part à nos travaux et les parlementaires s'en dispenseraient?

Ensuite, les parlementaires doivent être les exécuteurs des volontés des Congrès. (*Applaudissements.*)

Qu'on nous dise quelles sont les résolutions des derniers Congrès qu'on a transformées, non pas en lois, mais même en propositions de loi? Qu'ont fait les parlementaires de belles résolutions votées à Grenoble, à Clermont-Ferrand et ailleurs? Rien, rien, rien. (*Applaudissements.*)

Qu'a-t-on fait pour les chemins de fer déficitaires? Rien. On a peut-être supprimé quelques lampistes, mais combien de directeurs avec leurs états-majors? Pas un. (*Applaudissements.*)

Mais, dira-t-on, ce sont des sociétés privées. Privées? Mais alors, qu'elles paient leur déficit et non pas les contribuables. (*Applaudissements.*)

Il doit y avoir un directeur et non pas six; qu'on en mette cinq à la retraite; les Compagnies sauront bien la leur arrondir en gratifications de bonne ges-

tion. Et puis, on trouvera bien quelque Suez pour les recevoir.

Qu'a-t-on fait pour les assurances? Rien.

Qu'avez-vous fait, parlementaires, pour qu'il n'y ait pas cumul chez vous, pour que vous ne soyez pas tout à la fois législateurs, avocats cherchant à éluder la loi pour défendre un client, administrateur de nombreuses sociétés vendant à l'Etat? Rien.

Oh! je sais qu'on dira : mais il faut de l'argent pour tout cela, et on n'en a pas. Vous avez dit la même chose au temps de la prospérité et vous en aviez.

Demandez à M. Chéron.

On n'en a pas? Alors, pourquoi crée-t-on de nouvelles Commissions, d'ici, de là, à chaque instant? Faut-il supprimer quelques auxiliaires au traitement de famine? Vite, une nouvelle Commission avec président, vice-président, secrétaires généraux au traitement fastueux.

Et les directeurs et chefs de service, pourquoi sont-ils faire?

Non. Ne dites pas que l'argent manque, car c'est faux; la preuve, c'est que vous en trouvez beaucoup pour les budgets de mort.

Mais est-on bien assidu au Parlement? N'est-ce pas déplorable, ces histoires de députés et sénateurs boitiers qui votent pour 25 ou 50 absents (*applaudissements*), quitte pour ceux-ci à venir, le lendemain, rectifier un vote acquis et qu'ils n'ont pas émis eux-mêmes? Où étaient-ils donc au moment du vote? A leurs affaires particulières?

Je sais qu'il y a les Commissions, elles ont bon dos.

Citoyens parlementaires, si Paris fait le même effet sur vous que Capoue sur les troupes d'Annibal, eh bien! qu'on transfère les Chambres à Bourges ou ailleurs. (*Rires.*)

Dites-nous, supporteriez-vous qu'un fonctionnaire quelconque abandonne son bureau comme vous faitestes pour le Palais-Bourbon ou le Luxembourg?

Que vous le vouliez ou non, vous êtes des fonctionnaires payés pour votre besogne législative, comme d'autres pour une besogne administrative. (*Applaudissements.*) Vous êtes même les fonctionnaires les plus haut placés et, comme tels, vous devez donner l'exemple du travail assidu, ponctuel et du respect des lois que vous avez votées. (*Applaudissements.*)

Vous criez qu'il n'y a plus d'autorité; mais qui la sape, cette autorité, sinon vous, parlementaires, et surtout ministres, en éludant tous les jours ou en mettant en sommeil quelque loi qui ne plaît point à votre entourage? Comment voulez-vous que le peuple respecte la loi lorsque, éternellement, elle est bafouée impunément par les puissants qu'elle gêne? On a même vu un chef d'Etat, conseillé par son président du Conseil, s'asseoir sur la loi très ostensiblement, ayant quitté expressément sa résidence présidentielle pour le faire.

Le lui a-t-on reproché? Non.

Cela ne peut durer. Vous êtes là, parlementaires, pour changer ou transformer la loi quand elle n'est plus en harmonie avec le sentiment de la majorité du pays; mais, tant que la loi existe, vous devez la respecter et la faire respecter par tous, par les plus hauts dignitaires encore mieux que par les petits. (*Applaudissements.*)

Cela, oui, c'est moral. Il s'est passé au Parlement des choses inimaginables sans qu'un seul ait protesté. Ne s'est-il pas trouvé, il n'y a pas longtemps, un président du Conseil qui a refusé à Paris un sectionnement électoral rationnel, sous prétexte que si la municipalité parisienne devenait en majorité de gauche, le Parlement ne pourrait pas discuter librement?

Comment, parlementaires, un sursaut d'indignation ne vous a-t-il pas saisis spontanément et fait bondir tous comme un seul homme pour demander à l'insulteur raison de ce soufflet?

Mais, voilà, la zizanie régnait parmi les gauches

et chacun a feint de prendre pour le voisin l'insulte commune.

Le tiro Tardieu, Flandin, Laval existe toujours. Quand l'un devient impossible et par trop impopulaire, la puissance financière occulte qui les soutient manœuvre de façon que l'un d'eux surnage, prenne la place laissée vacante et, par quelques paroles sonores et ronflantes, désarme leurs adversaires trop confiants.

Mais c'est aux actes qu'on voit l'homme et quand la barque aura été conduite tout au bord du gouffre et prête à s'y engloutir, le nautonier de service, lâchant la barre, sautera sur le rivage tout en repoussant du pied l'embarcation qui s'y précipitera. (*Applaudissements.*)

On a vu quelques personnes, parce que cossues, parce que régents de la banque dite de France, morigéner le Gouvernement et le contraindre à faire leurs volontés. Et il ne s'est trouvé personne pour monter à la tribune et demander à l'assemblée de décréter, sur-le-champ, ces hommes traîtres à la Patrie et, comme tels, les faire coffrer illico.

N'y a-t-il donc chez nous des geôles que pour les meurt-la-faim?

Dans ces heures sombres que nous vivons depuis plus d'un an, permettez-moi de le dire, on a manqué d'énergie (*applaudissements*), on a manqué d'audace, on a manqué peut-être de civisme. Il est grand temps qu'on se ressaisisse. Plus une minute à perdre, sachez voir où sont les traîtres au pays et empêchez-les de lui nuire plus longtemps. Le salut est à ce prix.

Nos dirigeants ont manqué peut-être de cran, de foi, et, surtout, d'abnégation. Il y a la jalousie qui, malheureusement, a fait son œuvre. Et puis, il faut aussi savoir passer quelquefois le manche de la cognée au voisin, s'il est plus apte à s'en servir.

Allons-nous continuer à nous fouailler parmi les gauches, devant le rassemblement des Croix de Feu?

Que ceux à qui ni l'expérience ni les ans n'ont rien appris rentrent dans leur coquille.

Du temps du petit père Combes, le mot d'ordre était : pas d'ennemis à gauche. Vous en souvenez-vous, camarades chevronnés? (*Applaudissements.*)

Nous avons vaincu. Je sais, il y a eu, depuis, l'enfant prodigue et les frères ennemis. Mais est-ce le moment, quand l'assaillant donne du bélier dans nos portes, de repousser les mains tendues de cet enfant repentant et de ce frère qui nous dit : oublions nos querelles et marchons tous la main dans la main contre l'agresseur?

Allons donc. Qui oserait proposer ce suicide? Sommes-nous tous atteints de folie? François-Albert, Ferdinand Buisson, Emile Combes nous diraient : allez à gauche; Waldeck-Rousseau nous dirait : allez à gauche et, comme pour tous ces nobles disparus : pas d'ennemi à gauche. ı*Applaudissements.*)

Comme conclusion, je dépose sur le bureau l'ordre du jour suivant :

« Considérant que les parlementaires se réclamant du Parti doivent œuvrer les résolutions votées dans nos Congrès et les transformer en projets de loi déposés au Parlement;

« Le Congrès déclare qu'ils doivent se faire un devoir strict de venir aux séances;

« Réclame une transformation immédiate et profonde de la Banque dite de France pour quel celle-ci soit, avant tout, au service de l'Etat;

« Le Congrès, considérant qu'aucun des Partis de gauche n'ayant la majorité au Parlement, mais que tous, unis autour d'un programme bien défini forment une forte majorité, déclare qu'il est urgent de former le Front populaire avec les autres Partis de gauche (*applaudissements*);

« Nomme une Commission à cet effet avec pleins pouvoirs.

« Le Congrès déclare qu'un organe quotidien est

indispensable pour la bonne marche du Parti et nomme, avant de se séparer, un Comité de direction chargé de créer incessamment un journal quotidien. »

M. le Président. — Conformément au règlement, cet ordre du jour est renvoyé à la Commission.

La parole est à M. Guernut, député de l'Aisne.



Intervention de M. Henri Guernut

Député de l'Aisne.

M. Henri Guernut (*Aisne*). — Notre ami Campinchi, avec sa manière nerveuse et directe, vous a défini, dans son rapport, l'attitude du groupe parlementaire à l'égard du Gouvernement. Cette attitude, qui a été hier nuancée (*sourires*), que sera-t-elle demain?

Personne, jusqu'ici, n'a posé la question. Je m'excuse, si je commets l'indiscrétion de me la poser à moi-même. (*Très bien.*)

Pour y répondre, j'oublierai mes préférences personnelles, celles aussi de camarades qui inclinent dans un sens opposé. Je me placerai résolument au centre de mon Parti, soucieux de chercher à son usage et dans son intérêt, un terrain d'union et une règle d'action. (*Applaudissements.*)

Il faut, ai-je entendu dire, que, dès le jour de la rentrée, avant tout autre chose, le groupe parlementaire renverse un gouvernement auteur de décrets-lois, que la doctrine condamne.

Messieurs, est-ce bien sûr?

En principe et en temps ordinaire, j'aime, en effet, que le Parlement fasse son métier, c'est-à-dire légifère lui-même, lui seul. Mais il est des circonstances, heureusement rares — la faillite, l'émeute, la

guerre — où le crédit public, le régime, le pays, étant en péril, il faut aller vite, très vite, où il faut réduire a un minimum l'intervalle entre l'agression ou a menace et la riposte nécessaire.

Dans ces conjonçtures extrêmes, croyez-vous qu'il soit possible de recourir, sans danger, à la lenteur des procédures usuelles : dépôt d'un projet de loi, renvoi du projet à la Commission qui l'étudie, qui entend les intéressés, qui corrige et amende; renvoi du projet corrigé et amendé à une assemblée qui, elle aussi, amende et corrige; renvoi du projet voté à une Commission, puis à une seconde Assemblée, où le même cérémonial recommence : navettes interminables entre les deux Chambres. Pendant que les théologiens discutent, Byzance brûle. (*Applaudissements.*)

Aussi, dans ces conjonctures extrêmes, faut-il admettre que le Parlement délègue, pour un temps, à un Gouvernement qui a sa confiance, le pouvoir de parer d'urgence aux catastrophes en légiférant par décrets.

A trois conditions.

La première, c'est que le Parlement l'autorise. Lui seul, en effet, a qualité pour se dessaisir d'une prérogative qui lui appartient tout entière à lui seul.

La seconde, c'est qu'il ratifie à très bref délai les initiatives prises en son nom.

La troisième, c'est qu'il indique en gros, sommairement, les matières, l'esprit et la directon dans lesquels il permet qu'on légifère à sa place. (*Applaudissements.*)

Pour le dire en passant, c'est parce que, sur ce troisième point, le Gouvernement de M. Laval ne nous a pas donné tous apaisements; c'est parce qu'il nous a demandé un mandat en blanc, sans limitation, sans réserve, exigeant une confiance totale, dans une nuit totale, c'est pour cela qu'un certain nombre d'entre nous ont éprouvé des scrupules et qu'ils ont hésité.

Si le Gouvernement de M. Laval nous avait dit : « Permettez-moi de prendre par décrets, dans tel esprit, telle ou telle mesure générale », il est possible que nous ayons dit : « Oui », car nous ne sommes pas, en principe, hostiles à toute espèce de décret-loi.

Demain, nous serons au pouvoir. Vous imaginez bien que notre avènement provoquera une coalition formidable d'intérêts et déclenchera une formidable offensive. Ce jour-là, croyez-vous que, dans l'intérêt du régime et dans l'intérêt du pays, nous ne serons pas contraints à des procédés exceptionnels et expéditifs? (*Applaudissements.*)

Des Républicains l'ont fait, en 1793, et, toutes proportions gardées, en 1848 et en 1871.

Dès lors, soyons sérieux. Pouvons-nous chicaner à d'autres une procédure que nous avons employée et que nous emploierons nous-mêmes? (*Applaudissements.*)

Je suis de ceux qui ne refusent pas dans l'opposition, ce qu'ils demanderont étant au pouvoir. Et voilà pourquoi il m'est impossible, le jour de la rentrée, de renverser le Gouvernement pour ce premier motif-là. (*Applaudissements.*)

Mais, me direz-vous, si vous ne renversez pas le Gouvernement pour avoir pris des décrets-lois, est-ce que vous ne devez pas le renverser pour les décrets-lois qu'il a pris?

La nuance est appréciable. Dans le premier cas, question de principe; dans le deuxième cas, question de fait.

Dans le premier cas, on renverse le Gouvernement parce qu'on est hostile, en principe, à toute espèce de décret-loi; dans le second cas, on renverserait le Gouvernement parce que, en fait, on est hostile à tel et tel décret-loi que, ces temps derniers, il a pris.

Bref, la question est de savoir si, le jour de la rentrée, avant toute autre chose, nous prendrons

l'initiative de renverser le Gouvernement en con-damnant ce qu'on appelle l'expérience Laval. (*Ap-plaudissements.*)

Je serai, sur ce second point, aussi net que sur le premier.

Sur l'expérience Laval, j'ai, comme vous, une opi-nion qui n'engage que moi. Vous en êtes curieux? (*Oui.*)

La voici en quatre phrases; mais je vous supplie d'attendre la quatrième. (*Sourires.*)

D'abord ,je la trouve courageuse. Il faut du cou-rage pour affronter l'impopularité certaine.

Je la trouve large, la plus large qui, en Europe ait été faite dans le même sens.

Et même, ne vous effrayez pas, je ne la trouve pas dans son intention, très injuste, car, aux sacrifices qu'elle demandait, elle s'est ingéniée à chercher une compensation en essayant d'abaisser le coût de la vie.

Mais si courageuse et large qu'elle soit, si relati-vement juste qu'elle apparaisse, je ne crois pas qu'elle réussisse.

Elle se proposait un double but : rétablir l'équi-libre du budget, stimuler l'activité économique.

Je ne crois pas que l'équilibre du budget soit réa-lisé par elle; je ne crois pas que, par elle, l'activité économique soit efficacement stimulée.

Vous m'entendez bien, je dis : « Je ne crois pas, je ne pense pas »; je ne dis point : « Je suis sûr »; je ne vous apporte pas de preuve, je n'ai pas de preuve décisive que je puisse a upréalable vous ap-porter avec assurance.

En géométrie, les deux angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits, c'est de toute certitude. En mécanique céleste, les planètes s'attirent en rai-son directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance; c'est de toute certitude.

Mais, en matière politique, économique et sociale, règne ce que mon vieux maître Bourtroux appelait

la contingence, ce qui arrive et pourrait ne pas arriver.

Une situation politique, économique et sociale est susceptible de plusieurs solutions quelquefois opposées et l'honnêteté veut qu'on attende.

Il n'y a qu'un moyen de savoir : faire l'expérience.

Il est possible que M. Laval réussise; il est possible qu'il échoue. Le seul moyen d'en être assuré, c'est de laisser se développer l'expérience jusqu'à son terme et d'en recueillir les résultats. Affaire de quelques semaines, tout au plus de quelques mois. (*Applaudissements.*)

Si, sous prétexte que, dans l'intimité de ma conscience faillible, je crois à l'échec probable, à l'échec quasi certain de son expérience, je renverse aujourd'hui M. Laval, on m'accusera d'avoir entravé, d'avoir saboté par ma volonté partisane une expérience qui, nous dira-t-on, si on l'avait laissée se poursuivre, aurait sauvé le pays. Je ne veux pas, moi, encourir ce reproche, je ne veux pas tomber dans ce piège. (*Applaudissements.*)

Tel est, du moins, mon premier argument.

En voici un autre, à mes yeux plus décisif.

J'en ai assez de l'instabilité ministérielle. (*Applaudissements.*) C'est parce que cinq ou six ministères radicaux, qui avaient fait pleinement leur devoir, ont été renversés l'un après l'autre...

Voix nombreuses. — Par qui? Pourquoi? Par vos amis?

M. Guernut. — Par qui? Par la faute de ceux que, spirituellement, vous voulez bien appeler mes amis; mais par la faute aussi de ceux dont je n'aurai pas la cruauté de dire qu'ils ont été quelquefois les vôtres. (*Applaudissements.*)

En tout cas, ils ont été renversés et c'est de là qu'est né un malaise qui s'est aggravé et c'est en partie de l'aggravation de ce malaise qu'a surgi le 6 Février.

Je ne veux pas que cela recommence. (*Applaudissements.*)

Je vais vous faire une confession. Personnellement, j'aimerais ne pas renverser de ministère aussi longtemps que je n'aurai pas, pour le remplacer, une équipe, un programme et une majorité. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Une équipe? c'est ce qu'il y a de plus facile à découvrir. (*Rires.*) Les dévouements sont toujours prêts. (*Nouveaux rires.*)

Un programme? on y travaille. J'ose dire qu'on y persévère. A la délégation des gauches, chacun y met du sien. Les communistes — c'est un hommage que je tiens à leur rendre (*applaudissements*) — se montrent accommodants. Chez eux, le souci du dogme n'obscurcit pas le sens de la vie et ils ont appris à leurs dépens, ailleurs, qu'une révolution, si elle veut survivre, doit incliner à l'opportunisme. (*Applaudissements.*)

Mais, mieux qu'une équipe, mieux qu'un programme, ce qu'il faut, c'est une majorité. J'entends une majorité effective, qui ne se rencontre pas seulement une minute, autour des urnes, le jour des élections; une majorité qui soit permanente, d'abord au Parlement et, aussi et surtout, au seul endroit où l'on agisse, au gouvernement (*applaudissements*), une majorité qui, aux leviers de commande, soit associée aux initiatives, aux responsabilités et aux risques. (*Applaudissements.*)

De soutien, je n'en veux plus. J'ai vu ce qui c'était, j'ai vu nos amis se débattre dans les flots, pendant que des camarades les regardaient, amusés, du haut d'un promontoire. (*Applaudissements.*)

Le soutien, c'est la vie infernale de ceux qui sont au pouvoir sous la pression de ceux qui n'y sont pas. (*Applaudissements.*)

De ces alliances où il y a toujours une dupe, je ne veux plus pour mon Parti. Et, jusqu'à ce que je tienne une équipe, un programme et une majorité,

je préfère demeurer dans une attitude de vigilance qui se prépare à l'action.

J'aborde maintenant la troisième et dernière partie de mon exposé.

Car vous pourriez me dire : « Alors, vous allez laisser faire le gouvernement, quoi qu'il fasse? Vous allez accepter tout? vous résigner à tout?

Non : à notre soutien, je mets une condition : la République. (*Applaudissements.*) La trêve que nous consentons au Gouvernement, c'est une trêve dans la République, pour la République. La République était au commencement, j'entends qu'elle subsiste au terme indemne et intacte. (*Applaudissements.*)

Si le gouvernement, comme c'est son devoir, reste fidèle au pacte républicain, qu'il développe l'aléa de son expérience. Mais si, par faiblesse, il laisse menacer le régime, alors nous reprenons notre liberté. (*Applaudissements.*)

Je fais ici, messieurs, allusion à la double campagne que mènent, à l'heure qu'il est, sous le masque national les ligues factieuses, sous le masque paysan un aventurier et sa suite (*applaudissements*) à la fois contre l'institution républicaine et contre le Parlement.

Je ne traiterai pas la question des ligues factieuses. Mes amis Jean Zay et Rucart vous donneront des précisions; ils produiront des faits nombreux, des documents irrécusables.

Pour ma part, parlant sur le rapport du groupe parlementaire, je veux simplement savoir quelle sera demain, à l'égard de ces factions, l'attitude du gouvernement.

Oh! j'admets que M. le Président du Conseil, absorbé par de lourdes tâches et ne recevant du dehors qu'une vérité tamisée (*sourires*), n'ait pas jusqu'ici mesuré le danger. Il est humain d'ignorer. Mais, quand l'ignorance se prolonge, elle devient de la complaisance; et, si la complaisance persistait, cela frôlerait la complicité. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà pourquoi, messieurs, si le Groupe parlementaire m'écoute, nous poserons à M. Pierre Laval, le jour de la rentrée des Chambres, quatre questions précises :

Première question. — Estimez-vous qu'il soit conforme au droit de circuler en armes? Car des armes, ils en ont, puisqu'ils en usent; ils en ont, puisqu'on en saisit sur eux quand par hasard on les arrête, puisqu'on en saisit chez eux quand par aventure on y perquisitionne; ils en ont, puisqu'ils l'avouent, puisqu'ils le proclament, puisque, dans des documents que je lirai peut-être à la tribune, ils en prévoient et recommandent l'usage.

Sur ce point, je dois le déclarer tout de suite, nous avons depuis hier une réponse. Grâce à la ténacité d'un homme dont j'ai promis de ne pas citer le nom, — il m'en a prié, — on a arraché un premier décret qui, s'il est appliqué, nous donnera un commencement de satisfaction. (*Très bien!*) Ce décret, nous demanderons à M. Laval s'il entend l'appliquer, à tous, et sans faiblesse.

Une voix. — C'est à M. Paganon qu'il faudra le demander.

M. Guernut. — Je suis de la vieille école, mon cher collègue, celle qui tenait tous les membres d'un gouvernement, à l'égal de leur chef, pour responsables d'une action dont ils sont solidaires. (*Applaudissements.*)

Deuxième question. — Nous demanderons à M. Laval, président du Conseil : estimez-vous qu'il soit conforme au droit de défiler en cortège dans la rue, en attroupement de plusieurs dizaines de mille dans des propriétés privées où l'on ne peut accéder que par un usage de la route anormal et concerté?

Messieurs, c'est un abus. Je suis assez chatouilleux en matière de liberté. (*Applaudissements.*) Liberté de penser, oui! Liberté d'écrire, oui! Liberté

de parler, oui! Liberté de se réunir, oui! Liberté de s'associer, oui! Liberté de manifester, attention!

Jusqu'ici, la liberté de manifester soit en cortège, soit en groupes, était une tolérance accordée par le Gouvernement, dans certains cas, sous sa responsabilité et son contrôle. Ce n'était pas un droit dont on pût faire usage ou abus contre lui. La rue et la route n'appartiennent pas aux factieux, elles sont le bien de tout le monde. (*Applaudissements.*)

Troisième question. — Estimez-vous qu'il soit conforme au droit d'évoluer militairement, au commandement, en unités encadrées, motorisées, avec cyclistes, automobilistes, à l'abri d'avions, avec des estafettes et un service d'ambulance? La République n'admet qu'une force armée : celle de la Nation. (*Vifs applaudissements.*)

Quatrième et dernière question. — Estimez-vous qu'il soit conforme au droit de recommander le refus de l'impôt, le retrait des fonds des caisses d'épargne, la réception du percepteur à coups de fourche, ou l'invasion de la Chambre des députés à coups de fusil avec mission de tirer dans le tas? Acceptez-vous la provocation au meurtre de Frot, de Daladier, d'Herriot, de Léon Blum...

Plusieurs voix. — Et de Cot!

M. Guernut. — Il est certain que j'en oublie.

Un délégué. — Vous-même!

M. Guernut. — ...ou de ces 140 parlementaires qui, prenant au sérieux la formule de notre président, ont demandé l'application du Pacte, rien que du Pacte, mais de tout le Pacte? (*Applaudissements.*)

Messieurs, déjà ils ont assassiné Jaurès (*applaudissements*) et c'est l'impunité qui induit à la récidive.

Telles sont les quatre questions que je voudrais

que le Groupe parlementaire posât, le jour de la rentrée, à M. Pierre Laval. S'il y répond favorablement par des paroles, et par des actes, soit! qu'il vive! Mais s'il refusait, s'il tergiversait, s'il tardait, le Parti Radical ne laisserait à aucun autre l'honneur de le renverser. (*Applaudissements.*)

Messieurs, de ce que je dis je mesure les conséquences.

Ces messieurs de la faction nous ont avertis. Ils nous ont signifié que, le jour où nous oserons toucher au chef d'un gouvernement qui les protège, « il y aura du sport ».

Compris. Mais je voudrais bien qu'on me comprît à mon tour.

Nous demandons au Gouvernement de maintenir l'ordre en décourageant par la fermeté les fauteurs de désordre. (*Applaudissements.*) C'est son devoir, c'est sa fonction. S'il y manquait, il appartiendrait alors aux hommes privés, simples citoyens, de se substituer à lui et de parer à sa carence. (*Vifs applaudissements.*)

Perdre pour perdre la République, je choisis la manière. Et, plutôt que de la perdre à coup sûr en la laissant miner, grignoter, discréditer, déshonorer, j'aime mieux essayer de ne point la perdre en la défendant coûte que coûte. (*Nouveaux applaudissements.*).

Nous ne cherchons pas la bataille, nous ne la souhaitons pas, nous ne la voulons pas. Nous serions désespérés si, sur le sol français, s'affrontaient deux France à qui la sagesse commande l'union. Jamais nous ne prendrons, nous, une initiative aussi criminelle, jamais, jamais! (*Applaudissements.*)

Mais si la faction par ses audaces, ou un gouvernement par ses faiblesses, nous y condamnaient, alors, messieurs, le Parti Radical, fidèle à ses origines, serait unanime dans la résolution. (*Vifs ap-*

plaudissements. Les congressistes font à l'orateur une longue ovation.)

Vois nombreuses. — Front populaire! (*Nouveaux et vifs applaudissements, et cris de « Vive la République!*)

*
**

DE L'INFLATION ET DE LA DEVALUATION

Intervention de M. Valabrègue

M. le Président. — La parole est à M. Valabrègue.

M. Valabrègue (*Seine*). — Mesdames, citoyens, il peut apparaître téméraire, après l'admirable discours que vous venez d'entendre, succédant au discours également admirable de M. Campinchi, qu'un jeune militant se soit fait inscrire dans le débat sur l'activité du Groupe parlementaire. Mais, en vous rappelant que ce débat comporte non seulement l'examen des problèmes de tactique parlementaire, mais aussi celui des problèmes de fond sur lesquels, après tout, les parlementaires ont à statuer et qui conditionnent bien souvent les orientations politiques, je viens vous prier de revenir un instant à ces problèmes de fond, à ces problèmes économiques qui obsèdent la jeunesse française.

L'économique et le politique au surplus, et c'est ce qui me permet d'en parler dans ce débat sans outrepasser son ordre du jour, sont intimement liés. Croyez-vous que, si la crise s'atténuait, si la République cessait de paraître aux yeux de beaucoup trop d'entre nous comme la République de la misère, les critiques seraient aussi âpres contre le régime républicain? Croyez-vous que les menées factieuses

trouveraient un climat aussi favorable pour se développer? Certainement non, n'est-ce pas?

Vous m'en voudriez, après le cri de détresse unanime qui a été jeté à cette tribune par les trois rapporteurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et des finances, de m'attarder à évoquer la misère des agriculteurs, la faillite déclarée ou virtuelle d'un si grand nombre d'industriels et de commerçants, l'accroissement du chômage, la souffrance, le désespoir et, il faut bien le dire, la juste colère d'une jeunesse devant qui toutes les portes sont fermées, enfin le déficit toujours comblé et toujours renaissant du budget national,

Je vous demande simplement la permission, tenant ces faits pour acquis et n'y revenant pas, de rappeler devant vous très brièvement, parce que cela est nécessaire, les causes de la crise économique aujourd'hui établies avec une certitude presque classique. Je le ferai en modeste élève, m'efforçant de suivre l'admirable enseignement du maître éminent qu'est notre chef, en suivant la méthode de l'analyse. Le diagnostic établi, il sera plus facile d'éliminer les mauvais remèdes et de retenir les bons.

Deux grandes causes à la crise : l'une générale, à la mesure de l'histoire, l'autre accidentelle, à la mesure de nos possibilités humaines.

Première cause, le progrès technique et l'évolution du capitalisme, ou, puisqu'il est plus prudent — n'est-ce pas, monsieur le président? — de décrire que de définir, l'évolution du régime de production individuelle et de libre concurrence réglée par le jeu du profit et de la loi de l'offre et de la demande.

Pendant cent ans, le capitalisme a donné à la planète la prospérité. C'est lui qui a présidé à son magnifique équipement. Il était alors le régime du libre échange de tous les capitaux, de la libre circulation de tous les produits, de l'internationalisme des choses et des hommes, de l'émiettement d'une foule

de producteurs entre qui le libre jeu de l'offre et de la demande maintenait l'harmonie des prix.

Peu à peu, sous l'influence du progrès technique, sous l'influence de l'intérêt, mal compris par eux-mêmes, des capitalistes, il est devenu protectionniste, nationaliste et monopoleur. A la lutte des individus, il a substitué la domination des bandes. Aux prix librement discutés, il a substitué les tarifs qui s'imposent. Il était économiquement utile, politiquement indifférent; il est devenu, sous une certaine de ses formes actuelles, économiquement impuissant et politiquement nocif.

Les marxistes disent que cette évolution, qu'ils avaient annoncée, était fatale et qu'elle tient à sa nature même. Nous pensons, nous radicaux, qu'elle est une déviation de sa loi et une caricature de son vrai visage.

Quoi qu'il en soit, elle est une des causes de la crise économique de l'heure et de l'impuissance du régime. Mais cette cause générale, qui s'insère dans l'histoire, qui dans une certaine mesure nous dépasse, est infiniment aggravée par une cause technique dont je veux vous parler maintenant. (*Applaudissements.*)

En 1929, les prix des matières premières se sont simultanément effondrés sur tous les marchés du monde. Blés, céréales, bétail, vins, laine, coton, métaux, toutes les matières premières ont vu leurs cours tomber d'une manière verticale et dans une proportion qui est à peu près la même pour toutes.

Or, en même temps que les cours des matières premières se dépréciaient ainsi, les prix de détail demeuraient stables, ou à peu près, lorsque même ils ne montaient pas dans certains pays, en France en particulier.

Il en est résulté que toute la catégorie des acheteurs, qui n'est pas seulement constituée, comme le pense M. Léon Blum, par les fonctionnaires qui n'en forment qu'une très petite partie, mais bien par les

producteurs, s'est brusquement trouvée privée de pouvoir d'achat. C'est toute la crise, du moins sous l'aspect brutal sous lequel elle est apparue au monde, sous lequel elle s'est abattue sur lui, d'abord en Amérique, puis, par vagues successives, sur tous les pays d'Europe, et enfin en France qui est, paraît-il, le pays le plus privilégié de tous.

Devant la divergence de ces deux courbes, courbe des prix de détail qui est restée stable ou qui a légèrement monté, et courbe des prix de gros qui s'est effondrée, quelles sont les solutions proposées pour porter remède à la crise?

Une première solution, qui a traîné longtemps dans tous les discours, vise les spéculateurs, les intermédiaires, les mercantis. On a dit : si les prix de détail restent élevés, c'est qu'entre le producteur et le détaillant il y a trop de chaînons. C'est là qu'il faut porter remède.

Ces paroles ont été prononcées un nombre incommensurable de fois par tous les ministres de tous les Partis, si bien que j'ai le droit de dire que, s'il y avait dans cette méthode une chance quelconque d'atténuer la crise, elle aurait déjà produit ses effets.

On a dit ensuite : puisque les prix de détail sont restés élevés alors que les prix de gros se sont effondrés, attaquons-nous aux prix de détail et faisons-les baisser.

C'est la solution qu'on a appliquée en France avec plus ou moins de vigueur depuis quatre ans; c'est la solution de la déflation.

Je pourrais, ayant à l'examiner devant vous, passer rapidement et dire : ne parlons pas des morts! elle a déjà fait faillite!

Je pourrais ajouter qu'elle a échoué partout où on l'a tentée : en Angleterre, en Belgique, en Allemagne où sous Brüning elle a préparé la chute de la République allemande.

En France, depuis 1932, tous les gouvernements l'ont essayée, et, circonstance aggravante, les der-

niers avec une persistance diabolique, alors que les premiers avaient l'excuse de tenter pour la première fois une expérience.

J'aime mieux vous fournir la démonstration qu'elle ne pouvait pas ne pas, être inefficace.

En effet, si les prix de détail sont demeurés stables, si malgré l'effondrement des prix de gros ils n'ont pas sensiblement baissé, à quoi cela tient-il?

Cela tient, vous le savez bien, à ce que, dans les prix de détail, le prix des matières premières n'intervient que pour une fraction infiniment petite. Dans un costume de 500 frans, il y a 50 francs de laine, quand ce n'est pas du coton! Dans une automobile de 20.000 francs, il y a 2.500 francs de métal. Le reste est constitué par les frais généraux, par les impôts, par le loyer, par les billets de fonds qu'on paye aux vendeurs des fonds de commerce, par le service des dettes qu'on a été obligé de contracter. Et, comme toutes ces obligations générales, comme tous ces éléments fixes sont nés avant la période de 1929 pour la plupart, ou tout au moins lui sont concomitants, et restent stables, les charges des commerçants, qui ne diminuent pas, se répartissent sur une quantité de produits vendus moindre, de sorte que chacun des produits vendus est unitairement aggravé d'un coefficient de frais généraux supérieur.

Les décrets-lois, dans certaines de leurs dispositions, ont bien essayé de diminuer ces charges fixes. Ils ne pouvaient pas y réussir. Pourquoi? Parce que, les prix de gros s'étant effondrés dans la proportion de 50 % au moins et quelquefois davantage, il aurait fallu, pour faire baisser d'autant les prix de détail, atténuer les charges fixes dans la même proportion. Vous entendez bien qu'une telle solution eût été impossible, qu'elle se serait heurtée à des résistances farouches et légitimes.

Au surplus, la déflation qu'on a tentée, et au bout de la logique de laquelle on n'a pas pu aller parce

que l'opinion publique unanime se serait dressée contre elle, a été sporadique, partielle. Elle n'a atteint que certains contrats. Il eût fallu, pour qu'elle pût avoir son complet effet, qu'elle s'exprimât de la façon suivante : « Tous les contrats quels qu'ils soient, malgré toutes conventions contraires, seront valablement exécutés avec 50 % ou davantage de réduction sur les prix prévus aux dits contrats. » (*Applaudissements.*)

Au surplus, la déflation entretient un climat de baisse exclusif de toute reprise. C'est un fait connu des économistes et qui n'échappe pas au bon sens de chacun d'entre nous, que, lorsqu'un produit peut être demain meilleur marché qu'aujourd'hui, nul n'a la tentation de l'acheter.

Une autre solution encore a été proposée. Elle est proposée par les hommes de ce parti qui se rattachent plus particulièrement à une tendance à laquelle je me rattache moi-même, mais que, je veux le dire devant vous, je ne suis pas dans toutes leurs déductions et dans tous leurs espoirs. Cette solution découle de la constatation suivante.

Ces hommes prennent acte de la main-mise des féodalités économiques sur l'Etat. Ils constatent que c'est sur le terrain économique que les féodalités, sous le signe de leur activité abritée, développent leur nocivité politique. Ils en concluent qu'entre la République et ces congrégations nouvelles, qu'entre le Parti Radical au pouvoir, soit dans un gouvernement de Front populaire, soit tout seul et montrant le chemin au Front populaire, et les congrégations économiques, c'est une lutte de vie ou de mort, et ils ont raison : entièrement d'accord sur ce point.

Mais comme on ne supprime que ce qu'on remplace, comme ce sont des édifices économiques qu'il faut supprimer, donc remplacer, ces hommes entretiennent l'espoir que les organismes de remplacement, quel que soit le mode au surplus de la mise en tutelle (nationalisation, contrôle ou intégration

forcée dans un plan) des féodalités économiques, permettront le renouveau de la prospérité dans une économie dirigée.

C'est sur ce dernier résultat que je fais des réserves au moins pour l'immédiat.

C'est au nom de Richelieu, c'est au nom de la Révolution française, c'est au nom de la libération politique de l'Etat, et non pas au nom de considérations économiques, que nous sommes contraints de suivre les féodalités économiques sur le terrain de combat qu'elles ont choisi. Mais, à moins de nous livrer à une expérience de communisme à laquelle nul ne songe parmi nous, — et même parmi les communistes, sont-ils beaucoup à y songer? — je dis que l'essai d'économie dirigée que nous serons contraints de faire du point de vue de la nécessité politique ne peut pas procurer de résultats économiques immédiats.

Alors, enserrés par la logique de cette démonstration, puisque le remède consistant à porter la main sur les mercantis est inefficace, puisque le remède de la déflation a fait faillite et devait faire faillite, puisque le remède de l'économie dirigée n'apporte pas en soi de résultats immédiats, il faut chercher autre chose.

Il faut en revenir à cette double courbe des prix de gros et des prix de détail, et, puisque les prix de détail restent stables et qu'on ne peut pas les faire baisser, il faut essayer de faire monter les prix de gros. Le moyen porte un nom qu'il faut bien que je prononce devant vous et que je vous supplie d'entendre sans frémir, parce qu'au pays et au parti de Descartes il n'est pas de sujet où la raison et la libre discussion n'aient leur place; cela s'appelle d'un nom auquel beaucoup d'entre nous pensent tout bas et que nul n'ose prononcer tout haut : la dévaluation.

Je veux vous démontrer que cette mesure, inévi-

table, est économiquement féconde et qu'elle est aussi juridiquement et moralement juste.

Economiquement féconde? Ah! citoyens, comme pour la déflation, je pourrais faire appel à l'exemple des pays étrangers, l'Angleterre, l'Amérique et, plus récemment, la Belgique.

Mais j'aime mieux encore une démonstration. Je veux vous démontrer, et cela présente au moins quelque audace dont je suis sûr que vous me serez au moins reconnaissant, que, si la dévaluation ferait monter les prix de gros, elle ne ferait pas monter les prix de détail.

La dévaluation, qu'est-ce que c'est? C'est la mesure qui consiste à détacher l'unité monétaire de l'or, à décider que dans l'unité monétaire, dans le franc, il y aura une moindre quantité d'or, ou à laisser ce franc chercher de lui-même son niveau par rapport aux prix.

Or, les prix des matières premières, qui interviennent dans la fixation des prix de gros, sont tous des prix internationaux qui dépendent des grands marchés internationaux, des prix mesurés par rapport à l'or. Pour la commodité du raisonnement, si je suppose que demain le franc contienne la moitié moins d'or, les prix de gros, par une nécessité mathématique, monteront du simple au double.

Est-ce que les prix de détail monteront aussi?

Pourquoi voulez-vous qu'ils montent? Ils ne monteront pas pour la raison que je vous ai dite tout à l'heure, à savoir que la valeur de la matière première n'entre dans les prix de détail que pour une proportion infime. Ils seront sans doute grevés de la hausse de la matière première, mais toutes les charges fixes, les baux, les emprunts, les impôts, les dettes hypothécaires, les billets de fonds, continueront à être payées dans la même quantité de francs dévalués, si bien qu'elles resteront les mêmes, et qu'elles se répartiront, le pouvoir d'achat des producteurs ayant été restitué par la hausse des prix de gros, le

pouvoir d'achat des agriculteurs ayant été recréé par la hausse des prix de gros, sur une quantité de produits de détail vendus plus grande; de sorte qu'on peut logiquement penser qu'elles compenseront et au delà la baisse des matières premières et qu'en définitive les prix de détail pourront baisser.

Je n'en souhaite pas tant. Même s'ils montaient logiquement, comme cela s'est produit en Belgique, de 3, 4 ou 7 %, ce serait encore favorable. C'est seulement, en effet, dans une atmosphère de hausse légère des prix que les affaires reprennent.

La dévaluation aurait bien d'autres avantages. Elle supprimerait cette thésaurisation qui est la plus immorale des spéculations, à laquelle le Président Daladier, avec sa haute autorité, cherchait l'an dernier, à Nantes, si passionnément et si légitimement à porter remède.

Elle aurait encore pour résultat de permettre la reprise immédiate des exportations.

Elle permettrait aussi, ce qui n'est pas négligeable, la reprise du tourisme, car vous savez que les prix français sont actuellement 30 ou 40 % plus cher que les prix étrangers et que c'est pour cette raison que les touristes étrangers ne viennent plus en France.

Enfin, et c'est une considération déterminante dans l'état présent de nos soucis, elle permettrait la réestimation de l'encaisse de la Banque de France, c'est-à-dire qu'elle mettrait à la disposition du Gouvernement des gauches une somme de 20 ou 30 milliards. Croyez-vous que ce ne sera pas indispensable lorsqu'il faudra entamer une lutte immédiate contre les féodalités économiques? Croyez-vous qu'à ce moment il ne sera pas plus sage de pouvoir assurer le paiement des charges de l'Etat et des fonctionnaires que d'avoir recours, comme nous le propose avec une certaine désinvolture M. Léon Blum, la cessation des paiements de l'Etat? (*Très bien!*)

C'est, je crois, plus qu'il ne faut pour vous convaincre et j'avoue devant vous, avec la naïveté de

la jeunesse si vous voulez, que je ne vois à cette démonstration aucune fissure.

Mais, et ce sera ma dernière considération avant de terminer, je voudrais appeler votre attention sur un point également essentiel, que voici. Le raisonnement que je viens de faire devant vous, l'analyse que beaucoup d'entre vous avaient déjà faite et que nous avons refaite ensemble, la conclusion nécessaire qui s'en dégage, est-ce que les adversaires du régime n'y sont point arrivés aussi?

Il ne faut jamais sous-estimer ses adversaires. C'est la pire des fautes. Croyez-vous que la déflation, que la crise aggravée, remplissent le carnet de commandes de M. de Wendel et de ses amis? Croyez-vous qu'elles font les affaires des potentats des congrégations économiques? Croyez-vous qu'eux aussi n'auraient pas intérêt, les affaires reprenant par elle, à la dévaluation? Croyez-vous qu'ils n'en seraient pas comme vous tous les bénéficiaires?

Alors, puisque la déflation a fait faillite, puisque le trou du budget est encore aujourd'hui de 8 milliards, — il était de 7 lorsque M. Régnier a pris le pouvoir, il s'est creusé depuis, — pourquoi leur attitude à son égard? Pourquoi leur persistance diabolique à soutenir la déflation? Pourquoi M. de Wendel et M. Duchemin déclarent-ils à tout propos que le franc, c'est la France? Pourquoi une certaine presse étouffe-t-elle systématiquement tout ce qui touche à la dévaluation? Pourquoi M. Paul Reynaud lui-même est-il l'objet des attaques passionnées de ses amis politiques? Pourquoi, lorsque M. Germain Martin a dit textuellement à Londres qu'il avait « une déclaration humiliante à faire et qu'il en avait plus appris en deux ou trois jours qu'en trente-cinq ans d'enseignement de science financière et monétaire à la Faculté de droit », la presse n'a-t-elle donné aucun écho à ses paroles? Pourquoi M. Lacour-Gayet, secrétaire général de la Banque de France, distribue-t-il notamment à tous les journaux

des articles dans lesquels la relation de ce qui s'est passé en Belgique depuis la dévaluation est déformée et tronquée? Pourquoi, alors que le coût de la vie n'y a monté que de 7 %, au témoignage orthodoxe de M. Dessirier dans *Paris-Midi* et au témoignage plus intéressant encore des statisticiens belges, nous dit-on que le coût de la vie a monté dans la proportion même où la monnaie a été dévaluée, c'est-à-dire 28 %? Pourquoi, et je m'excuse d'apporter ici un témoignage personnel, le Congrès de la Fédération nationale des Jeunesses laïques et républicaines de France, dont je suis fier d'être vice-président (*applaudissements*), ayant adopté il y a deux mois, sur ma demande, et à l'unanimité des auditeurs qui comprenaient des fonctionnaires, des communistes et des socialistes, une motion en faveur de la dévaluation, la presse a-t-elle reproduit cette motion en ayant soin d'en supprimer la partie relative à la dévaluation?

Vous l'avez deviné. C'est que nos adversaires sentent que la dévaluation, dont leurs affaires ont autant besoin que les nôtres, est nécessaire, mais qu'ils veulent que nous la fassions nous-mêmes dans le climat de défiance et d'impopularité qu'ils entretiennent, et qu'ils exciteront le moment venu contre nous. (*Applaudissements.*)

Allons-nous — et le débat technique rejoint ici le débat politique le plus élevé — être dupes de cette manœuvre? Laisserons-nous, par nos réticences, par nos complaisances, quelquefois même par le concours verbal que nous donnons à ceux qui prétendent mensongèrement que le franc c'est la France, transformer aux yeux de l'opinion publique une mesure de libération économique et de justice en une mesure de faillite?

Car c'est une mesure juste, et c'est sur cette considération que je veux terminer. Je vous ai dit qu'elle était économiquement nécessaire. Elle est aussi moralement juste. Pourquoi?

Parce que dire que tous les prix de gros se sont unanimement effondrés en 1929, c'est, si vous voulez bien regarder les événements par l'autre bout de la lorgnette, dire que le prix de l'or dans lequel ils sont estimés a monté.

Oui, le franc Poincaré, qui valait quatre sous lorsque Poincaré l'a stabilisé, vaut aujourd'hui huit sous si les prix des matières premières ont baissé de moitié. Je vous en apporte la démonstration. La voici. Vous avez, je suppose, emprunté 1.000 francs en 1929 pour acheter une vache. S'il vous faut rendre les 1.000 francs aujourd'hui, vous serez obligés pour cela de vendre deux ou trois vaches. D'une manière générale, tous les engagements à long terme souscrits dans la période concomitante ou antérieure à 1929 sont exécutés en les payant deux ou trois fois trop cher. (*Applaudissements.*)

Il faut même dire que, par rapport à leur pouvoir d'achat, au moins international, nous donnons à nos fonctionnaires plus que nous ne leur avons promis lors du relèvement de leurs traitements en 1929. Il faut avoir le courage d'aller jusqu'au bout de la logique.

La dévaluation ramènera le pouvoir d'achat du franc, sur le marché international, et par répercussion sur le marché national, à sa vraie valeur de 1929. Ainsi, la justice sera restituée. C'est une considération sur laquelle je ne voulais pas passer.

J'ai terminé. Je n'ai pas eu d'autre ambition que de déchirer un voile derrière lequel se dissimule un péril. C'est la grandeur du Parti Radical de n'avoir jamais hésité, lorsqu'une mesure était nécessaire et juste, même si elle était impopulaire, de l'inscrire à l'ordre du jour de ses débats, et par là même à l'ordre du jour de la Nation.

Je vous demande si le Parti Radical est devenu mineur, si la France n'est plus capable de regarder les difficultés en face. Je réponds : Notre

peuple, courageux et intelligent, vous soutiendra si vous vous donnez la peine de l'éclairer.

Mais si, au contraire, vous croyez pouvoir le placer devant le fait accompli, comme ce peuple est susceptible et inquiet, et que de mauvais bergers l'exciteront contre vous qui aurez paru leur donner raison par vos acquiescements ou vos silences, alors c'en sera fait de la République, car, dans un mouvement de panique organisée, il vous balaiera. (*Applaudissements. La majeure partie des délégués présents battent un ban.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole?... La séance est levée.

(La séance est levée à midi 10 minutes.)

SIXIEME SEANCE

Samedi 26 octobre, après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 25 m., sous la présidence de M. Camille CHAUTEMPS, sénateur, assisté de MM. CORNU, député des Côtes-du-Nord, Pierre COT, député de la Savoie, Léon MEYER, député de la Seine-Inférieure, Alexandre ISRAËL, sénateur de l'Aube, Albert MILHAUD, de la Fédération de l'Hérault, *comme Vice-Présidents*, et de MM. MACREZ, de la Fédération du Morbihan, CHALAMON, de la Fédération de la Seine-et-Marne, PHILIP, de la Fédération de l'Ariège, de Mme CCHRESTE, de MM. JOBLOT, de la Fédération de la Haute-Saône, de Mme KRÆMER-BACH, du Comité Mixte, de MM. PINOT, de la Fédération de la Mayenne, Lucien LE FOYER, de la Fédération de la Seine, de Mme VARENNE, *comme Secrétaires*, ainsi que de M. Raoul AUBAUD, Secrétaire général du Parti.

***

ALLOCUTION DU PRESIDENT CHAUTEMPS

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, la séance est ouverte.

Nous avons à poursuivre une importante séance.

Dans le débat qui va s'ouvrir, et dont la gravité n'échappe à aucun d'entre vous, je n'ai pas besoin de faire appel à d'autre discipline qu'à celle de votre réflexion et de votre raison.

De nombreux orateurs sont inscrits. Pour qu'il soit possible de défendre le droit de chacun, aussi bien militants qu'élus, je leur demanderai de n'user de ce droit qu'avec mesure. Je veux donner moi-même l'exemple de la discrétion oratoire que je demande aux autres, et je vous invite à passer sans tarder à notre travail.

Je vous demande seulement, dans des controverses qui peuvent être vives et légitimement passionnées, de n'oublier jamais ni l'amitié que nous nous devons les uns aux autres (*applaudissements*), ni surtout le nécessaire souci de l'unité du radicalisme qui, à l'heure si grave où nous sommes, est un des éléments essentiels du salut de la République. (*Vifs applaudissements.*)

Laissez-moi ajouter, moi qui tant de fois ai été le rapporteur de la politique générale dans vos congrès et qui ai toujours fait appel à la conciliation des tendances, que nous n'avons jamais eu moins de raisons de nous désunir.

De même qu'hier, à la voix magnifique de notre Président, nous avons affirmé notre unanimité autour de la paix extérieure, nous témoignerons aujourd'hui, à l'appel d'un de nos plus jeunes et plus sympathiques élus, notre ami Jean Zay, notre accord complet et notre résolution inébranlable de défendre et au besoin d'imposer l'ordre républicain. (*Vifs applaudissements.*)

***

LA POLITIQUE GENERALE

Rapport général de M. Jean Zay

Député du Loiret

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen du rapport sur la politique générale.

Je donne la parole au rapporteur général, M. Jean Zay. (*Applaudissements.*)

M. Jean Zay, *rapporteur général.* — Citoyens, voici donc ouvert ce vaste débat de politique générale dont chacun d'entre nous mesure la gravité et la portée. Mes premières paroles, au moment où j'ai la fierté de parler au nom de votre Commission de politique générale unanime, seront pour souligner, s'il en était besoin, les obligations particulières que le spectacle du pays impose à nos débats.

Vous délibérez, citoyens, sous les yeux, d'abord, d'adversaires impitoyables qui observent et attendent vos décisions, escomptant vos divisions pour en user contre vous, et prêts au besoin, si c'était nécessaire, à les provoquer eux-mêmes! (*Applaudissements.*)

Vous délibérez ensuite — et combien j'y suis plus sensible! — devant l'attente anxieuse et émouvante du pays républicain qui espère, dans les heures graves d'aujourd'hui, que le Parti Radical-Socialiste, dont la cohésion et l'unité sont la condition indispensable de la sauvegarde républicaine, lui apportera les réponses, les mots d'ordre, les formules qui apaiseront le drame causé par l'angoisse économique, par la confusion politique, par les incertitudes de toute nature.

J'ajoute qu'entre ces groupes politiques, il y a la masse confuse troublée, parfois égarée, d'un pays incertain que vous trouvez peut-être dans le moment présent derrière certains de vos adversaires, mais qui sera avec vous si, avec la netteté et la franchise nécessaires. osant poser les questions, vous lui apportez les réponses nettes et simples qu'il attend du courage de notre Parti. (*Applaudissements.*)

A ce double souci de dignité et de netteté, vous ne manquerez pas, nous le savons.

D'un bout à l'autre de ce débat, il est nécessaire qu'à cette tribune chaque pensée s'exprime pleine-

ment. Il serait désastreux et même dérisoire que chacun ici n'en supportât pas, ou n'en sollicitât même pas l'intégralité.

Pour ma part, je voudrais dès cet instant aller plus loin et traduire en clair, en face de certaines opérations dont l'origine n'est pas au sein de ce Congrès, ce qui est notre commune pensée.

Il y a à cette table des hommes qui sont les chefs du Parti Radical. Il y a l'homme qui, hier après-midi, a fait entendre sur les problèmes douloureux de la politique extérieure la voix même du pays républicain en des termes dont l'écho profond retentira au delà de nos frontières (*vifs applaudissements*), et qui doit rester à notre tête sans qu'aucune des tentatives extérieures dont je parlais puisse influencer votre attitude, puisqu'au milieu des pires difficultés, et même parfois des divergences, les attaques passionnées et redoutables de nos adversaires ont assuré depuis plusieurs mois le bloc inébranlable du Parti Radical-Socialiste.

A ses côtés, il a des chefs qui, comme Daladier (*vifs applaudissements*), comme Chautemps (*vifs applaudissements*), prennent place avec lui, en tête de ces listes que des hommes dont vous savez l'abominable et atroce besogne désignent aux mains anonymes qu'ils veulent armer.

M. le Président. — J'y suis habitué.

M. Jean Zay, *rapporteur général*. — Pour habitués qu'ils y soient, les militants radicaux qui délibèrent sur de redoutables questions, se laisseront-ils distraire ou détourner par je ne sais quelles tentatives extérieures, qui tendraient à faire planer sur leurs débats ces considérations de personnes ou d'équipes, dont le pays est fatigué, excédé, écœuré? Vous ne le voudrez pas. (*Applaudissements*.)

Et maintenant, puisque j'ai la mission — que je veux remplir avec toute la concision possible, mais

cependant avec le souci, au risque de fatiguer votre patience, d'être complet et net, — de vous apporter les explications qui légitimeront l'ordre du jour de politique générale que la Commission a bien voulu approuver, je me présente à vous comme l'auteur d'un rapport un peu long peut-être, mais que vous avez eu sans doute l'amitié de lire et qui, après un examen objectif nécessaire et complet, a tenté d'établir un programme détaillé, vous procurant les armes modestes, mais indispensables, dont vous pouvez avoir besoin à la veille des périodes de combat. Et comme j'aurai, au terme des interventions que vous allez entendre, à répondre brièvement aux critiques dont notre position en Commission pourra être l'objet, je veux sans plus tarder justifier l'ordre du jour voté à l'unanimité.

Nous dirons qu'il y a, pour les Républicains, en tête de toutes leurs préoccupations, comme un devoir primordial : d'abord et avant tout, la défense élémentaire des institutions républicaines elles-mêmes. (*Applaudissements.*) Et je vous invite à y réfléchir.

Des hommes, le 6 Février, montaient, disaient-ils, à l'assaut d'un gouvernement ou d'une majorité parlementaire; mais alors qu'aujourd'hui ce gouvernement, grâce, je puis le dire, à l'abnégation de notre Parti, applique les formules mêmes qu'ils avaient réclamées, ces hommes continuent l'assaut, avouant ainsi que leur effort ne se dirige plus contre une majorité ou un gouvernement, mais vers un régime lui-même qu'il s'agit pour nous de conserver ou d'abandonner. (*Applaudissements.*)

Lorsque nous entondons des paroles, qui ne sont même plus voilées, dans lesquelles tantôt on nous annonce qu'on ne tolérera pas tel ou tel gouvernement ou bien qu'il y aura « du sport », nous avons au moins l'avantage d'être pleinement prévenus. Nous observons, en effet, que ce ne sont même plus des manifestations, des meetings, des conférences

qui rassemblent les mouvements factieux sur le territoire, mais simplement des exercices disciplinés et de caractère paramilitaire; nous constatons que le mot même de mobilisation, qui incarne ce qu'il y a dans la vie d'un pays de plus grave et de plus solennel, l'effort de la nation pour se défendre, est devenu, dans le vocabulaire pré-fasciste, l'annonce des formations qu'on s'apprêtera à lancer, encadrées, disciplinées et armées contre les Républicains dont on disait justement ce matin que, si la défaillance des Pouvoirs publics les y contraignait, ils ne seraient pas les derniers, par leurs propres moyens, à défendre les institutions de liberté. (*Applaudissements.*)

J'ai là des documents. Il n'est même plus nécessaire de vous les mettre sous les yeux. Mais comme on est effrayé lorsqu'on pense que la séduction de la dictature dont il est, après tout, inévitable qu'aux heures de crise elle se soit opérée chez certains dans notre pays comme ailleurs, s'exerce — que les Français y réfléchissent — derrière des hommes qui, au moment même où ils ébranlent des masses profondes d'individus, n'ont encore traduit ou exprimé aucune doctrine, aucun programme, ne les cherchant même pas, et entraînant, si on les suivait, ce pays dans une aventure plus redoutable que celle d'autres nations : simplement vers le combat de rue sans que, pour le lendemain, il y ait, si ces hommes étaient suivis, aucune formule de gouvernement ou d'action possible. (*Applaudissements.*)

A ce sujet, je voudrais que notre appel ne s'adressât pas seulement à ceux qui sont désignés naturellement pour riposter. Que les radicaux, que les socialistes, que les communistes, c'est-à-dire les hommes de gauche, soient prêts à la défense du régime, il n'est rien là que de très naturel, car ils sont en tête des hommes menacés.

Nous saurons nous tourner vers ces Républicains modérés qui, éloignés de nous, à certaines heures,

mais attachés au régime, devraient se souvenir qu'au delà même de ces frontières, certaines dictatures, après avoir emprisonné ou décimé les Partis de gauche, sont arrivées jusqu'aux hommes de ce centre catholique, par exemple, qui, comme les autres, avec les autres, ont été les victimes du fascisme. C'est avec nous qu'ils devraient être, non seulement parce que c'est pour la défense de l'ordre républicain qu'ils entendent agir, mais parce que, quand l'action violente, quand le désir d'imposer ses idées par la violence et non par le raisonnement — ce qui est la définition même du fascisme — se manifeste, ce ne sont pas seulement les hommes de l'avant-garde ou du gros de l'armée qui sont menacés, c'est l'armée tout entière que la défaite entraînerait vers les sanctions, vers l'exil, vers le drame que nous avons observé au delà de nos frontières.

Notre Parti a des responsabilités à prendre. A Clermont-Ferrand, à Nantes, vous avez dit votre volonté de voir préserver les institutions et désarmer les menées factieuses. En juin, nous avons entendu, de la tribune de la Chambre, M. le président du Conseil dire avec précision qu'elles ne seraient pas tolérées. Et comme, assurément, le spectacle de ces dernières semaines ne nous a pas, pour le moins, donné la satisfaction de voir vos réclamations entendues, il est nécessaire que le Parti Radical marque, en face de ce problème essentiel, le point d'arrêt qui doit arrêter le développement des opérations dont j'ai parlé.

Jeudi matin, des décrets-lois visant les manifestations factieuses ont paru. Certes, nous pourrions ironiser sur leur date et nous réjouir que la proximité de notre Congrès leur ait enfin donné le jour.

Je ne me livrerai pas à cette ironie. Je ne le ferai point, d'abord parce que nous savons bien, sans qu'il soit besoin, sur ce point, que des confidences nous soient faites, que ce n'est pas sans un effort difficile que des mesures que j'analyserai, ont pu simplement

être prises. Et je ne le ferai point encore, parce que c'est aussi un problème technique et que c'est sur ce terrain sérieux et positif que je veux me placer.

Nous enregistrons, d'ailleurs, que par le fait même de ces dispositions résolues en conseil des ministres, le Gouvernement tout entier reconnaît ainsi au moins que des mesures sont nécessaires et, au moins, qu'un péril existe.

Mais je vous demande la permission de formuler simplement deux ordres d'observations.

Une observation d'ordre général d'abord. Les textes, les codes, les armes législatives sont peu de chose à côté de ce qui seulement compte et qui est la volonté résolue de les employer pour défendre le régime républicain. (*Applaudissements.*)

Comment! Il y a des lois, il y a même, si je ne me trompe, un code pénal qui a prévu les menaces de mort et les excitations au meurtre! (*Applaudissements.*)

Je veux dire toute ma pensée : A l'heure où, dans la tranquillité chaude de leur cabinet de travail, des vieillards haineux cherchent lâchement la main du dément imbécile qui, comme en juillet 1914, exécutera leur besogne (*applaudissements*), je dis, avec le sens plein et réfléchi des mots que je prononce, que si c'est cela qu'on ambitionne de renouveler, les hommes qui ne craignent pas de s'y livrer répondent aux Républicains, sur leur personne, des conséquences que, peut-être, ils déchaîneraient. (*Applaudissements.*)

Puisque, citoyens, vous entendez que les mesures pratiques dont je vais parler soient la condition essentielle de l'action politique, il va de soi que le concours, l'appui, la participation du Parti Radical est, dans l'esprit unanime du Congrès, subordonné à la réalité de la défense républicaine.

Donc, je veux y insister et nous le dirons dans notre ordre du jour, le Parti Radical-Socialiste accordera et maintiendra son appui politique à la con-

dition que cette défense soit assurée. Cela ne signifie pas et ne peut signifier, dans l'esprit de personne, que soient commis ce que je pourrais appeler certaines erreurs de procédure ou certains transferts de responsabilités.

Vous avez à dire votre volonté, et, disons le mot, vos exigences. (*Applaudissements.*) C'est au Parlement qu'il appartient, dans trois semaines, de traduire dans la réalité politique et dans le cadre de la mission que vous lui aurez confiée, les responsabilités, les décisions ou les attitudes qu'il a à prendre. Toute autre conception, toute autre attitude constituerait, je le répète, le piège un peu simple dans lequel vos adversaires mêmes entendent vous engager.

Cela dit, jetons les yeux sur les mesures mêmes que nous entendons étudier. Il y a trois décrets-lois nouveaux. Dans leurs journaux ou dans leurs discours, parfois même dans leurs lettres, certains hommes viennent de prendre la précaution de dire ce qu'ils en pensaient.

M. de Kérillis écrivait hier dans *l'Echo de Paris* :

« Quant aux Croix de Feu, spécialement visés par les fureurs radicales, ils se déclarent et ils sont parfaitement républicains et légalistes. Ils se moquent donc éperdument d'un pareil texte. »

M. Taittinger, dans une interview, ajoute :

« On parle des associations occultes. Mais nous n'avons jamais appartenu à de telles associations, encore moins à des organisations subversives. Les décrets-lois peuvent être bienfaisants, à condition que ceux qui ont pour mission de les appliquer ne les mettent pas au service des pires éléments de la Nation. »

Et, dans une lettre au président du Conseil, M. le président général des Croix de Feu qui, quel que soit le droit intégral d'exprimer ou d'interpréter la valeur d'un groupement qu'on dirige, abuse un peu trop, à l'égard des autres, du monopole exclusif

de la patrie et de l'honneur (*applaudissements*), fait des déclarations identiques.

Citoyens, nous remercions nos adversaires de nous désigner eux-mêmes les points faibles sur lesquels nous aurons à demander des compléments de mesures. (*Applaudissements.*)

Cependant, qu'ils ne pensent pas que nous soyons dupes non plus, au sein même de notre Congrès, des manœuvres comme celles que peuvent constituer tels articles, telles lettres ou telles interviews.

Nous regardons simplement les textes. Il y a eu, par le gouvernement de M. Doumergue et par celui de M. Flandin qui, je pense, ne peuvent être, au moins pour le premier nommé, en aucun degré suspects à ceux dont je parle, des projets déposés devant la Chambre. Il y a eu un rapport de notre ami M. Chauvin, devant la Commission de la législation civile et criminelle.

Nous demandons qu'en dehors des lois existantes, codes ou décrets, sur deux points très précis, la volonté de défense républicaine du Parti Radical soit satisfaite.

Nous demandons d'abord que les dispositions du rapport Chauvin, qui permettent la dissolution, effective celle-là, des ligues factieuses (*applaudissements*) deviennent une réalité. Nous demandons ensuite que soient assimilés, comme le permet aussi ce rapport, à des manifestations sur la voie publique et, par conséquent interdits dans des conditions juridiques identiques, ces exercices paramilitaires ou ces concentrations massives, même lorsqu'ils s'exercent dans des lieux présentement ou effectivement privés. (*Applaudissements.*)

Car, en vérité, c'est trop commode, lorsqu'on compte dans le sein de ces associations, un nombre assez important d'hommes qui possèdent au moins quelques hectares de terre, de rassembler derrière des grilles des organisations factieuses qui, par là même, deviendraient impunissables et tabous.

Et puis, nous demanderons à ceux qui seront chargés, en notre nom, de rédiger les textes réclamés, d'étudier cependant, avec toute la vigilance nécessaire, les problèmes juridiques délicats que posent ces réglementations, car il ne peut entrer dans la pensée d'aucun d'entre nous de commettre cette imprudence de donner à des gouvernements futurs, quels qu'ils soient, des armes qui pourraient servir finalement contre ceux-là mêmes, qui sont des Républicains respectueux de la légalité et se contentent, comme c'est leur droit, d'organiser, s'ils l'estiment juste et à propos, des manifestations purement pacifiques et légales.

Quand nous aurons déterminé les textes que nous voulons, nous pourrons ajouter quelque chose sur la procédure ou, si je dis le mot, sur la date ou les délais d'exécution.

Le Gouvernement a une occasion excellente, s'il voulait nous entendre, de faire, dans les quelques jours qui viennent, un usage complémentaire des décrets-lois qui, celui-là, recueillerait l'adhésion entière et enthousiaste de tous les Républicains.

Si, pour des raisons de chronologie ou de limitation de temps — car le 31 octobre n'est pas éloigné — nous ne pouvons pas obtenir, dans la semaine qui vient, les mesures que j'indiquais, le Congrès demandera qu'elles soient discutées à la Chambre, le jour même de sa rentrée... (*Applaudissements.*)

Un délégué. — C'est trop tard.

M. Jean Zay. — ...Cette rentrée ayant lieu, bien entendu, en temps utile et indispensable pour que ces mesures puissent être débattues et votées avant le vote même du budget.

Après avoir souligné son souci de défense républicaine, quelle est donc la préoccupation que notre Parti doit avoir dans les circonstances où il se trouve?

Une grande question se pose. Si j'osais dire toute ma pensée, j'ajouterais : il n'y a, au fond, qu'une seule question qui se pose, car elle contient toutes les autres. C'est celle de savoir si le Parti Radical apportera par des textes, par des directions précises, la réponse à cette grande préoccupation qui est, au fond, dans l'esprit de tous les citoyens que la crise économique serre à la gorge : est-ce que, oui ou non, le régime de liberté veut et peut apporter, sur le terrain des angoisses économiques, sur le terrain des constructions nécessaires et hardies, sur le terrain de ce rassemblement républicain dont, tout à l'heure je parlerai avec plus de précision, la réponse qu'avec des formules creuses, les lieutenants de la dictature ou du fascisme prétendent apporter aujourd'hui ?

C'est ce problème que nous essaierons de résoudre dans notre ordre du jour, sans entrer, bien entendu, dans le détail de mesures ou de programmes que, dans un rapport écrit, j'ai eu la mission de préciser davantage, mais en apportant des directions essentielles.

Il y a des problèmes immédiats et il y a des problèmes plus larges.

Problèmes immédiats. En face de la politique financière, spécialement fiscale, faite dans les derniers mois, le Parti Radical doit demander — car c'est vraiment la conséquence élémentaire, d'une part, de sa doctrine de justice fiscale constante; d'autre part, de la doctrine même de ses gouvernements antérieurs appliquée sans défaillance dans les heures difficiles qu'ils ont connues au début de la législature — le Parti Radical, dis-je, doit demander qu'à travers les mesures prises par décrets-lois et quel que soit le débat profond que leur principe peut soulever, soit rétabli, soit préservé, par les rectifications nécessaires, ce minimum vital que la République a le devoir de protéger parce qu'il est la con-

dition même de la vie des petites gens de toute nature. (*Vifs applaudissements.*)

En même temps, pourront être rectifiées certaines injustices que je n'ai pas la mission, ni la possibilité d'énumérer, et dont ont été victimes tant de catégories sociales.

Nous demandons que l'équilibre budgétaire, qui ne nous est pas indifférent, comme certains le disent autour de nous, ne soit pas le but exclusif, alors qu'il n'est qu'un moyen; nous disons que c'est surtout un effort de reprise économique qui doit être entrepris.

Nous observons que ce qui choque surtout ce pays, c'est moins les sacrifices qui peuvent lui être demandés que le sentiment de l'inégalité, dans ces sacrifices (*applaudissements*); c'est moins les privations qu'il peut avoir à supporter que la constatation, hélas! évidente que, dans le pays même, certains des privilégiés de la fortune ou des puissances économiques ont encore, jusqu'ici, échappé à leur juste et élémentaire part de contribution au redressement national. (*Applaudissements.*)

La répression de la fraude est un vieux sujet. La Chambre et le Sénat ont voté un texte prévoyant la carte d'identité fiscale, qui a donné lieu à l'impression, à la distribution même des cartes nécessaires qui, depuis plusieurs mois, sont chez les contrôleurs intéressés.

Quand nous aurons énuméré des mesures qui sont le minimum de la justice fiscale, nous dirons que le Parti Radical-Socialiste ne se borne pas à cet effort immédiat et si souvent analysé.

Voyez-vous, le danger, la tentation des heures de crise, c'est qu'on se contente de l'effort au jour le jour et qu'on ajourne les efforts profonds, les tâches de longue haleine. Nous pensons, au contraire, que c'est précisément dans les moments d'inquiétude et de tourment, parce que la réceptivité de l'esprit public s'est développée, parce que le besoin de ré-

formes s'est accru, que peuvent être tentés les renouvellements véritables.

Il y a une tâche qui n'est pas entreprise, dont nous avons souvent proclamé le principe dans nos Congrès, mais qui n'a pas reçu, hélas! de traduction gouvernementale.

L'autorité de l'Etat sur le plan économique, son indépendance, son autonomie, son pouvoir d'arbitrage même, n'existent plus, vous le savez bien, qu'en apparence à l'heure où — nous en avons l'expérience — les solutions économiques elles-mêmes sont souvent subordonnées à des considérations d'intérêts particuliers.

La Révolution a été faite pour protéger l'individu contre l'Etat. Elle ne sera pas complète si l'Etat lui-même et l'individu ne sont pas protégés par nous contre certaines influences oligarchiques que vous savez et qu'il n'est plus nécessaire d'énumérer. (*Applaudissements.*)

Alors que le problème du crédit est peut-être le plus délicat et le plus essentiel des éléments économiques présents, le Parti Radical dira que l'organisme qui est désigné pour assurer la direction même de ce crédit, la Banque de France, doit remplir désormais et pleinement son rôle, sans que rien puisse permettre qu'à certaines heures, elle soit simplement l'instrument qui permette de poursuivre des intérêts particuliers et vous savez lesquels. (*Vifs applaudissements.*)

Nous demanderons donc la réforme de notre institut de crédit, notamment par la modification du mode de recrutement et de composition de son conseil de régence. (*Applaudissements.*)

C'est sur ces revendications que le Parti Radical maintiendra son effort personnel de Parti Républicain et de Parti de gauche.

Mais il reste à poser devant vous, et je le ferai maintenant avec le souci de n'en oublier aucun élément, ce problème de tactique, ce problème d'al-

liances électorales ou gouvernementales autour duquel on dit que des difficultés devraient se produire et je ne sais quel déchirement se manifester au sein de ce Congrès.

J'avoue, en toute sincérité, que j'envisage le problème comme infiniment plus simple, comme infiniment plus facile que, de certains côtés, on vient nous le dire. Il s'est produit, depuis plusieurs mois, une sorte de regroupement dans le pays, auquel on peut donner les noms qu'on voudra, car, en vérité, s'étant manifesté à des heures de crise ou de menace toujours avec la même impétuosité, c'est simplement son nom qui, à travers l'histoire, a changé. (*Applaudissements.*)

Et quand on parle de ce Front populaire (*vifs applaudissements*), nous disons qu'en vérité, aux heures de menace que la République a connues dans le passé, on a vu, on a observé les mêmes mouvements de défense aussi spontanés, aussi irrésistibles, sans céder aux manœuvres par lesquelles, tentant de les dénaturer ou de les outrager, les adversaires du régime prouvent simplement la crainte qu'ils ont de ces barrières défensives. (*Applaudissements.*)

Ne nous interrogeons pas avec tant de perplexité. L'auteur des mouvements de regroupement, nous n'avons pas besoin de chercher pour le discerner; l'auteur du Front populaire, ce n'est ni le Parti Communiste, ni le Parti Socialiste, ni le Parti Radical, c'est M. le colonel de La Rocque. (*Vifs applaudissements.*)

Quand nous avons retrouvé tout au long de ce faubourg Saint-Antoine les souvenirs du premier 14 Juillet, nous avons pensé que, pour la première des besognes, celle qui consiste à préserver le bien commun, la liberté publique, on ne s'interroge pas sur les prénoms ou sur les origines. L'armée républicaine — Herriot l'a dit un jour — unie, elle n'est pas toujours sûre de vaincre, divisée, elle est sûre d'être vaincue. (*Applaudissements.*)

Je n'ajouterai donc, sur ce premier côté du problème, qu'une constatation qui me paraît essentielle : la nécessité de ces barrières défensives est telle que, si même des divergences devaient se produire sur ce que j'examinerai tout à l'heure, si même, à l'heure de l'action, à l'heure de l'accord, à l'heure des responsabilités, il pouvait y avoir des divergences ou des désaccords entre des hommes divers, impie serait celui qui compromettrait ou briserait l'armée magnifique et résolue qui entend briser toutes les provocations, toutes les entreprises qui sont dirigées contre la République. (*Applaudissements.*)

Nous comprenons maintenant la deuxième partie du phénomène politique que nous avons observé.

Comment des hommes qui s'étaient combattus, qui ont gardé d'ailleurs — j'y reviendrai — l'indépendance de leurs doctrines et de leurs programmes, mais qui s'étaient déchirés dans les combats politiques, auraient-ils pu retrouver, dans ces mois chargés d'angoisse, un coude à coude nouveau, sans que leurs réflexions, leurs pensées, n'en aient tiré des conclusions?

Elles ont été doubles. Elles se sont traduites d'abord sur un plan politique large que j'examinerai en terminant et, ensuite, sur un plan plus restreint, plus immédiat qui est celui de l'action électorale.

Parlons donc avec netteté, citoyens. Le rassemblement populaire a produit, depuis quelques mois, aux élections municipales et aux élections sénatoriales, avec un caractère de cohésion qui a parfois, vous savez où, emporté la victoire, l'élargissement de cette discipline républicaine à laquelle notre Parti a toujours été fidèle. Je pourrais même dire, observant le scrutin du 20 octobre, que le caractère important de certaines victoires de nos amis, l'indispensable union qu'il a fallu faire entre tous les éléments démocratiques pour les obtenir, les noms de ceux qui ont triomphé sur ces formules de rassemblement, tout cela constitue déjà, si j'ose dire,

une réponse et même une chose jugée. (*Applaudissements.*)

On vient nous dire : comment, vous, radicaux-socialistes, vous Parti de gouvernement, vous Parti de défense nationale, vous, Parti de défense de la propriété et de son principe, vous avez accepté, vous allez accepter certaines voix de Partis comme le Parti Communiste!

J'observe tout d'abord que ceux-là mêmes qui, chez nos adversaires, font preuve d'une si scrupuleuse vigilance à l'égard de notre autonomie, sont infiniment moins chatouilleux lorsqu'ils bénéficient, dans toutes les circonstances, par exemple, des voix des adversaires du régime et des monarchistes. (*Applaudissements.*)

Et même lorsque cette observation nous vient d'hommes qui sont tout près de nous ou même parmi nous, je puis dire qu'ils ne sont pas toujours aussi soucieux et aussi vigilants lorsque l'autonomie du Parti peut avoir à se défendre devant des contacts ou des compromissions venus d'autres côtés. (*Applaudissements.*)

J'ajoute une observation qui me paraît plus décisive encore et à laquelle je pense que certains de nos collègues dont la position, l'opinion est légitime voudront répondre.

En vérité, pendant dix, vingt ans, vous avez, ce qui d'ailleurs était logique, reproché au Parti Communiste de suivre, dans les scrutins divers, une tactique électorale qui aboutissait, décidant parfois des majorités parlementaires, à faire élire contre vous les adversaires de la démocratie. Et c'est au moment même où vous avez, sur ce point, obtenu qu'on reconnaisse vos observations, où, par conséquent, ce n'est pas vous, à qui on n'a rien demandé, qui vous êtes convertis à je ne sais quelles concessions, mais d'autres (*vifs applaudissements*), c'est à ce moment que vous seriez en désaccord avec toute votre action passée?

Je n'accepterai rien qui fût payé par une abdication. Mais quand, en dehors même des contingences électorales, essentiellement secondaires, on vous demande sur les problèmes mêmes de doctrine, qu'il s'agisse de défense nationale — défense nationale non plus seulement reconnue, mais approuvée — ou de défense des libertés démocratiques, d'être intégralement radicaux, est-ce qu'à cette réclamation qui est la nôtre, le Parti Radical-Socialiste répondra par la négative? (*Applaudissements.*)

Sur le reste, et c'est mon dernier point, puisque ce coude à coude dans la défense a produit, outre des répercussions électorales, quelque chose de plus grave, de plus profond, le besoin confus, le besoin vague, mais certain, d'un accord de programme entre les Partis qui, résolus à défendre le régime, essaieraient aussi de le perfectionner, quelle réponse, non seulement allez-vous faire, mais quelle réponse vos organismes responsables, le bureau du Parti et les chefs ont-ils déjà faite?

Ils ont toujours dit et vous direz avec eux — ils l'ont dit, non seulement au sein du bureau, mais au sein d'une Commission spéciale qui est présidée avec toute l'autorité et tout le souci d'aboutir et de concilier qui caractérise le président même de cette assemblée, car c'est lui qui en a dirigé les travaux (*applaudissements*) — ils ont dit : si on nous demande d'apporter notre concours dans la recherche de ces bases d'action indispensables pour les responsabilités futures, lorsqu'elles se produiront, nous avons d'abord quelques observations à présenter. Nous dirons en premier lieu, comme c'est légitime, que nous entendons préserver naturellement notre indépendance et la primauté de notre doctrine et de notre programme.

Nous dirons ensuite que c'est dans le cadre de cette doctrine et des grandes directions que notre ordre du jour déterminera, que peut s'exercer cet effort.

Nous dirons encore que, cet appel sur les bases ainsi définies, nous entendons qu'il s'exerce, sans aucune exclusive, vers tous les Républicains sincères et de bonne volonté, qui se reconnaîtront eux-mêmes par le fait qu'ils accepteront la communauté d'action sur les points essentiels.

Et puis, nous ajouterons aussi — car nous avons fait des expériences dans lesquelles nous avons été les seuls à supporter les pires conséquences — au pouvoir pour l'action, oui; la recherche des plans qui le permettront, oui; mais, avant tout, la nécessité préalable de ce contrat — j'emploie le mot à dessein — qui, portant sur le programme et sur le partage des responsabilités, fera qu'on apportera devant le pays la certitude du succès. (*Applaudissements.*)

Ainsi, nous traduirons notre bonne volonté et notre effort loyal. Il faut pour cela — et ce sont les hommes qui l'assureront — que, quand ces instruments, ces moyens d'action, ces appuis auront été donnés à des forces gouvernementales, aux heures des responsabilités qui découleront au plus tard des prochaines consultations électorales, que, pour notre part, à la demande de la Commission unanime, nous souhaitons le plus rapprochées possible (*applaudissements*), il faut qu'il y ait aussi au pouvoir la volonté de gouverner avec le concours d'auxiliaires qui, à tous les degrés des administrations, soient au moins des hommes résolus à préserver et à respecter les institutions. (*Applaudissements.*)

J'ai terminé. Vous répondrez ce soir, dans ce vaste Congrès, aux questions qui vous sont posées par une résolution unanime; c'est indispensable.

Vous y répondrez avec prudence, mais avec netteté.

Avec prudence, parce que vous êtes comptables d'une lourde responsabilité. L'élan républicain du pays, l'espoir immense qui le traverse, est si vaste et si puissant qu'il ne peut connaître à son aboutisse-

ment que deux issues : le triomphe incontesté des libertés républicaines et du régime perfectionné ou l'effondrement définitif. (*Applaudissements.*)

Chargés d'une telle responsabilité, vous ne pouvez, dans ce Congrès, promettre que ce que vous pourrez tenir, parce qu'il faudra tenir (*vifs applaudissements*) et parce qu'aucun d'entre nous ne subirait encore le danger, l'humiliation des résolutions votées dans des assemblées enthousiastes, mais qui, au pouvoir et aux responsabilités, ne se traduiraient pas par des réalités effectives.

Vous répondrez aussi avec netteté, parce que le pays attend cette réponse, parce que votre destin vous le commande.

Nous pourrions être fondés, je crois, à nous plaindre de cette fatalité politique qui nous place toujours aux carrefours difficiles, qui nous désigne — mais c'est la rançon de notre rôle de Parti de gouvernement — au moment où les responsabilités doivent être prises.

Oui, vous en avez été souvent victimes! Permettez-moi pourtant de dire qu'à l'heure actuelle ce destin vous offre aussi l'occasion magnifique de répondre à l'attente du pays en prenant place, non au milieu ou à la fin des mouvements qui s'ébranlent pour la défense et le perfectionnement du régime, mais à la tête, car vous n'avez pas d'autre place! (*Applaudissements.*)

En face de ce devoir, vous ne serez pas défaillants, car votre défaillance, puisque vous êtes d'accord, ne viendrait, je le répète, que de ces difficultés de tactique ou de procédure, secondaires, ou de ces tentatives de division subalternes qu'on exerce autour de vous.

A l'attente dont je parle, la réponse sera donnée par vous unanimement, devant le pays attentif, par une résolution enthousiaste et par le vieux mot rajeuni des heures décisives : Abattue la République? Mettez-la donc debout, vous verrez la taille qu'elle

a! (*Vifs applaudissements prolongés. — Une ovation est faite à l'orateur.*)

M. le Président. — Citoyens, je suis certain d'interpréter votre pensée unanime en remerciant et en félicitant notre ami Jean Zay. Le Congrès tout entier a été charmé et ému non seulement par sa remarquable éloquence, mais par l'admirable clarté de sa pensée. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Albert Chevalier.



DE LA NECESSITE D'UN PROGRAMME

Intervention de M. Albert Chevalier

M. Albert Chevalier (*Manche*). — Mesdames, citoyens, je joins mes félicitations personnelles aux applaudissements qui ont salué le discours de notre ami Jean Zay.

L'étude approfondie des critiques sérieuses, des aperçus vastes donnent au Congrès l'impression que nous pourrons envisager une œuvre utile et je tiens à répéter à mon tour que tous ici, non seulement nous réprouvons, mais encore que nous attendons les mesures qui s'imposent contre les menées fascistes, contre toutes les tentatives des féodalités, quelles qu'elles soient, qui veulent porter atteinte au régime et à la République. (*Applaudissements.*)

Nous attendrons également une entente sur les principes qui nous conduiront à des solutions communes.

Aujourd'hui, je viens seulement me placer sur le plan de la tradition et je vous demande, en dehors des idées exposées précédemment, l'élaboration d'un

programme spécifiquement radical et radical-socialiste.

Incontestablement, je ne me lancerai pas dans des dissertations ni des discussions philosophiques. J'énumérerai seulement certains points qui me paraissent absolument indispensables dans les circonstances actuelles.

Il faut que nous sortions d'ici avec un programme radical-socialiste qui soit clair, précis et, surtout, facilement compréhensible pour les masses. (*Applaudissements.*)

Vous savez que la crise vient de l'inquiétude. Celle-ci vient de la crainte qui existe aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Pourquoi insister sur la politique extérieure? Le discours de notre ami Bastid, président de la Commission des Affaires étrangères, nous donne, à cet égard, toutes les satisfactions. Les noms de Léon Bourgeois, d'Herriot, de Caillaux, constituent pour nous un symbole dans ce domaine. J'ajoute qu'ils nous serviront de guide.

Je me permets de rappeler simplement qu'il importe que nous donnions sa forme définitive à la Société des Nations, faite pour maintenir la paix. (*Applaudissements.*)

Il importe également que nous nous préoccupions de la course aux armements de plus en plus dangereuse. Mais le souci de la défense nationale ne doit pas être exclu et, à cet égard, le passage du président Daladier au Département de la Guerre ne nous laisse aucune inquiétude.

En ce qui concerne le commerce privé des armes, je voudrais placer sous vos yeux un passage qui montre tout l'intérêt que présente cette question. Il s'agit d'un extrait du discours de lord Cecil à la première section de la Commission royale d'enquête sur le commerce privé des armes. (*Interruptions et mouvements divers.*)

Je m'aperçois qu'il faudra réserver pour d'autres

heures l'étude du programme radical-socialiste que j'entendais soumettre aujourd'hui à vos délibérations.

Discipliné et soucieux de nos désirs, je n'insiste donc pas. Je vous demande seulement de remettre cette question à l'heure opportune qui ne tardera pas à se présenter. Des interprétations, des courants divers existent dans notre Parti. La discipline s'impose au moment où le dégoût des collectivités se rencontre contre nos chefs, contre nos parlementaires, que nous ne renierons pas, ne serait-ce seulement parce que nous leur devons une grande gratitude.

Je vous demande, citoyens, de défendre votre drapeau, votre doctrine, nos parlementaires, nos chefs. Ils ont couvert les militants. Les militants diront bien haut aujourd'hui qu'ils les couvriront de toutes leurs forces. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Marc Rucart, député des Vosges. (*Applaudissements.*)



LES LIGUES FACTIEUSES
LE RAPPORT BONNEVAY ET LES DECRETS-LOIS

Intervention de M. Marc Rucart,
Député des Vosges.

M. Marc Rucart (*Vosges*). — Je suis trop économe du temps du Congrès et trop conscient de l'importance des autres parties du programme général que vous avez à approuver, pour entreprendre ici de développer le rapport que j'ai été chargé d'établir

sur les Ligues et dont vous avez eu connaissance puisqu'il a été mis en distribution.

Je veux seulement marquer qu'en parlant d'un rapport « sur les Ligues », il n'est pas dans notre esprit de vouloir parler spécialement des Ligues. Nous voulons affirmer la volonté du Parti Radical d'assurer l'ordre public et d'épargner à ce pays les horreurs d'une guerre civile. (*Applaudissements.*)

Aussi me bornerai-je à un résumé du rapport que j'ai établi. Je ferai ensuite un parallèle entre les conclusions qui vous sont présentées et les mesures préconisées par les décrets-lois telles que nous les avons connues au *Journal Officiel* le matin même de la réunion du Congrès radical.

D'abord, question de principe.

Le Parti Radical est un Parti d'ordre.

Il estime que l'ordre républicain réside dans l'obéissance à la loi; il estime que seul le Gouvernement a mission de faire respecter la loi; il estime que la force publique étant exclusivement au service de la loi, doit être au service exclusif du Gouvernement. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, nous devons condamner toutes les organisations de force, toutes les milices privées, toutes les formations paramilitaires qui, n'étant pas aux ordres du Gouvernement, sont un danger pour la loi et une menace de guerre civile. (*Applaudissements.*)

Je ne reviendrai pas sur le résumé historique de la question. Il y a eu le 6 Février. Il y a eu la Commission d'enquête sur les événements du 6 Février. Cette Commission, qu'en hommage au républicain qui la présidait nous continuerons d'appeler la « Commission Bonnevay » (*applaudissements*), a voté divers textes de propositions de résolution.

L'un des textes votés à l'unanimité, au temps où ne s'était produite aucune démission dans le sein de la Commission, texte approuvé par conséquent

par les membres du centre et de la droite, s'exprime ainsi :

« La Commission constate l'existence de groupements qui, quel que soit le but politique poursuivi, par leur organisation autoritaire, par leur discipline, par leur encadrement, par le pouvoir quasi absolu des chefs, constituent des moyens d'action puissants... »

Puis il y eut ces mots votés par 15 voix contre 3 et 2 abstentions, c'est-à-dire par les voix du centre et une partie des voix de la droite de la Commission d'enquête. Les voici :

« ...dont l'intervention de force dans la rue, dans un but politique, peut offrir des dangers pour l'ordre public. »

Voilà ce qui a été voté par la Commission d'enquête qui, comme toutes les Commissions parlementaires, était composée selon la représentation proportionnelle des Partis, et constituée ainsi sur le plan politique comme une réduction de l'arc-en-ciel politique de la Chambre elle-même.

Vous savez pourquoi l'on n'a pas voulu qu'on connût, du moins du haut de la tribune du Parlement, les conclusions de la Commission d'enquête. C'est parce qu'il ne fallait pas qu'on sût dans le pays que même des députés de Partis modérés avaient été d'accord sur ce point-là avec les députés de gauche et d'extrême-gauche. De même, ne voulait-on pas qu'on sût quels avaient été les autres votes de la Commission d'enquête. Or, je vais vous en citer quatre seulement qui prouvent qu'il ne s'est pas trouvé à la Commission parlementaire d'enquête un seul député de droite pour dire ce que continue de prétendre la presse de droite, à savoir qu'il y aurait eu, le 6 Février, des fusils ou des mitrailleuses sur la place de la Concorde; il ne s'est pas trouvé un commissaire de droite pour dire que le Gouvernement avait donné l'ordre de tirer, pour dire qu'on

avait tiré sur le cortège des anciens combattants; et nous avons tous été d'accord pour estimer que le service d'ordre n'a tiré des coups de revolver qu'après que 500 de ses membres appartenant à l'armée, gardes républicains de Paris, gardes républicains mobiles et gendarmes, eussent été mis hors de combat par les factieux. (*Applaudissements.*)

A la suite de ces conclusions de la Commission d'enquête, les gouvernements Doumergue et Flandin, sur la pression des ministres radicaux qui étaient dans leurs cabinets, ont déposé des projets de loi qui ont été renvoyés à la Commission de la législation civile et criminelle de la Chambre. Ils y ont fait l'objet, après de longues et minutieuses études, de deux rapports, l'un de M. Félix Gouin, socialiste, sur le trafic des armes, l'autre de notre ami Georges Chauvin, député de l'Eure, sur les manifestations sur la voie publique.

Or, que demande le Parti Radical? Quelle volonté a-t-il exprimée par l'intermédiaire de son Groupe parlementaire? Celle de voir appliquer les mesures préconisées par la Commission de la législation civile, ainsi qu'une série d'autres mesures que la Commission de la législation civile n'avait pas pu prévoir, parce qu'à l'époque de ses travaux les organisations de factieux n'avaient pas encore remplacé leurs manifestations sur la voie publique par de grandes manœuvres en vue de la guerre civile, avec des rassemblements motorisés dont les points de réunion sont des propriétés particulières.

Nous demandons, en résumé, l'application des mesures préconisées par la Commission de la législation civile, plus des mesures visant les mobilisations dans des propriétés particulières.

On ne saurait reprocher aux députés radicaux de n'avoir pas fait tout leur devoir pour que vienne devant la Chambre la discussion du rapport Chauvin. Nous avions pris à cet effet toutes les précautions de procédure. Nous avions même personnellement pro-

posé le renvoi de notre propre rapport général établi au nom de la Commission du 6 Février, pour que vinssent d'abord devant la Chambre les propositions précises de Georges Chauvin; nous l'avons proposé le [illegible]0 juin dernier, c'est-à-dire assez longtemps avant l'époque où, d'ordinaire, le Gouvernement lit le décret de clôture.

Vous savez que M. Pierre Laval nous menaça précisément alors de lire ce décret de clôture. Cependant, le pays s'était ému, et M. Pierre Laval dut faire au Parlement des promesses précises dont je parlerai dans un instant.

Vinrent les vacances. M. Pierre Laval ne tint non seulement aucune de ces promesses, mais il invita à l'Arc de Triomphe, le 14 Juillet, jour de la fête de la Liberté, ceux qui veulent étrangler nos libertés. (*Applaudissements.*) Et les groupements factieux, les milices privées, développèrent leur action, multiplièrent leurs démonstrations et leurs exercices paramilitaires, en même temps — comme vous l'a dit excellemment ce matin mon maître et ami Henri Guernut, comme vient de le rappeler mon grand ami Jean Zay — qu'une partie de la presse se donnait toute licence pour chercher à provoquer un nouveau 6 Février, une Saint-Barthélemy contre les représentants mandatés de la Nation. (*Applaudissements.*)

Dès lors, Henri Guernut et votre rapporteur déposèrent deux interpellations pour la rentrée, et les Fédérations radicales-socialistes de France présentèrent des ordres du jour et des motions réclamant impérativement des mesures contre les menées et les provocations des factieux.

Il y a plus : le républicain, le radical-socialiste que nous admirons le plus et que nous aimons le mieux, l'un de ceux qui, avec Camille Chautemps et Edouard Daladier, ont l'honneur d'être le plus calomniés par la presse fasciste, s'en vint au Conseil général du Rhône et, malgré la question préalable

que devait nécessairement poser le Préfet du département, réclame lui-même des mesures contre les menées des Ligues fascistes. (*Applaudissements.*)

Le geste du président Herriot au Conseil général du Rhône fut approuvé par tout le pays républicain. Et c'est alors que, tout de même, le président du Conseil estima qu'il fallait faire quelque chose.

Le président du Conseil était candidat dans deux élections sénatoriales. Peut-être a-t-il craint qu'un geste républicain lui enlevât certaines des voix qu'il escomptait pour assurer sa double élection.

Pas plus que Jean Zay, je n'ironiserai sur le fait que M. Pierre Laval fit paraître ses décrets le matin même de la réunion du Congrès radical, et je pose tout de suite la question : est-ce que ces décrets nous donnent satisfaction?

VOIX NOMBREUSES. — Non! non!

M. Marc RUCART. — Que demande-t-on? Que nous offre-t-on?

Je répète que nous demandons l'adoption des mesures étudiées, préparées, déposées devant le Parlement par la Commission de la législation civile. Est-ce cela que nous avons obtenu?

Je réponds qu'une partie seulement des propositions du rapport Georges Chauvin figure dans le texte des décrets-lois. En est-ce la partie essentielle? Nous allons l'examiner.

Mais, auparavant, je dois à la vérité de dire que ce qui se trouve dans les décrets-lois, je suis personnellement surpris de l'y trouver. Je vous avoue que je ne croyais pas que M. Pierre Laval accepterait la recevabilité de nos réclamations. Mais, puisque l'incroyable est la réalité, c'est un devoir de vérité et de justice pour nous que de rendre hommage à la volonté républicaine et à la ténacité des ministres radicaux en général, et de M. Edouard Herriot en particulier... (*Applaudissements.*)

VOIX DIVERSES. — Et de Paganon!

M. Marc RUCART. — ...qui ont obtenu que le Gouvernement usât de la procédure des décrets-lois pour donner au moins un commencement de satisfaction à l'opinion républicaine.

Quels que soient nos sentiments sur la tactique politique ou sur le maintien de la participation des ministres radicaux au Gouvernement, nous devons enregistrer certains faits avec satisfaction.

Peut-être nos ministres ont-ils, par leur entrée dans le cabinet Doumergue, empêché d'ouvrir toutes grandes les portes du pouvoir aux chefs des Ligues fascistes.

En tout cas, ils ont obtenu certainement la recevabilité de nos revendications contre les Ligues. De même, il ne faut pas l'oublier, qu'on leur doit, hier dans le cabinet Doumergue et aujourd'hui dans le cabinet Laval, d'avoir empêché, soit un coup d'Etat contre la constitution française, soit un coup des Etats contre la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

Ne sous-estimons pas le fait qu'il y ait des décrets-lois sur les armes et sur les Ligues. Mais disons maintenant que nous demandons plus que cela, que nous voulons des modifications et des compléments à ces mesures.

Je n'appartiens pas au monde des juristes. Mais je trouve dans les polémiques de presse les arguments les plus péremptoires en faveur de notre thèse.

Constatation préalable : nous devions interpeller pour réclamer des mesures contre les Ligues; aussitôt, dans une circonscription municipale de Paris, le quartier de la Muette, un candidat — c'était un député — a pu dire tout récemment que, lorsque viendraient à la Chambre ces interpellations, il y aurait du sport; il reprenait ainsi la menace du colonel de La Rocque.

Les décrets-lois sont parus : il n'y a pas eu de sport.

Je consulte le journal *le Jour,* l'un des organes des Ligues fascistes. Ce journal a questionné un avocat, un de ses juristes, Me Gautrat, qui se borne à répondre ceci :

« Il faut apporter les éclaircissements indispensables à ce décret. Il faut surtout l'appliquer à tous, aux communistes les premiers. »

Je constate ainsi l'acceptation du principe des décrets par l'un des organes des Ligues fascistes.

L'Action française nous dit avec ironie : « Voilà trente-quatre ans que nous tombons allégrement sous le coup de la loi du 1er juillet 1901. »

Quant à M. de Kérillis, dans *l'Echo de Paris,* il écrit très gravement que « la montagne a accouché et n'accouchera jamais que de souris ».

« Quant aux Croix de feu, continue M. de Kérillis, spécialement visés par les fureurs radicales, ils se déclarent et ils sont profondément républicains et parfaitement légalistes; ils se moquent donc éperdument d'un pareil texte. »

J'en viens maintenant aux textes eux-mêmes, sur lesquels je vous demande quelque attention, car ils appellent un parallèle quelque peu aride entre les deux textes Chauvin et Gouin de la Commission de la législation civile et les textes des décrets-lois. Prenons tout d'abord le décret relatif à l'importation, la fabrication, le commerce, la vente et la détention des armes.

En ce qui concerne les armements privés, il est à remarquer que pour l'importation illicite des armes, le décret-loi abaisse les pénalités proposées par la Commission. En ce qui concerne la fabrication et le commerce privé des armes, il atténue les dispositions prévues par elle. Celle-ci, en effet, pour la fabrication et le commerce privé des armes, exigeait une autorisation préalable, alors que le décret-loi ne

prévoit d'autorisation que pour la fabrication des armes réglementées et laisse toute latitude pour la fabrication des armes non réglementées et le commerce de toutes les armes, même réglementées, sous la seule condition d'une simple déclaration.

Le texte de M. Gouin contenait une disposition très importante. Il exigeait le poinçonnage et le numérotage des armes, afin, comme il a été écrit dans le rapport, « de personnifier les armes ». Le décret-loi n'a tenu aucun compte de cette disposition cependant légitime.

En ce qui concerne les dépôts d'armes, la Commission avait prévu un nouveau délit pour la constitution des dépôts effectués pour le compte de certains groupements, délit qu'elle proposait de frapper de pénalités, de prison et d'amende. L'article correspondant du décret-loi autorise le ministre de l'Intérieur, et en cas d'urgence les préfets, à prescrire les mesures nécessaires à l'intérêt de la sécurité publique relativement aux armes et aux munitions qui existent dans les magasins et chez les fabricants d'armes, ou chez les personnes qui les détiennent. Cette formule vague peut donc permettre la constitution de dépôts d'armes puisqu'elle ne transforme pas la formation de ces dépôts en délits.

Sur les exceptions, la Commission d'enquête avait demandé que les autorisations particulières accordées aux officiers et sous-officiers de détenir des armes réglementées ne fussent valables que pour les officiers et sous-officiers en activité de service. (*Très bien.*) Le décret-loi a passé outre à cette demande.

J'en viens maintenant aux manifestations sur la voie publique .

En ce qui concerne les associations illicites, il convient de relever à l'actif des décrets-lois une disposition nouvelle utile. Seront frappés d'une peine de trois mois à deux ans de prison et d'une amende de 100 à 1.000 francs ceux qui auront transporté sciemment des armes, ou les manifestants armés.

Cette disposition donne des armes efficaces à tout gouvernement résolu à mettre un terme aux exercices des Ligues.

Mais ce qu'il y avait de plus important, à mon sens, dans les conclusions Chauvin, c'était la responsabilité civile des organisateurs de manifestations non déclarées ou autorisées. (*Applaudissements.*) De cette responsabilité civile, il n'est aucunement parlé dans le décret-loi. C'est ainsi que si nous avions à déplorer à nouveau un six février, ce seraient de nouveau, non pas les organisateurs de l'émeute, mais les contribuables parisiens qui paieraient le remplacement des autobus incendiés. (*Applaudissements.*)

Enfin, la Commission d'enquête avait visé expressément l'existence de milices privées. La Commission de la législation civile avait repris et précisé cette idée en prévoyant la dissolution par décret, sur proposition du ministre de l'Intérieur et après avis du Conseil d'Etat, des associations ou groupements.

1° Qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue;

2° Ou qui, sans y avoir été autorisés par le Ministre de la Guerre, prépareraient leurs adhérents, ou des tiers, soit au service militaire, soit à la guerre, ou qui, par la discipline de leurs membres sous l'autorité de leurs chefs, par leur encadrement, ou par le port de vêtements, uniformes ou insignes de ralliement, présenteraient le caractère de groupes de combat ou de milices prohibées;

3° Ou qui encore tenteraient de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme républicaine du Gouvernement.

Ces textes-là ne figurent pas dans le décret-loi qui ne vise même pas l'existence de milices privées, d'organisations para-militaires constituées en dehors de toutes les formes légales.

Nous devons à nos ministres radicaux, et surtout à l'un d'eux, d'avoir voulu cependant qu'on rappelât

dans le texte du décret une disposition prise par Waldeck-Rousseau, il y avait « et ». Le même mot figure dans le décret-loi, c'est-à-dire qu'en principe il semble qu'une association ne puisse être dissoute que lorsque les deux conditions sont remplies. Mais en droit civil, et il paraît, je veux bien le croire, qu'il y a des précédents, l'une des conditions aurait suffi. En tout cas, pour aller au-devant d'une divergence d'interprétation entre les mots « et » et « ou », le rapport de Georges Chauvin avait expressément indiqué qu'on pouvait dissoudre les associations qui tenteraient de porter atteinte à l'intégrité nationale « ou » à la formation républicaine du Gouvernement.

Tel est le parallèle que j'avais voulu établir.

Je me suis borné à confronter les textes, afin de vous montrer les raisons précises pour lesquelles nous demandons l'adoption et l'application des mesures prévues par la Commission de la législation civile auxquelles doivent s'ajouter les mesures à prendre concernant les mobilisations dans les propriétés privées.

A ce propos, M. de Kérillis nous a répondu: « Ainsi comprise, la formalité ne présente pas beaucoup d'inconvénients. Il faudrait, pour qu'elle puisse gêner les organisateurs de manifestations, qu'elle s'étendit aux lieux privés. Quel est, demande M. de Kérillis, le législateur qui osera porter cette atteinte suprême aux droits de la propriété? »

Ce législateur, il existe. Celui qui, le premier, a porté « l'atteinte suprême aux droits de la propriété », s'appelle M. Pierre Laval. En effet, M. Pierre Laval, recevant une délégation des groupes de gauche, fit une réponse qui fit l'objet d'un communiqué, approuvé par M. Pierre Laval lui-même et où l'on lisait ce qui suit :

« M. le Président du Conseil a répondu à la délégation qu'il prendrait toutes mesures utiles contre

les actions illégales d'où qu'elles viennent et où qu'elles se produisent, même dans les propriétés particulières. »

Voilà les promesses mêmes de M. Pierre Laval. (*Applaudissements.*)

Je me résume en spécifiant bien que nous ne visons pas la liberté d'opinion. Nous visons le droit à la rue et le droit à notre sécurité.

Le droit à la rue est concrétisée dans une heureuse formule du roi Albert Ier de Belgique qui, en tête d'un projet de loi déposé par son Gouvernement, disait ce qui suit :

« Le citoyen qui use de la voie publique, fréquente les lieux publics, a le droit d'y jouir de la paix. Les Pouvoirs Publics failliraient à leur mission s'ils l'y laissait exposé à la crainte de collisions entre groupes adverses. »

Quant à notre droit à la sécurité, c'est l'un des quatre droits que la Déclaration de 1789 a appelé nos droits « imprescriptibles et sacrés ».

Si notre droit à la sécurité est mis en cause en l'espèce, c'est que l'action des milices fascistes a permis, comme l'a déclaré M. Laurent Bonnevay, député du centre, la mise en œuvre de « procédés hitlériens ».

Quant au Parti radical, il ne veut pas connaître d'autres bornes à la liberté d'opinion que celles qui sont fixées par la loi; mais il ne veut pas que soient brisées les bornes de la loi. C'est pourquoi il a le devoir d'exiger du Pouvoir exécutif la garantie des citoyens, des institutions, et de la Constitution de l'Etat. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Robert Lange.

LES PROVOCATIONS DE L'ACTION FRANÇAISE

Intervention de M. Robert Lange

M. Robert LANGE (*Eure-et-Loir*). — Je m'en voudrais d'abuser de la patience du Congrès, mais je crois nécessaire d'apporter dans ce débat quelques éléments utiles pour son édification.

J'ai sous les yeux un document en tête duquel figure l'expression « assassins ». Il fait l'appel nominal des parlementaires maçons qui veulent la guerre, comme en 1792.

Ce document ne présenterait peut-être pas un grand intérêt s'il avait simplement été publié dans un journal que vous connaissez bien. Mais on a éprouvé le besoin de tirer à quelques millions d'exemplaires ce texte dont je crois essentiel de vous dire en quelques phrases ce qu'il contient.

Tout d'abord on indique que le Président Herriot a encouru certaines responsabilités dans l'attitude adoptée par la France à Genève, et qu'un grand nombre de parlementaires français ont commis le crime de demander que la France demeure fidèle aux engagements qu'elle a souscrits en signant le pacte de la Société des Nations. En conséquence, il est nécessaire qu'à une heure prochaine ces hommes soient abattus.

Ces hommes appartiennent à presque toutes les régions de France. On les a classés par département, afin que les jeunes gens de l'Action Française connaissent d'une façon précise les missions spéciales qui leur incombent.

Je ne veux pas ici dresser un palmarès qui permettrait à chacun de ceux qui figurent sur ce document de connaître une ovation légitime qui signifierait que vous êtes à leurs côtés et que vous ne les laisserez pas abattre. (*Applaudissements.*)

Je vous dirai simplement qu'à côté du Président Herriot figurent, bien entendu, le Président Daladier, Pierre Cot, Jean Zay, Campinchi, vos rapporteurs, de nombreuses personnalités, en un mot l'élite de votre Parti, les hommes que tout à l'heure vous avez justement acclamés.

Pourquoi une campagne est-elle actuellement entreprise contre ces hommes, et pourquoi le Congrès se doit-il d'y attacher quelque importance? Il m'a paru impossible, dans un débat où notre souci est d'assurer l'assainissement de l'atmosphère politique, de ne pas marquer qu'à côté des Ligues qui ont pris la responsabilité de préparatifs paramilitaires et de mobilisations motorisées, — de même que pendant la guerre l'offensive n'était pas menée seulement par l'infanterie et l'artillerie, mais les gaz asphyxiants aussi jouaient leur rôle —, certaine campagne abominable et fraticide était menée qui comporte des sanctions.

Ce sont ces sanctions que je suis venu demander à la tribune du Congrès. (*Applaudissements.*)

Quelle est la gravité de cette campagne? Je vais vous le dire.

Il n'y a pas assez longtemps que j'ai quitté les bancs de l'Université pour ne pas me souvenir de l'état d'esprit de certains des jeunes gens de l'Action française. Je puis vous dire que, s'ils ne sont pas tous extrêmement intelligents, ils ont du moins deux mérites, celui d'être courageux et celui d'être disciplinés. Si se déclenchait à une heure déterminée ce coup d'Etat fasciste dont on vient de nous indiquer par quelles mesures il peut être conjuré, ne doutez pas qu'on voudrait abattre aussitôt les hommes qui sont nos chefs, pour créer une atmosphère de panique et prétendre que les républicains ont peur.

Eh bien, nous n'avons pas peur! (*Applaudissements.*)

Une liste de 140 noms a été dressée. Cette liste

s'est quelque peu accrue depuis. Des noms ont été ajoutés à ceux qui ont eu la bonne fortune de signer le manifeste incriminé par nos adversaires. On a donc ajouté à la liste des 140 quelques personnalités éminentes qui sont à cette tribune et qui pouvaient se croire épargnées parce que je ne les ai pas incluses tout à l'heure dans mon énumération, notamment notre ami Lamoureux. (*Rires.*)

Vous me direz que cet appel au meurtre n'est pas une nouveauté dans les traditions de l'Action française, particulièrement dans celles de M. Charles Maurras. Je ferai remarquer que la situation présente est sensiblement plus grave qu'autrefois.

Dans le passé, des gouvernements dans lesquels figuraient de nos amis ont fait preuve d'une mansuétude que je n'hésite pas à blâmer. (*Applaudissements.*) Il est de fait qu'en certaines circonstances on n'a pas poursuivi comme il eut été nécessaire.

Mais aujourd'hui nous connaissons tout de même les conséquences tragiques qui peuvent résulter de certaines campagnes. Nous avons eu l'assassinat de Jaurès, provoqué par une campagne identique. J'ai. sous les yeux, un extrait d'un article que Charles Maurras consacrait à la mort de Jaurès, et dans lequel il disait, en s'inclinant devant sa tombe, que Jaurès avait été « la victime de son propre idéal et de ses propres erreurs ».

Eh bien! faites une analogie entre ce qu'on disait alors de Jaurès, et ce qu'on dit aujourd'hui de nos chefs.

Francisque Gay, un journaliste catholique devant lequel nous devons nous incliner parce qu'il a eu le courage de demander la poursuite de Charles Maurras pour ses appels répétés au meurtre, s'est adressé au ministre de la Justice. Je crois qu'il est indispensable que vous connaissiez la réponse que le Procureur de la République lui a fait tenir.

« Je vous prie de faire connaître, écrivait-il au commissaire de police, à M. Gay, directeur du jour-

nal *l'Aube*, qu'après examen des plaintes déposées à mon Parquet par lui les 28 septembre et 5 octobre contre le sieur Charles Maurras, je lui laisse le soin de se pouvoir directement devant les tribunaux compétents s'il le juge convenable. Vous voudrez bien me renvoyer cette communication avec la sig nature de l'intéressé. »

Je dois ajouter que je ne présume pas que cette réponse soit due à l'initiative stricte du procureur de la République, et que c'est peut-être dans un déjeuner familier dont il a l'habitude que le très éminent académicien Léon Bérard en a rédigé les termes. (*Hou! hou!*)

Mais ce n'est pas tout. M. Francisque Gay a décidé de saisir la justice. Savez-vous ce qui lui a été répondu? On lui a fait savoir qu'il pouvait obtenir que M. Charles Maurras fût traduit devant les tribunaux de France, à condition de déposer une caution de 25.000 francs.

M. Francisque Gay ne dispose pas de cette somme. J'ai consulté des avocats ici présents. Ils m'ont dit qu'ils considéraient que cette mesure n'était pas très susceptible de donner un caractère démocratique à l'exercice de la justice. (*Applaudissement. Protestations sur divers bancs. Voix nombreuses : « Concluez! »*)

Citoyens, j'en ai terminé, et je conclus. Je remercie ceux des congressistes qui m'ont écouté, et je comprends l'impatience des autres, car je sais l'importance des déclarations qui vont être faites, par les Présidents Daladier et Herriot.

Je vous dis, en terminant, que nous ne pouvons pas avoir trop d'estime et d'admiration pour les 140 hommes qui ont traité par le mépris cet appel qui invite nos adversaires à les tuer, à les abattre à coups de revolver, de pistolet, ou même de couteau de cuisine.

J'espère que la justice française fera son devoir.

Nous avons le souci de l'assainissement de l'amo-

sphère, et nous n'accepterons pas que la justice française soit bafouée. Nous voulons assurer le triomphe de la paix internationale, mais nous voulons aussi le triomphe du régime républicain. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Béné, président de la Fédération de Seine-et-Oise.

*
* *

LES MENEES FASCISTES EN SEINE-ET-OISE

Intervention de M. Béné

Président de la Fédération de Seine-et-Oise.

M. Béné (*Seine-et-Oise*). — Je nai qu'une simple déclaration à faire devant le Congrès.

Représentant les forces radicales du département de Seine-et-Oise, je veux m'élever plus particulièrement encore contre les menées fascistes, car maintenant la place de la Concorde ne suffit plus à ces messieurs, c'est notre département qui leur sert de champ de manœuvres, et nous en avons assez! (*Applaudissements.*)

J'ai déclaré, il n'y a pas longtemps, dans une réunion du Comité exécutif, qu'on savait brimer toutes les forces républicaines dans notre département.

Vous avez constaté qu'à Bonneuil, à Morsang, à Villepinte, il suffisait maintenant de se promener en bandes pour avoir contre nous, je n'ose dire l'agrément du Gouvernement, mais tout au moins l'appui de faiblesses que nous regrettons. (*Applaudissements. Cris : « Paganon, hou! hou! »*)

Aussi, je propose à l'Assemblée d'adopter spontanément le vœu suivant :

« Le Congrès, attaché aux principes d'ordre qui furent toujours ceux du Parti radical, entend toutefois relever la provocation lancée par les factieux et proclame que, si un seul des 140 Français désignés par les chefs de droite était frappé, il remettra au Front populaire dont il fait partie le soin de dresser sans délai la liste de 140 factieux (*vifs applaudissements*) qui paieront de leur liberté leur appel à la guerre civile et leur outrage à la liberté et à la République. » (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au Président Daladier. (*Vifs applaudissements et cris nombreux de « Vive Daladier! »*)

*
**

DISCOURS DE M. EDOUARD DALADIER

Président d'honneur du Parti.

M. Edouard Daladier. — Citoyennes et citoyens, ma présence à la tribune, après les orateurs que vous avez déjà entendus, n'a d'autre sens que d'affirmer encore la nécessité de maintenir et de fortifier l'unité de notre Parti. (*Bravo! Bravo!*)

Tous ceux d'entre vous — la plupart de nos militants sans doute — qui connaissent dans leur vie quotidienne tant de durs soucis et qui ont à surmonter tant de difficultés, se rendent compte que notre pays, comme à la veille de 1789, se trouve dans une situation pré-révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

Situation pré-révolutionnaire, en effet, que celle de notre temps, où la crise économique ne cesse de s'aggraver en surface et en profondeur.

Comme l'a remarqué non pas un écrivain hétérodoxe, mais un classique, M. Lucien Romier, c'est un total de plus de 20 milliards de recettes qu'en deux ou trois ans a perdu cette classe paysanne française qui assurait à travers les âges la stabilité économique et morale de la Nation. (*Applaudissements.*)

Cette classe paysanne vend très péniblement ses produits au coefficient 2 ou 3, alors qu'elle achète ce dont elle a besoin à un coefficient qui reste en moyenne à 4 ou 5, mais qui est beaucoup plus élevé pour les industries abritées qui profitent de contrats avantageux conclus avec l'Etat ou les collectivités.

La crise économique s'aggrave. Malgré l'effort — auquel je rends hommage — déployé pour y porter remède, on compte cette année 50.000 chômeurs de plus que l'année dernière, époque à laquelle il y avait 100.000 chômeurs de plus qu'en 1933. En moins de deux ans, le nombre des chômeurs s'est donc accru de 150.000 sans-travail, bien que des centaines de milliers d'ouvriers étrangers aient été refoulés hors de nos frontières.

Enfin, permettez-moi de faire une brève allusion au fait que nous sommes arrivés à un point où, pour ainsi dire, la crise engendre la crise, le chômage engendre le chômage. Nous sommes emportés dans un cycle fatal, car la réduction massive du pouvoir d'achat des consommateurs entraîne la marche au ralenti, quand ce n'est pas la fermeture, des usines et des ateliers, petits ou grands.

Dans cette situation tragique, la jeunesse s'inquiète et parfois se désespère.

Dans les grandes villes, ainsi que l'a fait ressortir l'enquête de Paul Allard, l'enfance des quartiers ouvriers est sous-alimentée dans la proportion de moitié.

A côté de ce tableau, que je ne veux pas tracer plus longuement, de l'aggravation du chômage, de la paralysie croissante des affaires, des souffrances de

la classe ouvrière, on constate, ce qui donne encore plus à réfléchir, qu'au total dans les caisses d'épargne, à la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les banques, dans les portefeuilles des particuliers, s'entasse au moins une centaine de milliards thésaurisés, inemployés. (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas encore trouvé la solution capable de réparer toutes ces ruines, de revivifier le courant d'activité qui répandait la fécondité à travers le pays. (*Applaudissements.*)

Selon les chiffres de M. Dessiriez, — un autre écrivain orthodoxe, — selon les chiffres de la Société des Nations elle-même, l'activité économique a repris depuis deux ans dans vingt-huit grands pays du monde. Elle a encore baissé en France en 1935. Penchez-vous sur ces chiffres, plus éloquents que tous les discours : tandis que le monde commence à sortir de l'abîme où il a failli sombrer, notre pays décline encore.

Comment s'étonner que, dans cette atmosphère d'inquiétude et de misère, retentisse, suivant une loi historique, l'appel du césarisme vers les foules qui souffrent et qui ont parfois conscience d'être exploitées?

Voilà pourquoi vous assistez au développement des ligues fascistes. Les ligues fascistes ne seraient rien, elles se résorberaient, elles se dissoudraient d'elles-mêmes si la prospérité renaissait. Elles vivent comme le champignon vénéneux sur l'arbre qui a été frappé par la foudre. (*Vifs applaudissements.*)

Au cours de nos travaux de la Commission de politique générale où, malgré les légendes créées par ceux qui voudraient bien que le Parti Radical se divise (*applaudissements*), nous nous sommes efforcés de confronter des textes et d'arriver à des résolutions d'unanimité, j'entendais un orateur énumérer tous les chefs de bandes du passé, tous ceux qui,

en effet, se sont efforcés de détruire la République du peuple.

Mais c'étaient des hommes, c'étaient des groupements, c'étaient des organisations sans commune mesure avec celles que nous voyons parader dans les rues et sur les routes, en attendant qu'elles se livrent au coup d'Etat qu'elles ont préparé et qu'elles veulent exécuter.

Pourquoi? Parce qu'il y a, en effet, cette exploitation de la crise, cet appel constant que toute l'histoire de l'humanité vérifie. Et, aujourd'hui, vous vous trouvez devant la formation d'une armée de guerre civile.

Lorsque je vous parle ainsi, — ce n'est pas que je sois plus impressionnable qu'un autre et, après tout, quand on a regardé les Allemands en face pendant quatre ans, on peut bien regarder les fascistes (*applaudissements*), — c'est parce que, dans l'heure où nous sommes, nous pouvons être séparés par ce fait que les uns croient au péril, que les autres n'y croient pas. Je suis de ceux qui y croient (*applaudissements*) et je vais essayer de vous démontrer que j'ai raison d'y croire.

Dans le passé, lorsqu'il y a eu des coups d'Etat contre le régime établi, lorsqu'il y a eu Brumaire, lorsqu'il y a eu Décembre, vous avez eu des organisations peut-être un peu plus silencieuses que celles d'aujourd'hui et un peu plus discrètes, mais qui ont cependant affirmé leur but.

Aujourd'hui, je vais vous montrer quelques-unes de ces affirmations authentiques. Dans cette salle Wagram où la France radicale est aujourd'hui rassemblée, voici les paroles qui ont retenti, il y a moins de quinze jours, le 14 octobre :

« *Notre heure est proche et le mois d'octobre verra se dérouler des événements graves. Les cadres de la région parisienne seront la clef de la situation et les camarades de province ont les yeux tour-*

nés vers eux, car ils savent que, lorsque Paris aura donné le signal, la province devra les appuyer en immobilisant la ceinture rouge et en menant l'offensive parallèlement à celle de Paris. »

Vous me direz que ce sont peut-être des mots de congrès; vous me direz : mais est-ce que, par hasard, ce ne seraient pas de ces affirmations qu'un chef emporté par sa mystique, par la croyance en son étoile, répand ainsi devant une armée un peu fanatisée?

Je le croirais volontiers. Je sais bien qu'après tout l'Auvergne n'est pas tellement éloignée des bords du Rhône et qu'il y a des personnages qui exagèrent bien ailleurs que dans le Midi. (*Sourires.*) Malheureusement, lorsque vous consultez, non pas les documents qu'on a publiés sans provoquer aucun démenti, qu'on ne commence à démentir que depuis quelques heures parce qu'ils ont fait une forte impression sur le pays, mais quand vous regardez quelque chose qui vaut beaucoup mieux que tous les documents qu'on a publiés ou que ceux que nous pourrions publier nous-mêmes, quand vous regardez simplement la liste des manifestations et que vous essayez de les reporter sur une carte de la région parisienne, vous vous apercevez que ces quelques paroles que je viens de vous citer sont, en effet, exécutées dans la réalité, absolument comme une armée exécute le plan dressé par son état-major.

Tout à l'heure, vous acclamiez avec raison notre ami Béné qui venait traduire l'indignation et la colère des populations républicaines de Seine-et-Oise.

Suivez son raisonnement. Pointez sur la carte, comme je l'ai fait moi-même, les lieux où se font tous ces rassemblements motorisés, tous ces exercices paramilitaires. S'agit-il de grandes villes? Non. Pour les grandes villes, c'est du passé, la propagande y a été faite, les chefs de sections ont reçu

le mot d'ordre, on ne s'en occupe plus. On ne s'occupe plus guère de Paris, à part quelques grandes manifestations spectaculaires, parce que, là aussi, tout est prêt.

Mais il y a une banlieue rouge, comme on a pris soin de vous le dire. Il faut la maîtriser. Il faut, comme faisait Hitler en Allemagne au temps du chancelier Brüning, donner à ces ouvriers, à ces prolétaires, le sentiment qu'il y a contre eux une force invincible qui les détruirait, s'ils osaient se lever contre elle.

C'est alors que se produisent ces manifestations qui seraient paradoxales si nous avions affaire à des partis politiques normaux. Il ne viendrait pas à l'idée du Parti radical, du Parti socialiste, du Parti communiste, du Parti modéré, d'aller, au nombre de plusieurs milliers ou de plusieurs centaines, tantôt dans une ferme, tantôt dans une autre, tantôt à Villepinte, tantôt à Bonneuil, dans des bourgades qui, toutes, commandent les voies d'accès à la région parisienne et dont la plupart sont des têtes de pont qu'il faudrait occuper en cas de guerre civile comme il faudrait d'ailleurs les occuper si, par malheur, vous aviez à faire face à une invasion étrangère. (*Applaudissements.*)

Je n'exagère nullement. Ce que nous voyons, ce sont les grandes manœuvres de la guerre civile; ce que nous voyons, c'est la préparation méthodique effectuée avec un sens des réalités qui dénote une culture d'état-major certainement remarquable. Ce sont des ligues paramilitaires. C'est l'importation, en France, des méthodes de l'hitlérisme. Voilà la vérité, voilà ce qu'il faut dire. (*Applaudissements.*)

Nous avons connu dans notre histoire une époque où, de l'étranger, sont revenues les monarchies chassées par le peuple. Aujourd'hui, en viennent les méthodes qui, ailleurs, ont permis de terrasser les régimes démocratiques.

Devant cette situation qui domine toutes les autres,

qui domine tous les problèmes que nous pourrions porter à la tribune, je demande : que fait-on? Que veut-on? Que poursuit-on? Il ne s'agit pas seulement de telle ou telle association puissante. Il s'agit, d'après des documents, publics ceux-là, d'une coordination d'associations existantes.

Il y a, en réalité, un lien très étroit qui s'est formé. malgré les rivalités des chefs, entre tous ceux qui, sans doute, se disputeraient le lendemain de la prise du pouvoir si, par hasard, ils le prenaient, mais qui sont d'accord sur quelque chose de bien simple, non pas sur un programme d'action sociale, non pas sur un programme d'action économique, mais tout simplement sur le vieux programme des Chouans d'autrefois, et qui se réduit à cette formule : *d'abord étrangler la Gueuse*. Voilà la vérité. (*Applaudissements.*)

Lorsque je vous parle ainsi, je n'éprouve absolument aucune crainte sur le résultat de tout cela. Je n'oublie pas que, devant ces préparatifs, devant ces réalisation, si elles venaient à se produire, se dresseraient d'abord des hommes modestes, obscurs, simples, qui sont au service de l'Etat républicain : gardiens de l'ordre, de profession modeste, gardiens de la paix, auxquels je veux rendre hommage, parce que je les vois souvent (*applaudissements*), gardes mobiles, qui sont des fils du peuple comme nous (*nouveaux applaudissements*) et d'autres encore.

Mais derrière tous ces hommes qui feraient leur devoir, qui le démontrent chaque jour par leur vigilance, qui le feraient au besoin malgré la trahison de quelques chefs et contre la trahison de quelques chefs (*applaudissements*), il y a cette masse énorme de républicains, il y a l'immense fleuve qui déferlerait à travers les campagnes et les villes; il y a les cœurs et les cerveaux associés d'une démocratie qui ne veut pas plier sous le joug de la servitude. (*Applaudissements.*) Elle retrouverait l'enthousiasme qui, jadis, anima nos pères.

Je vous le dis en toute tranquillité, j'ai la certitude qu'en France le fascisme ne passera jamais. (*Applaudissements.*)

Mais, ce que nous voulons, c'est éviter la guerre civile, ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait pas bataille entre des Français. (*Applaudissements.*) Ce que nous voulons, c'est que notre peuple réserve toutes ses forces, toute la variété de ses idées, de ses partis, de ses croyances, pour maintenir la tradition, la pensée de la France, dans un monde tourmenté, inquiet, profondément troublé.

Nous ne voulons pas, après avoir vu, surtout nous, anciens combattants, les horreurs de la guerre étrangère, revoir les horreurs, pires encore, de la guerre civile entre des fils de la même patrie. (*Vifs applaudissments.*)

C'est cela qui me détermine, c'est cette pensée qui me guide et non point d'autres. Qu'on soit sur une liste de condamnés à mort, qu'on reçoive des lettres de menaces, on les fait relier, on les met dans sa bibliothèque et on les relit quand on est devenu vieux. (*Sourires.*)

Si, par hasard, un accident se produit, l'essentiel c'est que les enfants aient assez grandi pour continuer le sillon que le père a commencé de creuser. (*Applaudissements.*)

Mais, si je me place à ce point de vue, c'est pour examiner les textes que nous avons discutés, pour examiner ces ordres du jour que nous avons arrêtés. Je dis et j'affirme à la tribune, comme je l'ai déjà fait ailleurs, que je ne me laisserai pas prendre au piège qui nous a été tendu. (*Applaudissements.*) On a fait sur nous une double manœuvre, à mon avis.

On a essayé de nous faire croire que le problème était résolu, mais surtout, plus encore, on a espéré qu'à propos de textes, nous nous battrions entre nous pour le plus grand bien et la plus grande gloire de

tous ces aventuriers de la politique. (*Applaudissements.*)

Allons donc. J'ai dit, et si je ne l'ai pas dit assez fort, je le répéterai plus fort, j'ai dit que les ministres radicaux, le président Herriot en tête, ont fait un effort admirable (*vifs applaudissements*) pour essayer, après tant de tergiversations, de nous obtenir ces trois textes qui, je l'ai dit, je le redis encore plus fort, présentent, sur certains point,s des améliorations certaines par rapport à ce qui existait.

Mais laissez-moi dire dans le même esprit que, si notre Congrès se bornait à adopter ces textes et à les faire siens, le problème ne serait pas résolu. Pourquoi?

Je ne veux pas revenir sur les démonstrations qui vous ont été faites et que j'avais d'ailleurs moi-même faites au cours de trois séances de votre Commission de politique générale. Mais il y a une chose qui, à mon avis, doit dominer toute cette législation : c'est le fait que nous nous trouvons, par les déclarations mêmes, franches et loyales, des fascistes, devant des associations paramilitaires qui veulent renverser le régime républicain tel que la Constitution de 1875 l'a défini.

Lorsque de telles organisations se livrent à des manifestations armées dans les rues, — et l'on a saisi des armes, non pas une fois, mais dix, vingt fois, je pourrais en dresser un catalogue, — lorsque, sans y avoir été autorisées par le ministre de la Guerre, elles préparent leurs adhérents, comme vous avez pu le voir sur des photographies, au tir au revolver, lorsque, par leur encadrement, par leur système militaire, par leurs divisions calquées sur l'organisation militaire, elles revêtent cette espèce de formations de combat, alors, quand on est la Belgique d'Albert Ier, on fait voter en vingt-quatre heures une loi par le parlement et l'on dissout ces organisations (*applaudissements*); quand on est la

Suède sociale démocrate, on prend un texte et l'on dissout ces organisations (*nouveaux applaudissements*); quand on est la Suisse à la fois libérale et cependant, par certains côtés sociaux, conservatrice, on prend un décret fédéral pour mettre un terme à ces abus, et quand on est la libre Angleterre, cette Angleterre dont, hier, le président Herriot définissait le génie avec tant de force émouvante, cette libre Angleterre pour qui la liberté, pour qui l'*habeas corpus* est, en effet, toute une religion, on prend un bille et l'on dissout.

Et nous sommes le gouvernement de la République démocratique. (*Sourires*). Et nous sommes les fils de la Révolution de 1789 et nous n'osons pas prononcer les paroles et faire les gestes rapides qui dissiperaient toutes ces nuées et qui rendraient à notr peuple la sécurité et la tranquillité d'esprit et de cœur dont il a besoin pour affronter la crise qui n'est pas terminée qui, malheureusement, s'aggravera peut-être cet hiver.

Vous nous apportez des textes que vous avez obtenus à force de ténacité et d'énergie. Mais vous n'y prévoyez pas ce que prévoyait le rapport Chauvin, qui est le document fondamental en ces matières, vous n'y prévoyez pas l'interdiction des rassemblements motorisés dans des lieux privés ni la responsabilité civile des organisateurs.

(*A ce moment, des tracts sont jetés dans la salle.*)

Soyez bien convaincus que, tant que nous n'aurons pas obtenu ces améliorations fondamentales dont je viens de parler, nous serons désarmés, rien ne sera changé à la situation actuelle.

Je voudrais que le Parti prît sa décision, qu'il la prît avec clarté et avec force. Nous ne sommes pas ici pour adresser des ultimatums à personne. Nous ne sommes pas ici pour nous détourner de ce qui est l'œuvre propre d'un grand Parti, c'est-à-dire de

donner aux élus et aux militants les directives qu'ils devront suivre dans l'avenir.

Je voudrais que vous fissiez vôtre cette décision qu'il serait inadmissible que, dès la convocation du Parlement — et, si elle tarde trop, il nous appartient de la provoquer par la loi et en vertu de la loi (*vifs applaudissements*), — non pas un grand projet, mais exactement les douze articles du rapport de notre ami Chauvin ne fussent pas proposés à notre vote. Et si l'on ne veut pas nous suivre, si l'on ne veut pas nous écouter, si l'on pose de nouveau contre nous ces questions de confiance qui furent employées dans le passé contre les rapports de nos amis, je vous le dis avec netteté, si le gouvernement démontrait par là qu'il ne veut pas changer de politique, il serait de notre devoir de changer de gouvernement. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, me voici à ma conclusion. Je voudrais vous dire, en terminant, qu'il ne faut pas considérer qu'à partir de demain matin, le rassemblement du parti radical sera terminé. Je voudrais vous dire qu'il faut poursuivre ce congrès radical de ville en ville et de village en village. (*Applaudissements.*)

Après ces journées, il faudra, dans nos communes, organiser solidement des mesures efficaces au cas où, par hasard, notre action ici se révélerait inefficace. Je veux aussi que vous disiez bien que c'est par la dissolution de toutes ces menées factieuses que vous arriverez à rendre à la France cet ordre, cette prospérité, cette stabilité qu'elle a perdus.

Enfin, pourquoi ne le dirais-je pas? Au mois de juin, je suis allé à la réunion de la Mutualité, sous ma responsabilité, associé à d'autres partis; c'est une responsabilité que je revendique. (*Applaudissements.*) Avec vous tous, j'ai participé au rassemblement du 14 juillet. (*Nouveaux applaudissements.*) Avec vous tous, à moins que, de nos propres mains, nous ne voulions livrer la citadelle, il faut fortifier et renforcer la collaboration digne, ferme et loyale

du parti radical au front populaire. (*Vifs applaudissements.*)

Le front populaire, il paraît que c'est une alliance monstrueuse. (*Rires.*) Il paraît que c'est une de ces formations que la nature ne parvient pas à créer et qu'il faut aller dans l'île d'épouvante du Dr Moreau pour trouver des monstres ainsi fabriqués. (*Nouveaux rires.*)

Je ne voudrais pas déplaire aux partisans les plus ardents du front populaire, mais il faut bien que je dise ma pensée. Le front populaire, c'est beaucoup plus clair et beaucoup plus simple : c'est l'alliance du Tiers-Etat et des prolétaires. (*Applaudissements.*)

Lorsque le Tiers-Etat et les prolétaires sont unis, ils font 1789, ils font 1793, ils font 1848, ils font le 4 septembre. Lorsqu'ils sont divisés, on fait contre eux Thermidor, Brumaire, le 2 décembre. (*Vifs applaudissements.*) Et, après la destruction de la liberté, après avoir réduit le peuple en esclavage, on le conduit encore à Wterloo, on le conduit encore à Sedan. (*Applaudissements.*) Et, après avoir détruit la liberté, on détruit l'intégrité de notre patrie. (*Nouveaux applaudissements.*)

Front populaire pour la défense d'abord, comme on l'a dit, pour la construction de la cité nouvelle, suivant l'idéal de 1789 qu'il faut restaurer dans sa force et dans sa plénitude; ce n'est que par l'action positive, toutes les responsabilités étant prises en commun avec loyauté, que vous surmonterez le péril commun et que vous accomplirez votre devoir envers la République et envers la patrie.

(*Vifs applaudissements prolongés. — Les congressistes, debout, font une ovation au président Daladier et chantent « la Marseillaise ».*)

*
**

M. le Président. — Je comprends et je partage l'émotion qui s'empare du Congrès après ce magni-

fique discours. Mais le débat doit continuer et je fais appel, sachant la difficulté de s'exprimer à cette heure, à la bienveillance du Congrès pour écouter les autres orateurs avec la même amitié que nous avons apportée à écouter les premiers.
La parole est au citoyen Roy, de la Fédération de la Seine.

M. Roy (*Seine*). — Je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au Président Herriot. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

*
**

DISCOURS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Parti.

M. le Président Herriot. — Je ne m'attendais pas — parlant ainsi, je ne recours pas à une coquetterie d'orateur — à être appelé à prendre la parole à cette tribune à la suite d'un débat où il a été beaucoup question de politique intérieure.
Je ne m'y attendais pas, pour deux raisons.
La première, — je vais l'exprimer, si vous le permettez, avec un sourire qui détendra peut-être cette assemblée portée tout à l'heure, par les discours précédents, à de si hauts sommets — c'est que je me trouve quelquefois dans une situation un peu difficile. (*Sourires.*) Je ne le dirais pas si nous étions nombreux (*rires*), mais, dans cette intimité restreinte (*nouveaux rires*), je peux bien vous inviter à juger mon cas.
J'ai, comme on dit, l'honneur d'être ministre. Je ne le suis pas tout à fait de mon gré et, quelque satisfaction que j'en éprouve pour les miens ou pour

moi-même, je sens peut-être, à certains moments, l'inconvénient qu'il y a, quand on a soi-même quelques idées, à être lié par une tradition qui fait aussi partie du credo républicain et qui est celle de la solidarité ministérielle.

Je peux, à la rigueur, entendre dire du mal du gouvernement (*rires*), il m'est vraiment difficile d'en dire moi-même. (*Nouveaux rires.*)

Voilà ma première raison. Et si, forçant ma réserve qui, vous le voyez, n'a rien d'irrité, vous m'ameniez à sortir de ces voies où se tiennent volontiers ma philosophie naturelle, je veux le croire, et aussi mon âge mûr, vous m'amèneriez peut-être à perdre ma place. (*Applaudissements.*) Vous le regretteriez sans doute demain, ne fût-ce que du point de vue économique, car cela ferait un chômeur de plus. (*Nouveaux applaudissements.*)

Ma deuxième raison est plus forte encore : c'est que je me réservais de donner mon adhésion à l'ordre du jour qui a été préparé par votre commission de politique générale.

A ce propos, je rends hommage, non pas seulement au talent dont chacun a pu s'apercevoir de notre ami Jean Zay, mais aussi à l'immense bonne volonté dont il a fait preuve. (*Applaudissements.*)

Et, puisque je suis, comme on le sait, pour le paiement des dettes, je ne manquerai pas non plus de dire ma gratitude au président Daladier (*vifs applaudissements*), des paroles qu'il a prononcées à deux reprises à cette tribune et dans lesquelles le vieux maître que je crois être pour lui, je veux dire le vieux maître d'école (*sourires*), a retrouvé avec plaisir son ancien élève de jadis (*applaudissements*) qui a, sur lui, sans parler d'autres avantages, celui de la jeunesse et de l'avenir.

Vous n'attendez pas de moi, après ces deux déclarations qui, d'ailleurs, vont servir, je pense, à terminer le débat, que j'entame à mon tour une discussion sur le sujet des ligues fascistes.

Mon opinion sur les ligues je l'ai dite à maintes reprises et, tout à l'heure, une indiscrétion d'un de ceux qui sont venus à cette tribune a rappelé que j'avais commis un acte d'indiscipline lorsqu'un jour, dans l'enceinte d'un Conseil général, malgré le rappel à l'ordre d'un représentant du gouvernement, j'avais oublié un instant l'une de mes qualités, je veux dire non pas l'une de mes qualités morales, mais l'une de mes qualités administratives, pour m'associer à une déclarations des républicains contre ces ligues qui menacent l'existence de la République. (*Applaudissements.*)

La République, j'ai dit à bien des reprises et avant-hier encore, à quel point nous lui étions dévoués. Sans évoquer trop brutalement des congrès dont le dernier n'est peut-être pas encore sorti de vos mémoires, j'ai montré que, pour interpréter vos volontés, je savais faire, non pas moins que ce que j'avais promis, mais plus que ce que j'avais promis et, en tout cas, tout ce que j'avais promis. (*Applaudissements.*)

Vous souvenez-vous? Je m'en souviens. Nous avons fait quelque chose.

Un délégué. — Ce n'est pas assez.

M. le Président Herriot. — Un citoyen dit que ce n'est pas assez. Très bien. Mais c'est quelque chose. Ces textes dont on a discuté ont un avantage : c'est qu'ils existent et il aurait fallu — mais je ne veux pas essayer cette démonstration — pour éclairer complètement le débat, les prendre un à un — il y en a trois — pour vous montrer qu'ils représentent déjà d'intéressantes nouveautés.

Vous voulez peut-être dire qu'il n'y en a que trois et que d'habitude le gouvernement prend les décrets par séries plus importantes. (*Sourires.*)

Il n'y en a évidemment que trois, mais je vous assure qu'ils contiennent des dispositions fort utiles

et, pour ma part, je ne cache pas que j'ai été très heureux de voir reprendre et réaffirmer un texte de Waldeck-Rousseau, car, à la différence de certains jeunes hommes qui sont dans cette assemblée, nous sommes quelques-uns qui nous rappelons une époque tragique de l'histoire de la République où les destins du régime furent confiés à un homme qui était à la fois un grand juriste et un grand républicain.

Je ne vous cache donc pas que j'ai considéré comme un grand succès de voir réapparaître et remettre sous les yeux du public cet article 3 et cet article 7 de la loi de 1901 qui ont déjà rendu tant de services et qui peuvent en rendre encore.

Voulez-vous ma pensée? L'importance est moins dans les textes que dans la volonté de ceux qui sont appelés à les appliquer. (*Vifs applaudissements.*)

On a tiré, contre ces textes, argument de ce fait que ce matin ou hier matin, certains articles dans la presse de droite avaient été publiés qui faisaient bon marché des menaces juridiques contenues dans ces documents et j'ai senti qu'en effet, cette espèce de défi hautain avait de quoi vous irriter ou vous inquiéter.

Je vais vous poser une petite question : supposez que ces trois décrets, dans la même forme, dans les mêmes textes, aient porté la signature de celui qui est en ce moment à cette tribune, croyez-vous qu'ils auraient été accueillis de la même façon? Le pensez-vous?

Par conséquent, je me range à l'opinion exprimée dans l'ordre du jour qui va vous être lu tout à l'heure et, comme on a parlé d'unité, je vais en donner l'exemple.

Nous avons collaboré à la rédaction de ce texte jusqu'à la dernière minute; nous sommes arrivés à une écriture qui, je crois, concilie les scrupules légitimes de tous et, en particulier, les miens.

Pourquoi ne pas m'ouvrir à vous de ce qui est

souvent ma préoccupation, que j'ai énoncée plus d'une fois ces jours-ci à mes amis et qui m'a, dit-on, valu à la fois de touchants témoignages de sympathie et, de par ailleurs peut-être, certaines réserves?

Mais c'est un problème difficile à résoudre que celui d'être à la fois un ministre qui vous représente avec votre délégation dans un gouvernement et un chef de parti. Je me suis posé et peut-être, je me pose encore la question de savoir si ces devoirs sont conciliables (*voix diverses : oui, oui*). Je vais m'expliquer.

Ce n'est pas, — faites-moi l'honneur de le croire dans une assemblée où chacun doit donner l'exemple de l'abandon de l'intérêt personnel — ce n'est pas pour telle ou telle raison qu'on a pu vous dire, à la suite de tel ou tel incident qu'on a pu vous présenter et, sans doute, déformer. C'est parce que j'essaie d'avoir une certaine conscience et parce qu'il y a des moments où il est difficile de concilier les devoirs d'un membre loyal d'un gouvernement et d'un chef de parti qui a le souci légitime de rester libre et indépendant.

Personne ne peut dire : je suis un honnête homme; mais on a le droit de dire : je voudrais être un honnête homme. On a le droit de le dire devant des gens qui, comme vous, sentent le prix, le mérite, la valeur de la probité qu'ils pratiquent eux-mêmes : en effet, à bien des reprises, je me suis trouvé pour ainsi dire crucifié par cette double obligation de vous conserver à vous ma fidélité et, en même temps, de garder ma loyauté envers les gouvernements où vous m'avez envoyé, car vous le savez bien, je ne suis jamais entré dans un gouvernement sans votre assentiment exprès. (*Applaudissements.*)

J'ai pu souffrir quelquefois que certains l'aient oublié, qu'ils aient pu croire que celui qui avait à concilier ces obligations que je viens d'exposer devant vous, était un homme qui devait subir ces conséquences parce qu'il en avait recherché les causes.

Je crois vraiment en ce moment, dans ma sincérité, que l'ordre du jour tel qu'on a bien voulu l'établir, tel que certains de nos amis, comme le président Chautemps, ont contribué à le faire rédiger, ne contient rien qui puisse coûter à la loyauté dont je veux donner l'exemple et la preuve.

Je n'aurais pas pu accepter un mandat impératif qui m'aurait mis en contradiction avec ce que je considère comme une obligation stricte. Je n'aurais pas accepté d'autre part, d'où qu'elle vînt, une invitation à vous être infidèle, vous le savez bien.

J'ai pu, dans l'intérieur du parti, être critiqué souvent parce que j'étais dans des positions difficiles. Regardez donc des yeux qui ne louchent pas. (*Applaudissements.*)

Je n'ai jamais dévié ni d'un côté ni de l'autre de la voie à suivre.

Aussi, je veux terminer par quelques paroles très simples cette petite intervention à laquelle je ne me suis résolu que pour déférer à votre cordial désir.

Je veux, moi aussi, faire appel à notre unité. Elle est souvent difficile à réaliser. Le cas échéant, je vous le dis tout de suite, je ne peux agir, je ne peux travailler qu'avec votre bonne volonté. Si, à chaque instant, vous cherchez dans ce que font les dirigeants de votre parti, non pas ce que vous pouvez y trouver de bien, mais ce qu'il y manque, comme dans les décrets-lois, la tâche devient absolument impossible. Il faut se le dire et c'est l'occasion de le déclarer franchement.

Autrement, je n'ai pas besoin de dire que je suis tout prêt à défendre avec vous la République sous toutes ses formes comme hier je vous ai montré que j'étais bien résolu à défendre la paix et, dans la paix, l'intérêt du pays. (*Applaudissements.*)

S'il y a eu, dans ce congrès, peut-être un peu d'inquiétude ou si, dans les heures qui l'ont précédé, il a pu y avoir quelque flottement, à l'heure où nos débats essentiels vont se terminer, au moment où

on va les juger, alors qu'on nous surveille, alors qu'on nous écoute, je fais des vœux pour qu'il soit entendu — et vous allez répondre à mon appel — qu'en effet, comme plusieurs orateurs vous l'ont déjà demandé et comme vous le demande en cet instant votre vieil ami, divisé peut-être sur des nuances, divisé peut-être en apparence sur des tendances, divisé surtout par des malentendus, par des fréquentations insuffisantes, notre parti est pleinement uni. Si vous le pensez, vous allez le dire.

Quant à moi, je n'accepterai jamais d'être, pour ce parti, une cause de division ou de désunion; je l'ai trop souvent connu groupé autour de moi pour la bataille, je l'ai avec trop d'ardeur conduit, non pas seulement à la lutte électorale, mais, je peux le dire, à la victoire en 1924 et en 1932. (*Vifs appl.*)

Je viens donc vous demander de vous unir. Si, avant que ce débat se termine, quelqu'un avait contre celui qui a dirigé le parti pendant quatre années quelque grief à formuler, je le supplierais amicalement de l'apporter à cette tribune.

Je n'en veux jamais qu'à ceux qui, loin de moi, sans que je puisse les entendre ou leur répondre, dirigent contre moi des accusations. Je trouve la critique tout à fait naturelle et je fais appel à ceux qui pourraient, avant la fin de ce débat sur la politique générale, en avoir à m'adresser.

Je le dis nettement : si personne ne monte à cette tribune pour mettre en cause l'action de votre président pendant ces quatre dernières années, je m'autoriserai de ce silence pour conclure que vous voulez bien admettre que celui qui parle en ce moment a eu à subir pour vous bien plus que pour lui, des situations souvent terriblement difficiles.

Rappelez-vous. Je n'ai pas oublié l'instant — je crois que c'était dans cette salle, presque à cette place, avant les élections de 1932 où vous m'avez confié le parti. Que vous ai-je dit?

Je vous ai dit : « Je prends votre drapeau, je le tiendrai haut, je le mènerai à la victoire. » Ai-je respecté la parole que je vous avais donnée? (*Voix nombreuses : oui.*)

Nous avons vaincu. Nous sommes venus au Parlement, nous avions la majorité. Nous avons formé des gouvernements qui ont été fidèles aux programmes qu'ils avaient annoncés devant les électeurs. Nous avons été abattus et il est encore temps de dire le contraire si on le pense.

Je vais vous rappeler une faiblesse du parti radical : c'est que, quand ces hommes sont attaqués par des hommes d'autres partis, souvent on ne les défend pas comme ils mériteraient de l'être. (*Vifs applaud.*)

Il y a des instants où, si on pouvait le faire, on serait tenté de se décourager, parce qu'on relève des critiques qui viennent de l'adversaire et que nos amis reprennent à leur compte.

Je l'affirme, je serais capable de le démontrer textes en main, nos programmes de 1932 ont été inscrits dans des discours, ces discours sont imprimés. Je vous défie de trouver dans notre action ultérieure la moindre défaillance par rapport à ces programmes.

Laissez-moi vous dire encore ceci : j'ai un regret, c'est que vous ne fassiez pas mieux valoir devant le peuple français ce que les gouvernements successifs, pour ne pas parler du mien : gouvernements Daladier, Chautemps, Steeg, Sarraut, ont fait pour améliorer les finances publiques. Nous nous laissons toujours opprimer, nous nous laissons toujours accuser, nous nous laissons toujours surprendre par l'adversaire et nous finissons toujours par donner notre consentement à ce qu'il déclare.

La vérité, c'est que nous avons âprement lutté, nous avons largement amélioré la situation de ce pays. Je dis cela, maintenant, pour nos adversaires, pour nos irréconciliables adversaires, pour ceux qui font appel à l'union nationale, mais qui n'y croient

pas (*applaudissements*), pour ceux qui considèrent l'union nationale comme devant devenir un gouvernement de droite, ce que nous ne voulons pas. (*Applaudissements.*)

Je dis à ceux-là : « Vous nous accusez à chaque instant, devant le pays, de manquer de patriotisme, de ce patriotisme dont vous vous faites un monopole. J'ai prouvé hier comment nous avions servi la patrie dans l'ordre extérieur.

« Et, dans l'ordre intérieur, trouvez-vous beaucoup de partis qui, ayant même à l'heure actuelle la majorité, consentent à servir loyalement dans des gouvernements successifs sans jamais trahir cette loyauté? » (*Applaudissements.*)

Je prouve par là combien il est difficile, dans les temps présents, de remplir son devoir politique. En ce qui me concerne, je crois avoir rempli le mien; je le remplirai encore. Je servirai jusqu'au bout le parti radical et, puisqu'on a évoqué, dans ces débats, les menaces dirigées contre la République, je vous dirai avant de finir : Ne soyons tout de même pas trop pessimistes.

Nous avons connu, quand nous étions adolescents, l'aventure du boulangisme. Nous avons vu la population de Paris, la population de la France suivre en masse et par des manifestations infiniment bruyantes le cheval noir d'un général d'occasion. Nous avons vu cela et nous avons vu des Républicains hués à ce moment.

Plus tard, nous avons vu — nous, les mêmes — l'affaire Dreyfus. Nous avons vu un conflit autrement âpre. Nous avons vu arracher à certaines vengeances un homme contre lequel s'accumulaient les préjugés, les violences, et aussi les intérêts.

A ce moment, à la violence, nous avons arraché la justice. J'ai donc aujourd'hui pleine confiance.

Ce n'est pas une question de textes. C'est une question de volonté, une question d'union.

Si nous restons unis, comme nous vous le deman-

dons tous aujourd'hui, si ce Congrès se termine par une motion unanime, je suis tranquille à la fois pour l'avenir de la République et pour la sécurité du pays! (*Applaudissements enthousiastes. — MM. les congressistes se lèvent et acclament longuement le Président du Parti.*)

*
**

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jean Zay, pour la lecture de l'ordre du jour de politique générale.

L'ORDRE DU JOUR

M. Jean ZAY, *rapporteur général.* — Il me reste à donner au Congrès lecture de l'ordre du jour que la Commission de politique générale a bien voulu adopter à l'unanimité.

Mais remplissant jusqu'au bout mon devoir, j'ai aussi le souci de traduire le désir profond et pressant qu'elle a manifesté, dans l'heure décisive que nous traversons, de voir, entouré de notre affection unanime, rester à la présidence du Parti radical-socialiste le Président Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements polongés. MM. les congressistes se lèvent et acclament M. le Président Herriot.*)

Il me paraît que ce dernier soin incombera tout à l'heure au Congrès. Pour le moment, je lui donne lecture de notre ordre du jour :

Le XXXIIe Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste,

Conscient de la gravité des circonstances et des lourdes responsabilités qu'elle comporte.

Déclare que le premier devoir des démocrates est de préserver les libertés pubiques.

Dénonce avec force l'activité provocante et into-

lérable des ligues factieuses qui préparent ouvertement la guerre civile.

Il estime que la défense de la Républiique exige, non seulement des dispositions législatives précises, mais surtout une volonté inflexible qui en fasse l'usage nécessaire.

Le Congrès affirme avec gravité que, si les Pouvoirs publics n'assumaient pas leur tâche primordiale de maintien de l'ordre, les républicains se trouveraient contraints, et ils n'y seraient pas défaillants, de pourvoir eux-mêmes au salut du régime. (Vifs applaudissements.)

Prenant acte de mesures déjà prises par le Gouvernement, il déclare indispensable de les compléter par de nouvelles dispositions efficaces et en particulier :

a) *L'application des textes votés par la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre des Députés sur la proposition des gouvernements Doumergue et Flandin et le rapport Chauvin, permettant la dissolution effective des ligues.*

b) *L'assimilation aux manifestations sur la voie publique et l'interdiction de tous les exercices paramilitaires et des concentrations massives, mêmes opérées dans les lieux ou propriétés privés.* (Vifs applaudissements.)

Le Congrès fait confiance à ses élus pour réclamer que ces mesures soient mises à l'ordre du jour des Chambres, dès leur convocation, celle-ci ayant lieu en temps utile pour une discussion avant le budget.

Il les invite à subordonner la participation ou le soutien gouvernemental du Parti au souci primordial de ne plus tolérer une agitation violente, incompatible avec le régime lui-même. (Vifs applaudissements.)

En face d'une situation économique redoutable, le Parti radical-socialiste proclame sa volonté d'apporter au pays, à la fois les soulagements immédiats et les réformes profondes qui s'imposent dans le fonctionnement des institutions.

Sous le bénéfice des mesures précisées par ses débats particuliers, le Congrès souligne les principes essentiels dont il entend inspirer son action :

1° *Sur le plan budgétaire, rectification des décrets-lois, afin que soit préservé le minimum vital, conformément à la doctrine constante du Parti et à l'action de ses gouvernements antérieurs, et réparées certaines injustices qui heurtent douloureusement le sentiment de l'équité* (applaudissements) : *effort primordial vers la reprise de l'activité économique;*

2° *Sur le plan fiscal, recherche d'un meilleur rendement par une meilleure justice; contribution effective au redressement financier, demandée non plus seulement aux petites gens, mais aux privilégiés; répression énergique de la fraude, notamment par la carte d'identité fiscale, votée par les deux Chambres et non appliquée* (applaudissements);

3° *Sur le plan économique, restauration de l'autorité de l'Etat et de son indépendance en face des influences occultes de toutes les oligarchies; rétablissement de son pouvoir d'arbitrage par le contrôle sur les éléments de l'activité nationale, qui touchent à la maîtrise de l'économie, suppression du commerce privé des armes* (applaudissements);

4° *Sur le plan bancaire, défense du crédit public et privé et de l'épargne devant l'arbitraire : réforme de la Banque de France* (applaudissements), *assurant désormais la direction du crédit, notamment par une modification dans la composition et le mode de recrutement du Conseil de Régence* (applaudissements);

5° *Sur le plan parlementaire; modernisation de la démocratie politique par le renforcement indispensable de la stabilité gouvernementale et l'institution de rouages techniques, qui permettent de simplifier le travail parlementaire en collaboration avec les forces syndicales.* (Applaudissements.)

En prévision d'une consultation électorale, qu'il souhaite aussi rapprochée que possible (très bien!), *le Parti radical-socialiste se déclare prêt à rassembler tous les républicains sur le programme d'action qu'il a défini.*

Le Congrès salue avec joie le puissant rassemblement qui s'opère à travers le pays entre tous les hommes résolus à barrer la route aux adversaires du régime et qui constitue un front défensif légitime et salutaire, auquel le Parti radical a loyalement collaboré, dès le 14 *juillet* 1935. (Vifs applaudissements.)

Le Congrès constate que ce rapprochement spontané a provoqué non seulement l'élargissement de la discipline républicaine, mais l'espérance d'une union constructive pour la réalisation des tâches immédiates.

S'il demeure résolu à préserver avec vigilance son indépendance totale et sa doctrine, le Parti radical-socialiste, qui pense que tout effort commun éventuel exigerait le partage des responsabilités gouvernementales (applaudissements), *affirme son désir loyal de contribuer, pour sa part, à la recherche de bases d'action qui puissent, sans exclusive, être proposées à tous les Républicains sincères et de bonne volonté.* (Longs applaudissements.)

M. le Président. — Nous avons encore un grand nombre d'orateurs inscrits. Mais on m'a demandé la clôture et, tout en m'excusant auprès des inscrits dont le droit va risquer d'être sacrifié, je dois tout d'abord consulter le Congrès sur la clôture.

(Le Congrès, consulté, prononce la clôture de la discussion.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour dont il vous a été donné lecture, et qui affirme la pensée unanime du Parti.

(*L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, aux vifs applaudissements de l'Assemblée.*)

L'APPEL DU PRESIDENT CHAUTEMPS

M. LE PRÉSIDENT. — Et maintenant, permettez à votre Président de séance, qui fut toujours comme rapporteur l'ennemi des tendances opposées, de se réjouir de tout cœur de l'admirable spectacle d'union et d'harmonie des esprits et des cœurs qu'a donné notre Congrès, et laissez-moi, en en prenant la responsabilité, commettre une infraction au règlement du Congrès, parce que je la crois nécessaire.

Il est des heures, comme celle-ci, qui ont une signification profonde et durable. Il faut qu'elles aient leur répercussion au dehors.

Cet ordre du jour, qui affirme notre volonté de faire nous-mêmes les transformations indispensables au régime et de les réaliser non par la violence, mais dans l'ordre et la paix sociale, est le programme et la charte de notre Parti et, je l'espère, la charte de tous les Partis républicains pour demain.

Nous avons parmi nous un chef qui, depuis de longues années, est l'incarnation vivante de cette pensée républicaine. Je sais les raisons — raisons pour moi émouvantes — qui lui feraient souhaiter aujourd'hui de prendre un repos bien mérité. Il a résisté aux adjurations les plus pressantes, aux instances les plus affectueuses, et qu'il me permette de dire aux prières les plus tendres de ses intimes amis.

En ce moment, c'est l'ensemble des militants du Parti qui lui ont, depuis tant d'années, manifesté leur confiance et leur affection, qui s'adresse à lui plus instamment encore que ses amis les meilleurs.

Citoyens, devant vous, et sans attendre sa réponse, je dis à notre ami Herriot : L'affection du Parti ne vous a jamais manqué; la vôtre, aujourd'hui, par un dévouement nouveau, doit répondre à la sienne. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Ce mouvement spontané de l'Assemblée me dispense, je crois, d'un vote. Cependant, je vous demande d'acclamer notre ami Herriot; et même, s'il résiste en cet instant, je vous demande de faire violence à son affection et de ne pas attendre à demain, afin que ce ne soit pas seulement le Comité exécutif, mais le Congrès tout entier qui le nomme Président du Parti.

(*A l'unanimité, le Congrès renouvelle par acclamations le mandat de Président de M. Edouard Herriot.*)

M. le Président. — C'est à l'unanimité, Président Herriot, que le Parti vous demande de rester à sa tête. (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

M. Edouard Daladier (*s'adressant à M. Herriot*). — Laissez-moi vous exprimer ma joie, mon cher Président, de voir cette unanimité de notre Parti, qui présage le redressement nécessaire de la République auquel, mieux que personne, vous êtes placé pour travailler. (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — La parole est à M. le Président Herriot.



REMERCIEMENTS DE M. EDOUARD HERRIOT

Président du Parti.

M. Edouard Herriot. — Monsieur le Président, mesdames, citoyens, je vous demande la permission de vous parler avec une grande simplicité.

Je veux tout d'abord remercier M. le Président Chautemps, qui s'est employé, ces jours-ci, avec cette ténacité douce que vous lui connaissez, à obtenir le

résultat que vous avez eu la bonté de consacrer, et qui m'a ainsi donné une fois de plus la preuve d'un attachement fidèle que je lui rends bien, il le sait!

Je voudrais remercier aussi M. Daladier qui, il y a un instant, est venu spontanément à cette tribune pour apporter son adhésion expresse et explicite à l'élection de celui qui a eu la joie de le voir entrer dans la vie publique, et qui sait tout ce qui lui est encore réservé d'avenir. (*Applaudissements.*)

Je veux enfin tous vous remercier, vous qui, malgré vos différentes nuances d'opinion, venez de me donner ce témoignage. Ecoutez-moi!

Je vous avais dit, le 14 juillet, et même quelques jours avant, que j'étais décidé à ne pas demander le renouvellement de mon mandat. Je vous donne ma parole d'honneur que je considérais le fait comme acquis. Et vous voudrez bien croire que les quatre dernières années que je viens de passer à votre tête m'autorisaient à souhaiter la relève.

Je n'invoque pas seulement, en effet, la lourde série des tâches qui sont les miennes; les deux que j'ai dites, plus mon obligation d'assurer la direction de mairie d'une grande ville à laquelle je tiens, vous le comprendrez, puisque dans quelques jours je vais achever la trentième année d'un mandat que mes concitoyens m'ont sans cesse renouvelé. (*Applaudissements.*)

Dans la plus grande sincérité, je me disais qu'après avoir eu plusieurs fois et si longuement l'honneur de vous représenter, un mandat de député, avec les conséquences que parfois il comporte et un mandat de maire me donnaient largement de quoi m'occuper.

Mais ce ne sont pas mes seules raisons, et je vous ai dit que je vous parlerais sincèrement, complètement.

Ma vraie raison est que le rapprochement de ces mandats, et surtout des deux dont j'ai parlé tout à l'heure, crée parfois des conflits de conscience qui

peuvent être extrêmement pénibles et que j'ai souvent ressentis.

Votre manifestation unanime m'invite à donner l'exemple : je le donne! (*Vifs applaudissements.*)

Seulement, laissez-moi vous le dire, j'aurai besoin de vous. Je vous donnerai, vous le savez bien, tout mon dévouement, tout ce que je puis avoir de désintéressement. Mais un Président de Parti, c'est aussi souvent un arbitre! Je ne peux pas donner satisfaction individuellement à chacun de vous. Il faut faire au Président du Parti un certain crédit de confiance. Je vous le demande; vous me l'accorderez.

Ainsi, je poursuivrai mon mandat de mon mieux, non pas sans commettre assurément d'erreurs — seuls ceux qui n'agissent pas n'en commettent point —, mais avec un dévouement total, sans réserve, absolu, à mon Parti et à la République. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous servirai de toutes mes forces, comme je l'ai toujours fait, afin que, plus tard, vous puissiez dire simplement de celui qui en cet instant vous parle : nous avions en lui un bon ami, un bon serviteur. (*Vifs applaudissements répétés. L'Assemblée, enthousiaste, acclame longuement le Président du Parti aux cris de : « Vive Herriot! »*)

M. LE PRÉSIDENT. — La séance est levée.

(La séance est levée à 18 h. 5 minutes.)

SEPTIEME SEANCE

Dimanche 27 octobre, matin

La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Emile ROCHE, Président de la Fédération du Nord, assisté de MM. Pierre ROBERT, sénateur, BOUESSE, député de la Mayenne, CADORET, député du Finistère, COURTEHOUX, député des Ardennes, VERNAY, député de la Loire, MONNERVILLE, député de la Guyane, *comme Vice-Présidents*, et de MM. CAILLOT, de la Fédération du Bas-Rhin, PLETNNER, de la Fédération du Haut-Rhin, SCHMITT, de la Fédération de Meurthe-et-Moselle, LICHTENBERG et MANESCAU, des Jeunesses Radicales-Socialistes de la Seine, MARTIN, de la Fédération de la Loire, ANQUETIN, de la Fédération de la Seine, *comme Secrétaires*, ainsi que de M. Raoul AUBAUD, Secrétaire général du Parti.

***

Rapport de la Commission des Vœux

présenté par M. Albert Kahn

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à M. Albert Kahn, pour présenter au Congrès le rapport de la Commission des vœux.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Mes chers collègues, j'entre immédiatement dans le vif de mon rap-

port. La Commission des vœux a été saisie de divers vœux dont je vais vous donner connaissance.

Un vœu de Mme Chaskin, présenté au nom de la Commission mixte, s'exprime ainsi :

Le Parti Radical, d'accord avec les vœux des précédents Congrès, concernant l'extension graduelle des Droits de la femme à la vie publique,

Demande que toutes les municipalités radicales s'adjoignent le concours des femmes dans les Commissions et les acceptent dans leurs réunions, à titre consultatif.

Je dois souligner que dans certaines grandes villes, à Paris en particulier, des arrondissements ont déjà pris position en ce sens.

La Commission ne peut que vous recommander d'adopter ce vœu.

M. le Président. — Je mets le vœu aux voix.

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)



Vœu émis par la Fédération de Seine-et-Oise

Le Congrès, considérant que des mesures disciplinaires ont été prises à Clermont-Ferrand, à une heure où la vérité n'était pas entièrement connue et qu'en conséquence, des erreurs ont pu vraisemblablement se produire;

« Considérant que des élus du Parti ont été frappés sans avoir été entendus et sans que leurs Fédérations aient eu à donner leur sentiment;

« Considérant qu'il y a lieu d'examiner sérieusement toutes les demandes de réintégration présentées soit par les intéressés, soit par des Comités

« Donne mandat à la Commission de discipline du Parti d'instruire ces demandes et au Comité exécutif de prendre les décisions équitables. »

Ce vœu est conforme à nos statuts. Je ne crois pas que le Congrès s'oppose à son adoption.

M. le Président. — Je voudrais insister pour que ce vœu soit adopté à l'unanimité. Il y a deux ans, à Clermont-Ferrand, peut-être quelques erreurs ont-elles été commises. Aujourd'hui certains des hommes frappés alors par des mesures disciplinaires sont sortis indemnes aussi bien du jugement du tribunal que du jugement populaire rendu par le suffrage de leurs concitoyens, je fais notamment allusion à l'élection de René Renoult, dans le Var, dimanche dernier. (*Applaudissements.*)

Je vous prie donc de voter le vœu qui vous est présenté par la Fédération de Seine-et-Oise.

(Le vœu est adopté à l'unanimité moins quatre voix.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur.* — Nous arrivons à un vœu signé de MM. Maroselli, Jaubert, Margaine, Gentin, Catalan, Robert Renaud, Auzionnaz, Ducastet et Bauzin, et qui est ainsi conçu :

« *Le 32ᵉ Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste,*

« *En vue de mettre à la disposition du Parti une étude technique complète des grandes questions d'économie nationale ayant trait aux services concédés, tels que les distributions d'eau, de gaz, d'électricité, de transports et d'hygiène,*

« *Décide :*

« *De confier à une Commission extraordinaire le soin d'établir pour le prochain Congrès un rapport technique complet sur ces questions.*

« *Cette Commission sera soumise au contrôle du Comité exécutif et en particulier à celui de la Commission de Politique économique.*

« *Sont désignés :*

« *M. Maroselli, sénateur (Haute-Saône);*

« M. A. Jaubert, député, ancien ministre (Corrèze);
« M. Margaine, député, ancien ministre (Marne);
« M. Gentin, député (Aube);
« M. Catalan, député (Gers);
« M. Robert Renaud, ingénieur (Haute-Saône);
« M. Anxionnaz, ingénieur (Savoie);
« M. Ducastel, ingénieur (Nord);
« M. Bauzin, maître des Requêtes au Conseil d'Etat (Seine). »

(Ce vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)



M. Albert KAHN, *rapporteur.* — M. Pierre Deyris, député, a présenté au nom de la Fédération des Landes le vœu suivant :

« Considérant que les mesures prises par les décrets-lois en faveur des travaux destinés à lutter contre le chômage ont fait une part relativement restreinte aux travaux d'équipement rural (chemins vicinaux et ruraux, électrification rurale, adduction d'eau potable, etc.);

« Considérant qu'en effet, sur les crédits nouveaux de plus d'un milliard affectés par le décret-loi du 4 octobre 1935 à l'exécution du plan Marquet, aucune somme n'a été réservée à l'équipement rural;

« Considérant, d'autre part, que les nouvelles bonifications et les prêts de la Caisse de Crédit aux départements et aux communes sont destinés à tous les travaux d'intérêt départemental et communal, sans distinction; qu'on peut donc affirmer qu'en ce qui concerne le programme de travaux départementaux et communaux, il n'a été pris aucune mesure spécifique en faveur de l'équipement rural;

« Considérant que cette lacune est d'autant plus regrettable que ce sont précisément des communes rurales qui sont dans une situation budgétaire délicate souvent même très difficile et ont le plus be-

soin de l'aide de l'Etat; qu'au point de vue de la lutte contre le chômage les travaux d'utilité générale entrepris par les communes rurales sont susceptibles non seulement de faire travailler la main-d'œuvre locale, mais permettent également l'emploi des travailleurs participant à la production des diverses fournitures;

« Le Congrès émet le vœu :

« Qu'un programme de travaux essentiellement ruraux soit prochainement établi afin de compléter les mesures déjà prises pour lutter contre le chômage, améliorer la situation économique et, par cela même, développer les moyens propres à assurer une meilleure situation financière du pays. »

(Le vœu est adopté.)

***

Vœu présenté par la Fédération des Landes

Le Parti Radical-Socialiste, réuni en son Congrès de 1935 à Paris, attire l'attention sur le cas de Gérard Leretour qui a brisé la statue de Déroulède et a été condamné, pour ce fait, à 18 mois de prison.

« Considérant que ce geste a été accompli sur une effigie que Leretour a considérée comme représentant un nationalisme outrancier, dangereux pour la paix extérieure, en réponse à la mutilation de la statue de Briand, symbole d'un généreux esprit pacifiste et humanitaire, et aussi dans l'espérance d'intéresser l'opinion publique au cas d'Henri Pergasse, pupille de guerre, mourant au Val-de-Grâce;

« Considérant la différence de traitement dont ont bénéficié le mutilateur de la statue de Briand, libéré après cinq mois de prison, le camelot du Roy Barreau, qui n'a été condamné qu'à deux mois de prison avec sursis pour son geste sur plusieurs statues de la place de la Concorde;

« Considérant que Leretour a été condamné à deux ans de prison pour provocation au meurtre pour avoir dit dans un meeting : « Nous tiendrons pour responsables ceux qui laisseront Henri Perjasse mourir en prison », tandis que le comte Dorgères, pour avoir préconisé le refus collectif de l'impôt et avoir proclamé au Front paysan : « Nous prendrons bientôt des mesures extra-légales qui sèmeront le désordre dans le pays; il faudra que nous prenions des fusils et que nous tirions dans le tas », ne s'est vu infliger que six mois de prison mais avec sursis, et que le camelot du Roy Alain de la Rochefordière, pour outrage au Président du Conseil, condamné à un an, a vu sa peine réduite à 17 jours de prison seulement;

« Considérant qu'une peine de trois ans de prison à titre militaire, qui aurait dû disparaître du fait de sa réforme, et aussi être amnistiée le 14 juillet 1934, en vertu de la loi de 1933, n'a pu être confondue avec celle de l'affaire « Déroulède », par suite d'une signification tardive du jugement;

« Demande aux Pouvoirs pubics,

« En raison de l'état de santé quasi désespéré de Leretour, qui a déjà passé deux ans en cellule, de le faire bénéficier d'une mesure de grâce amnistiante, répondant à l'état d'esprit d'équité et d'humanité, et que cette mesure soit étendue aux cas analogues, militaires et politiques, à l'occasion de la fête nationale du 11 novembre 1935. »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur.* — Voici maintenant un vœu que j'ai déposé personnellement au nom de la Commission des réformes économiques et fiscales, et qui intéresse la protection de l'épargne :

« Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste demande au Groupe parlementaire de la Cham-

bre des députés de bien vouloir insister auprès de la Commission de la législation civile afin que soient déposées sur le Bureau de la Chambre et que viennent enfin en discussion, au besoin en réclamant la procédure d'extrême urgence, les modifications apportées aux lois du 24 juillet 1867 sur les Sociétés anonymes, et du 7 mars 1925 sur les Sociétés à responsabilité limitée, par le Sénat en juin 1934. »

M. le Président. — Le vote de ce vœu s'impose d'autant plus que les mesures prévues par un récent décret-loi en vue de modifier la loi de 1867 sont manifestement insuffisantes.

Je vous demande donc de bien vouloir l'adopter.

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — Nous arrivons à un vœu présenté par M. le Dr Rozenthal, qui complète les conclusions adoptées par le Congrès dans une précédente séance à la suite du rapport de M. Corsin.

Ce vœu s'exprime ainsi :

« *Le Congrès émet le vœu que, selon la proposition de loi Corsin, signé par 400 députés, les enfants aveugles et sourds-muets ne soient plus injustement exclus des bienfaits de l'instruction obligatoire due à tous les enfants.* »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — J'arrive ici à un vœu un peu délicat, qui m'a été remis par M. Fieschi. Je crois dévoir faire appel à l'amitié de M. Fieschi en lui demandant de ne pas maintenir son vœu et de m'éviter d'en donner lecture. Je signale dès

maintenant au Congrès, en effet, que, dans sa séance de vendredi après-midi, il a pris à l'unanimité position sur le sujet que vise le vœu de M. Fieschi, et qu'il est déplorable de demander au Congrès de se déjuger aujourd'hui.

M. Fieschi (*Corse*). — Je maintiens mon vœu.

Voix nombreuses. — Lisez! Lisez!

M. le Président. — Voici le texte de ce vœu :

« *Le Congrès du Parti Radical et Radical-Socialiste,*

« *Fidèle à sa doctrine et à toutes les amitiés nées de la guerre;*

« *Se plaçant sur le terrain de l'intérêt national qu'on ne saurait séparer du maintien de la paix;*

« *S'élève contre les campagnes tendant à introduire des préoccupations de politique intérieure dans les questions internationales;*

« *Adjure le Gouvernement français de redoubler d'efforts en accord avec le Gouvernement britannique, pour mettre fin aux hostilités entre l'Italie et l'Ethiopie et régler pacifiquement le conflit actuel, d'une manière équitable et dans le cadre de la S.D.N.;*

« *Et lui demande, en cas de conflit entre anciens alliés de la grande guerre, de garder une neutralité absolue entre les belligérants.* »

J'ai l'impression que le discours du Président Herriot de vendredi dernier a parfaitement situé le problème. Il a dit et répété, avec ce talent que nous admirons tous : « Le Pacte, tout le Pacte, rien que le Pacte. »

Nous avons contracté des obligations envers la Société des Nations. Il nous faut les tenir. Il ne peut être question de revenir ici sur des engagements que la France a pris à Genève.

Cette observation faite, je crois devoir donner la parole à M. Fieschi, qui veut défendre son vœu.

Voix nombreuses. — L'ordre du jour!

M. Fieschi (*Corse*). — Messieurs, j'accomplis une mission. Vous comprendrez qu'en tant que délégué de la Corse, cette question me touche particulièrement.

Je n'ai pas à insister sur la situation géographique de mon département.

Hier, on a déclaré, comme on l'a toujours fait dans notre Parti, qu'on ne s'associerait jamais à des sanctions militaires. C'est tout ce que demandent mes compatriotes.

Tout ce que je désire est de savoir, au cas où des sanctions militaires seraient appliquées, si la France s'y associerait, c'est-à-dire, au cas où un conflit éclaterait en Méditerranée entre la Grande-Bretagne, puissance amie, et l'Italie, la France entrerait elle-même en guerre.

Mes compatriotes m'ont chargé de le demander, et tiennent à être fixés sur ce point extrêmement délicat et tragique pour eux comme pour vous. (*Bruit.*)

Ce faisant, j'accomplis mon devoir, et, ce faisant, je crois, comme vous, avoir compris la pensée du Président Herriot.

Il me semble qu'il a toujours été entendu que la France ne s'associerait jamais à aucune sanction militaire. C'est uniquement ce point que je tiens à faire fixer, au nom de ceux qui m'ont mandaté ici. Et je demande au Congrès, s'il trouve la dernière phrase de mon vœu trop brutale, d'en remplacer les termes par ceux-ci : « ...de ne s'associer en aucun cas à des sanctions militaires. » (*Bruit.*)

Voix nombreuses. — L'ordre du jour!

M. le Président. — Je n'ai rien à ajouter aux paroles que j'ai prononcées tout à l'heure, et, puisque

je dois consulter le Congrès, je lui demande de ne pas adopter ce vœu qui est contraire aux décisions prises par lui vendredi dernier, et de le renvoyer au Comité exécutif. (*Très bien! Très bien!*)

(Le Congrès consulté, prononce le renvoi.)



M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Sur la politique générale, M. Elbel a déposé le vœu suivant :

« *Le Congrès,*

« *Tout en proclamant la nécessité, dans les circonstances économiques actuelles, de défendre les producteurs français contre la concourrence des pays étrangers favorisés par toutes les formes de dumping (dumping douanier, dumping des primes et subsides, dumping monétaire, dumping social);*

« *Reconnaît les dangers que font courir au monde entier les tendances généralisées à l'autarchie économique;*

« *Déclare au surplus qu'à une crise d'origine internationale, il ne peut être trouvé de remèdes que sur le plan international;*

« *Approuve les efforts qui ont déjà été tentés en ce sens, notamment par le Président Herriot, et par les ministres radicaux Julien Durand, Lamoureux, Marchandeau et Georges Bonnet;*

« *Et invite ses représentants au Parlement et au sein du Gouvernement à rechercher, d'accord avec la S.D.N. et en liaison avec les principaux gouvernements étrangers intéressés, les mesures concertées propres à rétablir l'équilibre monétaire dans le monde, la stabilité financièe, la confiance et la prospérité économique, indispensable au bien-être des peuples, et au maintien de la paix.* »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

Vœu déposé, au nom de la Fédération du Nord, par M. Léon Cordonnier (Nord)

« Le Congrès,

« Convaincu que la pierre angulaire de la République est l'école nationale où sont formées des générations de citoyens imbus des idées de tolérance et de respect de toutes les opinions;

« Rappelant que le Parti Radical et Radical-Socialiste a été le principal fondateur de l'école publique et qu'il a le devoir de la protéger;

« Soucieux de mettre un terme dans le présent et surtout dans l'avenir aux menées des ligues factieuses qui sont les adversaires de l'école publique;

« Déclare inscrire dans le programme du Parti :

« 1° La gratuité de l'enseignement à tous les degrés pour tous les enfants qui justifieront d'aptitudes intellectuelles sérieusement contrôlées, cette gratuité étant étendue aux fournitures scolaires aux élèves des écoles publiques aux frais de l'Etat, des Départements et des Communes, sans que les municipalités soient autorisées à l'accorder aux élèves des écoles privées;

« 2° La suppression de toutes subventions communales, départementales ou nationales, directes ou indirectes, aux établissements et aux œuvres postscolaires d'ordre confessionnel, philosophique ou politique;

« 3° La création de classes présecondaires et d'orientation des enfants;

« 4° La création obligatoire de cours d'éducation physique;

« 5° La création de cercles d'études et de foyers féminins pour favoriser la formation civique de la femme et la protéger contre l'emprise des associations ou groupements réactionnaires;

« 6° L'application définitive de la loi du 7 juil-

let 1904 interdisant l'enseignement aux congréganistes. »

(Le vœu est adopté à l'unanimité.)

M. LORACH (*Belfort*). — Il conviendrait d'ajouter à ce vœu un paragraphe demandant l'introduction des lois laïques en Alsace et Lorraine.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Cela a été déjà maintes fois voté par nos congrès.

***

Enfin, voici un dernier vœu de M. Varenne, présenté au nom de la Commission municipale du Congrès :

« *Le Congrès,*

« *Considérant, d'une part, que le déficit des chemins de fer atteint un chiffre formidable à la charge de la Nation, et, d'autre part, que les budgets communaux sont écrasés par les charges de chômage,*

« *Alors que de nombreuses richesses naturelles sont détruites, dénaturées ou perdues,*

« *Cependant que de nombreuses catégories de citoyens sont sous-alimentées et dénuées de tous moyens de subsistance, d'habillement et de chauffage;*

« *Demande au Gouvernement l'établissement immédiat et l'exécution rapide d'un plan d'achat, de réquisition, de transport, de transformation et de répartition de ces richesses perdues, gaspillées ou détruites entre les communes de France et les colonies;*

« *La répartition serait faite en tenant compte au premier chef du nombre des chômeurs non inscrits et des personnes à leur charge, ainsi que des enfants et des adolescents appartenant à des familles ne*

pouvant plus assurer leur subsistance, poursuivant leurs études au-dessus de treize ans. »

Le problème soulevé dans ce vœu a déjà fait l'objet d'un vœu que le Congrès a adopté antérieurement.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Albert Kahn de son rapport.



LA POLITIQUE COLONIALE

Rapport général de M. Odet-Denys

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique coloniale.
Je donne la parole au rapporteur, M. Odet-Denys.

M. ODET-DENYS, *rapporteur*. — Mesdames, citoyens, la Commission coloniale n'est qu'une partie de la Commission de politique générale.
Malgré son désir, très légitime, d'une autonomie par laquelle pourrait se manifester l'importance, chaque jour plus grande, des questions coloniales, il n'est pas mauvais, à de certains égards, qu'il en soit ainsi.
L'étroite solidarité qui unit la Métropole et ses colonies se trouve, de ce fait, affirmée.
Solidarité économique qui traduit l'étroite association d'intérêts vitaux.
Solidarité humaine, qui est l'intime union du cœur et de la pensée.
De la solidarité économique, je dirai peu, de choses qui ne vous soient familières.
Les colonies françaises achètent à la métropole 50 % de l'ensemble de ses produits exportés. De toutes les puissances, celles qui possèdent les plus

vastes colonies sont aussi celes dont la situation financière est la moins critique.

La France et la Grande-Bretagne doivent à leurs territoires d'outre-mer, aux achats qu'ils leur font, une très grande part de leur stabilité relative.

A l'heue où la politique des contingentements, des barrières douanières et des manipulations de devises ou de monnaies, nous ferme tant de marchés, à l'heure où la consommation métropolitaine ellemême se contracte et se rétrécie, c'est une clientèle bien opportunément offerte que celle de nos colonies, clientèle naturellement fidèle.

Gardons-nous cependant d'abuser de ces heureuses dispositions; la solidarité nationale ne saurait être invoquée d'un seul côté; elle suppose l'avantage réciproque de la métropole et des colonies. Une conception égoïste de leurs rapports économiques ne pourrait qu'être néfaste à leurs intérêts respectifs.

Rappelons-nous les méfaits du Pacte Colonial, dont toutes les sujétions et les obigations se trouvaient d'un côté, tous les droits et les profits de l'autre, mais qui, sans enrichir la métropole, ne fit que retarder le développement des colonies.

Gardons-nous donc de fermer brutalement nos marchés à tel ou tel produit de nos colonies, sous prétexte d'écarter un concurrent. En même temps que ce serait tarir une source considérable d'achats pour les produits de la métropole, ce serait mentir à l'unité nationale.

Mais il faut aussi prémunir certaines productions de la métropole contre les effets d'une rivalité désordonnée avec des productions coloniales.

Travail de coordination, sans doute délicat, mais nullement irréalisable à ceux qui sont pénétrés de cette notion fondamentale, essentielle, de la solidarité franco-coloniale.

C'est à ce travail que s'est consacrée la Conférence coloniale, vastes assises où pour la première fois se sont trouvés réunis des représentants de la produc-

tion coloniale et ceux de la production métropolitaine.

On pouvait craindre que les deux groupes se heurtassent en d'inconciliables antagonismes. Le blé de France n'était-il pas l'adversaire du riz de l'Indo-Chine, la vigne du Midi, celui des vignobles algériens ou tunisiens, le rhum des Antilles l'ennemi de l'eau-de-vie métropolitaine? Ces craintes ne se sont pas réalisées.

La Conférence a arbitré les conflits, et les fondements de la coopération France-Colonies furent posés. De féconds résultats peuvent en être attendus.

L'un des rapporteurs les plus autorisés de cette Conférence a estimé que, dès l'année prochaine, le bénéfice que retirera la Métropole des mesures proposées s'élèvera à plus de 700 millions, et que, dans quelques années, ce bénéfice pourrait se multiplier plusieurs fois.

Au nombre des mesures qui concourront à ce résultat, bornons-nous à citer : des *mesures administratives,* telles que la création d'un ministère de la France d'outre-mer qui réunirait les responsabilités éparses entre les ministères de l'Intérieur, des Colonies et des Affaires étrangères, ou, à défaut, une Direction générale de l'Economie métropolitaine et coloniale où seraient confrontés et conciliés les intérêts respectifs de la production coloniale et de la production métropolitaine; et des *mesures économiques,* dont la première doit être la création d'un fonds national de l'outillage public des colonies pour l'équipement des ports, le développement de la marine marchande, l'extension du réseau routier et des voies ferrées.

Mais il faut se garder, sous prétexte de grands travaux, d'accabler les populations coloniales sous le poids de trop lourdes charges fiscales.

Plutôt que de les contraindre à se sous-alimenter, mieux vaudrait s'abstenir de certains travaux, utiles, mais non indispensables.

On ne saurait approuver l'installation à grands frais de l'électricité dans des villages qui ne disposent même pas d'un puits et dont les habitants boivent encore l'eau du marigot.

Là où l'automobile peut remplacer à moindres frais la locomotive, il serait coupable de construire coûteusement une voie ferrée.

Procédons d'une manière prudente et progressive. Ménageons les facultés du colonial. Ne l'accablons pas sous le poids des impôts. Ceux qu'il supporte actuellement sont déjà fort lourds, fort inégalement répartis aussi; sous leur forme d'impositions de villages, en bloc, ils laissent place à toutes sortes d'abus de la part des chefs de villages. En Indo-Chine, ils représentent le tiers d'une récolte.

Par-dessus tout, il nous faut poursuivre une politique humaine. *C'est l'être humain qui doit avant tout retenir notre sollicitude.*

Aussi trois idées doivent-elles dominer toute notre politique : protéger la vie de l'homme colonial en l'initiant aux règles de l'hygiène, lui procurer plus de bien-être en assurant à son travail une plus équitable rémunération; développer sa personnalité intellectuelle et moral.

Il faut protéger la vie de l'homme colonial.

L'accroissement de la population est, pour nos colonies d'Afrique, une question primordiale. La densité, en A. O. F., est de cinq habitants au kilomètre carré, à Madagascar, de six, en A.E.F., de deux habitants.

A quoi bon construire à grands frais un vaste réseau de chemins de fer — et l'on pense tout naturellement au Transsaharien — s'il doit desservir des régions dépeuplées?

A quoi servirait le magnifique plan de coopération économique « impériale », suivant un mot à la mode, si nous devons renoncer à trouver, dans la plus grande partie de nos colonies, des consomma-

teurs susceptibles d'acheter nos produits, des producteurs capables de les payer?

Il ne s'agit sans doute pas d'encourager les naissances, elles sont suffisamment nombreuses, mais de sauver les enfants qui naissent, de soigner les adultes qui meurent prématurément.

Savez-vous que la mortalité infantile atteint, dans beaucoup de districts, des proportions allant jusqu'à 50 % des naissances?

Il faut multiplier au plus tôt les postes médicaux, infiniment trop peu nombreux, malgré l'effort accompli par la France : il faut hâter la formation de médecins auxiliaires du pays. (*Applaudissements.*)

Notre sollicitude pour l'homme des colonies ne serait pas efficace, si elle se bornait là.

Il faut lui assurer le bien-être. La première condition de ce bien-être, c'est une juste rémunération de son travail. Que penser de ces déclarations que j'ai extraites du compte rendu financier d'une société coloniale :

« A Madagascar, on paie un indigène trois francs par jour pour un travail de neuf heures, soit six francs pour obtenir le rendement d'un ouvrier européen payé 25 ou 30. Si on le nourrit, cela revient à cinq sous par jour. »

Les mesures que nous venons d'indiquer ne sont pas seulement dictées par des devoirs d'humanité. Elles sont indispensables au développement des échanges entre la métropole et nos colonies.

Elles ne seraient pas suffisantes, cependant, si elles ne s'accompagnaient d'autres mesures destinées à accroître la valeur intellectuelle et morale de l'homme des colonies.

Fidèle aux principes républicains, la France ne considère pas les colonies comme des objets d'exploitation. Pour elle, les droits du peuple colonisateur s'accompagnent de devoirs élevés et elle s'emploie à promouvoir les populations coloniales vers

l'idéal qu'elle s'est formé de la condition humaine.

Tandis que les autres peuples colonisateurs se contentaient de donner à leurs sujets des pays tropicaux un enseignement purement utilitaire, la France, elle, a semé l'instruction à pleine main.

A côté de l'enseignement professionnel, qui doit tenir une si large place aux colonies, et auquel on ne saurait donner trop de soins, l'enseignement secondaire et même supérieur doit être distribué aux plus doués.

Il n'est pas de meilleurs agents pour accroître et affermir notre influence morale et nous attacher durablement les populations coloniales.

C'est par le rayonnement de sa pensée que la France élargit chaque jour davantage la communauté spirituelle qu'elle s'est forgée à travers les siècles.

Le secret de la sympathie qui lui gagne si vite le cœur des peuples, c'est que, nation et point race, elle ne parle pas au nom d'une doctrine inhumaine, mais d'une civilisation généreuse et compréhensive. C'est cette générosité, ce sens incomparable du juste et de l'humain, qui cimente indestructiblement l'union des colonies et de la France. C'est elle qui a fait que, des cinq parties du monde, des peuples de toutes nuances sont accourus à son secours aux heures sombres de 1914. (*Applaudissements.*)

C'est à la France de 1791, de 1848, de 1871 qu'allait cet élan, à la nation qui, la seule de toutes les nations, a proclamé et appliqué, depuis le décret du 28 septembre 1791, ce principe :

« Tout homme, de quelque couleur qu'il soit, jouit en France de tous les droits de citoyen, s'il a les qualités prescrites par la Constitution pour les exercer. » (*Applaudissements.*)

C'est parce que nous savons, nous coloniaux, tout ce que nous devons à la République, c'est parce que nous savons tout ce que nous avons perdu sous les régimes de pouvoir personnel, monarchie ou empire,

chaque fois que l'un ou l'autre se sont substitués à la République, c'est parce que nous savons ce que nous perdrions encore si, par malheur, s'instaurait dans ce pays un régime de dictature, que dans notre affection filiale nous ne séparons pas la France et la République. (*Applaudissements.*)

La République ne s'est jamais réclamée, comme telle ou telle puissance au régime dictatorial, du sophisme de l'inégalité des races. Elle ne s'est jamais prévalue d'un principe de domination. Entre ce dogme orgueilleux et celui de la collaboration, de l'union du peuple colonisateur et du peuple colonisé, elle a fait son choix, guidée par la raison, éclairée par le cœur. (*Applaudissements.*)

L'exemple des Antilles, dont l'union tricentenaire avec la France est célébrée cette année, est là pour prouver qu'elle ne s'est pas trompée. C'est là que nous trouvons l'exemple le plus émouvant de son œuvre d'émancipation des peuples.

La France républicaine n'a pas lieu, que je sache, de rougir de son œuvre aux Antilles. Elle y a prodigué ses valeurs intellectuelles et morales; elles lui ont donné, en échange, l'adhésion de leur esprit, les élans de leur cœur.

Parvenues à l'assimilation complète de pensée et de sentiment, elles réclament avec insistance leur admission au rang de département français.

Que ceux qui veulent avoir sous les yeux un symbole de la politique coloniale de la France attachent leurs regards à ces vieux territoires français. C'est là qu'il faut aller chercher la haute et belle leçon d'humanité qui se dégage de l'œuvre coloniale de la France.

Ce sentiment d'humanité, cette généreuse disposition du cœur qui conditionnent toute entreprise de colonisation, nous ne les trouvons pas chez les nations dont le gouvernement est édifié sur la contrainte et la domination.

C'est pourquoi nous ne consentons pas, malgré

notre désir de tenir compte des nécessités vitales de chaque peuple, à remettre entre les mains de ces nations des populations coloniales chez lesquelles elles désirent satisfaire des besoins d'expansion.

Quand on sait quelles théories elles professent à l'égard des races dites inférieures, on est en droit de se montrer inquiet du sort qui serait réservé à ces peuples sous l'empire de telles puissances.

S'agit-il, du reste, d'une véritable expansion démographique? Cette expansion, qui serait due à l'excès de leur population, suivrait-elle nécessairement la possession de colonies nouvelles? Je n'en suis pas sûr.

Bien peu d'Allemands s'étaient, avant 1914, installés sur les plateaux de l'Ouest africain allemand, pourtant très favorables au peuplement européen.

Combien d'Italiens se sont fixés, en quarante ans, dans la colonie de l'Erythrée?

Ce qui est certain, c'est que l'Italie pourrait, sans dépenser les sommes considérables qu'exigent la pacification, l'administration et l'organisation d'une nouvelle possession, obtenir des avantages économiques sensiblement égaux à ceux qu'une métropole retire de ses colonies. Ne se sont-ils pas installés par dizaines de milliers en Tunisie? N'y commercent-ils pas avec avantage?

Non. C'est la conquête glorieuse, la conquête par les armes qu'ils veulent et, de cela, nous ne voulons pas. (*Applaudissements.*)

De cela, le monde, représenté par sa plus haute expression, la Société des Nations, ne veut plus. Une nouvelle répartition des richesses mondiales, oui; des traités corrigeant aussi humainement que possible les inégalités entre nations, oui. Mais plus d'annexion à main armée (*vifs applaudissements*); plus de croisade civilisatrice par le fer et par le feu; plus de sang versé.

L'ère des conquêtes coloniales est close. C'est as-

sez détruire, désormais il faut construire. (*Vifs applaudissements.*)

Voici l'ordre du jour que je soumets à votre approbation :

« *Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, fidèle aux principes républicains de justice et de solidarité humaine, affirme sa volonté de resserrer l'union de la métropole, de ses colonies, des protectorats et des territoires sous le mandat de la France :*

« *dans l'ordre économique, par une organisation rationnelle qui satisfasse à la fois les intérêts métropolitains et les intérêts coloniaux;*

« *dans l'ordre moral et politique, par des mesures propres à fortifier l'unité morale de la communauté française des cinq parties du monde;*

« *Se déclare résolu à réaliser, pour la prospérité commune des colonies et de la métropole, une politique ayant pour triple objet : de protéger la vie des populations coloniales par la diffusion des règles d'hygiène et l'extension des institutions d'assistance, de leur assurer plus de bien-être en garantissant à leur travail une juste rémunération, de favoriser le développement de leur personnalité morale et de leurs facultés intellectuelles;*

« *Adresse son salut affectueux aux habitants de nos colonies, de nos protectorats et des territoires sous mandat français;*

« *S'associe d'un cœur fraternel à la commémoration du tricentenaire des Antilles et de la Guyane, véritables départements d'outre-mer, dont les traditions, la culture et les sentiments éminemment français témoignent du caractère humain de l'œuvre coloniale de la France.* » (Vifs applaudissements.)

M. le Président. — Je crois être votre interprète en félicitant notre ami Odet-Denys de son magnifique rapport, infiniment bien construit, sur la politique coloniale. (*Vifs applaudissements.*)

Avant de mettre son ordre du jour aux voix, je donne la parole à notre ami Boussenot, qui a un vœu important à vous présenter.

⁂

M. Georges Boussenot. — Au nom de mon collègue, délégué élu comme moi de Madagascar au Conseil supérieur des Colonies, M. Robert Lassalle, député des Landes, je soumets à votre approbation le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement autorise certaines colonies à réemployer tout ou partie des sommes dont elles ont été portées débitrices au titre des prestations en nature, en vue de terminer des travaux d'utilité publique inachevés ou de réaliser ceux dont le caractère d'urgence aura été reconnu. »

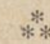
Je ne vous apprendrai rien en disant que la crise sévit dans nos possessions d'outre-mer avec la même acuité qu'en France. Le régime des décrets-lois, qui nous a été appliqué, a diminué dans des proportions considérables les moyens des fonctionnaires qui se sont ainsi trouvés gravement lésés. Je dis lésés intentionnellement, car ces décrets-lois sont venus se superposer à des mesures qui avaient été prises par les gouvernements locaux et qui, pour parer à la crise locale, avaient déjà fait subir à nos fonctionnaires des retenues très importantes sur leurs traitements et sur leurs indemnités. (*Applaudissements.*)

C'est pour combattre ce chômage que nous vous demandons, par une sorte d'extension du plan Marquet aux colonies, de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement pour que les sommes qui avaient été mises à notre disposition au titre des prestations en nature et qui n'ont pas été utilisées complètement, soient affectées à l'exécution de grands ou-

vrages d'utilité publique qui apporteront du travail, non seulement à nos indigènes, mais aussi à ce prolétariat métropolitain que nous avons dans nos colonies et dont la situation matérielle s'aggrave chaque jour. Ce transfert de crédits permettra également d'achever certains travaux dont l'utilité a été reconnue nécessaire non seulement par les gouvernements locaux mais par leurs représentants.

C'est sous le bénéfice de ces simples observations que je soumets ce vœu à votre approbation. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Monnerville, député de la Guyane, au nom de la Commission de politique coloniale.



L'ŒUVRE DU PARTI RADICAL EN MATIERE COLONIALE

Intervention de M. Et. Monnerville

député de la Guyane

M. Monnerville. — Notre ami et collègue de la Commission de politique coloniale, Odet-Denys, vient de vous faire le rapport annuel que nous avons à cœur, à chaque Congrès du Parti, de présenter aux militants radicaux.

Je ne viens pas allonger le débat; mais, ayant l'honneur de présider cette Commission depuis trois ans, je suis chargé par elle de résumer, en quelques mots, l'œuvre que le Parti Radical a préconisée et réalisée en grande partie en matière coloniale.

Il souvient à ceux d'entre vous qui ont assisté au Congrès de Toulouse, en 1932, et au Congrès de Vichy, en 1933, que nous avons, au nom du Parti

Radical, présenté une sorte de cahier des revendications coloniales, aussi bien sur le terrain économique que sur le terrain social.

Il vous souvient peut-être qu'étant votre rapporteur en 1932 j'ai eu l'occasion d'affirmer que le Parti Radical, loin de se désintéresser du problème colonial, considérait au contraire que chaque jour qui passait le faisait monter de plus en plus au premier plan des préoccupations nationales et même internationales. (*Applaudissements.*)

Je suis navré de constater que les événements nous ont donné raison. Ils nous ont donné raison sur le plan international et, sans que j'aie le désir, si minime soit-il, de m'immiscer sur un terrain qui a été déjà abordé à cette tribune, vous me permettrez cependant de dire que, lorsque les radicaux prétendaient que l'avenir de l'Europe, sur le terrain de la paix, se trouvait peut-être en Afrique, ils ne se trompaient pas beaucoup. (*Applaudissements.*)

Odet-Denys, dans son rapport, sans vouloir insister sur ce problème, vous a tout de même montré à quel degré le conflit actuel, qui met aux prises deux Etats membres de la Société des Nations, — l'Italie et l'Ethiopie, — rejoignait, par quelques côtés, le grand problème colonial.

Je vous disais, en 1933, que, sur le terrain international, un jour ou l'autre le problème colonial mettrait en question la paix de l'Europe. 1935, dont on a tellement dit et répété qu'elle serait l'année cruciale, a vérifié le fait. Nous le déplorons tous.

Mais vous permettrez, à la fois au président de votre Commission coloniale, parlant au nom de toute la Commission, et aussi à un colonial, Français de couleur, de vous dire combien, parfois, nous avons été douloureusement surpris de constater, dans une partie de la population française, une sorte de désintéressement pour la question éthiopienne; de voir qu'on qualifiait — avec cette lippe méprisante qui se retrouve sous la plume de certains jour-

nalistes — de simple question d'expansion coloniale. (*Applaudissements.*)

Si l'on considère, contrairement à ce que disait Odet-Denys tout à l'heure, que l'ère des conquêtes coloniales n'est pas close; si l'on considère que n'importe quelle nation, du fait qu'elle est plus forte matériellement, peut aller en Afrique ou en Asie, du jour au lendemain, mettre la main littéralement sur ces populations inférieures (*vifs applaudissements*), sans que, cependant, les nations qui sont à la tête de la civilisation occidentale s'émeuvent, c'est vraiment la fin de toute idée humanitaire et de toute aspiration humaine. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je vous dois cette confession, à vous républicains de France, que, lorsqu'il y a trois semaines, une partie de la presse française — et j'ai eu la mélancolie de voir s'y associer même certains journaux que nous croyions de gauche — a dit : « Laissez donc faire l'Italie; ce n'est qu'une expédition coloniale », nous, coloniaux français, nous avons beaucoup souffert et nous nous sommes indignés. (*Applaudissements.*)

Je ne sais si vous pouvez vous rendre exactement compte de notre état d'esprit; mais Odet-Denys, votre rapporteur, quelques autres et moi-même, qui sommes aux écoutes, qui sommes des originaires de pays tellement attachés à la patrie française que, le mois prochain, sera fêté solennellement le troisième centenaire de leur rattachement à la France, nous devons vous faire part de l'amertume qui est née dans le cœur, dans l'esprit, dans l'âme de nos frères de couleur. (*Applaudissements.*)

Je vous mets en garde contre cette sorte d'indifférence, de scepticisme qui laisse dire et laisse penser que nous n'avons pas à nous occuper d'une action guerrière, lorsqu'elle émane d'une nation européenne, et qu'elle est dirigée contre des peuples de couleur.

Je ne mêle pas, encore une fois, des questions de

politique extérieure à l'ordre du jour de ce matin. J'ai déjà exprimé mon sentiment à cet égard dans les articles que j'ai écrits. Mais il était de mon devoir, parlant du problème colonial, de vous dire qu'il est inadmissible, en 1935, qu'on puisse encore considérer que des nations, quelles qu'elles soient, puissent impunément réduire sous leur pouvoir — et surtout quand ce ne sont pas des nations de liberté — des populations qui ont des aspirations légitimes d'évolution, dans le cadre de leur propre civilisation. Il était de mon devoir de déclarer inadmissible qu'on puisse encore considérer d'un œil indifférent que des millions d'hommes, uniquement parce qu'ils appartiennent à une civilisation différente de la civilisation occidentale, — à laquelle ils aspirent d'ailleurs, — uniquement parce qu'ils sont d'une couleur différente de celle de leur agresseur, ne doivent pas être soutenus, protégés par les autres nations. (*Vifs applaudissements.*)

Et, comme je l'ai fait avant-hier en privé, je remercie publiquement notre président Edouard Herriot, lui qui est ministre d'État, lui qui représente, aussi bien dans notre pays que hors de notre pays, une grande force morale, d'avoir dit ici, non seulement des mots de sympathie, mais des mots de justice à l'égard d'une nation plus faible et injustement attaquée. (*Applaudissements.*)

J'ai retrouvé, dans son discours, ce que nous aimons toujours retrouver sur les lèvres des Français de race, des paroles de générosité, des paroles d'humanité, qui sont aussi des paroles de bons sens. J'ai retrouvé la traduction, la réminiscence de la mission que l'histoire a toujours assignée à la France (*applaudissements*), mission de protection des faibles, mission de protection des minorités et, surtout, mission de diffusion de cette idée qu'il n'existe de différence entre les hommes que par leurs mérites et leurs qualités morales. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà ce qu'il était de mon devoir de dire, aussi

bien au nom de mes frères de couleur, qu'au nom de la Commission du Parti Radical qui m'a mandaté.

Voulez-vous me permettre maintenant, au nom de cette Commission qui a mis au point un programme économique et social, de rappeler que quelques-uns des projets qu'en son nom nous avons rapportés dans vos différents congrès ont pu voir le jour, et obtenir de la part du gouvernement, plus qu'une adhésion, une réalisation.

Il est de notre devoir de souligner, sans parti pris, sans sectarisme, mais parce que c'est la vérité que, cette année, dans le domaine économique colonial, le gouvernement a pris des décisions qui ont transmué en réalité nos propositions passées.

On a beaucoup parlé de la conférence économique coloniale et de ses travaux, et on a eu raison. Odet-Denys vous les a résumés. Je n'y reviens pas. Je dois rappeler cependant que si, aujourd'hui, les colonies françaises peuvent se réjouir de voir enfin se réaliser progressivement l'harmonie économique, aussi bien que l'harmonie politique qu'elles désirent depuis si longtemps entre la métropole et elles, à la base de ce travail s'est trouvée l'œuvre de notre Parti; et, notamment, l'effort qu'a fait, en votre nom, depuis plus de douze ans, celui qui a présenté ce que j'appellerai « le devoir économique colonial » du Parti Radical, Albert Sarraut. (*Applaudissements.*)

Je ne veux être le thuriféraire de personne, mais il faut rendre justice; il ne faut pas oublier que si, en 1923, le Parti Radical et sa Commission coloniale, que présidait Albert Sarraut, devenu depuis plusieurs fois ministre des Colonies, n'avaient pas présenté ce programme écrit de réalisations économiques, politiques et sociales coloniales, la Conférence économique n'aurait pas vu le jour.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en 1933, celui qui a eu l'idée de réunir cette Conférence et d'abou-

tir enfin à ces réalisations que nous réclamions, c'est le président du Conseil d'alors, M. Daladier.

Je ne veux réduire en rien le mérite de ceux qui ont réalisé. Je serai très franc; je regrette qu'au pouvoir nos amis n'aient pas réalisé immédiatement ce qui avait été proposé et que le mérite en revienne aux gouvernements qui leur ont succédé. Mais ce sont eux qui ont posé la première pierre. Elle est l'œuvre de votre Commission coloniale, cette Conférence coloniale qui a poursuivi l'harmonisation des rapports économiques entre les colonies et la France, le rapprochement de la France d'outre-mer et de la France métropolitaine, l'association véritable, sur tous les terrains, de ces deux France.

Il ne faut pas oublier non plus que si, cette année, une réforme capitale a été réalisée, — je parle de la création du crédit colonial, — c'est parce que, pendant dix ans, nous l'avons demandée. (*Applaudissements.*) J'ai eu l'honneur de rapporter spécialement cette question, il y a deux ans, au nom de votre Commission, reprenant tout ce qui avait été dit, présenté, étudié, mis au point par les différents congrès radicaux.

Il ne faut donc pas que l'on prétende que le Parti Radical se désintéresse des questions coloniales; si on vous le dit, vous répondrez par l'énumération de ces réalisations que je viens d'indiquer.

Je voudrais enfin qu'avant de vous séparer, vous votiez à l'unanimité l'ordre du jour qui vous est présenté par Odet-Denys au nom de la Commission coloniale. Vous avez remarqué que cet ordre du jour porte à la fois sur la question économique et sur la question sociale; vous avez remarqué surtout qu'à la fin un appel est adressé au Parti Radical pour lui demander de seconder les efforts de tous ceux qui considèrent que les trois vieilles colonies, Guadeloupe, Guyane et Martinique, point de départ de la colonisation française au XVIIe siècle, sont comme le point d'arrivée de cette colonisation.

Odet-Denys vous disait excellemment tout à l'heure que, si l'on eût rechercher la pierre de touche des résultats de la colonisation française, on peut citer l'œuvre accomplie dans ces trois colonies. Elle n'est pas parfaite, nous le savons, puisque nous poursuivons son perfectionnement. Rien n'est encore et ne sera jamais parfait. Mais nous avons en tout cas le devoir d'affirmer qu'imbue des larges principes républicains qui l'ont toujours animée, la France a réalisé dans ces trois colonies l'évolution sociale, l'évolution morale et intellectuelle des populations de couleur. Et elle a bien fait, contrairement à ce que pensent certains.

L'année dernière, en effet, j'ai eu la surprise, causant avec le ministre des Colonies d'alors, — qui est le président du Conseil d'aujourd'hui, — de m'entendre dire par lui qu'il considérait le développement de l'enseignement dans les colonies comme une chose à éviter. (*Exclamations!*)

Je n'ai pas besoin de vous dire si j'ai bondi. L'erreur est commune et néfaste. Beaucoup de gens pensent encore que répandre l'instruction et l'éducation civique dans les colonies, c'est s'exposer à de cruels mécomptes. Ils estiment qu'il ne convient pas de mettre au même niveau social et intellectuel l'homme colonial et l'homme métropolitain.

Quelle aberration! Ce n'est pas devant des républicains comme vous que je développerai le seul point de vue défendable en cette matière. (*Applaudissements.*)

Odet-Denys vous disait, rappelant l'époque tragique de 1914-1918, qu'à la première alarme sont venus, aux côtés de la France, les peuples de couleur.

Le problème de l'expansion de l'idée française à l'étranger se pose de la même façon, avec la même acuité, sur le terrain colonial. Si les populations coloniales sont attachées à la France c'est parce qu'elles ont appris à connaître son histoire, à s'imprégner

de son idéal, au point qu'elles contribuent aujourd'hui même à son rayonnement intellectuel hors des frontières continentales de la France. (*Applaudissements.*)

Jamais, nous ne développerons assez cette idée. Il est du devoir élémentaire de toute nation colonisatrice, si vraiment elle considère que la colonisation est une mission d'humanité, de répandre avant tout l'instruction, l'éducation civique et l'éducation morale. Cela ne se discute pas. (*Applaudissements.*)

Mais, me plaçant plus strictement au point de vue français, je dis qu'il est essentiel de donner aux colonies des maîtres d'école, des maîtres sociaux comme des maîtres politiques. Il est indispensable de développer ces aspirations intellectuelles que portent en elles toutes les populations d'outre-mer. Et, reprenant mon idée première, je dis que vous manifesterez votre adhésion à cette conception du rôle de la Nation colonisatrice en votant l'ordre du jour qui vous a été présenté; en disant que c'est justement parce que, depuis quatre-vingts ans seulement, l'instruction et l'éducation sociale et civique ont été répandues à profusion dans les trois vieilles colonies, qu'elles sont devenues de véritables départements français. (*Applaudissements.*)

Vous voterez par acclamations cet ordre du jour, et vous aurez, ainsi, fait œuvre à la fois de Républicains et de Démocrates sincères. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — En votre nom, je rends hommage au magnifique talent, à la générosité de cœur, à l'ampleur de vues de l'admirable improvisation que M. Monnerville vient de faire devant vous. (*Applaudissements.*)

En votant l'ordre du jour qui vous a été lu tout à l'heure, je vous demande de donner à ce texte, par vos acclamations et votre unanimité, l'impor-

tance d'un salut égalitaire et fraternel à tous nos frères de l'Empire français. (*Vifs applaudissements.*)

Je mets cet ordre du jour aux voix.

(L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et par acclamations.)

*
**

LA PROPAGANDE

Rapport général de M. E. Michel

M. Michel, *rapporteur*. — Mes chers collègues, exposer un rapport sur la propagande de notre Parti pourrait paraître exagérément présomptueux après ceux qui ont déjà été présentés sur cette question par les plus éminentes personnalités radicales au cours des différents Congrès antérieurs à celui-ci.

Sur cette question si importante de la propagande, tout a été dit, tout a été prévu par les rapporteurs qui se sont attachés à cette question. Une succession de rapports ont, à tour de rôle, apporté devant les Congrès les suggestions les meilleures et les plus efficaces qui devaient permettre à notre grand Parti d'être égal à lui-même et de remporter les succès électoraux auxquels il a droit.

Je rappellerai succinctement les magnifiques rapports d'Henri Lévy, Robert-Louis, Laffay, Jammy-Schmidt, Fabius de Champville et le dernier en date, qui pouvait passer pour être la synthèse admirablement réalisée de tous les précédents rapports, celui de Guy Aroud.

Ce dernier rapport a été pris en charge par le bureau central de propagande, organisme d'exécution créé par le Congrès de Vichy, avec le souci le plus grand d'en activer la complète réalisation.

Malheureusement, ce bureau, dont j'ai l'honneur de faire partie, fut immédiatement arrêté par l'in-

suffisance des moyens financiers pouvant être affectés à la réalisation de ce grand programme.

Mes chers collègues, je sais combien il peut paraître puéril de venir proposer à un Congrès un programme de propagande, sans s'être, par avance, assuré des possiblités de le réaliser.

Je sais que le rapporteur de la propagande s'entend toujours reprocher ce qu'on aurait dû faire et ce qu'on n'a pas fait.

Et pour cela même, voyez-vous, eu égard à la dramatique période que nous traversons, tenant compte aussi de l'obligation dans laquelle nous nous trouvons de nous séparer après être tombés d'accord sur un plan limité, mais possible à exécuter, tenant compte des possibilités réelles et non de chimères, j'ai accepté la tâche aride de présenter ce rapport qui sera peut-être plus modeste, mais différent de ceux que vous avez coutume d'entendre.

Je commencerai d'abord par aller au-devant des critiques et de ceux qui, peut-être, pour être insuffisamment informés, trouveront que rien n'a été fait.

J'ai été, comme vous, souvent tenté de proférer ces mêmes critiques.

Et, pourtant, en vivant d'un peu plus près la vie de notre Parti, j'ai pu me rendre compte que nos critiques sont souvent injustes et que si nous n'agissons pas comme certains partis ou associations qui reçoivent, pour leur propagande, les larges subsides fournis par la haute finance, la grosse industrie, les Comités des Forges, etc., nous arrivons quand même, grâce à l'activité inlassable de notre secrétaire général Raoul Aubaud (*applaudissements*) et de nos délégués à la propagande, Fabius de Champville et Robert-Louis, à qui je rends un hommage mérité (*nouveaux applaudissements*) à faire œuvre utile et honorable figure, et cela, presque sans ressources spécialement affectées à cet objet.

C'est que, voyez-vous, mes chers collègues, bien qu'ayant la réputation d'un Parti riche, recevant de

larges subventions de mécènes et de bienfaiteurs, la réalité, il n'y a aucune honte à le dire, est tout autre.

Notre Parti ne vit, n'existe que par ses militants (*applaudissements*), tous de braves gens, mus par leur idéal laïque, républicain, et qui mettent leur activité et leur ardeur à son service, en même temps que leur appoint pécuniaire souvent très modeste.

Par la récapitulation sincère de ce que le Parti a fait comme propagande, vous serez obligés de reconnaître que l'œuvre est sérieuse, étant données surtout les circonstances, et représente quand même un effort financier important et réel.

Mon rapport, disons, si vous le voulez bien, plus modestement mon exposé, se subdivisera en deux chapitres :

1° Qu'avons-nous fait dans l'année qui vient de s'écouler?

2° Quel programme de propagande pouvons-nous décider sur un an, en y comprenant la campagne électorale, avec un budget déterminé qui serait spécialement affecté à son exécution?

Dans mon travail, vous ne trouverez pas autre chose que l'énumération exacte et sincère de ce qui a été fait en une année passée et l'expression de ce qui pourra réellement être entrepris dans l'année qui va suivre.

Qu'a-t-il été fait comme propagande cette année?

Depuis novembre 1934 à ce jour, il a été fait 120 conférences par mois dans toute la France par nos conférenciers et nos parlementaires, ce chiffre étant porté à 150 depuis le 1er mars 1935 jusqu'à ce jour.

Les réunions départementales, d'arrondissement, cantonales pour les 1.500 comités inscrits mais ne payant pas tous, furent, en moyenne, de 860 par mois. Des militants des localités et des militants de cantons, arrondissements et départements voisins y prirent la parole. Envoyés de Paris ou parlemen-

taires d'autres départements apportèrent le concours de leur éloquence et exposèrent les questions politiques et économiques d'actualité.

Dès le lendemain du Congrès de Nantes, on s'efforçait de reconstituer des groupes de conférenciers.

Dans les parlementaires, on a pu obtenir la promesse de MM. Aubaud, Bazille, Jean Bosc, Briquet, Chauvin, Henri Clerc, Pierre Cot, Cuminal, Delthil, Donon, Hippolyte Ducos, Armand Dupuis, André Fribourg, Paul Gruet, Hérard, Julien, Lassalle, Le Bail, Ledoux, André Marie, Gaston-Martin, Martinaud-Deplat, Massimi, Mendès-France, Métayer, Monnerville, Georges Potut, Ravel, Maurice Robert, Rolland, Rucart, Tonh-Revillon et Jean Zay.

Pour les conférenciers non parlementaires, on a pu trouver, parmi les membres du Bureau, les membres du Comité et les militants :

MM. Addé-Vidal, Amanieux, Anxionnax, Arnaud (du Var), Auzas (d'Oran), Bauzin, Bourbousson, Mme Eliane Brault, MM. Léon Cellier (Charente), Calmejane, Victor Chabert (d'Oran), Chaligne, Mme Suzanne Chaskin, MM. R. Crochet, Combas, Daru, Delong, Delmas, Alfred Dominique, Douzet, Dumas, Escassut, Fabius de Champville, Farache, Fourneyron, Gandolphe (d'Oran), Victor Godron, Gruny, Grandigneaux, Hamburger, Hippeau, Roger Huss, Juvanon Kantzer, Jacques Kayser, Plettner (Colmar), André Klein, Mme Kræmer-Bach, MM. Kræmer-Raine, Laffargue, Maurice Laffitte, Laffay, Jacques Lyon, Mazaurich, Mettas, Narodetski, Georges Ory, Pelletier, Ernest Perney, Jacques Pitre, Reau, Sableau, Manescau, Ramonet, Sauger, Mme Odette Simon-Bidaut, M. Sriber, Mme Schwab, MM. Tagnart, Tabanou, Tabary, Warusfel, Robert Bos et Tessier.

Au nom du Bureau du Parti, je les en remercie. (*Applaudissements.*)

Avec cette élite de militants, on a répondu à l'unanimité des demandes. Malheureusement, il faut

s'adresser à dix ou douze orateurs pour arriver à en trouver un de libre. N'oublions pas que nombre d'entre eux sont sollicités directement et que beaucoup sont engagés quand nous les sollicitons.

Notre secrétaire général apporte à la propagande un esprit prévoyant et une activité jamais démentie. Il passe chaque jour au service spécial des appels en indiquant l'effort à faire pour donner satisfaction.

Et, dans un esprit de discipline admirablement approprié aux nécessités et à l'idéal du Parti, le nécessaire est fait sans perte de temps.

La propagande se heurte également à deux difficultés. La première, c'est que le Parti reçoit des demandes de comités qui ne sont pas toujours d'accord avec la Fédération départementale ou de Fédérations départementales qui ne s'entendent pas avec leurs députés inscrits au groupe parlementaire radical-socialiste pour la Chambre et leurs sénateurs inscrits à la gauche démocratique du Sénat.

Prévenu qu'une conférence est organisée dans sa circonscription, parfois le parlementaire s'en étonne et demande de ne rien faire avant qu'il ait pris langue avec les comités... et souvent la conférence n'a pas lieu.

La deuxième difficulté, c'est que les fédérations et comités de province réclament des « as » du Parti, des parlementaires de préférence. Il a été reçu, en moins d'un an, deux cents demandes visant le président Herriot, presque autant pour Camille Chautemps et nombre d'anciens ministres. Beaucoup de nos militants de province voudraient le secrétaire général du Parti, Raoul Aubaud ou les anciens ministres, Pierre Cot et Nogaro. Et la liste de nos parlementaires s'allonge, avec Jammy-Schmidt, qui bat le record.

Notre propagande est intensifiée grâce aux parlementaires, hélas! trop souvent pris par des engagements antérieurs, acceptés directement, et nous

pourrions dire de Jammy-Schmidt, Rucart, Monnerville, Jean Zay, Liautey, Tony-Révillon qu'ils nous ont souvent, grâce à leur dévouement, tirés du plus grand embarras.

Les non-parlementaires comme G. Ricou, G. Riou, Douzet, Louis Ripault, Chaligne, Perney, Lenoir, Anxionnaz, Gruny, Kayser, Laffay, Bauzin, Laffargue, Addé-Vidal, Tabanou et le délégué Fabius de Champville se multiplient.

Toutes les élections législatives qui se sont produites depuis Nantes ont vu les candidats radicaux-socialistes soutenus par des conférenciers du Parti.

Lors des élections cantonales, les présidents de Comités et des militants du Parti sont allés porter leur appui, soit au nom du Comité exécutif ou du Bureau, soit simplement comme membres du Parti. Et l'on peut affirmer que les résultats ont été, dans la majorité des cas, tout à fait réconfortants.

Nous devons même souligner qu'il est arrivé mainte fois que nos orateurs ont dû faire preuve de courage et d'endurance, trouvant devant eux la contradiction avec le Parti agraire ou les Croix de Feu. Nous avons eu des manifestations, mais sans grand dommage, tandis qu'à Montreuil-sur-Mer, notre ami et vaillant parlementaire Elbel (*vifs applaudissements*), soutenant le vainqueur Decréquy, a été blessé grièvement par un adversaire et a perdu un œil.

Plus tard, c'est Pierre Cot qui recevait à Grenoble, heureusement sans suite grave, de l'acide sulfurique au visage.

Voilà pour la partie orale, conférences et manifestations.

En ce qui concerne les brochures et documents radicaux, le Bureau du Parti, sur la proposition du secrétaire général et du Bureau central de propagande, a fait éditer, dans le courant de l'année, des brochures de propagande nombreuses et utilisées par nos candidats et nos conférenciers. Citons, parmi

d'autres, les brochures de nos collègues Chichery, Ducos, Domergue, Mendès-France, Tabanou, Rigollet, etc.

Il convient également de rappeler l'affiche aux républicains et la part importante que notre Parti a prise à l'organisation et à la réalisation de la manifestation du 14 juillet.

Et voici encore à signaler une heureuse création due à l'initiative de notre ami Raoul Aubaud. Il s'agit des Dossiers radicaux.

Nous rappelons que, conformément au plan d'action méthodique du Bureau central de propagande et après avis favorable du Bureau du Parti, notre secrétaire général Raoul Aubaud, député de l'Oise, a eu l'excellente idée de créer une collection de documents, pratique et complète, qui, sous le nom de « dossiers radicaux », englobe les questions politiques, économiques et sociales susceptibles d'être traitées par nos propagandistes.

La collection se présente sous la forme de fiches perforées, contenant le résumé succinct et précis du dernier état d'un problème ou d'une question. Perforées pour un classement par ordre alphabétique, ces fiches constituent une mise à jour en suivant l'actualité, de tout ce qui peut intéresser la vie et la propagande du Parti Radical, comportant soit le complément de la fiche précédente par une fiche supplémentaire, soit son remplacement par une fiche nouvelle.

Ainsi, le militant radical aura à portée de sa main, sous un petit volume, un véritable dictionnaire, toujours au courant de documents indéniables, présentant un intérêt durable et classés en vue d'une utilisation pratique. Les présidents de Fédérations doivent assurer la diffusion de ces dossiers radicaux qui seront livrés au prix le plus modique.

Les principales fiches éditées jusqu'à ce jour contiennent :

Les deux ans et le mouvement agraire.

Feuillet B. — Le budget de 1926.

Feuillet C. — La carte du combattant. Pour les commerçants. Pour répondre aux communistes. Contre les cumuls.

Feuillet D. — Décrets-lois : la réforme du régime des pensions. Défense nationale : les forces armées en présence, l'histoire du désarmement. Documents. L'Allemagne et le traité de Versailles.

Feuillet E. — Elections législatives et sénatoriales en 1934 et en 1935. Les ententes professionnelles. Le vote des femmes. La politique générale et les majorités du gouvernement Flandin. Le fascisme en Allemagne. Les fraudes fiscales.

Feuillet L. — Le problème du lait. Les catholiques et la ligue des Droits de l'Homme. L'assemblée générale des Croix de Feu. Les Ligues (émeute du 6 février 1934). Les Croix de Feu.

Feuillet R. — Les radicaux au pouvoir. Notre tactique **électorale.**

Feuillet S. — A la Commission d'enquête Stavisky. Les scandales de la droite. Pour répondre aux socialistes. Traités qui lient la France.

Il faut bien oser reconnaître que cette création de premier ordre, au point de vue de la propagande, n'a pas obtenu le succès qu'on était en droit d'espérer.

Peut-être, faute d'en connaître suffisamment l'existence ou d'en avoir mesuré l'efficacité et la portée, ces carnets n'ont pas été diffusés, alors qu'ils devraient être entre les mains de chacun de nous.

Je me permets ici de faire un vigoureux appel pour que tous, nous soutenions cette belle initiative et que, dans notre intérêt même, nous nous mettions en possession de cette petite bibliothèque vivante, suivant l'actualité, et dont, en toutes circonstances, nous reconnaîtrons la nécessité. (*Applaudissements.*)

Chaque militant, qui est un candidat possible à l'une quelconque des fonctions publiques, aura ainsi la possibilité d'avoir sa documentation à jour, grâce

à une modeste contribution de 3 francs, à la portée de tous.

Grâce à l'action de notre sous-commission de radio, il a été institué des causeries devant le micro à l'usage des parlementaires et militants de notre Parti, grâce à l'hospitalité que certains postes veulent bien nous donner et sans qu'il nous en coûte un centime.

Des causeries ont été faites déjà par MM. François de Tessan, Raoul Aubaud, Georges Potut, Cornu, Fribourg, Jean Zay, Léger, Suzanne Schreiber, Eliane Brault, Michel, Rose Maurice.

Ces causeries, radicales par leur allure et les sentiments exprimés, mais qui, jamais, n'affichent ostensiblement les doctrines de notre Parti, — ce qui serait maladroit, — pourront être intensifiées autant que les parlementaires et militants de notre Parti voudront bien répondre à notre appel.

A défaut d'un poste d'émission à lui, si souvent réclamé, notre Parti a ainsi, grâce à l'initiative de certains des nôtres et la gracieuseté de certains postes, la possibilité de faire entendre sa voix quand et comme il voudra, par le moyen de propagande le plus moderne et le plus efficace.

Il semble bien, d'ailleurs, que nous n'ayons pas encore compris l'intérêt qui se dégage de l'utilisation de la radio.

Alors que, dans divers pays, la dictature qui règne a supprimé, non seulement la liberté de la presse et la liberté de la pensée, mais encore toute liberté de s'exprimer librement par la radio, — et je fais allusion à ce qui se passe en Italie, à ce qui se passe en Italie, à ce qui se produit en Allemagne, — nous bénéficions, en France, d'un régime qui nous permet à tous d'exprimer librement nos opinions et nos convictions.

Si les postes d'Etat doivent être soumis à une censure sévère et si nous réclamons pour eux une neutralité politique absolue, afin que les gouvernements

qui se succéderont ne puissent plus les utiliser pour la propagande personnelle de leurs membres, ainsi que cela s'est produit trop souvent au cours de l'année 1934, il en est autrement pour l'utilisation des postes privés.

Les postes privés qui existent en France, considérés à juste titre comme des quotidiens parlés, bénéficient très justement des mêmes prérogatives que la presse écrite. Nous avons donc là des tribunes pourvues du meilleur des auditoires.

Tout cela se produit dans certains pays où les institutions républicaines ne sont pas un vain mot; il nous est donc permis d'exprimer nos opinions par la radio tout autant que par la presse.

Pourquoi n'utilisons-nous pas davantage ce merveilleux instrument de propagande? Nous ne manquons pas, dans notre Parti, d'orateurs connus, appréciés.

En les produisant au microphone de diverses stations privées qui nous ont témoigné plusieurs fois leur sympathie, nous sommes certains de mieux faire connaître au pays les justes revendications que nous défendons.

En agissant ainsi, ne défendons-nous pas, d'ailleurs, les principes qui nous sont chers de la Déclaration des Droits de l'Homme?

« La liberté des opinions est un des biens les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut et doit parler, écrire, penser librement. »

Voici donc un des domaines de notre propagande qui pourrait être largement étendu sans que le budget du Parti en soit affecté.

Là encore, nous adressons un pressant appel à la collaboration, non seulement des parlementaires, mais aussi des militants de notre Parti qui pourront utiliser tant qu'ils le voudront ce magnifique outil de propagande. Ils en tireront d'ailleurs un profit personnel, tout en répandant d'une façon très pru-

dente et seulement par l'allure de leurs exposés, nos théories et nos principes.

Je voudrais vous parler maintenant des Jeunesses Radicales, dont l'action contribue aussi grandement à notre propagande.

Sous l'active et jeune impulsion de leur président Sableau et de leur secrétaire général Manescau, les Jeunesses font une propagande inlassable qui, certes, leur profite, mais qui sert très utilement et opportunément la nôtre. (*Applaudissements.*) Leur action est d'ailleurs faite en complet accord et avec la collaboration constante du Bureau.

Je ne veux pas ici dresser le bilan des réalisations accomplies par ces jeunes, cela leur appartient.

Je n'aurai garde, non plus, d'oublier de porter à l'actif de notre propagande, la collaboration courageuse et incessante des femmes radicales.

Je ne veux pas citer celles que nous trouvons en toutes occasions sur la brèche et dont l'action est incessante. Il me faudrait les citer toutes et nous devons leur savoir gré des efforts qu'elles accomplissent pour nous.

Nous devons aussi à l'énergie et à la ténacité de Varenne, un magnifique travail sur la radio éducative dont votre Commission aura à s'occuper.

Voilà, dans le détail, les efforts de propagande réalisés dans l'année qui vient de s'écouler, action réelle et facilement contrôlable et qui a eu le mérite de se produire dans un moment où le vote émis au Congrès de Lyon et concernant la réforme des statuts, a réduit les disponibilités prévues pour la propagande générale.

Il est indiscutable que cette suppression massive des délégués de droite a été peut-être trop hâtivement décidée, et que beaucoup de ceux-là même qui l'ont votée et qui n'en avaient pas calculé les répercussions sont les premiers à le regretter.

Outre la question financière qui a son importance, il est certain que la suppression d'un grand nombre

de délégués de droite, piliers de notre propagande et dont le prestige et l'action ont maintes fois servi notre Parti, a amené dans bien des cas leur transformation en délégués élus. Cette substitution a privé des jeunes et valeureux militants de recevoir leur délégation, ceci bien entendu également au détriment de notre propagande qui a besoin d'idées neuves et de l'ardeur de la jeunesse tempérée par la présence des anciens.

Cette remarque uniquement pour faire ressortir davantage l'œuvre accomplie dans des circonstances plutôt difficiles.

Malgré cela, la critique peut s'exercer, j'ai voulu aller au-devant en montrant la réalité de nos efforts. Nous pouvons bien reconnaître que notre Secrétaire général et nos services de propagande ont bien œuvré pour notre Parti.

Et maintenant, limitons, si vous le voulez, l'avenir à un an et tâchons de tomber d'accord sur un plan de réalisation à terme, mais assuré par des possibilités d'exécution.

Il me faut donc vous présenter un plan qui soit un ensemble possible à réaliser, et c'est le souci qui m'a guidé.

D'après les conversations que j'ai eues avec notre trésorier général, M. Besse, voici ce que, d'accord avec le Bureau central de Propagande, nous vous proposons pour l'année qui commence :

1° *Intensification des carnets radicaux avec recommandation instante aux Présidents de Comités ou de Fédérations de faire auprès de leurs adhérents la propagande nécessaire pour qu'il soit fait lragement usage de ces documents;*

2° *Intensification des conférences et réunions avec un tour de service établi à l'avance pour les conférenciers parlementaires et militants du Parti;*

3° *Continuation de la publication de brochures;*

4° *Plus grande et meilleure utilisation de la radio-*

diffusion au moyen de causeries faites par les meilleurs orateurs du Parti;

5° Organisation, en liaison avec la Chambre des députés et le Sénat, d'un service de documentation, rendant compte, au fur et à mesure qu'ils se présentent, des votes émis par nos adversaires politiques.

Notre Secrétaire général s'est d'ailleurs offert à faciliter l'organisation de ce service;

6° Création, pour la période électorale, d'un film parlant montrant les œuvres accomplies par le radicalisme.

Ce film pourrait être projeté dans tous les secteurs de circonscriptions législatives au moyen d'un matériel roulant facilement transportable.

La projection serait précédée d'un exposé en projection parlante du candidat radical de la circonscription.

Chaque candidat, en liaison avec celui qui serait chargé de l'organisation générale, s'occuperait de l'organisation locale et notamment de retenir les endroits et dates auxquels le film serait projeté;

7° Continuation de l'édition des tracts, affiches et documents habituels à l'usage des candidats;

8° Mise en œuvre immédiate d'une politique générale de la radio, afin de contre-balancer l'action déjà importante menée par nos adversaires politiques dans la gérance des postes d'Etat, cela en vue des élections radiophoniques qui ont lieu une fois par an. (Applaudissements.)

Et, pour terminer ce rapport, que je vous remercie d'avoir accueilli avec une si bienveillante attention, je vous prie de bien vouloir adopter l'ordre du jour suivant :

Le Congrès de Paris,

Après avoir entendu le rapport général sur la propagande,

Prend acte de l'effort accompli dans l'année qui vient de s'écouler;

En félicite le Bureau, le Secrétaire général, le Trésorier général et les délégués à la Propagande;

Décide de mettre en œuvre le plus rapidement possible et en tenant compte des possibilités d'exécution, le programme minimum ci-dessus énoncé;

« Charge de sa mise en œuvre le Bureau central de Propagande qui devra pourvoir à son exécution en accord avec le Bureau, le Secrétaire général et le Trésorier général. »

(Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

*
**

LE PROCHAIN CONGRES SE TIENDRA A BIARRITZ

M. le Président. — Conformément à notre ordre du jour, nous avons maintenant à désigner le lieu du prochain Congrès du Parti.

La parole est à M. Simonnet, maire de Bayonne.

M. Simonnet (*Basses-Pyrénées*). — Au nom de la Fédération des Basses-Pyrénées, représentée ici par mon excellent ami Plagne, et au nom de mon ami Fernand Irigoyen, maire de Biarritz et président du Comité Radical-Socialiste local, j'ai l'honneur de vous inviter à tenir vos prochaines assises dans la ville de Biarritz. (*Applaudissements.*)

Cette invitation, je vous l'ai déjà faite, il y a deux ans, à l'issue du magnifique Congrès de Vichy. Vous

paraissiez alors disposés à l'accepter, lorsqu'une voix entraînante et persuasive vous a démontré que, si Biarritz était le plaisir, Nantes était le devoir.

Je me suis incliné très volontiers devant cette distinction à laquelle il n'était pas possible de résister. Nous sommes allés à Nantes. Aujourd'hui, je vous prie à nouveau de venir à Biarritz.

Je ne vous vanterai pas les charmes de la « Reine des plages » ni la cordialité de l'accueil qui vous y attend. On me reprocherait peut-être encore de vanter les plaisirs de la côte basque. Je ferai appel à votre sentiment du devoir, car vous avez dans la circonstance un devoir à accomplir.

Je parle ici au nom des 1.800 militants radicaux et radicaux-socialistes de notre Fédération inscrits au Parti. Je parle au nom des 21 Comités affiliés à notre Fédération départementale, et je vous invite en leur nom à prendre en considération d'effort que depuis trente ans ils ont poursuivi obscurément, difficilement, opiniâtrement, contre les adversaires puissants et organisés. Et moi qui les connais, moi qui ai éprouvé à diverses reprises leur dévouement, moi qui sais comment ils luttent et comment dans des circonstances douloureuses ils ont su forcer la victoire, je vous demande de faire en leur faveur un geste de solidarité. (*Applaudissements.*)

Venez à eux! Votre présence à leurs côtés sera pour eux mieux qu'un encouragement, je dirais presque une récompense si ce mot de récompense ne marquait dans la pensée de certains la fin d'un effort. Vous serez pour eux le réconfort dont ils ont besoin dans la lutte difficile de chaque jour.

Venez à eux, vous verrez comment ils vous accueilleront. Ils ont hâte de voir tous ceux qui, dans la France entière, luttent comme eux pour l'idéal radical-socialiste.

Ils connaissent les problèmes de l'heure. Ils en

savent les difficultés. Ils ont déjà adopté les solutions que vous préconisiez hier et que vous aviez accueillies d'enthousiasme. Ce sont, pardonnez-moi cette expression triviale, des militants « à la page ».

Venez à eux, vous verrez comment, dans notre Midi chaud et accueillant, vous serez reçus par des républicains vaillants, loyaux et sincères. (*Applaudissements.*)

Ils vous recevront de tout leur cœur. Ils attendent avec impatience de voir ceux qu'ils aiment et respectent depuis longtemps, les chefs vénérés de notre Parti. Je vous supplie, messieurs, de ne pas leur refuser une année de plus cette satisfaction. C'est en leur nom que je vous réitère notre invitation, en espérant que, cette fois, vous voudrez bien l'entendre. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Bureau n'est pas saisi d'autre proposition que celle de Biarritz.

Permettez cependant au Président de séance de redevenir pour un instant le président de la Fédération du Nord. J'avais été chargé, au nom de nos 4.500 inscrits au Parti Radical et de nos 421 Comités, de vous demander de choisir Lille comme siège de votre prochain Congrès. (*Applaudissements.*) Je vous demande de voter pour Biarritz. Mais, tenant compte de la lutte difficile que nous menons dans le Nord contre une extrême gauche redoutablement organisée et une droite riche et puissante, je vous demande de décider que le Congrès de 1937 sera tenu à Lille. (*Applaudissements.*)

Les marques de sympathie qui ont accueilli la demande de M. Simonnet et la mienne, me dispensent, je crois, d'appeler le Congrès à se prononcer par un vote. Il est entendu que le Congrès de 1936 aura lieu à Biarritz, et que celui de 1937 se tiendra à Lille. (*Assentiment unanime.*)

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN POUR LES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. le Président. — Je donne connaissance à l'Assemblée des résultats du scrutin pour les élections au Bureau du Comité exécutif.

Ont été élus :

1° Vice-Présidents parlementaires

MM.	*Liautey*	*516*	voix
	Lucos	*512*	—
	Delthil	*498*	—
	Lorgère	*490*	—

2° Vice-Présidents non parlementaires

MM.	*Couquet, Hubert*	*298*	*voix*
	Peytral, Victor	*280*	—
	Dupuis, Ch.	*263*	—
	Bauzin	*240*	—
	Dreyfus, Ed.	*222*	—

3° Secrétaires parlementaires

MM.	*Lallemant*	*514*	*voix*
	Zay, Jean	*514*	—
	Mazé	*510*	—
	Mendès-France	*487*	—

4° Secrétaires non parlementaires

MM.	*Lévy, Jean*	*227*	*voix*
	Laurens, Justin	*217*	—
	Coste, Calixte	*207*	—
Mme	*Kræmer-Bach*	*189*	—

LA DECLARATION DU PARTI

lue par Me Campinchi

député de la Corse

M. le Pésident. — Avant de donner la parole à notre ami M. Campinchi, pour la lecture de la déclaration du Parti, je dois excuser M. le Président Herriot et de nombreux amis qui se sont rendus au Panthéon pour rendre hommage à la mémoire de Paul Painlevé.

Je vous demande de consacrer, à la mémoire du grand savant qu'a été Paul Painlevé, du Républicain courageux de l'affaire Dreyfus, et du Grand Président du Conseil de 1917, une minute de silence.

(MM. les Congressistes se lèvent.)

....

M. le Président. — La parole est à M. Campinchi.

M. Campinchi. — J'ai l'honneur de donner lecture au Congrès de la déclaration suivante, rédigée par la Commission de la déclaration du Parti :

Notre Parti vient d'affirmer son unanimité; vous trouverez naturel que mes premières paroles soient pour rendre hommage au Président Heriot (applaudissements), *symbole de cette unité que nos adversaires croyaient compromise. Je salue en lui la conscience et le guide de notre Parti. Derrière un tel Chef, les Républicains connaîtront demain des victoires aussi éclatantes que celles de* 1924 *et* 1932. (Applaudissements.)

A l'issue de ce Congrès, où toutes les opinions se sont largement affrontées, il convient de dégager les

tendances dominantes qui se sont manifestées et de tracer aux militants comme aux élus une ligne de conduite qu'ils voudront suivre avec une fervente discipline.

***

Passionnément attachés à la Défense nationale comme à la Paix, vous avez été heureux d'applaudir avant-hier le discours émouvant, humain et réaliste du Président Herriot. Certes, nous demeurons fidèles à nos amitiés, à toutes nos amitiés et nous ne voulons oublier aucune des nations qui sont volontairement venues sur notre sol pour défendre la liberté des peuples. L'amitié italienne nous est chère, elle est une tradition de notre pays qui a recueilli sa part de l'héritage de Rome. Mais nous ne saurions trop sévèrement condamner ces récentes campagnes de presse contre la démocratie britannique qui ont causé un douloureux étonnement dans toutes les parties saines de la Nation. (Applaudissements.) *Nous nous souvenons que l'Angleterre a été la première à se mettre à nos côtés, à l'heure du péril, et nous n'oublions pas que sa fidélité aux engagements est une des conditions essentielles de l'action internationale de la Société des Nations.*

Unanime à condamner l'agression, notre Parti demande que les sanctions financières et économiques soient appliquées conformément au Pacte, mais que soit en même temps recherchées les possibilités d'une juste conciliation des intérêts de tous.

Dans les occasions les plus solennelles, tous les gouvernements de la France ont hautement proclamé notre adhésion à la politique du Pacte. La Société des Nations, c'est la Justice; les peuples assemblés à Genève, c'est la force. Il ne faut pas séparer la force de la justice, et c'est notre fierté de pouvoir

affirmer que la politique française est étroitement conforme à ce noble idéal. (Applaudissements.)

***

Si l'horizon européen est encore chargé de menaces, la situation intérieure demeure obscure et équivoque. Un malaise indéniable pèse à l'heure actuelle sur tous les Partis.

L'agitation créée par les Ligues antirépublicaines en est une des causes principales et leur désarmement, leur dissolution s'imposent sans délai. (Vifs applaudissements.) *L'opinion publique demande la répression des menées factieuses qui ont déjà provoqué des conflits sanglants entre Français.* (Nouveaux et vifs applaudissements.)

Des dispositions pénales ont été prises à cet égard, il est nécessaire de les compléter. Mais nous demandons au Gouvernement de ne pas oublier que les textes les plus rigoureux se révèlent inefficaces, sans l'esprit qui les interprète, et la volonté qui les applique. (Vifs applaudissements.)

***

Le problème financier, qui n'est pas le moins redoutable, est le plus complexe de tous.

Notre Parti, plaçant au premier plan de ses préoccupations la lutte contre la crise, s'appuie sur les résultats déjà acquis du redressement financier, en vue d'assurer le sauvetage de l'Economie.

Par une détente fiscale appropriée, nous voulons soulager la production d'un excès de taxation, poursuivre la réduction des charges qui pèsent sur le commerce, l'industrie et l'artisanat, réaliser l'augmentation du pouvoir d'achat des masses et la mise en circulation des capitaux.

Décidés à résister aux fallacieux attraits de l'inflation, nous voulons développer une judicieuse poli-

tique du crédit et lutter contre la sous-consommation.

Nous sommes enfin partisans de la stabilité monétaire, condition de la sécurité indispensable à l'initiative comme à l'esprit d'entreprise, aussi bien dans notre Pays que sur le plan international.

Exprimons le vœu que la politique de compression qui a été poussée jusqu'à l'extrême limite s'accompagne d'une énergique répression de la fraude et d'une réalisation de plus en plus étroite de la justice fiscale qui seule permettra d'apporter un allègement aux souffrances des classes laborieuses si durement éprouvées par la crise économique. (Applaudissements.) *L'ouvrier, l'employé, le paysan, le fonctionnaire, le retraité, le petit commerçant ne se dérobent pas à leur devoir. Qu'ils aient, du moins, la certitude que d'autres, plus favorisés par la fortune, accomplissent le leur d'une façon intégrale.* (Applaudissements.)

Mais les sacrifices si lourdement imposés à tous seront inutiles si l'on ne s'oriente résolument vers la reprise de la vie économique. L'équilibre budgétaire est certes indispensable : il ne peut être que la conséquence de la prospérité générale.

Aucune mesure ne sera efficace si elle n'est soutenue par la confiance du pays. Cette confiance, tâchons de la mériter par la probité de nos méthodes et de nos conceptions financières, sans mêler à ces questions d'une si délicate complexité des préoccupations d'ordre politique : le relèvement de la Nation est à ce prix.

*
**

Issu des profondeurs de la masse paysanne, nul Parti n'est plus près que le nôtre de l'âme des populations rurales. Nous affirmons une fois encore la nécessité de défendre l'agriculture nationale. La

baisse des produits du sol, que ne compense pas celle du niveau de la vie, pèse sur le monde paysan et laisse entrevoir le moment où la terre ne nourrira plus ceux qui la cultivent. Dégageons-nous, certes, de toute préoccupation démagogique, mais constatons que l'heure est vraiment venue d'apporter un remède à des maux trop graves pour être plus longtemps négligés : défense des libertés paysannes, nécessité de la revalorisation des produits (blé, vin, bétail, lait, etc.) tendant à l'établissement d'un minimum vital, priorité des produits français et coloniaux sur le marché national, aménagement des dettes, plus large diffusion du crédit et organisation de la profession agricole, tels sont quelques-uns des remèdes que nous préconisons.

Protégé contre les méfaits de la spéculation, l'agriculteur doit sentir qu'il a dans notre Parti un conseil et un ami, qui l'aideront à reprendre confiance en soi, car, répétons-le, « le Parti agraire, c'est nous ». (Applaudissements.)

***

Parti Populaire, le Parti Radical est, aussi, social et, désireux de réaliser l'égalité économique, il n'est indifférent à aucune des revendications du prolétariat. C'est pourquoi il n'abandonne pas les espérances qu'il a mises dans la libération des travailleurs. Esclavage et servage sont des formes abolies du labeur humain; le salariat ne doit pas être la dernière étape d'affranchissement. L'heure doit venir, faisons tout pour la rendre prochaine, où le législateur instituera la participation obligatoire aux bénéfices et à la gestion des entreprises, révolution pacifique qui assurera la fusion des classes dans la justice sociale.

Les droits des anciens combattants devront être respectés par la création de la caisse autonome des pensions, qui permettra de leur assurer les légitimes restitutions qu'ils souhaitent. (Applaudissements.)

Comment n'être pas préoccupé enfin de la situa-

tion angoissante où se d'bat notre jeunesse? L'école de la République lui a enseigné la dignité du travail. Le travail doit devenir pour elle une réalité, et il est temps de créer des débouchés à son activité par le rajeunissement des cadres et la suppression des cumuls. (Applaudissements.)

Quant au chomage qui n'a cessé de s'accroître depuis deux ans, il faut, pour le combattre, assurer d'abord la répartition du travail disponible et ranimer l'économie, notamment par l'extension des travaux départementaux et communaux. Ainsi sera réalisé ce droit au travail qui est l'une des plus justes aspirations de la démocratie.

Fidèles enfin aux principes de solidarité humaine, nous affirmons notre volonté de resserrer dans tous les domaines l'union fraternelle de la Métropole et de ses colonies, et de poursuivre l'œuvre de la République, en assurant aux populations coloniales plus de bien-être et plus de justice. (Applaudissements.)

***

Voilà quelques-unes des grandes réformes qui préoccupent notre Parti. Il est résolu à les réaliser. Mais son action risquerait d'être inefficace si elle demeurait isolée. Et ainsi se pose la question de ses relations avec les autres Partis de gauche. Déjà associés dans la grandiose manifestation populaire du 14 juillet (applaudissements), *qui a ranimé l'enthousiasme chez tous ceux qui veulent défendre le régime républicain et les libertés publiques* (applaudissements), *ces Partis seront invincibles s'ils savent s'unir sur un programme commun, en vue d'une action gouvernementale positive.* (Vifs applaudissements.)

Leur union, possible dès maintenant, est une précieuse garantie de l'ordre républicain. Si nous le voulons, le fascisme ne passera pas. (Bravo! Bravo! et applaudissements), *la paix sera rétablie par la*

justice, et la nation se libèrera des féodalités modernes, comme elle a jadis abattu celles de l'ancien régime. (Vifs applaudissements.)

Ardemment désireux de rapprocher la réalité de l'idéal, nous adressons un pressant appel à tous les hommes de bonne volonté qui souhaitent comme nous l'avènement de la Démocratie. Paix du Monde, paix civile, libération du travail; si nous savons servir cet idéal, nous aurons rempli notre devoir envers la France. (Vifs applaudissements.)

M. le Président. — A l'appel républicain qui vient de nous être adressé, nous répondrons tous : « Pour la bataille et la victoire prochaine, en avant! »

Je mets aux voix la Déclaration du Parti.

(La Déclaration du Parti, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.)

***

M. le Président. — Notre ordre du jour est épuisé.

Avant de lever cette dernière séance, votre Président croit de son devoir, se faisant certainement votre interprète, de remercier notre ami M. Aubaud, secrétaire général, pour le très lourd travail qu'il a assumé aussi bien depuis dix-huit mois, qu'au cours de ce Congrès qui s'est si admirablement déroulé. (*Vifs applaudissements.*)

Je tiens à remercier encore la Fédération de la Seine de son hospitalité toujours large et généreuse, et j'assure une fois de plus son Président, M. Perney, non seulement de notre amitié, mais aussi de notre estime profonde pour l'admirable exemple de désintéressement qu'il a, en ces derniers temps, donné à tous les militants. (*Vifs applaudissements.*)

Je m'en voudrais à cette heure d'oublier de remercier mes confrères de la Presse pour l'accueil qu'ils

réservent à nos travaux dans leurs publications et l'impartialité de leurs comptes rendus.

Je veux remercier aussi les photographes, l'ingénieur du son, le personnel de la poste, en un mot tous ceux dont le concours empressé a contribué à la parfaite réussite de ce Congrès.

Je dois maintenant porter à la connaissance de l'Assemblée un message qui a été envoyé au Bureau par un de nos chefs, M. Joseph Caillaux. Ce message est ainsi conçu :

« Il était en tous points souhaitable que M. Edouard Herriot demeurât à la tête du Parti Radical. Il a prononcé vendredi sur la politique extérieure un magnifique discours avec lequel le Président du Conseil de 1911 est pleinement d'accord. On permettra sans doute à l'ancien ministre de Waldeck-Rousseau d'apporter son adhésion entière à la volonté exprimée par le Congrès unanime de faire régner l'ordre républicain. » (*Vifs applaudissements.*)

J'en aurais terminé si je n'avais à vous remercier d'avoir bien voulu choisir ce matin pour présider cette séance un simple militant, président d'une Fédération de province. Je n'y ai point de mérite. J'en reporte tout l'honneur sur mes admirables amis de la Fédération du Nord qui, placés dans les conditions difficiles que j'ai rappelées, ont depuis trois années augmenté de 3.000 adhésions le nombre de leurs cartes du Parti, conquis 112 conseils municipaux, et qui aujourd'hui encore, avec 3 sénateurs, 1 député et 21 conseillers généraux, s'apprêtent à soutenir le bon combat pour la République. (*Applaudissements.*)

Au cours des trois journées précédentes, nous avons avec raison acclamé tous nos chefs. A la fin de ces débats, celui qu'il nous faut acclamer, c'est le militant de province qui, injurié, vilipendé, est resté fidèle à son poste. C'est à lui que revient le principal mérite de ces magnifiques assises. C'est lui qui, demain, dans chacun de nos villages, prendra

la tête du rassemblement populaire que vous acclamiez hier. (*Vifs applaudissements.*)

Il le fera au vieux cri répété de « Vive la République démocratique, laïque et sociale! » Il le fera, à ce cri qui monte en cet instant en nos cœurs : « Vive la République, forte à l'intérieur devant les puissances qui veulent la ligoter! Vive la République, forte à l'extérieur et disciplinée pour l'accomplissement de son magnifique destin! » (*Vifs applaudissements répétés.*)

Personne ne demande plus la parole?...

Je déclare clos le 32[e] Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

(La séance est levée à midi et demie.)

Bureau du Comité Exécutif (Exercice 1935-1936)

Président :

M. Edouard HERRIOT, ancien Président du Conseil, Ministre d'Etat, Député-Maire de Lyon

Vice-Présidents :

Parlementaires :

MM.
FERIN, député.
JULIEN, député.
HÉRARD, député.
ARCHIMBAUD, député.
LIAUTEY, Député.
DUCOS,
DELTHIL, Sénateur.
LORGERÉ, Député,

Non Parlementaires :

MM.
Gaston RIOU.
Jacques KAYSER.
Albert CHEVALIER.
Hubert COUQUET.
Victor PEYTRAL.
Charles DUPUIS.
BAUZIN,
Ed. DREYFUS.

Secrétaires :

Parlementaires :

MM.
COURSON, député.
COUDERT, député.
MONNERVILLE, député.
Camille FERRAND, député.
LALLEMANT, Député,
Jean ZAY, Député,
MAZE, Député.
MENDÈS-FRANCE, Député.

Non Parlementaires :

MM.
Marcel SABLEAU.
ANXIONNAZ.
Robert LANGE.
Dr ROSENTHAL.
Jean LÉVY.
Justin LAURENS.
Calixte COSTE.
Mme KRÆMER-BACH.

Secrétaire général : M. Raoul AUBAUD, député.
Trésorier général : M. Louis BESSE.

Présidents d'honneur :

M. Edouard DALADIER, ancien Président du Conseil.
M. Joseph CAILLAUX, Sénateur.
M. Maurice SARRAUT.

Vice-Président d'Honneur :

M. Ernest PERNEY.

COMITÉ MIXTE

Mlle AUBRIOT, Paris (15e).
Mmes Nelly Gaston BLOCH, Paris (12e)
Eliane BRAULT. Paris (16e).
Cécile BRUNSCHWICG, Paris, (16e)
Ch. CHARPENTIER Paris (20e).
DENISE, Paris.
KRAEMER-BACH, Paris (16e).
Mlle Rose MAURICE, Paris (9e).
Mmes Edwards PILLIET, Paris (16e).
Odette SIMON, Paris (6e).
BALLY, Paris (16e).

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris (12e).
TONY-REVILLON, Sénateur, Paris.
FRIBOURG André, député, Trévoux.
PONCET, Bourg.
Dr TEMPORAL, Saint-Rambert-en-Bugey.
CHAUMIER, Montluel.
BESSON, Miribel.
Léon FOURNET, Jassans-Riottier.
JAILLET, Bourg.
MOREL, Sault-Brenaz.
CANELAS, Crépieux-le-Pape.

AISNE

Henri GUERNUT, député, Paris (17e)
BOILEAU, Concevreux par Roucy.
Emile DUPONT, Berlancourt, par Marle.
DECAMP, Hirson.
Emile DUPONT, Flavy-le-Martel.
DUSSOSSOIS, Marfontaine, par St-Gobert.
Camille DEAL, St-Quentin.
DAVID. Nogent-l'Artaud.
FAUCHEUX, Marle.
FROELICHER, Sissonne.
GAILLARD, Paris.
Auguste GROZO, St-Quentin.

Georges GRY, Vaux par Etreillers.
Alfred GUYOTY, Laon.
Henri LEMARRE, Crezancy.
Eugène LEDUC, Vaux-sur-Laon.
Charles MACHIN, Vadencourt et Boheries.
MELERE, Mont d'Origny par Origny Ste-Benoîte.
Paul MORLOT, Paris.
MUZART, Soissons.
PREVOT, Guise.
Léon ROBERT, Fossoy, (Aisne)
ROBINEAU, Braine.
THELLIEZ, Brissay-Choigny par La Fère.
Jean BEFFARAS, Paris (15e).
BEZANÇON, Soupir, par Vailly-sur-Aisne.
CHIAPPA, Chauny (Aisne).
DHERY, Montrouge (Seine).
Georges GOY, Amifontaine.
Henri GUILLAUME, Paris (16e).
LANDRY, Laon.
Léon MAHIEUX, Laon.
MONGIN, à Lizy par Anizy-le-Château.
PARICI, Chôteau-Thierry.
Emlle RAYE, Vaux-sur-Laon.
Donat RICHET, St-Quentin

ALLIER

MM. Marcel REGNIER, sénateur, Paris.
LAMOUREUX, député, Neuilly-sur-Seine.

LEGER, Vichy.
PERRAUT, Moulins.
BAUDRON, Izeure.
DUPRÉ, Varennes.
DUSSOUR, Moulins.
GANTHERET, Le Donjon.
Henri GRIFFET, Abrest.
JOLIVET, St-Germain-des-Fossés.
JOUASSET, Le Vernet.
LEFEBURE, Paris.
MIZON, Gannat.
Pierre PIVERT, Saint-Germain-des-Fossés.
SEIVE, Cusset.
Ernest TALON, Vichy.
Jean VINCENT, Montluçon.

BASSES-ALPES

MM. COMMARMOND, Digne.
Marcel MASSOT, Paris (5e).
Julien QUIEU, Digne.
ROUX, Colmars (B.-Alpes).
PIN, Mezel.
SALVAGY, Digne.

HAUTES-ALPES

MM. Michel LUDOVIC, Montmaur.
PELLEVOISIN, Gap.
PELLOUX, Gap.
PLANCHE, Gap.
RICHER, Gap.

TRINQUIER, Gap.
ALLEMANS, Gap.
MERLE, Gap.
DE BARDONNÈCHE, Gap.

ALPES-MARITIMES

MM. Fernand LEFRANC, Nice.
SOULIE, Nice.
Honoré UGO, Nice.
BOURGEIX, Antibes.
CONDAMINE, Menton.
CRAIPEAU, Nice.
Mme DEPLAT, Nice.
MM. DUFRENE, Cannes.
Docteur MANTEGUES, Grasse.
ROTHSCHILD, Nice.
LARRE, Orléans.
BIAIS, Menton.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris (4e).
Frank CHANTE, Vallon.
Gaston RIOU, Paris (16e).
André ROUSSILLON, Paris (6e).
Docteur ROCHE, Chalençon.
TROUCELLIER, Privas.
Pierre AUDIGIER, La Garenne-Colombes.
Marcel JAY, Levallois-Perret.
Mme Gaston RIOU, Paris (16e).
MM. Henry ALMERAS, Vallon.

ARDENNES

MM. COURTEHOUX, député, Paris (7e).
LEDOUX, Député, Paris (7e).
Docteur BOISSEL, Renwez.
Docteur BAUPART, Blaise.
DETANTE, Mouzon.
JACQUET, Mouzon.
LAHAYE, Chatel-Chenery.
Roger POSTY, Vireux-Molhain.
PIRLOT, Givet.
RENARD, Clavy-Warby.
ROUYER, Blaise-sous-Vouziers.
SCHEVER, Vouziers.
Henri BALTEAU, Charleville.
Marcel BLONDEAU, Charleville.
Gustave GOBERT, Mézières.
André JOSEPH, Charleville.
ABADIE, Charleville.
Gaston BEGUET, Paris (10e).
Louis BLAISE, Mézières.
Gabriel DELATTRE, Paris (7e.)
FUNCK, Givet.

ARIEGE

MM. RAMBAUD, sénateur, Paris.
CAZALS, député, Paris.
Antonin BEDEIL, Lavelanet.
Omer BERNADAC, Lavelanet.
Elie CASSAGNE, La Bastide-de-Bousignac.

COUGOUREUX, La Bastide-de-Serou.
EYCHENIE, Vicdessos.
FABRE, Teilhet.
Louis FAURE, Varilhes.
GALY-GASPARROU, Massat.
Docteur GERAUD, Sainte-Croix.
MIRAMONT, Le Mas-d'Azil.
PELLERIN, Pamiers.
Raoul PENENT, Le Fossat.
Docteur PHILIPPE, Tarascon-sur-Ariège.
Célestin PEYRAT, Foix.
Jean RAGOT, Ste-Croix.
Marcel SABLEAU, Levallois (Seine)
Emile SEGUELA, Saurat.
Louis SIRGANT, Luzenac.
VIDALAT, Saint-Amadou.
Joulé CONSTANT, Montgailliard.
François SAURAT, Cadirac, par Foix
Pierre PONT, St-Girons.
DEDIEU, Saint-Girons.
Roland MANESCAU, Paris (18e).
Camille PORCHER, Mirepoix.
Maurice RIGAUD, Belesta.
J-L. HEROT, Paris.
LEMOINE, Paris.

AUBE

MM. Alexandre ISRAEL, sénateur, Paris.
Emile BRACHARD, Député, Troyes.
GENTIN, Député, Isle-Aumont.
ROBERT-MAURICE, Député, Bar-sur-Seine.

Eugène LALLEMAND, Bar-sur-Seine.
Raymond MOSLARD, Saint-Phal.
SERFASS, Troyes.
Jean BLUM, Troyes.
Armand DUBOIS, Troyes.
Georgee SAUVAGE, Neuilly-s.-Seine.

AUDE

MM. Clément RAYNAUD, sénateur, Faris
Albert SARRAUT, sénateur, Paris.
Jean BOUSGARBIES, député, Paris.
CASTEL, député, Paris (5ee).
GOUT, député, Carcassonne.
MISTLER, député, Versailles,
Henri AMIEL, Carcassonne,
Léon AUDOUY, Esperaza.
AUZIAS, Carcassonne.
AZEMA, Saint-Nazaire par Ginestas (Aude).
BARON, Montazels.
Guillaume BLACHE, Carcassonne.
Louis BAUDOT, Carcassonne.
BLANCARD, Cournanel.
Emile BORDANEUVE Emile, Carcassonne.
CARBOU, Belcaire.
Dr CARRIER, Salles-de-l'Aude.
Joseph COMES, Carcassonne.
Dr CONTE, Montseret.
CREMAILH, Fabrezan.
Henri DANTHOINE, Carcassonne.
Henri GLEYZES, Carcassonne.
HORTE, Rivel.
Jean HUGONNET, Carcassonne.

Vincent JORDY, Carcassonne.
Jean LAFOSSE, Carcassonne.
MALARDEAU, Ouveillan.
Michel MASSE, Carcassonne.
MOURNET, La Nouvelle,
Dr PALAUQUI, La Nouvelle.
PRAX Dr, Limoux.
Jean ROUGE, Carcassonne.
Joseph SALES, Carcassonne.
ROUMENS, Carcassonne.
Maurice SIGE, Carcassonne.
TISSEYRE, Lasserre.
Dr TOMEY, Carcassonne.
VERDIE, Axat.
Maurice VIDAL, Carcassonne.
VIVES, Bellegarde.
ASTRUC, Courmanel.
Michel CHORDI, Lézignan.
Jacques CLAMENS, Limoux.
Delphin COUDONNE, Narbonne.
Léon CROS, Luc-sur-Orbieu.
Hyghens FONTECAVE, Sigean.
Louis JERENTE, Limoux.
Jean JOSEPH, Quillan.
LAFFITTE, Quillan.
MALQUIER, Sigean.
Maurice OSWALD, Lezignan.
Louis PESQUI, Lezignan.
Antoine PRADAL, Homps.
Auguste RICARD, Limoux.
ROBERT, La Palme.
Dr Henri SALAUZE, Lezignan.
Augustin SARDA, Lezignan.
Etienne SARRAUT, Carcassonne.
André SARZANA, Lezignan.
VIALA LONGEOT, Narbonne.
Joseph VINCENT, Sigean.

AVEYRON

MM. DRUILHE, Paris (16e).
Emile PEUCH, Villefranche-de-Rouergue.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. Abraham SCHRAMECK, sénateur, Paris.
Marius BREMOND, Septemes (B.-du-Rhône).
Théophile BOURGUE, Mouries.
Marius DURAND, Tarascon.
Michel DURAND, Maussane.
Paul FARAUD, Plan d'Orgon.
Henri FOUQUE, Charleval.
Ernest GENEVET, Chateaurenard.
Edouard LIEUTIER, Marseille.
Paul REMONDIN, Martigues.
Georges RIBOT, Marseille.
Louis RODIN, Salon.
Edouard SIRACH, Marseille.
Félix BARET, Paris (16e).
Lucien BARTHELEMY, Marseille.
Henri BAYET, Arles/s/Rhône.
André BELLAIS, Marseille.
Léon BRANDIN, Marseille.
Aimé CARLIN, Marseille.
Jules CHARON, Marseille.
Nicolas CROUANSON, Marseile.

Georges CROUZET, Paris (8e).
Alfred DOMINIQUE, Paris (15e).
Emile ESCOFFIER, Aix-en-Provence
Louis FRANCESCHI, St-Henri-Marseille.
Henri GAUTTIER, Salon.
Apollon GAVAUDAN, Marseille.
Alphonse GIRARD, Salon.
Fernand GRAS, Eyguières.
Jean HUNZIKER, Marseille.
Edmond LEYDET, Aix-en-Provence.
Joseph PINCEDE, Marseille.
Jean PORTAL, Marseille.
Robert SEBEILLE, Marseille.
Emile SOLANES, Marseille.
Louis THIBON, Marseille.
Henri PETRI, Arles.

CALVADOS

MM. Armand BELLISSENT, Parfouru-sur-Odon.
Dr Pierre ADELINE, Lisieux.
Victor HERVIEU, Deauville.
Gaston LE BRAY, Lisieux.
Fernand TREHET, Caen.
Louis RADULPHE, Trouville.
Paul RAPHAEL, Paris (16e..
Paul BLANC, Caen.
Charles FILLIATRE, Bayeux.
Maurice GASTON, Paris.
HOLLIER-LAROUSSE, Louvigny.

Casimir HUE, Lisieux.
Pierre LAMPUE, Caen.
Georges ROGER, Touques.
Léon TERRIER, Pont-l'Evêque.
Gustave VERNON, Paris (9e).

CANTAL

MM. DAUZIER, sénateur, Aurillac.
Paul BASTID, député, Paris (8e).
CARRIER, Rouffiac.
LAPLAGNE, Aurillac.
Louis MEYNIEL, Aurillac.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
Justin RIGAL, Montsalvy.
SALGUES, Montpellier (Hérault).
JEAN, La Garenne-Colombes.
ROCHE, Paris (10e).

CHARENTE

MM. FAYS, député,, Maire de Ruffec.
MENIER, Député, Cognac.
PASCAUD, Député, Paris (7e).
MATHIEU, Angoulême.
CELLIER, Cognac.
FELSENHARDT, Angoulême.
MERLIN, Jarnac.
MILLETTES, Angoulême.
RETHORE, Magnac-Lavalette.
SARDIN, Angoulême.
SAULNIER, Aussac-Vadalle.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. PERREAU, Sénateur, Paris (6e).
CARRE-BONVALET, Sénateur, Nieul-le-Virouil.
LONGUET, Paris (15e).
PALMADE, Député, Paris (9e).
SCLAFER, Député, Paris (16e).
WILLIAM-BERTRAND, Député, Paris (15e).
GIRARD, Clérac.
JODET Edgard, La Rochelle.
MIAUX Albert, La Rochelle.
BARDON, Royan.
BREUILLAT, Royan.
CASTANET, Marennes.
CLERC, Burie.
GILARD, Rochefort-sur-Mer.
LE DOUBLE, Palais-sur-Mer.
HAY Jean, Marennes.
TEXIER, Saint-Jean-d'Angély.

CHER

MM. PLAISANT Marcel, Sénateur, Paris (16e).
BEDU Charles, Député, St-Amand-Montrond.
TAIZIERES Xavier, Bourges.

DEVAUX Dr, Châteauneuf-sur-Cher.
LACROIX L., Bourges.
LAVAL P., Aubigny-sur-Néré.

COTE-D'OR

MM. GRUET Paul, Député, Paris (16e).
BIZOT, Semur.
BIZOT Dr, Beaune.
DUCHET Roger, Beaune.
KUHN Robert, Dr, Dijon.
LENOIR René, Pontarlier-sur-Saône.
POULET Marcel, Dijon.
BARDEZ Henri, Dijon.
BERTHEAUT Léon, Paris (6e).
BELORGEY, Dijon.
CHAMBERAUD, Gevrey-Chambertin.
FLORENTIN Daniel, Paris (13e).
FORNEROT Léon, l'Etang-Vergy.
MEULIER Marin, Beaune.
GUYON Emile, Dijon.
MODOT Henri, Dijon.
RADOUAN Octave, Dijon.
VACHET Antoine, Auxonne.

COTES-DU-NORD

MM. EVEN Pierre, Sénateur, Paris (14e)
KERGUEZEC, sénateur, Paris (17e)
MEUNIER Charles, sénateur, Paris (16e).

CORNU André, Député, Paris (16e)
GEISTDOERFER, Député, Paris (5e)
LE GAC, Député, St-Michel-en-Grève.
LORGERE, Député, Paris (7e)
MICHEL Pierre, Député, Paris (16e).
LEFEVRE Gaston, St Brieuc.
HELLO, Merdrignac.
JAN Aristide, Plouha.
LE GARCON, Saint-Brieuc.
Eugène LOREE, Saint-Brieuc.
MORLON, Saint-Brieuc.
Albert MENGUY, Guingamp.
NICOL, Rennes.

CORREZE

MM. QUEUILLE, Sénateur, Paris.
DE CHAMMARD, Député, Paris.
JAUBERT, Député, Larche.
LAUMOND, Député, St-Amand-Montrond.
PIGNOL, Tulle.
GRAULIER, Tulle.
BERIL, Saint-Mexant.
CHAPELLE, Brive.
ANDRE, Brive.

CORSE

M. GIORDAN, Sénateur, Paris (6e).
M. CAMPINCHI, Député, Paris (6e)

MM. BENEDETTI, Antisanti.
BRESSON, Paris.
QUASTANA, Ajaccio.
Jacques FIESCHI, Paris.
Germain MAZENOU, Paris.

CREUSE

MM. CONNEVOT, Sénateur, Paris.
Alfred GRAND, Sénateur, Paris.
JUDET, Sénateur, Paris.
Camille FERRAND, Député, Guéret.
ALLEGRE, La Courtine.
Louis LATRIGE, Aubusson.
Cyprien TARTARY, Saillant-Saint-Médard.
François XERIDAT, St Maurice.

DORDOGNE

MM. FAUGERE, sénateur, Paris (5e).
Georges BONNET, député, Paris (16e).
Yvon DELBOS, Député, Paris (15e).
MEFE, Député, Thiviers.
Albert ROCHE, Député, Genis.
René AMELINE, Périgueux.
ASTARIE, Saint-Astier.
BANNES, Trémolat.
BELS, Paris (17e).
BERTHOUNESQUE, Cadouin.
Charles BONNET, Boulazac.

BOUYSSET, Beaumont.
CHAMPARNAUD, Piégut Pluviers.
CONQUET, Vilefranche de Longchapt.
COULANGES, Issigeac.
CROUZEL, Le Buisson.
DAUTHEVILLE, Eymet.
DENUEL, Beaumont.
DEVILLARD, Brantôme.
DUCHASSAING, Villars.
DUPUY, Villambard.
GAUTHIER, Razac-sur-l'Isle.
GLENE, Le Bugue.
GUITTARD, La Force.
LARNAUDIE, Carlux.
LASJUNIAS, Montignac-sur-Vezere.
LATHIERE-LAVESGUE, Nontron.
LESVIGNES, Les Eyzies.
MERIGNANT, Périgueux.
PERRY, Eymet.
PESTRE, Vergt.
PICHON, Savignac-Ledrier.
PRADEYROL, Sarlat.
POUPART, Mnotpon-sur-l'Isle.
QUEYROI, Cherveix-Cubas.
SINSOUT, Velines.
BOISSARIE André, Paris (5e).
Jean COMBESCOT, Paris (16e).
DELBRUT, Bergerac.
GALTIER, Bergerac.
LANOIX, Périgueux.
MOREAU, St-Pierre de Chignac.
POZZI, Paris (16e).
QUENNESSON, Sigoules.
Dr André REBEYROL, Périgueux.
ROULEAU, La Cigale par Tocane-St-Apre.
TAILLANDIER, Bergerac.
ZINGEUREVITCH, Bergerac.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député, Paris.
BELEY, Etupes, par Audincourt.
Henri BLUM, Besançon.
Dr CHARLIN, Jougne.
MARRON, Paris.
RUEFF, Besançon.
Charles SIFFERT, Besançon.
ULMO, Besançon.
VANNIERE, Montbéliard.
Paul LEVY, Paris (16e).
MILLOT Louis, Besançon.
THEVENIN, Pontarlier.

DROME

MM. PERDRIX, sénateur, Neuilly-s.-Seine.
ARCHIMBAUD, Député, Paris (8e).
CHOSSON, Romans.
EYNARD, Bourg-de-Péage.
GONTARD, Saou.
PAVOT, Livron.
PECHEROT, Valence.
PIVET, Tulette.
POLLET, Montmeyran.
SERRE, Loriol.
VINCENT,
Auguste ANDRÉ, Paris (8e).
BONNET, Valence.
Louis JOURDAN, Romans.

MABILON, Paris.
MALOSSANE V., Romans.
PUISSANT, Montélimar.

EURE

MM. Camille BRIQUET, député, Paris (7e)
CHAUVIN, député, Paris (7e).
MENDÈS-FRANCE, député, Paris (16e).
HAMEL, Evreux.
HARDY, Damville.
LEMAIRE, Ivry-la-Bataille.
TRUMELET, Louviers.
WOLFF, Pacy-sur-Eure.
CHAZOTTE, St-André-de-l'Eure.
DESPIT, Pacy-sur-Eure.
GOSSE, Boissy, par Damville.
GOUJET, Bernay.
LABROUSSE, Evreux.
LIOGE, Evreux.
MALLET, Louversey par Conches.
PESQUIER, Evreux.
POTTIER.
Paul QUEURIN, Louviers,
SCHNEIDER, Courbepine.
STICH, Le Boisgeloup, par Gisors.
Mme STICH, Le Boisgeloup, par Gisors.

EURE-ET-LOIR

MM. Jacques BENOIST, sénateur, Paris.
VALADIER, sénateur, Paris (7e).

MITTON, député. Paris.
Eugène FETTU, Paris.
Robert LANGE, Paris (6e).
RABOURDIN, Boulogne-sur-Seine.

FINISTERE

MM. LE BAIL, sénateur, Plozevet.
TANGUY, Sénateur, Bannalec.
LE BAIL, député, Plonneau-Lonnein.
CADORET, député, Riec-sur-Belon.
CADORET, député, Riec-sur-Belon.
MAZE, député, Sizun.
POUCHUS, député, Penhars.
PERROT, député, Exquibien.
CROISSANT, Faou.

GARD

MM. Gaston BAZILE, sénateur. Paris (16e)
Jean BOSC, sénateur, Paris (17e).
AUTARD, Nîmes.
BERTAUDON, Manduel.
BORELLY, Bagnoles-sur-Cèze.
Jean-Jacques BOSC, Quissac.
CAORIERE, Valleraugue.
CHASTAGNIER, Lussan.
COUTON, Clarensac.
Dr DESHOMMES, Villeneuve-les-Avignon.
DUGAS, Paris (6e).
DUNAL, Paris.
ESTOURNEL, Pont-Saint-Esprit.

FAURE, St-Victor-la-Coste.
GAUSSEN, Sommières.
GAUSSORGUES Dr, Anduze.
GERBOUD, Beaucaire.
GERIS, Pont-St-Esprit.
HUGON, Nîmes.
MABELLY, Sommières.
MOURIER, Paris.
ODE, Vers.
ODE, Remoulins.
PASCAL, Béziers.
PELET, Genolhac.
PRAT, Bagnoles-sur-Cèze.
RAFIN, Aramon.
REBOUL, Nîmes.
REVEST, Le Grau du Roi.
BENOIT, Nîmes.
Numa CAVALIER, Paris (15e).
ESPAGNAC Nîmes.
Yvan GAUSSEN, Paris (12e).
GERBAUD, Asperes.
ROC, St-Hippolyte-du-Fort.
Mme SCHREIBER, Paris (8e).
M. Edmond TAULELLE, Ales.

HAUTE-GARONNE

MM. CARRERE, sénateur, Paris.
ROUART, sénateur, Paris (7e).
Lucien SAINT, sénateur, Paris.
SAVIGNOL, sénateur, Paris.
Hippolyte DUCOS, député, Paris (18e)
Dr AMAT, Bessières.
BELUEL, Toulouse.
SAUQUE, Toulouse.
Félicien COURT, Toulouse.

REYGASSE, Saint-Cloud (S.-et-O.).
CASTEX, Toulouse.
FERRERE, Saint-Gaudens.
Alexandre GIBERT, Grenade.
MIGNARD, Blagnac.
SARRAUTE, Toulouse.
TAJEAN, Toulouse.

GERS

MM. PHILIP, sénateur, Paris (14e).
Abel GARDEY, sénateur, Paris (8e).
CATALAN, député, Paris (7e).
MAHAGNE, député, Paris (7e).
SENAC, député, Paris (7e).
BAUDRAN, Mirande.
DENJOY, Paris (6e).
HENRY, Auch.
LUQUET, Auch.
NABONNE, Eauze.

GIRONDE

MM. CLUZAN, député, Paris (7e).
ROY, député, Naujan et Postiac.
ARBOIN, Monségur.
Jean DELLAC, Fargues-St-Hilaire.
LE COLLEN, les Eglisottes et Chalaures par Coutras.
THORP, Paris (8e).
Jean ALARY, Paris (17e).
Colonel BARTHE, Paris (12e).

CRAMON, Lussac.
COURRECH, Libourne.
Dr DUPUY, Puisseguin.
Mme ELZIERE, Monségur.
MM. HOSTEINS, Pellegrue.
LABOOUCHE, Bouscat.
LAPAILLERIE, Bordeaux.
PICASSETTE, Bordeaux.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SEPTEMBRE, Courbevoie.
Pierre TILLET, Castillon-s.-Dordogne.
VILLELIJOUX, Pessac.
TROMAS, Pessac.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (6e).
ALES, député, Paris (19e).
CLAPAREDE, Béziers.
Albert MILHAUD, Paris (16e).
AUDOUX, Sérignan.
CROS, Béziers.
Dr DELON, Aniane.
FAUCON, Montpellier.
Jean GIEULES, Béziers.
FERRASSE, Montpellier.
JOUGLA, Lodève.
LAURENS, Montpellier.
MAURY, Lodève.
MOULENAC, Perols.
MOULIN, Béziers. e
PALOC, Montpellier.
Emile REY, Béziers.
RICARDON, Béziers.

SALVAING, Pontarlier (Doubs).
Gaston VILLERME, Sète.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, Sénat., St Malo.
Oscar LEROUX, Rennes.
André ROBERT, Rennes.
ROQUES, Rennes.
TROMEUR, Rennes.
BEJEAU, Rennes.
DAUBREE, Dol.
LACLOTTE, Saint-Malo.

INDRE

MM. Paul BENAZET, Sénat., Paris (17e).
Henri DAUTHY, Sénat., Paris (15e).
Fernand GAUTIER, Sénat., Paris (15e).
Albert CHICHERY, Député, Paris (7e)
William BABB, Le Blanc.
Joseph BERTON, Chateauroux.
CHAMPAGNAT, Vicq-Exemplet.
Raymond DAUTHY, Paris (4e).
Alphonse GIRAULT, Argenton.
Emile REINFLET, Châteauroux.
Arsène CHASSAING, Le Blanc.
Abel SAGELLE, Châteauroux.
Emile BOUQUET, Châteauroux.
Louis DESBORDES, Argenton-s.Creuse
Paul HAUTREUX, Argenton-s.-Creuse

H. MENNETON, Oulches par Saint-Gaultier.
Jacques SADRON, Châteauroux.
Louis SUARD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, Sénateur, Paris.
Alphonse CHAUTEMPS, Sénateur, Paris.
Paul GERMAIN, Sénateur, Saint-Michel-sur-Loire.
MM. Paul BERNIER, Député, Paris
Léon COURSON Député, Noyant-de-Touraine.
MM. CHAUVIN, Richelieu.
CUVIER, Beaumont-la-Ronce.
Dr. DELAUNAY, Montbazon.
GOUNIN, Amboise.
GERVAIS, Orbigny.
Dr. MATRAIS, Chinon.
ORY, Bourgueil.
PARDOU, Noizay.
Dr BODET, Gizeux.
PATRY, Beaulieu.
Louis BEZARD, Saint-Cyr-sur-Loire.
Jules DESCHAMPS, Langeais.
DAVEAU, Villiers/s/Bouin.
GEOFFROY, Betz-le-Château.
ROBIN, Manthelan.
RETHORET, Loches.
RENARD, Chateaurenault.
François SERVANT, La-Haye-Descartes.

Georges THAURAUX, Rastigné.
Maurice OHEIX, Tours.
Henri BLACHE, Tours.
Jacques BIDAULT, Paris.
Félix BOIREAU, La Riche.
Dr GHEVE, Tours.
DELMAS, Tours.
Fernand TOURNEYRON, Tours.
Paul HUI, Tours.
Jules MAISONNIER, Tours.
Fernand MARTET, Tours.
Lucien NAULET, Paris.

ISERE

MM. Léon PERRIER, Sénateur, Paris (5e)
Serlin, Sénateur, Paris (6e).
BELMONT, sénateur, Paris.
PAGANON, sénateur, Paris.
OLLIER, Député, Le Peage de Roussillon.
PERRIN, député, Paris(7e).
MARTEL, Grenoble.
PHILIPON, Vienne.
Charles RIVOIRE, Villard-Bonnot.
MIGNOT, Vienne.
BOUCHET, Grenoble.
BOUVREUIL, Grenoble.
MARCOZ, Saint-Laurent-du-Pont.
POLLARD,, Grenoble.
Dr VALOIS, Fures.
BERGUES, Grenoble.

JURA

MM. CENCELME, Sénateur, Paris (6e)
Raoul GIRARD, député, Paris (7e).
Henri LECULIER, député, à Champrougier, par Poligny.
Aimé BERTHOD, député, Paris (16e)

LANDES

MM. DEYRIS, député, Paris (5e).
LASSALLE, député, Paris.
Dr Robert BEZOS, Brocas-les-Forges
Pierre FULLY, Monfort-Chalosse.
Alfred CAZALIS, Dax.
Henri DUMOLLIS, Dax.à
Maurice CURROLLIS, Mt-de-Marsan
Emile DARU, Dax.
Pierre DUPONT, Saint-Paul-les-Dax.
Edouard HARGOUS, Labenne.
Jean LARRIEU, Mont-de-Marsan.
LATRILLE, Mont-de-Marsan.

LOIR-ET-CHER

MM. BOUDIN, sénateur, Paris.
Camille CHAUTEMPS, sénateur, Paris.
LAURENS, député, Blois.

YVONNEAU, Blois.
Paul COURSAGER, Blois.
André DUBOIS, Paris.
Octave DUBOIS, St-Viatre.
DELFORGE, Montrieux-Naveil.
GLATIGNY, Blois.
GOSSELIN, Montrichard.

LOIRE

MM. MERLIN, sénateur, Paris (5e).
Pierre ROBERT, sénateur, Paris (15e)
DESGEORGES, député, St-Etienne.
CORSIN, député, Paris (7e).
Georges FOUILLAND, député, Régny
RAVEL, député, Paris (7e).
VERNAY, député, St-Etienne.
HOULGATTE, St-Eienne.
Auguste MARTIN, St-Etienne.
TESSIER, St-Etienne.
AURAM, Montrond-les-Bains.
BONNEFOY, Hôpital-sur-Rochefort.
Paul COURBIS, St-Etienne.
DOUCET, Roanne.
Georges DRON, Régny.
FONDRY, Roanne.
PERONNET, Chazelle-s.-Lyon (Loire),
Dr LOURD, Montbrizon.
PERONNET, Chazelle-s.-Lyon (Loire),
PATAY, Montbrizon.
Simon REYNAUD, Bel-Air, St-Etienne
THEVENET, St-Etienne.

HAUTE-LOIRE

MM. Auguste CHAUVIN, (ancien député).
Victor PAGES, Le Puy.
Camille PERRIN, Paulhagnet.
Francisque BONNET, Le Puy.
André LAURENT, Le Puy.
SAUVADET, Brioude.

LOIRE-INFERIEURE

MM. COTTIN, Nantes.
Eugène DUIGOU, Nantes.
Jacques ANCELLE, Paris (17e).
Roger BRUON, St-Nazaire.
FRAUD, St-Philibert-de-Grand-Lieu.
GRANDJOUAN Père, Nantes.
JOUBERT, St-Nazaire.
LELORD, St-Etienne de Montluc.
André MORICE, Nantese.
François PERRIN, Nantes.
Fernand RIDEL, Nantes.
ROGER, Nantes.
TRAVERS, Nantes.

LOIRET

MM. TURBAT, sénateur, Orléans.
DEZARNAULDS, député, Paris (5e)
Jean ZAY, député, Paris (7e).

Gabriel MAURICE, Saint-Ay.
BESSON, Lorris.
HILLAIRET, Pithiviers.
HOBIER, Montargis.
Samuel LEVY, Orléans.
MERLET, Pithiviers.
TREBUCHET, Meung-sur-Loire.

LOT

MM. GARRIGOU, sénateur, Paris.
Jean-Louis MALVY, député, Paris.
Jean-Abel MIQUEL, Paris.
Dr PERIE-TIMOTHEE, Cahors.
Jules CRABOL, Paris (1er).
Léon AMOUROUX, Paris.
PUJO, Clamart.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, député, Paris (6e).
DAILLE, député, Paris (7e).
Gaston MARTIN, député, Paris.
Charles DUFFOUR, Agen.
PABON, Villeneuve-sur-Lot.
DUMAIL, Tonneins.
GRAND, Agen.
LACOSTE, Port-Ste-Marie.
TULET, Saint-Vite.

LOZÈRE

MM. LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Vallée.
RENOUART, Lozère.

MAINE-ET-LOIRE

MM. Jean HERARD, député, Angers.
Emile PERREIN, député, Paris (7e)
Fernand BODINIER, Angers.
BOUTIN, Les Ponts de Cé.
Emile COUSIN, Baugé.
Albert DALIBOT, Angers.
Louis DELHOMME, Angers.
Emile MOQUARD, Angers.
Julien NAU, Angers.
Dr J. RENAUX, Sainte-Gemmes-sur-Loire.
Emile ROYER, Le Guedeniau.
ARTEMALLE, Segré.
E. CHARRIER, Cholet.
L. LEBOUCHER, Cande.
Lucien LEVAVASSEUR, Angers.
A. LEYMONIE, Cande.
Paul MILON, Segré.
L. PAPINEAU, Frontevrault-l'Abbaye.
RICHARD, Segré.
Auguste ROBERT, Cholet.
Auguste ROBERT, Cholet.
Emmanuel TRIQUIER, Colombes.

MANCHE

MM. Dr AUVRET, Barneville-sur-Mer.
CHAMBON, Cherbourg.
GODAL, Granville.
LEREVEREND, Vaiognes.
Albert CHEVALIER, Paris (7e).
LECACHEUR, Cherbourg.
LEGREAND, St-Sauveur-leVicomte.
VIET, Paris.

MARNE

MM. PATIZEL, sénat., Givry-en-Argonne
FERIN, député, Sermaize-les-Bains.
MARHANDEAU, député, Paris.
MARGAINE, député, Paris.
POITTEVIN, député, Paris.
CORDIER, Reims.
DOR, Reims.
HODIN, Reims.
LECOCQ, Vanult-les-Dames.
LESCUYER, Reims.
MOUGNE, Reims.
Léon TIXIER, Reims.
Francis TIXIER, Reims.
AUTERBE, Sainte-Menehould.
ADNET, Vanault-le-Chatel.
BARRE Fils, Chalons-sur-Marne.
BOUCHENOT, Sermaize-les-Bains.
CANARD, Ludes.
CASSIAUX, Reims.
COLLIER, Reims.

DOCQUET, Vertus.
GAUTIER, Ville en Tardenois.
Albert LOUIS, Soude Ste-Croix, par Bussy.
MAQUERLOT, Fismes.
MILLET, Chalons-sur-Saône.
ROCHE, Paris.
ROGER, Binarville.
HERLANT.
LONCLAS.

HAUTE-MARNE

MM. ULMO, sénateur, Paris (16e).
LEVY-ALPHANDERY, député, Paris.
PERFETTI, député, Hortes.
ROLLIN, député, Paris (7e).
FLAMMARION, Langres.
Louis DAVID, Vaucresson.

MAYENNE

MM. Joseph BOUESSE, député, Laval.
Gabriel DURAND,, Paris (12e).
Adolphe PINOT, Laval.
Georges COUSIN, Laval.
Joseph FICHET, Laval.
Emile PETIT, Maisons-Laffitte.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Emile SEITZ, député, Paris (7e).
Roger BERG.
BLANC.
Edmond BUSSIERES, Nancy.
DEMAUGEAT Georges, Nancy.
Marcel DEVILLE, Nancy.
Louis GODFRIN.
Paul. HORNAC.
Victor IDOUX.
Auguste LEFEVRE, Varangeville.
Dr Camille SCHMITT, Nancy.
VALADE.
VALENTIN.
Dr Raoul ZUBER, Nancy.
Auguste CHERY, Malzeville.
LALANCE, Nancy.
Jules KAHN, Lunéville.
Félix MENNEGAND, Nancy.
Roger MOYSE, Pont-à-Mousson.
André NEYBECKER, Nancy.
Charles RICHON, Nancy.
Aimé THIRION, Nancy.
Arsène WEYRICH, Conflans.

MEUSE

MM. THIEBAUT, député, Verdun.
AUCHATRAIRE, Verdun.
Gaston BOYER, Verdun.
Camille MEREL, Verdun.
TOUNISSONT, Verdun.
XARDEL, Etain.

MORBIHAN

MM. MAULION, sénateur, Paris (16e).
LOTZ, député, Paris (7e).
RAUDE, député, Paris (7e).
Henri MACREZ, Lorient.
ROBERT, Quiberon.
BOUTHELIER, Lorient.
COFFRAND, Lorient.
Benjamin LE ROUX, Lorient.
Eugène FROTTE, Pontivy.
Jean MAURICE, Lorient.
RICHARD, Pontivy.
Julien LE ROY,, Locminé.

MOSELLE

MM. Antoine NICOLAI, Metz.
Mirtil ZACHAYUS, Metz.
Gabriel WAGNER, Metz.

NIEVRE

MM. Georges POTUT, député, Paris (12e).
AUBOIS, Chantenay-St-Imbert.
BELLOCQ, à Lormes.
Henri CHOMET, Paris (17e).
CHAUMIER, Dornes.
GONIN, Nevers.
JOUX, Cossaye.
LAMOUREUX, Clamecy.

MAGNIEN, Metz-le-Comte, par Tannay (Nièvre).
PLISSON, Varzy.
PRESTAT, Varzy.
RENARD, Clamecy.
BERGIN, Cosne.
BOTTIN, Chatre, par Guérigny.
Emile CHOMET, St-Pierre-le-Mortier
Dr DENIS, Imply.
MM. HUGON, Nevers.
LANDRY, Chaumard.
MASSE, Pougues-les-Eaux.
Raoul NAUDIN, Corbigny.
RIOM, Mende (Lozère).
SAVRE, Nevers.
TISSOT, Paris.

NORD

MM. DANIEL-VINCENT, sénateur, Paris
Louis DEMESMAY, sénateur, Lille.
Alfred LACOURT, député, Villereau.
ANTOINE, Avesnelnes.
CANTINEAU, Englefontaine.
DEHE-NOIRET, Busigny.
DURIEZ, Watignies.
Henri GHEVART, Armentières.
LEFEBVRE, Arleux.
LE ROY, Crevecoeur-sur-Escaut.
Lucien LARTILLIER, Lille.
Dr RICHE, Jeumont.
Emile ROCHE, Paris (17e).
SENECHAL, Berneries.
WILLOT, Paris (9e).
LESOIL, Douai.
DEMORA, St-André.

Paul BOUILLON, Cambrai,
Pierre CASTELLAIN, Tourcoing.
Roger COPPIN, Tourcoing.
Victor CORDONNIER, Caudry.
Louis CREANCIER, Maubeuge.
CROZIER.
DAEL.
DAUCHY, Lille.
Paul DAVAINE, Lecelles.
Henri DEBERD, Steenwerck.
DEBORGHER, Tourcoing.
DEBRUYNE, Armentières.
Emile DECAVEL, Tourcoing.
Jules DECRETON, Malo-les-Bains.
Edouard DEHAENE, Tourcoing.
DELEDICQUE, Saint-André.
DELESCHAUD, Comines.
Pierre DELFORTRIE, Haubourdin.
DELTOUR, Clamart (Seine).
DENISE, Paris (14e).
Arthur DEROMELAERE, Tourcoing.
Jean DESBONNET, Lys-les-Lannoy.
DOUEZ, Avesnelles.
Gaston DUBURCQ, Roubaix.
DUCATEL, Neuilly-sur-Seine.
DUFRENNE.
DUMONT, Paris (15e).
DUPAGNY, Paris.
Marceau DUPONT, Tourcoing.
DUPUIS, Cambrai.
Maurice FLAMENT, Tourcoing.
Jacques FREVAL, Roubaix.
Gaston HENNINOT, Hordain par Bouchain.
Mme JACQUART, Tourcoing.
MM. Emile JUBERT, Dunkerque.
Alfred GAHIDE, Roubaix.
LE MITHOUARD, Valenciennes.

Jean LEVY, La Madeleine-lez-Lille.
Joseph MASSEIN, Zeggers-Cappel.
MERAINY, La Madeleine-lez-Lille.
Jules PARSY, Tourcoing.
François PAUL, Solesmes.
Charles PLANCKE, Hazebrouck.
Emile QUINET Père, Saint-Amand.
Auguste SAINT-AUBERT, Tourcoing.
SELLE, Paris (15e).
SPRIET, Lille.
SWYNGHEDAUW, Lille.
Emile TETE, Hondschoote.
Dr TOULOTTE, Saint-Hilaire-les-Cambrai.
Robert VANRULLEN, Wervicq-Sud.
VERRIER. Douai.
Moïse WICART, Tourcoing.

OISE

MM. DECROZE, Sénateur, Pont-Sainte-Maxence.
; VASSEUX, Sénateur, Golancourt.
Raoul AUBAUD. Député, Paris (14e)
Armand DUPUIS, député, Paris (8e).
Jammy SCHMIDT, Député,Paris (15e)
MELLEME, député, Paris.
BILGER, Achy, par Marseille-en-Beauvaisis.
Dr BOUCHARD, Clermont-de-l'Oise.
Louis BOULAND, Caulaisy, par Guise-la-Motte.
BOURSON, Compiègne.
Alfred BUISSON, Blaigies par Abancourt.

DELISLE, Balagny-sur-Thérain.
DESAUTY, Auteuil par St-Sulpice.
Maurice GEUDELIN, Beauvais.
JEANJEAN, Lauversines.
LEMAITRE, Serevilliers par Mesnil-Saint-Firmin.
MOREN, Estrées-Saint-Denis.
Félix SENE, Beauvais.
VILDE, Chantilly.
WARUSFEL, Senlis.
Jules BLAIN, Crevecœur-le-Grand.
CHARRUAULT, Beauvais.
Mme CHASKIN, Paris (8e).
DABOVAL, MERU.
DAQUET, Clermont.
DELORME, Chantilly.
Henri DOUVILLE, Paris (15e).
DUBROUILLET, Chantilly.
GALLOIS, Paris (12e).
GUYARD, Marissel.
Jacques KAYSER, Neuilly-sur-Seine.
NANGOT Hodenc-en-Bray, par le Coudray-Saint-Germer.
BAUCHAMD, Neuilly-sur-Seine.
RETY, Paris (15e).
Dr SEGALA, Villers-Vermont par Samson-la-Poterie.
Georges THIENARD, Verberie.
Henri MICHEL, Paris (10e).
Dr. VORONOFF, Paris (8e).
WARANGOT, Grandvilliers.

ORNE

MM. Albert BAILLY, Tourouvre.
Albert EUGENE, Pin au Haras.

Charles FORGET, SEES.
Gustave GARNIER, Paris (9e).
FABIUS DE CHAMPVILLE, Paris.
Lucien WICKER, Paris (9e).
DUVAL, Alençon.
Jules ADELAIDE, Saint-Lambert-sur-Dives, par Chambois.
BOISSANFRAY, Marchemaison.
MAGNES, Mesles-sur-Sarthe
PONTOUCHE, Argentan.
LURIENNE, Reinalard.
LEGRAIN, Laigle.
LOREL, La Ferrière-Béchet.

PAS-DE-CALAIS

MM. DECREQUY, député, Paris (8e).
AULERY, Arras.
CANU, Boulogne-sur-Mer.
Abel GUIDET, Bapaume.
MAGNIER, Boulogne-sur-Mer.
Amédée BAYER, Montreuil-sur-Mer.
Anselme BEUVRY, Béthune.
Paul CARON, Calais.
André CHENU, Méricourt.
Eugène CUISSE, Arras.
Georges GUESNON, Aire-sur-la-Lys.
Jules JOETS, Paris (18e).
Richard KAWERS, Boulogne-sur-Mer.
Louis LEBEL, Saint-Pol-sur-Ternoise.
Fernand LEGAY, Paris.
Henri LEGILLON, Béthune.
Jules MATHON, Arras.

Léon MINART, Ste-Catherine-l'Arras
Kléber RICUQEBOURG, Montreuil-sur-Mer.
Paul SANNIER, Boulogne-sur-Mer.
Louis TOUZART, Méricourt.

PUY-DE-DOME

MM. MALSANG, Sénateur,, Paris (7e).
CHASSAING, Sénateur, Paris.
DOUSSET, Le Breuil-sur-Conze.
André MEYMAT, Clermont-Ferrand.
Colonel ROUX, Paris (16e).
IZAMBART, Clermont-Ferrand.

BASSES-PYRENEES

MM. BIGNALET, Pontacq.
Charles BOUE, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
DANTY-LAFRANCE, La Plaine-St-Denis. (Seine).
Edouard FORGUES, Biarritz.
Fernand HIRIGOYEN, Biarritz.
Henri LAPUYADE, Pau.
Jean PLAA, Pau.
PEDURTHE, Theze.
Pierre SIMONET, Bayonne.
Dr. DHERS
LABOURDIQUE, Mousserolles-Bayonne.

Maurice LAFFITTE, Paris (13e).
Justin LAPUYADE
LE GAQ, Saint Jean-de-Luz.
Eugène MEAU,
POEDJDEMENGE,
VIVENSANG,

HAUTES-PYRENEES

MM. NOGUES, sénateur, Paris.
MM .DASQUE, député, Tarbes.
MANENT, député, Bagnères-de-Bigorre.
MM. LARTET, Tarbes.
SUPERBIE, Bagnères-de-Bigorre.
NOGARO Paris.
MM. ALICOT, Tarbes.

PYRENEES-ORIENTALES

MM. Jean BALAT, Perpignan.
BONNES, CERET.
François CARRERE, Elne.
FOURQUET, Saint-André.
GALLIA, Ille-sur-Tet.
GRENIER, Perpignan.
RAMEIL, Paris (16e).
MM. ADRET, Paris (17e).
BELLOCQ Paris (12e).
BOUYONNET, Paris.
CASTEIL, Céret.
DOUZON, Paris (6e).
Joseph MORER Paris (14e).

PALMADE, Paris.
Emile PIGNET, Paris (16e).
RAMONET, Paris (4e).

BAS-RHIN

MM. Georges BECKER, Strasbourg.
Philippe TREBUS, Strasbourg.
BENE, Selestat.
Achille BICART, Strasbourg.
Pierre CAILLOT, Strasbourg.
KERN, Benfeld.
Georges LAUFFENBURGER, II-Lkirch-Graffenstaden.
Marius LEGUY, Strasbourg.
Jacques MEYER, Haguenau.
Lucien MINK, Strasbourg.
Fils WALTER, Gertwiller.

HAUT-RHIN

MM. Jacques DREYFUS, Colmar.
Eugène HECKER, Colmar.
Edouard PLETTNER, Colmar.
Pierre BERNHEIM, Mulhouse.
Edouard DREYFUS, Mulhouse.
Jules GEY, Beblenheim.
Alfred JOHNER, Colmar.
Joseph LEHMAN, Colmar.
Joseph MEISTERMANN, Colmar.

Jacques MEYER, Mulhouse.
Henri PERRIN, Mulhouse.
Charles SILBERZAHN, Mulhouse.

RHONE

MM. BENDER, sénateur, Odenas (Rhône)
Justin GODART, sénateur, Paris (7e).
Dr ROLLAND, sénateur, Paris.
BARBERO, député, Paris (7e).
BRUYAS, député, Paris (7e),
FILLION, député, Chassagny par Givors.
Edouard HERRIOT, député, Lyon (4e)
Jules JULIEN, député, Lyon (2e).
Paul MASSIMI, député, Lyon (3e).
P. RICHARD, député, Lyon (7e).
Maurice ROLLAND, député, Lyon,
BALLET, Saint-Bel (Rhône).
CAMUS, Belleville-sur-Saône (Rhône)
CARILLANT, St-Romain-en-Gal (Rh.)
COHENDY, Lyon (1er).
COURTOIS, Lyon (7e).
DANSARD, Lyon (7e).
FERRE, Lyon (4e).
GENIN, Lyon (5e).
M. GRAS, Lyon (3e).
JULLIEN, Lyon (7e).
NAS, La Mulatière (Rhône).
PETIT, Lyon (1er).
PUTINIER, Quincieux.
REY, Lyon (1er).
SUTTY, Lyon (7e).
THEZILLAT, Lyon (7e).
THOUIN, Lyon (7e).

UMBERT, Lton (4e).
AIMOT, Lyon (3e).
BOURDET, Lyon (3e).
BEAUFRERE, Lyon (5e).
CHALLIAS, Givors (Rhône).
CHAMARAUD, Paris (5e).
CHAMPAGNAT, Villeurbanne.
DALPHINET, Lyon (3e).
COLLEDEBOEUF, Paris (16e).
DEVERRIERE, Pommiers (Rhône).
Dr DREYFUS, Lyon (2e).
DUC, Lyon (2e).
DUCHESNE, Oullins (Rhône).
ESPLETTE, Tassin-la-Demi-Lune(Rh)
GOUILLON, Lyon (2e).
GROSCLAUDE, Paris (17e).
GUY-AROUD, Lyon (7e).
JASSERAND, Lyon (6e).
MAMET, Oullins (Rhône).
MANDON, Lyon (1er).
MEYOHASS, Lyon (1er).
MICHON, Lyon (1er).
PARET, Lyon (7e).
PRADEL, Lyon (6e)(
ROCHET-DELISLE, Paris (1er).
TAPERNOUX, Lyon (3e).
THIERS, Lyon (2e).
THOMAS, Lyon (2e).
TINTIGNAC, Lyon (6e).

HAUTE-SAONE

MM. MAROSELLI, sénateur, Luxeuil.
André LYAUTEY, député, Paris.
BELAOD, Aulx-lès-Cromary.

Paul BESSON, Fontenois-lès-Montbozon.
DEVOILLE, Fougerolles.
DROUHET, Vellemoz par Gy.
Philippe FAURE, Boursières.
Fernand RAGUIN, Neuvelles-lès-Cromary.
REBOURCET, Magnoncourt.
SEBILLE, Autrey-lès-Gray.
René HOLOGNE, Vesoul.
Robert RENAUD, Paris (16e).
Georges LAMBLIN, Noroy-le-Bourg.
CHAMBERAND-LEROY, Jussey.
CHENEVARD, Jussey.
DUNAS, Arc-lès-Gray.
Louis GROSJEAN, Paris (15e).
LAMBERT, Lure.
LAMBERTY, Paris (17e).
Charles PAQUET, Vincennes.
ROBERT-LOUIS, Paris (9e).
SAIRE, Luxeuil.
René VEIL, Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE

MM. BORGEOT, sénateur, Paris (6e).
CHOPIN, sénateur, Paris.
COCHARD, sénateur, Paris (6e).
TURLIER, sénateur, Paris (6e).
COUILLEROT, député, Paris (7e).
MAUPOIL, député, Paris (7e).
COMBAS, Chalon-sur-Saône.
BRUNET, Macon.
BURDILLAT, Montceau-les-Mines.

CROTTE, Charolles.
GERBE, Charolles.
Georges GOSSOT, Chalon-sur-Saône.
HUPAY, Paris.
LUTEAUD, Paris.
LACŒUILLE, Paris.
Joseph NEYRAT, Autun.
VARLOT, Paris.

SARTHE

MM. Joseph CAILLAUX sénateur, Paris.
ROMASTIN, député, Paris (6e).
CURINIER, Paris (8e).
GROULT, Le Mans.
MOULIN, Paris (7e).
VIAL, Paris (12e).
GEORGET, Paris (12e).

SAVOIE

MM. MILAN, sénateur, Paris (16e).
MOLLARD, sénateur, Paris (17e).
Antoine BORREL, Paris (7e).
CARRON, député, Maisons-Alfort.
Pierre COT, député, Paris (17e).
GAILLARD, Aix-les-Bains.
Dr JULLIAND, Chambéry.
DE LA GONTRIE, Chambéry.
BOULANGER, Chambéry.

BUREAU DU COLOMBIER, Chambéry.
MICHAUD, Chambéry.

HAUTE-SAVOIE

MM. CURRAL, sénateur, Paris
JACQUIER, sénateur, Paris (7e).
Edouard ANDRÉ, Rumilly.
Joseph BLANC, Annecy.
FALLION, Bonneville.
C. FRANCILLON, Annecy.
DAVIEL, Annecy.
C. BERLIOZ, Rumilly.
Alexandre GANDER, Thonon-les-B.
Claudius MONTESSUIT, Annemasse.
Maurice PACTHOD, Annemasse.
PICON, Saint-Félix.
SYORD, Annemasse.

SEINE

MM. MOUNIE, sénateur, Antony.
STEEG, sénateur, Paris.
MARTINAUD-DEPLAT, député, Paris
Jean PIOT, député, Paris.
Robert BOS, Paris (5e).
BIDAULT, La Varenne.
BEAURAIN, Levallois.
BOUCHET, Asnières.
BOUVIER, Asnières.
Ed. CHALIGNE, Le Perreux.

CORNETTE, La Varenne.
DECOURT, Courbevoie.
J. DELBOS, Paris (14e).
DELHOMME, La Varenne.
BELLESSORT, Courbevoie.
GERMAIN, Levallois-Perret.
GREGOIRE, Asnières.
JANIN, Levallois-Perret.
LACLAVERE, Levallois--Perret.
LIEUTET, Levallois-Perret.
LOISON, St-Maur.
METAYER, Asnières.
Georges ORY, Neuilly-sur-Seine.
Ernest PERNEY, Paris (17e).
RAMET, Parc-St-Maur.
ROUFFET, Paris (4e).
SCHNEID, Paris (11e).
ROUSSEL, Asnières.
SEGOUIN, Courbevoie.
TESTAUD, Courbevoie.
VERGEOT, Paris (15e).
VIDILLES, Levallois-Perret.
VINIT, Levallois-Perret.
ANXIONNAZ, Paris (14e).
ADDE VIDAL, Paris (1er).
ALLEHAUT, Paris (7e).
ALONZO, Créteil.
ANQUETIN, Chatou (S.-et-O.).
ARMENGAUD, Paris (16e).
ARTHAUD, Paris (9e).
AUGIS, Paris (14e).
BAUZIN, Paris (8e).
BAZERBES, Villemomble.
BEAUDOUX, Neuilly-sur-Seine.
BECK, Gentilly.
BERNHEIM, Paris (15e).
Louis BESSE, Paris (16e).
BLANC, Champigny.

BLOND, Paris (9e).
BOUCHERON, Paris (14e).
BROUILLARD, Paris (14e).
BOURDEAU, Paris (11e).
BRISSAUD-DESMAILLET,Paris (14e)
CAVALIER, Paris (15e).
CHEVALIER, Bois-Colombes.
COIFFARD, Paris (15e).
Calixte CCSTE, Vincennes.
COTELLE, Paris (15e).
COULON, Colombes.
DECROS, Les Lilas.
DOUHOT Antony.
DUCAS, Paris (16e).
DUPORTAL, Paris (16e).
H. DUPUIS, Paris (16e).
DURAND, Nanterre.
EUDLITZ, Paris (9e).
FAVERT, Les Lilas.
FOURCAULT-HARDONNIERE, Paris
GINISTY, Fresnes.
GOLDSKY, Paris (20e).
GRANDIGNEAUX, Paris (10e).
GRUNY, Paris (5e).
HENRY, Paris (15e).
Dr HULEUX, Nogent-sur-Marne.
HUSS, Paris (13e).
JEANNIN, Paris (17e).
JULY, Paris (11e).
KAHN, Paris (17e).
KREAMER-RAINE, Paris (10e).
KRIKOSKI, Paris.
LAFFAY, Paris (15e).
LAHAYE, Paris (19e).
Dr LAVIEILLE, Drancy.
J. LAURENS, Charenton.
LEGRAND, Arcueil.
J.L. LENOIR, Paris (16e).

LERAY, Paris (7e).
LICTENBERG, Bagnolet.
LOUIS, La Garenne-Colombes.
MALHERBE (de), Paris (3e).
MARCOLI.
MEAU, Maisons-Alfort.
METTAS, Paris (14e).
Georges MIDLARSKI, Paris ((11e).
MIGNON, Drancy.
A. MITTERAND, Paris (17e).
J. MITTERAND, Paris (17e)
MOUTET, Paris (5e).
A. NARODETZKI, Vincennes.
ODET-DENYS, Paris (8e).
OUDIN, Paris (14e).
PASCAL, Montrouge.
J. PETIT, Paris (12e).
QUENNOY, Creteil.
RAGUIN, Nogent-sur-Marne.
RAYNAUD, Les Lilas,
REGARD, Courbevoie.
Dr ROSENTHAL, Paris (8e).
ROSENSTOCK, Paris (3e)
ROY, Vanves.
SATRAGNE, Paris (10e).
Mme SCHWAB, Paris (16e)
A. SECQUEVILLE, Courbevoie.
SOURMET, Villemonble.
TABANOU, Paris (20e).
TABARY, Paris (11e).
TAREMBERGUE, Paris (17e).
TERNOIS, Saint-Maurice.
TESSIER, Paris (13e).
VIALARD, Charenton.
VOIRIN, Paris (1er).
WAHL, Neuilly-sur-Seine.
ZOUSMANN, Paris (15e).

SEINE-INFERIEURE

MM. Dr. CRUTEL, Député, Rouen.
André MARIE, Député, Rouen.
METAYER, Député, Rouen.
Léon MEYER, Député, Paris (17e).
RIMBERT, Député, Paris (7e).
ANGOT, Rouen.
ARNAULTIZON, Le Havre.
CABUT, Paris (17e).
William CORNIER, Rouen.
CONSTANTIN, Le Havre.
HABRAN, Rouen.
JOUTEL, Paris (2e).
LEFEBVRE, Forges-les Eaux.
Henri PAUMELLE, Saint-Martin-Osmonville.
Maurice POISSANT, Rouen.
REMY, Bochyons.
René RONGIER, Petit-Quevilly.
VERMONT, Aumale.
ARCELAINE, Rouen.
BERNIER, Forge-les-Eaux.
Henri CHERFILS, Saint-Valéry-en-
COLLET, La Mailleraye-sur-Seine.
Mme CRUTEL, Rouen.
DUBOIS, Dieppe.
Abel DUVAL, Rouen.
GALLAIS, Le Havre.
GENTON, Rouen.
GODIN, Le Havre.
HEUILLARD, Neufmarche.
HUE, Saint-Valéry-en-Caux.
Mme JOUTEL, Paris (2e).

LINDON, Paris (17e).
Sylvain MAZARS, Yvetot.
SICRE, Le Havre.
TIOCH, Rouen.
VITTECOQ, Le Havre.
Charles LEFEBVRE, Grugny.
ROCHE, Rouen.
BASSE, Petit Quevilly.
LEUVRE,
PETITTEVILLE, Rouen.

SEINE-ET-MARNE

MM. Fernand AUGE, Député, Provins.
Pierre MORTIER, Député, Coulommiers.
François de TESSAN, Paris (10e).
Gaston BERTIER, Coulommiers.
Louis BRU, Lorrez-le-Bocage.
Charles CHALAMON, Luzancy.
Dr. CHEVROLLE, Beton-Bazoches.
Albert CHEVRON, Augers.
Paul CLEMENT, Nangis.
COCHIN, Donnemarie.
Dr. COCHOT, Ferté-Gaucher.
Dr COUVREUR, Rozay-en-Brie.
DEDOUCHE, Meaux.
Georges DECHAMBRE, Grisy-sur-Seine, par Bray-sur-Seine.
Aladard DEPRESLE, Meaux.
HARDY, Fontenay-Trésigny.
GOURLAY, à Lizy.-s.-Ourcq.
Jules HUOT, Bray-sur-Seine.
Théodore LIENARD, Coulommiers.
Dr MEILLET, Rebais,

MIGUET, Villenoy.
Paul NOTTE, Ferté-Gaucher.
PAPON, Gretz.
PASCON, Argentières.
Gaston PRIEUR, Provins.
Abel PROUHARAM, Paris (16e).
ROCASSEL, Egreville.
Adolphe RUCHE, Guignes-Rabutin.
Louis SALMON, Ferté-Gaucher.
Ferdinand SOUPEAUX, Fontaine-le-Port.
Auguste TINCHANT, Jouarre.
Paul VIE, à LECHELLE par Provins.
CANTIN, Brie-Comte-Robert.
COURTEILLE, Melun.
Ferdinand DAVID, La Ferté-sous-Jouarre.
Robert DENIAU, Fontainebleau.
Eugène LEFEBVRE, Cannetin.
Matry, Fontainebleau.
NOEL, Vaires.
Sébastien ODIONO, Montigny-sur-Loing.
PAROUTEAU, Montereau.
RIGOLLET, Chelles.
VRIGNAUD, Paris (16e).
Dedouche, Meaux.
GOURLAY, Ligny/s/Ourcq.

SEINE-ET-OISE

MM. Maurice BENE, Paris (7e).
Camille BERR, Versailles.
Henri BERREAU, Essonnes.

BIVERT, Epinay.
Gustave CHARZAT, Pontoise.
Hubert COUQUET Bécon-Courbevoie.
Pierre COUQUET, Essonnes.
A. DELANOE, Corbeil.
Marius GIBERT, Paris (10e).
Roger LEROI, Corbeil,
MARCOUT, Corbeil.
Lucien PERNAIN, Clichy.
TINSEAUX, Paris (2e).
DETOLLE, Viroflay.
Mme DETOLLE, Viroflay.
BUREAU, Ermont.
BONET, Viry-Chatillon.
BONY, Paris (20e).
Dr. CAINE, Rueil.
CARON, Argenteuil.
Léon COLLET, Paris (9e).
Emile COTE, Gagny.
René DUDOUIT, Clichy.
A.J. FONTENY Paris (5e).
GENTHON, Epinay-sur-Orge.
GERARDIN, Paris.
GILBERTON.
GINDRE, EAUBONNE.
Lucien LE FOYER, Saint-Germain-en-Laye.
LE GALL, Versailles.
Fernand LEFEVRE, Montmorency.
PEZZINI, Paris (17e)
Emile ROMIGNOT, Viry-Chatillon.
Valérie ROMIGNOT, Viry-Chatillon.
ROUGELOT, SARTROUVILLE.
Louis TANCHOU, Paris (20e)
VITEMBERG, Enghien-les-Bains.
OBLIN, La Garenne.
LEMAIRE

Léonce RENAUD
PARANTEAU
Giordani, Paris.

DEUX-SÈVRES

MM. GOIRAND, Sénateur, Paris (1er).
MM. FERRU, Député, Rabalot par Meile.
JOUFFRAULT, Député, ,Paris(7e).
René RICHARD, Député, Paris (17e).
MM. CHARBONNEAU, Niort.
MM. HELINE, THOUARS.
JOULIN, Les Fosses.
Léopold METAYER Moncoutant.
POIRAULT, à Thouars.
REIGNIER, Saint-Symphorien.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, St-Léger-les-Bommart.
DELABIE, député, Bouvaincourt-sur-Bresle.
LALLEMANT, député, Amiens.
DEPARCY, Amiens.
GILBERT-JULES, Amiens.
BEAUVISAGE, Huppy.
DERLOCHE, Ault.
DELIQUE, Abbeville.
Hubert DUBOIS, Fleuvillers.
LOUVIA, Amiens.
MARGNY, Doullens.
REGNIER, Roye.

TARN

MM. COUDERT, député, Paris (15e).
MALRIC, député, Paris (7e).
Albert FOURES, Albi.
Louis JOLY, Albi.
Léon GRIMAL, Albi.

TARN-ET-GARONNE

MM. Roger DELTHIL, sénateur, Paris (18e)
Léo PRESSEQ, sénateur, Meauzac.
Ferdinand AUGE, député, Mas Grenier.
Etienne BARON, député, Lauzerte.
Albert DAILLE, député, Montpezat.
Irénée BONNAFOUS, Montauban.
Alphonse VEYRIAC, Montauban.
BALES, Montauban.
BEZIERS, Castelsarrazin.
Guy BOURSIAC, Paris.
Ernest BOUSQUET, Montauban.
Charles CAPERAN, Montauban.
J.-B. DUPEYROUX, Montauban.
Henri DULAUD, Montauban.
Joseph FLAMENS, Castelsarrazin.
ISSANCHOU, Barry-d'Islemade.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET, député, Belfort.
H. BOUDIN, Strasbourg (B.-Rh.).

Christophe KLOPFENSTEIN, Belfort.
DREYFUS-SCHMIDT, Belfort.
Jacques LORADE, Belfort.
Pierre LORADE, Belfort.
René PERRIN, Valdoie par Offemont
Emile PY, Belfort.

VAR

MM. Louis MARTIN, sénateur, Paris.
AUDIFFREN, Toulon.
BALDASSARI, Toulon.
EVESQUE, Lorgues.
Marcel MOSSE, St-Raphaël.
Louis MONTELLIER, Toulon.
J.-B. SIMON, La Plage.
VERSTRAETE, Toulon.
BOYER, Marseille.
Léon CAUVIN, Cogolin.
Emile COREIL, Paris.
PAOLI, Toulon.
Victor PEYTRAL, Paris.
SARRAUD, Toulon.

VAUCLUSE

MM. Ulysse FABRE, sénateur, Vaison-la-Romaine.
Edouard DALADIER, député, Paris.
GUICHARD, député, Paris (5e).

ROUMAGOUX, député, Paris (7e).
CHASSAING, Avignon.
GONNET, Camaret.
ORTIAL, Avignon.
SOULIER, Sorgues.
TISSIER ·
Félix AUBERY, Avignon.
Raphaël BALESTER, Orange.
CHAZALON, Avignon.
CHAYARD.
DIARD, Orange.
DURAND, Paris.
Marcel CLAPIER, Paris (17e).
GENEBRIER, Paris (16e).
GUIRAUD.
Raphaël LAUTIER, Avignon.
RUVENHORST, Avignon.

VIENNE

MM. Pierre COLOMB, député, Gouex.
Gaston HULIN, Poitiers.
GIRAUD, Buxerolles.
Fernand JAMONS, Poitiers.
Gaëtan MAILLET, Civray.
Georges MAURICE, Poitiers.
Gabriel MORAIN, Paris (17e).
Louis RIPAULT, Paris Ve.
SALMON, Paris (5e).
Fernand VIAUX, Poitiers.
SALOMON-HIRSCH, Parc St-Maur.
GANNE.

HAUTE-VIENNE

MM. BETOUT, Bessines.
GARCEAUX, Bellac.
GLOUMEAU, Limoges.
MAZURIER, Chateauponsac.
MEILLAUD, Bessines.
PENOT, Bellac.
Firmin SAUTOUR, St-Germain-les-Belles.
TIMBAL, Bellac.
GLAUGEAUD.
LAGANNE, St-Yrieix la Perche.
MISINES, Bessines.
MORHANGE.
PLANCHAT.

VENDEE

MM. Achille DAROUX, Paris (7e).
Louis BLANCONNIER, La Roche-sur-Yon.
Georges BONNEAU, Paris (6e).
Raphaël BROSSIER, Commequières.
Victor BOISDE, La Roche-sur-Yon.
Dr PABEUF, Luçon.
Louis-Gérard RENAUD, Paris (16e).

VOSGES

MM. ELBEL, député, Paris.
Camille PICARD, député, Paris (5e).
RUCART, député, Paris (7e).
Roger BLOCH, Rambervillers.
BONEL, Dommartin-sur-Vraisne.
BALLAND, Damas-aux-Bois.
CHARTON, Gérardmer.
CANIAUX, Mirecourt.
FLEILLER, Bussang.
GHIER, Thaon.
Jean LALEVEE, Gérardmer.
LINGE, Bulgneville.
MATHIEU, Bains-les-Bains.
MERCIER, Bruyères.
POIGNAND, St-Dié.
POZZI. La Neuville-les-Raon.
PATARD, Epinal.
VENARD, Remiremont.
Charles WEILL. Raon-l'Etàpe.
BAZIN, Mirecourt.
Pol CROSS, Epinal.
Mme CHEVALIER, Paris (7e).
MM. JACQUEREZ, St-Dié.
LALEVEE, Gérardmer.
Gustave MARTIN, Remiremont.
SMITT, Epinal.
G. SCHVAB, St-Dié.
SCHWANDER, Epinal.
THIEBAUT, Brouvelieures.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur, Paris
HAMELIN, sénateur, Joigny.
Simon BOUCHET, Thèmes par Cezy.
DELACOURT, à St-Fargeau.
Emile GARNIER, Chichery.

ALGERIE

MM. Emile LOMBARDI, Alger.
Pierre VALERO, Alger.
Dr Henri ABOULKER, Alger.
Marius BENSAID, Arba, Dép. Alger
Emile FOURGOUS, Alger.
Rolland GIRODON, Alger.
HARBURGER, Paris (8e).
Dr LOUFRANI, Alger.
Joseph MANDRES, Alger.
PASCAL, Hussein-Dey-Alger.
Fernand SAFFAR, Alger.
VARENNE, Paris.
Mme VARENNE, Paris.

CONSTANTINE

MM. Paul CUTTOLI, sénateur, Paris (6e).
Jules CUTTOLI, député, Paris (6e).
Emile LEDERMANN, Philippeville.
Léon ISRAEL, Paris (3e).
WAGNER, Paris (16e).

ORAN

MM. DUZAN, Oran.
GANDOLPHE, Oran.
BESSE, Paris.
Charles BENGUIGUI, Oran.
Georges BEER, Paris (16e).
GHOZI, Tlemcen.
LECTEZ, St-Raphaël (Var).
Emile RIGAL, Oran.

MAROC

MM. MARAZZANI, Casablanca.
VALABREGUE, Casablanca.
CHAPUIS, Fez.
Albert JOUFFRAY, Dar Debibach,Fez
LAOUST, Rabat.
PANTOUSTIER, Beni-Mellal.
PINELLI, Oued Zem.
Journal «LE REVEIL DE MOGREB» Marrakch.

TUNISIE

MM. Albert KARILA, Tunis.
Paul LUCIANI, « Villa Cyrnos ».
Charles SANTUCCI, Tunis.
GUISTI, Paris (16e).

COCHINCHINE

MM. MORIN, Colombes.
RECEVEUR, Nanterre.

DAKAR

MM. Max ISRAEL, Paris (10e).
THEVENIN, Paris (6e).

GUADELOUPE

MM. GRAEVE, député, Paris (6e).
ROMANA, Le Meule.
Edouard GERANTON, Paris (1er).

GUYANE

MM. MONNERVILLE député, Paris (17e).
Albert DARNAL, Cayenne.
Henri MORISOT, Paris (17e).

MADAGASCAR

MM. Georges PIERME, Paris (9e).
Adrien VALLY, Tananarive.

Emmanuel BARRALIER, Paris (15e)
Albert BAYET, Paris (6e).
André ENFIERE, Paris (6e).
Marcelin JOURDAN, Cosne.
Georges TALVAS, Paris (17e).

LA RÉUNION

MM. BOUSSENOT, anc. député, Paris (16e)
ALYPE, Paris (16e).

SAIGON

M. Pierre SEURIN, Saigon.

TABLE DES MATIÈRES

Imprimerie Maurice BOIVENT
126, avenue de Fontainebleau
KREMLIN - BICÊTRE (Seine)



PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
ET RADICAL
SOCIALISTE
32e CONGRÈS

